This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,197,346

Digitized by Google

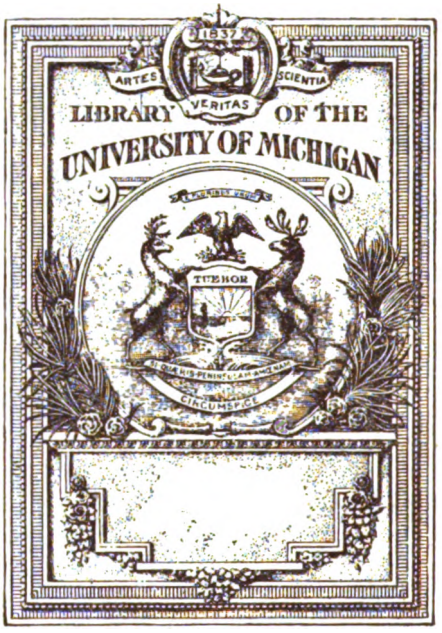

Digitized by Google

II
1
.126

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CHARLES BÉMONT ET CHRISTIAN PFISTER.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE.

TOME CENT TRENTE-SIXIÈME

Janvier-Avril 1921.

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1921

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

MAY 17 1921

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CH. BÉMONT
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES
DIRECTEUR A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES-ÉTUDES
MEMBRE DE L'INSTITUT

CHR. PFISTER
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
MEMBRE DE L'INSTITUT

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

46e ANNÉE. — TOME CXXXVI.

I. — Janvier-Février 1921.

SOMMAIRE.

	Pages
Charles Bost. Les « Prophètes » du Languedoc en 1701 et 1702. Le prédicant-prophète Jean Astruc, dit Mandagout; *1er article.*	1
Eugène Déprez. La bataille de Najera, 3 avril 1367. Le « communiqué » du Prince Noir.	37
Septime Gorceix. Les sources de Voltaire et la Chronique moldave pour le récit de la capture de Charles XII à Bender . .	60
Bulletin historique. Histoire ecclésiastique du moyen âge, par E. JORDAN	66
Comptes-rendus critiques. (*Pour le détail, voir au verso*).	96
Notes bibliographiques.	119
Recueils périodiques et sociétés savantes	140
Chronique.	157

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

PARIS, 6e

270

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT.

Les demandes de tirages à part d'articles doivent être adressées au secrétaire de la Revue en même temps que les premières épreuves.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES-RENDUS DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

	Pages
J. Beloch. Der römische Kalender von 218 bis 168 (**E. Cavaignac**)	97
Luciano Serrano. La liga de Lepanto entre España, Venecia y la Santa Sede, 1570-1573 (**H. Hauser**)	99
Colin Graham Botha. The French Refugees at the Cape (**Émile Laloy**)	101
Henri Hauser. Travailleurs et marchands dans l'ancienne France (**Henri Sée**)	103
Paul Arbelet. La jeunesse de Stendhal. Tome I (**Roger Lévy-Guenot**)	106
Henri Prentout. Histoire d'Angleterre, depuis les origines jusqu'en 1919 (**Louis Villat**)	108
Ch. Rist. Les finances de guerre de l'Allemagne (**Henri Hauser**)	110
P.-G. La Chesnais. Les peuples de la Transcaucasie pendant la guerre et devant la paix (**Henri Sée**)	113
Julien Bonnecase. La notion de droit en France au XIX^e^ siècle (**Fr. Joüon des Longrais**)	115

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

Louis Batiffol. Richelieu et la question de l'Alsace.
Adrien Blanchet, de l'Institut. Les journées de juillet et août 1789 à Strasbourg.
Marc Bloch. Serf de la glèbe. Histoire d'une expression toute faite.
Charles Bost. Les « Prophètes du Languedoc » en 1701 et 1702. Le prédicant-prophète Astruc-Mandagout.
André Boudier. Charles Desmarets, corsaire dieppois. Documents inédits de 1445.
Fr. Bræsch. La pétition du 17 juillet 1791.
Paul Cloché. Les dernières années de l'athénien Phocion, 322-318 av. J.-C.
Colonna de Cesari Rocca. Les sources de l'*Histoire de la corse* de Filippini et de la *Cronica corsesca* de Giovanni Della Grossa.
Léon Homo. Les privilèges administratifs du Sénat romain sous l'Empire et leur disparition graduelle au cours du III^e^ siècle.
Pierre de Labriolle. Le « mariage spirituel » dans l'antiquité chrétienne.
Georges Lizerand. Philippe le Bel et l'Empire au temps de Rodolphe de Habsbourg.
Inna Lubimenko. Les marchands anglais en Russie au XVII^e^ siècle.
Frank Puaux. Napoléon et les protestants français.
Joseph Reinach. Napoléon III et la Paix.
Paul Robiquet. Un sauveur de Louis XVI dans la journée du 20 juin 1792 : le chevalier Jean de Canolle.
Lucien Romier. La littérature historique et les témoignages sur les guerres de religion.
Henri Sée. Bossuet et la doctrine de l'autorité souveraine.
Alfred Stern. L'insurrection polonaise de 1863 et l'impératrice Eugénie.
Ch. Terlinden. La politique économique de Guillaume I^er^, roi des Pays-Bas, 1815-1830.
Pierre Waltz. Les artisans et leur vie en Grèce, des temps héroïques à l'époque classique. I. Les corps de métier.

N.-B. — *La Direction de la Revue historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.*

REVUE HISTORIQUE

BIMESTRIELLE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

A partir de 1921, les prix seront ainsi modifiés :

Un an, France : 45 fr. — Étranger : 49 fr.

Le numéro : 8 fr. 50

Les années écoulées se vendent également aux nouveaux prix.

AVIS IMPORTANT.

Les demandes en duplicata de numéros non arrivés à destination ne pourront être admises que dans les quinze jours qui suivront la [illegible] du numéro suivant.

Digitized by Google

LES

« PROPHÈTES » DU LANGUEDOC

EN 1701 ET 1702

LE PRÉDICANT-PROPHÈTE JEAN ASTRUC, DIT MANDAGOUT

Deux articles de la *Revue historique* consacrés par M. F. Puaux aux *Origines, causes et conséquences de la guerre des Camisards*[1], et la publication, par M. Puaux également, des *Mémoires* du chef camisard Jean Cavalier ont ramené l'attention sur la fameuse révolte cévenole. Il y aurait lieu sans doute de discuter certaines affirmations de M. Puaux et d'examiner dans le détail la valeur documentaire des *Mémoires* de Cavalier (contrairement au traducteur, et avec le protestant Antoine Court, nous les jugeons « très infidèles »). Les pages qui suivent tendent seulement à établir un fait considérable, qui ne ressort ni de l'exposé publié dans la *Revue historique*, ni surtout du récit de Cavalier, à savoir les liens qui unissent l'insurrection méridionale avec une crise religieuse morbide peut-être unique dans l'histoire. Les caractères propres du soulèvement, son audace, ses excès, son irrésistible violence ne peuvent être compris ni sainement jugés que si on le rattache étroitement à la fièvre religieuse du « prophétisme », comme disaient les protestants, ou, comme disaient les catholiques, du « fanatisme », fièvre qui depuis 1700 a sévi si étrangement dans le Bas-Languedoc et les Cévennes.

Les historiens anciens des Camisards, à commencer par les catholiques : le curé Louvreleuil (1704), le juge La Baume, Brueys (1709), font unanimement sortir la révolte de 1702 de l'exaltation maladive de 1701[2]. Les autorités du Languedoc ont été si

1. T. CXXIX, p. 1 et 209.

2. Louvreleuil, *le Fanatisme renouvelé*, vol. I, 1704 (nous citons l'édition

Digitized by Google

convaincues de cette dépendance qu'elles ont réprimé avec une impitoyable promptitude les manifestations tardives du prophétisme, au cours du XVIIIe siècle. Du côté protestant, le *Théâtre sacré des Cévennes*, publié à Londres en 1707, proclame l'union intime des chefs camisards et des inspirés. Antoine Court, ordonnant en 1760 ses notes et ses souvenirs dans son *Histoire des troubles des Cévennes*, n'a pas manqué non plus de relier la prise d'armes à des manifestations insolites de la piété huguenote et le pasteur de Nîmes Samuel Vincent, rééditant en 1819 l'ouvrage de Court, a montré qu'il avait su le lire, en insistant dans une préface sur l'état « d'ignorance et de fanatisme » où la persécution avait réduit les protestants qui se soulevèrent[1].

Cependant, ces affirmations semblent être demeurées sans écho. Michelet, sans doute, a insisté sur le caractère inouï que l'exaltation religieuse avait imprimé à cette terrible guerre. Mais M. Rébelliau, dans son chapitre, à certains égards si neuf, consacré aux embarras protestants de Louis XIV (*Hist. de France* de Lavisse, t. VIII, I, p. 381), ne parle même pas du prophétisme, et aujourd'hui M. Puaux recommande, sans une restriction, des *Mémoires* de Cavalier où l'ancien chef, lui-même inspiré et prédicateur, se donne uniquement pour un soldat et ne fait pas même mention des faits quotidiens de possession religieuse dont il avait été le témoin[2].

A quoi tient que la crise religieuse du « fanatisme » soit ainsi oubliée? A cette seule raison, croyons-nous, que la documentation des anciens historiens est trop réduite. Louvreleuil, La Baume et Brueys, avec tous les catholiques de leur temps,

d'Avignon, 1868); La Baume, *Relation historique de la révolte des fanatiques* (manuscrit du temps, publié à Nimes, 1874); Brueys, *Histoire du fanatisme*, t. I, 1709 (nous citons une édition d'Utrecht, 1727).

1. Nous citons A. Court dans cette édition de 1819. On sait que le *Théâtre sacré*, publié à Londres en 1707, est un recueil de témoignages qui doivent attester la réalité et la valeur religieuse du mouvement « prophétique » en face des incrédules, et particulièrement des pasteurs de Londres, ennemis des inspirés. Le livre a été réédité en 1847 sous le titre : *les Prophètes protestants...*, par le pasteur A. Bost, qui a modifié l'ordre des témoignages et ajouté au texte quelques notes. Les idées très particulières de A. Bost, qu'il exprime dans une préface, ont fait dire que son édition « n'était pas exacte ». Une minutieuse collation nous a prouvé au contraire que l'édition est très honnêtement faite. Le texte original est entièrement reproduit. Quelques modifications verbales (très rares) ne valent seulement pas d'être signalées.

2. M. Puaux n'a malheureusement pas fourni de ces *Mémoires* le texte le plus ancien, qui est représenté par un manuscrit de La Haye, lequel mentionne au moins une fois les prophètes.

Digitized by Google

affirment que le « fanatisme » est l'œuvre de simulateurs, suscités en France par des étrangers qui ont voulu soulever le midi protestant contre le roi. Mais ils ont été si étonnés de ce qu'ils ont vu ou appris qu'ils sont demeurés très sobres dans leurs récits, et leur modération même trahit leur embarras. Quant au protestant Court, il se tient également sur la réserve. Il ne pouvait dire du bien des inspirés, car depuis 1715 son activité missionnaire en France a consisté à les forcer au silence. Il n'ose pas non plus les condamner résolument, car son enfance s'est écoulée au milieu d'eux et il a eu de la vénération pour leur piété. Il a interrogé des témoins sûrs, mais ceux-ci, parlant en des temps et en des lieux où le fanatisme était devenu suspect, ont tu souvent ce qu'ils en auraient pu dire. Il nous reste le *Théâtre sacré des Cévennes*. Mais le petit volume, qui a profondément remué Michelet, apparaît sans doute aux lecteurs d'aujourd'hui comme un amas de bizarreries où il est difficile de porter la critique. L'ouvrage avait été accueilli par les pasteurs de Londres avec une véritable répulsion et c'est assurément pour ne pas évoquer son souvenir que Cavalier, dans la recension anglaise de ses *Mémoires*, a usé d'une si belle pudeur à l'égard du prophétisme. Ce recueil d' « expériences religieuses » extraordinaires choque nos historiens contemporains autant que les pasteurs d'autrefois. Comme d'ailleurs il contient peu de dates et émane d'exaltés dont la sincérité peut être douteuse, on ne veut plus faire fond sur lui.

Le seul écrivain qui, depuis 1760, ait apporté quelques précisions sur le mouvement prophétique est M. Roschach. Dans le quatorzième volume de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* (Toulouse, 1876) il a publié des lettres de Broglie et de Bâville au ministre de la Guerre qui jettent un peu de lumière supplémentaire sur ces temps troublés. Mais il ne paraît pas, comme on le verra, que le commandant militaire ni l'intendant du Languedoc aient voulu donner à la cour une image exacte des agitations religieuses de leur province. Ils avaient intérêt à couvrir des manifestations trop étranges. Leur correspondance officielle n'ajoute donc pas beaucoup aux auteurs que nous avons cités. Cependant, elle confirme leurs dires, et M. Roschach y a trouvé de quoi s'en tenir formellement à l'opinion des anciens historiens. Il a écrit (t. XIV, p. 734) : « La grande insurrection des Cévennes s'est annoncée de loin comme une explosion inévitable par suite de l'exaspération du pays. »

Digitized by Google

Des documents nouveaux nous permettent de reprendre à notre tour cette assertion et de l'établir de façon indiscutable. Mais nous la préciserons. Nous montrerons comment l'« exaspération du pays » s'est manifestée en une contagion religieuse frénétique. Il ne nous suffira pas de montrer, comme M. Puaux, que la révolte n'est pas sortie du meurtre de l'abbé du Chayla, et de dire qu'elle fut causée par la répression brutale qui suivit cet attentat. Ce serait encore faire dater l'agitation des Cévennes de la mort de l'archiprêtre. Nous dirons en quel état d'esprit se trouvaient les attroupés qui ont forcé le logis de l'abbé, et l'on verra comment il est impossible de séparer le drame du Pont-de-Montvert d'un certain nombre d'événements qui l'ont immédiatement précédé. Avant que du Chayla tombât sous les coups des compagnons de Séguier le prophète, la colère des inspirés avait déclaré que les temps de la résistance pacifique étaient clos. Dans la province martyrisée les fanatiques n'étaient plus maîtres ni de leurs esprits ni de leurs corps.

Cette esquisse aura tout au moins le mérite de la nouveauté. En 1887, un écrivain catholique déclarait, pour blâmer la révolte cévenole, que « jamais les protestants du midi n'avaient été laissés aussi tranquilles qu'en 1702 ». Le pasteur qui répondit vertement à « cette phrase incroyable » ne trouva cependant à lui opposer que quelques faits assez maigres, qu'il avait copiés dans Antoine Court[1]. On se convaincra par notre récit que jamais la justice de Bâville ne sévit de façon aussi rigoureuse contre les nouveaux convertis que pendant les mois qui ont précédé la grande insurrection. Mais on verra aussi comment le prophétisme, exaspéré dès le début par la persécution, se porta aussitôt à des actes de violence qui devaient aboutir au soulèvement sanguinaire.

Ces éléments essentiels de notre travail nous ont été fournis par des pièces judiciaires de l'intendance du Languedoc (Archives de l'Hérault à Montpellier). Nous avons pu étayer ces documents par des notes prises aux archives du présidial de Nîmes et aussi par quelques relations des papiers Court (Bibl. publique de Genève. Copies à la Bibl. du protestantisme français à Paris), relations que Court a déjà mises en œuvre, mais avec trop de timidité. Le cadre de notre exposé nous sera fourni par la des-

1. M. Tallon, *Fragment de la guerre des Camisards*. Privas, 1887, p. xiij; Ch. Dardier, *la Révolte des Camisards justifiée*. Genève, 1889, p. 27.

Digitized by Google

tinée d'un prédicant prophète cévenol, Astruc-Mandagout, qui mourut au début même des troubles camisards. Ni Brueys (t. I, p. 354), ni Court (t. I, p. 83), qui se borne à lui emprunter une ligne, laquelle contient une erreur, ne fournissent de détails sur lui. Louvreleuil a ignoré son nom véritable. Son dossier judiciaire se réduit actuellement à un dernier interrogatoire et à une sentence de mort, que complètent heureusement quelques autres procès criminels. Le peu que nous possédons offre cependant un intérêt considérable, car à l'occasion de ce prophète se pose le problème de la préméditation de la révolte.

Le « prophétisme ».

Pendant longtemps il n'y eut point d' « inspirés » en Bas-Languedoc et dans les Cévennes. De 1685 à 1700, dans ces régions, seuls des « prédicants », désireux de ressembler en toutes choses aux pasteurs disparus, ont entretenu une piété dont les manifestations sont restées conformes à la tradition protestante française des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Le « prophétisme » au contraire, qui avait agité d'abord la vallée inférieure de la Drôme en 1688, puis les montagnes du Vivarais en 1689, présentait des traits absolument insolites[1] sur lesquels il importe d'insister, avant d'entrer dans la suite historique des faits.

Les « prophètes » des deux sexes, souvent des enfants, tombaient d'abord dans un assoupissement plus ou moins convulsif, à la suite duquel ils faisaient entendre des exhortations ou inconscientes, ou à demi conscientes. Toute question de moralité ou de piété mise à part, ils étaient des malades nerveux chez qui, dirait un praticien d'aujourd'hui, un état de sommeil cataleptique était suivi d'un état de somnambulisme, ou de veille somnambulique. Leurs discours, — dont ils perdaient souvent la mémoire à leur réveil, — n'étaient pas une allocution suivie, mais une suite de paroles bibliques ou d'appels à la repentance et à la conversion, quelquefois des cris indéfiniment répétés, quelquefois des exclamations de douleur ou de ravissement. Ils avaient des hallucinations. Souvent l'idée qui s'imposait à eux prenait la forme d'une prédiction assurée.

1. C'est dans la région de la Drôme, en 1688, que les enfants inspirés ont été, pour la première fois, appelés par les protestants « les petits prophètes », « les prophètes dormants ».

Digitized by Google

Le caractère contagieux de ce mal sacré le rendait plus surprenant encore. Il se communiquait parfois avec une promptitude incroyable. Mis en présence d'un inspiré, des protestants fervents, des indifférents, des catholiques « tombaient » immédiatement comme lui. Des prophétesses embrassaient les femmes qui les entouraient, en leur disant : « Tu seras de nos sœurs », et quelques heures, quelques jours plus tard, celles qui avaient été désignées ainsi recevaient « le don » à leur tour. Certains prophètes, totalement transformés par cette crise physique et morale à la fois, devenaient des prédicateurs, c'est-à-dire qu'en dehors de leurs accès ils se sentaient capables de prononcer de longues exhortations devant une foule. Mais l'étrangeté de leurs inspirations passait dans leurs discours. C'est à peine si l'on peut dire qu'ils les énonçaient consciemment, tant leur exaltation les mettait hors d'eux-mêmes. Leur passion, contagieuse comme leurs accès, subjuguait leur auditoire au point que les cris et les sanglots couvraient leur voix.

Nous n'étudions pas ici une question de psychologie pathologique. Quelques exemples par conséquent suffiront pour montrer que les inspirés ne possédaient plus le plein contrôle de leurs paroles quand leur bouche s'ouvrait. Les témoins oculaires rapportent toujours les mêmes traits.

On nous dit de la prophétesse Marie, qui paraît à Vals en Vivarais l'année 1700 : « Avant de commencer son discours elle se serait laissée aller sur le dossier de sa chaise, où s'étant reposée quelque temps, sanglotant et soupirant comme si elle avait quelque accident[1], et dans une espèce d'assoupissement, elle prit tout à coup la parole avec chaleur, cita un passage de l'Ecriture et suivit tant bien que mal jusqu'à la fin de son discours »[2].

Voici maintenant la description de deux crises violentes d'inspirés, dictée par un juge à son greffier dans le moment même qu'il les avait sous les yeux.

Le vicaire de Montagnac (Hérault) a fait arrêter dans ce lieu Denis Doustin, qui vient de Villemagne (aujourd'hui Villeveyrac, entre Montagnac et Montpellier). Doustin a vingt-huit ans, et travaille la terre. Il est *catholique d'origine*, et cependant il a reçu le don (il dit : *le souffle*) à Villemagne, où un inspiré,

1. En patois languedocien, le mot signifie encore : des convulsions.

2. Extrait d'une information judiciaire (Archives de l'Ardèche; *Bulletin* de la Société d'histoire du protestantisme français, t. XXXVI, p. 609).

Digitized by Google

Gouze, valet du sieur Amat, prophétisait. Le baillif de Montagnac interroge Doustin dans sa prison (27 mai 1702)[1] :

S'il a assisté aux assemblées [pieuses] de Gouze, à Villemagne? — Répond qu'un jour, passant devant la maison d'Amat à une heure de l'après-midi, il entendit du bruit. Entrant dans la maison avec d'autres, il trouva ledit Gouze. Gouze fut alors arrêté et conduit dans les prisons de Villemagne. Le soir, Doustin ayant été commandé pour le garder pendant la nuit [sans doute Doustin, catholique, était soldat de bourgeoisie], Doustin aurait eu un souffle, et sur le matin le nommé Fabié, qui était [aussi] de garde, dit à Doustin qu'il avait prêché pendant la nuit, de quoi pourtant Doustin ne s'était point reconnu.

Le baillif écrit ensuite :

Incontinent après avoir fait lad. réponse, le répondant [Doustin] aurait eu un grand tremblement de toutes les parties de son corps, tenant la tête baissée, marmottant entre ses dents : *éé*, *oui*, *oui*, *filii*, *filio*, *meo*, ce qu'il aurait répété par plusieurs fois, comme s'il était dans des convulsions. Et aurait continué ce tremblement, disant : *miséricorde! grâce! Seigneur!* battant des bras en répétant les mêmes mots. Un quart d'heure après aurions demandé au répondant d'où procédait son accident? Il nous aurait répondu qu'il avait reçu le souffle et qu'il ne se sentait aucun mal. — Si ce souffle lui vient souvent? — Oui, principalement quand il songe à Dieu... Il a ce souffle depuis la nuit qu'il gardait ledit Gouze. — S'il a la croyance de la religion cath. A. et R? — Il ne croit qu'en Dieu.

Peu de jours après (1er juin), le même baillif interroge dans la même prison de Montagnac le jeune Simon Durand (dix-huit ans), qui vient d'être arrêté comme ayant pareillement *le souffle*.

Depuis un mois environ, il a vu un éclair devant ses yeux, il a reçu le souffle en labourant la terre. Il ne sait qui le lui a donné, il croit que c'est Dieu. Depuis ce temps, le souffle lui est venu deux ou trois fois le jour, à la réserve de quatre jours d'intervalle qu'il ne l'eut point. Il l'a eu aujourd'hui à huit heures du matin. — Qu'est-ce qu'il dit alors? — Il ne s'en souvient plus quand le souffle

1. Information faite à Montagnac (Archives de l'Hérault, C 183). Toutes les références qui suivent, relatives à des cartons, C 180-C 186, proviennent du même fonds. Ce sont des dossiers transmis à Bâville par ses subdélégués.

Digitized by Google

l'a quitté. Quand il a le souffle, il voit des éclairs devant ses yeux. Il est de la religion p. réformée où il est né, et il veut y mourir.

Après cet interrogatoire, le baillif sort de la salle. Mais il rentre aussitôt, pour avoir entendu crier le prisonnier. Il le trouve alors couché par terre, le visage vers le ciel, les yeux troublés, battant des mains continuellement et criant : « Courage, mes frères, je vous le dis, c'est le temps de la persécution! Tenez ferme, et que l'appréhension de la perte de vos biens ne vous ébranle point! La manne tombera sur nous, je vous le dis, mes frères! On croit que je suis possédé du démon et que j'ai le diable au corps? Non! non! (battant continuellement des mains). Vous le trouverez écrit dans le Nouveau Testament : il faut quitter vos biens. » Le baillif à ce moment l'interrompt : « Écrit? Dans quel chapitre? » — « Dans le chapitre..., dans le chapitre..., je ne le sais point! » Et le jeune homme continue de parler un quart d'heure dans la même agitation. Après quoi, il se remet. Mais il déclare ne plus se souvenir de ce qu'il a pu dire.

Citons maintenant quelques lignes qui nous montreront un « prédicateur » prophète au milieu de ses auditeurs. Il s'agit de Jacques Claude (vingt-cinq ans) de La Bâtie de Crussol (Ardèche). Il a convoqué une assemblée près des Ollières (Ardèche) pour montrer « une femme qui pleure du sang », ce miracle étant, d'après lui, un signe divin qui doit obliger tout le pays à pleurer ses péchés et à renoncer à la messe (14-15 septembre 1701)[1]. Le colonel de milice rapporte ce qu'il a vu, à une portée de pistolet des protestants : « Le prédicant prêchait avec tant... d'emportement que ses auditeurs étaient si attentifs et si touchés de ce qu'ils entendaient que les uns hurlaient, les autres pleuraient, les autres gémissaient, ce qui faisait parmi eux une espèce de sabbat, ne s'entendant point les uns les autres, à la réserve du prédicant, dont la voix très forte et très pénétrante retentissait tout le long du ruisseau. Mais il y avait si peu de suite et de règle dans son discours que le déposant ne put jamais y rien comprendre, si ce n'est qu'il était dans une passion et un mouvement extraordinaires. » Au moment de son arrestation, le

1. Arch. de l'Hérault, C 181 (dossier de l'assemblée de Pranles). C'est l'assemblée du Creux de Veye dont parle Court, t. I, p. 8. La femme, Marie la Boiteuse, enfant trouvé, avait quelquefois des vomissements de sang, comme le constata l'officier qui la mena prisonnière à Montpellier.

Digitized by Google

prédicant, qui fut pris « la bouche encore ouverte », « avait un doigt d'écume à la bouche de chaque côté, avec la voix si enrouée qu'il ne pouvait presque plus parler ». Un autre témoin, qui a abordé l'assemblée par le côté le plus éloigné du prédicant, nous parle « de cris, de gémissements, de frappements de mains, de la répétition de *Ah! mes frères, Ah! mes frères* », qui l'ont empêché de rien comprendre à ce que disait Claude. Les mots lui manquent pour décrire le spectacle : « Hurlements, espèce de sabbat, assemblée de gens qui semblaient avoir perdu l'esprit. »

Les derniers successeurs des prophètes, que le pasteur John Wesley verra en Angleterre, se seront apaisés, mais ils présenteront les mêmes caractères que les premiers : « Le dimanche 28 février [1739] », écrit Wesley dans son journal[1], « j'allai au logis de l'une de ces personnes communément appelées *prophètes français*... C'était une femme de vingt-quatre ou vingt-cinq ans. Elle nous demanda le but de notre visite. Je répondis : « Nous sommes venus pour éprouver les esprits et pour savoir s'ils sont de Dieu[2]. » Bientôt, elle se renversa sur sa chaise et parut éprouver une forte constriction de la poitrine, accompagnée de profonds soupirs. Sa tête, ses mains et alternativement toutes les parties de son corps étaient secouées de mouvements convulsifs. Cet état dura environ dix minutes, puis elle commença à parler d'une voix claire et forte, mais en phrases souvent hachées par les soupirs et les contorsions de son corps... Elle parla comme au nom de Dieu et en termes bibliques. » « Deux ou trois de notre compagnie », ajoute Wesley, « furent vivement affectés et crurent qu'elle parlait par l'esprit de Dieu. Quant à moi, la chose ne me parut pas claire du tout. Ces mouvements peuvent être hystériques ou artificiels et, pour ce qui est des paroles prononcées, toute personne d'intelligence moyenne et connaissant les Écritures pourrait les dire. »

Les protestants persécutés n'avaient pas la sagesse de Wesley. Dès l'apparition des premiers inspirés, le peuple (et avec lui Jurieu) avait vu en eux des êtres d'élite, auxquels Dieu donnait un pouvoir miraculeux d'exhortation ou de divination. Le caractère morbide des prophètes, qui les apparente (par-dessus

1. Standard Edition, t. II, p. 136 (traduit par M. Lelièvre).
2. Citation du Nouveau Testament (I. Ép. de Jean, IV, 1).

Digitized by Google

les grands réformateurs) avec les anabaptistes de Munster en Westphalie (1525)[1], aurait dû d'emblée les chasser des cadres rigides et rationnels du calvinisme méridional. Mais leur étrangeté fit leur puissance. Bien des protestants saluèrent en eux des envoyés de la grâce céleste se penchant sur leur misère. Ils furent d'autant plus vénérables que leurs crises n'étaient pas volontaires et qu'ils apparaissaient par conséquent comme passifs sous l'esprit qui les maîtrisait. Leur langage et leur personne furent revêtus d'un caractère sacré. On se mettait à genoux pendant l'agitation qui précédait leurs discours et l'on recevait leur parole comme un oracle. S'il arrivait que leur activité religieuse suscitât autour d'eux des prédicants à la vieille mode, qui n'avaient pas le « don » et qui parlaient comme l'avaient fait leurs prédécesseurs de 1685 à 1700, ces hommes, moins exaltés, se plaçaient d'eux-mêmes au second plan et se subordonnaient aux prophètes. Ces derniers seuls étaient tenus pour les vrais organes de l'esprit.

Extrêmement vivace et contagieux d'abord, en Dauphiné et dans le Vivarais, le mouvement avait perdu, dès 1689, sa puissance communicative. Ce furent seulement des inspirés isolés que Claude Brousson, en 1697, admira pieusement dans ces quartiers, où il alla les observer[2]. Ils se conservèrent en Vivarais pendant les années 1699 et 1700, sans que leurs crises y produisissent aucune agitation sérieuse. Mais il était réservé à ces dernières braises d'un feu mystérieux de rallumer dans les Cévennes et le Bas-Languedoc un incendie dont l'ampleur devait dépasser toute imagination.

Nous n'avons pas à insister ici sur l'état auquel les nouveaux convertis de la montagne et de la plaine étaient réduits par la politique religieuse de Bâville, soutenue par les évêques de Nîmes, d'Uzès, d'Alais et de Mende. M. Puaux a ajouté quelques pièces au dossier que nous avons constitué par nos deux volumes consacrés aux *Prédicants protestants*[3]. On sait que l'intendant n'a pas voulu tenir compte de la vague modération commandée par la Déclaration royale de décembre 1698 et qu'il a exercé sur les opiniâtres une dure contrainte, assimilée par lui-même aux procédés de l'Inquisition. On sait aussi que,

1. La Baume (p. 10) a très justement rapproché les deux mouvements.
2. Voir Ch. Bost, *les Prédicants protestants...*, t. II, p. 178.
3. Voir, en particulier, t. II, p. 277, 297 et suiv.

Digitized by Google

par une suprême maladresse, il a combiné de telle sorte les mesures prises, que le clergé catholique est devenu officiellement, dans la région, maître de la situation matérielle des récalcitrants[1]. Les prêtres, et avec eux les régents d'école (souvent ecclésiastiques), distributeurs de pénalités ou d'amendes, voient s'accumuler contre eux de terribles haines. La foi huguenote, privée du culte public par l'exil ou la mort des derniers prédicants, s'est concentrée au foyer domestique, où les enfants sont nourris dans l'horreur de l'Église romaine. Dans ce pays exaspéré, le prophétisme se déchaînera en une épidémie dont l'histoire religieuse offre peu d'exemples. Elle atteindra surtout, comme il est naturel, les jeunes gens et les jeunes filles, la génération née depuis 1685, ou qui, trop jeune à cette date, n'a pu recevoir l'éducation religieuse des pasteurs réguliers. Ce sont là des esprits qui ont grandi dans la fournaise de la persécution et qui ne trouvent pas dans leurs souvenirs le solide appui d'une instruction raisonnée, qui aurait pu leur permettre de soutenir le choc[2].

Nos documents sont assez abondants pour nous permettre de suivre maintenant dans son développement géographique cette fièvre religieuse, qui venue du Vivarais s'étendra sur les diocèses d'Uzès, d'Alais et de Nîmes, de Mende et de Montpellier.

Le prophétisme autour d'Uzès.

Pendant les mois de juillet et d'août 1700, aux environs de Vals, dans le Bas-Vivarais, se tiennent des assemblées religieuses auxquelles prennent part des prophètes, entre autres le prédicant Marc (de Vallon) et les prédicantes Catin et Marie[3]. De Vals, les prophètes vont vers le sud (assemblée à Salavas, 31 octobre[4]). Mais il s'agit toujours de manifestations peu graves, et Bâville, s'il ne les laisse pas impunies, n'y voit sans doute que les derniers remous d'une tempête qu'il croit apaisée.

L'événement le détrompe. Au sud de la rivière d'Ardèche, dans la paroisse de La Bastide de Virac, des cultes secrets sont

1. Ch. Bost, *les Prédicants protestants...*, t. II, p. 275 (lire : *éteinte*); t. II, p. 298.

2. *Ibid.*, t. II, p. 305.

3. Information judiciaire à Vals et à Villeneuve-de-Berg » (*Bulletin* cité, t. XXXVI, p. 606).

4. *Bulletin...*, t. XXXVI, p. 605.

Digitized by Google

dénoncés, qui éveillent la méfiance de l'intendant. Nous n'avons pas les dossiers judiciaires qui les concernent, mais on peut supposer qu'ils sont convoqués par le prédicant prophète Daniel Raoulx ou Raoux, qui est de Vagnas (près de La Bastide). Sans doute, il inaugure chez lui, au moment où l'esprit l'a saisi, une activité qui va en quelques mois bouleverser le diocèse d'Uzès. Brusquement, en effet, le mal s'étend : « Dans le commencement de 1701..., la maladie devint si contagieuse qu'à son introduction des communautés entières en étaient infectées[1]. »

Bâville juge les circonstances assez sérieuses pour demander au roi le moyen de hâter les châtiments. Il faut éviter les discussions et les lenteurs de la justice ordinaire. Un conflit de juridiction lui permet d'obtenir de la cour d'abord la suppression du droit d'appel pour ces premiers accusés de 1701, puis (chose plus importante) le dessaisissement du tribunal ordinaire en ce qui concerne le jugement à prononcer. Le 25 mai, un arrêt du Conseil décide que le procès des accusés de La Bastide sera instruit par les juges de Nîmes, de qui ils ne dépendent pas naturellement, et qu'ils seront jugés en dernier ressort par l'intendant[2]. Le 15 juin suivant, un nouvel arrêt du Conseil mentionne la nouveauté des délits poursuivis. Il ne s'agit plus simplement de religionnaires rebelles aux lois, mais de « gens qui affectent de paraître fanatiques dans le dessein de troubler le repos public ». Une juridiction doublement exceptionnelle leur sera désormais appliquée dans tout le Languedoc. Non seulement Bâville les jugera, et en dernier ressort, mais c'est Bâville qui informera contre eux, de façon plus expéditive que les tribunaux réguliers[3]. Ceux que

1. Relation écrite à Uzès (*Bulletin* cité, t. LVIII, p. 433).

2. L'arrêt du Conseil du 25 mai, sur parchemin, se trouve C 160. « Le roi ayant été informé qu'il s'est tenu quelques assemblées illicites dans la paroisse de La Bastide de Virac, au pays de Vivarais, et qu'il s'est formé un conflit de juridiction entre les juges royaux d'Uzès et de Villeneuve-de-Berg pour en connaître, ce qui retarde l'instruction du procès des coupables... S. M... ordonne que le procès sera fait aux coupables par... le présidial de Nimes en premier ressort et jugé en dernier ressort par le s[r] de Basville..., intendant... Donné à Versailles, le 25 mai 1701. »

3. L'arrêt du Conseil du 15 juin, sur parchemin, se trouve C 160 et en imprimé C 180. « Le roi ayant été informé que depuis quelque temps il s'est trouvé dans le diocèse d'Uzès et lieux voisins des gens qui affectent de paraître fanatiques dans le dessein de troubler le repos public..., S. M.... ordonne que,

Digitized by Google

les nouveaux convertis appellent des inspirés ou des prophètes sont désormais officiellement des « fanatiques », comme l'a déclaré (ou va le déclarer) *ex professo* la Faculté de Montpellier, et Bâville sera armé contre eux des mêmes foudres qu'il a maniées de 1685 à 1698 contre les irréductibles.

Les fanatiques ont montré, aussitôt parus dans le diocèse d'Uzès, une exaltation stupéfiante, et ils se révèlent parfois comme des caractères singulièrement violents. « Il n'est point de folies et d'extravagances » qu'on ne leur voie commettre[1]. Les excès ont commencé avant même que Bâville ait eu en main le premier de ces arrêts.

Le 2 juin, à Valérargues (près Lussan, au nord d'Uzès), le curé de Lussan s'approche innocemment de Jacques Bouton, fils d'un notaire, qui jusque-là « lui a toujours paru être de ses amis ». Mais Bouton, sous son allure calme, est hors de lui. Le prêtre, stupéfait, s'entend traiter « d'idolâtre, de séducteur, d'ange de Satan et de faux prophète ». Un instant après, Bouton tombe à terre et « fanatise, sous la figure et les postures d'un obsédé, vomissant contre l'Église et l'État les abominations les plus exécrables ». Deux prêtres et un juge veulent aussitôt le traîner aux prisons d'Uzès. Mais « tout le village, atteint du même mal », s'amasse, libère l'inspiré. « Puis la foule, armée de haches et de marteaux, se rue dans l'église de Valérargues, la saccage entièrement et abîme ensuite la maison du prieur du lieu[2]. »

A la même date, un certain David Arnaud, de Cros (près Saint-Hippolyte, dans les Basses-Cévennes), arrêté comme fanatique aussitôt après une « assemblée » religieuse du 29 mai, à Avéjan (au nord de Lussan), et qui a d'abord caché son nom véritable, est reconnu comme l'assassin d'une femme de Cros, qu'il a tuée le 22 juin de l'année précédente[3].

Enfin, entre le 7 et le 12 août, une assemblée convoquée non loin d'Uzès, près de l' « arche » de Baron, par Daniel Raoux

par le s[r] de Basville..., il sera informé contre eux pour leur être fait le procès en dernier ressort. » Bâville fit afficher cet arrêt le 27 juin.

1. Nous citons ici une phrase du manuscrit Gaiffe, dont nous parlerons plus loin.

2. *Bulletin* cité, t. LVIII, p. 438; *Hist. de Languedoc*, t. XIV, 1537.

3. D'après le jugement du 3 août, résumé dans des notes de F. Teissier prises aux archives de la Cour d'appel de Nîmes (Bibl. du prot. français, manuscrit 423).

Digitized by Google

lui-même et son suivant Jean Flotier (d'Arpaillargues, près Uzès), est découverte par la garnison bourgeoise cantonnée au château de Foncouverte. Le détachement, qui a arrêté une femme, est attaqué à coups de pierre, près de Foissac, par quarante personnes des deux sexes; un coup de feu est même tiré sur les miliciens. Le sergent ordonne en réponse une décharge générale. Six des mutins sont blessés, dont Flotier, qui s'échappe[1].

La justice a sévi immédiatement. Le 11 juin, le présidial de Nîmes, siégeant à Uzès, a condamné, pour le sacrilège de Valérargues, Jacques Bouton à la roue, Jacques Olympe, hôte de Valérargues, à la potence et Jérôme Serres à six ans de galères[2]. Le 3 août, à Uzès encore, Bâville, qui maintenant juge lui-même les fanatiques, envoie David Arnaud à la potence (il fut pendu le 4), et, le 4 août, pour une assemblée de fanatiques tenue à Lussan, il condamne aux galères perpétuelles David Dumas, de Valérargues. Revenu à Uzès après l'affaire de Foissac, l'intendant y juge l'un des fanatiques blessés, Nègre (de Coulorgues), qu'il fait pendre le 16 août, après avoir envoyé aux galères, pour le même attentat, Denis Pasquier (de Coulorgues) et Lagarde (de Baron)[3]. Nous ne savons comment il termina les autres procédures engagées contre divers inspirés d'Uzès, de Coulorgues ou de Brignon. Les dossiers que nous avons encore nous représentent tout le quartier, après le passage de Daniel Raoux, soulevé par une inspiration inconnue et, comme le dit une relation, « les habitants s'embrassant les uns les autres, tant dans les rues que dans leurs maisons, en sanglotant et soupirant comme des personnes accablées de déplaisir; d'autres qui, feignant d'être essoufflés et agités, disant quelques paroles entre les dents, se vantaient de parler au nom et par la force

1. *Hist. de Languedoc*, t. XIV, 1540; papiers Court, n° 11, fol. 413; n° 17 H, fol. 307.

2. *Bulletin* cité, t. LVIII, p. 440, et notes F. Teissier (Bibl. du prot. français, manuscrit 423).

3. Pour le jugement d'Arnaud, notes F. Teissier. Le jugement de Dumas est aux Arch. de l'Hérault, C 192. Les jugements de Nègre, Pasquier et Lagarde ne sont connus que par les papiers Court (*loc. cit.*). La Baume (p. 35) parle d'un Jaussaud, brûlé vif par jugement du 21 juillet pour réparation du sacrilège de Valérargues. Il ne peut s'agir que d'un jugement par contumace, rendu à la suite d'un jugement du 20 juin (notes Teissier), ordonnant de faire le procès à trois défaillants, dont Jaussaud.

Digitized by Google

du Saint-Esprit; d'autres frappant leur poitrine, se glorifiant d'être... envoyés du ciel pour prêcher la pénitence »[1].

C'est à ce moment que nous allons trouver, pour la première fois, une indication qui nous amènera au prophète Astruc.

Les arrestations qui se multipliaient autour d'Uzès poussèrent Raoux à s'éloigner de la ville et à gagner, par Vézenobres, au nord-ouest, les environs d'Alais.

Le 16 août, à huit heures du matin, à Saint-Étienne-de-Colm, dans la maison de Barthélemy Sautel, une vingtaine de protestants étaient assemblés. La nièce du prieur, passant devant les fenêtres, distingue la voix de plusieurs prophètes en transe. Deux jeunes filles et un garçon crient : « Mes frères! convertissez-vous! faites pénitence! Nous voyons les cieux ouverts! Nous voyons les anges! C'est à présent qu'il faut prendre le chemin de la véritable religion et quitter la méchante! » Elle entend « des soupirs et des sanglots, comme si la respiration leur manquait, pendant lequel temps on cessait de parler ». La femme, prudente, n'a garde d'entrer, mais elle dit, en haussant la voix : « Quelqu'un a envie, ici, d'avoir les fers aux pieds! » La fille de Sautel se penche à la fenêtre et répond : « Vous êtes un diable d'enfer et vous le payerez! »

Un autre témoin est entré dans la maison. Dès qu'il a paru dans la chambre, un jeune homme et sa sœur, « en se donnant des contorsions et en faisant des postures et des grimaces extravagantes », l'ont conjuré de se convertir. Le maître du logis, Sautel, s'est joint à eux et l'a prié de se mettre à genoux : « Demandez pardon à ces enfants, que vous faites pâtir! », et un étranger, qui est là présent, lui explique en effet : « Qu'il fait pâtir ces enfants parce qu'il *permure* (sic) », c'est-à-dire, sans doute, qu'il demeure incrédule. Une troisième personne déclare avoir vu la jeune Gabrielle Sautel, en pleine crise, « étendue sur son lit, qui disait en français[2] : Mes sœurs, repentez-vous, affectant une voix plaintive comme quand un pigeon roucoule ».

Une heure plus tard, la chambre se vide, mais la scène se poursuit dans la rue, où une jeune fanatique continue ses cris de « repentez-vous », en se donnant des mouvements extraordi-

1. Manuscrit Gaiffe, entièrement confirmé par les dossiers des Arch. de l'Hérault, C 180.

2. Et non en patois, son langage habituel.

Digitized by Google

naires et en tremblant de tout son corps. Quatre femmes font de même.

Puis les quelques personnes qui sont réunies quittent le lieu. On se transporte près de la rivière de Droude, sur la paroisse de Montignargues, et l'inconnu, debout, commence une exhortation. Mais le culte est troublé. Le prieur Vispron, informé par sa nièce, a donné avis du désordre au viguier de Vézenobres, qui est à une demi-lieue. Les soldats de bourgeoisie paraissent. L'assemblée se disperse. Un soldat tire son pistolet sur des femmes qui fuient. La nièce du prieur se saisit d'un protestant, qu'elle lâche quand il la menace de la tuer d'un coup de pierre. Le prédicant étranger s'échappe. Il eût été de bonne prise, car le mot « vous permurez », prononcé par lui dans la maison, le fait reconnaître à Uzès pour Raoux lui-même : « C'est son terme quand on lui résiste dans ses fonctions de fanatisme[1]. »

Au nombre des personnes qui sont entrées chez Sautel la nuit du 15 au 16, et qui y étaient encore le matin, l'information nomme « Pierre Mandagout, maçon, et sa fille ». Il y a lieu de croire que ce Mandagout, maçon, habitant les environs immédiats de Vézenobres, ou Vézenobres même, a quelque rapport avec notre prophète Astruc.

Jean Astruc, âgé de quarante-sept ou quarante-huit ans en septembre 1702, était né, au dire de Louvreleuil (t. I, p. 55), à Alais et de parents réformés. Il est toujours appelé « Mandagout » par ceux qui l'ont entendu prêcher. Lui-même se donne comme maçon. Il déclare, à son procès, qu'il est d'Alais, mais son jugement laisse en blanc le nom du lieu d'où il est originaire, ce qui prouve que ses juges doutaient de son affirmation, et un habitant de Saint-Hippolyte-du-Fort le dit « de Vézenobres », à ce qu'il semble d'après le témoignage des soldats qui le menaient au supplice. On peut donc supposer qu'Astruc, maçon, a séjourné à Vézenobres ou aux environs, que c'est pendant ce séjour qu'il a reçu (ou peut-être pris lui-même) le surnom de Mandagout, et que c'est à la suite du passage de Raoux dans le quartier qu'il est devenu prophète. Il faut ajouter qu'après avoir reçu « le don », il a aussitôt quitté le lieu de sa résidence, car il se qualifie de « fugitif », c'est-à-dire qu'il n'a plus de domicile fixe. Entraîné par sa vocation, il devient

1. Informations des 25 août et 19 septembre, C 180. Il y eut une dizaine d'arrestations.

Digitized by Google

un de ceux qui propagent « le souffle ». Disons ici qu'il ne savait pas signer son nom.

Raoux passa de Vézenobres dans les montagnes qui dominent le village de Bagard, entre Alais et Anduze, en une région où la prophétesse Marie (que nous avons vue à Vals) et une autre fille du Vivarais venaient de semer le mal sacré[1]. Le 24 août, il était au hameau de Blatiès, au-dessus de Bagard. « Une grande fille du Vivarais, bien faite, d'environ vingt ou vingt-cinq ans, et le nommé Flotier prêchèrent, le prophète Daniel [Raoux] étant occupé à empêcher que ceux qui prophétisaient [dans l'assemblée] ne criassent et que cela n'empêchât d'entendre la prédication. L'assemblée était de 6 à 700 personnes, et un grand nombre criaient et prophétisaient... Comme il y avait quelques filles qui portaient des fontanges, les prophétesses leur crièrent d'ôter ces *banes* (cornes) du diable[2]. »

Raoux descendit alors à Anduze et fut pris à Tornac, sur le grand chemin, le 27 ou le 28 août, grâce à un espion de Bâville, en même temps que Jean Flotier et Bonaventure Rey (d'Arpaillargues) et aussi Pierre Bourély de Blatiès. Bâville était alors à Carcassonne, retenu par la session annuelle des États du Languedoc. Il renvoya les prisonniers au présidial de Nîmes, qui, le 9 septembre, condamna Raoux à la roue et Flotier à la potence, tous deux après qu'ils auraient subi la question ordinaire et extraordinaire. Le jugement porte en marge : « A été arrêté par délibération que ledit Daniel Raoux sera préalablement étranglé. » Rey alla aux galères, et Bourély fut seulement enrôlé de force. Raoux et Flotier, que Bâville poursuivait pour le sacrilège de Valérargues, semblent avoir été acquittés de ce chef. Ils ne furent condamnés que pour la part qu'ils avaient prise à l'enlèvement de la prisonnière de Foissac et pour leur « fanatisme », et le jugement rendu dut paraître trop modéré à l'intendant[3].

Raoux pouvait disparaître, il laissait derrière lui, non plus seulement à Uzès, mais dans les Cévennes, d'innombrables

1. Assemblées à Saint-Sébastien, près d'Anduze, 14-15 août (dossier des assemblées de Mialet et d'Anduze, C 180).

2. Même dossier, d'après la déposition d'une femme de quarante ans, « prophétesse, grâce à Dieu, et qui s'en estime bien heureuse ».

3. Notes F. Teissier. Nous n'indiquons pas les autres références, à part Court (*Troubles...*, t. I, p. 18), qui dit par erreur que Raoux fut rompu vif.

Digitized by Google

disciples. Le 22 septembre, Bâville, avisé du pullulement des prophètes, datait de Carcassonne une ordonnance signifiant que les femmes ou filles saisies dans les assemblées de fanatiques seraient punies avec la même rigueur que les hommes, et que les parents dont les enfants seraient trouvés fanatiques seraient eux-mêmes chargés d'amendes ou poursuivis comme rebelles et perturbateurs du repos public. Des ordres rigoureux furent donnés aux soldats de milice et aux rares détachements de troupes régulières dont pouvait disposer Broglie. Désormais, les patrouilles lancées contre les assemblées firent usage de leurs fusils. Mais les inspirés et leurs admirateurs se défendirent, et la lutte ouverte commença.

Vers le 17 septembre, au pont de La Bastide, aux portes de Nîmes, vingt-quatre soldats de la ville, après une décharge qui blessa de deux balles le nommé Gaussen, maçon, se saisirent de lui, d'un autre homme et de dix-sept femmes ou filles[1]. A la même époque, (19 septembre), dans les Basses-Cévennes, au mas de la Roussarié (entre Lasalle et Saint-Jean-du-Gard), les soldats du fort de Saint-Hippolyte attaquent une assemblée de 300 personnes et font quarante prisonniers. Dans le nombre étaient plusieurs blessés, et ils avaient tué « le prédicant », qui était un enfant de quatorze à quinze ans, de Lasalle, nommé Bourras[2]. Le 2 octobre, à la fontaine de Drus, près Tornac, quinze soldats de bourgeoisie d'Anduze, ayant investi une autre assemblée, font feu sur les assistants. « Les prédicants », dit l'enquête, « furent aussitôt enlevés par des hommes [de leurs amis] qui, en se retirant, criaient : Tue! Tue! et tiraient quelques coups de fusil. » Un des protestants fut pris ayant en main une épée nue. D'autres, sans armes, firent pleuvoir des pierres sur la troupe[3]. Le 16 octobre, à Colombeirol (Saint-Théodorit, au sud de Lédignan), une assemblée, réunie dans un champ *depuis minuit*, est assaillie, à *quatre heures du soir*, par un détachement. Les soldats, d'après l'information, « tirèrent sur les gens, criant : Tue! Tue! ». Le prédicant fut blessé par un lieutenant, mais, malgré les traces de sang qu'il laissait dans sa fuite, il échappa.

1. *Hist. de Languedoc*, t. XIV, 1551 : notes F. Teissier (Bâville, de Carcassonne, ordonne, le 22 septembre, de faire le procès aux prisonniers).

2. *Hist. de Languedoc*, t. XIV, 1551 ; papiers Court, n° 17 B, fol. 221, et manuscrit de Saint-Jean-du-Gard, communiqué par le pasteur G. Cadix.

3. Arch. de l'Hérault, C 180.

Digitized by Google

« Il avait été vu un pistolet à la main, comme les deux hommes qui étaient à côté de lui[1]. » Le 22, dans le même quartier, en poussant vers l'est, une autre assemblée est découverte au mas de Videbouteille, près Sauve. Les soldats encore font feu sur les attroupés. Une sentinelle qui s'enfuit à cheval riposte de deux coups de pistolet[2].

On juge de l'effervescence où ces événements pouvaient mettre la région. Quand Bâville revint des États de Carcassonne (clôturés le 24 octobre), il trouva les prisons du Bas-Languedoc pleines de plus de 400 fanatiques arrêtés de toutes parts et un grand nombre d'instructions criminelles déjà commencées, l'une même concernant le Vivarais, où le fanatisme avait été si violent en 1689. Sans perdre un instant, il se remit à la besogne judiciaire, dont il avait fait frustrer le présidial de Nîmes, écrivant à Fléchier en cette occasion la phrase amère : « Je ne ferai aucune grâce aux prédicants : triste et ennuyeux emploi quand on l'a fait dix-sept ans[3]. » Du 4 au 23 novembre, en raison d'assemblées tenues en Vivarais, dans les Basses-Cévennes ou le Bas-Languedoc, il prononça cinq condamnations à la potence, quatorze aux galères et trois (contre des femmes) à la fustigation publique. Nous ne disons rien des prisonniers conservés dans leurs geôles, ni des amendes imposées aux communautés coupables[4].

1. Arch. de l'Hérault, C 181 et 183.

2. *Ibid.*, C 180.

3. Lettre du 4 novembre 1701 (*Bulletin* cité, t. XV, p. 137).

4. Le 4 novembre (pour l'assemblée tenue aux Ollières, en Vivarais). Pendus : Jacques Gode [Claude], le prédicant fanatique, Jacques Plantier, René Faillot, David Marlier père. Aux galères : Pierre, Jean et Jacques Marlier fils, Charles Aurenche, Noël Peyre et la femme Marie la Boiteuse, qui passait pour pleurer le sang. Au fouet et à la fleur de lis : Isabeau la Daufinenque (Dauphinoise), fanatique.

14 novembre (assemblées de Mialet, près Anduze, 25-31 août). Cinq ans de galères à Denis Durand. Au fouet : Louise Durand et Jeanne Laporte.

14 novembre (assemblée de Tornac, 2 octobre). Pendu : Jean Puech. Aux galères : Thomas Martin, Étienne Euzière, André Barbusse, Jacques Borgne.

14 novembre (assemblée de Sauve, 22 octobre). Galères : Antoine Rolland).

19 novembre (assemblées d'Uchaud, près Nîmes). Cinq ans de galères et le fouet à Jean Rouergas.

19 novembre (assemblée de Saint-Théodorit, 14 octobre). Galères : Élie Cabanis. Le 23 novembre (pour la même assemblée, Jean Lauze, le prédicant).

Tous ces jugements sont en original aux Arch. de l'Hérault, C 192.

Digitized by Google

Le prophétisme dans les Cévennes.

La répression brutale ne pouvait qu'exciter les convulsions du fanatisme. Nous venons de le montrer, à la fin d'octobre 1701, ayant atteint, au sud, les environs de Nîmes, à l'ouest le quartier de Saint-Hippolyte-du-Fort, au nord-est et au nord les hauteurs qui dominent Lasalle, Saint-Jean-du-Gard et Mialet. Les informations judiciaires permettent de suivre la contagion dans sa marche presque régulière. Nous la trouverons bientôt dans les plaines méridionales. Pour le moment, regardons aux Cévennes. La fièvre dont les environs d'Anduze et d'Alais ont été le foyer gagne vers l'ouest et le nord, saisissant ici ou là des personnalités qui joueront quelques mois plus tard un rôle décisif.

Déjà les assemblées de Saint-Sébastien et de Blatiès (17 août) nous montrent, accompagnant Raoux, « le fils de Jean Laporte, du mas Soubeyran », c'est-à-dire le futur camisard Rolland ou l'un de ses frères[1]. En octobre, Abraham Mazel, de Fauguières (Saint-Jean-du-Gard), « reçoit ses premières grâces » près de Toyras[2]. Plus haut, Moissac, le Pompidou, sont bouleversés (octobre-novembre) par les agitations d'Étienne Gout, dit La Coite ou La Couëtte, du Pompidou, qui se saisit un jour du curé Bugarel, de Fraissinet-de-Fourques, le mène sur les ruines du temple de Bassurels et le fait mettre à genoux, pendant que quelques inspirés « fanatisent » autour de lui, priant Dieu évidemment pour sa conversion[3]. Plus au nord encore, Barre-des-Cévennes, la montagne du Bougès et le versant sud du mont Lozère sont contaminés dès novembre. Pierre Séguier (ou Séquier), qui est de Magestavols, près Barre, sera, au début de janvier 1702, « le moteur de tout le désordre » de ces quartiers[4]. Salomon Couderc, drapier, autre inspiré, sortira de Vieljouvès (Saint-André-de-Lancize, sur le Bougès[5]).

1. Arch. de l'Hérault, C. 180. Interrogatoire de Jeanne Laporte, veuve Barafort (5 septembre 1701).

2. *Théâtre sacré...*, p. 25 (éd. Bost, p. 145). Corriger *Queiras* en *Toyras*, comme y oblige le nom du hameau de Corbès, qui suit.

3. Mémoire de Meynadier contre l'abbé du Chayla (Arch. de l'Hérault, C 183).

4. Lettre de Bâville à Meynadier (de Barre), du 17 janvier (Arch. de l'Hérault, C 183, dossier Meynadier).

5. La *France protestante* de Bordier, t. IV, p. 761, donne à tort Salomon

Digitized by Google

Les Basses-Cévennes offrirent bientôt l'aspect d'un pays hors de sens. Un manuscrit ayant fait partie de la collection Gaiffe, et dont l'auteur était un habitant d'Alais, nous présente de cette région une image qui, si étrange qu'elle puisse paraître, concorde absolument avec celle que laissent les pièces judiciaires du temps[1]. « Au commencement de 1702, le nombre de ces furieux et de ces prophètes devint si grand, et singulièrement dans les Cévennes, et il y parut avec tant de hardiesse et de liberté qu'il ne fut aucun endroit où ces malheureux ne fissent publiquement leur exercice. On les vit dans les villes d'Alais, d'Anduze, de Sauve et autres, les bras en l'air, en tournant les yeux et les lèvres, hurler et crier par les rues de faire pénitence, qu'on était à la fin du monde et à la dernière heure. » Les environs d'Alais (Cassagnoles, 15 janvier 1702), de Saint-Hippolyte (Colognac, mars), de Ganges (Roquedur, fin février; Soubeyras, fin janvier; le Marcou, 15 mars), de Valleraugue (assemblée de Rocalte, 3 mars), du Vigan (Aulas, février) connaissent ces prophètes, qui sanglotent et tremblent, appellent au jeûne et à la repentance, présentent des fleurs d'amandier en disant : « Voici la fleur du grain de miséricorde que Dieu m'a donné et illuminé, m'ayant donné... le pouvoir de faire toutes choses de sa part », affirment que Dieu, tel jour, « leur a donné son esprit, qui est entré en leur cœur comme une chandelle (?) », déclarent « qu'ils ont le don de prophétiser et de faire des miracles », et parfois interpellent les prêtres dans la rue en les adjurant de revenir à la vraie religion. Les prisons sont pleines, les amendes pleuvent, mais les soldats sont rares dans la province et, quand ils marchent, ils se heurtent parfois à une rude résistance. La nuit du dimanche 19 au lundi 20 juin, un lieutenant de bourgeoisie de Ribaute (près d'Alais) surprend des protestants réunis dans une bergerie qui lui appartient. Les huit soldats du détachement tirent dans la porte, qui n'est fermée que par une claie. Mais les protestants se défendent plus d'une heure « à coups de pierres, de bâtons et de hallebardes ». Ils tentent enfin une sortie et laissent neuf hommes et sept femmes

comme originaire de Mazelrosade (Saint-Germain). C'est Jacques Couderc, dit Lafleur, qui était de Mazelrosade, et nous ne sommes pas du tout assuré que les deux inspirés fussent frères, ni même parents.

1. Le manuscrit Gaiffe a été copié par M. N. Weiss, et nous avons en main une copie de M. Fonbrune-Berbinau, prise sur la copie Weiss.

Digitized by Google

aux mains des miliciens[1]. Quelques nouvelles condamnations de l'intendant répondirent à des manifestations qui, évidemment, le déconcertaient, mais contre lesquelles la rigueur seule lui paraissait efficace[2].

A côté de ce large courant de fanatisme qui, comme nous venons de le dire, unit Anduze aux Hautes-Cévennes par Saint-Jean-du-Gard et le Pompidou, on en peut noter un autre. Celui-ci réunira encore Alais au Bougès et à la Lozère, mais le long des deux routes royales tracées par Bâville, qui montent, d'une part vers Saint-Germain-de-Calberte par Branoux, de l'autre vers le Pont-de-Montvert par le château de Portes. Nous sommes ici dans la région des Cévennes qui était alors considérée comme la moins accessible.

Au début de décembre 1701, l'inspirée Françoise Brès, dite Bichon (vingt-cinq ans), qui a vécu aux environs d'Alais depuis sept ou huit ans comme servante et qui est remontée vers les montagnes de sa naissance[3], « prophétise », sur le Bougès, au-dessus de Saint-Maurice-de-Ventalon. Quinze jours plus tard, elle est redescendue dans un quartier qui n'a pas encore été touché par la contagion. Quelques assemblées lui suffisent pour mettre en ébullition les alentours du Collet de Dèze. Mais les Cévennes protestantes qui dépendaient du diocèse de Mende étaient bien surveillées, et par un homme qui ne plaignait pas sa peine quand il fallait sévir contre de mauvais catholiques. L'abbé du Chayla, ecclésiastiquement, était, dans la région, « inspecteur des missions ». Administrativement, Bâville avait fait de lui un « inspecteur des chemins des Cévennes ». Dans la réalité, il inspectait toutes les démarches des nouveaux convertis, accomplissant (sans mandat régulier à ce qu'il semble) des opé-

1. Tout ce qui précède résume des procédures des Arch. de l'Hérault, C 182 et C 184.

2. Le 6 mars, la femme Massacan est condamnée au fouet et au bannissement (assemblée de Soubeiras, C 182).

Le 3 avril, Simon Cazalet (assemblée de Ganges) et Jean Galary (assemblée d'Aulas) sont condamnés aux galères (C 192).

Le 3 avril également (assemblée de Ribaute), Jean Bonnet est condamné à la potence, Pierre Loubié et André Barrefort sont envoyés aux galères (C 192).

Le 6 mars, Bâville avait condamné à être pendu en Vivarais après avoir eu le poing coupé, le prédicant fanatique Claude Maire, dit Caucadon, qui avait été arrêté en Vivarais et qui avait tué un des hommes qui l'avaient voulu saisir (C 192).

3. Elle était de Champ-Long-de-Lozère, au nord du Pont-de-Montvert.

Digitized by Google

rations de police ou de justice qui faisaient de lui une manière de subdélégué de l'intendant[1]. L'abbé, qui résidait d'ordinaire à Saint-Germain-de-Calberte, intervenait partout. Accompagné de quatre soldats, il est venu à Bassurels après l'affaire du curé Bugarel et a imposé, de sa propre autorité, 60 écus d'amende aux coupables. Persuadé que le prédicant Jean Roman (sorti du royaume depuis la fin de 1699) est toujours dans le pays à la tête d'une troupe de « fugitifs », il ne verbalise au Pompidou que dans une maison fortifiée. C'est là qu'il fouette jusqu'au sang et à plusieurs reprises un jeune inspiré, qu'il prend pour un simulateur[2]. L'abbé du Chayla encore agira contre Françoise Brès. Il est averti par le prieur de Saint-Andéol-de-Clerguemort des manœuvres de la prophétesse, qui, dans les paroisses de Saint-Andéol, Saint-Frézal et Saint-Privat, « dénonce, par l'Esprit », ceux de ses auditeurs qui ont « avalé douze ou quinze fois le nouveau basilic, voulant dire la sainte hostie ». Françoise Brès fut arrêtée le 16 décembre au Cros (Saint-Andéol) avec quelques femmes et un jeune homme, Jean Deleuze (vingt ans), qui faisait la quête dans les assemblées qu'elle convoquait. Le 19 janvier 1702, à Montpellier, Bâville condamnait l'inspirée à la potence, Deleuze aux galères et Catherine Martin de Penens (Saint-Frézal) à être fustigée au pied de la potence de Françoise Brès. Le jugement fut exécuté au Pont-de-Montvert le 24 janvier[3].

Une relation recueillie par A. Court rapporte un bruit qui courut les Cévennes. « Lorsque l'abbé voulut faire dresser la potence où elle devait être pendue, [Françoise Brès] déclara elle-même à la justice qu'elle savait qu'on la ferait pendre à tel endroit, qu'elle nomma. L'abbé, plein de furie et de mépris pour ceux qui se disaient inspirés, alla chercher [ailleurs], vers les terres du Camp-Long (qui sont hors du village, vers la montagne du Bougès) et vers celles qui sont à l'avenue du chemin de Finiels. Mais, ne trouvant aucune place à son gré, il résolut de la faire exécuter là où elle avait dit, ce qui étonna le peuple[4]. »

1. Voir *Bulletin* cité, t. LVII, p. 208.

2. Mémoire de Meynadier, Arch. de l'Hérault, C 183 (le fait est antérieur au 16 novembre).

3. Arch. de l'Hérault, C 181 (dossier); C 192 (jugement).

4. Papiers Court, n° 30. Notes de Jacques Morin, dit Saltet, qui commentent, en les corrigeant, quelques pages de Louvreleuil. Le jeune Morin, qui avait dû quitter les Cévennes, en 1741, pour avoir blessé le curé de Molezon [près

Digitized by Google

La part qui revint, dans cette exécution, à l'abbé du Chayla nous est attestée encore par un récit dont nous avons une double forme. Le Cévenol Jean Rampon (qui était du Pont-de-Montvert même) rapporte que la prophétesse, sur la place du Pont-de-Montvert, « annonça que celui qui l'exposait à ce supplice y viendrait finir sa vie dans vingt-quatre jours », « ce qui fut vingt-quatre semaines », explique Rampon, « et la chose arriva à point nommé[1] ». Cavalier écrit, dans la première recension de ses *Mémoires*, que la jeune inspirée (il ne sait pas son nom) aurait dit au prêtre : « Compte que d'aujourd'hui en un an et six jours tu mourras dans la même place où tu me fais mourir[2]. » Que l'on s'arrête à un chiffre ou à l'autre, la prédiction n'est pas plus exacte. Rampon, qui participa au meurtre de l'archiprêtre, aurait pu observer que celui-ci mourut six mois jour pour jour après Françoise Brès (24 janvier-24 juillet). En essayant de corriger un mot que l'événement n'a pas entièrement réalisé, il nous en garantit l'authenticité. Il nous fournit à la fois une preuve de l'autorité que le peuple protestant attachait alors aux discours des inspirés et de la colère qui montait dans les Cévennes contre le plus actif de leurs persécuteurs.

Un peu au sud de la région où avait prêché Françoise Brès, le fanatisme allait trouver un terrain d'élection. L'auteur du manuscrit Gaiffe attache une importance unique aux assemblées qui se sont tenues là. Il veut que la révolte camisarde y ait été concertée. Il se trompe assurément, mais il faut reconnaître que des paroles, grosses de conséquences, y ont été prononcées ou colportées, et il est possible que ce soit en effet dans ce quartier nouveau que l'agitation morbide des illuminés se soit délibérément orientée vers la violence.

L'écrivain anonyme, qui est, avons-nous dit, d'Alais, expose que le fanatisme, après s'être manifesté dans des individus isolés ou dans de petits groupements, a fini par s'affirmer dans des assemblées considérables, qui ont débuté aux environs de la ville.

Barre], écrit ses notes en 1742. Il avait parcouru les Cévennes (où il était né) aux côtés du pasteur Jean Combes, son aîné et de beaucoup. Les notes de Morin, comme celles de Combes, sont des souvenirs qu'ils ont recueillis dans leurs courses.

1. Papiers Court, n° 17 K, fol. 75 (relation de Jean Rampon). Jean Rampon est contemporain de ces événements. Voir plus loin.

2. Éd. Puaux, p. 10, note.

Digitized by Google

Entre le Gardon d'Alais à l'est et le Galeizon à l'ouest, dominant au nord le village de Branoux et le Collet de Dèze, à l'ouest Saint-Martin de Boubaux et à l'est la vallée où est aujourd'hui bâtie la Grand'Combe, s'élève une crête inégale, qui atteint souvent 700 mètres, et le long de laquelle serpente la route d'Alais à Saint-Germain. Notre auteur nous y transporte. « Ils choisirent », dit-il, « les montagnes de Roffières et de la Melouze, à deux lieues au-dessus d'Alais, comme celles de la contrée où ils pouvaient être avec plus de sûreté par rapport à leurs élévations [extases] et à leurs figures... Tout ce pays, qui est celui de la province le plus rude, le plus âpre et par conséquent le plus propre pour les favoriser, s'y rendait de toutes parts (*sic*), de quoi le s[r] Bertrand de La Bruguière, mon ami particulier, juge de Mgr le prince de Conti dans sa comté d'Alais et subdélégué de M. de Bâville, en fit en divers temps diverses procédures, comme il m'a fait voir, et m'a instruit d'ailleurs de vive voix. »

Avant d'en venir à l'assemblée de Roffières, où nous retrouverons Astruc Mandagout, transcrivons encore quelques témoignages qui nous apprendront la puissance de l'épidémie fanatique dans ce canton. De la fin de janvier 1702 à la fin d'avril, les assemblées où l'on « tombe » et où l'on « prophétise » ne cessent pas à Saint-Privat-de-Vallongue, où est passée Françoise Brès[1]. La nuit du 25 au 26 mars, le curé de Saint-Michel de Dèze en découvre une dans sa paroisse. Le lendemain matin, une autre s'est formée, et dix des assistants sont conduits à Alais[2]. Le 21 avril, on informe contre un praticien de Blannaves, dont les deux servantes, catholiques d'origine, sont devenues prophétesses à son exemple. On le soupçonne d'avoir donné à ces filles des « bruvages », entendez des philtres magiques, et l'une d'elles ne comprend rien à son cas : « Après avoir dîné à la maison, elle alla garder ses brebis aux champs, un tremblement l'a prise et elle a prêché. » Depuis, « elle a demandé pardon à Dieu autant de fois qu'elle avait reçu des hosties », et elle a jeté ses chapelets au feu[3]. Le *Théâtre sacré des Cévennes* rapporte un fait analogue qui s'est passé à la

1. Arch. de l'Hérault, C 183. Information à Saint-Privat, le 24 avril.
2. *Ibid.*, C 183. Information à Saint-Michel, 1[er] avril 1702.
3. *Ibid.*, C 183. Information à Alais. Le prieur de Mialet, après avoir vu les premiers prophètes de sa paroisse (août 1701), était convaincu qu'on avait donné à ces enfants « quelque poudre d'enchantement » (assemblée de Mialet, C 180).

Digitized by Google

même époque à Saint-Paul-la-Coste[1]. Le Cévenol Halmède (Aumède) alla consulter son curé touchant son fils de douze à treize ans, « qui recevait des inspirations » (on se souvient qu'aux termes d'une ordonnance de Bâville le père était responsable du fanatisme du fils). Le prêtre fut d'avis d'abord de faire jeûner l'enfant, puis de lui donner de bons coups de bâton, finalement de lui appliquer secrètement de la peau de serpent sur la tête. Comme le père, ayant usé vainement des deux premiers remèdes, se disposait à essayer le dernier, son fils le reprit « d'une façon si terrible » que, peu de jours après, Halmède « reçut lui-même les dons de révélation et de prédication[2] ».

Notons enfin un dernier trait. Dans cette région de Branoux, les prophètes ou leurs auditeurs se sont, depuis quelques mois, emportés à un acte sacrilège. Un « ancien catholique » ayant tué d'un coup de fusil, devant l'église de la Melouze, un « gros chien de parc » appartenant à un nouveau converti, le lendemain 1er novembre 1701, jour de la Toussaint, on a trouvé le corps du chien « étendu et attaché sur les bras de la croix du cimetière de la paroisse ». Huit jours plus tard, l'abbé du Chayla, sur une plainte du prieur Audiffred, a fait procéder (inutilement d'ailleurs) à une information, et il a dû se borner à une cérémonie publique d'expiation[3].

Telle était la situation aux environs de Branoux quand se tinrent les assemblées que mentionne notre auteur d'Alais. Les procédures qui nous restent sont incomplètes. Elles suffisent à confirmer pleinement ses dires[4]. Les tout premiers jours de mai, un culte public est célébré à Prades (paroisse de Laval, près la Grand'Combe). Laurence Laval, une fanatique de Blannaves (près Branoux), y prêche, avec deux autres filles. Puis, la nuit du 6 au 7, les protestants du quartier se transportent « sur le penchant de la montagne de Roffières, au-dessus du hameau de La Favède »[5]. Nous ne savons rien de cette réunion. Mais la nuit

1. Déposition d'Abraham Mazel, insérée dans celle d'Élie Marion, p. 88 (éd. Bost, p. 80).

2. Aumède, devenu camisard, sortit de France, en 1705, avec Élie Marion et Abraham Mazel.

3. Manuscrit Gaiffe, et Mingaud, *Troubles des Cévennes* (Le Vigan, 1889), p. 14, qui s'accordent sur la date. Louvreleuil, p. 26, renvoie le fait au printemps de 1702.

4. Arch. de l'Hérault, C 182 (assemblées de Roffières, dossier mai-juillet 1702. Autre dossier de septembre, relatif à Étienne Soleyret).

5. Roffières est un hameau de la commune des Salles-du-Gardon, qui

Digitized by Google

suivante, du dimanche 7 au lundi 8 mai, une autre est convoquée à la même place, autrement importante, et sur laquelle nous sommes renseignés.

Le culte dura la nuit entière, présidé successivement par de nombreux prophètes-prédicateurs. Les uns étaient du quartier même, tels Laurence Laval, qu'on entend à nouveau, ou encore Abraham Pouget, de Roffières (quarante-sept à quarante-huit ans), Rozier, de La Favède, ou Louis Brès père (soixante ans), ancien chantre de l'église protestante de Branoux. Mais avec eux on nomme « Mandagout, qui aurait prêché avant Brès », et nous ne savons si les phrases qui nous sont rapportées doivent être attribuées à l'un ou à l'autre. Les termes de l'exhortation attirent l'attention des juges. Ils sont neufs, en effet. Ce n'est plus seulement l'Église catholique qui est mise en cause, mais le roi. La venue de Mandagout (qui descend, comme on le verra, du Pont-de-Montvert) et celle d'autres prophètes fugitifs (que nous nommons plus loin) marque dans la région un nouveau degré d'exaltation. « Le roi veut nous faire renoncer à la parole de Dieu et nous faire renoncer à la grâce de l'Eternel », ont dit les prédicateurs, « mais il est incapable de rien faire contre la parole de notre Éternel! N'allez à la messe que pour la forme, le temps est venu où nous n'irons plus! Le roi défend de manger de la viande les vendredis et samedis et le carême! Il en faut manger, l'Éternel le commande. Ayons bon courage, l'Éternel nous a donné la victoire! » On remarquera que ceci est déjà du vocabulaire camisard.

L'assemblée se retire avant l'aube, les assistants se groupant par hameaux, afin de rentrer chez eux en masses plus imposantes. Ils savent ce qu'ils font. Il s'est trouvé en effet dans la foule deux espions (à ce qu'il semble deux soldats de bourgeoisie) qui, à la clarté de la lune, ont pu reconnaître quelques-uns des assistants, et qui, avec huit autres catholiques, ont « occupé en deux pelotons les deux points de retraite de l'assemblée ». L'allure décidée des auditeurs qui repartent a ôté cependant aux malintentionnés l'envie de les attaquer. Mais, deux heures plus tard, les deux hommes arrêtent chez lui un fermier et

domine le hameau et le château de La Favède. C'est du château de La Favède qu'était originaire la famille de Benjamin du Plan, ouvrier actif dans les premiers synodes « du désert », et que son attachement aux prophètes rendit plus tard suspect à Court et aux pasteurs du Languedoc. Mais du Plan ne connut des prophètes qu'en 1710.

Digitized by Google

sa jeune parente. La fille pousse des cris; les catholiques, qui sont armés, lâchent chacun un coup de fusil de peur que les voisins n'accourent. Personne ne se montre, et les captifs sont conduits à Alais. Le lendemain, des patrouilles vont fouiller les hameaux de la montagne et arrêtent quatorze personnes.

L'information, dirigée par le juge d'Alais, La Bruguière, commença le 19 mai. Elle se poursuivait encore un mois plus tard, quand dans le même canton des Cévennes une autre affaire éclata.

Le dimanche 11 juin, le capitaine de bourgeoisie Coste, ancien officier de carrière, qui était en garnison dans le château de Portes (en face de Roffières et de Branoux, sur l'autre rive du Gardon), partit à l'entrée de la nuit pour surprendre une assemblée qui lui était signalée sur le terroir de Peyremale. Entre le lieu de Mercoire et la métairie de l'Issartol, vers Charreneuve, il entend une voix d'homme qui retentit au fond du vallon. La dernière réunion de Roffières a paru si séditieuse que les soldats, maintenant, ne gardent plus de mesures. L'officier écrit lui-même qu'il a divisé sa troupe en deux parties, mettant l'assemblée au milieu. Une lampe brille parmi les 250 auditeurs amassés, éclairant un homme habillé de blanc, plus élevé que les autres. Coste « ordonne de tirer sur l'assemblée », qui se disperse en tumulte, lâchant, en se retirant, quatre ou cinq coups de feu. Les soldats avaient réussi à tuer le prédicant, Jean Mathieu, dit Claudine, de Genolhac. On le retrouva vêtu d'une veste et d'une culotte de toile, à quatre pas d'une pierre qui lui avait servi de tribune, une partie du corps dans l'eau du ruisseau. A côté de lui, un Nouveau Testament, un psautier et un pistolet[1].

Les soldats firent vingt prisonniers, la plupart blessés par leur décharge. Ils ramenèrent au château de Portes ceux qu'ils purent. Une femme et un homme furent laissés à Mercoire, « ne pouvant marcher du fait de leurs blessures ou des coups reçus »; une autre femme, « blessée d'un coup de feu à la tête, ne pouvant marcher », fut confiée à son frère, et le juge Rozier, d'Uzès

1. Arch. de l'Hérault. C 182 (assemblée de Peyremale. Il n'y a que le procès-verbal dressé par le capitaine). Broglie et Bâville écrivirent en cour pour signaler l'affaire. Tous deux prétendent (on les a peut-être volontairement trompés) que les protestants ont tiré les premiers (*Hist. de Languedoc*, t. XIV, 1560).

Digitized by Google

(le lieu de l'assemblée était sur le diocèse d'Uzès), vint, le 16 juin, commencer à Peyremale une information que nous n'avons plus[1].

Le jugement de Mandagout mentionne des dépositions faites à cette occasion, précisément le 16 juin, par Pierre Pradel et Antoine Légal, dont nous ignorons le lieu d'origine. Comme le jugement ne s'appuie que sur ces deux dépositions perdues, en plus de l'information du 19 mai que nous possédons, nous sommes fondés à croire que c'est de Pradel et de Légal que proviennent toutes les accusations nouvelles dont se corsa le dossier de l'inspiré. Nous ne savons si les deux témoins affirmèrent que Mandagout s'était trouvé dans l'assemblée surprise à Peyremale (Bâville l'en accuse) ou si plutôt ils parlèrent du prophète comme ayant séjourné récemment dans le quartier. Ils rapportèrent un récit de Mandagout relatif à ces voyages. Au Pont-de-Montvert, les protestants l'avaient pris d'abord pour un espion. « Il a eu si peur qu'il a fallu lui donner de l'eau-de-vie pour le remettre », et il a dû ensuite prêcher pour montrer sa bonne foi. Mandagout porte des armes, et il en use. Pradel (qui sans doute a voulu l'arrêter) dit que l'inspiré « lui a tiré un coup de pistolet et l'a ensuite blessé d'un coup de pierre ». Enfin, il aurait tenu un propos d'une extrême gravité. *Il a dit qu'au premier jour il y aurait deux cents personnes rassemblées, qui abattraient les églises et tueraient tous les catholiques.* Nous ne connaissons la phrase que parce que Bâville reproche à Mandagout de l'avoir prononcée. Comme l'interrogatoire est d'une époque (13 septembre) où déjà les premières fureurs camisardes se sont déchaînées, on pensera peut-être que Bâville a ici transformé en accusation un simple soupçon né dans son esprit; mais il faut noter que la question qui suit : « S'il ne s'est associé avec Brès [père] pour prêcher alternativement », nous ramène aux assemblées de Roffières (ou de Peyremale) et que, par conséquent, l'intendant paraît avoir posé à Mandagout des questions qui sortent des dossiers qu'il a sous les yeux. Il nous semble donc très probable que la phrase séditieuse — et cette fois réellement prophétique — de l'inspiré a été prononcée par lui à la fin de mai ou au début de juin, sans qu'elle puisse être

1. Une pièce isolée, Arch. de l'Hérault, C 186, nous a conservé le nom des prisonniers, ces détails et la date.

Digitized by Google

tenue d'ailleurs pour autre chose qu'une exclamation de fureur sacrée[1].

Trois mois plus tard, l'interrogatoire d'un Cévenol apprenait qu'aux assemblées de Roffières on avait vu Gédéon Laporte (quarante-cinq ans, le futur chef camisard), de Branoux. Laporte était un ancien soldat, qui avait été également forgeron dans un martinet et marchand de fer; il était maintenant marchand de porcs[2]. Laporte, qui deviendra un « prédicant », ne prêche sans doute pas encore. Du moins on ne l'a pas entendu avec Brès et Mandagout. Mais un autre prophète a paru avec eux, « Salamon ». Nous songeons naturellement à Salomon Couderc, du Bougès, qui serait descendu avec Mandagout de la haute montagne. Mais comme la même pièce parle plus loin de « Salamon, prédicant de Saint-Jean », on voit que Salomon Couderc a été ici confondu avec Abraham Mazel, et ceci prouverait que les deux inspirés, dès le mois de mai 1702, agissaient ensemble dans les Cévennes avec Mandagout[3].

Mandagout, qu'il ait assisté ou non à l'assemblée de Peyremale, avait quitté les Cévennes au moment des informations du juge Rozier. Nous allons le retrouver dans la plaine de Nîmes.

Le prophétisme dans « le pays bas ».

La région méridionale du Bas-Languedoc, celle que les Cévenols appellent « le pays bas », était alors presque aussi agitée que les environs d'Alais.

Le 5 novembre 1701, Bâville avait interrogé un jeune Rouergas (seize ans), d'Uchaud, qui, après avoir rencontré un inspiré dans sa crise, était à son tour tombé brusquement saisi d'un grand tremblement au moment où il récitait le *Notre Père*. Fléchier avait été curieux d'examiner ce prophète qui, « lorsque le Saint-Esprit entrait en lui, sentait quelque chose dans l'estomac comme un caillou ». L'intendant « l'expédia vite » en le con-

1. Pour ce qui précède : interrogatoire de Mandagout, 13 septembre 1702 (Arch. de l'Hérault, C 183); jugement de Mandagout, C 192.

2. Sur Laporte, voir Louvreleuil, t. I, p. 41, que La Baume (t. I, p. 26) se borne à copier. Laporte est qualifié marchand de pourceaux dans le procès qui fut fait à sa mémoire (Arch. de l'Hérault, C 182).

3. Interrogatoire de Soleyret, de Branoux, 2 septembre 1702 (Arch. de l'Hérault, C 182).

Digitized by Google

damnant à cinq ans de galères[1]. A la même époque, à Générac, un tailleur suspect de fanatisme, que le vicaire du lieu interroge, lui raconte les miracles dont on colporte le récit dans Nîmes. « Des enfants de naissance (venant de naître) ont parlé. Même un enfant, du temps qu'il recevait le baptême, a dit : « Prêtre, « ne me baptise point, je suis déjà baptisé[2]. » Dès le mois de mars 1702, le mal a été porté jusqu'aux environs de Béziers, à Villemagne (Villeveyrac), où Bâville fait pendre le prophète Gouze et fustiger une inspirée. Un mois plus tard, nous avons vu, dans la même région, Montagnac contaminé par Doustin, à qui Gouze a communiqué « le souffle[3] ».

Dès le printemps également, le fanatisme s'est répandu dans toute la plaine qui va de Nîmes au Rhône et à la mer. Le 8 mars, un inspiré déjà connu dans le quartier, Boudon, originaire de Bernis, « tombe » et prêche dans une maison de Beauvoisin, en même temps qu'une prophétesse, Isabeau Romajon, dite Vernelouze (vingt ans), qui est du village d'Uchaud. Le curé pénètre dans le logis. Boudon lui échappe, mais il fait saisir la fille et trois hommes. Le lendemain, sur l'ordre du baron de Saint-Cosme, ancien membre du consistoire de Nîmes, qui commande maintenant les milices de la plaine, les quatre prisonniers partent pour le château de Sommières. Près d'Aigues-Vives, sous le village de Mus, dans un chemin bas bordé d'oliviers, seize hommes sortent de dessous les arbres, armés de bâtons, de pistolets, l'un même d'un fusil, entourent les soldats, leur crient qu'ils sont des infâmes, qu'ils veulent aller contre la loi des saints prophètes, les menacent de les tuer tous. Ils clament « qu'ils sont tous des jeunes gens, mais qu'ils n'ont qu'une vie à perdre pour Dieu ». Les soldats réussissent à se retirer avec les trois hommes qu'ils conduisent. Mais Vernelouze, qui avait été mise sur un âne, est entourée par les libérateurs, qui coupent les cordes qui la lient et l'emmènent vers

1. C 181, dossier Rouergas. Voir *Bulletin* cité, t. XV, p. 136.

2. C 182, dossier des assemblées de Beauvoisin, mars 1702.

3. Une note des papiers Court, n° 17 B, fol. 433, dit : « Le mercredi 5 avril 1702, on pendit à Villemagne le nommé Gouze, de Pignan [près Montpellier], pour cause de religion. Le même jour, pour le même objet, on donna le fouet à une fille du lieu. » Nous avons vu plus haut Gouze nommé dans le procès fait à Montagnac au prophète Doustin. Doustin et son hôte David Combes, de Montagnac, furent condamnés aux galères au début de juillet (Arch. de l'Hérault, C 183. Le jugement manque).

Digitized by Google

La Vaunage. La prophétesse, avec le chef de la troupe, Dournin Bombonnoux, de Bernis, ira continuer ses prédications vers Uzès[1].

Il reste cependant des prophètes à Beauvoisin. L'après-midi du dimanche 12 mars se tient une assemblée de 3 à 400 personnes à l'entrée du bois de Beauvoisin, à une demi-lieue de Franquevaux. Le curé, informé, fait arrêter deux prisonniers à leur retour, et Saint-Cosme envoie dix femmes aux prisons d'Aigues-Mortes[2]. L'opinion catholique s'affole; elle parle d'une « bande de meurtriers » qui parcourt le pays. Le dimanche 25 mars, jour de l'Annonciation, les catholiques de Saint-Gilles, en sortant des vêpres et après la procession, apprennent que les protestants célèbrent un culte vers l'église de la Madeleine. Ils s'arment de toutes parts et courent de tous côtés au lieu indiqué. Les protestants s'épouvantent et s'enfuient. A la métairie du Trondet, beaucoup d'entre eux arrivent en pleurant, y cherchant un refuge. Parmi eux on voit « Samuelet, de Générac, qui porte la Bible » et qui passe pour le chef de « la bande ». On dit qu'un homme a été tué, un autre blessé[3].

Le 7 avril, on arrêta près d'Uzès Bombonnaux et Vernelouze. Bâville condamna Bombonnaux, le 20, à être pendu, après avoir subi la question sur le lieu où il avait enlevé la prophétesse aux soldats, et le jugement fut exécuté le 22. Vernelouze, que l'abbé de Nogaret fit relâcher sur la promesse qu'elle vivrait désormais en catholique, retomba aussitôt « dans ses accès de fanatisme ». Elle fut arrêtée à nouveau, et le 4 mai Bâville la condamnait au fouet et au bannissement[4].

Les mouvements de Beauvoisin et de Saint-Gilles aboutirent, dans la plaine, à une fusillade pareille à celle de Peyremale dans les Cévennes.

Le lundi 17 mai au soir, un lieutenant de la compagnie bourgeoise de Guilleminet, qui était casernée au château de Vauvert, est informé d'une assemblée convoquée pour la nuit au terroir de Combemigeyre, limitrophe des terres de Franquevaux.

1. Arch. de l'Hérault, C 182 (dossier des assemblées de Beauvoisin); C 183 (dossier Vernelouze-Bombonnoux).

2. *Ibid.*, C 182 (assemblée de Beauvoisin).

3. *Ibid.*, C 183 (assemblée de Saint-Gilles. Information faite à Saint-Gilles). Samuelet, « jeune meunier », devint camisard. Il passa pour avoir tué le capitaine Poul au combat du Val-de-Bane, dans la plaine de Nîmes (12 janvier 1703). Voir *France protestante* de Bordier, t. III, p. 857.

4. *Ibid.*, C 183 (dossier Bombonnoux-Vernelouze).

Digitized by Google

Avec une vingtaine de soldats, il marche vers les protestants, qu'il découvre réunis au nombre de 400 personnes. « Il fait tirer dessus aussitôt », en tue deux, en blesse quelques autres et, soit sur le lieu, soit dans les métairies voisines, fait plus de quatre-vingts prisonniers. Bâville se les fit amener à Montpellier et, le 1er juin, en condamna treize aux galères[1]. Quatre femmes furent condamnées au fouet. Le prédicateur de l'assemblée, qu'on nommait Antoine, ou Benoni, avait pu s'échapper. Mais on avait saisi un autre prophète, qui se donna d'abord pour un Jean Laurier, de Vallon en Vivarais, ancien tailleur de pierre. Bâville le condamna à subir la question, pour être ensuite pendu à Vauvert. Il fut exécuté le 3 juin, déclarant au pied de la potence qu'il se nommait *Marc* Laurier, ce qui nous le donne à reconnaître (avec d'autres sources qui le nomment le *Petit Marc*) pour le prédicant Marc, qui avait paru à Vals en Vivarais en octobre 1700. Le juge Loys rendit compte à Bâville de l'exécution : « Il a dit qu'il était justifié et qu'il voyait les cieux ouverts. Il a souffert la question sans faire la moindre plainte et sans rien avouer[2]. »

Le baron de Saint-Cosme eut ici son rôle, non dans la découverte de l'assemblée, mais dans les poursuites judiciaires qu'elle provoqua. Ce fut lui qui requit le subdélégué de Saint-Gilles de se transporter dans la campagne pour y verbaliser contre des protestants qui auraient enterré le corps des deux morts restés sur le terrain[3]. Il forma ensuite un détachement de douze soldats qui allèrent désarmer tous les nouveaux convertis depuis Saint-Gilles jusqu'à Aimargues. La mesure provoqua un vif mécontentement dans des quartiers où les habitants vivaient en partie de la chasse sur les marais de Vauvert[4].

1. Claude Vaupilière, Roustan Glaize, Jacques Brun, Jean Maubernard, David Rey, Jacques Teissier, François Tribes, Pierre Foussati, Pierre Chardenon aux galères perpétuelles; François (ou Pierre) Roques, Pierre Farinière, David Roubaud, Jacques Gouirand aux galères pour cinq ans (tous étaient de Vauvert ou de Beauvoisin). Jugement, C 192.

2. C 183 (assemblée de Combemigeyre). Il semble que trois filles seulement aient été publiquement fustigées. On avait pris dans l'assemblée la prophétesse Catin Barde, vingt et un ans, originaire de Beauchastel [Ardèche], qui déjà avait été emprisonnée à Nîmes et que l'évêque avait fait libérer (serait-ce la prophétesse *Catin*, que nous avons vue également à Vals en 1700?). Le jugement ne parle pas d'elle.

3. C 186. Pièce isolée.

4. *Bulletin* cité, t. LX, p. 124.

Digitized by Google

Ces quelques détails relatifs aux inspirés du « pays bas » nous apprennent que le prophète Mandagout, en descendant des Cévennes, se retrouva dans le milieu qui lui était familier.

Des rapports d'espions, qui semblent d'ailleurs par instants concerner quelque autre inspiré, nous le montrent « faisant les vers à soie » dans une métairie du terroir de Beaucaire, c'est-à-dire s'y étant « loué », comme le faisaient les montagnards, pour la cueillette de la feuille de mûrier. La dernière assemblée de Roffières ayant eu lieu le 8 mai, il semble que Mandagout serait arrivé dans la plaine à une date bien tardive pour pouvoir s'employer de la sorte et, si le détail était exact, il en faudrait conclure que le prophète, sûrement, n'a pas su se trouver dans l'assemblée surprise de Peyremale (11 juin).

Avant de « se fixer à faire les vers à soie », Mandagout aurait fréquenté à Beaucaire, chez le sieur de Valotte-Gibertain, gentilhomme converti des environs de Saint-Germain-de-Calberte, qui avait quitté les Cévennes pour venir s'enfermer près de l'ermitage de Saint-Sixte, à un quart de lieue de la ville. Ce gentilhomme énigmatique, que les Camisards tuèrent plus tard, quand il voulut, sans escorte, leur porter des propositions de paix, est soupçonné d'avoir reçu en même temps que Mandagout d'autres fanatiques. Le sieur de la Valotte a convenu avec Mandagout qu'il le prendra avec lui prochainement, dans un voyage qu'il doit faire aux bains de Balaruc (près Cette).

Ce dernier trait a été répété dans Beaucaire par une femme que Mandagout « mène après lui, qu'il dit être son épouse et qui n'est rien moins que cela ». Au début de juillet, à ce qu'il semble, Mandagout est avec cette femme à Nîmes. Il manque y être arrêté. Il sort alors de la ville, déclarant à la femme qu'il va à la foire de Beaucaire (elle se tenait du 22 au 28 juillet) « et que, s'il est pris, elle ne doit plus compter sur lui ».

Mandagout avait prévu son sort. C'est à Beaucaire et au début de la foire qu'il tomba entre les mains du comte de Rochefort-Brancas. Le 27 juillet, ce dernier, qui avait déjà annoncé à Bâville la prise du prophète, fournissait à l'intendant les renseignements que nous venons de rapporter[1]. Nous avons dit qu'ils ne sont peut-être pas très exacts.

1. Arch. de l'Hérault, C 182. La lettre a été publiée dans *Bulletin* cité, t. LXIII, p. 113. Aucun autre document n'accompagne plus la lettre. Sur le sieur de Valotte, voir Louvreleuil, t. I, p. 54; t. III, p. 22, 23.

Digitized by Google

Pour ce qui est de la femme dont on nous parle, il faut reconnaître que plus d'un prophète — surtout dans les débuts du fanatisme — fut assez peu scrupuleux sur le chapitre des mœurs. L'ancien fanatique Alexandre Astier, pris en Vivarais en 1689, convenait plus tard, alors qu'il était guéri depuis longtemps, que « les inspirations portaient au mal plutôt qu'au bien et surtout à inspirer de l'inclination pour le sexe[1] », et nous savons d'étranges histoires en effet sur ses confrères vivarois de 1689, qu'un coreligionnaire accuse d'avoir « paillardé à la vue de leurs assemblées[2]. » D'autre part, les catholiques du temps et les historiens qui sont l'écho de leur opinion (Louvreleuil, Brueys) ont vu quelquefois le mal où il n'était pas. Ils veulent que Françoise Brès ait été attirée dans la paroisse de Saint-Frézal par la présence « d'un jeune homme qu'elle aimait » et qui fut condamné le même jour qu'elle. Rien dans les informations n'indique qu'il y eût un commerce scandaleux entre l'inspirée et Jean Deleuze qui la suivait en effet et quêtait dans ses assemblées. Le prophète Raoux était venu du Vivarais avec la prophétesse Marie, qui avait « le don » aussi puissamment que lui. Leurs mœurs n'ont pas été soupçonnées. Il ne faut pas oublier enfin que, pour plus d'un inspiré, la réception de l' « esprit » marque le début d'une vie religieuse nouvelle dont on ne doit méconnaître ni la dignité ni l'austérité. Jean Cavalier, de Saùve, cousin du fameux chef, raconte dans le *Théâtre sacré* comment il a été terrassé, en entendant un prophète, comme « par des coups de marteau qui frappaient fortement sa poitrine ». Il ajoute que lorsque ses agitations convulsives ont ensuite cessé, il a gardé intérieurement une émotion et une ardeur inexprimables. « J'étais alors », dit-il, « tout occupé du sentiment que j'eus de mes péchés. *Les fautes de libertinage, auxquelles j'étais le plus sujet, me parurent des crimes énormes* et me mirent dans un état que je ne saurais ici décrire[3]. »

Il est donc impossible de porter un jugement d'ensemble sur

1. Arnaud, *Hist. des protestants du Vivarais*, t. II, p. 16.

2. Lettre écrite, en Vivarais, à Claude Brousson, qui la lut sans aucune sympathie (Ch. Bost, *les Prédicants protestants*, t. II, p. 182, 518). Voir aussi Fléchier, *Récit fidèle de ce qui s'est passé dans les assemblées des fanatiques du Vivarais* (composé, comme on peut s'en rendre compte, au moyen de pièces judiciaires).

3. *Théâtre sacré*, p. 43 (éd. Bost, p. 91).

Digitized by Google

les mœurs des inspirés. Il est même difficile de se faire une opinion nette sur les faits individuels. Précisément en 1702, et aux environs de Nîmes, nous trouvons un cas analogue à celui de Mandagout et sur lequel, malgré les apparences, il est malaisé de décider. La prophétesse Vernelouze, avons-nous dit, fut reprise en même temps que Bombonnoux. Ils étaient dans le même lit et en chemise. Vernelouze se contente de dire à ce propos : « Qu'ils avaient chacun leur linceul (drap) », et un habitant d'Uzès, qui les a logés quatorze jours sous son toit, ne s'étonne pas autrement de leur façon d'agir : « Ils couchaient ensemble, ayant dit qu'ils étaient cousins germains. » Nous rappellerons que les mariages entre cousins germains n'étaient alors autorisés qu'avec une dispense du roi et que, d'autre part, les auberges, et aussi les familles paysannes, offraient quelquefois aux voyageurs une hospitalité dont nous avons peine aujourd'hui à concevoir la naïveté[1]. Après quoi l'on pensera ce que l'on pourra de Vernelouze et aussi de Mandagout.

Ch. BOST.

(Sera continué.)

1. Voir *Bulletin* cité, t. XL, p. 644, l'aventure qu'eut, en 1720, dans une auberge, le pasteur Cabrit (c'était en Allemagne) et, dans les *Mémoires* d'Ant. Court (éd. Hugues, p. 116), voir comment Court raconte simplement que les soldats l'ont surpris dans une petite maison des environs de Nîmes, couché dans un même lit avec son hôte et la femme de celui-ci.

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA BATAILLE DE NAJERA

(3 AVRIL 1367)

LE COMMUNIQUÉ DU PRINCE NOIR

Lorsque l'héritier de Jean le Bon, de régent, devint roi en 1364, la revanche contre l'Anglais n'était possible qu'à la condition de refaire moralement et matériellement la France, épuisée par des défaites successives, bouleversée par des crises intérieures. Charles V s'imposa cette tâche, qu'il sut d'ailleurs mener à bien. Car c'était un esprit réfléchi, équilibré, mesuré autant que patient, qui, comme l'écrit Christine de Pisan, savait « qu'en hastiveté ne gist pas la bonne ordonnance ». Aussi échelonna-t-il ses efforts avec ce merveilleux sens de l'à-propos qui est comme le rythme de tout son règne.

A son avènement, la France était secouée par les intrigues de Charles le Mauvais, roi de Navarre, désolée par les ravages des Grandes Compagnies. A dire vrai, les deux questions étaient solidaires. Car le Navarrais n'était fort et redoutable que parce qu'il avait des routiers à son service. La bataille de Cocherel, gagnée par Du Guesclin et ses Bretons sur le captal Jean de Grailly, la veille du sacre du roi à Reims, marque non seulement la déroute militaire des bandes anglo-navarraises, mais la ruine des prétentions navarraises. A Cocherel, en effet, le 16 mai 1364, « se jouait une très grosse partie, dont le règne de Charles V était l'enjeu. Il suffit d'une poignée d'hommes pour affermir le trône du roi, et ce premier sourire de la fortune fut le gage des succès éclatants qui procurèrent la revanche du traité de Brétigny »[1]. L'importance de cette victoire n'a pas échappé aux contemporains eux-mêmes qui, trop souvent, entrevoient mal la portée des événements. Christine de Pisan ne s'y est pas trompée. Cocherel coïncide avec le couronnement et le sacre

1. Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. III, p. 63.

Digitized by Google

du roi. A dater de ce jour, les gros nuages qui voilaient le ciel de la France se sont dissipés et les rayons du soleil ont commencé à poindre. « Fortune au double visage », dit-elle, « volt à France commencier a demoustrer et faire luire le ray du soleil de sa riant et belle face, lequel par long temps avoit eté en ce reaume couvert de tres-nubileuses et infortunées nues. »

La victoire remportée par Du Guesclin délivra, en effet, la France d'une crise dynastique et le successeur de Jean le Bon d'un prétendant dangereux, allié de d'Angleterre. Plus encore que l'arbitrage pontifical et que les sollicitations pressantes et réitérées d'Urbain V, elle obligea le Navarrais à signer la paix; malgré ses équivoques, malgré le caractère précaire de certaines clauses qui ne furent jamais pleinement ni franchement exécutées, le traité était bien une renonciation.

Opportuniste en politique, Charles V avait su régler à son heure la question navarraise. Dans les instructions détaillées qui furent données au duc d'Anjou, chargé de présenter au pape Urbain V des explications autant que des justifications, il y a un article, qui montre bien la mentalité royale, cette méthode consciente et inflexible, si remarquable chez ce souverain : « Que veu tout ce que le Roy a fait, nulz ne puet dire qu'il se soit trop hastez, mais pourroit l'en dire que, se il eust plus attendu, que il eust trop demouré et eust peu le roy de Navarre faire une si grande plaie ou royaume que elle eust trop cousté à remettre à point[1]. »

Mais si Charles le Mauvais était cette fois politiquement éliminé, la question des Compagnies restait entière. Elles semaient le trouble partout et désolaient le pays. Il fallait à tout prix s'en débarrasser pour rétablir le calme, l'ordre et la sécurité dans la France convalescente. A ce mal il s'agissait de trouver le remède. Charles V, et ce fut son mérite, le chercha et le trouva. La cure fut des plus heureuses. Le vainqueur de Cocherel avait été malencontreusement fait prisonnier à Auray, le 29 septembre 1364, lors de la dernière grande bataille de la guerre de succession de Bretagne. Le roi contribua à payer son énorme rançon et lui confia le commandement de l'expédition de Castille. Entraîner les Grandes Compagnies en Espagne, à la suite du plus grand capitaine de l'époque, officiellement pour combattre les Maures de Grenade, en fait pour soutenir Henri de Trastamara contre Pierre le Cruel, allié et ami de l'Angleterre, c'était non seulement une solution des plus élégantes, mais encore

1. Arch. nat., J 255, n° 138.

Digitized by Google

une habile manœuvre politique, un coup de maître. L'expédition de Castille fut un fait capital et décisif.

Les conséquences de cette intervention française furent doublement heureuses. Tandis que la France, loin de s'affaiblir, se dégageait en enrôlant les routiers sous la bannière de Du Guesclin, elle obligeait l'Angleterre à intervenir; elle attirait le roi d'Angleterre et son fils, le Prince Noir, dans les aventures espagnoles en déviant le meilleur des forces anglaises au delà des Pyrénées. Quelle que fût l'issue de la guerre d'Espagne, que les Compagnies fussent décimées ou victorieuses, la France n'avait rien à perdre, mais tout à gagner. Les conseillers du roi voyaient sans déplaisir s'engouffrer dans les sierras, voisines de l'Ebre, au delà des ports de Roncevaux, dans ce pays de l'épopée dont Roland n'était pas revenu, ces bandes de pillards et de bandits qui constituaient un fléau permanent. Pour le commun peuple, le départ des routiers était une délivrance. Le roi avait vu plus loin : pour faire échec aux Grandes Compagnies, commandées par Du Guesclin, il fallait que l'Angleterre mît sur pied des armées opérant très loin de leurs bases, par suite qu'elle dégarnît les territoires continentaux qu'elle occupait. Pour un prince qui préparait dans l'ombre une rentrée savante, à l'heure qu'il avait choisie, l'expédition de Castille avait une importance capitale. La guerre était portée hors de France et ce n'était point là un maigre résultat dans un royaume où il voulait ramener le calme indispensable, en attendant l'heure de la glorieuse revanche.

L'histoire de l'intervention française en Castille a été faite récemment, et de magistrale façon, par le dernier historien de Charles V, M. Roland Delachenal, qui lui a consacré quatre remarquables chapitres[1]. Son exposé lumineux, écrit dans une langue aussi nerveuse que colorée, projette un jour nouveau sur des faits restés jusqu'à lui très confus. L'un des épisodes les plus fameux est la bataille de Najera (3 avril 1367), la plus grande bataille du siècle, dit un chroniqueur anglais, gagnée par le prince de Galles et où Du Guesclin fut fait prisonnier[2]. C'est à propos de cette bataille que je publie un document qui a échappé jusqu'ici aux recherches.

1. R. Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. III : *1364-1368* (Paris, Picard, 1916), p. 239 à 493. Les chapitres de l'ouvrage qui se rapportent à notre sujet sont les suivants : chap. VIII. La crise des Compagnies. Du Guesclin et la Croisade contre les Maures. — Chap. IX. L'expédition de Castille : le renversement de don Pèdre. — Chap. X. Le prince de Galles. La bataille de Najera. — Chap. XI. La revanche de don Henri. Le drame de Montiel.

2. *Chronicon Henrici Knighton vel Cnitthon, monachi Leycestrensis* (édition Lumby, Rolls Series, p. 122) : « Istud erat maximum bellum quod in diebus nostris actum est. »

Digitized by Google

La bataille de Najera a été, à notre époque, étudiée à des points de vue différents. Les biographes d'Arnoul d'Audrehem[1], maréchal de France, et de Jean de Gand, duc de Lancastre[2], ont été amenés à raconter cette bataille, parce qu'ils retraçaient la vie de grands personnages qui y avaient pris part. D'autres, se plaçant au point de vue militaire, préoccupés de dégager des campagnes du XIVe siècle les principes de l'art de la guerre[3] et les enseignements de la tactique[4], en ont décrit les péripéties pour prouver qu'elle marquait le triomphe des archers anglais sur la cavalerie légère espagnole, les célèbres Ginetes de l'Andalousie. D'autres, enfin, restant sur le terrain de l'histoire générale, historiens français, historiens anglais[5], historiens espagnols[6], en ont, chacun de leur côté, montré l'importance politique en ce qui touche à la France, à l'Angleterre et à la Castille.

La bataille où l'infanterie anglaise s'est mesurée, le 3 avril 1367, avec la cavalerie espagnole que soutenaient les compagnies placées sous les ordres de Du Guesclin, s'est livrée aux environs de la petite ville de Najera, arrosée par le Najerilla, affluent de droite de l'Èbre. Par suite d'une erreur, qui longtemps a prévalu[7], elle s'est appelée bataille de Navarette. On a, en effet, identifié et confondu deux localités séparées l'une de l'autre par une distance de seize kilomètres; or, c'est à Najera que s'est faite précisément la concentration des deux armées[8]. L'armée du prince de Galles, partie de Sauveterre, se

1. Émile Molinier, *Études sur la vie d'Arnoul d'Audrehem, maréchal de France* (mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 2e série. *Antiquités de la France*, t. VI (1883), p. 177).

2. Sydney Armitage-Smith, *John of Gaunt, King of Castile and Leon, duke of Aquitaine and Lancaster, earl of Derby, Lincoln and Leicester, seneschal of England* (1904), p. 33-35, avec une carte de la marche du Prince Noir et de la marche de don Henri.

3. Köhler, *Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegsführung in der Ritterzeit von Mitte des XIII Jahrhunderts bis zu den Hussiten Kriegen*, t. II, p. 500-517.

4. Charles Oman, *A history of the art of War : the middle ages from the fourth to the fourteenth century*, 1898, p. 636-648, avec deux cartes, une de la région, l'autre plan de la bataille.

5. Tout, *The History of England from the accession of Henry III to the death of Edward III (1216-1377)*, dans *The Political History of England*, t. III (1905), p. 405.

6. Juan Catalina-Garcia, *Castilla y Leon durante los reinados de Pedro Ier, Enrique II, Juan y Enrique III*, 1893, p. 378-394.

7. Oman, *The art of War*, p. 642, l'appelle encore Battle of Navarette.

8. *Les Grandes Chroniques de France, selon que elles sont conservées en l'église de Saint-Denis en France*, édition Paulin Paris, 1838, t. VI, p. 246, n. 1 : « Cette bataille a pris encore le nom tantôt de Nadera ou Najera et tantôt de Navarette. Ce dernier a prévalu. » — *Chronique latine de Guillaume*

Digitized by Google

porta de Logroño et de Navarrete[1] à la rencontre de l'armée franco-castillane qui, rassemblée tout d'abord à Santo Domingo de la Calzada[2], sur la route de Pampelune à Burgos, avait franchi le rio Najerilla, à Najera, pour s'établir sur la rive droite de ce fleuve. C'est pour cela que la rencontre s'est produite tout près de Najera, et c'est précisément la raison pour laquelle les documents et chroniques contemporains la désignent sous le nom de bataille de Nasers, Nazers, Nadres[3], Nazres et Nazares. Nazares est le mot dont se sert Du Guesclin lui-même, prisonnier à Bordeaux du prince Noir, lorsque Charles V, voulant lui montrer « sa grâce et amour par vray effet », répond pour lui d'une somme de 30,000 doubles[4].

Tous les historiens sont d'accord pour placer le lieu de la rencontre aux environs de Najera, à l'est de cette petite ville que baigne le rio Najerilla, c'est-à-dire sur la rive droite de ce fleuve. Le chroniqueur castillan Ayala, témoin de tout premier ordre, puisqu'il assista à la bataille, dit que don Henri de Trastamara avait établi son camp entre Najera et la Najerilla, afin de laisser cet obstacle naturel entre son armée et les troupes anglaises qui devaient arriver par la route de Logroño et de Navarette, en direction de Burgos[5]. La tête de pont de Najera était une position stratégique excellente, un solide point d'appui pour qui voulait couvrir Burgos, de même que tenir le pont de Logroño sur l'Èbre était pour les Anglais une nécessité impérieuse. L'Èbre servait de frontière entre la Navarre et la Castille[6], et l'occupation du pont « du Groing » permettait une

de Nangis, de 1113 à 1300, avec les continuations de cette chronique, de 1300 à 1368, édition Géraud, Société de l'Histoire de France (1843), t. II, p. 372, n. 1 : « Il s'agit de la bataille de Najara ou Navarette. »

1. Province et district judiciaire de Logroño, à onze kilomètres de Logroño.

2. Province de Logroño. C'est la localité que les *Grandes Chroniques de France* appellent Saint-Domingue (*Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, édition Delachenal, Soc. Hist. de France, t. II (1916), p. 30).

3. *Chronique de Bertrand Du Guesclin par Cuvelier*, édition Charrière, v. 2075 :

« Comment à Nadres fu pris efforceement
Et menez à Bordeaux ou il fu longuement. »

4. Lettre de Du Guesclin (Arch. nat., J 381), du 17 décembre 1367, publiée par Charrière, *Cuvelier*, Pièces justif. n° XIV, t. II, p. 402 : « Comme noble prince Edouard, ainsné filz du roy d'Angleterre, prince d'Aquitaine et de Galles, auquel nous sommes prisonnier de la bataille qui nagaire fu devant Nazares ou royaume de Castelle et encores nous détient en ses prisons. »

5. *Cronicas de los reyes de Castilla don Pedro, etc.*, p. 449 : « É puso su real aquende la villa (Najara), en tal guisa que el rio Najarilla estaba entre su Real é el camino por dó el rey don Pedro é el Principe avian de venir á pasar á Rioja, é tomar su camino para Burgos. »

6. *Froissart*, édition Luce, t. VII, p. 28 : « S'en vinrent passer la rivière

Digitized by Google

retraite par les chemins et défilés difficiles de la Navarre. L'importance de ces défilés n'avait pas échappé à un capitaine avisé comme l'était Arnoul d'Audrehem, maréchal de France, qui avait, en compagnie dé Du Guesclin, amené les renforts français et les Grandes Compagnies au secours de don Henri. Il avait conseillé à don Henri de les occuper solidement. « Se vous volés croire mon conseil » — c'est Froissart qui lui prête ces paroles[1] — « vous les desconfiriés tous (les Anglais) sans ja cop férir; car, se vous faisiés tant seulement garder les destrois et les passages, par quoi pourveances ne leur puissent venir, vous les affameriés et desconfiriés par ce point, et retourroient en leur pays sans arroy et sans ordenance, et lors les ariés vous a vostre volenté. »

Mais don Henri, courageux certes, mais impulsif et entêté, négligea d'écouter la voix du bon sens, pas plus qu'il ne céda aux objurgations pressantes de ceux qui lui déconseillèrent d'abandonner la bonne position qu'il tenait à Najera pour porter son camp sur la rive droite du rio Najerilla. Il était en effet fort imprudent de se mettre à dos une rivière large de plus de cent mètres et que des crues soudaines pouvaient grossir, à une époque surtout où un corps de pontonniers exercés ne suivait pas les armées en campagne. Don Henri, voulant à tout prix se mesurer avec l'ennemi en rase campagne, préféra se démunir des avantages que lui offrait la configuration du terrain. Le geste était crâne, digne d'un féodal aventureux, fréquentant les tournois et les champs clos, mais la suite prouva qu'il avait agi en mauvais tacticien[2].

« Il s'entêta dans son idée et un faux point d'honneur lui inspira une bien fâcheuse détermination. Abandonnant la rive gauche du Najerilla, il prit position sur la rive opposée, à l'extrémité de la *huerta* de Najera, à l'entrée de la courte plaine, par où devaient arriver don Pedre et ses alliés[3]. » Est-ce bien là que don Henri avait décidé de prendre position? Il y a tout lieu de supposer qu'il fut devancé par les événements, par la marche rapide du Prince Noir, qui avait levé son camp de Navarette. Le chroniqueur Ayala

(l'Èbre) qui depart Navare et Castille au pont dou Groing. » *Chronographia Regum Francorum*, t. II, p. 328; *Chronique normande du XIV^e^ siècle*, p. 183.

1. Édit. Luce, t. VII, p. 26.

2. Ayala, p. 453-454 : « E desto peso á muchos de los que con él estaban, ca tenian primero su real á mayor ventaja que despues le asentaron; pero el roy don Enrique era ome de muy grand corazon, é de muy grand esfuerzo, é dixo que en todas guisas queria poner la batalla en plaza llana, sin aventaja alguna. »

3. Delachenal, *op. cit.*, p. 400.

Digitized by Google

nous dit, en effet, que don Henri avait choisi tout d'abord comme emplacement de combat un grand terrain avoisinant Navarette[1], barrant ainsi la route de Pampelune à Burgos. Mais il n'eut sans doute pas le temps de réaliser son plan, qui consistait à se porter en avant au nord-est de Najera, jusqu'aux abords de Navarette. Car il dut être averti par ses patrouilleurs que l'armée anglaise s'était mise en marche le 3 avril au matin. Par suite, le terrain primitivement choisi pour une rencontre dut être abandonné.

L'armée castillane s'arrêta devant le rio Yalde, affluent de droite du Najerilla, qui, après avoir arrosé les petites localités de Manjarres et d'Aleson et avant de se jeter dans le Najerilla, en aval de Najera, passe à quelques kilomètres de Najera et coupe la route allant de cette ville à Navarette. Mais elle dut opérer un mouvement de conversion. Car l'armée anglaise — c'est Froissart qui nous l'apprend[2] — avait dessiné un mouvement enveloppant et débouche dans la plaine de Najera par le sud-est, déjouant ainsi les calculs de don Henri qui l'attendait au nord-est sur la route de Navarette. Nous croyons pouvoir établir que la bataille a eu lieu au sud-est de Najera, près de Bezarès[3]. Cette petite localité est située à huit kilomètres à vol d'oiseau de Najera et à onze de Navarette, au pied de la sierra de Cameros et à l'extrémité de la plaine qui s'étend entre le rio Najerilla et le rio Yalde[4]. Si l'on examine une carte de la province de Logroño[5], on s'aperçoit que cette plaine cesse à partir de Bezarès pour faire place à des ondulations de plus en plus importantes à mesure que l'on s'avance vers l'est et vers le sud. Le terrain où les

1. Ayala, p. 453 : « É ovo su acuerdo de pasar el rio, é poner la batalla en una grand pláza que es contra Navarrete, por dó los otros venian, é fizolo asi. »

2. *Froissart*, t. VII, p. 282, ms. d'Amiens : « Si vous di qu'il ne prissent mies adonc le plus droit chemin pour venir sus le roy Henry, mès chevauchierent a le droite main en tournant une grande montagne et le passerent et puis descendirent en ung val. Ja estoit grans jours et solaus levés moult biaux et moult clers. »

3. *Diccionario geografico postal de España* (Madrid, 1880) : « Villa con ayuntamiento, Juzgado Najera, Provincia Logroño. » Au recensement de 1876, cette localité n'avait que 132 habitants.

4. *Gran Diccionario geografico estadistico e historico de España*. Barcelone, 1889.

5. Notamment la carte au 1/200,000e, publiée en 1868 par d. Francisco Coello. Outre la carte du 1/200,000e de l'État-major espagnol, on peut consulter l'Atlas d'Espagne de D. Tomás López, notamment la carte intitulée : *Castila la Vieja, partidos de Santo Domingo de la Calzada y de Logroño correspondenties à la prov. de Burgos*, 1787, 1/280,000e. Sur la carte de France dressée au dépôt des fortifications (feuille XIII, 1/500,000e), la localité de Bezarès est appelée Pezarès.

Digitized by Google

forces anglaises et castillanes se sont heurtées est compris dans ce triangle isocèle, dont la ville de Najera est le sommet, dont les rios Najerilla et Yalde sont les côtés. Bezarès est sur la base. Comme l'écrit le dernier historien qui a visité le champ de bataille, ce terrain est plat et découvert, ainsi qu'il convenait pour une rencontre en champ clos, mais le sol se relève rapidement, et de tous les côtés des montagnes limitent l'horizon; au sud et à l'ouest, les hautes sierras, séparant l'un de l'autre les bassins de l'Èbre et du Douro et dont quelques cimes montent à plus de deux mille mètres; au nord et à l'est, les dernières ramifications des Pyrénées, couvrant la Navarre méridionale; à l'ouest, dans la direction de Najera, les collines rongées par les eaux, de forme et de coloration si originales, au pied desquelles s'allonge la petite ville, blottie entre la rivière et les falaises à pic, qui, aux rayons du soleil, s'embrasent comme les rochers rouges de l'Esterel[1].

Si je crois pouvoir affirmer que la bataille de Najera devrait, à dire vrai, s'appeler bataille de Bezarès, c'est que deux chroniques anglaises sont seules à fournir un détail très précis qui, jusqu'ici, n'a pas attiré l'attention et qu'aucun historien n'a songé à utiliser. Le chroniqueur John de Reading, moine à Westminster, qui a continué l'œuvre de maître Adam de Murimuth de 1346 à 1367 et qui, comme son prédécesseur, a composé d'après des sources et des relations officielles[2], raconte que don Henri rencontra l'armée anglaise dans la plaine de Priazers, « in campo Priazers, super ripam Nazers[3] ». La même mention, plus explicite encore, se retrouve dans la plus ancienne chronique en prose de moyen anglais que nous possédions actuellement, *The Brut or the Chronicles of England*[4] : « L'an de nostre seigneur M CCC LXVII et du roi

1. Delachenal, *op. cit.*, p. 402.

2. Cette chronique vient d'être récemment mise au jour et éditée, en 1914, par M. James Tait, d'après un ms. du British Museum (Cotton, Cleopatra A, XVI).

3. *Chronica Johannis de Reading et anonymi Cantuariensis*, édition Tait, p. 182 : « Cui [principi] dominus Henricus intrusor in campo Priazers super ripam Nazers, cum gente ac equis impenetrabiliter armatis..., superbus et audax, quasi de victoria securus, contra consilium in armis ac rebus bellicis instructorum occurrit pompose. » M. Tait lit dans le manuscrit Priazers ou Prazers.

4. Friedrich Brie, *Geschichte und Quellen der mittelenglischen Prosachronik the Brute of England oder The Chronicles of England* (Marburg, 1905). Le « Brut » original est une compilation en dialecte anglo-normand tirée de Wace et de Gaimar, qui s'arrête à la conquête normande, entre 1066 et 1100. Des auteurs anonymes l'ont successivement continuée en français jusqu'à 1333, peut-être même jusqu'à la mort d'Édouard III, et ce n'est qu'à la fin du XIV^e^ siècle, vers 1380, que l'ouvrage entier fut traduit en anglais.

Digitized by Google

Edouard XLII, le troisieme jour d'avril, il y eut une forte et grande bataille dans une large pleine qui entoure Pryazers, tout près de l'eau de Najera[1]. » Les renseignements donnés par la chronique en moyen anglais sont bien plus précis que ceux du chroniqueur de Westminster. Le dernier éditeur de la chronique de Brut estime que l'auteur anonyme de la première continuation, qui s'étend de 1333 à 1377[2], a utilisé comme source principale, jusqu'à 1367, la chronique du moine de Westminster, John de Reading. Cette assertion n'est pas exacte. Il faut plutôt dire que Reading, qui écrivait en latin, et son contemporain, qui écrivait en anglais, ont tous deux tiré parti d'une source commune que nous n'avons plus. J'inclinerais volontiers à penser qu'il s'agit en l'espèce de la chronique de William of Packington, malheureusement aujourd'hui perdue. Packington était un clerc qui accompagna le Prince Noir et qui faisait partie de son conseil. A ce titre, il a dû disposer de relations officielles. Mais ce n'est là qu'une supposition. Ce qui est sûr, c'est que deux chroniques anglaises connues ont eu une source commune, dont la documentation était excellente puisqu'elles sont les seules à situer d'une façon exacte le lieu de la rencontre entre le prince de Galles et don Henri, à huit kilomètres au sud-est de Najera. La bataille s'est livrée dans la plaine de « Pryazers », que nous pouvons identifier avec la localité actuelle de Bezarès.

C'est à Bezarès, en effet, que finit la plaine de Najera, cette « vega » propice à une rencontre en terrain plat. Là commencent ces vallonnements qui permettent à une troupe aguerrie de se défiler. L'armée anglaise, qui savait manœuvrer, profita de ces accidents de terrain, si bien qu'elle resta longtemps inaperçue. Archers anglais et frondeurs catalans se trouvèrent soudain nez à nez. Froissart nous raconte, en effet, que, en descendant une petite montagne, les Anglais aperçurent les troupes castillanes et qu'ils commencèrent à se mettre en bataille, au pied de ce monticule, et à « se traire en leurs batailles sus les camps[3] ». Il est probable que

1. *The Brut or the Chronicles of England*, édition Brie, Early English Text Society, original series 136 (1908), part II, p. 320 : « Of the bataill of Spayne bituene Prins Edward Herry the Bastard of Spayne. In the yer of our Lord a M CCC LXVII & of Kyng Edward XLII, the thrid day of aprill, her was strong bataill & a grete, in a large feld yclept Pryazers, fast by the water of Nazers in Spayne. »

2. Et que M. Brie publie d'après un ms. de Cambridge (Corpus Christi College, n° 174).

3. *Froissart*, t. VII, p. 34 : « Et bien savoient li signeur ens es deux hos, par le raport de leurs coureurs, que il se devoient trouver. Si chevaucierent ensi et cheminerent tout le pas, li un contre l'autre... Et puierent li dis princes et ses gens une petite montagne, et au descendre il perchurent tout cle-

Digitized by Google

l'armée anglaise déboucha sur le rio Yalde, à hauteur de Bezarès, et c'est là qu'elle rencontra l'armée espagnole. Averti par ses patrouilles que le Prince Noir avait opéré une marche sur son flanc gauche, don Henri, qui attendait l'ennemi du côté d'Alesson, là où le rio Yalde coupe la route de Pampelune à Burgos, remonta le rio Yalde qui coule dans la direction sud-est-nord-ouest. Le Prince Noir le manœuvra ; il l'obligea à changer son dispositif de combat et à accepter le sien. A coup sûr, il eût été plus sage que don Henri attendît ses ennemis derrière le rio Najerilla, sur les falaises à pic qui le dominent.

« Che samedi au matin », nous conte Froissart, « entre Nazres et Navaret, fu la bataille grande, felenesce et horrible et moult y eut de gens mis en grant meschief[1]... on vei l'aigue au quai desous Nazres, rouge dou sanch des hommes et des chevaux qui là furent mors et occis[2]. » A le lire, on croirait que le vieux chroniqueur a assisté à la bataille, qu'il a entendu les trompettes crier « à l'arme » ou les « araines » sonner le réveil et qu'il a encore devant les yeux le spectacle grandiose de ces douze cents bannières qui flottaient au vent et des armures qui reluisaient au soleil[3]. Malheureusement, le récit de Froissart, si vivant et si alerte, n'est pas celui d'un témoin oculaire. Il rapporte ce qu'il a entendu dire « si com je l'oy depuis recordet chiaus qui y furent ». Peu s'en est fallu d'ailleurs qu'il prît part à l'action. Au début de l'année 1367, au moment où le prince de Galles préparait son expédition, Froissart était à Bordeaux. Il suivit jusqu'à Dax le Prince Noir, qui jugea opportun de le renvoyer en Angleterre auprès de sa mère, la reine Philippa, pour des raisons que nous ne connaissons pas[4]. Ce voyage intempestif le priva d'assister à cette rencontre, qui passa à l'époque comme un très grand fait d'armes, une « apertise ». Plus tard, lorsqu'il écrivit ses mémoires, Froissart interrogea les survivants de cette bataille

rement leurs ennemis qui venoient le chemin droitement vers yaus. Quant il eurent tout avalé cette ditte montagne, il se traisent en leurs batailles sus les camps, et se tinrent tout quoi. »

1. *Froissart*, t. VII, p. 38.

2. *Idem*, p. 46.

3. *Idem*, p. 34 : « Quant li solaus fu levés, c'estoit grant biautés de veoir ces banieres venteler et ces armeures resplendir contre le soleil. » *Idem*, p. 35 : « Si estoit ce grans solas a veoir et considerer les banieres, les pennons et le noble armoierie qui là estoit. »

4. « Et avoie intention d'aller au voyage d'Espaigne avoec le prince de Galles et les seigneurs qui au voyage furent; mais quant nous fusmes en la cité de Dax, le prince me renvoya arriere en Angleterre devers madame sa mere ». *Idem*, t. VII, p. IV.

Digitized by Google

sanglante et, pour mieux se documenter, puisa ses sources dans les auteurs, ses devanciers. Ainsi fut-il amené, et le plagiat était admis à son époque, à mettre dans une prose excellente, qui fait encore aujourd'hui nos délices, de mauvais vers, fruit des élucubrations d'un rimailleur sans prétentions littéraires, monotones et ennuyeux à coup sûr, mais, en dépit de leur remplissage, plus près de la vérité historique.

Froissart s'est en effet largement inspiré d'une chronique rimée[1], « la Vie et les hauts faits d'armes du Prince Noir », poème historique que le héraut d'armes de Jean Chandos, qui était Anglais, composa vers 1385 et écrivit en français du Hainaut, c'est-à-dire en wallon[2]. A Najera, Jean Chandos, connétable d'Aquitaine, servait dans « la bataille » du duc de Lancastre, frère du Prince Noir, qui se trouvait, par suite du dispositif adopté, à l'avant-garde. Le héraut qui l'accompagnait prit part à ces corps à corps furieux, où l'on se battit à la lance, à l'épée, à la hache, à la dague, au couteau[3]. Lorsqu'il entreprit plus tard d'écrire ses souvenirs, il avait encore la vision sinistre du champ de bataille, du nuage de poussière qui s'éleva de la mêlée furieuse, de la pluie de flèches qui tombait sur les premiers rangs; il croyait entendre le cliquetis des lances entrechoquées et les clameurs des combattants, « Guyenne S[t] Georges ou Castille Santiago ». Ce témoin oculaire, d'ailleurs plus rimeur que poète, est sans doute esclave de ses rimes. Mais, en dépit des redites, des mots inutiles, des chevilles, ses deux mille vers octosyllabiques[4], relatant l'expédition du prince de Galles en Espagne, gardent encore la saveur des vieilles rapsodies[5].

1. C'est l'opinion de Kervyn de Lettenhove (édition de *Froissart*), de Luce dans son édition de *Froissart*, t. VII, p. IV, note, et celle également de Delachenal, *op. cit.*, p. 401, n. 4.

2. *Romania*, 1913, p. 125, compte-rendu de la nouvelle édition par Paul Meyer.

3. *Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, édition Luce, p. 179 : « Car quant les Francoiz, Normans et Bretons ourent combatu des glaives, ilz se combatirent des hasches. Qui la cheist, nient fust du relever. » *Froissart*, t. VII, p. 285 : « Ceste bataille fu durement aspre et fellenesse et bien combatue de lances acerées, des haces, de daghes, d'espées et de coutiaux. »

4. Le vers octosyllabique était très en vogue dans les chroniques rimées au temps de Philippe VI de Valois et de Jean le Bon. Delisle, *Fragments d'un poème historique du XIV[e] siècle* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LX, 1899, p. 611-616).

5. La chronique rimée du héraut de Jean Chandos a été publiée pour la première fois par H. O. Coxe pour le *Roxburghe Club*, en 1842 : *The Black Prince, an historical poem written in French, with a translation*. Elle a été réimprimée en 1883 par Francisque Michel : *The life et feats of arms of Edward the Black Prince by Chandos herald, a metrical chronicle with an*

Digitized by Google

C'est aussi un rapsode que Cuvelier, ce pauvre trouvère dont nous parle Philippe de Mézières dans le *Songe du vieil pèlerin*, et qui, pour gagner sans doute sa vie, eut le courage de consacrer à la vie de Bertrand Du Guesclin un long poème de vingt-trois mille vers dodécasyllabes, dont près de huit cents à la bataille de Najera[1]. Ses laisses monorimes, très archaïques pour l'époque où il composait, ont la prolixité d'un perpétuel refrain, la monotonie d'une litanie si interminable que les auditeurs de la fin du XIV^e^ siècle en ont eux-mêmes demandé un abrégé. Bien que l'auteur affirme tenir ses renseignements des compagnons de Du Guesclin, il y a tellement d'erreurs chronologiques que la critique moderne est impuissante à exhumer la vérité de cet extraordinaire roman d'aventures, médiocre au point de vue poétique, plus médiocre encore au point de vue historique. Pour ceux qui cherchent l'histoire vraie, ce sont des travaux d'imagination qu'il faut délibérément laisser de côté — Rabelais dira qu'ils sont baveux comme un pot à moutarde — ainsi que le conseillait déjà à ses lecteurs le chroniqueur Jean le Bel dans sa préface qui est une profession de foi : « Qui veut lire et ouir la vraye histoire... si lise ce petit livre que j'ay commencé à faire et laisse ung grant livre rimé que j'ay veu et leu, lequel aucun controuveur a mis en rime par grandes faintes et bourdes controuvées, duquel le commencement est tout faulx et plain de menchongnes... Et de la en avant peut avoir assez de substance de verité et assez de bourdes, et si y a grant plenté de parolles controuvées et de redictes pour embelir la rime, et grand foison de si grands proesses racontées sur aucuns chevaliers et aucunes personnes qu'elles debveroient sembler mal créables et ainsy comme impossibles. Par quoy telle hystoire ainsi rymée par telz controuveurs pourroit sembler mal plaisant et mal aggreable a gens de raison et d'entendement[2]. »

Si le héraut Chandos et Cuvelier ont été dominés par le souci de la rime, le poète officiel du Prince Noir, qui a écrit en latin sur la guerre de Najera ou plutôt sur la victoire de la guerre d'Espagne remportée par trois confrères (le Prince Noir, le duc de Lancastre et Pierre le Cruel) contre trois bâtards (don Henri, don Tello, don

english translation and notes. En 1910, Mildred Pope et Eleanor Lodge en ont donné une édition définitive (Oxford Clarendon Press) : *Life of the Black Prince, by the Herald of Sir John Chandos, edited from the manuscript in Worcester College, with linguistic and historical notes.*

1. *Chronique de Bertrand Du Guesclin par Cuvelier*, trouvère du XIV^e^ siècle (édition Charrière). Documents inédits (1839), 2 vol. La bataille de Najera occupe les vers 11415 à 12192.

2. *Chronique de Jean le Bel* (édition Viard et Déprez), Soc. Hist. de France, 1904, t. I, p. 1.

Digitized by Google

Sanche), a été asservi par la versification[1]. Chandos narrait ses souvenirs, comme un trouvère, dans une langue simple, naïve, mais claire. Le panégyriste en titre de la cour du prince de Galles enveloppe ses sources dans un style affecté et ampoulé, riche en jeux de mots[2], plein d'allusions obscures et d'allégories parfois inintelligibles. Il vise à l'effet, à l'élégance des mots, si bien que les renseignements précis sont noyés dans le fatras des assonances et que la vérité disparaît dans la fiction. C'est une œuvre médiocre, qui n'offre à l'historien qu'une valeur très mince, mais qui a été très goûtée au moyen âge, si appréciée qu'on la donnait comme modèle dans les écoles ou les universités aux étudiants qui apprenaient à forger les distiques. Pour nous, elle n'a qu'un intérêt historiographique. L'éditeur de ce poème[3] l'attribue à un moine de Revesby dans le Lincolnshire, Walter de Peterborough. Je veux bien, jusqu'à preuve du contraire, accepter cette identification, au lieu de l'appeler W. Burgeys[4]. Le nom a d'ailleurs peu d'importance. Ce que l'on n'a pas dit et ce qui vaut la peine d'être signalé, c'est que ce moine semble avoir été sinon attaché à la personne du Prince Noir, du moins avoir célébré, en latin, les hauts faits d'armes du Prince que d'autres rimaient en français. Dans la préface de son poème qu'il dédie à Jean de Marton, trésorier de Jean de Gand, duc de Lancastre, il a bien soin d'indiquer qu'il a jadis écrit pour le Prince Noir un poème sur la bataille de Poitiers, poème dont il nous donne le titre « Theotocon », c'est-à-dire le fils de Dieu. La victoire de Najera, sans avoir l'importance de celle de Poitiers, attestait encore onze ans après 1356 la valeur du Prince, commandant en chef, et la supériorité de l'armée anglaise au point de vue de l'armement, de la valeur militaire et de l'unité de commandement. Ce nouveau et brillant fait d'armes était une

1. « Incipit victoria belli in Hispania. Explicit bellum Nasorense gestum, et sic digestum anno Domini M° CCC° LXVI°, habens versus quingentos sexaginta, per W. Burgensem. »

2. Ainsi la ville de Logroño, en français Le Groin, devient sous sa plume « portum verrinum », le port du « verrat ».

3. Thomas Wright, *Political poems and songs relating to English History composed during the period from the accession of Edward III to that of Ricard III*, t. I, p. 95-122; publié sous le titre : *Prince Edward's expedition into Spain and the battle of Najara.* Ce poème était déjà connu du temps de Fabricius, t. IV, p. 566-567.

4. Dans le ms. de la Bodleienne à Oxford (Digby, n° 166, fol. 97), le poème est signé W. Burgensem. Thomas Wright, d'après une mention de la chronique de Peterborough (British Museum, Cotton, Claudius A, 5), dit que W. Burgensis et Walterus de Burgo sont un seul et même personnage. Je n'ai pu vérifier cette assertion.

Digitized by Google

aubaine poétique pour un moine qui passait ses nuits à se nourrir d'Ovide pour la gloire et l'honneur de l'Église[1].

La chronique, en espagnol, d'Ayala est une source de premier ordre[2]. Don Pedro Lopez de Ayala, après avoir été un partisan de Pierre le Cruel, embrassa la cause de don Henri de Trastamara. Devenu chancelier de Castille de 1398 à 1407, il occupa les loisirs que lui laissaient ses fonctions à écrire l'histoire des rois de Castille et des événements auxquels il avait été mêlé[3]. Comme Froissart, il écrivait après les événements; aussi sa véracité et sa bonne foi ont-elles été mises en doute[4]. Mais il avait l'avantage d'avoir été la plupart du temps un témoin oculaire, et, en ce qui concerne la bataille de Najera, il est bien naturel qu'il nous en ait fait un récit circonstancié, plein de charme et de vie. On aime à conter les batailles auxquelles on a pris part, non pas seulement en témoin, mais en acteur, et Ayala s'y est étendu d'autant plus volontiers qu'à Najera il portait la bannière des chevaliers de l'Écharpe[5], troupe d'élite recrutée parmi les « ricos hombres » de Castille, qu'il eut la chance de sortir indemne de la mêlée meurtrière, mais connut, comme Du Guesclin, la mésaventure d'une captivité.

A côté des sources narratives : chroniques, anglaises et françaises, chroniques rimées, poèmes, il y a une source diplomatique dont je n'ai pas besoin de souligner l'importance et que j'ai eu la bonne fortune de trouver à Londres, au Public Record Office[6]. C'est un document émané du Prince Noir, où le vainqueur de Najera fait lui-

1. « Principe pro nostro scripsi quondam Theotecon
In Pictavensi marte, poeta suus.
Ad decus ecclesiæ super Ovidium vigilavi
Jam duce pro nostro proque salute sua. »

2. *Cronicas de los reyes de Castilla don Pedro, don Enrique II, don Juan I, don Enrique III, por D. Pedro Lopez de Ayala, chanciller mayor de Castilla, con las enmiendas del Secretario Geronimo Zurita, y las correcciones y notas añadidas*, por don Eugenio de Llaguno Amirola, t. I. Madrid (1779). Réimprimé dans la *Biblioteca de Autores Españoles desde la formacion del lenguaje hasta nuestros dias*, t. LXXVI, p. 393-629 (Madrid, Rivadeneyra, 1875).

3. Schirrmacher, *Geschichte von Spanien*, 1890 (dans *Geschichte der Europäischen Staaten*); Fueter, *Ayala und die Chronik Peters des Grausamen* (*Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschungen*, t. XXVI, 1905).

4. Don Rafaël de Floranes, *Vida literaria del canciller mayor de Castilla d. Pedro Lopez de Ayala* (Colección de documentos ineditos para la historia de España, 1851-1852, t. XIX et XX).

5. « El pendón de la orden de la Banda. »

6. *Ancient Correspondence*, vol. XLII, n° 33. Minute sur papier.

Digitized by Google

même le récit de la bataille. Il a la saveur d'une lettre familière et l'éloquente simplicité d'un communiqué.

Le lundi 5 avril 1367, deux jours après la bataille, alors qu'il chevauchait vers Burgos à la tête de son armée victorieuse, avant de faire halte à Brivesca[1], comme nous le disent Froissart[2] et le héraut Chandos[3], le prince de Galles adressa à la princesse, qui se trouvait sans doute à Bordeaux, la missive suivante :

Tres cher et tres entier coer, bien ame compaigne. Nous vous saluoms de tut nostre coer desiraunt etc. Tres chere compaigne, quant as noveles voilliez savoir qe auxint avint le secounde jour d'aprill esteioms logiez sur les chaumps pres de Naverres et illoesques avoms novelles qe le Bastard de Spaigne ove tut son host estoit logie a dieux lieux de nous sur la ryvere de Nazare et lendemayn, c'est assavoir bien matyn, nous nous deslogeames pur aler dever luy et y envoisames nos scoverours devant pur savoir l'estat du dit Bastard, les queux nous reporterount qil avoit pris sa place et armes ses batailles en un bel lieu pur nous attendre, et tantost nous nous mesmes en ordinaunce de luy combatre esteiantz tant par la volunte et grace de Dieux qe le dit Bastard et touz les sens furent desconfitz. Regraciez soit nostre seignur; et en furent mortz en tut cynk ou sys mille des combataunz et y furent tut pleyn des prisoners des queux nous ne savoms mye les nouns a present, mes entre aultres estoient pris Done Senche frere de dit Bastard, le counte de Domee, monseignur Bertram Claykyn, le marchal d'Oudenham, monseignur Johan Romery, monseignur Johan de Neville, le con[te] Craundoun, le Beek de Villains, S[imon] Charilhel, le mestre Seynt Jame, le mestre Saint Johan et plusours chastelains que nous ne savoms nomer jesqes a dieux mille prisoners des [gens] d'estat; et le Bastard mesmes nous ne savoms quant a present sil estoit pris mort ou fuy. Et apres le dit journe nous nous logeamez a soir en logges de dit Bastard et en ses tentes mesmes ou nous esteioms mieulz esez qe nous ne fuissoms de qatre jours ou cynk devan[t], et y demorasmes lendemayn tut le jour et, le lundy, cest assavoir le jour de la fesaunce de cestes, nous nous deslogeamez et prismes n[ostre] chemyn avaunt dever Burges et ensy avaunt en bon complisement de nostre dit viage, ove l'aide de Dieu; et voilliez savoir, tres cher compaigne, qe nous, nostre frere de Lancastre et touz les gens d'estat de nostre host sount

1. A quarante-sept kilomètres nord-est de Burgos.

2. *Froissart*, édition Luce, t. VII, p. 51 : « Et le lundi après boire, il (le Prince Noir) se deslogea et toutes ses gens, et s'en vinrent ce jour logier a Barbesque. Si y furent jusques au merkedi que il s'en vinrent tout devant Burghes ».

3. *Life of the Black Prince*, v. 3596 :

« Et li tres noble Prince de pris
S'en vint à Benesques logier. »

Digitized by Google

en bon poynt, dieu mercy, fors seulement monseignur Johan Ferrers, qi moult ad combatu. Par quei, tres cher compaigne, etc.

La lettre du Prince Noir a été connue en Angleterre. Des copies ont dû être affichées à la porte des églises, comme des communiqués[1]. Le moine anonyme qui a composé la chronique de Cantorbéry (1346-1367) et qui écrivit en 1367, alors que le Prince et don Pedro étaient encore à Burgos, s'est servi de ce document officiel[2]. Au lieu de l'insérer *in extenso* dans sa Chronique, comme l'auraient fait Adam de Murimuth, le chanoine de Saint-Paul de Londres ou Robert d'Avebury, garde des archives archiépiscopales de Cantorbéry, il l'a analysé et l'on reconnaît dans la traduction latine les termes et les phrases mêmes de l'original français[3]. La confrontation des deux textes ne laisse aucun doute : même chiffre de morts, même chiffre de prisonniers[4].

Le message du Prince Noir débute par un salut très affectueux qu'on serait tenté, au premier abord, de considérer comme de pure convention, conforme à la stricte étiquette d'un formulaire de chancellerie[5]. Mais cette affection semble toute naturelle quand on songe que le Prince Noir, en épousant la comtesse Jeanne de Kent, sa cousine, veuve en premières noces du comte Thomas Holland, avait fait

1. La lettre du Prince Noir a été adressée sans doute à plusieurs destinataires, au roi, au chancelier. Pour chaque destinataire, on changeait l'adresse et le salut. Nous avons conservé la minute de l'exemplaire adressé à la princesse.

2. *Chronica Johannis de Reading et anonymi Cantuariensis (1346-1367), edited with introduction and notes*, by James Tait (Manchester, University Press, 1914), p. 224 : « Et post haec princeps ipse cum rege Ispanie iter suum arripuit versus Burges, ubi ad invicem nunc morantur. »

3. « Ex parte dicti principis exploratoribus et insidiatoribus belli praemissis, secundo die aprilis eidem principi juxta Naverete in Ispania, ubi tentoria sua fixerat, venerunt nova quod idem Bastardus cum exercitu suo fere per duo miliaria a dicto principe super ripam de Nazare, directis belli sui aciebus, placeam ceperant ad pugnandum ibidem, dictum principem expectando et in crastino ipse movebat se cum armata potentia ad debellandum Bastardum eundem. »

4. « Nomina dominorum et comitum captivorum in bello de Nasers in Ispania : et alii ad summam M^l M^l et amplius bonarum gentium. » — « Mortui in bello de Nasers : et alii usque ad numerum quinque M^l vel VI millium bonarum gentium armatarum », *Idem*, p. 226.

5. Dans la chancellerie anglaise du XIV^e siècle, la formule usitée par le roi dans les lettres à la reine est « très doux cœur » et au protocole final « douz cuer, Dieu soit gardein de vous ». Voir, à cet égard, la lettre missive que Édouard III adressait de Grand-Champ, près de Vannes, le 25 novembre 1342, à la reine Philippa pour lui annoncer la mort de Robert d'Artois et que j'ai publiée dans la *Revue historique*, t. XCIV (1907), p. 65.

Digitized by Google

un mariage d'amour, mariage que son père Édouard III avait, paraît-il, désapprouvé, et qui avait déplu aux barons[1], car c'était une femme « soubtille et pleine d'aguet[2] ». Le Prince Noir, fier de sa victoire, envoie à son épouse, sans doute inquiète, la bonne nouvelle. A défaut de Froissart, d'Ayala, de la chronique rimée du héraut Chandos, cette seule lettre, qui est un communiqué de victoire, nous permettrait de situer la bataille et de saisir les conditions dans lesquelles elle s'est livrée.

Le 2 avril, l'armée anglaise était campée près de Navarette au repos sous les oliviers. Le Prince apprit que l'armée ennemie commandée par don Henri de Trastamara — désigné communément sous le nom de bâtard d'Espagne — et concentrée à deux lieues au sud-ouest, avait dressé ses tentes au milieu des bruyères devant Najera[3]. Le samedi 3 avril, veille du dimanche de la Passion, qui était pour les Anglais la fête de saint Richard, évêque de Chichester[4], avant l'aube, le prince leva le camp après avoir envoyé au préalable une patrouille pour prendre contact avec l'ennemi et connaître son dispositif de combat. Les éclaireurs rendirent compte que don Henri avait pris position sur un beau terrain, qu'il avait armé ses batailles, c'est-à-dire placé ses unités, et qu'il attendait la rencontre. C'est alors que le Prince fit prendre à l'armée anglaise sa formation de combat, après quoi l'on en vint aux mains.

Le Prince, dans sa hâte d'annoncer la victoire, a négligé de donner de plus amples détails sur les péripéties d'une lutte acharnée qui dura jusqu'au soir. Il s'est borné à enregistrer les résultats essentiels; cinq à six mille morts et deux mille prisonniers. D'ailleurs, à l'heure où il écrit, les prisonniers n'avaient pas encore été dénombrés, car il y en avait « tout plein », et l'identification n'était pas rapide. Après un coup de filet tel que celui de Najera où, pour nous servir de l'expression du chroniqueur des quatre premiers Valois[5],

1. Jeanne de Kent était fille d'Edmond de Woodstock, comte de Kent, fils d'Édouard Ier. Le mariage fut célébré à Windsor, le 10 octobre 1361, après que le pape eut accordé la dispense (Rymer, t. III, p. 626). Le Prince Noir avait en outre été le parrain des deux fils de la comtesse. L'archevêque de Cantorbéry déclara bénir l'union contre sa conscience, parce que contraint (*Chronicon anonymi Cantuariensis*, édition Tait, p. 213).

2. *Chronique des quatre premiers Valois*, édition Luce (Soc. Hist. de France), p. 124.

3. *Froissart*, t. VII, p. 31 et 279 : « Cil coureur ... veirent l'ost entierement des Espagnolz qui estoient logiet ens ès bruieres devant Nazres. »

4. *Chronicon anonymi Cantuariensis* (édition Tait), p. 224. Mort en 1253, Richard avait été canonisé le 3 avril 1262.

5. *Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, édition Luce (Soc. Hist. de France), p. 180.

Digitized by Google

les Franco-Bretons, luttant en désespérés, avaient été « avironnéz de toutes parts comme les oiseaulx entre les raseurs[1] », la cohue est parquée avant de subir l'interrogatoire de rigueur. Deux jours après la bataille, et il n'y a là rien de surprenant, les listes définitives n'avaient pas été établies. Elles le furent plus tard, avec une origine officielle ou demi-officielle[2], telles qu'on les trouve dans le moine anonyme de Cantorbéry[3], dans John de Reading[4], dans Ayala[5] ou dans la chronique que le neveu du cardinal Gilles Albornoz, ancien professeur de droit canonique à l'Université de Bologne, a inscrite en tête d'un exemplaire du Décret de Gratien que ses élèves lui avaient offert à son départ de Bologne[6].

Au lendemain de la bataille, le Prince Noir, ne pouvant adresser à Londres la liste complète des prisonniers « des queux nous ne savons mye les nouns », s'était contenté de dresser l'état des personnages de marque qui avaient été capturés. « Mes entre aultres estoient pris don Sanche, frère de don Henri[7], le comte de Denia[8], Du Guesclin, le maréchal d'Audrehem, Jean Romery[9], Jean de Neuville[10], Le Bègue de Villaines[11] et les maîtres des ordres militaires. »

Il est regrettable que le Prince Noir n'ait pas soufflé mot des pertes anglaises qui furent certainement plus sérieuses que celles dont parle Froissart[12] dans sa première rédaction et qu'il rectifia dans sa

1. C'est ce que dit également la *Chronique normande du XIV^e siècle*, édition Émile et Auguste Molinier (Soc. Hist. de France), p. 184 : « La furent François enclos de toutes parts. Car moult estoit petite quantité au regard du grant ost que le prince avoit. »

2. Comme le fait justement observer M. Tait, dans son édition de Reading, p. 371.

3. Édition Tait, p. 225-227.

4. *Idem*, p. 183-184.

5. Ayala, *op. cit.*, p. 456-457.

6. Cette chronique a été éditée, d'après un ms. des archives du chapitre de Tolède, par Moisant : *le Prince Noir en Aquitaine*, appendice III, p. 276. Ferdinand Alvarez d'Albornoz, doyen de l'église de Valladolid, puis archevêque de Séville, nous a laissé une liste des prisonniers espagnols.

7. Don Sanche, comte d'Albuquerque. Cf. *Chandos*, édition Michel, p. 365.

8. Don Alfonso, comte de Denia, marquis de Villena, cousin germain du roi d'Aragon. Cf. *Chandos*, édition Michel, p. 365; édition de Lodge, p. 247.

9. C'est sans doute Le Remerik donné comme prisonnier par le chroniqueur John de Reading et que M. Tait (*op. cit.*, p. 184) identifie avec Juan Ramirez de Arellano, cité par Ayala.

10. Il était le neveu du maréchal d'Audrehem. Cf. Molinier, *op. cit.*

11. Pierre de Villaines, dit Le Bègue de Villaines, sénéchal de Carcassonne de 1360 à 1362, prit part, en 1362, à la guerre de Normandie. Cf. *Chandos*, édition Michel, p. 365.

12. Édition Luce, t. VII, p. 48. D'après Froissart, les Anglais perdirent quatre chevaliers, dont deux gascons, un anglais et un allemand, vingt archers et

Digitized by Google

seconde[1]. Il annonce seulement l'accident survenu à un vaillant guerrier[2], John Ferrers, qui fut mortellement blessé en poursuivant les fuyards et qui ne survécut pas à ses blessures[3].

Le soir de la bataille de Najera, l'armée anglaise vint occuper le camp ennemi. Le Prince Noir s'installa dans la tente même de don Henri et il avoue s'y être trouvé mieux à l'aise que quatre ou cinq jours auparavant, du côté de Logroño et de Navarette[4]. Il est probable que l'armée espagnole laissa des victuailles que les archers anglais apprécièrent, car les approvisionnements commençaient à manquer et le pain coûtait très cher[5]. Le dimanche 4 avril, jour de Pâques, l'armée anglaise goûta un repos bien gagné[6], et le lundi 5 elle se mit en marche en direction de Burgos, l'ancienne capitale de la vieille Castille, où l'on sacrait les rois.

Deux jours après la bataille, on était encore sans nouvelles de don Henri. Nul ne pouvait dire s'il était mort, s'il avait été fait prisonnier, s'il avait fui[7]. Don Pèdre était très inquiet. Déjà, en pleine mêlée, on l'avait vu, rouge de colère, chercher dans les rangs ce frère adultérin que son père, Alphonse XI, avait eu de doña Leo-

quarante soldats. La *Chronique du monastère de Meaux* (de Melsa), Rolls Series III, p. 159, dit que les Anglais ne perdirent que trois hommes.

1. *Froissart*, t. VII, p. 289 : « Car si grosse bataille que ceste fu ne puet mie estre outrée a si petis frès qu'il n'en y ait mors otant bien de chiaux qui le place obtiennent, que des descomfis, quoyque li victore leur demeure. »

2. Édition Moranvillé (Soc. Hist. de France), 1893, t. II, p. 329.

3. « Validus bellator », Reading, p. 183; *Froissart*, t. VII, p. 48 et 289, « ungs bons chevaliers qui s'appelloit li sires de Ferrieres »; *Chandos*, édition Lodge, v. 3420 :

« Auxi de la part des Englois
Morut uns chevaliers par fetz
Ce fut li seignours de Ferrieres. »

4. *Froissart*, t. VII, p. 48 : « Li princes et ses gens se avalerent ens ès logeis le dit roy Henry et des Espagnolz. Si s'espardirent par ordenance tout partout et se logierent bien et aisiement, car li dit logeis estoient grant et estendut et moult i trouverent de bonnes pourveances, dont il avoient eu grant soufreté. ... Si se tinrent là ce samedi, dou soir, tout aise. Bien trouverent de quoi, vins et viandes, bien et plentiveusement et s'i rafreschirent. »

5. *Froissart*, t. VII, p. 27 : « Et sachiés que li princes de Galles et leurs gens estoient en grand defaute de vivres et de pourveances pour yaus et pour leurs chevaus, car il logoient en moult mauvais pays et magre... Si vendoit on en l'ost dou prince un pain un florin, encores tout ewireus qui avoir le povoit. » *Idem*, p. 28 : « Mès trop avoient grand deffaute de vivres. » *Idem*, p. 32 : « Si se tinrent li Espagnol ce soir tout aise, et bien avoient de quoi, de tous vivres très largement; et li Englès en avoient très grant defaute. »

6. *Froissart*, t. VII, p. 51 : « Ce dimence, tout le jour, se tint li princes ens ès logeis que il avoit trouvés et conquis et le lundi apriès boire, il se desloga. » *Idem*, p. 48 : « Et le dimence, tout le jour, qui fu li Paske florie. »

7. Le 15 avril, don Pèdre écrivait de Burgos au conseil et aux alcaldes de

Digitized by Google

nora de Guzmán, cet aîné de dix bâtards, « ce fils de putain[1] » qui lui disputait le trône de Castille[2]. Mais il n'avait pu le reconnaître, sans doute parce que don Henri de Trastamara[3] avait eu la précaution de dissimuler son « pennon » et qu'il était monté, peut-être, sur cette mule « fort et rade, à l'usage dou pays », dont nous parle Froïssart[4]. Le soir du combat, il le cherchait encore parmi les morts, explorant le terrain à la lueur des torches et des cierges, relevant les visières des heaumes pour reconnaître ce frère maudit. Quatre chevaliers et quatre hérauts d'armes qui avaient été chargés de cette sinistre besogne ne furent pas plus heureux. Don Henri n'était ni parmi les morts ni parmi les prisonniers. Craignant en effet la vengeance de don Pèdre, qui aurait été implacable s'il était tombé vivant entre ses mains[5], il avait fui à toute bride vers l'Aragon, par la route de Soria, lorsque la débandade de ses troupes ne lui laissait plus aucun espoir[6]. La fuite de don Henri ne réglait pas la question de Castille. Le Prince, bien qu'il ne l'eût jamais vu, savait que don Henri était tenace, quoique vaincu, incapable de découragement, quoique détrôné. « Eh bien », demandait-il à ceux qui avaient relevé les morts, « le bâtard est-il mort ou pris? » Et comme la réponse était négative. « Alors », reprit-il, « tout est à refaire[7] ».

La défaite de don Henri de Trastamara et des troupes franco-castillanes consacra la renommée du Prince Noir qui, trois fois en trente ans, à Crécy, à Poitiers, à Najera, avait mené les troupes anglaises

Marcie qu'il ne savait pas si son traitre de frère était pris ou mort, « i el traidor no sabemos si es preso o muerto ». Cette lettre, par laquelle don Pèdre annonce sa victoire, mais qui ne renferme aucun détail précis, a été publiée par Cascales : *Discursos históricos de la mui noble i mui leal ciudad di Murcia*, 1621, fol. 117 r°.

1. *Froissart*, t. VII, p. 42 : « La estoit li rois dan Pietres, moult escaufés et qui durement désiroit a trouver et a encontrer son frère le bastart Henri et disoit : ou est cilz filz de putain qui s'appelle rois de Castille? »

2. Alphonse XI était mort le 27 mars 1350. De sa femme légitime, doña Maria, infante de Portugal, il avait eu don Pèdre. Mérimée, *Histoire de don Pèdre*, p. 39-40.

3. Rodrigo II Alvarez de Asturias, seigneur de Noreña et de Trastamara, avait adopté don Henri et fait de lui son héritier. De là le surnom de Henri de Trastamara.

4. *Froissart*, t. VII, p. 33.

5. *Idem*, t. VII, p. 289 : « Car bien savoit, s'il estoit pris, qu'il seroit mors sans merchy et sans remede, ne li rois dans Pierres, ses freres, n'aroit nulle pitié de lui. »

6. Un chroniqueur dit qu'il fut blessé à la hanche par une flèche. *Historia Anglicana*, édition Riley, t. I, p. 303.

7. Ayala, *Adiciones*, p. 578.

Digitized by Google

à la victoire et prouvé sa supériorité incontestable[1]. Les Anglais, tout naturellement, les Allemands, les Flamands, les Wallons disaient bien haut qu'il était taillé pour gouverner le monde. Froissart s'est fait l'écho du prestige qui auréolait le nom du grand triomphateur. « Si en fu li dis princes renommés et honnourés de bonne chevalerie et de haute emprise, en tous les lieus et marces où on en ooit parler, et par especial en l'empire d'Alemagne et ou royaume d'Engleterre. Et disoient li Alemant, li Thiois, li Flamant et li Englès, que li princes de Galles estoit la fleur de toute la chevalerie dou monde, et que uns telz princes estoit dignes et tailliés de gouverner tout le monde, quant par sa proèce il avoit eu trois si hautes journées et si notables : la premiere à Creci en Pontieu, la seconde, dix ans apriès, à Poitiers; et la tierce, ossi dix ans apriès, en Espagne, devant la cité de Nazres[2]. » Crécy, Poitiers, Najera étaient en effet trois mémorables journées. On comprend que les bourgeois de la cité de Londres aient pavoisé en signe de liesse lorsque leur parvint l'annonce de la dernière victoire[3], gagnée non par le nombre, mais par la force[4].

La bataille de Najera était une victoire anglaise et une défaite espagnole. Ce n'était pas une défaite française. Les Espagnols avaient lâché pied. Les Français avaient tenu. Le vieux maréchal Arnould d'Audrehem connaissait pour l'avoir éprouvée la résistance de ses adversaires et il avait prévenu don Henri. « Ce sont droites gens d'armes et lis trouveréz durs, sages et bien combatans, ne ja pour morir, plain piet ne fuiront[5]. » Les contingents francais, malgré la force de leurs bras et le rempart de leurs poitrines[6], furent écrasés parce qu'ils se trouvèrent seuls et qu'un tir précis et dru des archers[7], un tir de flanc, faucha leurs rangs serrés. C'est ce qu'écrit d'une façon lumineuse le chroniqueur des quatre premiers

1. *Froissart*, t. VII, p. 11 : Il avait « le grasce, l'eur et le fortune d'armes plus que nulz princes aujourd'ui. »

2. *Idem*, t. VII, p. 53.

3. *Idem*, t. VII, p. 53 : « Si en fisent en le cité de Londres, en Engleterre, li bourgeois de la ditte ville le solennité toute sus, pour le victore et le triumphe, ensi que anciennement on faisoit pour les rois qui avoient obtenu place et desconfis leurs ennemis. »

4. Reading, p. 223 : « Princeps advertens quod non in multitudine exercitus, sed in Dei fortitudine victoria belli consistit. »

5. *Froissart*, t. VII, p. 26.

6. *Idem*, p. 284 : « Et puis boutoient par forche de bras et de poitrinnes, et se tenoient si serré qu'il ne pooient entrer li uns en l'autre. »

7. *Froissart*, t. VII, p. 287 : « Ossi il avoient archer grant fuisson qui traioient si ouniement et si espessement que nulx ne s'osoit mettre ne bouter en leur trait, se il ne voloit estre mors davantaige. »

Digitized by Google

Valois[1] : « Mais trop greva les diz Françiz une bataille d'archiers d'Angleterre, bien trois mille et plus, qui traioient de travers leur bataille sur eulx tant asprement que a pou qu'ilz ne veoient goute. Claykin comme preux fu desconfiz par la defaulte des Espaingnolz qui s'enfuirent. Maiz ce n'estoit pas partie égal. » En vain, Du Guesclin, sentant les Espagnols fléchir, cria-t-il « que nul pour paour ne vousist fuir », en vain exhorta-t-il les caballeros à descendre de leurs coursiers richement carapaçonnés pour combattre à pied[2] au lieu de caracoler comme dans un tournoi. Dans cette armée disparate, l'unité de commandement n'existait pas et on ne l'écouta pas, pas plus qu'on ne l'avait écouté lorsqu'il avait, paraît-il, déconseillé, en chef prudent, d'engager le combat[3]. Froissart a bien montré que, si les Espagnols avaient fait, comme les Franco-Bretons, leur devoir, les Anglo-Gascons n'auraient pas si facilement triomphé[4].

Dans cette rencontre où venaient de s'affirmer une fois de plus, du côté anglais, l'unité de commandement et la supériorité de l'armement, les meilleurs chefs français étaient prisonniers; le maréchal d'Audrehem, ce vieux guerrier sexagénaire[5], fidèle et intègre, noble de race et de cœur, qui, comme l'écrit Charles V lui-même, avait accompli de nobles actions qui lui assuraient la gloire et les louanges de la postérité et s'était exposé plus d'une fois à la mort pour le bien de l'État[6], et surtout Du Guesclin, le fameux Bertrand[7], dont le prénom est déjà inscrit en grande capitale dans un manuscrit du XIVe siècle[8], figure sympathique et séduisante, cet ennemi de tout repos qui préférait la guerre à la paix[9] et personnifiait la France armée. La captivité de Du Guesclin et d'Audrehem était une perte pour la France et l'importance n'en a pas échappé à

1. Édition Luce (Soc. Hist. de France), p. 180.

2. *Chronique normande du XIVe siècle*, p. 183.

3. *Ypodigma Neustriæ*, p. 312 : « Clykin, more ducis providi, bellum differre gestiens. »

4. *Froissart*, t. VII, p. 40 : « Et sachiés de verité que, se li Espagnol en euissent ossi bien fait leur devoir que cil fisent, li Englès e li Gascon euissent eu plus a souffrir que il n'eurent. »

5. Ayala, t. I, p. 459 : « E era en edad de sesanta añnos o mas. »

6. Lettre de Charles V, du 9 février 1370 (Arch. nat., J 475, n° 70), publiée par Molinier, *op. cit.*, p. 335 : « Qui famosus existit et genere et animo nobilis, quem non semel sed pluries proprium corpus mortis periculo certum est honorifice submisisse pro statu prospero reipublice regni nostri. »

7. « Insignis et belliger » (*Ypodigma Neustriæ*, Rolls Series, p. 312).

8. British Museum, ms. Arundel 28 : c'est le ms. original de la Chronique dite de Jean de Venette, dont je publierai prochainement une nouvelle édition.

9. *Historia anglicana*, t. I, p. 303 : « Bertrandus semper quietis impatiens, bellum diligens plus quam pacem. »

Digitized by Google

l'auteur anglais anonyme d'un poème latin sur la bataille de Najera, qui fut très goûté à l'époque[1] :

Francia fraudatur, quoniam Claykin superatur.
Carcere servatur, cui Doudinham sociatur.

Mais l'Angleterre avait usé au delà des Pyrénées le meilleur de ses forces[2] et elle allait être incapable pour un temps de fournir un grand effort. Charles V avait vu juste en faisant dévier les forces anglaises en Castille. Aussi, la France reconnaissante unit-elle dans une même pensée et presque dans un même culte le sage roi qui

... Par son sens et sa prudance
Vint au dessus par grant vaillance
De toutes ses adversitez.

et son connétable,

Son bon connestable Clasquin
Qui pour lui ot maint grant hustin.

Par une pieuse attention, ils reposaient presque côte à côte dans une chapelle de Saint-Denis, dernière demeure des rois, sépulture des héros, et leur collaboration avait été sur terre si intime qu'elle se prolongeait au paradis, à la droite du Tout-Puissant :

A la destre du roy celestre
Puissent il en paradis estre.
Car nous trestous, au mien cuidier,
En sommes tenus de prier[3].

Eugène DÉPREZ.

1. *Political Poems and Songs*, édition Wright, t. I, p. 95 : « On Prince Edwards expedition into Spain. » John de Reading en a inséré une vingtaine de vers dans sa chronique (édition Tait, p. 184-185).

2. *Knighton*, t. II, p. 122 : « Periit populus anglicanus in Hispania de fluxu ventris et aliis infirmitatibus quod vix quintus homo rediit in Angliam. » — *Chronicles of the reigns of Edward I and Edward II : gesta Edwardi tertii*, édition Stubbs, p. 150 : « In isto itinere multi nobiles mortui sunt de Anglicis in Hispania non gladio, sed fluxu ventris. »

3. Bibl. nat., 4641B, fol. 131 r° : « Ce sont les croniques des Rois de France qui devisent quant ducs et quant roys il a eu en France et combien ils regnerent et comment la ville de Paris fut fondée et par quelle raison elle est appelée Paris. »

Digitized by Google

LES

SOURCES DE VOLTAIRE ET LA CHRONIQUE MOLDAVE

POUR LE RÉCIT DE LA CAPTURE DE CHARLES XII A BENDER

Voltaire a raconté le siège extraordinaire soutenu par Charles XII à Varnitza, aux environs de Bender, avec une telle netteté dans l'exposition et tant de mouvement dans le style que son récit est devenu classique[1]. L'aventure de ce roi « moitié héros, moitié fou », se défendant avec une poignée d'hommes contre une armée de Turcs et de Tartares, semble détachée d'un roman d'aventures, et l'on pourrait craindre que l'auteur dramatique chez Voltaire ne l'ait emporté sur l'historien, si l'authencité des événements n'était point garantie par plusieurs témoignages concordants.

Voltaire lui-même a signalé un des témoins qui l'ont renseigné : « Cette *Histoire* (l'ouvrage sur Charles XII) fut principalement composée en Angleterre, à la campagne, avec M. de Fabrice..., qui avait résidé sept ans auprès de Charles XII, après la journée de Pultava[2]. »

Friedrich-Ernst baron von Fabrice avait été chargé par le duc Christian-Auguste de Holstein de se rendre auprès du roi de Suède. Il entretint, durant sa mission, avec le duc de Holstein et le baron de Gœrtz, conseiller intime et maréchal de cour au service du duc, une correspondance nourrie pour les tenir au courant des événements.

Mais, tandis que l'*Histoire de Charles XII*, à laquelle Voltaire travaillait depuis 1727, fut publiée dès 1731[3], les lettres de Fabrice, écrites en langue française, ne parurent qu'en 1760, à Hambourg[4]. Elles sont précédées de cet avant-propos : « Il y a longtemps que M. de Voltaire souhaite que l'on rende publiques les lettres de M. de Fabrice; il se peut que c'est dans l'intention de nous donner une nouvelle édition, amplement augmentée et corrigée, de son *His-*

1. Voltaire, *Histoire de Charles XII*, livre VI, éd. Garnier, t. XVI des *Œuvres complètes*.

2. Voltaire, *Commentaire historique*, ibid.

3. *Histoire de Charles XII*, par M. de V***. Basle, Christophe Revis, 1731.

4. *Anecdotes du séjour du roi de Suède à Bender ou lettres de M. le baron de Fabrice pour servir d'éclaircissement à l'* « *Histoire de Charles XII* ». Hambourg, 1760.

Digitized by Google

toire de Charles XII; quoi qu'il en soit, nous sommes charmés d'avoir trouvé l'occasion de remplir ses désirs. Il nous reste à dire que toutes ces lettres sont authentiques et que les *originaux*, écrits en *chiffres*, se trouvent en grande partie dans les archives du duc de H*** (Holstein). » La lettre 47e, écrite de Bender, le 31 janvier 1713, et la 48e, écrite de la même ville, le 15 février 1713, c'est-à-dire trois jours après la capture du roi, renferment des détails pittoresques que Voltaire n'a pas jugé bon d'utiliser : l'aménagement à Varnitza, les sonneries de trompettes lors de la première attaque, la mise à mort secrète d'une trentaine de janissaires mutins, le défilé comique des Tartares après le pillage du camp.

Fabrice a pu interroger les acteurs du drame, et notamment le roi, aussitôt après l'échauffourée : « Et insensiblement », écrit-il, « la conversation tomba sur l'action même, dont il me fit avec beaucoup de vivacité un assez long détail, où il omit seulement, par modestie, les circonstances qui le regardaient personnellement. » Il a même assisté de loin à la mêlée : « J'étois resté pendant l'action avec M. Jeffreys[1] à la porte de derrière de sa maison, qui donnoit sur le camp du Roi, et nous étions informés de moment à autre de ce qui se passoit par quelques émissaires que nous avions entre les Turcs et les Tartares, mais surtout par un nommé M. de La Motraye que j'avois amené de Constantinople avec moi et qui, voyageur et curieux d'événements, s'étoit mis à cheval, déguisé en Tartare, pour voir cette action, et venoit de temps en temps nous en rendre compte[2]. » Cet Aubry de La Motraye[3] était un protestant français qui avait entrepris de longs voyages, dont il a donné une volumineuse relation, imprimée à La Haye en 1727[4]. Il raconte en détail les événements de Varnitza, dans le chapitre IV de son tome II, et renvoie à la planche VI où il a dressé soigneusement, mais sans échelle, le plan du camp de Charles XII, en désignant par des chiffres les tentes et les principaux emplacements, pour permettre de suivre le déroulement de l'action[5]. En appendice, il donne la lettre de Fabrice du 15 février.

1. Jeffreys, ministre anglais auprès du roi.
2. Lettre 48e
3. Haag, *France protestante*, t. VI.
4. *Voyages du sieur A. de La Motraye en Europe, Asie et Afrique.* La Haye, 1727.
5. En haut de la planche, dans un cartouche, se trouve cette inscription bilingue : « Warnitza, where H. S. M. fought against the Turks and was taken Prisonner the 1er of February 1713, où S. M. S. se battit contre les Turcs, le 1er février de 1713. »

Digitized by Google

Voltaire, lorsqu'il composa, en Angleterre, son *Histoire de Charles XII*, avait certainement le livre de La Motraye dans les mains. La plupart des souscripteurs à cette publication sont anglais, et dans la liste qui en est fournie on relève le nom de Fred.-Ern. Fabrice, chambellan, avec qui Voltaire, d'après sa propre affirmation, se trouvait à la campagne.

Voltaire cite, à plusieurs reprises, le nom de Fabrice dans le corps de son ouvrage, mais il a supprimé le nom de La Motraye à partir de l'édition de 1748, parce que ce dernier avait publié des critiques malveillantes[1], et d'ailleurs insignifiantes, auxquelles Voltaire avait immédiatement répondu de sa meilleure plume.

Un chapelain du roi de Suède, Nordberg, publia postérieurement une grosse et indigeste compilation[2]. Il n'apportait rien de nouveau dans son récit de la capture du roi : « M. Nordberg, qui n'était pas présent à cet événement », écrit Voltaire dans une note de l'édition de 1748, « n'a fait que suivre ici dans son *Histoire* celle de M. de Voltaire, mais il l'a tronquée, il en a supprimé les circonstances intéressantes... »

Voltaire se jugeait, sans doute, complètement renseigné, puisque dans les questions posées à plusieurs correspondants, qu'il a réunies avec les réponses[3] pour servir de preuves à son *Histoire*, il ne se préoccupe pas des événements de Bender.

La Motraye et Fabrice sont des témoins précieux; mais leur témoignage, comme ils ont assisté aux événements en se renseignant mutuellement, doit être confronté.

Or, un chroniqueur moldave, Axinte (ou Acsintius), secrétaire du prince Racovitsa, puis du prince Nicolas Mavrocordato, successeur de Cantémir, a rédigé en fonctionnaire fidèle une chronique de la cour de Jassy, de 1711 à 1715, dans laquelle il a laissé une relation des événements de Bender que Voltaire n'a pas connue[4].

1. *Remarques historiques et critiques sur l'histoire de Charles, roi de Suède,* par M. de Voltaire. Londres et Paris, 1732.

2. Nordberg, *Histoire de Charles XII*, trad. franç. par Warmholz, 1741.

3. Bibl. nat., fonds français, ms. n° 9722.

4. Kogalniceano, dans la préface de ses *Fragments tirés des Chroniques moldaves et valaques* (Jassy, 1845), signale que des Chroniques roumaines furent traduites en grec moderne par le grand sludjar Alexandre Amiras, par ordre du prince Grégoire Ghica, en 1730. La traduction fut portée à Paris par M. de Peyssonel; mais Voltaire, lorsqu'il cite les sources où il a puisé, n'en fait pas mention. D'ailleurs cette chronique d'Amiras, dont une version italienne a été publiée par N. Iorga dans *Studii si documente cu privire la Istoria Romînilor*, t. IX, est très sommaire pour le récit des événements de Varnitza.

Digitized by Google

Récit de la défense du roi de Suède Charles XII à Bender, 1713[1].

« Les Turcs et les Tartares cernèrent la résidence du roi de Suède, puis ils écrivirent à Constantinople. D'après eux, le roi se refusait à écouter les ordres et même, dans l'intention de combattre, avait entrepris des travaux de défense : autour de sa maison, il avait fait disposer des tonneaux et des vases remplis de terre pour fournir un abri de tir à ses gens.

En attendant la réponse du gouvernement impérial, le khan des Tartares, le pacha et l'aga envoyèrent dire au roi de ne pas faire d'opposition à l'ordre de l'Empereur et de sortir pour être transféré ailleurs. Le roi répondit qu'il avait, désormais, mauvaise opinion du khan et du pacha qui ne lui épargnaient aucune vexation, au point d'empêcher ses gens d'aller puiser de l'eau; aussi était-il décidé à ne point se livrer entre leurs mains, mais plutôt à périr sur place.

Autour du roi se trouvaient Joseph Potocki, voïvode de Kiew, le prince Wisznowski, Tarlo et Crispin. Lorsqu'ils se rendirent compte que le roi s'était engagé dans une affaire dangereuse, ils quittèrent la résidence et se rendirent auprès du khan et du pacha qui les logèrent dans la ville, en dehors de la forteresse de Bender. Ils y demeurèrent quelques jours, puis une nuit, ayant pris une décision dont les motifs m'échappent, ils s'enfuirent et se rendirent à nouveau auprès du roi.

Le 30 janvier (vieux style), l'aga Iousouf, chef des Cafedjis, apporta l'ordre impérial : le roi devait être saisi et transporté à Salonique, et, en cas de résistance de sa part, on devait lui déclarer la guerre et s'emparer de lui, mort ou vif.

Le pacha envoya, de nouveau, au roi l'aga des cérémonies, et le khan, de son côté, un certain Sefer Schahu Mirzea, pour l'avertir que l'ordre impérial était arrivé et qu'il devait suivre les instructions de l'Empereur. Mais Charles répondit encore qu'il périrait plutôt que de sortir.

Alors le pacha ordonna de rassembler les chefs des janissaires, les janissaires et toute l'armée. Il fit descendre de l'ancienne forteresse les canons et les fit braquer sur la maison du roi. Le lendemain, samedi, le khan Devlet se mit à la tête de ses Tartares. Il portait à sa ceinture un carquois, le pacha avait des pistolets dans les arçons, et tous les cavaliers qui se trouvaient à Bender les suivaient.

Ils commencèrent à faire tirer les canons sur la maison où se trouvaient, autour du roi, environ 700 personnes; puis le pacha ordonna aux janissaires de faire feu contre les Suédois et de donner l'assaut. Ils répondirent qu'ils ne combattraient pas contre des hommes qui

1. *Anthologie de la littérature roumaine* par N. Jorga et Septime Gorceix (Delagrave, 1920).

Digitized by Google

n'avaient pas l'intention de les attaquer. Ils commencèrent à crier : « Allah! Allah! », et ils s'en retournèrent dans la citadelle pour regagner leurs quartiers. Le khan, avec les Tartares, demeura à côté du pacha, entouré des gens de sa suite et d'un petit nombre de cavaliers, tous plein de fureur; puis il s'en retourna aussi dans la citadelle. La défection des janissaires s'explique, soit par la compassion qu'ils ressentaient naturellement pour le roi dont ils recevaient souvent des pourboires, soit par une habile manœuvre du roi auprès de leurs chefs qu'il aurait gagnés par des présents.

Le lendemain, 1er février (vieux style), dès le matin, le pacha fit venir, à nouveau, les chefs des janissaires, tous les vieillards de ce corps et l'aga lui-même. Il déploya et fit lire l'ordre impérial de façon à ce que tous l'entendissent. A leur tour, les janissaires répondirent que si, le samedi, ils n'avaient pas combattu le roi, la faute en incombait aux recrues qui n'avaient pas voulu dégainer. Ils demandèrent, en outre, à être envoyés auprès du roi pour lui parler et le décider à sortir de son camp. Ils le prendraient alors, disaient-ils, sous leur protection, en lui donnant par écrit l'assurance qu'il ne souffrirait aucun mal et le conduiraient ainsi où l'ordonnait la lettre de l'Empereur. Le pacha ayant accepté cette proposition, les chefs des janissaires et les commandants de compagnie parlementèrent avec le roi, à qui ils promirent de le prendre sous leur protection. Le roi leur répondit qu'il n'avait pas confiance en eux et qu'il ne sortirait à aucun prix.

Après cette réponse, les janissaires prirent, à nouveau, leurs dispositions de combat, en laissant de côté les canons qu'ils avaient amenés au début. Ils en portèrent d'autres plus lourds et, armés de bombes, ils marchèrent contre le roi. Charles XII avait rangé ses Suédois dans un ordre de bataille soigneusement déterminé. Il avait toujours conservé l'espoir que les janissaires n'entreprendraient rien contre lui, parce qu'il les avait comblés de cadeaux; néanmoins, il avait pris ses précautions.

Donc les janissaires, s'étant réunis à la même place, lancèrent des bombes et déchargèrent plusieurs fois leurs canons. Les projectiles n'atteignaient pas la maison du roi, mais passaient au-dessus du toit, soit que les janissaires ne voulussent pas le tuer, soit qu'ils n'eussent pas de bons artilleurs[1]. Ensuite, ils donnèrent l'assaut et pénétrèrent par une fenêtre dans la maison. Ils commencèrent à piller et à chasser

1. Voltaire écrit : « Le canon tirait contre la maison; mais, les pierres étant fort molles, il ne faisait que des trous et ne renversait rien. » La Motraye fournit les deux explications : « Cependant les boulets de canon ne faisoient pas sur la maison du Roi l'effet qu'on espéroit, parce qu'ils étoient mal tirés, et parce que les pierres dont elle étoit faite étant trop molles, ils n'y faisoient que des trous de la grandeur du boulet; car je n'en ai pas compté vingt dans les murs qui restèrent debout après qu'elle eut été brûlée, quoi qu'il y en ait eu plus de deux cents de tirés. »

Digitized by Google

les Suédois par groupes de deux ou de trois. Le roi se trouvait dans une chambre intérieure avec ses meilleurs soldats; il combattait et se défendait à merveille, si bien que personne n'osait l'approcher. Les Turcs, voyant qu'ils ne pouvaient s'emparer de lui dans la chambre, y mirent le feu. Mais les Suédois, qui se trouvaient à l'intérieur, se hâtaient de l'éteindre. Le jeu se prolongea quelques heures, jusqu'à ce que les janissaires eussent observé l'endroit par lequel les Suédois sortaient sur le toit pour éteindre le feu. Alors, chaque fois qu'un Suédois apparut pour essayer d'éteindre le feu, ils tirèrent sur lui avec leurs fusils; aussi les Suédois durent-ils renoncer à sortir : le toit fut incendié et la maison commença à brûler.

Le roi s'entêta à demeurer sur place. Ses généraux durent le pousser dehors en criant : « Pourquoi rester, voulez-vous brûler dans la chambre? » Ils sortirent tous en armes. L'échauffourée continua dehors et le roi fut blessé légèrement à une main. Les Turcs, voyant qu'il se défendait, se rassemblèrent en groupe et l'auraient tué sur place, si un général n'avait crié que c'était le roi. Les janissaires, alors, s'élancèrent, et, ayant cerné le roi, ils l'entraînèrent avec eux. Ses vêtements étaient tachés de sang et un Turc l'avait égratigné près du nez avec sa lance. C'était l'heure où les muezzins crient dans les mosquées.

Le roi, conduit par les janissaires devant le pacha, lui dit en riant : « Voici comment vous m'avez arrangé. » Il fut envoyé dans une chambre du palais du pacha et donna un pourboire à chacun des janissaires qui l'avaient amené.

Après la capture du roi, les Turcs pillèrent la résidence. Ils y trouvèrent beaucoup d'objets de valeur : des harnais dignes de l'Empereur, de l'argenterie et d'autres richesses; mais bientôt le feu les empêcha de s'approcher de la maison. Alors, on posa des sentinelles autour du bâtiment incendié pour que personne ne s'en approchât.

Quant aux Suédois, à leurs femmes et à leurs enfants, ils furent faits prisonniers. Il n'y eut que dix tués et quelques blessés. Les Tartares prirent tout ce qui leur tombait sous la main. Les janissaires se partagèrent les Suédois et les séparèrent de leurs familles. Ils conduisirent, suivant leur coutume, les prisonniers dans des basses fosses, si bien qu'après quelques instants cette cour de Suède, célèbre par sa bravoure, avait disparu de la surface de la terre. »

Le chroniqueur moldave raconte ainsi le drame, vu du côté turc. Son exposé, dégagé de ces menus détails où se sont empêtrés La Motraye et Fabrice, est digne, à tous les points de vue, de confirmer la narration vive et brillante de Voltaire.

Septime GORCEIX.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DU MOYEN AGE.

Depuis le cinquième volume, les *Quellen und Forschungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, fondées par feu Ludwig Traube, continuent de paraître sous la direction de M. Paul Lehmann[1]. Celui-ci a fait précéder le premier fascicule du tome V d'une étude courte, mais riche d'idées, sur l'origine du mot moyen âge (il l'a trouvé employé pour la première fois sous la plume de l'évêque d'Aleria Jean. André à propos de Nicolas de Cues et de sa connaissance des *historie medie tempestatis*), ainsi que d'un résumé historique des progrès de la philologie médiévale (il y fait la part du lion à la science allemande).

Le livre de M. Whitham[2] appartient à cette chronique au moins par ses derniers chapitres; il conduit l'histoire de l'Église ancienne jusqu'en plein moyen âge, jusqu'à Photius. Il est écrit du point de vue de l'anglicanisme *High Church*; l'auteur, en terminant, revendique pour son Église, « qui tient la foi catholique, qui en appelle, sur les points controversés, au jugement de l'ancienne Église encore indivise et qui prétend posséder dans ses ministres une succession valide », le privilège de devenir la médiatrice possible entre l'Orient et l'Occident. D'ailleurs, sur tous les points qu'agite la polémique interconfessionnelle, les conclusions en sont conciliantes et le ton des plus mesurés. Très clair, l'ouvrage est bien adapté à sa destination de livre d'enseignement. Quelques chicanes : p. 301, le pape, au VI[e] siècle, était métropolitain, non pas seulement des sept évêchés suburbicaires, mais de toute l'Italie centrale et méridionale. P. 339, M. Whitham a l'air de dire que la donation de Constantin a la même origine que les Fausses Décrétales. P. 342, la théorie de la translation de l'Empire des Grecs aux Francs est bien postérieure à Charlemagne.

1. Paul Lehmann, *Vom Mittelalter und von der lateinischen Philologie des Mittelalters*. Munich, Beck, 1914, in-8°, 25 p. (*Quellen und Forschungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, t. V, fasc. 1).

2. Rev. A. R. Whitham, *The history of the Christian Church to the separation of East and West*. Londres, Rivingtons, 1920, in-12, XII-354 p.

Digitized by Google

Saint Augustin est placé comme à la rencontre de deux mondes, et si l'on veut voir à quel point il appartient déjà au moyen âge, il suffit de rechercher, avec M. Gerosa [1], quels ont été ses sentiments vis-à-vis de l'Empire. Ce ne sont pas ceux d'un patriote romain. Il ne l'admire qu'à moitié. Il reconnaît qu'il a été voulu par la Providence; mais il y voit là récompense toute terrestre de vertus tout humaines; il blâme l'appétit de domination de ceux qui l'ont créé, et il ne donne pas l'impression de considérer l'histoire romaine comme *son* histoire. La vieillesse et la décadence de l'Empire, qu'il reconnaît, ne lui inspire aucun regret explicite. Elle est comme un cas particulier de la vieillesse et de la décadence du monde, de ce monde dont la fin est souhaitable pour le chrétien. S'agit-il de la prise de Rome par Alaric, il compatit aux souffrances des particuliers, bien plus qu'il ne s'afflige de l'humiliation de l'Empire. Il prêche la résignation plus que la résistance; il fait des vœux pour le salut individuel et éternel des Romains, non pour le salut de l'État. Il développe l'idée que le christianisme est favorable au bien public; mais il identifie ce bien avec le règne de la vertu, non avec le maintien de certaines formes politiques. Il justifie la guerre contre les barbares, et donc en un sens la défense de l'Empire, mais dans l'intérêt des églises à protéger et dans l'intérêt spirituel des barbares eux-mêmes, qu'il faut préserver du mal qu'ils commettent. Il est beaucoup trop détaché du monde et citoyen de la seule cité de Dieu pour qu'on puisse parler de son patriotisme. — M. Gerosa aurait pu éclairer sa thèse, développée avec beaucoup de science et de pénétration, par un rapprochement instructif. Rien ne fait mieux comprendre, par le contraste, le sentiment vrai d'Augustin, que l'attitude toute différente d'un Prudence, aussi ardent que les païens Rutilius ou Claudien à célébrer la mission providentielle et civilisatrice de Rome et très enclin à identifier les destinées du christianisme avec celles de l'Empire converti et régénéré.

Les origines de la vie monastique ont été étudiées par M. Mackean [2] dans un livre sur le monachisme chrétien en Égypte, bon résumé, sinon très neuf, écrit avec sympathie et mesure. L'auteur est assez sceptique sur les origines indiennes ou en général non chrétiennes du monachisme; les ressemblances entre ascètes de religions différentes ne sont pour lui que d'inévitables rencontres. Par

1. Pietro Gerosa, *Sant' Agostino e la decadenza dell' Impero Romano.* Turin, Libreria editrice internazionale, 1916, in-8°, 140 p.

2. W. H. Mackean, *Christian Monasticism in Egypt to the close of the fourth century.* Londres, Society for promoting Christian Knowledge, 1920, in-12, 160 p.; prix : 8 sh.

Digitized by Google

contre, il insiste sur l'explication que l'on peut tirer des conditions morales et géographiques propres à l'Égypte. Il traite assez longuement, d'après Cassien, du monachisme cénobitique non pakhomien. Un chapitre final suit sommairement la diffusion en Orient et en Occident des institutions monastiques.

Elles devaient se développer en Occident sous une forme bien différente du type égyptien et oriental; et le livre de dom Butler[1] est comme une contre-partie de celui de M. Mackean. Bien qu'il touche à peu près à toutes les questions qui se posent à propos de ce que l'on appelle — d'une expression dont il montre l'impropriété juridique — l'ordre bénédictin, on n'y cherchera pas une histoire, abrégée sans doute, mais suivie et complète, ni un manuel analogue à celui que le P. Holzapfel a donné pour l'ordre franciscain. L'auteur s'est proposé de dégager, dans un exposé systématique, la philosophie, la théorie, de la vie et de la règle bénédictines; et de rechercher dans quelle mesure elles peuvent être adaptées aux conditions présentes de l'Église et de la société. Il détermine d'abord aussi exactement que possible en quoi a consisté l'originalité de saint Benoît, quel esprit distingue sa règle des autres, comment elle a compris et dosé l'obéissance, l'ascétisme, le travail, la vie contemplative. Il y voit une réaction voulue contre les méthodes de vie et les types d'organisation apportés d'Orient en Occident, très en vogue au temps de saint Benoît, et qu'il rejeta délibérément après en avoir essayé. Saint Benoît avait mené la vie érémitique, et il légiféra exclusivement pour le *fortissimum genus* des cénobites. Saint Benoît avait rivalisé d'austérité avec les moines d'Orient; il déclara vouloir proportionner sa règle à la moyenne et aux « commençants ». Saint Benoît avait fondé à Subiaco une espèce de congrégation : douze monastères distincts relevant de lui-même. La règle définitive, rédigée au Mont-Cassin, est fondée sur le principe de l'autonomie de chaque monastère. Principe dans lequel dom Butler voit une caractéristique essentielle du monachisme bénédictin, ainsi que dans les deux principes apparentés : vœu de stabilité, par lequel le moine fait profession, non seulement de fidélité à la vie monastique, mais de persévérance dans une maison déterminée; conception du rôle de l'abbé, élu à vie et investi d'une autorité absolue, tempérée seulement par le rappel constant de sa responsabilité. Il va de soi que pour saint Benoît comme plus tard pour saint François, et presque aussi vite, la force des choses

1. Right Rev. Cuthbert Butler, *Benedictine Monachism, studies in Benedictine life and rule.* Londres, Longmans, Green et Cie, 1919, in-8°, VIII-387 p.; prix : 18 sh.

Digitized by Google

entraina bien des déviations de l'idée primitive. Que devenait le vœu de stabilité quand les Bénédictins s'adonnaient à l'œuvre des missions ou recrutaient l'épiscopat? Sans renier les gloires de son ordre, ni méconnaître la légitimité d'un certain « développement », au sens de Newman, dom Butler n'en préconise pas moins le retour, dans la mesure du possible, à la tradition primitive. Tandis que, invoquant le pouvoir discrétionnaire de l'abbé et la nécessité de l'adaptation aux mœurs de chaque époque, il prend très aisément son parti, soit de la substitution du travail intellectuel au travail manuel, soit de l'adoucissement des austérités physiques, il n'hésite pas à faire sienne l'idée du cardinal Gasquet, que Cluny était une altération du type bénédictin; il s'élève contre la thèse (de la congrégation de Beuron) que le système de la *Carta caritatis* cistercienne est le plus conforme aux intérêts de l'Église, et il montre une respectueuse mais défiante réserve à l'égard des tentatives qui se sont fait jour depuis Léon XIII pour unifier ou au moins fédérer les Bénédictins. Nous sortirions de l'objet de cette chronique en suivant l'auteur sur ce terrain. Mais nous conclurons que son livre, qui par certains côtés est une œuvre d'édification, par d'autres un panégyrique, un témoignage ému des sentiments d'un moine envers l'ordre dont il est fier, est en même temps une utile contribution à l'histoire, en ce qu'il permet de mieux pénétrer l'esprit qui a inspiré la grande institution bénédictine[1].

M. Spearing[2], mort glorieusement dans les rangs de l'armée anglaise, le 11 septembre 1916, laissait en grande partie achevée une étude sur l'histoire des patrimoines de l'Église romaine, que des mains pieuses ont mise au point et publiée après sa mort. On remarquera et on regrettera que l'auteur, qui connaît bien la littérature italienne et surtout allemande de son sujet, ignore les livres français. A propos du colonat, il ne cite pas le mémoire de Fustel de Coulanges; ce qui est plus fort, puisqu'il s'agit de son sujet même, il ne connaît ni la thèse de Paul Fabre[3], ni son mémoire sur *les Colons de l'Église romaine au VI^e siècle*[4]. Il en résulte que son travail n'est pas toujours aussi neuf qu'il le croit; de

1. Il est un aspect du sujet que dom Butler a à peine effleuré, au moins pour le moyen âge : les rapports de l'ordre avec le Saint-Siège. L'institution de l'exemption aurait mérité plus de détails. Il n'est pas exact, au moins au début, que les Cisterciens l'aient recherchée systématiquement. — On aurait aussi aimé voir traiter l'institution, si singulière pour nous, des oblats.

2. Edward Spearing, *The patrimony of the Roman Church in the time of Gregory the Great*. Cambridge, University Press, 1918, in-12, xx-147 p.

3. *De patrimoniis Romanae Ecclesiae usque ad aetatem Carolinorum*, 1892.

4. *Revue d'histoire et littérature religieuses*, t. I (1896), p. 74.

Digitized by Google

même, la connaissance de ses devanciers lui aurait épargné quelques menues erreurs[1]. Son livre, auquel il ne faut pas oublier qu'il n'a pas pu mettre lui-même la dernière main, n'en reste pas moins une œuvre utile et solide, reposant sur un dépouillement consciencieux du registre de saint Grégoire le Grand.

Le nouveau volume que le P. Peitz[2], connu par ses beaux travaux sur le registre de Grégoire VII, consacre au registre de saint Grégoire le Grand, ou plutôt à ceux des papes jusqu'au XIII^e siècle, appartient à la catégorie des recherches étonnamment minutieuses qui ne peuvent s'analyser ni se discuter dans les limites d'un compte-rendu. Nous devons nous borner à le signaler à l'attention et à en indiquer brièvement les conclusions. En ce qui concerne le registre de Grégoire le Grand, il tend à renverser les thèses d'Ewald, qui ont servi de base à l'édition des *Monumenta Germaniae*. Les trois grandes collections que distinguait Ewald sont : la première, une copie intégrale du registre original; la seconde, identique au recueil mentionné dans la correspondance de saint Boniface, un extrait des décrétales contenues dans deux indictions du registre, augmenté de diverses pièces copiées sur les originaux; la troisième, un formulaire de la chancellerie de Grégoire le Grand. — En ce qui concerne les registres pontificaux en général, le P. Peitz combat l'idée qu'il aurait existé des registres contenant à la fois les pièces reçues et les pièces expédiées. Les compilateurs des collections canoniques n'ont connu les pièces reçues par le Saint-Siège que par les originaux conservés aux archives. La chancellerie apostolique enregistrait d'après les minutes, et seulement les lettres d'intérêt politique ou juridique durable, à l'exclusion de la correspondance administrative courante. La disposition des registres, dérivée de la chancellerie impériale, a peu varié jusqu'à Innocent III. Le P. Peitz maintient, contre Caspar, sa thèse que sous Grégoire VII l'enregistrement était dirigé par le cardinal bibliothécaire en personne et interrompu en son absence, d'où les grosses lacunes que présente le registre.

1. Ainsi, p. 72, il ne nous paraît pas avoir compris en quoi consistait l'injustice commise à l'égard des colons, que Grégoire redresse : ce n'est pas qu'on ne leur payât pas le blé au juste prix, c'est qu'on ne leur en achetât pas la quantité convenue. — P. 9, il risque de donner une idée fausse de la composition des patrimoines en parlant du fort de Gallipoli; *castrum*, à cette époque, n'a pas ce sens.

2. Wilhelm Peitz, S. J., *Das Register Gregors I. Beiträge zur Kenntniss des päpstlichen Kanzlei- und Registerwesens bis auf Gregor VII.* Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1917, in-8°, XVI-222 p., 3 pl. (*Ergänzungshefte zu den Stimmen der Zeit*, 2^e Reihe, fasc. 2).

Digitized by Google

Nous craignons que la plupart des lecteurs, sur le titre du livre de M. Moresco[1], n'en devinent guère le contenu. On désigne sous le nom de patrimoines de l'Église romaine ou de saint Pierre, au pluriel, les biens-fonds que, dès la fin de l'Empire romain et durant le haut moyen âge, le Saint-Siège possédait en grand nombre en Italie, dans les îles, en Illyrie; et sous le nom de Patrimoine de saint Pierre ou Patrimoine tout court, parfois l'État pontifical, plus souvent celle de ses provinces qui se trouvait en Toscane, au nord du Tibre. Mais je ne crois pas que personne ait appelé ainsi, avant M. Moresco, l'ensemble des ressources financières de la papauté, dîmes, annates et taxes de chancellerie comprises. M. Moresco a entrepris de faire des divers revenus pontificaux une étude autant juridique qu'historique, s'appliquant à les classer d'après leur nature, à les distinguer en revenus d'ordre spirituel et d'ordre temporel, en impôts ou en taxes, en impôts ordinaires, extraordinaires, spéciaux. Mais, pour les bien classer, il faudrait d'abord les décrire exactement, et c'est ce qu'il ne fait pas toujours. Une première partie traite des institutions financières temporelles. L'auteur y réunit les revenus domaniaux et les revenus d'ordre public. Sans doute le moyen âge n'a pas distingué aussi bien que nous les notions de propriété et de souveraineté. Est-ce une raison pour les confondre à ce point? Si M. Moresco ne s'est pas aperçu de cet inconvénient, c'est qu'il a à peu près arrêté son exposé précisément au moment où la souveraineté politique du Saint-Siège s'étend, s'affermit, s'organise, où les revenus d'ordre public tiennent une plus grande place dans les finances pontificales. Mais il aurait dû être averti par la seule étude de la table des cens de Cencius, où ne figurent pas, où n'ont pas été inscrits après coup, sauf de rares et explicables anomalies, les revenus qui n'ont pas un caractère domanial. Cela montre que la Chambre apostolique à la fin du XII^e^ et au XIII^e^ siècle savait parfaitement distinguer entre ces revenus et les revenus d'ordre public. — Vient ensuite la seconde partie, les ressources d'ordre spirituel et d'abord les impôts ordinaires, c'est-à-dire — d'après M. Moresco — en premier lieu les cens payés par les églises et monastères. Sont-ce bien là des impôts et pourquoi les ranger dans les revenus spirituels? Alors que M. Fabre a démontré que ces cens étaient primitivement, sont restés longtemps et ont toujours jusqu'à un certain point passé pour être récognitifs de la propriété du Saint-Siège. Sans doute, c'est à raison du pres-

1. Mattia Moresco, *Il patrimonio di S. Pietro, studio storico-giuridico sulle istituzioni finanziarie della Santa Sede.* Turin, Bocca, 1916, in-8°, XVI-364 p.; prix : 12 fr.

Digitized by Google

tige religieux de la papauté, et parce que l'on comptait que ce pouvoir spirituel pourrait assurer la perpétuité des monastères, que les fondateurs les lui donnaient. Mais le lien juridique entre les monastères donnés à saint Pierre et le Saint-Siège n'en était pas moins un rapport de propriété. Sans doute, un régime de propriété où le nu-propriétaire et l'usufruitier sont deux personnes morales immortelles et incapables d'aliéner est un régime très particulier, mais c'est la propriété tout de même. M. Moresco veut qu'il ne s'agisse que de la protection apostolique. S'il ne déclarait pas se séparer de lui et ne le citait pas quelquefois, ce serait à se demander s'il a lu les analyses et les distinctions si lumineuses de Paul Fabre, et l'immense enquête qu'il critique assez superficiellement sur quelques points adroitement choisis, au lieu de l'envisager dans son ensemble pour accepter l'impression irrésistible qui s'en dégage[1]. Il ne nous paraît pas qu'il en ait en quoi que ce soit ébranlé les conclusions. Ici encore, il suffit de lire Cencius pour s'en convaincre; et de même pour constater qu'aux yeux des hommes du moyen âge les cens que payaient nombre de seigneuries ou de royaumes offerts à l'Apôtre n'étaient pas juridiquement différents des cens des monastères. Comment est-il possible de réduire à un simple rapport de protecteur à protégé les relations établies entre le Saint-Siège et des souverains comme les rois de Sicile ou d'Angleterre? J'avoue ne pas le comprendre[2]. — Obligé de me borner, je laisserai de côté ce que M. Moresco dit des décimes, pour en venir aux communs services et aux annates. Il veut que ce soient des « impôts spéciaux » et non des taxes. Soit; les définitions de mots sont libres, mais à la condition de ne pas justifier celle-ci par la raison suivante : « Ces prestations sont destinées à la satisfaction des besoins généraux et indivisibles de toute la communauté religieuse,... et à leur paiement obligatoire ne correspond pas la contre-prestation d'un service qui soit d'une utilité spéciale pour le contribuable. » La première moitié de la phrase est vraie pour les annates, fausse pour les communs services, dont la moitié était partagée entre les cardinaux;

1. Outre Fabre, *Étude sur le Liber censuum de l'Église romaine*, cf. G. Schreiber, *Kurie und Kloster im XII Jahrhundert* (1910).

2. M. Moresco fait (p. 231) un bien singulier contresens sur un passage de l'acte par lequel Robert Guiscard promettait un cens à Nicolas II, pour toute la terre qu'il détenait, *ad confirmationem traditionis*. « Quelle est, dit-il, la tradition qu'invoque Robert? Elle n'existe pas et ne pourrait être justifiée d'aucune manière. » Il paraît croire qu'il s'agit d'une tradition historique. Mais *traditio* signifie ici la donation et la remise de sa terre faite par Robert au Saint-Siège. Loin d'impliquer, le mot exclut plutôt qu'il s'agisse d'une espèce de restitution fictive.

Digitized by Google

la deuxième partie n'est pas toujours vraie pour les annates et elle est fausse pour les communs services; les annates, souvent, et les services, toujours, étaient perçus à l'occasion de la collation d'un bénéfice par le pape; ils avaient le caractère d'une espèce de casuel, d'indemnité pour la peine prise (témoin la règle de partager le commun service, non entre tous les cardinaux, mais entre tous ceux qui avaient assisté au consistoire où le bénéfice avait été donné, tel un jeton de présence). En somme, M. Moresco s'est donné beaucoup de peine pour faire entrer les institutions du moyen âge dans le cadre des conceptions juridiques modernes, tâche peut-être impossible, en tout cas assez mal exécutée. Il a négligé de faire ressortir ce fait capital, qui a pesé lourdement sur l'histoire de l'Église, que le Saint-Siège a essayé, mais n'a jamais réussi, devant les résistances des églises locales et des gouvernements, à établir un systèmes d'impôts proprement dits. Même les décimes, qui sont ce qui y ressemblait le plus, ont toujours été levés d'une façon inégale, exceptionnelle, au moins en théorie, et irrégulière. Comme d'autre part les besoins d'argent du Saint-Siège étaient immenses et grandissaient toujours, il a dû développer hors de toute mesure ce qu'on peut appeler son casuel. Or, le casuel est un genre de ressources qui a bien des inconvénients. La perception en est irritante, et, s'agissant d'une autorité spirituelle, prend facilement des apparences simoniaques. Des apparences seulement : il n'y a pas plus simonie à percevoir de l'argent à l'occasion de la nomination à un évêché, qu'une Université, par exemple, ne vend ses grades parce qu'elle encaisse des droits d'examen et de diplôme. Mais ce qui n'était pas simoniaque de soi pouvait devenir occasion de simonie. Puis la tentation était grande, pour faire jouer les annates et les services, de multiplier les réserves. La centralisation réclamait beaucoup d'argent et fournissait les moyens de s'en procurer. On tournait dans un déplorable cercle vicieux.

La thèse de M. Le Bras[1], sur l'immunité réelle dont bénéficiait le clergé en matière d'impôts, témoigne, entre autres mérites, d'un grand sens historique et d'une connaissance approfondie et peu fréquente à ce degré de la littérature canonique. Nous ne trouverions à y regretter qu'une condensation un peu excessive qui la rend — quelquefois — un peu dure à suivre et nous prive de bien des détails pittoresques que l'auteur, évidemment, connaît très bien. Par

1. Gabriel Le Bras, *l'Immunité réelle; étude sur la formation de la théorie canonique de la participation de l'Église aux charges de l'État et sur son application dans la monarchie française au XIII^e siècle*, thèse pour le doctorat en droit. Rennes, 1920, in-8°, 154 p.

Digitized by Google

ailleurs, elle abonde en vues et en renseignements intéressants. D'abord sur les origines du privilège fiscal, né au IVe siècle, par les lois impériales, regardé par les Pères comme une faveur, non comme un droit imprescriptible de l'Église; considéré d'ailleurs par eux avec une certaine indifférence; disparu avec l'empire d'Occident; rétabli par les diplômes des rois francs, mais sous une forme un peu nouvelle (l'immunité tend à se confondre avec la garantie du patrimoine); médiocrement respecté d'ailleurs et subordonné à l'observation des devoirs féodaux. Puis la législation canonique vient donner un nouveau fondement au privilège. Elle se constitue en grande partie contre un pouvoir nouveau, dont les luttes contre l'Église sont incessantes, celui des communes. Ce sont elles que visent d'abord les deux textes fondamentaux : le canon *Non minus* (c. 4, X, III, 49) et le canon *Adversus* (c. 7, X, III, 49) des troisième et quatrième conciles de Latran, que M. Le Bras analyse et interprète avec beaucoup d'exactitude et de précision; ils sont expressément étendus à tous les princes par la bulle *Clericis laicus*, maintenue, quant au fond, par Clément V. Le chapitre III étudie les théories des décrétistes et des décrétalistes et en montre le caractère : respect pour les lois humaines et le Code, essai « de concilier le droit romain et les réalités féodales », idée que l'Église n'est jamais tenue qu'en vertu d'un contrat; d'où obligation de supporter les charges féodales et, parmi les impôts, de payer les ordinaires, regardés comme le salaire de la protection du prince et comme une espèce d'assurance. Le chapitre IV recherche dans quelle mesure le patrimoine ecclésiastique a contribué en fait aux charges de la monarchie française. Il décrit les origines de cette institution des décimes, forme sous laquelle « jusqu'à la fin de l'ancien régime le clergé fournira à l'État des subsides ». La querelle entre Philippe le Bel et Boniface VIII n'a été qu'un épisode, plus dramatique qu'important dans ses conséquences juridiques. Après comme avant, c'est par l'entremise de la papauté que l'Église est taxée au profit du roi. Le principe invoqué, c'est la réserve que contenaient toutes les affirmations de l'immunité ecclésiastique : l'exception faite pour le cas de nécessité et moyennant le consentement du pape. « Le roi a tenté sans succès de régulariser les levées, en instituant des impôts; le pape a réussi dans la même entreprise »; de défenseur du patrimoine ecclésiastique, il en est devenu le dispensateur suprême. « Lorsque son administration a été parfaitement organisée, elle a fonctionné au profit de la fiscalité royale. » C'est au pape que le clergé en a voulu, beaucoup plus qu'au roi[1].

1. M. Le Bras n'exagère-t-il pas un peu en écrivant (p. 129) que « le clergé

Digitized by Google

On peut être surpris qu'un personnage de l'envergure de Grégoire VII ait attendu si longtemps pour trouver un historien dans la collection *les Saints*. Il n'y a rien à regretter d'ailleurs, car il ne pouvait échoir à des mains plus compétentes que celles de M. Fliche[1], dont les travaux antérieurs suffisent à prouver sur quelles recherches personnelles et pénétrantes, en dépit de l'absence de tout appareil d'érudition, est fondé le présent livre. Son *Grégoire VII*, comme le demande la nature de la collection dont il fait partie, donne une très grande place à l'étude du caractère et de la personnalité du grand pape, mieux connu, grâce à ses lettres si vivantes, que la plupart des papes du moyen âge. Il nous apporte en quelque sorte une explication de l'œuvre par l'homme. Le portrait qu'il trace de Grégoire est vivant et ressemblant, avec sa foi profonde, sa confiance absolue dans sa mission, sa très haute idée de sa dignité tempérée par l'humilité personnelle, son inflexibilité devant le danger, sa générosité chrétienne et aussi son manque de pénétration psychologique; dans l'affaire de Canossa, aux éloges que mérite sa magnanimité dans le pardon, il faut ajouter l'aveu qu'il a été joué par Henri IV; s'il avait démêlé les intentions du roi, son devoir eût-il donc été de l'absoudre? Ce sont des pages excellentes que celles où M. Fliche analyse les décrets réformateurs de Grégoire (avec les étapes et les ménagements par lesquels il procède), sa politique vis-à-vis de Henri IV (beaucoup plus patiente qu'on ne le croit souvent, plus désireuse d'éviter la rupture), le développement de la centralisation ecclésiastique, d'abord moyen de la réforme, mais qui tend à devenir une fin, et qui aboutit à faire de cette réforme, non pas un retour au passé, mais une espèce de révolution au profit de l'autorité du pape. Le chapitre sur *le gouvernement théocratique* montre fort bien en quoi a consisté cette « théocratie » de Grégoire VII. Elle se borne, en somme, à revendiquer pour le pouvoir spirituel comme tel la supériorité de but et de dignité, et le droit d'admonester et de punir le pouvoir temporel *ratione peccati*. Il est un point toutefois sur lequel M. Fliche — sous réserve des explications et démonstrations qu'il ne manquera pas d'apporter dans la suite de ses études — ne nous a pas pleinement convaincu. Il s'agit des tentatives de Grégoire VII pour établir le domaine éminent du Saint-Siège sur le temporel. M. Fliche les nie. Sans doute, nous le reconnaissons volontiers, il y a une large part de vérité dans sa thèse, en

n'a aucun rôle dans l'établissement des décimes jusqu'en 1294 »? C'est quelque chose que d'être obligé, en fait, de le réunir et de le consulter, même si on passe outre à ses protestations.

1. Augustin Fliche, *Saint Grégoire VII*. Paris, Victor Lecoffre-Gabalda, 1920, in-12, x-192 p.; prix : 3 fr. 50 (collection *les Saints*).

Digitized by Google

ce sens qu'il a parfaitement raison d'opposer Grégoire VII à Innocent III (et plus encore à Innocent IV et à ses successeurs). A partir du XIII^e siècle, les papes et leurs partisans ont considéré la suzeraineté universelle sur le temporel comme un droit inhérent à leur qualité de successeurs de Pierre, vicaire du Christ, lequel était monarque au temporel comme au spirituel; en sorte qu'aucun pouvoir n'était légitime en dehors de leur délégation. Pour Grégoire VII, le pape, au contraire, tenait ses droits d'actes individuels de libéralité et de déférence de la part des princes et des seigneurs. Seulement, il cherchait à provoquer ces actes et les supposait facilement. D'autre part, la distance est grande entre les formules, très vagues encore, par lesquelles Grégoire VII exprime la suzeraineté plus ou moins bien définie dont il croit jouir et les engagements minutieux et précis comme ceux que renferme, par exemple, l'acte d'investiture de la Sicile à Charles d'Anjou ou de l'Aragon à Philippe le Hardi. L'institution s'est donc développée, et doublement. Mais les premiers germes en existaient dès le XI^e siècle. C'est autre chose qu'un droit de direction morale que Grégoire VII cherchait à se faire reconnaître. Ce droit, il n'aurait pas eu besoin qu'on le lui reconnût; il croyait bien le posséder de par sa charge. M. Fliche lui-même rapproche les États censiers des abbayes censières; or celles-ci entrent bien dans le domaine éminent du Saint-Siège. Bien des pays entrent en ligne de compte en dehors de ceux que mentionne M. Fliche, et ce sont ceux parfois sur lesquels la prétention à la suzeraineté féodale se manifeste avec le plus de netteté, ainsi la Russie, ainsi la Croatie[1]. Si l'on songe que le mot *miles* a très souvent le sens de vassal dans les documents allemands ou italiens, que peut bien signifier l'expression : *miles beati Petri*, dans la formule de serment demandé à Hermann de Luxembourg, sinon ce qu'elle signifie dans la lettre d'Urbain II relative au comté de Substantion (Jaffé, n° 5375), c'est-à-dire, à coup sûr, vassal de saint Pierre? Hermann devra promettre de devenir *miles sancti Petri, per manus meas* (ces mots ne font-ils pas songer à la cérémonie de l'hommage?), à sa première entrevue avec le pape, alors qu'il aura déjà juré de lui obéir en tout ce qu'il lui prescrirait *per veram obedientiam*. De même le serment de fidélité demandé par Gré-

1. Par contre, nous nous demandons si M. Fliche a raison d'affirmer que saint Étienne de Hongrie s'était formellement reconnu vassal du pape. La bulle de Silvestre II (qui d'ailleurs est au moins suspecte d'être interpolée) ne le dit pas nettement. Les lois de saint Étienne, ses *Monita* à son fils, n'y font aucune allusion. Grégoire VII est le premier à l'affirmer; mais la question est justement de savoir s'il ne suppose pas, pour le passé, des rapports qui lui semblent tout naturels et qu'il travaille à établir partout.

Digitized by Google

goire VII à Guillaume le Conquérant n'a certainement pas été considéré par celui-ci comme un simple engagement « à se conformer dans son gouvernement aux principes généraux posés » par le pape. Il ne l'aurait pas repoussé avec cette vigueur; une phrase vague lui aurait peu coûté. Il y a vu autre chose ou l'amorce d'autre chose. M. Fliche nous paraît trop affaiblir le sens du mot *fidélité*. Il le réduit en une vague promesse d'ordre moral. Il nous semble que Paul Fabre avait raison d'admettre que la cour de Rome, dans tous ces documents, confondait fidélité et hommage. Il y aurait lieu aussi de rechercher avec soin la signification exacte que le Saint-Siège attachait au mot *servitium*, à la remise ou à l'envoi du gonfanon (envoyé à Henri III avant son expédition de Hongrie, à Guillaume le Conquérant partant pour l'Angleterre, à Roger de Sicile après sa victoire de Cerami, demandé à Grégoire VII par Michel de Serbie, traditionnellement employé pour l'investiture des princes normands de l'Italie du Sud). Naturellement, dans toute cette étude, il importe de distinguer avec grand soin ce que Grégoire VII a cherché à insinuer, ce qu'il a formellemement réclamé, et ce qu'il a obtenu.

En abordant l'étude des doctrines et de l'organisation de la secte cathare, M. Broeckx[1] ne pouvait prétendre à renouveler de fond en comble un sujet souvent traité; il a donné des travaux antérieurs — en les suivant parfois de très près, notamment celui de M. Guiraud — une bonne mise au point et un résumé très commode, et si dans ce compte-rendu nous présentons surtout des objections ou signalons des lacunes, ce n'est pas le moins du monde dans la pensée de contester la sérieuse valeur de son livre. Une singularité, c'est que l'étude des sources est renvoyée au chapitre v, vers le commencement du dernier tiers de l'ouvrage. Cela vient de ce que M. Broeckx les envisage surtout en tant que spécimens et témoignages de la polémique entre hérétiques et catholiques. Soit; mais un inconvénient de ce parti est qu'il a pu contribuer à cacher à M. Broeckx une des difficultés de son sujet, tel qu'il l'avait délimité. Il veut traiter du catharisme avant la croisade. Or, la plus grande partie de nos sources est postérieure : tous les documents inquisitoriaux, bien entendu, et la plupart des écrits de controverse. Peut-on faire état, pour le catharisme du XII^e^ siècle, de textes du XIII^e^ ou même du XIV^e^ siècle? Le catharisme n'a-t-il pas évolué? Il semble bien que M. Broeckx a commis un anachronisme à propos de l'*endura*. Ce

1. Edmond Broeckx, *le Catharisme; étude sur les doctrines, la vie religieuse et morale, l'activité littéraire et les vicissitudes de la secte cathare avant la croisade*. Hoogstraten, Haseldonckx, 1916, in-8°, XXIV-308 p. (thèse de doctorat de la Faculté de théologie catholique de Louvain, série II, t. VIII).

Digitized by Google

suicide religieux plus ou moins volontaire a été en grand usage en Languedoc au début du XIVe siècle, mais là seulement. M. Broeckx ne se demande pas si certaines contradictions dans ce que l'on nous dit des croyances ou des pratiques des cathares ne s'expliquent pas par la différence des temps autant que par celle des sectes. Il admet que les sources catholiques, à peu près les seules que nous possédions, nous renseignent avec une certitude suffisante. En gros, oui; mais sous quelques réserves[1]. Leur accord est une preuve de leur véracité et de leur exactitude, à condition qu'elles ne dépendent pas les unes des autres. Ainsi Bernard Gui, dont la *Practica* n'est en de nombreux passages qu'un démarquage des travaux antérieurs, n'a guère une autorité distincte de celle de ses garants. Si dans ses grandes lignes le catharisme nous est connu, il reste et il restera toujours bien des points obscurs; et du point de vue historique, c'est une bien grande perte que celle de toute la littérature de la secte[2]. Quelle en était la valeur, il est naturellement impossible de le dire. Les défauts que M. Broeckx croit y découvrir ou y deviner, d'après les témoignages des adversaires, ne sont-ils pas aussi ceux des écrivains catholiques du moyen âge : discuter à coup « d'autorités », de passages détachés de leur contexte et par là même exposés à être mal compris, auxquels on donne un sens littéral et absolu quand ils sont favorables, et qu'on interprète dans un sens allégorique ou spirituel quand ils sont gênants. Au fond, les méthodes ne différaient pas beaucoup. M. Broeckx reconnaît franchement une cause de faiblesse des écrivains catholiques[3]. Ils se sont attardés dans la réfutation successive de chaque erreur en particulier, et se sont montrés incapables de concentrer leurs attaques sur le point essentiel et central de la doctrine, c'est-à-dire sur le dualisme. Un autre point me paraît mériter d'être relevé. Les historiens modernes constatent avec raison le caractère antisocial de l'hérésie cathare, qui niait le droit de vindicte publique, interdisait la guerre même juste et défensive, rejetait le serment, alors que toutes les relations entre les hommes étaient fondées sur le serment, et condamnait le mariage. Quelques-uns en ont conclu que c'est à cause de ces tendances antisociales que l'on poursuivait l'hérésie. L'examen des traités contre les cathares n'est pas favorable à cette opinion. A peu

1. Il va de soi qu'il ne faut pas croire aveuglément leurs injures. M. Broeckx y serait peut-être trop enclin (cf. p. 171).

2. Sur la richesse de cette littérature, M. Broeckx n'utilise pas l'anecdote curieuse d'Étienne de Bourbon touchant Robert de Montferrand et la collection considérable d'ouvrages hérétiques réunie par lui.

3. M. Broeckx, pour le dire en passant, a placé trop tôt l'entrée de Monéta dans l'ordre des Prêcheurs.

Digitized by Google

près jamais ils n'invoquent les arguments que le gros bon sens ou le sens moral suggère d'emblée. S'agit-il par exemple du mariage, ils ne feront presque jamais remarquer que le triomphe du catharisme serait la fin du monde; que d'ailleurs « qui veut faire l'ange fait la bête », et qu'en refusant aux sens toute satisfaction permise on expose à en rechercher d'illégitimes. Ils reprochent aux cathares de mal interpréter les textes. Si le catharisme était anarchique, ce sont les modernes qui s'en sont avisés[1]. A propos de l'administration du *consolamentum*, on aurait aimé que M. Broeckx examinât la théorie curieuse de M. Guiraud, qui voit dans le rituel cathare comme un témoin de celui de la primitive Église[2]. Dans quelle mesure, d'autre part, est-il légitime de compléter ce rituel, tel que nous l'avons, par le passage de Pierre de Vaux-Cernay, qui mentionne le renoncement formel, explicite, détaillé à toutes les bénédictions et onctions du baptême? Il est fâcheux que Pierre de Vaux-Cernay soit un médiocre garant. Car il serait intéressant de pouvoir constater que la liturgie cathare considérait comme le cas normal que le futur consolé fût un ancien baptisé. L'hérésie se serait toujours recrutée par conversion, non par naissance, malgré sa longue durée et la tolérance de fait dont elle avait longtemps joui. Cela confirmerait une remarque que l'on peut faire dans les documents inquisitoriaux. Je n'ai pas souvenir d'y avoir trouvé un seul exemple d'un accusé qui se serait défendu en alléguant qu'il n'était point baptisé[3]. Le cas aurait été embarrassant pour l'inquisiteur, qui, strictement, n'aurait pu que se déclarer incompétent, tout au plus condamner l'accusé comme fauteur, mais non comme hérétique, le non-baptisé ne pouvant, pas plus que le juif ou le païen, être contraint de pratiquer une religion qu'il n'a jamais embrassée[4]. Il faut en conclure peut-être que les deux religions n'étaient pas aussi nettement distinctes que pourraient le faire croire les diatribes que leurs clergés lançaient l'un contre l'autre et les colloques publics où leurs représentants discutaient. Une grande partie des « croyants » n'avait pas complètement rompu avec le catholicisme, continuait à le pratiquer à moitié, assistait aux cérémonies, acceptant les rites essentiels, par hésitation, politique, routine ou prudence et aussi par incapacité à bien comprendre la différence des deux religions. Ce que

1. L'argument d'anarchisme a été invoqué au contraire contre Wycliffe et Hus.

2. Est-ce que vraiment, comme il est dit p. 193, le *consolamentum* était censé conférer l'impeccabilité?

3. Le cas, au contraire, se présente devant l'Inquisition espagnole pour les Juifs accusés de rechute.

4. L'obligation de tenir les promesses faites au baptême, tel est le fondement de la contrainte, qui n'avait pas précisément pour objet la conversion.

Digitized by Google

l'on trouve très souvent dans les interrogatoires de l'Inquisition, c'est le prévenu qui s'excuse en disant : « Je suis un simple, un illettré; oui, j'ai écouté des Parfaits, j'en ai pensé du bien; mais je ne les croyais pas hérétiques[1]; je ne me suis aperçu qu'ils l'étaient qu'en voyant l'Inquisition les poursuivre, et alors je les ai lâchés aussitôt. » Et les inquisiteurs admettent jusqu'à un certain point cette excuse. Une extrême ignorance religieuse, combinée avec la prudence des Parfaits, surtout après la croisade, et avec leur soin de réserver leurs doctrines les plus caractéristiques pour un enseignement ésotérique, voilà, nous semble-t-il, pour la propagation de l'hérésie, des causes plus importantes encore que celles qu'indique M. Broeckx. Avec la tolérance très large accordée par les Parfaits aux croyants, soit pour la morale (mariage, serment, etc.), soit pour la participation aux rites catholiques[2], leur genre de vie pouvait ne pas différer beaucoup de celui de leurs voisins orthodoxes. Sur l'origine du catharisme, M. Broeckx semble admettre l'opinion que le manichéisme aurait obscurément persisté en Occident depuis la chute de l'Empire romain et que le réveil en fut déterminé au XI^e^ siècle « par un léger contact avec les Pauliniens et les Bogomiles de Bulgarie ». Cela nous paraît trop peu dire. Les indices d'une très forte influence orientale aux origines du catharisme sont très nombreux[3].

La thèse de M. Köhler[4], plus exacte que neuve, mais toujours utile à rappeler aux historiens qui essaient de rejeter sur le pouvoir civil la responsabilité et l'initiative des procès d'hérésie, est que les Hohenstaufen, pas plus que leur adversaire, Otton IV, n'ont eu à proprement parler de politique en cette matière. S'ils ont promulgué des mesures répressives, c'est pour obéir au pape, ou pour se le concilier, ou pour se laver du reproche d'hérésie et d'impiété. La thèse, encore une fois, est vraie dans l'ensemble; bien que dans le détail M. Köhler soit peut-être trop affirmatif, trop porté à abuser de l'ar-

1. Même les attaques des Parfaits contre le clergé catholique ne les faisaient pas nécessairement reconnaître comme hérétiques. Les prédicateurs les plus orthodoxes s'en permettaient. Quant à la différence radicale entre catholiques et hérétiques, les premiers admettant, ce que rejetaient les seconds, que l'indignité du ministre ne compromet pas la validité de ses actes; elle pouvait très bien échapper à des *idiotæ*.

2. M. Broeckx nous paraît (p. 118-120) la réduire un peu trop.

3. M. Broeckx est, en général, bien au courant de la littérature du sujet. Cependant, il ne paraît connaître ni la réédition de l'*Histoire générale de Languedoc*, ni l'édition de Guillaume de Puylaurens par M. Beyssier.

4. Hermann Köhler, *Die Ketzerpolitik der deutschen Kaiser und Könige in den Jahren 1152-1254*. Bonn, Marcus und Weber, 1913, in-8°, XVI-74 p. (*Ienaer historische Arbeiten*, fasc. 6); prix : 1 m. 80.

Digitized by Google

gument du silence et à croire qu'il n'y a rien eu quand les documents font défaut. S'il est peu probable qu'il ait été promulgué des constitutions impériales qui ne nous soient au moins signalées par des mentions, nous ne pouvons nous flatter de connaître toutes les mesures d'exécution. M. Köhler aurait pu fortifier sa démonstration si, ne se bornant pas à enregistrer les actes impériaux et les circonstances qui les ont provoqués, il en avait analysé davantage le contenu juridique. Il serait possible, croyons-nous, de montrer que les doctrines sur lesquelles ils reposent sont venues en grande partie du droit romain, mais par l'intermédiaire de l'Église. Cela est évident, notamment pour la théorie, si grosse de conséquences, de l'hérésie lèse-majesté divine. Je crains que M. Köhler n'ait mal interprété l'édit impérial de 1184, en disant qu'il ordonnait la punition des hérétiques par l'État même sans avertissement par l'Église. Ce qui me paraît avoir été établi en 1184, c'est précisément une espèce de division du travail. L'Église recherche, juge, condamne l'hérétique; l'autorité civile inflige la peine. C'est à ce moment qu'a été nettement élaborée et précisée la doctrine de la remise au bras séculier; doctrine très importante, puisqu'elle a permis à l'Église, jusqu'alors hésitante, de réclamer, indirectement d'abord, puis ouvertement, la peine de mort. M. Köhler ne nous paraît pas avoir suffisamment mis en lumière les variations et les contrastes de la politique de Frédéric II, selon les temps et les lieux. Il n'insiste pas assez sur la curieuse tentative de l'empereur pour conclure avec Grégoire IX un véritable marché : les deux pouvoirs combattant de concert les rebelles à l'Empire et à l'Église. Il ne parle même pas de la remarquable lettre impériale du 3 décembre 1232; il date mal (de 1232) celle du 15 juin 1233, qui en est à certains égards la suite. Et j'avoue ne pas comprendre le raisonnement par lequel il prétend justifier Frédéric II du reproche d'avoir utilisé l'accusation d'hérésie contre ses adversaires politiques siciliens. De même qu'il n'étudie pas les thèses juridiques qui sont à la base des poursuites, de même il n'est pas assez attentif à la question d'organisation et de procédure. Autre chose était de réprimer l'hérésie, autre chose de donner libre cours à l'institution que le pape créait en ce moment, c'est-à-dire à l'Inquisition. Il n'a donc pas assez marqué ce contraste : Frédéric toujours prêt, en Sicile, à poursuivre les hérétiques, mais par ses fonctionnaires collaborant avec les évêques, et écartant les moines mendiants; sanctionnant au contraire l'Inquisition dominicaine pour l'Allemagne (quitte à ne pas insister devant l'opposition soulevée), et, dans l'Italie impériale, évitant le plus possible de s'engager dans la persécution violente, surtout quand les

Digitized by Google

événements de l'année 1233 lui eurent montré comment la répression de l'hérésie s'accordait fort bien avec une agitation, dangereuse pour ses intérêts, poursuivie sous prétexte de paix. Le nom de Jean de Vicence n'est même pas mentionné par M. Köhler. On est surpris qu'il n'ait pas aperçu l'importance, pour la politique de Frédéric II, de l'année de l'*Alleluia*, avec ses enseignements.

Dans la brochure qu'il a consacrée aux théories politiques d'Innocent III, M. Meyer[1] s'est appuyé à peu près exclusivement sur les écrits de ce pape lui-même, d'ailleurs très soigneusement dépouillés. Il s'est exposé ainsi à ne pas bien le situer dans l'évolution des idées. D'une part, il exagère son originalité et la nouveauté de ses vues. Il a l'air de croire qu'Innocent III est le premier pape qui se soit comme identifié avec saint Pierre. Mais la formule qu'il allègue : *sub beati Petri et nostra protectione*, est bien plus ancienne qu'Innocent III. D'autre part, il ne marque pas assez qu'Innocent III est resté fort en deçà des prétentions et des thèses de certains de ses successeurs. Il manque de précision juridique et théologique[2]. Son premier chapitre, abstraction faite d'une courte introduction, assez inutile, sur la vie d'Innocent III avant son pontificat, réunit un assez grand nombre de textes qui affirment la *plenitudo potestatis* du pape, mais en termes trop généraux et trop vagues pour qu'on puisse être sûr qu'il s'agit d'autre chose que de son autorité spirituelle. Il montre sans peine qu'Innocent III est convaincu de la supériorité de la puissance spirituelle sur la temporelle. Il ne s'ensuit pas qu'il ait perdu de vue leur distinction et réclamé l'une et l'autre. Il a cherché, en profitant habilement des circonstances, à établir sa suzeraineté temporelle dans le plus grand nombre possible de cas particuliers. Il ne l'a pas revendiquée partout comme un droit. C'est ce que M. Meyer ne fait pas ressortir, bien qu'il cite quelques-uns des textes qui le prouvent. Par exemple la lettre où Innocent déclare que l'Église n'est nulle part plus pros-

1. Erich W. Meyer, *Staatstheorien Papst Innocenz III.* Bonn, Marcus et Weber, 1920, in-8°, XII-50 p. (*Ienaer historische Arbeiten*, fasc. 9).

2. Cette imprécision est parfois bien tendancieuse. P. 9, jamais Innocent III n'a dit qu'il était Dieu, mais vicaire de Dieu. — P. 46, ce que M. Meyer appelle « la théorie de la valeur obligatoire du serment politique » se ramène à ces deux principes : un serment dont l'objet est illicite ne doit pas être tenu, ce que tout moraliste concédera, et il appartient au pape de juger de la licéité de l'objet; affirmation qui n'était pas nouvelle, et personnelle à Innocent III, et qui n'implique pas le moins du monde, comme l'insinue M. Meyer, que le pape revendique un pouvoir *discrétionnaire* d'annulation des serments. Certains papes, cela est incontestable, ont abusé de la théorie. Ce n'est pas une raison pour l'exposer de façon inexacte.

Digitized by Google

père que là où les deux pouvoirs sont réunis dans une même main, comme dans le Patrimoine; elle implique qu'ils ne sont pas nécessairement réunis partout. Ou encore la décrétale *Per venerabilem* (c. 13, X, IV, 17), que M. Meyer nous paraît interpréter à faux; il en résulte précisément qu'Innocent III ne considère pas que le roi de France lui soit soumis au temporel; et s'il exerce *casualiter* la juridiction dans son royaume, c'est à titre d'arbitre, en quelque sorte, et à la demande du roi lui-même. Ou encore la décrétale *Novit* (c. 13, X, II, 1), où le pape distingue si clairement entre la question de fief, qui n'est pas de sa compétence, et la question de péché, dont il est juge. Distinction théoriquement capitale et que M. Meyer traite avec beaucoup trop de dédain en disant que tout peut être déclaré péché et par conséquent soumis à la compétence du Saint-Siège. Il est naturel que les historiens allemands s'attachent particulièrement aux rapports entre le Saint-Siège et l'Empire. Peut-être cèdent-ils parfois — et le présent livre entre autres — à la tendance à confondre l'Empire avec le pouvoir civil en soi. Même vis-à-vis de l'Empire Innocent III dépasse moins ses prédécesseurs que ne le donne à entendre M. Meyer et il reste relativement modéré si l'on songe à ce qui devait suivre. Ses efforts pour se faire reconnaître comme arbitre par les électeurs allemands prouvent qu'il ne se considérait pas comme étant de droit le juge de l'élection. De même il déclare ne pas avoir qualité pour créer lui-même un empereur. On est encore loin des thèses d'Innocent IV et de Jean XXII.

M. FRENKEN[1] s'est occupé des *Exempla* de Jacques de Vitry. Déjà Crane avait publié les *exempla* tirés des *Sermones vulgares* de Jacques. M. Frenken publie ceux des *Sermones communes* du même auteur. Ni dans un cas ni dans l'autre, il ne s'agit donc d'une collection d'exemples formée par Jacques lui-même, mais d'extraits faits par des éditeurs modernes. Cela est un inconvénient; isolés du contexte et de ce qu'ils prétendent prouver, les *exempla* perdent de leur intérêt pour l'histoire des mœurs religieuses; ils ne sont plus étudiés que du point de vue de leur diffusion, de leurs sources, de leur généalogie; on ne peut s'empêcher de se demander quelquefois si l'effort n'est pas supérieur à l'importance du résultat. L'introduction résume la biographie de Jacques de Vitry et contient une étude d'ensemble sur le genre des *exempla* (est-il bien nécessaire, pour en expliquer l'emploi si naturel, de remonter à la rhétorique

1. Frenken, *Die Exempla des Jakob von Vitry*. Munich, Beck, 1914, in-8°, VI-154 p. (*Quellen und Forschungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, t. V, fasc. 1).

Digitized by Google

antique?), ainsi que sur les sources de Jacques de Vitry et l'influence exercée par lui (M. Frenken n'a pu connaître l'ouvrage de M. Welter, le *Speculum laicorum*[1], imprimé en même temps que le sien; il y aurait trouvé des variantes intéressantes de quelques-uns de ses contes). L'édition est soignée, déparée cependant par bien des coquilles d'imprimerie.

M. Carrière[2] a donné une bonne édition du cartulaire des Templiers de Provins, conservé aux Archives nationales, et qui comprend cent vingt-huit pièces, en très grande majorité du XIIIe siècle. Il l'a augmenté de trente-cinq chartes, empruntées à divers dépôts d'archives, et l'a fait précéder d'une introduction intéressante qui comprend deux parties : d'une part une étude extrêmement précise sur les débuts de l'ordre en France, d'autre part une histoire de la commanderie de Provins, de la formation et de l'administration de son temporel, qui est une contribution importante à l'histoire économique.

On a tant écrit sur saint François, depuis une cinquantaine d'années surtout, qu'un livre d'orientation dans toute cette littérature ne peut qu'être le bienvenu. C'est cette espèce de guide qu'a donné le P. van den Borne[3]. Résumant dans l'ordre chronologique les diverses publications, il les a analysées avec compétence, avec mesure, avec un grand souci de rendre justice aux travaux les plus opposés et de montrer ce qu'ont apporté d'utile même des idées contestables ou périmées. Il a bien retracé l'évolution des controverses et marqué la position actuelle des problèmes.

M. Bierbaum[4], dans un livre qui fait bien augurer de la nouvelle collection : *Franziskanische Studien*, a édité et commenté plusieurs écrits du XIIIe siècle relatifs aux polémiques entre les maîtres de l'Université de Paris et les ordres mendiants. Ce sont : 1° quelques parties du *Tractatus brevis de periculis novissimorum temporum* de Guillaume de Saint-Amour (les éditions de cet ouvrage sont assez rares pour qu'il puisse pratiquement être regardé comme iné-

1. Paris, Picard, 1914.

2. Victor Carrière, ***Histoire et cartulaire des Templiers de Provins, avec une introduction sur les débuts du Temple en France.*** Paris, Champion, 1919, in-8°, LXXXVIII-231 p.; prix : 10 fr.

3. P. Fidentius van den Borne, *Die Franziskus-Forschung in ihrer Entwicklung dargestellt.* Munich, Lentner, 1917, in-8°, XII-106 p. (*Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München*, IV, 6).

4. Max Bierbaum, ***Bettelorden und Weltgeistlichkeit an der Universität Paris. Texte und Untersuchungen zum literarischen Armuts-und Exemtionstreit des XIII Jahrhunderts*** (*1255-1272*). Münster, Aschendorff, 1920, in-8°, XVI-406 p. (*Franziskanische Studien*, fasc. 2); prix : 22 m.

Digitized by Google

dit); 2° le traité *Manus, que contra Omnipotentem tenditur* (inédit), composé par un franciscain, très probablement Frère Bertrand de Bayonne, vers 1256-1257, en réponse à Guillaume de Saint-Amour; 3° les cx *Exceptiones* de maître Gérard d'Abbeville contre le traité précédent (inédit, vers 1270); 4° un sermon (inédit, vers 1270) du même Gérard d'Abbeville en faveur de la légitimité de la propriété ecclésiastique; 5° un traité de maître Nicolas de Lisieux (vers 1270, inédit) sur le rapport entre les préceptes et les conseils. L'édition paraît faite avec soin; les études critiques qui l'accompagnent apportent des résultats intéressants (M. Bierbaum a notamment découvert en quelque sorte le personnage de Bertrand de Bayonne, un notable défenseur de son ordre, par la plume et aussi par la parole, à la dispute d'Anagni en 1256), mais restent parfois un peu à la surface des choses et ne sont pas exemptes de diffusion. En somme, l'ouvrage est une utile contribution à l'une des plus retentissantes querelles religieuses et littéraires du moyen âge. Mais une contribution seulement; l'histoire de la querelle est encore à écrire. Parmi les nombreux ouvrages qui s'y rapportent et dont M. Bierbaum a donné la liste, il n'a publié qu'une partie, sans que l'on voie bien la raison de son choix; et ceux qu'il a pris ne suffisent pas à donner une idée complète de tous les aspects du conflit. C'est ainsi qu'on n'y trouve rien sur la question des chaires universitaires, qui avait été le point de départ de toute l'affaire. Elle avait déjà été réglée, par voie d'autorité, à la date des écrits examinés par M. Bierbaum. Le débat reste universitaire, en ce sens que ce sont des maîtres de l'Université qui le mènent du côté des ennemis des Frères, mais il dépasse de beaucoup le domaine scolaire. Sous cette réserve donc que nous n'avons encore qu'une partie des documents, il est intéressant de voir quels sont les arguments qui sont employés et ceux qui sont laissés de côté. On pouvait attaquer la possibilité même et la réalité de cette pauvreté commune absolue dont se vantaient les Frères et qui constituait pour eux autant une prérogative âprement revendiquée qu'une vertu de leur ordre. Gérard d'Abbeville, dans un traité non publié par M. Bierbaum, et contre lequel saint Bonaventure a écrit son apologie, avait malignement demandé à qui donc appartenait tout ce que les Franciscains recevaient en aumônes, critiqué la distinction qu'on prétendait établir entre la propriété et l'usage, et montré qu'il est des biens pour lesquels les deux droits sont inséparables. Mais, dans cette phase de la querelle, on n'a pas encore insisté beaucoup sur cet argument, qui tiendra une grande place dans les polémiques de la fin du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle. C'est plus tard aussi que deviendra brûlante la question de l'*usus pauper*, qui

Digitized by Google

a été surtout agitée, au sein de l'ordre lui-même, entre la communauté et les Spirituels. Sauf sur un point : la substitution de la mendicité au travail manuel, où ils pouvaient prétendre que les vues de saint François avaient été faussées au sein de son ordre, on ne voit guère les polémistes du parti universitaire soulever la grosse question, tant agitée par les modernes, de savoir dans quelle mesure l'ordre franciscain était resté fidèle à la pensée de son fondateur; soit qu'ils aient hésité à mêler aux polémiques le nom unanimement vénéré de saint François[1], soit qu'ils ne se soient réellement pas rendu compte de l'évolution que l'ordre avait accomplie. Ils ne paraissent pas se douter qu'il était déjà profondément troublé par les protestations du parti qui commençait à s'appeler les Spirituels. Cependant, les Spirituels auraient pu être pour eux d'involontaires alliés. En ce qui concerne la pauvreté, partis des deux points opposés, ils se seraient du moins rencontrés pour constater les interprétations et les fictions légales par lesquelles on le tournait; quitte à les dénoncer, les uns comme un abandon de leur idéal, les autres comme une preuve que cet idéal était chimérique. Sur deux questions, très importantes en elles-mêmes et aux yeux des universitaires, le vrai saint François et les Spirituels condamnaient la communauté. Saint François avait défendu de rechercher les privilèges apostoliques, et il était à coup sûr peu favorable aux études. Les publicistes de l'Université ne semblent pas s'être avisés de ces arguments *ad hominem*. Ils ne s'en servent pas contre Bertrand de Bayonne, qui (comme saint Bonaventure) justifiait la mendicité par la nécessité de réserver aux Frères tout leur temps pour une étude assidue, incompatible avec le travail manuel; étant donné surtout que leur prédication et leur enseignement s'adressaient à tout le monde, au clergé et au peuple, et non pas seulement à leurs propres Frères. Comme si saint François n'avait pas voulu que ses fils fussent pauvres d'esprit autant que de biens et avait jamais rêvé un ordre savant et enseignant (l'argument de Bertrand de Bayonne, d'ailleurs, était dangereux pour lui; il justifierait l'acceptation de la propriété beaucoup mieux encore que la mendicité. Car l'étude suppose, non seulement le temps, mais la stabilité, la sécurité du lendemain, les ressources matérielles; elle n'était pas plus facile à concilier avec la vie errante et mendiante au jour le jour des premiers Franciscains qu'avec le travail manuel; les nécessités de la prédication et de l'enseignement ont été précisément l'une des raisons qui ont justifié la fondation de couvents importants et fixes, pour les-

1. Cf. (p. 366) la manière dont Nicolas de Lisieux cherche à couvrir « ces glorieux saints, Dominique et François », tout en critiquant leurs ordres.

Digitized by Google

quels la distinction entre la jouissance et la propriété ne pouvait être qu'une pure fiction). On ne trouve rien, chez Bertrand de Bayonne, de l'enthousiasme mystique pour la pauvreté qui avait animé saint François, rien non plus de l'idée développée par des modernes, admirateurs enthousiastes du franciscanisme, du rôle « social » de la pauvreté volontaire. La pauvreté est pour lui une thèse théologique, soutenue (comme les autres la combattent) par des arguments tout scolastiques. Bien qu'il ne se fasse pas faute, à l'occasion, de dauber sur l'insuffisance du clergé séculier, Bertrand est évidemment gêné par l'argument de ses contradicteurs : « Vous insultez l'Église établie et possédante, la papauté en tête, en posant des principes qui tendent, en dernière analyse, à ébranler la légitimité de la propriété ecclésiastique. » Et Gérard d'Abbeville d'affirmer que les prélats de l'Église sont en soi dans un état de perfection plus excellent que les religieux, et d'exalter la papauté, à laquelle Dieu a confié le double empire, terrestre aussi bien que céleste; la papauté, que « la prudence et la circonspection de Silvestre » ont enrichie. La donation de Constantin, tant maudite au moyen âge par les Arnaldistes, les Vaudois, plus tard les Spirituels et Fraticelles, et peu sympathique même à beaucoup d'excellents catholiques, est louée ici avec une vigueur qui ferait croire que, par delà ses adversaires, les Franciscains de la communauté, Gérard visait des adversaires de l'Église elle-même, avec lesquels il n'aurait pas été fâché d'insinuer que les siens avaient quelque ressemblance. Mais par un renversement complet, dans le domaine spirituel, à propos des privilèges, et notamment du principal, celui de « l'office de l'universelle prédication », c'est le tour de Bertrand de Bayonne de tout accorder à l'autorité du pape, maîtresse et créatrice du droit, *decretorum imperatrix et conditrix*. M. Bierbaum a raison de remarquer que, par son insistance sur ce point, l'écrit de Frère Bertrand se distingue tout à fait de ceux de saint Thomas et de saint Bonaventure en faveur des Mendiants. Gérard d'Abbeville, par contre, est amené à paraître limiter l'autorité du Saint-Siège par les droits des églises particulières et insiste sur l'origine divine des pouvoirs des évêques. Non sans faire des aveux qui renversent toutes ses réserves : il reconnaît que le pape peut visiter et prêcher partout, par qui et quand il le veut, et que son épiscopat est universel. Au fond, comme l'a bien vu M. Bierbaum, universitaires et Mendiants, malgré leurs querelles, se ressemblaient en ceci que leur situation privilégiée, aux uns et aux autres, reposait sur l'autorité du Saint-Siège, que leur intérêt était donc de défendre; et c'est bien ce qui paralysait les universitaires.

Digitized by Google

De ces querelles l'écho ne s'entend guère dans les *Leçons d'histoire franciscaine* publiées par P. Ubald d'Alençon[1]. Il écarte, comme une espèce d'énormité, la remarque de ses confrères de l'*Archivum Franciscanum* qu'il peut y avoir une distinction à faire entre l'esprit d'un ordre et l'esprit personnel de son fondateur; il ne se pose donc même pas la question de savoir si l'ordre franciscain n'a pas dévié très vite de la pensée de saint François; il passe par-dessus tous les problèmes délicats qui se posent à ce sujet; il ne veut pas douter un instant que saint François ne fût favorable à l'étude[2]; il fait à peine une allusion aux deux controverses, théologique et pratique, de la pauvreté, qui ont divisé l'ordre contre lui-même et l'ont dressé, en grande partie, contre le Saint-Siège[3], si bien qu'il a été parfois autant un embarras qu'une gloire pour l'Église; il ne dit pas un mot de la rivalité de l'ordre et du clergé séculier pour l'enseignement, la prédication, les confessions, les sépultures. Il ne traite pas non plus de l'organisation de l'ordre et presque pas des fréquentes réformes partielles[4]. On serait donc déçu si l'on cherchait dans son livre un manuel de l'histoire de

1. P. Ubald d'Alençon, *Leçons d'histoire franciscaine*. Paris, librairie Saint-François, 1918, in-12, VI-396 p.

2. Il se fonde surtout sur deux arguments : la lettre à saint Antoine de Padoue — mais le texte en est douteux et l'authenticité même en a été discutée — et le récit de saint Bonaventure sur le couvent où l'on n'avait qu'un seul exemplaire du Nouveau Testament; saint François le déchire et en partage les feuillets aux Frères pour que tous puissent étudier en même temps. C'est presque se moquer que de parler d'étude et de science à propos d'un fait qui prouve simplement ce que jamais personne n'a contesté : saint François trouvait bon que ses Frères excitassent leur piété par la méditation de l'Évangile. Il ne s'agit pas d'autre chose, et l'anecdote donnerait plutôt lieu de penser que saint François ne se doutait pas de ce qu'est l'étude. Le jour où on le montrera préoccupé de constituer dans ses couvents des bibliothèques, nous reconnaîtrons qu'il tenait à promouvoir les études. D'ici là, nous croyons qu'il faut tout de même marquer la différence entre lui et saint Dominique, par exemple.

3. On ne conteste plus guère que dans la physionomie de saint François « un esprit de paix et de concorde » et « une soumission profonde à l'Église » ne soient des traits essentiels. Mais franchement peut-on en dire autant des Spirituels, d'un Jacopone de Todi, d'un Ubertino de Casale ou d'un Ange de Clareno? Cependant le P. Ubald (p. 41) semble bien placer Ubertino de Casale dans la très correcte lignée des Franciscains, avec saint Bonaventure. — P. 43, est-il bien vrai que le joachimisme de Jean de Parme soit superficiel?

4. On est un peu surpris de lire, p. 18, cette espèce de contradiction : « Jamais il n'y a eu abandon de l'idéal franciscain... Comment expliquerez-vous autrement ces réformes répétées au sein de l'ordre, le ramenant toujours à la pureté de son origine? » Les réformes ont été nécessaires, parce que l'idéal a été momentanément oublié.

Digitized by Google

l'ordre comme celui du P. Holzapfel. Ce qu'on y trouve, ce sont des renseignements (abondants surtout pour l'époque moderne) sur les services que l'ordre a rendus à l'Église[1] dans la prédication, dans les missions contre le protestantisme et le jansénisme. L'actualité voulait un chapitre sur les Franciscains aux armées. Comme aumôniers, très bien; comme prédicateurs de croisade contre les Turcs, passe encore; mais qu'aurait pensé saint François de voir faire un titre d'honneur à un de ses fils d'avoir été ingénieur militaire? Le dernier chapitre, sur l'art franciscain, contient, à côté de bien des formules contestables[2], l'aveu très franc que saint François se défiait de l'art, incompatible avec la pauvreté, et que l'ordre franciscain a été plutôt inspirateur que créateur d'œuvres artistiques. Alors pourquoi écrire, p. 373, que « saint François a libéré l'art et créé l'art franciscain »? L'impression laisse beaucoup à désirer; bien des noms propres sont estropiés, et l'on a, p. 274, la surprise de voir le héros albanais du XV^e^ siècle devenir le P. Skanderberg[3].

Le P. PELSTER[4] s'est attaqué à la chronologie de la vie et des écrits d'Albert le Grand. Nous résumons les résultats de ses recherches érudites, solidement établis pour autant que le permet la nature très médiocre des sources dont on dispose. Albert est né vers 1193, non pas seulement vers 1206 ou 1207, comme on l'a cru souvent. Il est entré dans l'ordre dominicain à Cologne ou à Padoue — cela est incertain — et dans la troisième décade du XIII^e^ siècle, sans que l'on puisse préciser davantage. A propos des relations d'Albert avec son illustre disciple saint Thomas, le P. Pelster essaie, sans parvenir à des conclusions bien fermes, de débrouiller l'histoire très incertaine des débuts de saint Thomas dans l'ordre, de sa capture et de sa détention par les siens et de ses premières études. L'histoire des écrits d'Albert s'établit comme suit : avant 1245, le *De laudibus beatae Virginis* et le *Tractatus de*

1. Le P. Ubald a d'ailleurs une tendance à annexer au franciscanisme tout ce qui lui paraît louable. Il m'est impossible de voir en quoi la congrégation de la Propagande est d'inspiration particulièrement franciscaine.

2. P. 372 : « L'Italie méridionale possédait des églises normandes à voûtes ogivales dès le XI^e^ siècle! » « Subiaco... présente... une église supérieure avec ogives de 1066. »

3. La raison donnée, p. 15, de la répugnance des membres du tiers ordre à prêter serment — les serments entraînaient souvent à la guerre — ne me paraît pas la bonne : les serments servaient tout aussi bien à cimenter la paix. Il y avait plutôt là un vieux scrupule religieux, toujours renaissant au moyen âge, en présence des textes évangéliques qui, pris à la lettre, interdisent de jurer.

4. Franz Pelster, S. J., *Kritische Studien zum Leben und zu den Schriften Alberts des Grossen*. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1920, in-8°, XVI-179 p. (*Ergänzungshefte zu den Stimmen der Zeit*, II, 4).

Digitized by Google

nature boni; au temps de son séjour à Paris, depuis 1245, la *Summa de creaturis* et les traités qui s'y rattachent; peu après, les commentaires sur les sentences et sur saint Denys l'Aréopagite; de 1260 à 1270 environ, le commentaire sur Aristote; à la fin de la vie d'Albert se placent la Somme théologique et les deux écrits sur l'Eucharistie.

M. Emerton[1] donne du *Defensor Pacis* de Marsile de Padoue[2] une analyse critique écrite avec un enthousiasme qui l'empêche de s'apercevoir, d'abord que les théories politiques de son héros, contrairement à son assertion, sont souvent obscures et incohérentes; ensuite que, si on les poussait tant soit peu, elles entraîneraient des inconvénients et des dangers qui ne le céderaient en rien à ceux de la théorie pontificale contre laquelle Marsile polémique. Notamment l'intolérance religieuse en sortirait tout droit. Car Marsile ne supprime pas l'autorité en matière religieuse; il la change de mains. Mais ce n'est pas le lieu de discuter la valeur des théories marsiliennes; il s'agit de se demander si elles sont bien analysées et replacées dans leur milieu; et tel est le cas, sous quelques réserves. A propos de la rapide comparaison qu'il fait en commençant des idées de saint Thomas et de celles de Marsile, M. Emerton nous paraît avoir expliqué à tort l'absence, dans saint Thomas, de toute discussion sur le pouvoir impérial par les circonstances du moment, par la lutte du sacerdoce et de l'Empire et la défaite, décisive en apparence, de l'Empire. La vraie explication nous paraît être plutôt dans le caractère abstrait et théorique des spéculations politiques de saint Tho-

1. Ephraim Emerton, *The Defensor Pacis of Marsiglio of Padua*. Cambridge, Harvard University Press, 1920, in-8°, II-81 p. (*Harvard theological studies*, VIII); prix : 1 doll. 25.

2. Notons qu'il dénie à peu près la collaboration de Jean de Jandun, que M. Valois avait tenue pour certaine. En quoi il nous paraît faire trop bon marché du témoignage de François de Venise et des bulles de Jean XXII qui font allusion à un ouvrage composé en commun par Jean de Jandun et Marsile, lequel ne peut guère être autre que le *Defensor*. D'ailleurs, la mesure exacte de cette collaboration est impossible à déterminer. Et le *Defensor* donne bien l'impression d'une profonde unité d'esprit. Il y a là un petit problème littéraire insoluble. — M. Emerton se trompe (cf. la notice de Valois) quand il dit que Marsile était encore un jeune homme lorsqu'il quitta Padoue pour Paris; de même quand il parle d'un séjour à Orléans. — Le soin dans le détail des faits n'est pas son fort, et il paraît avoir lu bien distraitement l'excellente étude de M. Valois. Le fait que Marsile réconcilié avec Jean XXII aurait été nommé par lui archevêque de Milan est absurde; mais il est bien attesté qu'il le fut par l'antipape Nicolas V ou par Louis de Bavière. — Occam n'est pas précisément devenu général de l'ordre franciscain; cette expression pourrait induire en erreur. Il s'est, après la mort de Michel de Césène, comporté comme tel.

Digitized by Google

mas; elles ne sont d'aucun pays et d'aucune date et ne reflètent guère l'état politique de son temps. Se douterait-on, par exemple, qu'il écrit en plein régime féodal? Parlant de la curieuse théorie de Marsile : un clergé devant vivre dans un état de pauvreté théorique, entretenu par des biens dont la propriété reposerait sur le « législateur suprême » ou sur des représentants désignés par les donateurs, M. Emerton n'insiste pas assez sur ce que, dans son principe et dans ses détails, elle ne fait qu'appliquer au clergé tout entier la fiction légale imaginée par le Saint-Siège pour les Franciscains : le Saint-Siège propriétaire, des *syndici* pour administrer, à moins que les donateurs ne se fussent réservé la propriété et n'eussent concédé aux Frères qu'un simple droit d'usage. Le législateur suprême a seulement remplacé le pape. M. Emerton a raison de dire que Marsile se rencontre ici avec une partie des Franciscains; mais ce n'est pas avec les Spirituels; ce sont, au contraire, les chefs de la communauté qui avaient toujours profité avec empressement des biais, analogues à celui que propose Marsile, pour tourner la loi de pauvreté absolue[1]. Il est souvent question dans Marsile de la *valentior pars*. M. Emerton traduit par majorité. N'est-ce pas un peu presser le sens? L'expression n'est-elle pas plutôt le pendant de celle de *major et sanior pars*, bien connue des canonistes, par laquelle on affirmait discrètement que la majorité, d'une part, la moralité et les lumières, de l'autre, devaient être d'accord, en évitant de se demander nettement ce qu'on ferait si elles ne l'étaient pas. M. Emerton n'a pas recherché ce qu'il faut entendre au juste par le *fidelis legislator humanus nullo superiore carens*, chargé de convoquer le concile général; et, si c'est l'empereur, comme il semble probable, comment cette idée se concilie avec le peu de sympathie de Marsile pour la doctrine de la monarchie universelle. Sur la donation de Constantin, Marsile est un peu hésitant et contradictoire. Mais il faudrait faire remarquer l'originalité de sa position : se servir du célèbre apocryphe pour prouver la subordination du Saint-Siège à l'Empire, source de son autorité. S'il est très vrai que les événements dont Rome fut le théâtre en 1328 sont jusqu'à un certain point une application des idées de Marsile, ils s'inspirent aussi d'une

1. M. Emerton s'était de même trompé en ayant l'air de croire (p. 15) que les Franciscains, adversaires de Jean XXII et partisans de Louis de Bavière, étaient tous du parti des Spirituels. Les chefs de la communauté, après avoir écrasé les Spirituels, de concert avec Jean XXII, se révoltèrent contre celui-ci quand le débat, changeant d'objet, en vint à porter sur la pauvreté théorique, à laquelle ils tenaient d'autant plus qu'ils faisaient bon marché de la pauvreté pratique.

Digitized by Google

autre théorie, différente, celle de Dante (et de bien d'autres avant et après lui) : l'Empire propriété inaliénable et inamissible du peuple romain. Peut-on dire que la Bulle d'or ait été la déclaration la plus *positive* du droit des électeurs allemands de créer le roi des Romains? L'originalité de cet acte n'est-elle pas justement dans l'adresse avec laquelle il évité de parler du pape et l'écarte par prétérition? Il nous semble impossible d'expliquer les idées de Marsile sans rappeler qu'il est né citoyen d'une ville lombarde et que c'est souvent le droit public des villes italiennes dont il a dégagé et généralisé les principes. Ainsi, notamment, sa conception d'un gouvernement purement laïque; nulle part ailleurs qu'en Italie on ne l'eût imaginée à cette date, parce que partout ailleurs le personnel politique était encore en grande partie d'Église.

La biographie de sainte Catherine de Sienne par M. Pierre Gauthiez[1], écrite « sans prétentions scientifiques ni critiques », ne pourra guère servir à ceux qui voudraient se renseigner sur l'activité extérieure de la sainte; celle-ci est exposée d'une manière trop vague et avec un trop grand dédain de ces précisions chronologiques et autres sans lesquelles il n'est pas d'histoire[2]. L'auteur nous paraît avoir exagéré la part de sainte Catherine au retour d'Avignon. Il était décidé et préparé en dehors d'elle; son rôle n'a pu consister qu'à surmonter peut-être, au dernier moment, quelques hésitations, quelques accès de faiblesse du pape ou quelques instances de son entourage. La compétence nous manque pour apprécier dans quelle mesure la doctrine mystique de sainte Catherine est bien caractérisée. Même comme livre d'édification, l'ouvrage nous paraît superficiel, trop long et trop court à la fois; si l'on y trouve des pages brillantes sur le milieu italien et spécialement siennois, il n'est pas exempt de déclamation, notamment dans le dernier chapitre.

L'Institut historique prussien de Rome avait publié, en 1897, le premier volume du *Repertorium Germanicum*, collection qui devait contenir l'analyse, par ordre chronologique, de tous les documents de la fin du moyen âge conservés aux archives du Vatican et concernant l'Allemagne. Ce premier volume n'embrassait que la première année du pontificat d'Eugène IV (1431-1432). On s'aper-

1. Pierre Gauthiez, *Sainte Catherine de Sienne, 1347-1380.* Paris, Bloud et Gay, 1916, in-12, 256 p.

2. Les discussions sur la date de l'admission de sainte Catherine parmi les tertiaires ne sont pas « extrêmement indifférentes » (p. 51). L'opinion qu'on se fera de la véracité ou au moins de l'information de Raymond de Capoue (principale source pour la biographie de la sainte) peut dépendre de la date adoptée. Personnellement, nous ne voyons pas de raison décisive pour rejeter son témoignage. Mais il y a des difficultés qui méritent d'être examinées.

Digitized by Google

çoit tout de suite que l'entreprise, continuée sur ce plan, réclamerait un nombre de volumes et exigerait une dépense de temps et d'argent disproportionnée avec le résultat scientifique. Après des hésitations, on a décidé d'adopter un nouveau programme : dresser, au lieu de régestes, deux simples tables des noms (allemands) de personnes, puis de lieux, mentionnés dans les documents des archives Vaticanes, avec une brève indication de l'objet de la mention. C'est le tome I de ce nouveau *Repertorium Germanicum*, comprenant tout le règne de Clément VII (1378-1394), qui a paru, en 1916, par les soins de M. GÖLLER[1], bien connu par ses nombreux et remarquables travaux sur l'administration pontificale à la fin du moyen âge. Son nom suffit à garantir le soin avec lequel ont été dressées les deux tables (celle des noms de personnes a même été établie en double, une fois par noms de baptême, une autre fois par surnoms). L'importance en sera grande assurément, surtout pour l'histoire locale allemande. Ce qui peut dès maintenant intéresser tout le monde, c'est l'introduction, qui comprend trois parties : 1° une description des registres utilisés; 2° une étude sur la théorie juridique et surtout sur le mécanisme des provisions apostoliques sous Clément VII; la place en tête du volume en est justifiée par le fait que ce sont les registres de provisions et les registres de suppliques qui ont fourni de beaucoup le plus grand nombre des mentions relevées. M. Göller, résumant les travaux antérieurs et y ajoutant bien des remarques personnelles, donne les plus intéressants renseignements d'ordre juridique, diplomatique et administratif, sur la rédaction et la remise des suppliques isolées ou réunies en rôles, sur les fonctions des référendaires et du *datator* (on trouve dès Clément VII un fonctionnaire de ce nom, le futur dataire), sur l'enregistrement et l'expédition des bulles par la chancellerie (avec intervention, dans certains cas, de la chambre); 3° une étude sur Clément VII et le Grand Schisme en Allemagne (au lieu de vues d'ensemble, on peut regretter que M. Göller se soit borné à rédiger une série de notices sur les personnages, du plus grand au plus modeste, mentionnés dans les textes, et sur leurs relations avec Clément VII, faisant ainsi un peu double emploi avec le corps même du livre).

Le cardinal Nicolas de Cues est à coup sûr un des personnages les plus intéressants de la période de transition entre le moyen âge et la Renaissance. Un des premiers humanistes allemands, en rela-

1. Emil Göller, *Repertorium Germanicum*, herausgegeben vom K. Preussischen Historischen Institut in Rom. Berlin, Weidmann, 1916, gr. in-8°, XVI-182*-250 p.; prix : 25 m. 20.

Digitized by Google

tions avec tout l'humanisme italien, heureux dénicheur de manuscrits (sa découverte de Plaute fut un des événements littéraires du temps), capable d'une critique historique pénétrante et ferme (le premier il a, non pas soupçonné, non pas affirmé par boutade et un peu au hasard, mais scientifiquement démontré la fausseté de la donation de Constantin), publiciste, philosophe, théologien, mathématicien, il a en même temps mené la vie la plus active et la plus mêlée à la politique; partisan du concile de Bâle, puis d'Eugène IV, légat en Allemagne, évêque de Brixen et engagé comme tel dans un retentissant conflit avec le duc d'Autriche, enfin vicaire du pape à Rome. Une étude d'ensemble sur lui manquait en France; même les travaux allemands de Düx et de Scharpff ont bien vieilli. M. l'abbé VANSTEENBERGHE[1] a donc comblé une véritable lacune. Son livre intéresse plus encore peut-être l'histoire de la philosophie et des sciences que l'histoire politique et religieuse. Il relève cependant de cette chronique par la biographie détaillée dont l'auteur a fait précéder son exposé des doctrines du Cusan. Pour commencer par les quelques légères réserves que le livre appelle, on souhaiterait parfois un peu plus de relief et d'accent; plus de soin à dégager l'essentiel des détails accessoires; un plan un peu plus souple (dans la tâche délicate qui s'impose à tout biographe de combiner l'ordre chronologique avec l'ordre logique, M. Vansteenberghe a parfois pris des partis discutables, comme par exemple quand il réunit en un même chapitre des négociations avec les hussites dont les unes se placent au temps du concile de Bâle et les autres à l'extrême fin de la vie de Nicolas de Cues). Mais ce sont des vétilles au regard de l'impression dominante qui se dégage de cet ouvrage considérable : comme information, conscience, exactitude, précision, il ne laisse à peu près rien à désirer. De vastes recherches dans les bibliothèques d'Allemagne, d'Italie et d'Angleterre ont permis à M. Vansteenberghe de faire d'heureuses trouvailles et d'utiliser bien des documents inédits: notamment (à la bibliothèque Vaticane) un recueil de sermons, riche en indications chronologiques, qui lui a permis d'écrire sur Nicolas de Cues prédicateur un chapitre très nouveau[2], et à Innsbrück et à Cues des recueils de pièces relatives à l'affaire de Brixen[3]. Le tout est mis en œuvre avec un sens psychologique

1. Edmond Vansteenberghe, *le Cardinal Nicolas de Cues (1401-1466); l'action, la pensée*. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1920, in-8°, xx-506 p.

2. On ne connaissait jusqu'ici les sermons que par l'édition bâloise des œuvres du Cusan (1565), qui est incomplète, et les donne dans le plus grand désordre.

3. M. Vansteenberghe annonce la publication prochaine de plus de 150 lettres inédites de Nicolas de Cues.

Digitized by Google

très sûr. Certains actes mémorables de Nicolas de Cues ont été fort discutés, de son temps et même depuis; ainsi et avant tout son passage du parti conciliaire au parti pontifical. M. Vansteenberghe, qui aborde ce point délicat avec franchise et mesure, conclut, avec raison, nous semble-t-il, qu'au fond Nicolas de Cues a moins changé qu'on n'a changé autour de lui. La politique outrancière dans laquelle le concile se laissa entraîner n'avait jamais été désirée ni prévue par lui. Entré au service d'Eugène IV, il s'employa à le faire reconnaître, mais en même temps avec assez d'indépendance et de modération pour être, à Rome, jugé trop enclin aux concessions. On lui a reproché d'avoir évolué par ambition. Il faut avouer qu'il aurait été mal récompensé, car on lui fit attendre une douzaine d'années le chapeau et l'évêché de Brixen. Au reste, son désintéressement n'est guère douteux. S'il n'est pas tout à fait indemne du vice, alors si répandu, du cumul des bénéfices, ses torts sur ce point se réduisent à peu de chose. La querelle avec Sigismond d'Autriche est un épisode assez déconcertant dans la vie d'un prélat qui, par ailleurs, a toujours montré le caractère et tenu la conduite d'un conciliateur[1]; une des trouvailles les plus intéressantes de M. Vansteenberghe est la lettre, citée p. 199, où le cardinal exprime un certain regret de son intransigeance en cette occasion et de son attachement excessif aux intérêts matériels de son église.

La description de la vie religieuse de l'Allemagne à la fin du moyen âge, d'après les sources augsbourgeoises, par M. Schairer[2], intéressante, bien documentée, impartiale et mesurée de ton, divertit parfois par l'étonnement un peu naïf que témoigne l'auteur en constatant qu'il pouvait y avoir avant Luther une religiosité intérieure et vraie.

Ce sont des institutions caractéristiques que les églises nationales qui existaient à Rome, au centre de la catholicité, et qui notamment s'y sont fondées ou rétablies en grand nombre avec la réinstallation de la papauté à Rome au lendemain du Grand Schisme. Aussi faut-il savoir gré à M. Pocquet du Haut-Jussé[3] de la très solide, consciencieuse et minutieuse étude qu'il a consacrée à la Compagnie de Saint-Yves-des-Bretons, d'après ses archives conservées aujour-

1. Voir notamment, dans le domaine des croyances religieuses, le très curieux traité *De pace fidei*, projet de paix religieuse perpétuelle analysé p. 400-408.

2. Dr. Phil. Schairer, *Das religiöse Volksleben am Ausgang des Mittelalters nach Augsburger Quellen*. Leipzig, Teubner, 1914, in-8°, VIII-136 p. (*Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance herausgegeben von Walter Goetz*, fasc. 13).

3. Pocquet du Haut-Jussé, *la Compagnie de Saint-Yves-des-Bretons à Rome*. Rome, typ. Cuggiani, 1919, in-8°, 85 p.

Digitized by Google

d'hui au palais des établissements français à Rome. Depuis la seconde moitié du XIVe siècle au moins, il existait à Rome une société des Bretons, mais une bulle de Martin V, de 1428, atteste la décadence où elle était tombée. Une bulle de Calixte III, en 1455, lui donna un hôpital et une église, Saint-André, devenue Saint-Yves, à charge d'y assurer le service paroissial. L'histoire de la Compagnie au XVe siècle n'est connue que par les pierres tombales qui jonchaient le sol de l'église, aujourd'hui démolie, les archives ne remontant qu'à 1508 et n'étant vraiment riches que depuis 1547; mais, de cette date jusqu'à la réunion de Saint-Yves à Saint-Louis-des-Français, en 1582, elles ont permis à M. Pocquet de tracer un curieux tableau de la vie de la colonie bretonne et des ressources, des dépenses, des fêtes, de l'activité de la Compagnie.

E. JORDAN.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

J. Beloch. **Der römische Kalender von 218 bis 168.** (Extrait de *Klio*, t. XV, 1918, p. 382 et suiv.)

M. Beloch reprend dans cet article un sujet que j'avais traité peu auparavant dans le même périodique (*Klio*, t. XIV, p. 37 et suiv.). Je ne puis donc me dispenser de m'expliquer sur les divergences de vues qui me séparent de l'éminent historien.

M. Beloch a fait l'histoire de l'année 190 en éliminant complètement les deux renseignements de Tite-Live relatifs, l'un à l'éclipse du 14 mars 190 (XXXVII, 4), l'autre à la date de la bataille de Myonnèse (XL, 52). La façon dont il explique ces deux « erreurs » qui le gênent a déjà quelque chose de terriblement forcé. Mais il y a un fait bien plus grave et décisif à mon sens, c'est la concordance des deux renseignements. De la mention de l'éclipse, empruntée aux annales pontificales, il résulte qu'en 190, quinctilis (juillet) flavien = notre mars. De la dédicace où était commémorée la victoire de Myonnèse (août), dédicace qui n'était certes pas mentionnée dans les annales, mais que chacun sans doute pouvait lire encore au temps de Tite-Live, il résulte qu'en 190, décembre flavien = notre août. L'une et l'autre donnée concordent. Or, que nous ayons, pour une même année, deux dates précises du calendrier romain, que ces deux renseignements soient hétérogènes au point qu'aucune collusion ne puisse être supposée entre eux, et que ces deux renseignements concordent rigoureusement, c'est là un fait qui serait simplement miraculeux si les deux dates n'étaient l'une et l'autre exactes. Il ne faut donc pas douter que l'entrée en charge de Scipion l'Asiatique (15 mars flavien) n'ait eu lieu vers le 19 novembre 191.

Pour ce qui est de la période suivante, je laisse le lecteur juge de la désinvolture avec laquelle M. Beloch se débarrasse de l'équation : 22 juin 168 = 4 septembre flavien. Les témoignages qui rattachent la bataille de Pydna à l'éclipse du 22 juin, comme ceux qui la placent en septembre flavien, me paraissent, quant à moi, impossibles à écarter.

Je ne vois donc aucun motif de retirer ce que j'ai dit pour la période 191-167 et celle qui suit.

Il en est autrement de la période qui précède 191.

Il m'était déjà venu à l'esprit, en écrivant mon premier article, qu'il semblait bien résulter du récit de Polybe (XVIII, 42) comme de celui

Digitized by Google

de Tite-Live (XXXIII, 24) une certaine coïncidence entre l'arrivée des députés de Philippe à Rome, l'entrée en charge des consuls de 197-196, et la paix. Mais il m'avait semblé que Polybe avait bien pu, pour des faits dont il ne parlait que d'après des témoignages écrits, prendre un consul désigné pour un consul, et que Tite-Live semblait placer formellement les négociations avant l'entrée en charge. Ma certitude concernant l'entrée en charge des consuls de 191-90, jointe à l'interprétation ordinaire du témoignage relatif à Acilius Glabion, m'empêchait de placer l'entrée en charge de Marcellus plus tôt que la fin de l'an 197. J'avoue que, sur ce point, d'une part les arguments de M. Beloch relatifs aux faits de 197 m'ont paru convaincants, cependant que son hypothèse heureuse sur la réforme de Glabrion, *qui aurait eu lieu durant la préture de celui-ci (197-6)*, rend la conciliation possible. On peut supposer que l'entrée en charge des consuls de 197-6 a eu lieu en septembre ou octobre 197 (car il n'y a tout de même aucune raison de serrer les événements au point où le fait M. Beloch). En supposant, d'autre part, que les intercalations ont été rétablies en 197-6 et se sont précipitées dans les années suivantes, on explique la date du 19 novembre 191.

Je donnerais donc volontiers raison à M. Beloch, dans l'ensemble, pour la période voisine de 197.

Reste à voir ce qui résulte de cette concession pour la période précédant 197.

Je sacrifierais difficilement le renseignement de Tite-Live sur le décret de Fabius relatif aux kalendes de juin 215. Et ce, pour la raison que j'ai dite dans l'article précité : je ne vois pas quand un annaliste romain (vivant entre 168 et 46) aurait été amené à supposer un *retard* du calendrier romain. On peut toutefois, en supposant la moisson un peu précoce en 215, avancer l'entrée en charge des consuls (15 mars flavien) du 21 mai au 21 avril, qui me paraît être le terme extrême. Ce serait même plus en harmonie avec ce que nous savons pour 218-6 (ici, je me contente de renvoyer à l'article de M. Beloch).

Ceci dit, en partant du 21 avril 215 (au lieu du 21 mai), et en supprimant les deux intercalations que j'avais admises encore après 215, on tombe en 197 sur la date du 21 septembre, qui tient compte des justes observations de M. Beloch. — Il ne subsiste qu'une difficulté, relative au « cas » de 210, mais elle n'est pas insurmontable.

Je résume les résultats de la transaction intervenue :

Je maintiens pour le début de la guerre d'Hannibal un léger retard du calendrier romain (cinq semaines au moins en 215); — je suis d'accord avec M. Beloch sur la suppression des intercalations de 215 à 197 et sur l'entrée en charge des consuls de 197-6 entre la bataille de Cynoscéphales et l'automne (septembre ou octobre); — je me rallie à la thèse de la réforme de Glabrion accomplie pendant la préture (197-6) et à ce qui en résulte pour les années suivantes; — je maintiens absolument la date de l'entrée en charge de Scipion l'Asiatique (vers le

Digitized by Google

19 novembre 191) et la marche du calendrier romain jusqu'en 168 (entrée en charge de P. Émile vers le 1er janvier 168); — tout en admettant naturellement la possibilité d'intercalations irrégulières (il y en a eu en tous cas aux environs de 168), j'exclus toujours l'hypothèse de bonds énormes du calendrier romain jusqu'à l'époque de Sylla.

Eug. CAVAIGNAC.

R. P. D. LUCIANO SERRANO. **La liga de Lepanto entre España, Venecia y la Santa Sede (1570-1573).** Madrid (Escuela española en Roma), 1918. T. I. In-8°, VIII-356 pages. Index.

M. Serrano nous donne une bonne bibliographie critique de la sainte Ligue contre les Turcs. Il a complété cette bibliographie par des recherches aux Archives vaticanes et à Simancas.

Il arrive ainsi à nous présenter de l'histoire de la Ligue une version véridique, assez différente de la légende. Au début, il montre la dangereuse situation de Venise, dont les possessions levantines, et spécialement Chypre, sont menacées d'être la proie des Turcs. Pie V profite de la circonstance pour essayer de grouper contre Suleyman les deux grandes puissances chrétiennes de la Méditerranée, la Sérénissime et le Roi Catholique. Nous connaissons trop, par une expérience récente, les défauts des coalitions pour nous étonner que l'œuvre imaginée par le pape ait été difficile à réaliser[1]. Sous le général pontifical Marc-Antonio Colonna et l'amiral génois Doria, la première expédition ne réussit pas même à secourir Chypre.

En 1571, grâce à « l'unité de commandement » réalisée sous don Juan, ce fut Lépante. Victoire retentissante, célébrée en prose et en vers. M. Serrano la célèbre à son tour et, après avoir vanté l'habileté des chefs de l'*armada* chrétienne, il ajoute ces réflexions, qu'on s'étonnerait de trouver sous la plume d'un historien qui ne serait pas espagnol : « En avançant cette affirmation l'on ne prétend pas nier, tant s'en faut, la spéciale intervention divine en faveur des chrétiens que les contemporains crurent voir dans cette victoire, ni méconnaître l'effet miraculeux des prières du saint pape Pie V, auxquelles Philippe II et d'autres personnages politiques de cette époque attribuèrent l'heureuse issue de la journée. »

Après ce salut aux formules pieuses, l'esprit critique reprend ses droits et note que la Providence a bien incomplètement fait les choses : « La flotte victorieuse n'avait conquis aucune position stratégique, ni territoire, ni bases navales en Albanie, en Morée, à Négrépont ou dans les îles de l'Archipel, ni causé à l'ennemi aucun préjudice dans ses

1. « L'effet des ligues », écrit de Gênes le nonce, « est d'ordinaire que chacun des alliés voudrait accomplir les entreprises qui sont utiles pour lui. »

Digitized by Google

arsenaux ou dans sa marine marchande ; même, en dépit de sa défaite, le Turc ne perdait pas, mais fortifiait son hégémonie navale dans la Méditerranée levantine, grâce à l'occupation définitive de Chypre par les armes musulmanes, Chypre dont la possession avait été la cause de la rupture avec Venise ». Plus loin la victoire de Lépante est traitée de « brillant fait d'armes, mais sans les conséquences importantes, ni pour les vainqueurs ni pour les vaincus, que la généralité des historiens a voulu y voir ». En vérité les prières de saint Pie V n'ont qu'à demi été exaucées.

Elles ne réussirent pas à maintenir l'union entre les vainqueurs. Venise se sentait jouée. Elle se demandait si elle ne ferait pas sagement de s'entendre avec le Turc, et elle était inclinée en ce sens par les conseils que lui prodiguait, à son passage, l'ambassadeur du roi Très Chrétien auprès du sultan Sélim, l'évêque de Dax. M. Luciano Serrano va un peu vite en besogne en disant que François de Noailles faisait « profession ouverte de calvinisme », en l'appelant « l'évêque calviniste ». Disons simplement que ce grand seigneur humaniste n'était pas d'humeur à sacrifier la tradition et les intérêts français à la politique espagnole.

Celle-ci, d'ailleurs, n'était rien moins que désintéressée. Philippe II immobilisait don Juan à Messine et, avec cette admirable dissimulation qui caractérise sa nature, il traînait en longueur l'expédition du Levant, utile à Venise, pour employer la flotte chrétienne à la conquête d'Alger ou, tout au moins, à un coup sur Bizerte, entreprises directement utiles à l'Espagne. Cette manœuvre avait commencé à se dessiner dès avant la mort de Pie V ; elle s'accuse sous le pontificat de Grégoire XIII.

M. Serrano, qui voudrait vanter la politique espagnole, se demande si, en cette circonstance, on peut trouver à Philippe II des excuses. La seconde moitié de son livre est consacrée à la discussion de cette question, angoissante pour une conscience comme la sienne. La réponse est que Philippe II n'est guère défendable. « Conduite peu franche, dit-il, *farsa diplomática* ».

Son excuse, c'est qu'il craint la France et aussi l'Angleterre et les protestants allemands. C'est par là que le livre de M. Serrano devient intéressant pour l'histoire de France. Lorsque Pompeo de la Cruz, en février 1572, écrivait d'Allemagne à Milan : « D'une personne de foi et d'importance on tient que le Turc a envoyé dire à l'amiral de France de s'entendre avec son roi et d'aller avec les plus grandes forces possibles attaquer les États de Flandre, en sorte que le roi d'Espagne soit forcé de les secourir, et que par ce moyen le Turc puisse harceler la sainte Ligue ; que l'amiral devrait faire ce mouvement au nom de son roi, et que le Turc le fournirait d'argent », Pompeo ne faisait que recueillir un bruit, mais ce bruit devait inquiéter les Espagnols, surtout quand il coïncidait avec les tentatives françaises sur Valenciennes et Mons.

Digitized by Google

Il y avait aussi la flotte mystérieuse que Strozzi formait à Bordeaux. Pour le Portugal, les Açores, le Nouveau Monde, peut-être pour la Méditerranée. L'une des raisons qui pouvaient justifier une expédition espagnole sur Alger, c'est que le prix dont le Turc paierait une intervention française à Venise pourrait bien être l'établissement du protectorat français en Algérie. Nous savons, par nos sources françaises, que ce projet n'était pas absolument chimérique[1].

Cependant, devant les protestations et les menaces du pape, Philippe II, revenant sur son ordre du 17 mai, autorisait par lettre du 4 juillet don Juan à partir enfin pour le Levant[2]. Et cependant... le roi disait à son frère : « Que la *majeure partie* de cette flotte et de ces gens et votre propre personne passent en Levant pour l'accomplissement de la Ligue, tout en veillant à ce que la nécessité de par deçà et le danger que pourrait faire courir à mes royaumes et États l'éloignement de mes forces soient corrigés par *quelque partie* des gens et galères que vous avez rassemblés. » Pour Philippe II, donner et retenir vaut. En fait, par ses tergiversations, il avait empêché d'aboutir la campagne de 1572 et manqué à ses engagements envers la Ligue. Ceci à la veille de la Saint-Barthélemy, qui allait le libérer du péril flamand et du péril algérien.

M. Serrano, qui publie en appendice une partie de ses pièces, poursuivra son étude, la plus complète qui existe sur le sujet. Elle fait honneur à l'École espagnole de Rome.

Henri HAUSER.

Colin Graham BOTHA. **The French Refugees at the Cape.** Cape Town, Cape Times, 1919. VIII-171 p., 2 cartes et 1 fac-similé.

On a beaucoup parlé des huguenots réfugiés au cap de Bonne-Espérance, mais sans avoir de précisions sur eux. Le livre de M. C. G. Botha est donc bien venu parce qu'il en fournit de décisives et que vraisemblablement il épuise le sujet. Botha avait d'ailleurs eu un précurseur dans le capitaine W. H. Hinde qui, en 1895, avait publié dans le recueil de la Huguenot Society de Londres un travail intitulé : *The Huguenot Settlement at the Cape.*

La colonie du Cap avait été fondée pour fournir de grains, de viande et de légumes les navires qui y relâchaient. Elle constituait pour la Compagnie néerlandaise des Indes orientales une lourde charge qu'on ne pouvait atténuer qu'en augmentant le nombre des colons. Le 3 octobre 1685, le Conseil des Dix-Sept en prit la résolution et décida que l'on comprendrait parmi ces colons des réfugiés français. On désirait particulièrement ceux qui sauraient faire du vinaigre et distiller de

1. Voy. Ch. de La Roncière, *Marine française*, t. IV, p. 132 et suiv.
2. P. 298, l. 21, lire : « no desanimar *los Venecianos* ».

Digitized by Google

l'eau-de-vie. Mais seulement deux ou trois réfugiés se montrèrent disposés à aller au Cap. Le 1er octobre 1687, les directeurs de la Compagnie nommèrent un comité pour examiner si l'on n'enverrait pas des Vaudois piémontais. Le comité approuva et décida que ceux qui voudraient aller au sud de l'Afrique devraient se présenter aux Chambres d'Amsterdam et de Zélande pour être examinés. On leur promettait un ministre français et le serment d'allégeance fut traduit en français pour leur usage. On devait leur donner, en toute propriété, autant de terres qu'ils pourraient en cultiver et leur vendre à crédit l'outillage et le bétail nécessaire. Les réfugiés vinrent successivement dans sept navires dont le premier mit à la voile le 31 décembre 1687. La durée de la traversée pour ces vaisseaux fut de deux mois et dix jours à six mois. Plusieurs perdirent du monde avant d'arriver au Cap. Les six premiers emmenèrent en tout soixante-sept hommes, trente-trois femmes et cinquante et un enfants; le septième, quarante réfugiés des deux sexes. Après ce gros de l'émigration, une trentaine de réfugiés vinrent encore sur six navires de 1688 à 1700. Le 12 juin 1690, le gouverneur Van der Stel estimait à environ 150 le nombre des huguenots vivant au Cap. Presque tous étaient Français. 2 ou 300 Vaudois de Nuremberg qui avaient d'abord sollicité d'aller au Cap s'étaient finalement ravisés, parce qu'ils « n'aimaient pas la mer et les longs voyages ». Presque tous les huguenots furent établis à environ soixante-dix kilomètres du Cap, dans la superbe vallée du Drakenstein, le long de la rivière Berg, « où les beaux arbres croissent en quantité ». C'était alors la frontière de la colonie. Soixante-cinq fermes leur furent concédées. Quelques autres furent établis dans le district de Stellenbosch (à quarante kilomètres du Cap). Tous étaient fort pauvres. Le gouverneur ayant représenté leur misère à la Compagnie, celle-ci envoya 6,000 rix-dollars (1,250 livres), provenant du fonds des pauvres de l'ancienne colonie de Formose.

Dès le 8 novembre 1688, sur la demande des réfugiés, un maître d'école fut nommé pour enseigner à leurs enfants. A sa mort, en 1723, il n'y avait plus que vingt-trois réfugiés, ne comprenant pas le hollandais. Son successeur parlait les deux langues. Le Drakenstein eut d'abord le même ministre que Stellenbosch, mais en novembre 1689 ses colons pétitionnèrent pour former une congrégation séparée, la promesse leur ayant été faite avant leur départ de Hollande qu'ils auraient leur propre ministre. Rejetée avec indignation par le gouverneur, cette demande fut accordée par le Directoire. Le nouveau consistoire de Drakenstein fut établi le 30 décembre 1691.

Les fermes concédées aux réfugiés étaient disséminées parmi des fermes hollandaises, « pour qu'ils pussent apprendre la langue et les coutumes des Hollandais » et se fondre avec eux. Les réfugiés considérèrent ce mélange comme une vexation et s'efforcèrent de vivre à part des Hollandais. Beaucoup de ces derniers cessèrent d'avoir des rapports avec les Français et plusieurs dirent qu'ils donneraient plu-

Digitized by Google

tôt du pain à un Hottentot et à un chien qu'à un Français. Mais la fusion des deux races s'opéra néanmoins peu à peu, les réfugiés n'ayant jamais constitué plus d'un huitième de la population européenne. Les directeurs en profitèrent en 1701 pour interdire de prêcher en français à Drakenstein, « afin que cette langue puisse y tomber en désuétude ». Les réfugiés protestèrent et l'ordre semble avoir été d'autant moins observé qu'en 1703 les deux tiers de la congrégation de Drakenstein ne pouvaient encore suivre un sermon en hollandais. Mais, en 1723, il n'y avait plus que vingt-six personnes, toutes âgées, ne comprenant pas le hollandais. En 1726, le sacristain Jérémias Roux fut informé par le Consistoire de Drakenstein qu'il ne devrait plus célébrer les offices en français. Quand l'abbé La Caille vint au Cap en 1752, beaucoup de descendants de réfugiés parlaient encore le français, mais aucun d'eux n'avait moins de quarante ans.

Matériellement, les réfugiés avaient vite prospéré et John Ovington, qui les vit en 1693, dit « qu'ils reconnaissaient leur bonheur d'avoir été transportés ». Le gouverneur paraissait moins enchanté : il écrivait en 1691 de ne pas lui envoyer de Français de qualité, mais seulement des fermiers et des artisans industrieux, parmi lesquels les Hollandais et les Allemands surpassaient tous les autres. En 1699, il se plaignait que nombre de réfugiés, ignorant l'agriculture et travaillant peu, fussent une charge pour la Compagnie et le fonds des pauvres. Dans les instructions qu'il laissa pour son fils la même année, il disait que les colons français sont ceux auxquels il faut le moins se fier. Cette méfiance était partagée par le landdrost de Stellenbosch, qui disait en 1705 aux colons de Drakenstein qu'il était sûr que, si les Français attaquaient la colonie, ils se joindraient à eux. Mais, dès l'année suivante, Hollandais, Afrikanders et réfugiés s'étant associés pour protester contre la tyrannie de Van der Stel, on voit l'antipathie contre les réfugiés disparaître. Ils ne paraissent pas avoir introduit de noms français dans la langue afrikander (ceux qu'elle contient viennent du hollandais); seuls, quelques noms de famille et de lieu dont la prononciation a été déformée rappellent aujourd'hui la venue des huguenots.

Le livre de M. Botha se termine par des listes de réfugiés, de baptêmes, de concessions de fermes, et par la copie des documents principaux.

Émile LALOY.

Henri HAUSER. **Travailleurs et marchands dans l'ancienne France.** Paris, Félix Alcan, 1920. 1 vol. in-8°, VIII-231 pages. (Bibl. générale des sciences sociales.) Prix : 10 fr.

Sous ce titre, M. Hauser a réuni six études qui avaient paru dans diverses revues de 1905 à 1912; il les reproduit sans aucune modi-

Digitized by Google

fication. Elles sont toutes, d'ailleurs, à des titres divers, fort intéressantes et instructives.

La première, qu'on peut considérer comme l'introduction de tout le recueil, nous donne un aperçu de l'histoire économique en France. L'auteur montre que cette histoire date, en réalité, de la seconde moitié du XIXe siècle, bien que Montesquieu et surtout Voltaire aient indiqué la voie à suivre, et que la Révolution française et la révolution industrielle qui a suivi commencent à donner aux historiens le sens des questions économiques; Guizot et surtout Augustin Thierry se rendent compte de leur importance; Michelet, plus encore, par l'effet d'une géniale intuition. Mais, de véritables spécialistes de l'histoire économique, il n'y en a pas avant la publication de l'*Histoire des classes ouvrières*, de Levasseur (en 1859). C'est à partir de 1875 surtout que cette section nouvelle de la science historique fait de grands progrès en France, en grande partie sous l'influence d'écoles étrangères : de l'école allemande, qui s'est formée dans des Universités supérieurement organisées; de l'école anglaise, suscitée par le développement industriel de l'Angleterre; de l'école russe, qui se préoccupait surtout de la question agraire, si importante dans un pays exclusivement agricole. — M. Hauser décrit ensuite les résultats essentiels obtenus jusqu'à présent par l'histoire de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, cette dernière beaucoup moins avancée. Enfin, il indique avec une grande netteté les principaux problèmes que doit résoudre l'histoire économique et montre les principales sources où elle peut puiser.

Dans une seconde étude, assez courte, l'auteur veut nous donner une idée du parti que l'histoire économique et sociale peut tirer de la géographie humaine, de l'action et de la réaction que le sol et l'homme peuvent avoir l'un sur l'autre. Il prend quelques exemples intéressants : les cultures, les routes, les industries, les établissements humains. Il montre que, « si les causes géographiques sont relativement permanentes, leur action sur l'homme est prodigieusement variable ».

Une famine il y a 400 ans : c'est l'histoire, retracée d'après les archives communales, d'une famine qui a désolé la ville de Dijon pendant plus d'un an, en 1529-1530; l'énumération de toutes les mesures que la municipalité a prises pour y parer : achat de blés, organisation d'un grenier d'abondance, vente du blé aux habitants et aux boulangers; réglementation imposée aux meuniers et aux boulangers, qui doivent se conformer aux procédés de fabrication et à la taxation édictés par le corps de ville; enfin, précautions prises contre les spéculateurs, dont il est d'ailleurs malaisé de déjouer les ruses.

Spéculations et spéculateurs au XVIe siècle : c'est la description — pour laquelle on a utilisé les travaux d'Ehrenberg sur les Fugger, de Vigne et de Bonzon sur la banque lyonnaise — des spéculations auxquelles donnèrent lieu le commerce de l'argent et le crédit au XVIe siècle.

Digitized by Google

M. Hauser montre l'importance de la place d'Anvers, où fut instituée la première grande bourse du marché financier; il nous donne une idée des grandes opérations accomplies par les spéculateurs de génie que furent les Fugger, les Hœchstetter, les Grimaldi. On voit apparaître au XVI[e] siècle les origines du grand capitalisme, tel que nous le connaissons.

Mais voici les deux études les plus importantes du volume. *La controverse sur les monnaies* est relative à l'une des questions les plus intéressantes de l'histoire économique : le renchérissement de la seconde moitié du XVI[e] siècle. Le prodigieux accroissement du prix de la vie, qui a troublé profondément la vie économique et sociale de cette époque, a pour cause essentielle l'afflux énorme de l'argent du nouveau monde, à partir de 1545. Mais la plupart des contemporains ne s'en rendaient pas compte. Ainsi les *Remontrances et paradoxes du seigneur de Malestroit* (1565), qu'analyse M. Hauser, affirment que, depuis 300 ans, il n'y a pas eu renchérissement de la vie, que toute la perturbation procède de l'abaissement de la valeur de la monnaie de compte (la livre) par rapport à l'écu; telle est, déclare Malestroit, la cause de la ruine des rentiers, seigneurs et officiers, dont les revenus sont fixés en livres et non en écus. Jean Bodin, au contraire, dans son *Discours sur le rehaussement et diminution des monnoyes tant d'or que d'argent*, de 1568, a compris admirablement toutes les données du problème: il a affirmé que la hausse des prix avait pour cause principale l'afflux du numéraire, pour causes secondaires l'exportation et le gaspillage, non moins que le « monopole » des artisans et des marchands. Quant au *Discours* [anonyme] *sur l'extrême cherté* (1574), il reproduit assez servilement, sans toujours bien les comprendre, les arguments de Bodin. Ce qui montre combien ce dernier était en avance sur son temps, c'est l'ordonnance royale de 1577, qui, pour combattre la hausse de la livre, fixe l'écu à trois livres, ce qui ne devait avoir aucun effet bienfaisant, car le renchérissement provenait de causes économiques profondes que le pouvoir royal était incapable d'entraver.

Sous le titre *Pouvoirs publics*, M. Hauser étudie l'action des diverses autorités sur l'organisation du travail. Dans les villes de commune, c'est la municipalité qui exerce cette action. Elle a un pouvoir de juridiction et un pouvoir réglementaire sur les métiers libres. Lorsqu'un métier est organisé en jurande, que l'initiative vienne des maîtres ou de la ville, ce sont les magistrats municipaux qui doivent ratifier les statuts. Même sur les métiers jurés, ils exercent leur surveillance, ont voix au chapitre pour le recrutement du personnel; ils agissent sur la réglementation industrielle au nom de l'hygiène (par exemple, en ce qui concerne les boucheries), de la santé publique (boulangers), sur le taux des salaires, sur les conditions du travail. Souvent aussi, la commune a ses manufactures municipales. Ainsi, « le droit de la commune, en matière d'organisation du travail, est

Digitized by Google

illimité ». Dans les villes seigneuriales, qui ne possèdent pas d'organisation communale, le seigneur et ses agents exercent exactement la même autorité. Mais communes et seigneurs subissent de plus en plus la concurrence du pouvoir royal, qui, surtout à partir de la fin du XVI[e] siècle, prétend s'ingérer dans tout ce qui regarde le travail industriel. Au XVII[e] siècle se fixe définitivement « la théorie royale et mercantiliste de l'économie nationale ». Colbert a beaucoup contribué à la faire triompher, car il considère que l'État doit prendre en main les intérêts économiques de la nation. Les agents royaux se montrent de plus en plus envahissants : lieutenants de police, parlements, intendants, inspecteurs des manufactures, tous contribuent à cette mainmise de l'État sur le travail, et un nouvel organe, le Conseil, puis Bureau du commerce, centralise maintenant, résume en soi toute cette action du pouvoir royal. Il y a là un travail d'unification, qui a été favorisé par tout le développement de la civilisation française, et auquel les intéressés eux-mêmes se sont soumis volontiers, parce qu'il était favorable à leur prospérité. Les agents de l'autorité royale eux-mêmes, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, ont préparé la suppression des maîtrises et jurandes, qui ne devait être difinitivement accomplie que par la Révolution.

Henri SÉE.

Paul ARBELET. **La jeunesse de Stendhal**. Tome I : Grenoble, 1783-1799. Paris, Édouard Champion, 1919. 1 vol. in-8°, XVIII-403 pages. (Bibliothèque stendhalienne.) Prix : 15 fr.

Stendhal est à la mode : après une période incertaine où les calomnies de Sainte-Beuve et la déviation du goût l'avaient à peu près classé parmi les écrivains ennuyeux, ç'a été, presque sans transition, après les louanges vengeresses de Taine, l'admiration hyperbolique. Aujourd'hui, c'est la gloire. Sans doute, Stendhal garde-t-il quelques adversaires armés; mais sans doute n'oseraient-ils plus le qualifier d'illisible, de fastidieux et d'inintelligent. La formule retentissante de M. André Suarès, suivant laquelle dix livres seulement par siècle méritent l'immortalité, et que, pour le sien, deux au moins sur dix ont été de Stendhal, traduira bien plus vraisemblablement l'engouement passionné et la vogue presque officielle dont le « niais » de Faguet est mieux que réhabilité.

A cette réparation solennelle, la grande édition des *Œuvres complètes*, entreprise par M. Édouard Champion, aura largement contribué. C'est comme un *Appendice aux œuvres complètes* que se présente modestement le livre de M. Paul Arbelet. Excessive modestie : il s'agit d'un effort considérable et heureux. Déjà familiarisé avec la vie et la pensée d'Henri Beyle jusqu'à l'extrême intimité par la publication du *Journal d'Italie*, par les *Soirées du Stendhal-Club*

Digitized by Google

et plusieurs autres essais très démonstratifs, M. Paul Arbelet élève ici à son écrivain d'élection le monument d'une piété aussi éclairée que fervente. Après ce premier tome, consacré aux seize premières années (1783-1799) à Grenoble, et un deuxième aux trois suivantes (1799-1802) à Paris et à Milan, ne nous annonce-t-il pas une *Vie amoureuse et philosophique d'Henri Beyle* (1802-1806), que, espérons-le, d'autres tranches de biographie prolongeront, jusqu'à restituer un jour le miroir complet d'une éblouissante destinée.

Tout un livre, se demande pourtant en attendant M. Arbelet, était-il bien nécessaire pour raconter les premières années de Stendhal? La réponse est que la formation d'une âme aussi complexe, aussi mêlée et subtilement contradictoire, lui a semblé le plus intéressant des problèmes moraux; mais un problème que quelques tableaux en raccourci ne suffisaient pas à résoudre, et pour lequel il fallait la plus patiente analyse des atavismes, du tempérament et des influences. De là, un livre d'histoire, d'histoire psychologique et nuancée, également distant d'un enthousiaste égarement et d'une défiante antipathie, et, pour prendre son propre mot, un « roman vrai ».

De l'historien, M. Arbelet a toutes les primordiales qualités : une patience d'investigation vraiment bénédictine, une prudence remarquable dans l'appréciation, un soin permanent de la vérification poussé jusqu'à la minutie. Il ne se laisse pas aller non plus, comme c'est si souvent le cas des biographes, à l'inconsciente apologie; bien qu'il aime son Stendhal, il ne se laisse pas fasciner par lui; il garde intacts sa faculté d'observation et son sens critique. Il reconnaît que Beyle n'eut ni beaucoup d'idées ni beaucoup de curiosité (p. III). On répondra que Beyle l'avait confessé lui-même; mais il ajoute que de ces idées il ne faut s'exagérer ni l'originalité ni la profondeur. L'écrivain a composé « hâtivement » (p. IV), entassé pêle-mêle. L'homme n'a pas été toujours exempt de cynisme (p. 75); par contre, il fut à tout âge la dupe de ses chimères et le jouet de son cœur (p. 159), précurseur du réalisme qui ne voyait rien de la réalité.

On lira avec un plaisir extrême, même après tant d'autres essais, d'ailleurs sporadiques, de beylistes, la patiente enquête sur les origines de Stendhal (livre I, p. 5 à 64), origines et influences paternelles contre lesquelles la vie de l'enfant fut une perpétuelle réaction, origines et influences maternelles infiniment plus décisives, car il fut, de cœur et d'esprit, beaucoup moins Beyle que Gagnon. Sur cette mère, qui lui laissa un héritage très varié de vertus aimables et aussi de passion concentrée, il y a des pages pénétrantes, comme aussi sur les années heureuses de la première enfance (livre II, p. 65 à 82), dans une vieille maison maussade et laide du vieux Grenoble, faite pour abriter de petites vies monotones et étriquées, celles des Beyle; années qu'embellit pourtant la grâce lumineuse d'Henriette Gagnon, cette mère tôt disparue; — et sur les années amères (livre III, p. 83 à 144), après la mort de celle-ci, qui fut vraiment l'évé-

Digitized by Google

nement capital de sa vie, et qui, en inclinant sa destinée des sinécures provinciales vers les voyages mélancoliques et du confort vers l'aventure, lui permit de donner, dans une « vie incohérente d'artiste et de soldat », la mesure de son génie. C'est enfin la conquête de la liberté (livre IV, p. 145 à 197), au sortir de la tyrannie de l'abbé Raillane, l'accès aux livres, une « furie de lecture », la découverte de Jean-Jacques Rousseau. Ainsi, à quinze ans, est-il déjà, quand il rêve la vie, à peu près le même que lorsque plus tard il la vivra, avec son développement « excessif et presque monstrueux » de l'imagination romanesque, avec son goût de la négation religieuse, avec son enthousiasme passionné pour la Révolution enfin, qu'il aima d'ailleurs, moins pour ses principes que pour ses spectacles, et dont il railla non pas les idées abstraites, mais l'héroïsme et le panache (p. 199 à 236). C'est pour avoir vu passer devant la maison de son grand-père, du balcon de la place Grenette, la Révolution dauphinoise, « avec ses fêtes, ses ivresses et ses morts », que cet adolescent enfiévré et brûlant devint révolutionnaire. Un jacobin de salon d'ailleurs, qui n'aimait que de loin la foule « vulgaire » et « sale » et qui, comme tant d'autres depuis, fut démagogue sous des lambris.

Ajoutons encore deux excellents chapitres, l'un sur Beyle à l'École centrale de Grenoble, ses professeurs, leurs enseignements et ses camarades (p. 235 à 326); l'autre, en conclusion, sur son départ du Dauphiné et sa découverte de la vie, à une époque où la capitale provinciale semble avoir offert bien des possibilités de plaisir à un jeune homme ardent et raffiné comme lui.

La minutie de cette biographie n'apparaîtra pas comme inutile. Stendhal, homme de peu d'idées, ne fit, tout le long de sa vie, que développer celles qu'il a entrevues dans sa jeunesse et auxquelles, à quinze ans, il s'est définitivement fixé. Stendhal, homme de sensibilité hyperesthésiée, a appris tôt à sentir, et jamais peut-être ne sentit si fort qu'avant la maturité. Ni son esprit ni son cœur n'ont changé après la vingtième année. Son portrait de jeunesse est donc un portrait véritable.

Comme M. André Beaunier pour son Joubert, comme Albert Cassagne pour son Chateaubriand, M. Paul Arbelet n'a pas isolé Beyle de son cadre. Les hommes et les choses de son temps animent ce livre attachant que tous les stendhaliens aimeront.

Roger LÉVY-GUENOT.

Henri PRENTOUT. **Histoire d'Angleterre depuis les origines jusqu'en 1919.** Paris, Hachette, 1920. In-16, XII-1188 pages. Prix : 25 francs.

Les historiens et le grand public accueilleront avec une égale sympathie ce livre clair et substantiel, plein de choses et facile à consul-

Digitized by Google

ter, précieux instrument de travail enrichi de la substance des plus récents travaux, remarquable synthèse qui pour longtemps sera définitive. Peut-être se portera-t-on d'abord, avec une légitime curiosité, vers les derniers chapitres, où M. Prentout étudie ces deux faits essentiels qui n'ont pas achevé de développer sous nos yeux toutes leurs conséquences : l'avènement de la démocratie anglaise, la formation de l'Empire britannique. Qu'il s'agisse de l'évolution économique et sociale, du mouvement religieux, artistique ou littéraire, de la crise des Lords ou des affaires étrangères, il y a dans ce manuel tout un ensemble de notions précises et sûres qui aideront à mieux connaître un peuple dont il est plus que jamais indispensable d'étudier le caractère et l'histoire. Quelles sont les grandes crises de l'histoire irlandaise jusqu'en 1918? Où en est le mouvement ouvrier et socialiste depuis 1895 et quelle a été, depuis 1900, l'attitude du *Labour party?* Quel rôle ont joué dans l'Europe contemporaine des hommes tels que Canning et Palmerston, Gladstone et Chamberlain, Asquith et Lloyd George? Toutes ces questions que l'actualité nous impose se trouvent ici posées, discutées, élucidées. Puis, avec un guide aussi averti et de si agréable compagnie, le lecteur remontera plus aisément dans le passé et il comprendra mieux l'intérêt des époques plus lointaines, dont la connaissance a été renouvelée par une foule de travaux d'érudition ou par quelques grandes œuvres historiques : la Révolution parlementaire du XVIII[e] siècle, le XVI[e] siècle[1], le moyen âge. Il suffit de parcourir la bibliographie placée par M. Prentout à la fin de son volume pour voir quelle large part les savants français ont eue dans ce travail. D'autre part, un réveil historique incontestable s'est manifesté en Angleterre et il est curieux de constater comment l'école historique anglaise s'est progressivement émancipée des influences germaniques. Kemble, Freeman, Stubbs, prenant leurs modèles et puisant leur inspiration chez les historiens d'Allemagne, avaient été portés « à ne voir dans le peuple anglais que l'élément anglo-saxon, à faire dériver toutes ses institutions politiques et sociales des institutions des peuplades primitives germaniques ». Puis une réaction contre le germanisme s'est fait jour : on a rendu sa place dans la formation du peuple anglais à l'élément celte, on a dégagé l'importance de l'élément romain et scandinave, on étudie la valeur

1. M. Prentout, rencontrant sur son chemin Philippe II, le grand adversaire d'Élisabeth, l'exécute en une formule fort jolie, mais sans doute injuste : ce prince, dit-il (p. 345), était « toujours en retard d'une idée, d'une année, d'une armée et d'une flotte ». Sans doute, M. Prentout n'avait pas à nous faire le portrait de Philippe II, mais il m'inquiète de trouver en sa bibliographie une référence au seul ouvrage de Forneron, qui n'a guère mis en œuvre que les documents hostiles à Philippe II et qui accepte notamment, avec une incroyable légèreté, les anecdotes et les fables répandues par Guillaume d'Orange. Il serait déplorable que l'on continuât à regarder cet ouvrage comme la judicieuse synthèse de tout ce qui a été écrit sur le monarque espagnol.

Digitized by Google

de l'apport normand dans les institutions et dans la civilisation. Ces précisions à venir, nul n'est plus qualifié que M. Prentout pour nous les apporter. N'a-t-il pas consacré de pénétrantes analyses[1] à l'histoire de la Normandie, « trait d'union entre la France et l'Angleterre[2] »? Car l'histoire de la Normandie s'est un jour confondue avec celle de l'Angleterre : le duché a marqué profondément de son empreinte, de son sceau, le royaume que conquirent ses enfants, et c'est vraiment en 1066, suivant la remarque déjà faite par Boutmy, que se dessine et s'accuse « la pente sur laquelle s'est déroulée toute l'histoire des institutions politiques anglaises ». Au surplus, il y a toujours eu entre la France et l'Angleterre un échange perpétuel d'idées, de connaissances, d'impressions artistiques et littéraires. De là, dans l'histoire des deux pays, un remarquable parallélisme que M. Prentout s'est efforcé de mettre en lumière. Comparer le mouvement lollard du XIV^e^ au XV^e^ siècle à notre Réforme du XVI^e^ siècle et le schisme anglican de 1530 au gallicanisme de 1688, rapprocher les deux Révolutions de 1640-1648 et 1789-1793, évoquer Bonaparte à propos de Cromwell, c'est ajouter un intérêt plus puissant à l'étude des choses anglaises, c'est contribuer à les rendre plus vivantes et plus accessibles au public français.

Louis VILLAT.

Ch. RIST. **Les finances de guerre de l'Allemagne.** Paris, Payot, 1921. In-8°, XIV-294 pages. Index. Prix : 15 fr.

Ceci est, dans toute la force du terme, un ouvrage capital. Sans doute la *Revue historique* n'a pas à se prononcer sur la partie doctrinale du livre. Mais, avant tout, ce livre est un livre d'histoire, le livre d'un historien qui sait rassembler les faits et les textes et qui sait lire, même quand les textes essaient de taire ou de travestir la vérité. Que, deux ans seulement après la paix, puisse paraître cette histoire financière de la guerre chez l'un des principaux belligérants, et que cette histoire soit à ce point solide, qu'elle sente si peu l'improvisation, voilà qui fait le plus grand honneur au labeur, à la largeur d'intelligence, à la force de pénétration de l'auteur. De nombreux ouvrages économiques sur la guerre, publiés en diverses langues, furent des plaidoyers. Celui-ci, encore une fois, est une histoire, écrite sans aucun parti pris de dénigrement ou d'aveugle admiration.

Une histoire d'abord de la préparation financière de la guerre par l'Allemagne. Par une patiente et soigneuse analyse des bilans des banques, par une étude attentive de la politique de la *Reichsbank*

1. *La Civilisation française*, juillet-août, septembre-octobre 1919, mars 1920.

2. L'expression a été employée par M. P. Yvon dans une récente thèse de doctorat d'Université : *Traits d'union normands avec l'Angleterre avant, pendant et après la Révolution* (Caen, 1919, 374 pages).

Digitized by Google

et des mouvements du marché monétaire allemand, M. Rist établit que ces préparatifs financiers, mentionnés dans les fameux rapports secrets du 19 mars 1913, « commencent au lendemain d'Agadir ». Les trente-cinq pages, d'une admirable texture, que M. Rist consacre à ces préparatifs, sont, dans leur sérénité même, l'une des plus fortes preuves que nous ayons de la préméditation allemande. « Ainsi l'Allemagne, conclut-il, entrait dans la guerre après une longue préparation financière, son plan achevé, ses précautions prises... Et, tout de suite, l'énergie avec laquelle intervint la *Reichsbank* montra qu'elle n'était pas prise au dépourvu ».

La politique financière qui a permis à l'Allemagne de vivre cinq ans est surtout l'œuvre d'un homme, non pas de Helfferich, mais de Havenstein. Au premier remonte la responsabilité de la politique budgétaire, qui « porte la marque de la légèreté et de l'insincérité ». Au second revient le mérite de la politique monétaire et de celle des emprunts.

M. Rist est loin d'admirer sans réserve cette politique. Il montre combien elle était compliquée et souvent menteuse. La création, à côté de la monnaie métallique et des billets de banque, « d'une troisième monnaie », les *Reichskassenscheine ;* l'assimilation de ces bons impériaux au métal pour constituer l'encaisse liquide de la banque d'Empire ; enfin l'apparition, à côté des billets et des bons, d'une « troisième catégorie de monnaie de papier », les *Darlehenskassenscheine*, c'est ce que M. Rist n'hésite pas à nommer des « trucs » trop ingénieux, destinés à tourner la fameuse règle du tiers « en ayant l'air de la maintenir ». Il y avait là un édifice singulièrement fragile, qui ne se pouvait consolider que par la victoire. Si la victoire était venue, avec les conséquences économiques que les Allemands les plus modérés affichaient l'intention d'en tirer, nul doute que l'œuvre de Havenstein apparaîtrait aujourd'hui comme le chef-d'œuvre de l'habileté financière.

Telle quelle, elle a permis de mobiliser au service de la guerre allemande la richesse allemande. Il est tout à fait injuste de parler, comme on l'a souvent fait chez nous, de « superposition extravagante d'emprunts sur des avances et d'avances sur des emprunts ». En autorisant les souscriptions sur avances, le gouvernement allemand n'a rien fait qui ne se soit fait (et qui ne se fasse encore) ailleurs. « C'est une des nombreuses méthodes de création monétaire que tous les belligérants se sont vus forcés d'adopter. » L'hypocrisie est ailleurs. Elle est où nous venons de le dire, dans la création d'une encaisse-papier mensongèrement confondue avec une encaisse métallique. Hypocrisie dont le public était complice. « Pas plus pour sa dette à l'égard de la banque que pour son papier-monnaie, l'Allemagne n'a désiré la clarté. » A cette ignorance volontaire, M. Rist oppose la sincérité des bilans de la Banque de France.

Il montre également que, si l'Allemagne, en apparence, a su éviter

Digitized by Google

le moratorium, ce n'est pas qu'elle ait témoigné d'une élasticité économique comparable à celle de l'Angleterre, c'est que, par une autre série d'artifices, elle a « substitué le moratorium individuel au moratorium général ».

Un autre mensonge financier allemand, c'est celui qui consiste à dire que le blocus renforçait la situation de l'Allemagne, en supprimant l'importation et les dettes extérieures.

Il est exagéré, à mon sens, d'écrire avec M. Rist (p. 72) que « leurs dettes étrangères, dont ils n'ont même plus à payer les intérêts (?), ne pèsent pas très lourd sur les épaules des Alliés, malgré leurs chiffres nominaux que la baisse de change ne cesse de grossir ». Toujours est-il que l'Allemagne s'est trouvée aux prises avec un problème singulièrement plus délicat : « Se contenter de sa seule épargne. » Le fait indéniable, c'est qu'elle l'a résolu. M. Rist, trop bon historien pour se laisser décevoir par les théories, ne dit pas : « Cela ne se pouvait. » Il dit : « Cela se fit. » L'histoire des emprunts allemands est la partie essentielle de sa démonstration.

Dans son histoire des impôts, il établit que le contribuable allemand était au début du siècle un des moins imposés parmi les habitants des grands États. La charge du contribuable prussien était de 42 marks 50 par an (taxes communales, régionales et nationales), celle du Français de 79 m. 57, celle de l'Anglais de 101 m. 44. La marge imposable était donc plus grande en Allemagne qu'ailleurs. Si pourtant l'Empire n'a pas demandé tout d'abord à ses sujets un effort fiscal comparable à l'admirable effort anglais ni même au médiocre effort français[1], c'est toujours pour la même raison : la guerre devait être brève, et l'indemnité devait faciliter la liquidation de l'opération. C'est seulement quand les difficultés commencèrent qu'il fallut demander à l'impôt des ressources pour l'Empire. Ces difficultés même, et la multiplication indéfinie du papier-monnaie, révélèrent des phénomènes qu'il fallut bien voir, auxquels Helfferich essaya de trouver des explications rassurantes, mais qui n'en étaient pas moins des causes de ruine, comme l'effondrement du mark. Se consoler de cet effondrement en prophétisant le « détrônement de l'or », voilà qui faisait honneur à la capacité allemande de créer des systèmes, mais ce n'est pas avec de la métaphysique que l'on redresse une situation économique.

La victoire et l'indemnité[2] ayant manqué, la politique de Havenstein a échoué, et l'Allemagne s'est trouvée, encore plus que les autres belligérants, devant cette « plaie sans cesse ouverte et qui infeste l'orga-

1. Je ne parle que de l'effort demandé au contribuable français dans les premières années de la guerre.

2. La *Revue historique* n'est pas le lieu où pourrait s'exposer et se discuter la très intéressante critique que fait M. Rist de la théorie (il dit même du paradoxe) de l'indemnité. Il y a certainement, dans ces pages, bien des choses qui auraient pu servir à ceux qui, en fin de compte, se sont trouvés les vainqueurs — pages dont certaines avaient paru, dans les revues, à l'heure utile.

Digitized by Google

nisme entier, le déficit budgétaire ». M. Rist montre que le grand mérite d'Erzberger fut d'essayer de fermer cette plaie. Dans un appendice sur « la situation financière de l'Allemagne en juillet 1920 », il démonte pièce à pièce le budget allemand, et il n'a pas de peine à prouver que les comparaisons établies entre les charges effectives de l'Allemagne et celles de la France et de l'Angleterre « ne donnent pas de l'effort allemand l'impression favorable que la presse et le gouvernement du Reich en voudraient suggérer ». La formidable campagne inaugurée par le livre de J.-M. Keynes, et contre laquelle n'ont réagi qu'avec mollesse certains économistes des pays alliés, cette campagne ne saurait prévaloir contre ces faits : « La charge par tête... est en Allemagne moindre qu'en France... Ce peuple de soixante millions d'hommes est moins obéré que le nôtre. » Voilà, n'est-il pas vrai? qui éclaire la question des réparations.

Mais nous ne nous aventurerons pas davantage sur ce terrain, qui confine à la politique actuelle. Nous avons dit que nous ne jugerions le livre de M. Rist que comme un livre d'histoire. Nous tenons à répéter qu'il est peu de contributions aussi solides à l'histoire de la grande guerre. Comme la politique financière de l'Allemagne a ressemblé à celle des autres États, comme elle leur a parfois servi de modèle, comme cette politique n'a été, en somme, qu'un cas particulier — un cas extrême — de la politique financière des belligérants, on voit quelle est la portée générale de cet excellent ouvrage. Il honore la science française.

Henri HAUSER.

P.-G. LA CHESNAIS. **Les peuples de la Transcaucasie pendant la guerre et devant la paix**. Paris, éditions Bossard, 1921. 1 vol. in-16, 218 pages, avec 3 cartes. Prix : 9 fr.

C'est une étude très utile et fort intéressante, que recommandent une documentation très sûre et une information très étendue, et qui nous fournit une foule de renseignements sur des faits peu connus dans l'Europe occidentale. L'effondrement du tsarisme a posé la question particulièrement difficile de la Transcaucasie, où se trouvent aux prises diverses nationalités, qui peuvent d'autant plus difficilement s'accorder qu'on y rencontre un grand nombre de races, différentes par les mœurs et les religions, et qui nulle part ne forment un groupe compact. A l'ouest sont les Géorgiens, au sud les Arméniens, à l'est les Tartares; mais presque partout ces populations s'entremêlent, et c'est ainsi qu'à Tiflis les Géorgiens ne forment qu'un cinquième de la population. Puis, dans tout le pays, un assez grand nombre de Russes, fonctionnaires et colons. La politique extérieure, qui a imposé à ces diverses populations des orientations différentes, a eu

Digitized by Google

pour effet de les séparer encore plus profondément les unes des autres.

L'auteur étudie successivement l'influence exercée par la guerre et la révolution bolcheviste sur la Géorgie, l'Arménie, les Tartares. La Géorgie, qui vit dans l'orbite de l'Empire russe depuis la fin du XVIII[e] siècle et le commencement du XIX[e], se montrait en somme satisfaite de cette domination qui la protégeait contre les Turcs. Lorsque la guerre éclata, ce fut un comité peu nombreux de Géorgiens qui traita avec la Turquie, en octobre 1914, pour faire reconnaître l'indépendance de la Géorgie. Rien d'étonnant qu'à la suite de la révolution russe Noë Jordania, chef du parti social-démocrate, se soit prononcé contre l'indépendance, pour le rattachement à la Russie. Mais la révolution bolcheviste changea totalement l'attitude des Géorgiens, qui décidèrent la création d'un Parlement transcaucasien indépendant. Puis, l'armée russe s'étant débandée, il fallut entamer des pourparlers avec la Turquie, renoncer à l'union avec la Russie. En mai 1918, les Géorgiens proclamèrent leur indépendance, ce qui eut pour conséquence la création de la république tartare de l'Azerbeidjan, puis la proclamation d'indépendance de l'Arménie. Les Turcs ayant envahi la Transcaucasie, les Géorgiens durent demander la protection des Allemands. A l'armistice, les Allemands quittèrent le pays et furent remplacés par les Anglais.

M. La Chesnais consacre un chapitre très nourri à Bakou, la ville du pétrole, dont l'importance économique s'est accrue d'une façon prodigieuse depuis 1870; c'est un centre industriel isolé au milieu d'un pays agricole, comprenant 100,000 Russes, 60,000 Arméniens et une population tartare, élément tout à fait inférieur. Il n'est pas étonnant que, dès mars 1918, Bakou se soit proclamé république indépendante. Un soviet fut créé sous la présidence de l'Arménien bolcheviste Chaoumian, mais dans lequel les tendances non bolchevistes étaient représentées. Bakou s'opposa énergiquement aux Turcs et, si la ville succomba après quatre mois de siège, si sa prise entraîna le massacre de 20,000 Arméniens, sa résistance constitua cependant un échec grave pour la politique allemande et turque.

La république d'Azerbeidjan fut une création tout artificielle (le nom a été emprunté à la province persane voisine). Cette république fut établie par l'aristocratie des propriétaires tartares, qui ne forment que 3 °/₀ de la population; c'est un pays fertile, grâce aux travaux d'irrigation créés par les Européens, et qui par conséquent aurait tout avantage à être protégé par la Russie, car les Turcs sont incapables de toute organisation technique. Dans l'idée d'Enver Pacha, l'Azerbeidjan devait s'étendre sur 140,000 kilomètres carrés, englober Batoum sur la mer Noire et comprendre une population de trois millions d'habitants; ce serait une province turque dont l'Arménie ne formerait qu'une enclave. M. La Chesnais montre que les Anglais commirent la faute de soutenir contre les Russes la république

Digitized by Google

d'Azerbeidjan et de faire ainsi le jeu des Turcs et du gouvernement bolchevik.

L'Arménie a été particulièrement victime de la politique générale pendant la guerre et depuis la paix. La question arménienne est très malaisée à résoudre et d'autant plus que, politiquement, l'Arménie comprenait deux parties : une Arménie russe, persécutée par le tsarisme, mais relativement tranquille, et une Arménie turque, où des massacres étaient continuels. Les Arméniens russes, souvent très assimilés à la civilisation russe, se seraient volontiers rattachés à une Russie démocratique, mais ils ne forment, avec les Arméniens turcs, qu'une seule nationalité, et le grand parti arménien, le *dachnaktzousioun*, est essentiellement un parti national. Au congrès d'octobre 1917, les Arméniens russes décident de se rattacher à la république fédérative de Transcaucasie. Mais, à la suite de la révolution bolcheviste et du traité de la Géorgie avec les Turcs, l'Arménie se proclame indépendante. La situation si difficile de l'Arménie ne fut guère améliorée par l'armistice; elle eut à soutenir la guerre contre la Géorgie et était sans cesse menacée par les Turcs. M. La Chesnais montre avec une grande netteté la faute que commit l'Angleterre en ne soutenant qu'insuffisamment les Arméniens, contrairement à son véritable intérêt, comme le déclarait Lord Bryce : l'Arménie est le passage naturel entre l'Anatolie et la Caspienne; soutenir les Arméniens, c'est lutter de la façon la plus efficace contre la Turquie. Les Anglais décidèrent de se retirer du pays, et, en fait, ils abandonnèrent l'Arménie (en août-septembre 1919), même lorsque les États-Unis eurent refusé le mandat arménien. Aujourd'hui, la petite république d'Érivan est menacée de toutes parts, exepté au nord. Les Alliés ne la protègent réellement pas; Lloyd George a déclaré cavalièrement, dans un discours récent, que c'était aux Arméniens à se défendre eux-mêmes et qu'on ne leur accorderait qu'un secours purement moral. Cependant, c'est grâce à l'Arménie que la Géorgie a pu conserver son indépendance et que la Transcaucasie n'est pas tombée sous la domination turque.

M. La Chesnais conclut que la situation de l'Arménie et même celle de la Géorgie restent précaires, parce qu'elles n'ont pas de protection efficace : elles sont isolées au milieu du monde turc et elles ne pourraient être assurées de l'avenir qu'à la condition d'avoir l'appui d'une Russie démocratique.

Henri SÉE.

Julien BONNECASE, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux. **La notion de droit en France au XIXe siècle.** (Contribution à l'étude de la philosophie du droit contemporaine). Paris, F. de Boccard, 1919. (Bibliothèque de l'histoire du droit et des institutions, t. XVIII.) Prix : 12 fr. 50.

Ce livre rentre pleinement dans le cadre des préoccupations des lec-

Digitized by Google

teurs de cette revue : c'est en effet l'histoire des doctrines françaises sur le fondement même de toute pensée juridique, la notion de droit.

Composé pendant la guerre et fruit des réflexions qu'elle suggéra, cet ouvrage a pour tendance générale d'élever la notion du droit à la hauteur d'un principe éternel, intangible, immuable, disons tout, « immanent ». L'auteur veut nous montrer les doctrines juridiques de la France au XIXe siècle se rattachant, de plus ou moins loin, à cette idée supérieure; la pensée française faisant bloc dans une croyance, généralement admise, en un idéal juridique, s'opposant à la conception allemande réaliste et étatiste du droit[1].

La croyance à un principe supérieur du droit a, en effet, dominé en France au XIXe siècle nos luttes politiques, religieuses ou sociales. Chaque parti l'admet en s'en réclamant, chaque opinion l'avoue du fait même qu'elle l'invoque. Législateurs, commentateurs, jurisprudence attestent en toute occasion la notion de droit. L'Alsace-Lorraine séparée de la France s'en réclamera passionnément, appuyée par toute l'opinion française. Y a-t-il pourtant dans ces allusions incessantes à la notion de droit un élément caractéristique de la France du XIXe siècle? N'est-ce pas plutôt la protestation éternelle et nécessaire de tout être lésé et sans recours meilleur?

Il faut bien conclure de l'exposé si clair et si documenté de M. Bonnecase que, si l'opinion juridique française s'étend assez volontiers à reconnaître la notion de droit, elle borne en général son accord à cette seule expression. Dès que se pose la question de la nature de la notion de droit, les avis divergent. La notion de droit est pour les uns un pur fait du domaine des constatations : le fait de la solidarité pour M. Duguit, ou encore le fait de l'interdépendance sociale. Pour d'autres, elle apparaît comme un principe supérieur dont chaque doctrine, à sa manière, s'efforce de dégager la base. — La doctrine psychologique veut voir dans le droit tantôt un produit des consciences individuelles se formant sous l'empire des opinions et des besoins du moment, tantôt la résultante d'une conscience sociale collective (M. Tanon), tantôt enfin une donnée immédiate de la conscience, identique chez tous les hommes, dans tous les temps, parce qu'inhérente à la nature humaine (Aucoc, M. Pillet). — La doctrine métaphysique prolonge dans le domaine de l'inconnaissable les conclusions les plus avancées des doctrines psychologiques. Pour Delvincourt, Demante, Demolombe, le droit est une idée supérieure d'origine divine, éternelle et immuable, consciente pour tout homme. D'autres prétendent que l'idée de droit ne peut être perçue qu'au moyen de la raison et par une pénible élaboration; ils entendent réserver aux plus sagaces le monopole d'en dégager les

1. M. Bonnecase repousse comme contraire à nos traditions juridiques françaises certain mouvement doctrinal fort renseigné sur le droit allemand d'avant guerre. C'est ainsi qu'il est d'une sévérité peut-être excessive pour l'œuvre de R. Saleilles, qui eut au moins le rare mérite de charmer une génération si elle ne parvint pas toujours à la convaincre.

Digitized by Google

contours (Duranton). L'œuvre magistrale de M. Gény se rattache à la conception métaphysique du droit. — Enfin, les doctrines religieuses apparaissent nécessairement une fois qu'on est lancé sur la pente de la métaphysique. Tout esprit rattaché à une religion précise transforme inévitablement une vague conception métaphysique du juste en un acte de foi religieuse. Marcadé, Vareilles-Sommiere, Coquille, Lucien Brun l'ont fait pour la doctrine catholique, et leur œuvre est le point extrême de cette gradation où nous venons de voir chaque philosophe du droit apporter selon ses préférences une dose toujours croissante d'idéal.

Le contenu de la notion de droit est tout aussi discuté que sa nature. Certains la conçoivent comme une forme vide, susceptible de renfermer un contenu variable selon les lieux et les temps (Saleilles, Labbé). D'autres précisent tout au moins dans leurs termes la substance du droit : ce serait l'utilité générale, le bien commun, la solidarité en un mot (M. Tanon). — La doctrine métaphysique d'un droit naturel universel et immuable voulait jadis trouver dans le for intérieur d'un chacun le code modèle avec les rubriques : propriété, prescription, contrat, testament, succession ab-intestat; elle se borne maintenant à affirmer l'existence d'un principe supérieur de respect de la personnalité humaine. A cette école individualiste et libérale se rattachent avec certaines nuances le philosophe Caro, MM. Beudant et Michoud.

Sur la fonction de l'idée de droit, l'entente entre théoriciens n'est point meilleure. La notion de droit semblait à Oudot un idéal plus ou moins réalisable; elle présente un caractère impératif aux yeux de M. Planiol. Son action s'étend même au domaine judiciaire; mais M. Gény fait acte de prudence en ne permettant au juge et à l'interprète de ne l'invoquer que sur la base et par le moyen du droit positif. Dans le domaine législatif, tantôt le droit naturel est vanté comme un code de préceptes supérieurs aux lois positives (Bélime), tantôt comme une simple directive guidant le législateur, chargé de réglementer les rapports sociaux (M. Gény). Pour certains (M. Duguit), le droit social aux mains d'un état tout-puissant donne comme but à chaque disposition législative le renforcement de la solidarité et le développement du bien commun. (Le qualificatif des lois sociales appliqué de nos jours à des mesures de pur droit privé procède de cette conception.) Les doctrines métaphysiques, au contraire, maintenant leur point de vue individualiste, opposent aux fantaisies du législateur la barrière des droits individuels. Elles ne tracent pas de ligne de conduite, leur action est purement négative.

La protection des libertés de l'individu ou des groupes, assurée par cette doctrine métaphysique de la notion de droit, semble pour l'auteur présenter les meilleures garanties non seulement d'équilibre interne des divers éléments d'une même nation, mais aussi d'équilibre international. Il ferait volontiers de cette théorie la conception

Digitized by Google

traditionnelle du droit en France[1], et son exposé historique n'a peut-être pas d'autre but que de dégager par la réfutation de tous systèmes contraires la doctrine à laquelle il donne ses préférences. Il ne saurait lui en être fait grief; les événements des dernières années devaient fatalement conduire à son apogée l'idéalisme juridique, auquel tendait indiscutablement depuis 1870 le plus fort courant d'opinion en France. Il est intéressant que les conceptions métaphysiques de la notion de droit aient été ainsi savamment synthétisées et affirmées avec autorité par l'un des meilleurs esprits de la philosophie française contemporaine du droit. Que l'auteur nous permette seulement certaines réserves sur ces prévisions d'avenir. Écrirait-il aujourd'hui, d'ailleurs sans réserves, certaines lignes sur l'idéalisme juridique de toutes les nations alliées et sur le « réalisme » de nos seuls adversaires?

F. JOÛON DES LONGRAIS.

1. La conception traditionnelle de la France, celle du moins qui peut invoquer le plus long passé, n'est-ce pas plutôt l'idée du droit coutumier fondé sur une longue expérience des faits et sur une tradition toujours respectable? La coutume, produit réellement autochtone, œuvre de notre race, ne se trouvait pas à la merci des fantaisies d'un législateur. On se posait moins la question de l'existence d'un droit naturel dans notre ancienne France, parce que le fondement du droit positif était mieux établi et moins discuté. Ne ressort-il pas des divergences précédemment exposées sur la notion de droit une crainte permanente de notre France du XIXe siècle vis-à-vis de l'œuvre possible de son législateur. D'aucuns veulent étendre son action sociale à l'extrême, tandis que d'autres s'essaient à lui imposer le frein quelque peu théorique des droits individuels. La genèse coutumière du droit ne donnait-elle pas plus de garanties, tout en sauvegardant également la marche incessante du droit?

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale. — Mario CASOTTI. *Saggio di una concezione idealistica della storia* (Firenze, Vallecchi editore [1920], in-8°, 446 p.; prix : 12 l.). — ID. *Introduzione alla pedagogia* (Ibid., in-8°, 105 p.; prix : 3 l. 50). — Cet essai sur une conception idéaliste de l'histoire n'est guère de la compétence de la *Revue historique;* c'est un livre de philosophie, de métaphysique. L'auteur combat la conception réaliste et empirique. Les sciences de la nature, déclare-t-il, peuvent se contenter du pur empirisme, car elles n'étudient pas les forces spirituelles. Mais l'histoire se trouve en présence de faits qui concernent la mentalité humaine, le vouloir humain. Il ne suffit pas de les décrire tels qu'ils se sont passés dans l'espace et dans le temps. On est amené à dépasser cette conception purement empirique, car on entre dans le domaine des concepts de l'esprit. L'histoire consiste précisément à maintenir « actuelle dans l'esprit » toute la réalité fugitive des faits. Voilà donc un acte de conscience qui échappe au monde des simples phénomènes. La conception idéaliste de l'histoire a pour effet d'identifier l'histoire et la philosophie, de dépasser l'étude subjective et particulière des faits pour arriver à concevoir la réalité dans sa vérité objective et universelle. La philosophie de l'histoire nous donne donc une vue plus profonde des choses que l'historiographie, qui ne se propose que la connaissance des faits. Grâce à cette philosophie idéaliste, les histoires particulières (des sciences, des arts, de la philosophie, etc.) prennent contact les unes avec les autres et nous permettent de saisir des vérités d'un caractère général. Sans doute, la conception idéaliste que préconise M. Casotti peut ne pas être inutile même aux historiographes, car elle contribue à leur faire comprendre les limites de leur science. Ce qui est vrai, c'est que l'histoire n'est pas un ordre de connaissances qu'on puisse assimiler aux sciences de la nature, puisque les événements historiques traduisent des faits de conscience, révèlent des démarches de la mentalité humaine. L'histoire ne se prête pas non plus, comme les sciences de la nature, à la méthode purement expérimentale; les matériaux dont elle dispose sont d'un tout autre caractère.

L'*Introduction à la pédagogie*, du même auteur, est animée de la même conception idéaliste. La pédagogie ne peut, comme les autres arts pratiques, s'appuyer principalement sur l'expérience, car ce n'est pas sur une science de la nature qu'elle se fonde; elle a affaire à l'esprit humain, à l'âme humaine. Aussi les données, qui peuvent être

Digitized by Google

fournies par la psychologie, par l'éthique, par la sociologie, ne sont-elles pas suffisantes pour indiquer les règles que la pédagogie devra suivre. La pédagogie est donc non une science empirique, mais une science philosophique. Les données fournies par l'expérience ne peuvent avoir une application pratique que si elles ont une véritable valeur éducative ; il faut les confronter toujours avec la conception idéaliste qu'on s'est formée de l'éducation. La nature particulière de l'âme humaine distingue forcément les procédés dont use l'éducation de ceux qui sont pratiqués dans l'élevage ; et il faut toujours tenir compte de l'action qu'exerce l'âme de l'éducateur sur l'âme de celui qui est soumis à sa direction. Cette influence, rien ne peut la remplacer ; et c'est ainsi que l'école de la vie ne doit pas être considérée comme vraiment éducative, car souvent elle peut avoir une action dissolvante sur des âmes qui ne sont pas encore formées. H. S.

— George O'BRIEN. *An Essay on mediaeval economic teaching* (Londres, Longmans, 1920, in-8°, VIII-242 p. Index). — Dans un esprit de vive sympathie pour les doctrines sociales du catholicisme, M. G. O'Brien a repris un sujet bien souvent traité. Son exposé est complet, clair et bien ordonné. Il est poussé jusque vers la fin du XV^e^ siècle. S'inspirant surtout de saint Thomas, l'auteur analyse la notion du *justum pretium* et montre comment l'interdiction canonique de l'usure arrivait à se concilier, en pratique, avec des formes assez complexes de l'activité économique. Un historien sera tenté de faire à ce livre le même reproche qu'à tout ouvrage qui n'étudie que les doctrines, celui d'être trop loin des réalités. Il est intéressant d'essayer d'établir que la doctrine médiévale était favorable à la fois à l'extension de la production, à la régularisation de la consommation, à la justice dans la distribution, mais il serait utile de rechercher dans quelle mesure ces trois postulats (et particulièrement le premier) se sont réalisés dans les faits. Après avoir lu le livre de M. O'Brien, on ne comprend pas comment, dans l'ordre de la production, une Renaissance a été nécessaire. M. O'Brien indique discrètement que les circonstances actuelles donnent à la doctrine catholique (en laissant de côté son contenu religieux) un regain d'actualité. C'est dire que les doctrines économiques sont vraies non en soi, mais par rapport aux temps où elles se manifestent, vraies pour une époque, fausses pour une autre. C'est une idée dont commencent à se pénétrer même quelques économistes.

H. HR.

— D^r^ W. P. C. KNUTTEL. *Catalogus van de Pamfletten-Verzameling... Negende Deel. Alfabetisch Register... 1486-1795* (La Haye, Algemeene Landsdrukkerij, 1920, in-8°, 148 p.). — Quiconque a manié le catalogue de la précieuse collection de pamphlets conservée à la Bibliothèque royale de La Haye sera heureux de pouvoir consulter cette table alphabétique. J'ai à peine besoin de souligner l'importance qu'elle présente pour l'histoire de France, liée si étroitement,

Digitized by Google

aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, à celle des Provinces-Unies. Il suffit, pour s'en rendre compte, de parcourir les rubriques Anjou, Calvin, l'énorme rubrique *Frankrijk* (8 colonnes), Geertruidenberg, Guise, Nimègue, Saint-Denis (bataille de), Utrecht, etc. H. Hr.

— F. J. C. Hearnshaw. *Macmillan's historical atlas of modern Europe* (Londres, Macmillan, in-4°, 30 p. et 12 cartes en couleur; prix : 6 sh.). — Cet atlas s'adresse aux écoliers, mais beaucoup de grandes personnes, même fort instruites, pourront le parcourir avec fruit. Il contient les cartes suivantes : l'Europe de 1815 à 1914; la frontière orientale de la France de 1598 à 1871; la Pologne de 1772 à 1914; la Prusse de 1415 à 1914; l'Allemagne, l'empire d'Autriche, l'Italie, la péninsule des Balkans et l'Afrique de 1815 à 1914; une carte ethnographique de l'Europe centrale; enfin, une carte « provisoire » de l'Europe d'après les traités de paix signés en 1919 et en 1920. Chaque carte est d'ailleurs accompagnée d'un texte explicatif où se trouvent résumés dans leurs grandes lignes les changements survenus dans la géographie politique des états européens depuis la fin du moyen âge. Un index des noms marqués sur ces cartes termine le volume. Ch. B.

— La librairie « La Renaissance du livre » (78, boulevard Saint-Michel, à Paris) annonce une « Bibliothèque de synthèse historique » qui paraîtra sous la direction de M. Henri Berr avec le titre général : *l'Évolution de l'humanité*. Elle ne comprendra pas moins de cent volumes au prix de 15 francs pour les premiers souscripteurs. Une première section comprendra vingt-six volumes, dont la rédaction a été confiée à des érudits particulièrement qualifiés. Notons seulement : *la Terre avant l'histoire*, par M. Edmond Perrier (volume qui vient de paraître); *l'Humanité préhistorique*, par M. Jacques de Morgan (avec 1,200 figures dans le texte); *le Langage*, par M. J. Vendryès; *le Nil et la civilisation égyptienne*, par M. A. Moret; *la Méditerranée et la civilisation égéenne*, par M. G. Glotz; *l'Impérialisme macédonien et l'hellénisation de l'Orient*, par M. P. Jouguet; *Rome et la Grèce*, par M. Albert Grenier; *les Celtes*, par M. Henri Hubert; *la Perse*, par M. Clément Huard, etc.

Histoire de la Guerre. — La librairie Charles-Lavauzelle publie une *Histoire de la guerre* par M. Lucien Cornet, sénateur. Quatre volumes ont déjà paru : le tome I contient la crise diplomatique et la déclaration de guerre, la mobilisation, la campagne en Belgique et en France jusqu'à la fin de la bataille des Flandres, la première invasion de la Prusse par les armées russes (386 p.; prix : 7 fr. 50); le tome II contient la campagne d'hiver 1914-1915 entre France et Russie, l'entrée en scène de la Turquie, les opérations navales jusqu'à la bataille de Falkland (350 p.; prix : 7 fr. 50); le tome III, l'entrée de l'Italie dans la guerre, les opérations maritimes aux Dardanelles, la guerre sous-

Digitized by Google

marine jusqu'au torpillage du *Lusitania* (344 p.; prix : 9 fr.); le tome IV, les opérations militaires en France en 1915 (386 p.; prix : 10 fr.).

— André SCHMITZ. *Sous la rafale* (Paris et Barcelone, Bloud et Gay, 1918, in-8°, 288 p.). — Un officier de liaison nous donne quelques notes sur les premières années de la guerre. Son récit est anecdotique et il l'est exclusivement, l'auteur se refusant à formuler une critique ou même une opinion sur les opérations auxquelles il a assisté. Ce livre ne peut donc nous intéresser que comme un document sur l'état d'esprit des combattants. R. D.

— Albert DROULERS. *Sous le poing de fer. Quatre ans dans un faubourg de Lille* (Paris, Barcelone, Bloud et Gay, 1918, in-8°, 246 p.). — C'est un récit des années d'occupation, un récit après tant d'autres, dont il diffère peu; c'est toujours la même succession de brutalités, de pillages, l'histoire des déportations de civils. Il faut savoir gré à l'auteur de l'avoir présenté sous une forme pittoresque et dramatique. R. D.

— René HENNING. *Les déportations de civils belges en Allemagne et dans le nord de la France* (Bruxelles, Paris, Vrouart, 1919, in-8°, 216 p.; prix : 3 fr. 75). — Cette étude porte sur les règlements qui ont dirigé les déportations et sur la condition des déportés. A la suite, nous trouvons de nombreux récits de déportés, très brefs pour la plupart et plus souvent encore d'une extrême monotonie; il faut réagir pour s'imaginer ce que représente de crimes et de souffrances cette sèche énumération de faits simplement présentés. R. D.

— Henriette CÉLARIÉ. *Quand « Ils » étaient à Saint-Quentin* (Paris, Bloud et Gay, 1918, in-8°, 238 p.). — Encore un récit des mois d'occupation allemande, ni plus ni moins intéressant que beaucoup d'autres, qui se laisse lire grâce au ton volontiers plaisant que l'auteur donne à ses anecdotes et qui fait grandement honneur au caractère des populations envahies. R. D.

— E. VANDERVELDE. *Dans la mêlée* (Nancy, Paris, Strasbourg, Berger-Levrault, 1919, in-8°, 188 p.; prix : 3 fr. 50). — On a jugé bon de réunir en volume les articles publiés dans les journaux par M. Vandervelde pendant les années de guerre. Presque tous sont courts et insignifiants. Ce n'est donc pas à de tels documents que s'attardera l'historien, ni même le public lettré, pour s'éclairer sur l'histoire de la guerre. Les seuls articles auxquels, avec beaucoup de bonne volonté, on peut trouver un certain intérêt, sont ceux où l'auteur s'efforce de démontrer que la révolution russe devait fortifier la cause de l'Entente. Démonstration paradoxale, qui nous fait douter de la clairvoyance de celui qui nous la présente. R. D.

— Paul CROKAERT. *L'immortelle mêlée. Essai sur l'épopée militaire belge. 1914* (Paris, Perrin, 1919, in-8°, 328 p.; prix : 4 fr. 50). — Ce nouveau récit de la campagne de Belgique en 1914,

Digitized by Google

après tant d'autres ouvrages du même genre, présente un intérêt réel parce qu'il est accompagné d'une documentation solide. L'auteur ne laisse aucun point dans l'ombre et, à défaut d'études techniques, nous avons là un des meilleurs récits qui aient été faits des débuts de la guerre. R. D.

— Sergent PIERRE. *Un parc à prisonniers : Haus-Spital, près Münster, en Westphalie*, illustrations par A. Potage (Lille, Camille Robbe, O. Marquant, successeur, 1920, in-8° oblong, 160 p., 119 dessins; prix : 15 fr.). — Les prisonniers français ont été surtout maltraités par les Allemands au début de la guerre, quand la conviction de l'impunité déchaîna toute la férocité des officiers prussiens. M. Pierre, professeur agrégé d'histoire au lycée de Lille, en apporte ici un témoignage incontestable en décrivant simplement ce que fut l'existence des prisonniers de Maubeuge dans le « parc » de Haus-Spital, à quatre kilomètres de Münster. 15,000 soldats ou sous-officiers, presque tous français, furent entassés dans un carré de 500 mètres de côté. Ils y restèrent soumis aux pires privations, exposés au froid et à la pluie (puisqu'ils étaient abrités sous des auvents et non sous des tentes fermées), très mal nourris, n'ayant ni eau à boire, ni eau pour se laver. Ce régime barbare dura un mois, du 14 septembre au 17 octobre 1914. L'intérêt du livre provient non seulement du texte précis et sobre de l'auteur, mais du grand nombre des croquis, qui furent pris alors par l'artiste roubaisien A. Potage et soustraits ensuite à toutes les perquisitions allemandes. L'imprimeur lillois C. Marquant était au nombre de ces malheureux. Il y a lieu de signaler quelques détails sur le siège de Maubeuge (p. 97) et l'attitude miséricordieuse de certains soldats westphaliens (p. 151). P. THOMAS.

— De la collection des « Villes meurtries de Belgique et de France », publiée par la maison G. van Œst (Paris et Bruxelles, chaque volume comprenant 64 pages et des planches hors texte; prix : 2 fr. 50), nous avons reçu : *Villes de l'Est*, par Georges GRAPPE, et *Villes de Picardie*, par Henri MALO. Dans la première plaquette, il est question de Verdun, dont on nous raconte l'histoire et dont on nous décrit les ruines, Saint-Mihiel et son Saint-Sépulcre, Bar-le-Duc, Lunéville, Nancy, Saint-Dié, Pont-à-Mousson et Nomeny; puis en Alsace Thann. Dans la seconde, M. Malo a raconté et dépeint avant et pendant la guerre Amiens, Saint-Quentin, Péronne, Ham, Montdidier, Albert, Abbeville, Boulogne-sur-Mer et Calais. La destruction méthodique de Saint-Quentin donne le frisson.

— Dans la collection « La France dévastée » (Paris, Félix Alcan; chaque volume : 4 fr.) ont paru deux nouveaux volumes : *Arras et l'Artois dévastés*, par André-M. DE PONCHEVILLE, et l'*Oise dévastée*, par le baron A. DE MARICOURT. Ce dernier ouvrage commence par une géographie historique du département de l'Oise, où l'on apprécie l'érudition d'un ancien chartiste. Dans les chapitres sur Senlis, « le Louvain français », ce sont des souvenirs personnels, déjà connus

Digitized by Google

d'ailleurs, sur l'invasion allemande de 1914. Les souffrances et les ruines subies par Chantilly et Compiègne, d'un côté du front, Lassigny et Noyon, de l'autre côté, ont été exposées en un résumé qui ne contient rien de bien nouveau, mais qui doit graver dans la mémoire des Français d'ineffaçables souvenirs. — Dans le livre de M. de Poncheville, l'histoire de l'Artois et notamment d'Arras, ville depuis longtemps paisible et jouissant dans le calme de son antique gloire, occupe la plus grande place; les trois derniers chapitres seulement (X-XIII) sont consacrés aux batailles autour d'Arras, de Béthune, de Lens. On sait que de Lens il ne reste plus qu'un monceau de décombres et que les Allemands en ont systématiquement détruit les mines. En quoi ont-ils jusqu'ici contribué à restaurer les ruines qu'ils ont accumulées sans nécessité militaire? Ch. B.

— Colonel F. FEYLER. *La campagne de Macédoine, 1916-1917.* Illustré de photographies par Frédéric Boissonnas (éditions d'art Boissonnas. Genève, 1920, in-4°, 115 p., 24 grandes reproductions photographiques et 3 cartes). — Pour préparer le récit de cette campagne, l'éminent correspondant militaire du *Journal de Genève* a commencé par visiter le pays. Sur les opérations militaires, il s'est renseigné auprès du commandant Stoyanovitch, de l'état-major de l'armée serbe (ch. III : le front de Macédoine et les armées en présence), du général Sarrail (ch. IV : la sortie du camp retranché), de M. Protonotarios, directeur du Bureau de la presse à Salonique (même chapitre : les Bulgares au fort Ruppel), de M. Marcq, lieutenant du haut commissaire à Constantinople (ch. VIII : à la fin de l'offensive alliée). — Pour la partie diplomatique, ce sont les documents insérés au *Livre blanc* hellénique et ceux qu'a publiés M. Maccas qui lui ont fourni la base de son exposé. Cette riche documentation a été utilisée avec la précision, la clairvoyance, l'impartialité qui ont inspiré à l'auteur tant d'articles intéressants sur la Grande Guerre. Dans le présent volume, M. Feyler s'arrête après l'abdication forcée et nécessaire du roi Constantin, dont les intrigues et la mauvaise foi eussent mérité un plus prompt châtiment. On ne saurait passer sous silence les belles vues photographiques prises dans ce tragique pays de Macédoine, victime de tant de dévastations depuis les plus anciens temps de l'histoire. — Ch. B.

— Dr Johannès LEPSIUS. *Rapport secret sur les massacres d'Arménie* (Paris, Payot, 1919, in-8°, XX-332 p.; prix : 5 fr.) — Le docteur Lepsius, président de la *Deutsche Orient-Mission*, s'était rendu à Constantinople en 1915 pour y faire une enquête sur les déportations et les massacres dont avaient été victimes les populations arméniennes. Son rapport qui, en Allemagne, était resté secret à cause des accusations qu'il contenait contre le gouvernement allié de la Turquie, est révélé au public français par M. René Pinon.

Nous y trouvons des détails précis et, en même temps, les moins suspects de partialité sur les événements de 1915 : les déportations ont

Digitized by Google

atteint tous les vilayets de l'Anatolie de l'Est et de l'Ouest, la Cilicie et la Mésopotamie; 1,200,000 habitants environ en ont été chassés, dont plus de 300,000 ont été massacrés et les autres établis en Mésopotamie sous prétexte de coloniser le pays, mais destinés en réalité à y périr de misère. L'auteur établit que la responsabilité de ces faits retombe sur le gouvernement turc et sur le parti jeune-turc, qui a faussement imputé aux Arméniens des tentatives de rébellion, mais qui ne cherchait en réalité qu'à exterminer un peuple infidèle. — R. D.

— Capitaine Jules-Jeanbernat-Barthélemy DE FERRARI-DORIA. *Lettres de guerre, 1914-1918* (Paris, Plon-Nourrit, 1920, in-8°, II-417 p., avec portrait en héliogravure; prix : 12 fr.). — Ces extraits, qui vont du 3 août 1914 (Le Puy) au 5 septembre 1918 (l'auteur tomba deux jours après en conduisant son bataillon à l'attaque) sont évidemment très intéressants pour la famille et les amis du capitaine de Ferrari-Doria. Il y raconte sa vie avec simplicité et bonhomie. Mais l'historien et même le psychologue n'y trouveront guère à glaner. Tout y est connu, correct, convenu; rien n'y sort de l'ordinaire; pas de pensée profonde, neuve au moins dans son expression, pas de jugement qui frappe et retienne l'attention et provoque la réflexion. Cela soit dit sans intention blessante, car l'auteur semble avoir été un excellent officier, consciencieux et brave. Un frère, caporal-secrétaire d'état-major, fut tué quinze jours avant lui. Th. SCH.

— Albert HENRY. *L'œuvre du Comité national de secours et d'alimentation pendant la guerre.* Avec une préface de S. É. le cardinal MERCIER, archevêque de Malines (Bruxelles, Lebègue, 1920, XII-377 p. et six portraits hors texte). — L'auteur, qui a publié un livre d'*Études sur l'occupation allemande en Belgique*, est le secrétaire général de ce Comité, dont il nous décrit ici dans tout le détail l'œuvre magnifique accomplie pendant la guerre. On se fera une idée de la richesse et de la variété des renseignements que renferme ce beau volume, en songeant qu'à elle seule la table des matières couvre quatorze pages. Des quatre parties qui en groupent le contenu, la première donne, en onze chapitres, un aperçu historique de toute la vie du Comité; la deuxième traite, en neuf chapitres, l'importante question de l'alimentation; la troisième décrit les modes variés du secours que le Comité porta aux nécessiteux en général, aux chômeurs, aux invalides de guerre et aux familles des mobilisés, aux orphelins, aux évacués, les secours médicaux, etc.; enfin, la quatrième expose, encore en neuf chapitres, la politique du Comité à l'égard de la main-d'œuvre belge, des déportations, de la presse censurée, de l'activisme flamingant (deux chapitres sont consacrés à cet activisme et en révèlent notamment les tendances hollandaises). Il serait très intéressant de glaner dans cette mine; mais il faut l'explorer en entier; tout y est disposé pour la plus grande facilité des visiteurs, que nous lui souhaitons très nombreux. Th. SCH.

Digitized by Google

— L'histoire du rôle des Américains pendant la Grande Guerre a été écrite par M. Shipley THOMAS (*The history of the A. E. F.* New-York, George H. Doran C°, 1920, in-8°, 540 p.). — M. Thomas, qui a pris part à la campagne comme capitaine du 26e d'infanterie, participa aux opérations de Sommerville, Cantigny, Montdidier, Saint-Mihiel et à l'offensive de l'Argonne; il n'a été démobilisé qu'au mois d'avril 1919. Il a été autorisé par le secrétaire de la guerre, M. Barker, à consulter les archives de l' « Army War College » et à utiliser les travaux des officiers de la division historique de l'État-major. Il a pu ainsi compiler un ouvrage qui fournit les faits essentiels et les explications indispensables. On y trouve le détail des mouvements accomplis en France par les divisions américaines; un bref historique est présenté pour chacun. Des diagrammes et des photogravures l'illustrent ingénieusement. G. BN.

Antiquité. — P. CLOCHÉ. *Le Conseil athénien des Cinq-Cents et la peine de mort* (extrait de la *Revue des Études grecques*, 1920, p. 1 et suiv.). — M. Cloché examine l'évolution des pouvoirs judiciaires du Conseil des Cinq-Cents. Au temps de Démosthènes et d'Aristote, le Conseil ne pouvait plus prononcer de peines capitales. Il avait exercé ce droit, un moment, après 405, par suite de l'état de choses révolutionnaire créé par les Trente. Il ne l'avait jamais exercé antérieurement, en ayant été explicitement privé dès le temps de Clisthène.

Il me paraît difficile de faire remonter l'original du décret IG, I, 57, jusqu'en 502-1; on pense plutôt à l'époque d'Éphialtès. En tous cas, je ne puis concevoir le serment institué en 502-1 comme une mesure restrictive. — La date fixée pour l'incident de Lysimachos me paraît solidement démontrée. Eumélidès est peut-être le père de l'enfant qui apparaît, Dém. XLIX, 11 (en 362). E. C.

— P. CLOCHÉ. *La Grèce et l'Égypte de 405-4 à 342-1 av. J.-C.* (extrait de la *Revue égyptologique*, 1919). — Dans ce premier article sur le sujet, l'auteur reprend les questions relatives à la chronologie des dernières dynasties pharaoniques. Il place le début d'Amyrtée en 405, celui de Néphéritès en 399 (rejetant le témoignage qui ferait intervenir Hakoris [?] dès 396); il place Hakoris en 393-380, réduit au mininum la durée des règnes éphémères de Psammuthis, etc., fait finir Nectanébo Ier en 361, Tachos en 359 (je persiste à penser qu'Agésilas n'a pu mourir après 360; cf. Plut., *Agés.*, 40); enfin, il adopte pour les guerres d'Okhos contre Nectanébo II les dates de 351 et 342. Sauf erreur, l'auteur ne s'est servi nulle part du *Livre des rois d'Égypte*, de M. Gauthier, dont le tome IV, relatif à cette période, est de 1915; il eût été bon de citer au moins cette importante publication. E. C.

Allemagne. — Bruno KRUSCH. *Die Hannovrische Klosterkammer in ihrer geschichtlichen Entwickelung, ihre Zwecke und Ziele, und ihre Leistungen für das Wohl der Provinz* (Hanovre,

Digitized by Google

Schulze, 1919, in-8°, 114 p.). — Une curieuse survivance et transformation des institutions monastiques est la *Klosterkammer* hanovrienne, dont M. Krusch a étudié l'origine et l'histoire. Après avoir montré que, dès avant la Réforme, la protection — et la tutelle — de l'administration territoriale remplaçait pour les monastères la protection royale ou pontificale, M. Krusch étudie les conséquences de la Réforme, lentes à se manifester; longtemps après que la duchesse Élisabeth se fut déclarée luthérienne, bien des monastères persistaient à vivre en catholiques. Il n'y eut guère de violences, ni confiscations, ni sécularisation, mais protestantisation progressive et mise en tutelle de plus en plus étroite, aboutissant peu à peu à la création d'une administration spéciale chargée de gérer les biens monastiques et d'employer les excédents de revenus à des œuvres pies et d'utilité publique, et notamment d'enseignement; les Universités de Helmstedt, puis de Gœttingue, furent dotées en partie sur ces ressources. Les couvents eux-mêmes, de même ceux de femmes, durent encore sous forme de chapitres de chanoinesses protestantes vouées à des œuvres de bienfaisance. E. J.

— Charles ANDLER. *Le socialisme impérialiste dans l'Allemagne contemporaine.* Dossier d'une polémique avec Jean Jaurès, 1912-1913 (Paris, Bossard, in-16, 262 p.; prix : 4 fr. 50). — A la fin de 1912, un an après l'affaire d'Agadir, au moment où les esprits clairvoyants apercevaient les tendances de la politique allemande, M. Andler écrivait dans l'*Action nationale* des articles où il examinait la conduite du parti socialiste allemand. Il laissait entrevoir l'impuissance de celui-ci dans sa résistance à la politique du gouvernement et une sorte de consentement tacite au développement de l'impérialisme germanique. Il démontrait qu'il s'était constitué à la droite de ce parti un groupe nettement impérialiste, qui semblait appelé à un grand avenir. Cette tendance du parti socialiste apparaissait clairement dans l'affaire Hildebrand : ce théoricien de la politique coloniale et belliqueuse avait été exclu du parti, mais tous ses amis y étaient restés. Aussi devait-on logiquement conclure de ces faits que le parti socialiste français se laissait égarer lorsqu'il voulait régler sa politique sur un accord international avec le socialisme allemand et lorsqu'il comptait sur cet accord pour sauvegarder la paix européenne. On conçoit que les chefs du parti socialiste français aient mal pris cette leçon, même venant d'un homme aussi parfaitement au courant des choses d'Allemagne. Ils traitèrent M. Andler sans ménagements, comme le prouvent les articles reproduits dans la seconde partie de cet ouvrage. Les événements ont justifié depuis lors le point de vue de M. Andler. Mais cette publication n'en était pas moins intéressante, parce qu'elle fixe l'attitude du parti socialiste à un moment particulièrement critique de notre histoire. R. D.

Belgique. — A l'ouverture solennelle des cours de l'Université de

Digitized by Google

Liége, le recteur, M. Eugène HUBERT, a lu un mémoire sur les *Gouverneurs généraux et ministres plénipotentiaires aux Pays-Bas pendant les dernières années du régime autrichien ;* il y utilise un grand nombre de documents inédits provenant des Archives impériales de Vienne. Il publie en appendice des « Notes présentées à Vienne, au commencement de l'année 1786, sur les changements à introduire dans la direction des affaires aux Pays-Bas, avec la réponse ; notes présentées au prince Kaunitz et à Sa Majesté, 20 janvier 1786 », et plusieurs lettres sur le même sujet (Liége, impr. liégeoise, 1920, in-8°, 180 p.).

— *Les Archives de l'État en Belgique pendant la guerre, 1914-1918* (1 vol. in-8°, VII-452 p.). — Rapport consciencieux et précis de l'archiviste général du royaume de Belgique (M. Joseph Cuvelier) et des archivistes d'État sur leur activité pendant la guerre. Alors que dans tous les services administratifs les Allemands avaient opéré la dissociation des Wallons et des Flamands, dans les Archives — était-ce un oubli? — ils maintinrent l'unité de direction, et les archivistes travaillèrent, classèrent, publièrent, même pendant la guerre ; ce n'est que pour des raisons budgétaires que les impressions durent être interrompues en 1917. L'occupation se fit sentir plus particulièrement lourde à Liége, à Namur, à Arlon ; dans ces trois dépôts, les soldats pillèrent les bureaux et détruisirent les documents ; à Arlon, le gouverneur civil installa son chauffeur dans les dépôts ; à Namur, l'incendie du 25 août 1914 détruisit quantité de registres paroissiaux.

C. S.

Danemark. — La seconde partie, tome I, des *Annales danici medii ævi*, publiées par Ellen JŒRGENSEN, contient les annales du monastère d'Essenbæk, dans le district d'Aarhus (*Annales Essenbecenses*), qui vont de l'incarnation à 1323 ; celles de Ribe (*Annales Ripenses*), qui commencent à Rollon et s'arrêtent en 1324, mais ne sont guère originales avant 1289 ; la chronique du Jutland (*Continuatio compendii Saxonis, sive Chronica Jutensis*), originale de 1227 environ à 1340 ; une chronique de Seeland (*Ex chronica Danorum ecclesiastica et precipue Sialandie*) de 1028 à 1363, de plus en plus détaillée à partir de 1308 ; de brèves annales de Scanie (*Annales Scanici*), 1316-1389 ; une série de neuf courtes annales du XI^e^ au XIV^e^ siècle ; enfin, les *Collectanea* du moine franciscain Pierre Olsen, qui vont de 1104 à 1511. Le volume se termine par deux tables des noms de personnes et de lieux (Copenhague, Gad, 1920, in-4°, en tout 228 p. ; prix : 10 kr.).

France. — D^r^ G.-J. WITKOWSKI. *Comment moururent les rois de France*, nouvelle édition augmentée et illustrée (Paris, Bibliothèque des curieux, 4, rue de Furstenberg, 1920, in-8°, 246 p. ; prix : 10 fr.). — Ceci est à peine de l'histoire, bien qu'il y soit question de la mort de nos rois de France, de quelques reines et même de quelques autres membres des familles régnantes depuis Charlemagne

Digitized by Google

jusqu'au Prince impérial. L'auteur de ce volume a surtout voulu se divertir aux dépens de ceux de ses confrères (les Drs Blanchet, Cabanès, etc.) qui ont porté des diagnostics rétrospectifs et souvent fantaisistes sur les maladies mortelles de tous nos souverains. *Non licet inter vos tantas componere lites!* Tout de même, M. Witkoswski fait un peu trop d'esprit — et pas toujours du meilleur — et la gaillardise de ses propos passe parfois les bornes. L. H.

— Jacques SOYER. *Les actes des souverains antérieurs au XIVe siècle conservés dans les archives départementales du Loiret...* I : *Prieuré de Saint-Samson d'Orléans* (Besançon, impr. Jacques et Demontrond, 1919, in-8°, 59 p.; extrait du *Bibliographe moderne*, 1918-1919). — M. Soyer a conçu l'utile projet de publier in-extenso tous les actes des souverains antérieurs au XIVe siècle conservés en original ou en copie dans les archives confiées à ses soins. Le premier fascicule est réservé aux actes royaux et aux lettres pontificales du fonds de Saint-Samson d'Orléans, soit un ensemble de dix-neuf pièces émanant des rois de France Philippe Ier, Louis VI, Louis VII, Louis IX et des papes Adrien IV, Alexandre III, Urbain IV, Clément IV, Grégoire X et Innocent V. Toutes ces pièces, sur lesquelles quatorze étaient inédites jusqu'alors, concernent soit le prieuré de Saint-Samson lui-même, soit l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Sion, à Jérusalem, dont le couvent orléanais fut une dépendance à partir de 1152. Elles sont publiées avec soin, précédées de bonnes analyses et suivies d'une table des noms propres où l'on trouvera l'identification des noms de lieu. L. H.

— *Positions des thèses soutenues par les élèves* [de l'École des chartes] *de la promotion de 1921 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe* (Paris, Alph. Picard, 1921, in-8°, 116 p.). — L'abondance des thèses présentées cette année témoigne d'une reprise d'activité intellectuelle dont il faut se réjouir, après les cruelles pertes que la guerre a fait subir à l'École; et la qualité n'est nullement inférieure à la quantité. En voici l'énumération : Prosper ALQUIER : Les châteaux des vicomtés de Béziers, Albi et Carcassonne pendant la croisade albigeoise, 21 juillet 1209-juin 1211; — Marie-Louise ARRIVOT : Dix-sept églises de l'île de la cité de Paris; essai historique et archéologique; — Maurice BÉGUIN : L'abbaye cistercienne de La Noë et l'organisation de son domaine entre Évreux et Conches, 1166-1250; — Fernand BENOÎT : La Provence sous Raimond-Bérenger V; étude sur le gouvernement du comte, suivie d'un recueil de ses actes, 1209-1245; — Raymond DAUCET : Étude historique sur le chapitre de Saint-Honoré de Paris; — Renée FLACHAIRE DE ROUSTAN : Étude sur la vie de saint Honorat de Raimon Féraut; — Frédéric JOÜON DES LONGRAIS : La dévolution possessoire dans la coutume de Bretagne; acquisition de la possession par les successeurs du défunt dans la coutume de Bretagne; — Jean DE LA MONNERAYE : Le

Digitized by Google

régime seigneurial dans le Maine au XVIII[e] siècle ; — Paul LESOURD : Le comte de Poitiers, roman d'aventure publié d'après le manuscrit unique de l'Arsenal ; — Pierre LÉVY : Histoire du collège de la Marche et de Winville en l'Université de Paris ; — Jean MARCHAND : Les brisures des armes de France ; — Louis MARTIN : L'affaire des évêques simoniaques bretons et l'érection de Dol en métropole, 848-850 ; étude d'un fragment de la chronique de Dol par Baudry de Bourgueil et de ses sources narratives ; — Jean PORCHER : Le « De disciplina scholarium », traité du XIII[e] siècle faussement attribué à Boëce ; — René PRIGENT : Le formulaire de Tréguier, publié avec une introduction et des notes ; — Colette RENIÉ : Étude sur le suffixe *acus* dans la formation des noms de lieu français ; — Suzanne SOLENTE : Introduction historique à l'édition du « Livre des faits et bonnes meurs du sage roy Charles V », de Christine de Pisan ; — Henri VENDEL : Étude sur l'abbaye d'Almenêches, de sa fondation à l'an 1599.

— On connaît le diamant « le Sancy » que le roi d'Angleterre Jacques I[er] acheta 60,000 francs ; on connaît aussi l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné : « La confession catholique du sieur de Sancy. » Dans une charmante brochure intitulée *Quelques notes sur la confession catholique du sieur de Sancy* (Genève, édition « Sanos », 1920, in-8°, 12 p.), M. Francis DE CRUE raconte la vie de ce personnage, qui, né catholique, se convertit au protestantisme, puis abjure après la Saint-Barthélemy, redevient ensuite protestant quand le Béarnais est candidat au trône de France et change à nouveau en 1597, pensant complaire à Henri IV converti ; mais le roi, gêné par ces palinodies, se borne à dire : « Il ne lui reste qu'à prendre le turban. » M. de Crue explique fort bien quelques passages jusqu'ici mal interprétés du célèbre pamphlet. C. PF.

— *Archives historiques du Poitou*, t. XLIII (Poitiers, impr. Nicolas, Renault et C[ie], 1920, in-8°, 214 p.). — Ce volume est occupé en entier par des *Notes et documents sur les artistes en Poitou jusqu'au XIX[e] siècle*, publiés par Pierre RAMBAUD. On y trouvera donc la liste alphabétique, avec indications biographiques, des maîtres en l'art de peinture, des peintres verriers et céramistes, des graveurs, brodeurs, imagiers et sculpteurs, des architectes et ingénieurs du roi, enfin des musiciens, compositeurs et professeurs de musique, maîtres de psallette et fabricants d'instruments de musique. Beaucoup de ces documents sont tirés de pièces d'archives.

— Charles PORÉE. *Études historiques sur le Gévaudan* (Paris, Picard, 1919, in-8°, 531 p. ; prix : 12 fr.). — M. Ch. Porée a réuni sous le titre d'*Études historiques sur le Gévaudan* un certain nombre d'articles parus dans le *Moyen âge*, en 1901, sur les *Anciennes mesures de grain du Gévaudan ;* dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, en 1903, sur la *Construction de la cathédrale de Mende*, en 1904, sur *Une église romane du*

Digitized by Google

XIV^e siècle en Gévaudan (l'église de Ribennes, aujourd'hui détruite) et le *Marché de construction du Pont-Neuf, près Mende (1421)*; enfin en 1907, les *Statuts de la communauté des seigneurs pariers de la Garde-Guérin (1238-1313)*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. L'intérêt de ces mémoires a été apprécié dès leur apparition, et il est inutile d'y revenir, si ce n'est pour annoncer leur réédition. Mais l'auteur y a joint des travaux inédits qui occupent plus de la moitié du volume (p. 195 à 510) et constituent une contribution des plus importantes à l'histoire médiévale du Gévaudan.

La première de ces nouvelles études est intitulée : *la Domination aragonaise en Gévaudan (1172-1258)*. A l'aide des enquêtes qu'il publie, M. Porée essaie de démêler les événements enchevêtrés au cours desquels la vicomté de Gévaudan passa par héritage dans la maison de Barcelone (1112), puis fut engagée au comte de Toulouse (1204) et finalement, après diverses péripéties, dues à la croisade contre les Albigeois, réunie à la couronne par le traité de Corbeil (1258).

La seconde étude porte sur *Une pseudo-conspiration contre Odilon de Mercœur (1268)*. Il s'agit d'un complot contre l'évêque de Mende, suscité par ses propres agents pour se rendre compte des véritables sentiments du pays. Curieux exemple d'expérience politique au moyen âge.

La troisième roule sur le *Procès du paréage de 1307 et le fonds de ce procès aux archives de la Lozère*. Ce paréage, conclu entre Philippe le Bel et Guillaume Durand le Jeune, est la véritable charte constitutive de l'administration du Gévaudan au moyen âge. M. Porée analyse et rapproche les nombreuses pièces du procès aujourd'hui dispersées dans les archives de la Lozère.

La quatrième étude consiste dans la publication, avec commentaire, du texte de l'*Affranchissement des habitants de la terre de Peire (1261)*.

Enfin, la cinquième, de beaucoup la plus considérable par son étendue et par son sujet, est consacrée aux *Évêques-comtes de Gévaudan, étude sur le pouvoir temporel des évêques de Mende aux XII^e et XIII^e siècles*. L'auteur montre comment les origines des droits régaliens des évêques de Mende remontent au milieu du XII^e siècle environ, époque à laquelle ils commencent à s'affranchir de la suzeraineté des vicomtes, qui, moins d'un siècle après, se trouvent avoir passé sous la leur. Le fameux Aldebert III, l'auteur des *Miracles de saint Privat*, obtint, en effet, une charte du roi Louis VII lui reconnaissant la jouissance définitive de ces droits. Un peu plus tard, le désaccord surgit entre les agents royaux, successeurs des vicomtes, et les évêques. D'où le long procès au Parlement de Paris, dont la conclusion fut le « paréage » de 1307, qui détermina les pouvoirs respectifs du roi et de l'évêque et créa la « terre commune », ou juridiction indivise sur ce qui ne relevait ni de l'un ni de l'autre.

Il n'y a pas lieu d'insister davantage, pour faire comprendre toute la

Digitized by Google

portée de cette analyse très fouillée et faite avec sagacité et finesse, d'une des plus curieuses pages de l'histoire de la constitution du temporel d'un évêché qui fut célèbre au moyen âge. C'est un excellent modèle du genre, qui mériterait d'être imité pour d'autres sièges épiscopaux de l'ancienne France. Ph. L.

— JUSTIN. *Monsieur Lebureau et Monsieur Leparlement* (Paris, Bossard, 1919, in-16, 92 p.; prix : 1 fr. 80). — Nous trouvons là quelques observations sur l'administration française que l'auteur s'efforce de justifier en montrant que ses défauts sont, pour la plupart, imputables à l'intervention parlementaire. Rien dans tout cela qui soit nouveau et qui nous change des critiques que nous présente la presse quotidienne. R. D.

Grande-Bretagne. — J. T. FOWLER. *Adamnani Vita sancti Columbae*, edited from Dr Reeves's text. A new edition, revised (Oxford, at the Clarendon Press, 1920, in-8°, 280 p.; prix : 10 sh. 6 d.). — Cette nouvelle édition ne diffère de la première qu'en des points de détail. La bibliographie a été mise au courant; je n'y vois pas figurer l'édition de la vie de Columba par Manus O'Donnell (1552), publiée à Chicago par A. O'Kelleher et G. Schœpferle (1918). Dans l'introduction, plusieurs passages ont été remaniés ou ajoutés, sans que le fond ait été sensiblement modifié; on y relit avec profit les chapitres consacrés à saint Patrick, au monachisme irlandais, à la vie de saint Columba. La modification la plus considérable consiste en ceci que les notes placées dans la première édition au bas des pages, juste au-dessous des passages commentés, sont maintenant renvoyées à la fin du volume, à l'exception des variantes fournies, qui conservent leur place nécessaire. Ce changement est-il bien heureux? Signalons enfin cinq pages d'*Addenda*, ajoutées entre le glossaire et l'index. Ch. B.

— *The Assemby books of Southampton*, edited, with introduction, notes and index, by J. W. HORROCKS. Vol. II, 1609-1610 (Southampton, Cox et Sharland, 1920, in-8°, XLIII-119.; prix : 28 sh.). — Nous avons déjà mentionné (t. CXXXV, p. 74) le tome I de cette publication; dans l'introduction au tome II, M. Horrocks étudie les rapports de l'Assemblée communale avec les tribunaux locaux : la cour des « pieds poudreux », qui siégeait au besoin tous les jours; celle des « general sessions », autrement dite « Quarter », réunie deux ou trois fois par an pour vider les prisons après enquête sur les criminels détenus; la « Court leet », tribunal de simple police réuni une fois l'an. Il parle ensuite des mesures prises à l'égard des pauvres et des étrangers, parmi lesquels se rencontraient, comme on sait, des Français réfugiés pour cause de religion; des règlements concernant l'apprentissage, le commerce et les prix, les différends avec les compagnies de commerce étrangères, comme la « Dutch Company », ou faisant le commerce avec l'étranger, comme la « Levant Company »

Digitized by Google

de Londres, la « Spanish » et la « French Company ». A noter ici quelques menus détails sur le « May Flower » et les rapports de Southampton avec le Nouveau Monde. Le texte des procès-verbaux de l'Assemblée pour les deux années 1609 et 1610 a été reproduit avec une exactitude minutieuse et complété par d'abondantes notes. Enfin deux tables, l'une pour les noms propres, l'autre pour les noms de choses. Ch. B.

— Society for promoting Christian knowledge. Dans la série des « Texts for students » ont paru des extraits relatifs aux sports et amusements au moyen âge, par E. L. GUILFORD (*Select extracts illustrating sports and pastimes in the middle ages*, 64 p.; prix : 1 sh. 9 d.). On ne reprochera pas à l'auteur d'avoir emprunté quelques passages à des auteurs du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle, car les jeux populaires du moyen âge se sont assurément continués dans les temps modernes.

— *The catholic directory 1921* (Londres, Burns Oates et Washbourne, in-8°, XXIV-784 p.; prix : 3 sh. 6 d.). — Cet annuaire du clergé catholique romain dans les Iles britanniques apprendra beaucoup de choses aux Français, même catholiques. La plupart ne soupçonnent pas sans doute que la hiérarchie de l'Église romaine a été entièrement reconstituée en Angleterre et en Galles depuis 1850, puis en Écosse depuis 1878; c'est-à-dire qu'à côté de l'église établie (*Church of England*) il existe en Angleterre quatre archevêchés ou provinces ecclésiastiques : Westminster, avec cinq suffragants; Birmingham, avec trois suffragants; Cardiff, avec un suffragant, et Liverpool, avec quatre suffragants; en Écosse, deux provinces ecclésiastiques : St-Andrews et Édimbourg, avec quatre suffragants, et Glasgow, que dirige un « administrateur apostolique ». Quant à l'Irlande, elle a naturellement conservé son organisation séculaire avec ses quatre archevêchés et ses vingt-trois évêchés traditionnels. Cette hiérarchie enfin a débordé hors des Iles britanniques, puisqu'il y a des évêques catholiques en Europe (Malte-Gozzo et Gibraltar), sans compter ceux dont le réseau couvre l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Australie. Comme l'Église anglicane a, elle aussi, ses évêchés répandus dans tout l'immense empire colonial, on peut mesurer l'ampleur de la propagande parallèle et plus ou moins hostile patiemment entretenue par les deux confessions rivales. Pour les diocèses de la Grande-Bretagne, le *Directory* donne une foule de détails sur le personnel laïque et ecclésiastique, les institutions et fondations religieuses, le clergé régulier, dont les maisons sont distribuées par comtés. Si l'on veut, par exemple, savoir la composition actuelle des ordres religieux chassés de France qui ont trouvé asile de l'autre côté du détroit, il faut se reporter au comté où ces ordres sont allés se reconstituer; ainsi l'on retrouvera les Bénédictins de Solesmes dans Hamsphire (diocèse de Portsmouth) à Farnborough (p. 320), etc. Ch. B.

Digitized by Google

Pays-Bas. — Dans l'assemblée générale de la Société d'histoire (Historisch Genootschap), qui s'est tenue à Utrecht le 25 mai 1920, M. le professeur BLOK a prononcé un discours sur l'histoire de cette Société, qui existe depuis soixante-quinze ans, et M. le professeur COLENBRANDER a exposé les relations de la science historique et la littérature, en prenant pour point de départ un texte du vicomte Haldane dans son *Before the War* (London, 1920). Ces deux discours ont été publiés ensuite séparément. N. J.

— Signalons une revue nouvelle : *Tijdschrift voor Geschiedenis*, qui paraît chez Noordhoff, à Groningue, sous la direction de MM. DE BOER, BOLKESTEIN, VAN DILLEN, ENNO VAN GELDER, SEVERYN et TENHAEFF. Elle fait suite au *Tijdschrift voor Geschiedenis, land-en Volkenkunde*, dont trente-neuf tomes ont paru, et qui s'adressait plutôt au grand public. Trois livraisons ont déjà été distribuées. Au lieu de tracer le programme du nouveau recueil, M. VAN GELDER a donné un aperçu du développement qu'ont pris les sciences historiques; il montre ainsi le besoin où l'on était en Hollande de posséder une revue où toutes ces sciences seraient représentées. Nous y signalerons les articles suivants : M. JAPIKSE a exposé la politique étrangère de Bismarck après 1871, à l'aide de documents que M. Pribram a récemment publiés d'après les archives autrichiennes; M. VAN DILLEN a parlé de Lénine et du bolchévisme; M. TENHAEFF, de la puissance impériale au moyen âge; M. BOLKESTEIN, de la religion et de l'art. Chaque livraison contient des comptes-rendus de publications historiques. N. J.

Europe orientale. — M. MARTNA. *L'Esthonie, les Esthoniens et la question esthonienne* (Paris, Armand Colin, s. d.). — Dr Jean LORIS-MÉLICOF. *La Révolution russe et les nouvelles républiques transcaucasiennes* (Paris, Félix Alcan, 1920; prix : 7 fr., plus 40 %). — Ces deux livres rendront, l'un et l'autre, à peu près les mêmes services. On s'attachera plus aux faits qu'ils racontent qu'aux solutions, toutes provisoires et qui prêtent à discussion, qu'ils proposent. M. Martna, membre de la délégation esthonienne, décrit le pays et ses habitants, expose le développement historique du peuple esthonien, les conditions actuelles de la propriété foncière, et fait ressortir les conséquences déplorables de l'influence prépondérante qu'exerçait la haute noblesse balte avant la guerre de 1914. L'exposé est nourri de faits et on le consultera avec profit. La partie la plus vivante de l'ouvrage est consacrée à la description de l'Esthonie pendant l'occupation allemande et à la lutte qu'elle soutint contre les bolchéviks; l'auteur conduit son récit jusqu'à l'élection de l'Assemblée constituante esthonienne (5-7 avril 1919). Un dernier chapitre traite de « l'indépendance » de l'Esthonie. L'auteur semble oublier que la Russie, une fois débarrassée du régime bolchévik, ne pourra se résigner à se voir barrer le chemin qui mène à la Baltique, et qu'il faudra s'entendre avec elle

Digitized by Google

d'une façon ou d'une autre. D'autre part, l'Esthonie, isolée en fait par une langue peu connue et peu pratiquée, n'a-t-elle pas intérêt à garder des liens avec la Russie? L'avenir décidera.

On ne s'arrêtera dans le livre du Dr Loris-Mélicof qu'aux parties vraiment neuves. Le chapitre VI expose les répercussions de la révolution russe en Transcaucasie : rempli de faits, il échappe, par sa nature même, à l'analyse. Les historiens ne pourront se dispenser de le consulter. Dans les chapitres VII et VIII, on voit aux prises les nouvelles républiques de Transcaucasie et le triple conflit qui dresse contre les Russes les Géorgiens, les Arméniens contre les Géorgiens, les Arméniens contre les Tatars. L'auteur souhaite dans ses « conclusions » (p. 180) que les républiques de la Transcaucasie s'unissent pour former une confédération approximativement analogue à la Confédération suisse. Il a écarté par avance (p. 133) la possibilité de tous liens politiques avec la Russie future. Comment celle-ci accueillerait-elle cette solution? Personne ne le sait. L'ouvrage est terminé par sept appendices, dont les plus intéressants sont deux rapports adressés au directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères; de ces rapports, le premier seul porte une date précise, celle du 2 novembre 1919. E. D.

— Marc SLONIM. *Le bolchévisme vu par un Russe* (Paris, éditions Bossard, 1921; prix : 7 fr. 50). — Ce petit volume de 205 pages est le meilleur réquisitoire qu'on ait écrit jusqu'ici contre le bolchévisme. Il est divisé en deux parties. La première, consacrée aux origines, s'arrête à la paix de Brest-Litowsk. La seconde partie étudie successivement l'organisation du pouvoir, la politique intérieure du bolchévisme, la Terreur, la constitution de l'armée rouge. Qu'il s'agisse de la vie que l'on mène en Russie bolchéviste ou du bilan économique du bolchévisme, l'auteur laisse parler les faits et les chiffres. Les écoles, la science et les arts dépérissent. Le bolchévisme a contre lui tous les partis du socialisme russe. Si parfois le bolchévisme a semblé faire quelques concessions, il n'a pas renoncé à « son esprit sectaire et despotique ».

Les épreuves ont été soigneusement revues; nous relevons seulement (p. 65) « l'arbitre illimité », lire « l'arbitraire ». Il faut lire (p. 205) δῆμος et non δέμος. E. D.

Tchéco-Slovaquie. — VILÉM MATHESIUS. *English literature and the Czeko-Slovaks* (published by the Czech Society of Great Britain, in-8°, 15 p.). — Deux auteurs anglais ont exercé sur les Bohémiens la plus profonde et durable influence : Wycliffe et Shakespeare. Celle de Wycliffe est connue de tous; au sujet de Shakespeare, la brochure que nous annonçons contient des faits significatifs. Le jubilé du grand dramaturge, en 1864, a été célébré à Prague avec un grand enthousiasme; celui de 1916 fêté avec un éclat qui, peut-être, n'a pas été égalé dans le reste de l'Europe; malgré les angoisses de l'heure

Digitized by Google

présente, Shakespeare a été le grand initiateur du théâtre et du drame tchèques.

Turquie. — G. E. HUBBARD. *The Day of the crescent : glimpses of old Turkey* (Cambridge, University Press, 1920, in-8°, x-242 p., 16 pl.). — Le hasard de quelques recherches à la bibliothèque du Foreign Office a fait tomber M. Hubbard sur un lot de livres du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle relatifs à la Turquie. Peu familier sans doute avec ce genre de littérature, il a considéré comme des nouveautés bien des choses qui sont presque banales. C'est ainsi qu'il consacre trois chapitres à un sujet aussi connu que l'ambassade de Busbecq et un chapitre à l'expédition de La Feuillade à Candie. Tout cela sans aucune bibliographie. Les diverses relations utilisées par l'auteur n'ajoutent rien à notre connaissance des mœurs turques, d'ailleurs décrites avec agrément. Les planches sont prises surtout à Nicolay. — P. 4, le « grand soudan de Babylone » doit être non le shah, mais le souverain de l'Égypte. — P. 12, le mot de « capitulations » n'est pas du tout, en l'espèce, un « terme arrogant ». Il vient de *capitula*. — H. HR.

Histoire de la musique. — Paul ROUGNON. *La musique et son histoire* (Paris, Garnier frères, s. d. [1920], in-8°, 297 p.). — Livre élémentaire, qui est plutôt l'œuvre d'un musicien que d'un historien, mais d'un musicien que préoccupe l'histoire de son art et qui s'applique en conscience à en résumer les principales étapes. Au lieu de retracer l'évolution de la musique dans son ensemble, M. Rougnon — et c'est une des originalités, d'ailleurs contestable, de son livre — a pratiqué dans l'énorme matière qui faisait l'objet de son exposé des divisions logiques : il étudie successivement l'histoire de la mélodie, puis celle des « sciences harmoniques », celle de la notation musicale, des instruments de musique, de l'instrumentation et de l'orchestration, du drame lyrique et de l'opéra, de l'opéra-comique et de l'opérette, de la « musique de concerts », de la musique religieuse, de la musique de danse et des ballets, enfin de l'enseignement musical. M. Rougnon fait preuve d'un bout à l'autre de son ouvrage d'un aimable et admiratif éclectisme. Malheureusement, les vues générales sont rares et sujettes à caution; le style est parfois plus enthousiaste que sûr; M. Rougnon n'est pas toujours un guide aussi bien informé qu'on le souhaiterait; et nous craignons, en outre, que les bibliographies peu méthodiques et bien incomplètes qui terminent chaque chapitre ne puissent être d'un grand secours. L. H.

— Ch. VAN DEN BORREN. *Orlande de Lassus* (Paris, Félix Alcan, 1920, in-16, 254 p., de la collection « Les maîtres de la musique »; prix : 4 fr. 90). — La célébrité de Roland de Lassus (1530 ou 1532 † 1594) — auquel M. Van den Borren tient à conserver le nom d' « Orlande », calqué mal à propos sur la forme italienne « Orlando » — est loin d'égaler celle de son contemporain et émule Palestrina; mais l'ampleur de son œuvre est telle et il est si malaisé de s'orienter dans

Digitized by Google

le dédale de ses motets, de ses messes, de ses magnificats, comme aussi de ses madrigaux, de ses chansons ou de ses *lieder* (pourquoi M. Van den Borren dit-il *lieds* au pluriel?), qu'on saura le plus grand gré à l'auteur de ce volume d'y avoir consacré une étude analytique claire, sobre et d'un très juste sentiment artistique. M. Van den Borren a fait précéder cette étude d'un chapitre très soigné sur la vie du grand musicien belge, son compatriote, dont la carrière, fort curieuse, s'est déroulée successivement à Mons, en Italie, mais surtout en Bavière, à la cour des ducs, où il passa presque toute sa vie d'artiste. Comme tous ceux de l'excellente collection à laquelle il appartient, le livre de M. Van den Borren se termine par une bibliographie sommaire, mais fort bien dressée (p. 245-252), de l'œuvre du musicien et des travaux dont il a été l'objet. L. H.

OUVRAGES REÇUS PAR LA « REVUE HISTORIQUE ».

Dr V. BAGIEL. La Pologne et les Polonais. Paris, édit. Bossard, 1921. In-8°, 390 p. et une carte. Prix : 9 fr. — Charles J. BILLSON. Mediæval Leicester. Leicester, Edw. Backus, 1920. In-8°, 232 p. Prix : 21 sh. — James C. BONBRIGHT. Railroad capitalization; a study of the principles of regulation of railroad securities. New-York, Columbia University. Londres, King et fils, 1920. In-8°, 206 p. Prix : 2 dol. — Cecily BOOTH. Cosimo I, duke of Florence. Cambridge, ad the Univ. Press, 1921. In-8°, XV-325 p., illustr. Prix : 25 sh. — Henriette CÉLARIÉ. Le martyre de Lille. Paris, Bloud et Gay, 1920. In-16, 257 p. Prix : 6 fr. — Prince Sixte DE BOURBON. L'offre de paix séparée de l'Autriche, 5 décembre 1916-12 octobre 1917. Paris, Plon-Nourrit, 1920. In-8°, 434 p. Prix : 9 fr. — Richard DE BOYSSON. L'invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy. Paris, A. Picard, 1920. In-8°, XII-458 p. Prix : 20 fr. — Sir Geoffrey BUTLER. Studies in statecraft; being chapters biographical and bibliographical, mainly on the sixteenth century. Cambridge, Univ. Press. In-8°, VI-138 p. Prix : 10 sh. — Edmond CAZAL. Sainte Thérèse. Paris, Ollendorff, 1921. In-8°, 313 p. Prix : 7 fr. — Augustin COCHIN. Les Sociétés de pensée et la démocratie; études d'histoire révolutionnaire. Paris, Plon-Nourrit, 1921. In-8°, 300 p. Prix : 7 fr. 50. — ID. et Charles CHARPENTIER. Les actes du gouvernement révolutionnaire, 23 août 1793-27 juillet 1794. Paris, A. Picard (Société d'histoire contemporaine), tome I, 1920. In-8°, LXXIV-586 p. — Abbé J. DEDIEU. Le rôle politique des protestants français, 1685-1715. Paris, Bloud et Gay, 1921. In-8°, XII-362 p. — Jane DIEULAFOY. Isabelle la Grande, reine de Castille, 1451-1504. Paris, Hachette, 1920. In-8°, IX-486 p. et 38 pl. hors texte. — Édouard DRIAULT. La grande idée. La renaissance de l'hellénisme. Paris, Félix Alcan, 1921. In-12, VI-242p. Prix : 6 fr., plus major. 40 °/₀ (Bibliothèque d'histoire contemporaine). — Abel DUCORNEZ. Les derniers jours de Longwy. Paris, Bloud et Gay, 1920. In-16, 320 p. Prix : 5 fr. —

Digitized by Google

Roger DE FÉLICE. Le meuble français sous Louis XVI et sous l'Empire. Paris, Hachette. In-16 illustré, 113 p. Prix : 15 fr. — James FITZMAURICE-KELLY. Fray Luis de Leon. Oxford, University Press, 1921. In-8°, XIV-259 p. Prix : 7 sh. (Hispanic notes and monographs). — John Stephen FLYNN. The influence of puritanism on the political and religious thought of the English. Londres, Murray, 1920. In-8°, XII-257 p. Prix : 15 sh. — Abbé M. GIRAUD. Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an IV. Paris, Jouve, 1920. In-8°, 691 p. — ID. Levées d'hommes et acheteurs de biens nationaux dans la Sarthe en 1793. Le Mans, A. de Saint-Denis, 1920. In-8°, 159 p. — C. S. S. HIGHAM. The development of the Leeward islands under the Restoration, 1660-1688. Cambridge, Univ. Press. In-8°, XIV-266 p. Prix : 20 sh. — James HOGAN. Ireland in the european system. Vol. I, 1500-1557. Londres, Longmans, 1920. In-8°, XXX-237 p. Prix : 15 sh. 6 d. — Otto KARMIN. Sir Francis d'Ivernois, 1757-1842; sa vie, son œuvre et son temps. Genève, Bader et Mongenet, 1920. In-8°, XIII-730 p. Prix : 15 fr. — Julius KLEIN. The mesta; a study in spanish economic history, 1273-1836. Cambridge, Mass, Harvard University Press, 1920. In-8°, XVIII-444 p. Prix : 4 dol. (Harvard economic studies). — L.-H. LABANDE. Avignon au XV^e siècle; légation de Charles de Bourbon et du cardinal Julien de La Rovère. Paris, A. Picard, 1920. In-8°, XXX-723 p. Prix : 50 fr. — Henri LAMBERT. Pax economica. La liberté des échanges internationaux. Paris, Félix Alcan, 1920. In-8°, 324 p. Prix : 7 fr. 50 — ID. Le nouveau contrat social, ou l'organisation de la démocratie individualiste. Ibid. In-8°, 351 p. Prix : 7 fr. 50. — Stanislas LAMI. Dictionnaire des sculpteurs de l'école française au XIX^e siècle. Paris, Champion. Tome III, 1919, gr. in-8°, 495 p.; tome IV, 1921, 378 p. Prix : 30 fr. — Georges LARDÉ. Le tribunal du clerc dans l'Empire romain et la Gaule franque. Moulins, impr. régionale, 1920. In-8°, 230 p. — ID. Une enquête sur le vingtième au temps de Necker; histoire des remontrances du Parlement de Paris, 1777-1778. Paris, Letouzey et Ané, 1920. In-8°, 136 p. — Robert DE LA SIZERANNE. Béatrice d'Este et sa cour. Paris, Hachette, 1920. In-8°, IX-212 p. et 7 pl. Prix : 12 fr. 50. — Ernest LAVISSE. Histoire de France contemporaine, tome III : le Consulat et l'Empire, par G. PARISET. Paris, Hachette, 1921, 444 p. — G. LENÔTRE. Le roi Louis XVII et l'énigme du Temple. Paris, Perrin, 1921. In-8°, 451 p. et 8 gravures. Prix : 12 fr. — E. LENIENT. La faute capitale du haut commandement. Paris, éditions de l'armée nouvelle, 1920. In-8°, VIII-207 p. Prix : 5 fr. — Comte Louis DE LICHTERVELDE. La monarchie en Belgique sous Léopold I^er et Léopold II. Bruxelles, G. van Œst, 1921. In-8°, VIII-117 p. — J. DE LOUTER. Le droit international public positif. Tome I. Londres, Humphrey Milford, 1920. In-8°, XI-576 p. Prix : 22 sh. (Dotation Carnegie pour la paix internationale). — Paul MASSON. Marseille depuis 1789; études historiques. Tome I, 1789-1814. Paris, Hachette, 1921. In-8°, 563 p. — Albert MATHIEZ. Un procès de corruption sous la Ter-

Digitized by Google

reur ; l'affaire de la Compagnie des Indes. Paris, Félix Alcan. Gr. in-8°, 399 p. Prix : 12 fr. — Johannes MATTERN. The employment of the plebiscite in the determination of sovereignty. Baltimore, Johns Hopkins Press, 1920. In-8°, IX-214 p. Prix : 1 dol. 50 c. (Johns Hopkins University studies in historical and political science). — Henry MOREL-JOURNEL. La politique de Bonaparte en pays occupé, d'après des documents recueillis à Vicence sur l'occupation française de 1797. Paris, Berger-Levrault, 1921. In-16, VII-66 p. Prix : 6 fr. — Georges MOTTE. Les vingt mille de Radinghem. Paris, Bloud et Gay, 1920. In-16, 322 p. — Maurice PERNOT. L'épreuve de la Pologne. Paris, Plon-Nourrit, 1921. In-16, 311 p. Prix : 7 fr. 50. — Louis SCHAUDEL. Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XII^e et XIII^e siècles. Paris, Berger-Levrault, 1920. In-8°, XXIII-211 p. Prix : 12 fr. — James Brown SCOTT. The declaration of London, february 26, 1909. New-York, Oxford University Press, 1919. In-8°, XIII-268 p. (Carnegie endowment for international peace). — ID. L'institut de droit international. Tableau général des travaux, 1853-1913. Ibid., 1920. XLIX-366 p. — ID. The proceedings of the Hague peace conference. The conference of 1899. Ibid., 1920. XXII-883 p. — ID. The conference of 1907. Vol. I. Ibid., 1920. In-4°, XXV-703 p. — ID. The project of a permanent court of international justice, and Resolutions of the advisory Committee of jurists. Ibid., 1920. In-8°, 235 p. — ID. The project relative to a court of arbitral justice, 1907. Ibid., 1920. 106 p. — ID. Treaties for the advancement of peace between United States and other Powers, negociated by the hon. William J. Bryan, secretary of State of the United States. Ibid., 1920. LXIX-152 p. — F. M. STENTON. Documents illustrative of the social and economic history of the Danelaw, from various collections. Londres, Humphrey Milford, 1920. In-8°, CLXIV-554 p. Prix : 31 sh. 6d. (tome V des « Records of the social and economic history of England and Wales », publ. par la British Academy). — Paul THUREAU-DANGIN. Pages religieuses. Paris, Bloud et Gay, 1920. In-16, 268 p. Prix : 6 fr. — Ludwig TRAUBE. Vorlesungen and Abhandlungen. Tome III : Kleine Schriften, publ. par Samuel BRANDT. Munich, Beck, 1920. In-8°, XVI-344 p. Prix : 35 m. — Sir Adolphus W. WARD. Collected papers. Vol. I et II : Historical. Cambridge, University Press, 1921. In-8°, XI-407 et 397 p. — Lilian WINSTANLEY. Hamlet and the scottish succession ; being an examination of the relations of the play of Hamlet to the succession and the Essex conspiracy. Ibid., 1921. In-8°, 188 p. Prix : 10 sh.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales révolutionnaires.** 1920, novembre-décembre. — Maurice DOMMANGET. Les pratiques cultuelles, les miracles et le fanatisme révolutionnaires. — Albert MATHIEZ. Un complice de La Fayette, Frédéric Dietrich; suite et fin (« Dietrich fut surtout un ambitieux qui subordonna ses convictions aux intérêts du moment... Il crut que La Fayette triompherait et il se lia à son char...; s'il avait réussi, c'était la guerre civile »). — ID. Une amie de Chabot, la comtesse de Linières. — ID. Charlotte Robespierre et le Neuf Thermidor (ajoute une mention d'elle en date du 13 thermidor; la sœur de Robespierre, qui avait rompu avec lui, avait trouvé asile chez des amis). — Antoine RICHARD. La carte de pain à Pau en l'an II. — M. DOMMANGET. La Société populaire de Gerberoy (localité qui comptait alors 120 habitants. Cette Société fut fondée pour « épurer les citoyens », bannir « les traîtres et les fédéralistes »). = C.-rendu : *Albert Mathiez.* Danton et la paix (compte-rendu du livre par l'auteur lui-même. Il prend acte de ce fait que, depuis la publication de son ouvrage, aucun des nombreux défenseurs de Danton n'a réfuté ses conclusions; il les résume donc en les accentuant). = 1921, janvier-février. Albert MATHIEZ. Recherches sur la famille et la vie privée du conventionnel Basire. — G. BRÉGAIL. Chantreau, journaliste et professeur sous le Directoire (professeur d'histoire près de l'École centrale du département du Gers; discrédité malgré son talent professionnel, il fut, en 1803, chargé de la chaire d'histoire à l'École militaire de Fontainebleau). — H. HARMAND. Poullain-Grandprey et ses correspondants; lettres inédites. I (1772-an II). — Gabriel VAUTHIER. La succession de Chamfort (arrêté le 4 septembre 1793, Chamfort veut se tuer pour éviter d'être mis en prison. Il se blesse seulement, mais meurt le 13 avril 1794 des suites de sa blessure. On publie l'inventaire de ses biens après décès; ils furent estimés à 795 l. 15 s.). — René FARGE. Documents sur Lazowski (Polonais qui commanda sous la Révolution la compagnie des canonniers du faubourg Saint-Marcel; publie son acte de mariage, 5 août 1792, le programme de la cérémonie funèbre et l'invitation pour assister à ses funérailles, 24 avril 1793). — Ant. RICHARD. Un projet de canal du sud-ouest en 1793. = C.-rendus : Lieutenant-colonel *Tournies.* La garde nationale dans le département de la Meurthe pendant la Révolution, 1789-1802 (excellent). —

Digitized by Google

Abbé *M. Giraud*. Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an IV (essai fort remarquable par la documentation abondante et précise, et par la mise en œuvre, qui est irréprochable). — *A. Trévis*. Livre de comptes de l'abbé Glaize, curé constitutionnel de Glux (très intéressant). — *G. Lenôtre*. Le roi Louis XVII et l'énigme du Temple (amusant, mais fait sans critique).

2. — Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. 1920, octobre-décembre. — A. LEROUX. L'église réformée de Bordeaux de 1660 à 1670 (d'après le cinquième registre de cette église; pasteurs; composition du consistoire; services religieux; les fidèles; actes de violence contre les protestants). — E. LE PARQUIER. Les sources de l' « Histoire du parlement de Normandie » de Floquet de 1560 à 1562 (n'a pas vu tous les registres du parlement et n'a pas bien consulté ceux qu'il a vus; redresse les erreurs pour 1560; à suivre). — Ch. PRADEL. Testament du pasteur Antoine de Fanjeaux († 16 décembre 1607; le testament est daté du 11 février 1596). — N. WEISS. Olivier Cromwell (est-il vrai que Cromwell a créé la question de l'Ulster? Réponse à un article de journal). = C.-rendus : *A. Leroux*. Les religionnaires de Bordeaux de 1685 à 1802 (remarquable). — *Raoul Allier*. Anthologie protestante française, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles (intérêt du recueil. On n'y trouve pas le nom de Vinet). = Lettre de M. Jacques PANNIER à propos de l'Astrée de Ronsard (c'est Françoise d'Estrée, mère de Gabrielle; or, la famille d'Estrée adhéra à la Réforme jusqu'en 1572, et il est possible que la belle Gabrielle, née en 1570, ait été baptisée).

3. — Le Moyen âge. 2^e^ série, t. XXI, septembre-décembre 1919. — A. FLICHE. Hildebrand; fin (la fortune d'Hildebrand ne date que de l'élection d'Anselme de Lucques comme pape, sous le nom d'Alexandre II, en 1061; ce n'est même alors qu'un modéré comme saint Pierre Damien, et non pas un intransigeant comme le cardinal Humbert; seule, « l'implacable logique des événements » l'orientera peu à peu, après son propre avènement au pontificat, vers les doctrines radicales professées par ce dernier dès le temps d'Étienne IX). — VALLS-TABERNER. Un diplôme de Charles le Chauve pour Suniaire, comte d'Ampurias-Roussillon (acte inédit de l'année 862, d'après une copie du XVIII^e^ siècle conservée à l' « Institut d'Estudis catalans »). — Paul DESCHAMPS. La sculpture romane en Lombardie d'après l'ouvrage récent de M. A. Kingsley-Porter, *Lombard architecture* (une grande école de sculpture exista en Lombardie durant la première moitié du XII^e^ siècle, sans contact avec l'école de sculpture de l'Ile-de-France). = T. XXII, janvier-avril 1920. Armorial de France composé à la fin du XIII^e^ siècle ou au commencement du XIV^e^, publié par Max PRINET (avec une copieuse annotation). — Ch. SAMARAN. Un diplomate français du XV^e^ siècle : Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis (né vers 1430, au manoir de Lagraulas en Fezensac,

Digitized by Google

évêque de Lombez en 1473, est nommé la même année administrateur de l'abbaye de Saint-Denis par Louis XI, en récompense de ses services; élu abbé en 1474, est chargé par le roi de France de plusieurs missions diplomatiques en Espagne. Suite au fasc. de mai-août : Après la mort de Louis XI, il préside les États-Généraux de Tours, en 1483; est nommé président de l'Échiquier de Normandie en 1484; négocie le traité signé à Francfort entre Charles VIII et Maximilien; envoyé en ambassade à Rome, est fait cardinal en 1493, meurt à Rome en 1499). — PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN. Document inédit relatif aux Juifs de Troyes (acte de Philippe le Bel, 1294, faisant allusion à la persécution de 1288). = Mai-août. A. DIEUDONNÉ. Les poids du moyen âge et la numismatique, d'après une étude publiée en 1906 (celle de Guilhiermoz, *Note sur les poids du moyen âge*. En appendice, huit tableaux des principaux poids du moyen âge). — C. ENLART. L'architecture lombarde d'après M. Kingsley-Porter (le livre de l'archéologue américain nous apporte une « histoire très complète et souvent très nouvelle de l'architecture lombarde » avec des théories générales souvent très contestables).

4. — Polybiblion. 1920, novembre-décembre. — André PÉRATÉ. Beaux-arts (compte-rendu de cinquante ouvrages, parmi lesquels ceux de *Robert André-Michel*, *Enlart*, *Henri Focillon*, *Louis Hourticq*, *Jacques-Émile Blanche*, etc.). — Publications relatives à la guerre européenne; parmi elles : *Lucien Cornet*. 1914-1915, t. III (exposé documentaire des faits et des textes); *Albert Bonnard*. Pages d'histoire contemporaine, 1895-1916 (a bien servi en Suisse la cause française); *Maurice Sarraut* et *J. Revol*. Un épisode du drame serbe (récit de quinze jours passés à l'armée serbe, du 7 au 20 octobre 1915); *Henry-Amour de Villebonne*. La retraite du Vardar (livre de douleur et d'honneur); *Paul Gentizon*. L'Allemagne en république (à Munich et Weimar en 1920; témoignage d'observation directe). — *Gustave Glotz*. Le travail dans la Grèce ancienne (serré de texte, nourri de faits). — *B. Kirsch* et *H.-S. Roman*. Les ordres frères (dominicains et franciscains; les auteurs suivent les traces des deux fondateurs). — *Henri Malo*. Dunkerque (dans le passé et dans la dernière guerre). — VISENOT. Dernières publications illustrées.

5. — La Révolution française. 1920, octobre-décembre. — A. AULARD. Sieyès et Talleyrand, d'après Benjamin Constant et Barras (publie une copie, prise sur les papiers de Barras par M. Doney, de deux portraits de Sieyès et de Talleyrand. M. Doney affirme que ces portraits sont dus à une collaboration de Barras et Benjamin Constant; M. Aulard cite à ce propos d'autres pages de B. Constant sur Sieyès et Talleyrand. La question des papiers de Barras, dont la *Revue historique* s'est occupée jadis, t. CXXVIII, p. 67, mériterait d'être tirée au clair). — P. ROBIQUET. La disgrâce de Fouché, en septembre 1815 (publie le texte du rapport de Fouché « sur la situation de la

Digitized by Google

France et sur les relations avec les armées étrangères », qui, avec l'élection de la chambre introuvable, amena la chute de l'ancien régicide). — F. BRAESCH. Un livre de M. d'Estrée sur Hébert (paru en 1908; livre intéressant, vivant, plein de faits, appuyé sur une enquête documentaire un peu hâtive, mais étendue et intelligente). = C.-rendus : *Marcel Marion.* Histoire financière de la France depuis 1715; t. II, 1789-1792 (très important, mais on reproche à l'auteur une complaisance trop visible à dénoncer les fautes de la Révolution). — *Hubert* et *Georges Bourgin.* L'industrie sidérurgique en France au début de la Révolution (enquête poussée à fond). — *H. Hauser.* Travailleurs et marchands dans l'ancienne France (excellent). — *Saint-Marly.* Histoire populaire du Quercy, des origines à 1800 (beaucoup de travail; les références manquent). — *Raoul Busquet.* Histoire des institutions de la Provence de 1482 à 1790 (bon). — *Jean de Pierrefeu.* G. Q. G. (livre à lire et à relire).

6. — Revue de l'histoire des religions. 1920, mai-juin. — Ch. CLERMONT-GANNEAU. La lampe et l'olivier dans le Coran (l'origine des lampes dont on se sert dans le culte musulman doit être cherchée dans l'art religieux byzantin; il est souvent question dans le Coran de l'olivier qui fournissait à l'homme l'éclairage). — Ch. PICARD. L'ancien droit criminel hellénique et la vendetta albanaise (très curieux détails sur la situation actuelle de l'Albanie, sur les clans qui y sont encore soumis à la « loi du sang » et rapprochement avec les temps primitifs de l'Hellade). — A. CAUSSE. Le jardin d'Élohim et la source de vie (évolution dans la littérature biblique du mythe du jardin paradisiaque). — G. CONTENAU. De la valeur du nom chez les Babyloniens et de quelques-unes de ses conséquences (chez les Babyloniens, une chose n'existe que si elle a un nom). — A. CABATON. La divine comédie et l'Islam (expose la thèse de M. Miguel Asín Palacios sur les emprunts faits par Dante à la littérature arabe). = C.-rendus : *St. Gsell.* Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, t. IV. La civilisation carthaginoise (excellent, d'une ampleur remarquable). — *F. Macler.* Le texte arménien de l'Évangile d'après Mathieu et Marc (travail énorme, conduit avec une admirable patience). — *J. Laurent.* L'Arménie entre Byzance et l'Islam depuis la conquête arabe jusqu'en 886 (excellent tableau d'ensemble). — *Id.* Byzance et les Turcs seldjoucides en Asie occidentale jusqu'en 1081 (bon). — *H. Massé.* Essai sur le poète Saadi (bonne étude sur ce poète paysan du XII^e siècle). = Juillet-octobre. M. GOGUEL. Le texte et les éditions du Nouveau Testament grec à propos d'un article récent (celui de M. M. Wilmotte dans le *Correspondant;* indique les éditions du Nouveau Testament, depuis la première, de 1514, parue au t. V de la Bible polyglotte du cardinal-archevêque de Tolède, Francisco Ximenès de Cisneros, jusqu'aux éditions modernes de Bernhard Weiss, von Soden, Baljon, etc.; examine jusqu'à quel point il est permis d'utiliser, dans une édition de ce texte, la méthode conjectu-

Digitized by Google

rale). — L. MASSIGNON. La légende « de tribus impostoribus » et ses origines islamiques (la phrase attribuée à Frédéric II par le pape Grégoire IX se trouve en réalité, dès l'an 909, dans un texte initiatique dû à la secte musulmane des Qarmates). — W. DÉONNA. Questions d'archéologie religieuse et symbolique. XVI. Le drapeau de la « Régence du Carnaro » (ce drapeau vermeil, arboré par d'Annunzio le 12 septembre 1920, a pour emblème un serpent qui se mord la queue, les sept étoiles de la grande Ourse et la devise : « Quis contra nos? » Il faut en chercher l'origine dans l'astrologie et l'astronomie antiques). — Fr. CUMONT. La célébration du « Natalis invicti » en Orient (d'après un traité syriaque de Thomas d'Édesse, qui vécut au VI[e] siècle). = C.-rendus : *Alfred Loisy*. Essai sur le sacrifice (remarquable). — Sir *James George Frazer*. Les origines magiques de la royauté (œuvre d'un grand collectionneur de faits qui sait formuler des observations générales). — *S. Langdon*. Le poème sumérien du Paradis, du Déluge et de la Chute de l'homme (traduction française de la traduction anglaise, qui a été mise au point). — *G. Autran*. Phéniciens (thèse bien contestable). — *Alfred Loisy*. Les mystères païens et le mystère chrétien (mise au point très précise du problème). — *Hasleagh Rashdall*. The idea of atonement in christian theology (huit lectures sur l'expiation faites à Oxford en 1915; l'auteur est très attaché à la doctrine traditionnelle).

7. — Revue d'histoire de l'Église de France. 1920, avril-juin. — Émile LESNE. Les ordonnances monastiques de Louis le Pieux et la « Notitia de servitio monasteriorum »; t. I (commente les passages de la vie de saint Benoît d'Aniane par Ardon, où sont énumérées les mesures ordonnées par l'empereur pour la réforme des monastères sous l'influence du saint). = C.-rendus : Abbé *Welter*. Le « Speculum laicorum »; édition d'une collection d'« Exempla » composée en Angleterre à la fin du XIII[e] siècle (ce « Speculum » est l'œuvre d'un franciscain anglais qui écrivait entre 1279 et 1282). — *L. Guiraud*. La Réforme à Montpellier, t. VI et VII (importante contribution à l'histoire du protestantisme et au mouvement de la contre-réforme). — *L. Delavaud*. Quelques collaborateurs de Richelieu (important). — *Aug. Gazier*. Bossuet et Louis XIV, 1662-1704 (prouve que Bossuet ne fut pas un prélat de cour, une âme adulatrice; tout au plus peut-on lui reprocher d'avoir fait auprès du roi des démarches tendant à faire nommer son neveu évêque de Meaux). — *H. Pocquet du Haut-Jussé*. La vie temporelle des communautés de femmes à Rennes aux XVII[e] et XVIII[e] siècles (bon). — *A. Lombard*. L'abbé Du Bos, un initiateur de la pensée moderne, 1670-1742 (bon). — *P. de La Gorce*. Histoire religieuse de la Révolution française, t. III (très suggestif). — *A. Rebillon*. La situation économique du clergé à la veille de la Révolution dans les districts de Rennes, de Fougères et de Vitré (bon). — Mgr *A. Baudrillart*. Vie de Mgr d'Hulst, t. II (excellent chapitre d'une histoire complète de la

Digitized by Google

pensée et de l'action en France pendant la seconde moitié du XIXe s.). — *P. Viard.* Histoire de la dîme ecclésiastique en France au XVIe siècle (étude très consciencieuse). — *Étienne Giran.* Sébastien Castellion et la Réforme calviniste (bon). — *Audard, Foulon* et *Le Rohellec.* Actes des martyrs et des confesseurs de la foi pendant la Révolution. T. I : Jean Rétrif, Jean-Jacques d'Advisard, dom Henri de Noyelle; les prêtres exilés dans les États pontificaux (excellent). = Juillet-septembre. — Émile LESNE. Les ordonnances monastiques de Louis le Pieux et la « Notitia de servitio monasteriorum »; II. = C.-rendus : abbé *Ch. Guéry.* Histoire de l'abbaye de Lyre (consciencieux, mais confus et fait sans méthode). — *A. Fliche.* Études sur la polémique religieuse à l'époque de Grégoire VII. Les Prégrégoriens (remarquable; mais l'auteur a donné une place excessive à l'influence exercée par Pierre Damien sur la formation des idées de Hildebrand). — *Noël Valois.* Vassy; *N. Weiss.* La vérité sur le massacre de Vassy (dissertation critique sur un texte mal connu, mais qui est de première importance pour l'histoire de ce célèbre épisode : la lettre latine adressée par le luthérien Jean Brentz à Jérôme Baumgartner vers la fin d'avril 1562, moins de deux mois après l'événement. Les doutes soulevés par N. Weiss sur la réalité de certains faits relatés par ce témoin ne tiennent pas devant les observations de N. Valois). — *Aug. Leman.* Urbain VIII et la rivalité de la France et de la maison d'Autriche de 1631 à 1635. — *Id.* Recueil des instructions générales aux nonces ordinaires de France de 1624 à 1634 (important compte-rendu par G. Fagniez). = Chronique d'histoire régionale. = Notes bibliographiques : L'art et les saints (parle de saint Nicolas, par *Aug. Marguillier;* de sainte Catherine, par *H. Brémond;* de sainte Geneviève, par *A.-D. Sertillanges;* de saint Martin, par *H. Martin*). — *Eug. Roupain.* Carnet de Jeanne d'Arc, 1412-1431; notes à l'usage des conférenciers (contient beaucoup de faits utiles). — Marquis *de Roux.* Pascal en Poitou et les Poitevins dans les Provinciales (intéressant). — *H. Lechevallier.* La propriété foncière du clergé et la vente des biens ecclésiastiques dans le district de Saint-Lô (thèse remarquable). — Abbé *Prévost.* Répertoire biographique du clergé du diocèse de Troyes à l'époque de la Révolution (bon). — *Jean Guiraud.* Clergé et congrégations au service de la France (pendant la dernière guerre). — Abbé *A. Duplaix.* Table alphabétique de l'Histoire du Berry de Thaumas de La Thaumassière, avec références aux deux éditions. — *Paul Richard.* Lyon sacré; histoire hagiographique de l'ancien diocèse de Lyon au point de vue chronologique (utile). = Octobre-décembre. Émile LESNE. Les ordonnances monastiques de Louis le Pieux et la « Notitia de servitio monasteriorum »; III (étude critique sur les sources de cette « Notitia », qui nous conserve un fragment d'une « schedula » promulguée par Louis le Pieux au plaid de 819; en appendice, réédition du texte de la « Notitia » énumérant les monastères qui, dans l'empire, « dona et militiam facere possunt, quae sola

Digitized by Google

dona sine militia, quae vero nec dona nec militiam, sed solas orationes pro salute imperatoris vel filiorum ejus et stabilitate imperii »). = C.-rendus : *H. Lévy-Bruhl.* Les élections abbatiales en France; époque franque (excellent). — Dom *Germain Morin.* Anecdota Maredsolana. 2e série : Études, textes, découvertes, contributions à la littérature et à l'histoire des douze premiers siècles (recueil fort instructif). — *P. Bouvier.* Étude sur l'Hôtel-Dieu d'Orléans au moyen âge et au XVIe siècle (excellent). — *L. Hogu.* Jean de L'Espine, moraliste et théologien, 1505-1597; sa vie, son œuvre, ses idées (très bonne étude sur un personnage insignifiant). — Commandeur *de Broqua.* Claude Bernard, dit le Pauvre Prêtre, 1588-1641 (bon ouvrage d'édification). — Vicomte *Maurice de Lestrange.* La question religieuse en France pendant la guerre de 1914-1918. Documents (ces documents se composent surtout de découpures de journaux). — *P. Mellon.* L'Académie de Sedan, centre d'influence française. A propos d'un manuscrit du XVIIe siècle (histoire, composée en latin, datée de 1613 et 1620, de cette Académie fondée par les La Marck en 1576 et supprimée par Louis XIV à cause de son caractère protestant et bien qu'on y enseignât à peu près toutes les matières utiles au métier militaire).

8. — Le Correspondant. 1920, 25 décembre. — Mgr Pierre BATIFFOL. La conversion d'un évêque : Frédérick Kinsman (évêque de l'Église épiscopalienne d'Amérique; après avoir considéré que l'épiscopat sur le modèle de l'Église anglicane était le plus conforme à l'enseignement des Pères, il se convertit au catholicisme romain en 1919. Il avait découvert, chemin faisant, « la morale de nos moralistes et de nos sociologues, que l'anglicanisme nous fait aujourd'hui l'honneur de nous envier »). — Pierre DE LA GORCE. A travers la Révolution. Après le 9 thermidor. La Vendée et la première loi d'émancipation religieuse (expose en détail les négociations qui ont abouti à la « Pacification de La Jaunaie », 29 pluviôse an III ou 17 février 1795, que suivit bientôt le décret sur la police des cultes du 3 ventôse ou 21 février). — F. BALDENSPERGER. Les scrupules d'un Américain attardé. L'éducation de Henry Adams (d'après son autobiographie). — A. HALOT. Les leçons de l'histoire. Le traité de 1839 et la Belgique. — Jean DES COGNETS. Un document inédit sur La Mennais (publie, d'après les mémoires de J.-M. Dargaud, une lettre qu'écrivit à celui-ci La Mennais, le 2 juillet 1833, et quelques souvenirs puisés à la même source). = 1921, 10 janvier. ***. Le Japon et l'avenir de l'Extrême-Orient. — L. DE LANZAC DE LABORIE. Les vingt premiers siècles de notre histoire (annonce le tome II de l'*Histoire de la nation française*, qui est consacré à l'histoire politique, des origines à 1515, et qui a pour auteur P. Imbart de La Tour). = 25 janvier. Nelly MELIN. La réforme de l'éducation anglaise (intéressant et bien informé; le rôle personnel du ministre, M. Fisher, aurait dû être marqué plus fortement, car il paraît avoir été décisif). — Joseph HUBY. L'Église anglicane et le

Digitized by Google

ministère des femmes (commente le rapport sur la conférence de Lambeth du 5 juillet au 7 août 1920, véritable concile œcuménique des évêques anglicans. Cette conférence admit en principe que les femmes pouvaient être admises à recevoir les ordres mineurs comme diaconesses; elle ne paraît pas s'opposer à leur admission même aux ordres majeurs). — Claude SAINT-ANDRÉ. Louis XV et les colonies (Louis XV a toujours porté un vif intérêt à la géographie, à la marine, aux colonies; après le traité de 1763, il approuva toutes les mesures prises par Choiseul pour en réparer les funestes conséquences). = 10 février. Émile DERMENGHEM. Le centenaire de Joseph de Maistre (ampleur de ses idées politiques et religieuses). — ***. Sinn Fein; essai de psychologie politique. — Maurice BRILLANT. Pierre Biardeau et la statuaire angevine en terre cuite au XVII[e] siècle. — Henry LEMONNIER. A propos du centenaire de l'École des chartes, 1821-1921 (avec quelques souvenirs personnels de 1862-1865).

9. — **Mercure de France.** 1920, 1[er] janvier. — Maurice DES OMBIAUX. Le gouvernement du Havre et sa politique en Belgique occupée (véhémente apologie de cette politique). — Jean MAXE. La propagande bolchevique mondiale (à lire et à méditer, car Zinoviev et Lénine disent crûment les choses). = 15 janvier. Georges BATAULT. Le problème juif. La renaissance de l'antisémitisme, ses causes actuelles et sa signification (l'antisémitisme actuel est une réaction contre le bolchevisme russe que conduisent des Israélites; d'une façon plus générale encore et plus mystérieuse, il s'oppose aux deux internationales, celle de l'Or et celle du Sang, qui ont également à leur tête une élite de Juifs. Ce sont encore les Juifs qui ont dicté les conditions de la paix et qui ont inventé la nébuleuse Société des nations; leur instrument fut le puritanisme. Si différente que soit leur nature, Wilson et L. George ont ce point commun d'être des Puritains utilitaires; or, « tous les éléments de la mentalité puritaine qui sont en relation avec les progrès de l'esprit capitaliste procèdent directement du judaïsme ». Israël a fait alliance avec les Puritains du Nouveau Monde; « cette vue de l'affinité qu'ont l'un pour l'autre le Juif et le Puritain est une des plus profondes et des plus fécondes de la philosophie de l'histoire moderne »). — Gabriel BRUNET. Le jeune Taine (d'après sa correspondance). — Georges MATISSE. Les rapports entre les sciences de l'humanité et les sciences de la nature. = 1[er] février. Paul RIVAL. Un acteur tragique : Gabriele d'Annunzio. — B. NIKITINE. Quelques observations sur les Kurdes. = 15 février. Georges BATAULT. Le problème juif; l'exclusivisme juif (à travers l'histoire).

10. — **Revue de Paris.** 1921, 1[er] janvier. — Lieutenant-colonel Jean FABRY. La France de 1921 et la « Nation armée ». — Arthur RAFFALOVITCH. La conférence financière internationale de Bruxelles. — Pierre DE NOLHAC. Souvenirs de la bibliothèque Vaticane (1882-1885). — Marie-Louise PAILLERON. L'autobiographie de Mrs Asquith

Digitized by Google

(intéressant et peu banal). — D. PASQUET. La découverte de l'Angleterre par les Français au XVIII[e] siècle; suite et fin (la vie de société et la vie intellectuelle à Londres et ce qu'en pensent les Français; quel contraste avec la gaieté de Paris! Mais aussi combien les Anglais apprécient leur « précieuse liberté »! Vers la fin du siècle cependant, l'engouement pour l'Angleterre s'atténue pour faire place à l'esprit critique). = 15 janvier. ***. France et Angleterre (explique les causes du dissentiment entre les deux pays et montre qu'il est à la fois nécessaire et facile de le faire disparaître). — Général BUAT. Une crise de commandement dans l'armée allemande en 1914-1916 : Hindenburg et Ludendorff contre Falkenhayn (d'après leurs mémoires). — Edmond PERRIN. L'enseignement secondaire en Alsace et en Lorraine (l'auteur, nommé en janvier 1919 dans un lycée de Strasbourg, montre par quels tâtonnements on a réussi à organiser l'enseignement français sans violenter les sentiments et les habitudes d'esprit contractés sous le régime allemand). — Jacques DE CLAUSONNE. La crise économique. — Nicolas DE BERG-POGGENTPOTL. Lettre au directeur de la *Revue de Paris* (pour réfuter les erreurs commises par l'auteur anonyme de l'article sur le gouvernement de Koltchalk en Sibérie, paru dans la *Revue* du 15 novembre 1920). = 1[er] février. Frédéric MASSON. Marie-Louise et ses carnets de voyage. I (introduction où sont contées l'enfance de la future impératrice, son aversion à l'égard de Napoléon jusqu'en 1810, les négociations et les cérémonies du mariage). — Élie HALÉVY. Les origines de la discorde anglo-allemande (d'après les mémoires du baron d'Eckardstein publiés à Leipzig en 1919; montre ce qu'ils nous apprennent de nouveau sur les intrigues et négociations de 1901-1902 et comment enfin les tentatives d'une alliance anglo-allemande, dont l'Allemagne avait pris l'initiative, aboutirent à l'accord anglo-français de 1904). — Marie-Louise PAILLERON. M. Wells chez les Bolcheviks (d'après le récit d'un séjour de Wells à Moscou; amusant, s'il est permis de le dire, et instructif). — Général BUAT. Une crise de commandement dans l'armée allemande en 1914-1916; suite : Campagne d'été contre la Russie, mai-octobre 1915; défensive sur le front russe, fin 1915-août 1916 (hostilité de Hindenburg et de Ludendorff contre Falkenhayn, qui est amené à donner sa démission le 29 août 1916). — Charles LOISEAU. La politique sociale et la papauté.

11. — Revue des Deux Mondes. 1921, 1[er] janvier. — ***. L'armée qu'il nous faut. — Maurice BARRÈS. Le génie du Rhin. II : La vie légendaire du Rhin (le folklore du Rhin attira d'abord l'attention des administrateurs français de la Rhénanie pendant la Révolution et l'Empire; les Allemands en continuèrent l'étude, mais en la dénaturant par des préoccupations très personnelles. Il faudra désormais, après avoir renvoyé dans leur pays les divinités du Walhalla, encourager les dévouements locaux à la légende et à l'histoire, faire revivre les « figures indigènes que la fantaisie rhénane avait fait sortir de sa vie, de son rêve, de ses aspirations les plus sûres »). — Henry BOR-

Digitized by Google

DEAUX. Les amants d'Annecy. Anne d'Este et Jacques de Savoie. II (Mme de La Fayette n'a pas composé un roman historique; aux personnages du XVIe siècle, dont elle empruntait les noms, elle a enlevé leur caractère violent et magnifique pour en faire des contemporains de Racine). — Ernest DAUDET. Quelques scènes du drame hellénique, juin-décembre 1916. III : Autour des journées de décembre (dramatique récit qui fait retomber sur le roi Constantin toute la responsabilité du massacre des Français : 53 tués, dont 6 officiers, 138 blessés, 10 disparus, voilà le bilan de ce que le roi osait hier encore appeler une « querelle de famille »). — Louis GILLET. Les souvenirs de Margot Asquith (d'après son autobiographie, récemment parue à Londres, avec une dédicace à son mari, l'ancien premier ministre). = 15 janvier. Maurice PALÉOLOGUE. La Russie des tsars pendant la Grande Guerre (l'ancien ambassadeur de France à Pétersbourg publie les notes où il a marqué les étapes de la crise des douze jours : visite du président de la République à l'empereur Nicolas, 20-23 juillet 1914; vers la guerre, 24 juillet-2 août. Document historique de grande importance et très émouvant). — Maurice BARRÈS. Le génie du Rhin. III : L'histoire du cœur charitable rhénan (fondations charitables de Lezay-Marnesia; la pensée des philanthropes français survit à la chute du premier Empire; les rapports sympathiques entre la France et la Rhénanie sur le terrain de la religion se détendent à partir de 1871; mais les Rhénans souffrent de la rigidité prussienne en toute matière spirituelle. « Le cœur rhénan souffre de la même manière que l'imagination rhénane. Ici encore, la Prusse donne l'assaut. Comme elle a dénaturé et étouffé les imaginations du Rhin, elle dessèche les aspirations charitables, les meilleures richesses bienfaisantes de la foi »). — BRIEUX. Émile Augier, chevalier de la Bourgeoisie. II. — ***. Fiume, l'Adriatique et les rapports franco-italiens; I : Avant l'arrivée de G. d'Annunzio (convention de Londres, pacte de Corfou et de Rome; l'occupation interalliée de Fiume et l'installation de la base française; la question de l'Adriatique devant les Alliés et le message Wilson; le projet Tardieu et la chute du cabinet Orlando). = 1er février. Marie-Louise PAILLERON. François Buloz et ses amis au temps du second Empire. I (il y est surtout question de George Sand). — Maurice PALÉOLOGUE. La Russie des tsars pendant la Grande Guerre. II (notes du 5 au 20 août 1914; enthousiasme qui règne à la cour et même dans le peuple pour la guerre contre le germanisme; l'empereur à Moscou le 18 août; sa « résignation mystique »). — Maurice BARRÈS. Le génie du Rhin. IV : Les directions françaises dans la vie sociale du Rhin (ce sont les administrateurs français qui, à l'aube du XIXe siècle, ont les premiers compris les qualités laborieuses du peuple rhénan et qui ont su leur donner une valeur utile et humaine. A partir de 1850, la bureaucratie prussienne refusa son concours aux industriels rhénans qui continuaient l'œuvre d'équilibre et d'harmonie sociales, qui est leur honneur). — René PINON. L'avenir de l'entente

Digitized by Google

franco-britannique. I : La politique des ports. — Charles NORDMANN. Impressions de Roumanie.

12. — Annales du Midi. 1920, juillet-octobre. — P. GENEVRAY. Ouvriers allemands et concurrence allemande dans les Pyrénées ariégeoises il y a cent ans. — Ch. SAMARAN. A propos de Bernard de Panassac (quelques identifications de noms de lieu). = C.-rendus : *C. Jullian.* Histoire de la Gaule, t. V et VI (ouvrage capital « qu'il ne faut pas admirer seulement comme une magnifique œuvre d'art, mais comme le guide et le manuel de tous ceux qui s'intéressent à notre histoire nationale »). — *G. Melchior.* Les établissements des Espagnols dans les Pyrénées méditerranéennes aux VIIIe et IXe siècles (intéressante thèse de doctorat). — Abbé *Jean Contrasty.* Histoire de Sainte-Foy de Peyrolières (important).

13. — Revue historique de Bordeaux. 1920, juillet-septembre. — J.-A. BRUTAILS. La chapelle de la Trinité à Saint-Émilion (proteste contre l'abus des restaurations archéologiques). — Abbé A. GAILLARD. Le prieuré de Barp ; suite (chap. IV : dom Jean de La Barrière et les Feuillants. La Barrière devint en 1573 abbé de Feuillant, monastère placé sous le vocable de Notre-Dame, aujourd'hui dans la commune de La Bastide-des-Feuillants. Il mourut à Rome en odeur de sainteté le 25 avril 1600 ; chap. V : l'union du prieuré de Barp au monastère des Feuillants en 1589 ; chap. VI : administration du prieuré). — Marguerite CASTEL. La formation topographique du quartier de Saint-Seurin ; suite. — R. BROUILLARD. Nouvelles recherches sur les Girondins proscrits, 1793-1794. 2e partie : séjour à Saint-Émilion ; suite (chez Mme Bouquey). — Alfred LEROUX. Bordeaux capitale de Guyenne-et-Gascogne (Bordeaux fit une première fois partie de la Gascogne politique en 567, puis définitivement en 817 ; elle rentra politiquement en 1036, tout au moins en 1052, dans la Guyenne ; à partir de 1152, elle étendit la juridiction de ses ducs sur les deux territoires de Gascogne et de Guyenne aux dépens de Poitiers).

ÉTATS-UNIS.

14. — The American historical Review. 1921, janvier. — Edward CHANNING. Il y a trois cents ans (lecture faite à l'American historical Association sur le troisième centenaire du Mayflower). — M. ROSTOVTSEV. La Russie méridionale à l'époque préhistorique et classique (important article avec une copieuse bibliographie). — Sidney B. FAY. Lumières nouvelles sur les origines de la guerre. III : La Russie et les autres puissances (peut-on admettre la thèse allemande que la mobilisation partielle ou générale des armées russes a précédé et justifié la résolution prise par Guillaume II de mobiliser à son tour et d'appuyer de toute sa force l'ultimatum autrichien avec toutes ses conséquences ? L'examen critique de tous les documents jusqu'ici con-

Digitized by Google

nus ne le permet pas). — L. M. SEARS. Un diplomate confédéré à la cour de Napoléon III (ce diplomate est John Slidell, qui fut envoyé à Paris en 1861 par les États du Sud, tandis que James Mason, sénateur de Virginie, était envoyé à Londres; analyse les lettres écrites à cette occasion par Slidell à Mason. Intéressant). — Th. C. PEASE. Des précautions à prendre avec les documents militaires. = Documents : Le général Meig et la conduite de la guerre civile (ce général fut quartier-maître général à l'armée en 1861 et occupa cette fonction jusqu'à sa retraite en 1882. En 1887 et 1888, à la demande de la direction du journal le « Century », il rédigea un rapport sur les relations qu'avaient eues Lincoln et Seward avec les chefs de l'armée. Ce rapport ne fut pas inséré; on le publie maintenant, avec des extraits du journal tenu par Meig du 29 mars au 8 avril 1861). = C.-rendus : *S. C. Vestal.* The maintenance of peace (étudie la « balance du pouvoir » et des ententes internationales dans l'histoire; mais ses raisonnements sont trop simplistes et encombrés de détails superflus). — *Fr. M. Fling.* The writing of history; an introduction to historical method (bon guide à l'usage des étudiants). — *Edwin C. Eckel.* Coal, iron and war; a study in industrialism past and future (instructif). — *T. Franck.* An economic history of Rome to the end of the Republic (excellent). — *C. Henry Smith.* The Mennonites (bon résumé de l'histoire de cette secte en Europe et en Amérique). — *Turberville.* Mediæval heresy and the Inquisition (utile résumé). — *N. Curnock.* The journal of the Rev. John Wesley, sometime fellow of Lincoln College, Oxford, vol. VII et VIII (très important recueil de documents). — *J. F. Scheltema.* The Lebanon in turmoil, Syria and the Powers in 1860; book of the marvels of the time concerning the massacres in the arab country, by Iskander Ibn Yaqub Abkarius, translated and annotated (il résulte des corrections apportées par le traducteur aux souvenirs d'Abkarius, en son temps vice-consul des États-Unis à Beyrout, que la responsabilité des massacres de 1860 retombe en partie sur les Maronites eux-mêmes). — *Sarah Wambaugh.* A monograph on plebiscites, with a collection of official documents (brève étude sur les plébiscites qui ont amené des changements de souveraineté, de 1791 à 1905 : réunion d'Avignon et du Comtat-Venaissin à la France en 1791; séparation de la Suède et de la Norvège en 1905, etc.; suit une masse de documents qui remplissent un millier de pages). — *W. S. Sims* et *B. J. Hendrick.* The victory at sea (excellent, surtout en ce qui concerne la guerre sous-marine). — *Haskins* et *Lord.* Some problems of the Peace Conference (donne une très bonne idée du travail accompli par la Conférence de la paix pour la reconstitution territoriale de l'Europe). — *Carl Becker.* The United States; an experiment in democracy (intéressant). — *W. H. Burgess.* The pastor of the Pilgrims; a biography of John Robinson (beaucoup de lumière nouvelle sur la biographie de ce personnage). — *Ch. Burrage.* An answer to John Robinson of Leyden by a puritan

Digitized by Google

friend, now first published from a ms. of 1609 (ce document, qui reste anonyme, montre les difficultés que rencontra Robinson quand il se sépara de l'Église établie). — *H. E. Bolton.* Kino's historical memoir of Pimería Alta; a contemporary account of the beginnings of California, Sonora and Arizona, 1683-1711 (le frère Eusebio Kino est un missionnaire qui, de 1687 à 1711, fit plus de cinquante voyages dans ces pays californiens; sa relation, publiée au XVIII[e] siècle sous le titre *Favores celestiales*, était tombée dans un injuste oubli. La présente édition, avec une traduction anglaise, lui restitue son légitime intérêt). — *Clarence W. Alvord.* The Illinois country, 1673-1818 (bon). — *A. C. Mac Laughlin.* Steps in the development of american democracy (brillante exposition). — *J. Brown Scott.* Justicial settlement of controversies between States of American union; an analysis of cases decided in the supreme court of the United States (important; la thèse de l'auteur sur le rôle que doit jouer la Cour suprême des États-Unis est très exagérée). — *V. F. O'Daniel.* The right rev. Edward Dominik Fenwick, O. P., founder of the Dominicans in the United States, pioneer missionary in Kentucky, apostle of Ohio, first bishof of Cincinnati (recherches très étendues; l'ouvrage a été entrepris à l'occasion du centenaire de la fondation du diocèse catholique romain de Cincinnati). — *Paul L. Haworth.* The United States in our own times, 1865-1920 (bon, malgré un abus de références peu utiles). — *O. D. Skelton.* The Canadian dominion; a chronicle of our Northern neighbor (excellent). — *J. H. Latané.* The United States and latin America (nouvelle édition d'un ouvrage publié déjà il y a vingt ans, continué jusqu'à nos jours, mais demeuré incomplet). — — *H. Bayley.* Archaic England (compilation de haute fantaisie). — *J. E. Elias.* Het voorspel van den eersten Engelschen oorlog (étude fort bien documentée sur les préliminaires de la première guerre entre la Hollande et l'Angleterre; pas de documents nouveaux). — *G. E. Cory.* The rise of South Africa, to 1857 (se rapporte à la période 1834-1840 et notamment à la guerre contre les Cafres en 1835). — *M. G. Hindus.* The russian peasant and the Revolution (l'auteur, bien renseigné, traite du paysan russe avec sympathie; mais il a le tort de ne pas distinguer les différentes parties de la Russie où la vie économique du paysan n'est pas du tout la même, de ne rien dire sur ses habitudes religieuses et morales, enfin d'idéaliser son caractère. Ces remarques sont de M. Rostovsev).

GRANDE-BRETAGNE.

15. — The English historical Review. 1921, janvier. — R.-L. POOLE. Les débuts de l'English historical Review. — Miss Alice M. ASHLEY. Les « alimenta » de Nerva et de ses successeurs (énumère et analyse les textes du I[er] et du II[e] siècle qui se rapportent à l'assistance des enfants pauvres en Italie). — F. M. POWICKE. Maurice de Rie-

Digitized by Google

vaulx (ce Maurice, élu abbé de Rievaulx en 1145, puis de Fountains en 1147, préféra rester simple moine. Un chroniqueur contemporain l'appelle « un second Bède ». On peut en effet lui attribuer trois ouvrages : un volume de sermons, un autre de lettres, un troisième qui contient entre autres un poème latin sur la translation du corps de saint Cuthbert. Publie une lettre de lui à Th. Becket). — Godfrey DAVIES. La bataille d'Edgehill. — W. A. MORRIS. Une mention d'écuage en 1100. — J. H. ROUND. Le service féodal ou « sergenterie » de bouteiller (notes sur un certain Guillaume de Quevilly, qui avait en fief de sergenterie la charge de bouteiller du roi au temps de Henri II). — James TAIT. Les deux plus anciennes chartes de Coventry (Ranulf III de Blonville, comte de Chester de 1181 à 1232, a concédé à la ville de Coventry, dont il était seigneur pour une moitié, deux chartes municipales, dont une a été confirmée par Henri II vers la fin de son règne. Celle-ci fut donnée sans doute quand le comte, encore mineur, était sous la garde du roi. L'autre fut concédée environ vingt-cinq ans plus tard). — Miss Hilda JOHNSTONE. Le parlement de Lincoln en 1316 (discussion sur la date où le parlement accorda au roi un subside pour la guerre d'Écosse : « die Martis proxima ante carniprivium ». Faut-il faire commencer le carême depuis le dimanche avant ou après le mercredi des cendres et placer cette date au 17 février ou bien au 24? L'ordre des faits tels qu'ils sont notés dans le rôle du parlement prouve qu'il faut admettre la date du 17). — C. JOHNSON. Négociations pour la rançon de David Bruce en 1349 (publie un document en français découvert dans les liasses de la chancellerie). — R. L. POOLE, Ch. H. HASKINS et Mrs Erich GEORGE. Un poème en vers latins sur l'Échiquier (son organisation; vénalité de ses agents. Le poème doit avoir été rédigé entre 1398 et 1410). — Miss Cora L. SCOFIELD. Cinq contrats passés entre le roi Édouard IV et le Faiseur de rois (concernant les capitaineries de Calais, de Guines et de Hammes). — Miss Irène WRIGHT. Histoire de la Jamaïque en 1511-1536 (publie vingt documents en espagnol provenant des registres des ordres royaux à la Contratacion de Séville). — J. E. NEALE. L'auteur des « Historical collections » de Townshend (Townshend est mort en 1623; ses « Historical collections » ont été publiées en 1680; il n'est manifestement pas l'auteur de cet ouvrage, qui, d'ailleurs, est une compilation sans valeur originale : des dix-huit journaux du parlement qui y sont publiés, six ne sont que l'abrégé de ceux que rédigea d'Ewes en 1629-1630; les deux autres sont empruntés à Robert Bowyer). = C.-rendus : *A. E. Cowley*. The Hittites (M. Cowley discute l'opinion du savant autrichien Hrozny, qui voit dans les Hittites un peuple indo-européen parlant une langue très voisine du latin; il prétend prouver que ce peuple n'est pas arien. Pour être négatives, ses conclusions n'en sont pas moins intéressantes; mais l'Autrichien a-t-il tort?). — *F. Oswald* et *T. Davies Pryce*. An introduction to the study of terra sigillata (important surtout pour les pote-

Digitized by Google

ries dites samiennes qui ont été découvertes en Grande-Bretagne). — *B. Krusch* et *W. Levison*. Passiones Vitaeque sanctorum aevi merovingici (belle édition; la partie chronologique est remarquable, malgré des erreurs de détail). — *Chr. Zervos*. Un philosophe néoplatonicien du XI^e^ siècle : Michel Psellos (bon). — *Tout*. Chapters in the administrative history of England, vol. I et II (très remarquable). — Chartularium Studii Bononiensis, vol. II-IV (ces volumes contiennent des masses de documents, dont un petit nombre seulement intéressent l'Université de Bologne; en outre, ils étaient déjà connus pour la plupart). — *Jules Viard*. Les journaux du Trésor de Charles IV (important; ces journaux permettent de faire d'instructives comparaisons entre les méthodes financières suivies dans le même temps en France et en Angleterre). — *Harry W. Gidden*. The sign manuals and letters patent of Southampton. — *Margaret Deanesley*. The Lollard Bible and other biblical versions (remarquable; assez longue liste de corrections faites par A. G. Little). — *R. H. Murray*. Erasmus and Luther; their attitude to toleration (intéressant, mais diffus). — *Rose Graham*. The chantry certificates and the Edwardian inventories of church goods (textes instructifs, très bien publiés). — *G. C. Williamson*. George, third earl of Cumberland (bonne biographie d'un contemporain et émule de Drake). — *W. H. Burgess*. John Robinson, pastor of the Pilgrim fathers (bon). — *Alfred Martineau*. Dupleix et l'Inde française, 1722-1741 (excellent). — *Gooch*. Germany and the French revolution (ouvrage solide et instructif, mais mal composé). — *Elise Koppel, Aage Friiscom* et *P. Munch*. Andreas Frederik Kriegers Dagboger, 1848-1880, t. I (important, surtout pour l'histoire des duchés de l'Elbe de 1848 à 1858). — *S. Hellmann*. Das Mittelalter bis zum Ausgange der Kreuzzüge (bon manuel, écrit à un point de vue très allemand; la biographie ne contient guère que des ouvrages allemands; pourquoi?). — *A. J. Toynbee*. The place of mediæval and modern Greece in history (intéressante leçon d'ouverture). — *A. S. Turberville*. Mediæval heresy and the Inquisition (bon). — *J. F. Rees*. Social and industrial history of England, 1815-1918 (très bon exposé).

16. — History. 1921, janvier. — Commandant WEIL. Guizot et l'entente cordiale (publie une lettre de Guizot au comte de Flahaut, ambassadeur à Vienne, 16 mars 1644, et deux de Flahaut à Guizot, 2 et 18 avril 1844). — C. M. COX et C. H. GREENE. L'enseignement de l'histoire dans les écoles. = C.-rendus : *H. G. Wells*. An outline of history (ouvrage remarquable dans les parties où l'imagination peut se jouer sans contrôle, ainsi dans la préhistoire; pour l'époque moderne, il dicte des sentences plutôt qu'il n'expose des faits). — *A. Cowley*. Jewish documents of the time of Esra, translated from the aramaic (important). — *W. E. Œsterley*. The sayings of the jewish fathers, translated from the hebrew (utile traduction du « Pirke Aboth », un des traités dont est formée la mishnah). — *A. S.*

Digitized by Google

Turberville. Mediæval heresy and the Inquisition (travail de bonne vulgarisation). — *Jan Ruinen*. De oudste handelsbetrekkingen von Holland en Zeeland met Engeland tot in het laaste kwartaal der XIV^de eeuw (très bonne thèse). — *D. B. Morris*. The Stirling merchant gild and life of John Cowane (bon). — *W. S. Harmer*. Cirencester weavers Company; a review of its records (important; 1580-1796). — *G. E. Hubbard*. The day of the Crescent; glimpses of old Turkey (recueil d'anecdotes empruntées à des voyageurs au XVI^e et au XVII^e siècle). — *W. F. Reddaway*. Introduction to the study of russian history (insuffisant). — *A. Weiner*. Select passages illustrating commercial and diplomatic relations between England and Russia (incomplet). — *Janet P. Trevelyan*. A short history of the italian people (excellent résumé). — *A. Kalshoven*. De diplomatieke verhouding tusschen Engeland en de Republick der Vereednigde Nederlanden, 1747-1756 (très bonne thèse). — *H. W. Household*. Our guardian fleets in 1805 (malheureuse tentative pour initier les enfants des écoles à la stratégie navale qui aboutit à Trafalgar. La question de Nelson a été trop agitée dans ces derniers temps, et les spécialistes sont encore trop loin d'être d'accord). — *William Page*. Commerce and industry, 1815-1914 (travail solide avec d'instructives statistiques). — *C. S. Terry*. Zeebrugge and Ostend dispatches (recueil de précieux documents sur l'action de la flotte anglaise devant Ostende et le port de Bruges pendant la Grande Guerre).

17. — **The Quarterly Review**. 1921, janvier. — Sir Ernest SATOW. La réorganisation de l'Europe. — Deux hommes d'État de Dominions : 1° Sir Wilfrid Laurier, par Edward POWITT; 2° le général Louis Botha, par Sir Lionel PHILIPPS. — Théodore VON SOSNOSKY. Les derniers des Habsbourg : l'empereur François-Joseph, l'archiduc François-Ferdinand et Charles I^er (d'après les ouvrages de Friedjung, d'Aurel C. Popovici et du comte Czernin). — Le mouvement agraire au Canada (au XX^e siècle). — J. W. GORDON. La nouvelle constitution allemande. — Sir William ASHLEY. Bolchevisme et démocratie. — Sir R. Henry REW. Le problème des salaires dans l'agriculture. — Laurence BINYON. Traditions anglaises en art (d'après les t. I-VII des publications de la Walpole Society, qui font connaître toute une série d'artistes antérieurs à Hogarth).

18. — **The Scottish historical Review**. 1921, janvier. — James WILSON. Les passages de saint Malachie à travers l'Écosse (saint Malachie d'Armagh traversa deux fois l'Écosse en allant à Rome et au retour en 1140; une troisième fois en 1148, dans un voyage qui se termina par sa mort à Clairvaux, le 2 novembre. Commente le récit que nous a laissé saint Bernard sur la vie et les miracles du saint irlandais et s'efforce d'en déterminer les indications géographiques). — J. Duncan MACKIE. Les joyaux de la reine Marie Stuart (montre ce qu'ils sont devenus; Moray paraît avoir vendu les perles que Marie

Digitized by Google

avait confiées à sa garde. Élisabeth en acheta, sans que l'on puisse dire exactement lesquelles, en dépit des inventaires qu'on en possède). — J. Storer CLOUSTON. Fermages écossais d'autrefois dans les Orcades comptés en livres sterling, non en monnaie écossaise (il s'agit des « rentals » du comté d'Orkney, acquis par Lord Sinclair, pour l'année 1502-1503. On avait admis jusqu'ici que les sommes portées sur ce compte étaient en monnaie d'Écosse). — J. T. BROWN. James Boswell considéré comme « Essayist ». = C.-rendus : *H. M. Mackay*. Old Dornoch, its traditions and legends (bonne monographie d'une ville qui fut le siège d'un évêché fondé par saint Gilbert). — *Th. C. Wade*. The sovereignty of the British seas, written in the year 1633 by Sir John Borroughs, keeper of the records in the Tower of London (bonne édition d'un texte important pour l'histoire du droit international. Ce mémoire de Borroughs, terminé en 1633, fut connu de Selden, qui l'utilisa dans son *Mare clausum* avant qu'il eût été publié, 1651). — *G. C. Williamson*. George, third earl of Cumberland, 1558-1605 (bonne biographie). — *John Warrack*. Domestic life in Scotland, 1488-1688 (beaucoup de renseignements curieux sur l'ameublement et les usages domestiques). — *D. P. Heatley*. Diplomacy and the study of international relations (instructif). — *W. H. Scofield*. Mythical bards and the life of William Wallace (Henry l'Aveugle, auteur du poème sur Wallace, est un personnage légendaire; l'auteur, anonyme, n'a jamais été aveugle, ni un ménestrel errant; c'était sans doute un héraut qui fit une propagande sans scrupule en faveur de son pays et qui n'a pas hésité à déformer l'histoire pour la faire servir aux intérêts de la noblesse écossaise). — *Hew Scott*. Fasti ecclesiae Scoticanae (nouvelle édition revue et continuée jusqu'à nos jours d'un tableau montrant l'œuvre accomplie par les ministres dans l'église d'Écosse depuis la Réforme).

Digitized by Google

CHRONIQUE.

France. — Le comte Robert DE LASTEYRIE DU SAILLANT est mort le 29 janvier 1921, âgé de soixante-onze ans; fils du comte Ferdinand de Lasteyrie, l'auteur d'une *Histoire de la peinture sur verre* qui lui avait ouvert les portes de l'Institut (1860), il naquit à Paris le 15 novembre 1849. Élève à l'École des chartes, il venait d'y terminer sa seconde année quand éclata la guerre avec la Prusse. Lasteyrie se battit bravement à l'armée de la Loire et y fut blessé. Il revint ensuite à l'École d'où il sortit en 1873 avec une thèse sur l'*Origine des vicomtes de Limoges*, qui lui valut plus tard, en outre, le titre d'élève diplômé à l'École pratique des Hautes-Études. Mais, c'est vers l'archéologie plutôt que vers l'étude des institutions qu'il se sentait entraîné par l'exemple paternel et par son goût personnel. Il fut d'abord comme une sorte de répétiteur du cours que J. Quicherat professait alors avec tant d'autorité à l'École; il fut ensuite chargé (1878) de suppléer son ancien maître et enfin il lui succéda (1880); sans faire oublier celui qui a véritablement créé l'enseignement de l'archéologie médiévale en France, il s'en montra le très digne successeur par ses vastes connaissances, l'originalité de ses vues, son talent de professeur. Malheureusement, la politique vint pendant plusieurs années le disputer à l'érudition; puis une insidieuse maladie mina peu après ses forces et l'obligea d'abord à prendre un suppléant, puis à quitter cette chaire à laquelle il était profondément attaché. D'autres fonctions venaient en même temps disperser son activité : il fut en effet membre de la Commission de surveillance de la bibliothèque et des collections de la ville de Paris, du Comité des Inscriptions parisiennes, du Comité des travaux historiques, du Comité du Congrès pour la protection des monuments, etc. Aussi a-t-il relativement peu publié; mais le peu qu'il a donné est de premier choix. Il commença cette *Bibliographie des Sociétés savantes* qui, avec la collaboration d'abord de M. Lefèvre-Pontalis, ensuite et surtout de M. A. Vidier, est devenue un admirable instrument de travail. Aux *Inscriptions de la France du V^e^ au XVIII^e^ siècle*, par F. de Guilhermy, il ajouta le tome V, consacré à l'ancien diocèse de Paris (1883); puis il donna le *Cartulaire général de Paris*, tome I, 528-1180 (1887); l'*Album archéologique des musées de province* (1890). Élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1890), il ne tarda pas à être chargé par elle de diriger pour la période médiévale le grand recueil des *Monuments Piot*, et il y fit insérer plusieurs mémoires rédigés par lui. Son ouvrage capital, où il put déployer à son aise toutes les richesses de son érudition : *l'Architecture religieuse en France à l'époque romane* (1912), faisait

Digitized by Google

espérer une suite pour l'époque gothique. Ce couronnement d'une vie de labeur lui a été refusé : la guerre est survenue, qui l'éprouva cruellement; un de ses fils mourut le 9 janvier 1915, à l'anniversaire du jour où il avait été blessé lui-même en 1870. Depuis lors, son état maladif n'a fait qu'empirer. A peine pouvait-il quitter son château limousin pour venir présider le Conseil de perfectionnement de l'École des chartes ou pour apporter sa voix à un ami candidat à l'Académie; la dernière fois qu'il y parut, en novembre dernier, son extrême maigreur et sa respiration difficile laissèrent à ses confrères et amis la plus pénible impression. Il partit en effet pour ne plus revenir. Ch. B.

— Le centenaire de l'Ecole nationale des chartes a été célébré le 22 février 1921 avec un grand éclat. M. le Président de la République a bien voulu présider la séance solennelle de l'après-midi. MM. Gustave SERVOIS (ancien directeur général des Archives, promotion de 1854), le comte DURRIEU, président de la Société des anciens élèves de l'École, Maurice PROU, directeur de l'École, Henri PIRENNE, recteur de l'Université de Gand, le ministre de l'Instruction publique sont venus dire, avec toute l'autorité qui s'attache à leur nom et à leurs fonctions, la place que l'École des chartes a occupée dans le travail scientifique en France et hors de France depuis la Restauration jusqu'à nos jours. Les noms de Guérard, de Jules Quicherat, de Paul Meyer, tous trois anciens directeurs de l'École, de Léopold Delisle, qui présida pendant tant d'années le Conseil de perfectionnement, suffiraient, s'il en était besoin, pour en caractériser la multiple et féconde activité. Un ancien élève, officier, décoré pour sa belle conduite sur les champs de bataille, est venu lire les noms de ses camarades qui ont donné leur vie (ils furent cinquante et un) pour le salut de la France. Le secrétaire de la Société des anciens élèves a lu la longue liste des adresses envoyées à l'École par les universités et établissements scientifiques étrangers. Le soir, un banquet de 240 couverts, présidé par le ministre de l'Instruction publique, M. Léon Bérard, a renoué la longue chaîne des générations qui se sont succédé durant un demi-siècle à l'École; on remarquait dans l'assistance les jeunes filles élèves de l'École appartenant aux récentes promotions; des érudits étrangers : belges, suisses, anglais et américains, ont dit en termes chaleureux ce qu'ils devaient à l'enseignement de l'École. Ces témoignages, si précieux à recueillir, ont été au cœur des Français, anciens et jeunes, qui, sans doute, ont été fiers des éloges décernés à leur établissement, mais qui voudront continuer de les mériter en restant fidèles à son esprit de travail persévérant et méthodique mis au service de la science et de la patrie.

— Une Société d'histoire du droit a été fondée en novembre 1913. Son premier président fut M. Jobbé-Duval, professeur à la Faculté de droit de l'Université. Dès sa fondation, elle marqua ses intentions par la nomination de quatre commissions. La première doit s'occuper des

Digitized by Google

études de droit ancien, oriental, grec et romain; la seconde a pour mission de préparer la rédaction de tables destinées à signaler les passages des auteurs et des documents qui intéressent l'histoire du droit; la troisième et la quatrième sont respectivement chargées de préparer des éditions de textes juridiques et de recueillir les chartes de franchises, afin d'en former ultérieurement un *Corpus*. La guerre avait arrêté les travaux et suspendu les séances de la Société. En novembre 1920, elle a décidé de reprendre son œuvre. Désormais, elle tiendra le deuxième jeudi de chaque mois, à 17 heures, à la Faculté de droit (rue Saint-Jacques), une réunion dans laquelle elle recevra les communications d'ordre scientifique et autres que ses membres sont invités à lui adresser. Ces communications doivent être envoyées soit au président, M. Paul Fournier, 71, avenue de Breteuil (XV^e^), soit au secrétaire, M. Ernest Champeaux, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Strasbourg, 6, rue Lenôtre, à Strasbourg. La cotisation annuelle est de 10 francs.

Belgique. — La Société d'art et d'histoire de Liége a célébré solennellement, le 12 novembre 1920, le millénaire d'Étienne, évêque de Liége, mort le 19 mai 920. Les discours prononcés à cette occasion ont été publiés dans *Leodium* (livraison de novembre-décembre 1920). Ce sont ceux de M. Jules CLOSON, professeur à l'Université, sur l'œuvre politique d'Étienne; du chanoine G. SIMENON sur son œuvre littéraire et liturgique; d'Ant. AUDA, maître de chapelle à l'établissement des Salésiens, sur son œuvre musicale. Dans ce dernier écrit, on fait ressortir l'importance de Metz qui, au X^e^ siècle, fut « le centre par excellence du mouvement liturgico-musical, comme Aix en était le foyer littéraire le plus brillant ».

Russie. — D'après une nouvelle communiquée à l'Académie des inscriptions (séance du 11 février 1921), le professeur Fedor Ivanovitch OUSPENSKY a été « assassiné par les bolchevistes ». Cet odieux attentat ajoute une nouvelle victime à la liste déjà si longue des savants que la guerre n'a pas épargnés. Professeur à l'Université d'Odessa, puis plus récemment à celle de Kiev, membre de l'Académie des sciences de Petrograd, directeur de 1895 à 1914 de l'Institut archéologique de Russie à Constantinople, Théodore Ouspensky avait consacré toute son activité à l'étude de l'histoire et de l'archéologie byzantines. Les lecteurs de la *Revue historique* connaissent quelques-uns de ses nombreux travaux qui ont été signalés au fur et à mesure de leur apparition dans nos bulletins d'histoire byzantine[1]. Œuvres d'un historien, en même temps archéologue, ils mettaient en lumière tous les aspects de la civilisation byzantine et quelques-uns ont fait époque, comme la publication du magnifique manuscrit de l'Octateuque du Sérail (*Bulletin* de l'Institut archéologique russe de Constantinople, XII, 1907) qui révéla des tendances peu connues jusque-là

1. Voyez notamment *Rev. histor.*, t. CV, 1910, p. 125; CXVII, 1914, p. 69; CXXVIII, 1918, p. 328, 333.

Digitized by Google

de l'art byzantin et apporta une contribution tout à fait nouvelle à l'histoire intellectuelle de Byzance sous les Comnènes.

On peut en dire autant de son étude sur les *Nouvelles découvertes de mosaïques dans l'église Saint-Démétrius de Salonique* (*Bulletin* de l'Institut archéologique russe, 1909) qui donna pour la première fois une reproduction de ces chefs-d'œuvre de l'art byzantin.

Mais la grande œuvre scientifique d'Ouspensky fut l'organisation de l'Institut archéologique de Russie à Constantinople, dont il fut le directeur depuis sa fondation en 1895 jusqu'aux événements de 1914. Entouré de collaborateurs éminents qui sont aujourd'hui des maîtres de la science byzantine, Ouspensky avait installé dans un hôtel de la Grand'Rue de Péra une bibliothèque qui devint bientôt considérable, ainsi qu'un cabinet des médailles et un musée, alimentés par les nombreuses fouilles et explorations des membres de l'Institut. Ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion d'aller à Constantinople ne se souviendront pas sans émotion de la bonne grâce souriante avec laquelle ils étaient accueillis dans cette maison et de l'hospitalité affectueuse qu'ils y recevaient.

Ouspensky avait fait de son Institut une maison de travail vraiment fécond. Dès 1896, il commençait la publication d'un bulletin (*Izvestia*) dans lequel ont paru des travaux de premier ordre, comme ceux de Th. Schmitt sur Kahrié-Djami et de Pantchenko sur les lois agraires. En même temps des voyages d'exploration étaient entrepris à Trébizonde, au mont Athos et surtout en Bulgarie où des fouilles mirent à jour les ruines curieuses de la première capitale des khans bulgares, Aboba-Pliska. Dans le dixième volume du bulletin (1905), Ouspensky et ses deux collaborateurs, Skorpil et Pantchenko, présentèrent eux-mêmes la découverte qu'ils venaient de faire d'une ville bulgare du IX^e^ siècle.

La dernière œuvre importante d'Ouspensky avait été la publication du premier volume d'une *Histoire de l'empire byzantin* (1913) qu'il laisse inachevée. Obligé de quitter Constantinople en 1914, Ouspensky mit à profit l'occupation de Trébizonde par les armées russes en 1916 pour diriger dans les vieilles églises byzantines et dans les monastères de cette ville une exploration des plus fructueuses (voy. *Revue historique*, t. CXXVIII, 1918, p. 333). A partir de ce moment on perd ses traces et l'on ignore le détail de la sanglante tragédie dont il périt victime. Il a eu la douleur, avant sa mort, d'apprendre que les trésors qu'il avait réunis dans son Institut avaient été indignement saccagés. Ainsi il a su qu'était anéantie l'œuvre à laquelle il avait consacré toute son existence; du moins sa mémoire restera chère à tous ceux qui ont eu l'honneur de le connaître et les travaux importants qu'il laisse après lui continueront de faire autorité dans la science historique.

Louis BRÉHIER.

Le gérant : R. LISBONNE.

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

JUL 22 1921

GENERAL LIBRARY
JUL 22 1921
UNIV. OF MICH.

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CH. BÉMONT
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES
DIRECTEUR A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES-ÉTUDES
MEMBRE DE L'INSTITUT

CHR. PFISTER
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
MEMBRE DE L'INSTITUT

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

46e ANNÉE. — TOME CXXXVI.

II. — Mars-Avril 1921.

SOMMAIRE.

	Pages
Joseph Reinach. Napoléon III et la paix	161
Marc Bloch. Serf de la glèbe. Histoire d'une expression toute faite	220
Bulletin historique. Histoire de France de 1800 à nos jours et questions générales contemporaines, par Raymond GUYOT. .	243
Comptes-rendus critiques. (*Pour le détail, voir au verso*).	267
Recueils périodiques et sociétés savantes	281
Chronique	306
Index bibliographique	311

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108
PARIS, 6e

271

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT.

Les demandes de tirages à part d'articles doivent être adressées au secrétaire de la Revue en même temps que les premières épreuves.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES-RENDUS DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

Pages

E. Espérandieu. Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. Tome VII : Gaule germanique, par **A. Grenier** 267

Jean Brunhes. Géographie humaine de la France **(B. Auerbach)** 268

A. F. Whyte. The practice of diplomacy being an English rendering of François de Callières « De la manière de négocier avec les souverains » **(H. Hauser)** 272

N. Iorga. Histoire des Roumains et de leur civilisation **(Septime Gorceix)** . 273

W. Kaplun-Kogan. Die jüdischen Wanderbewegungen in der neuesten Zeit, 1880-1914 **(H. Sée)** 278

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

Louis Batiffol. Richelieu et la question de l'Alsace.

Adrien Blanchet, de l'Institut. Les journées de juillet et août 1789 à Strasbourg.

Charles Bost. Les « Prophètes du Languedoc » en 1701 et 1702. Le prédicant-prophète Astruc-Mandagout.

André Boudier. Charles Desmarets, corsaire dieppois. Documents inédits de 1445.

Fr. Bræsch. La pétition du 17 juillet 1791.

Paul Cloché. Les dernières années de l'athénien Phocion, 322-318 av. J.-C.

Colonna de Cesari Rocca. Les sources de l'*Histoire de la Corse* de Filippini et de la *Cronica corsesca* de Giovanni Della Grossa.

Commandant **Herlaut.** Les enlèvements d'enfants à Paris en 1720 et en 1750.

Léon Homo. Les privilèges administratifs du Sénat romain sous l'Empire et leur disparition graduelle au cours du IIIe siècle.

Pierre de Labriolle. Le « mariage spirituel » dans l'antiquité chrétienne.

L. Lévy-Schneider. L'autonomie administrative de l'épiscopat français à la fin de l'Ancien régime.

Georges Lizerand. Philippe le Bel et l'Empire au temps de Rodolphe de Habsbourg.

Inna Lubimenko. Les marchands anglais en Russie au XVIIe siècle.

Frank Puaux. Napoléon et les protestants français.

Paul Robiquet. Un sauveur de Louis XVI dans la journée du 20 juin 1792 : le chevalier Jean de Canolle.

Lucien Romier. La littérature historique et les témoignages sur les guerres de religion.

Henri Sée. Bossuet et la doctrine de l'autorité souveraine.

Alfred Stern. L'insurrection polonaise de 1863 et l'impératrice Eugénie.

Ch. Terlinden. La politique économique de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, 1815-1830.

Pierre Waltz. Les artisans et leur vie en Grèce, des temps héroïques à l'époque classique. I. Les corps de métier.

N.-B. — *La Direction de la Revue historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.*

REVUE HISTORIQUE

BIMESTRIELLE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

A partir de 1921, les prix seront ainsi modifiés :

Un an, France : 45 fr. — Étranger : 49 fr.

Le numéro : 8 fr. 50

Les années écoulées se vendent également aux nouveaux prix.

AVIS IMPORTANT.

Les demandes en duplicata de numéros non arrivés à destination ne pourront être admises que dans les quinze jours qui suivront la réception du numéro suivant.

Digitized by Google

NAPOLÉON III ET LA PAIX

Comment la lutte séculaire entre la France et l'Allemagne, endormie depuis plus de cinquante années, s'est-elle ranimée en 1870 pour changer la face de l'Europe et amener ensuite, par une autre guerre, quelques-uns des plus extraordinaires bouleversements de l'histoire et des révolutions presque géologiques? Il a été pendant longtemps difficile d'établir les faits; aujourd'hui que tous les documents importants sont sortis des archives et que les grands témoins ont parlé, il est devenu possible d'aborder le problème des responsabilités, à condition toutefois de le circonscrire.

I.

Le problème serait, en effet, insoluble si, au lieu de le limiter aux origines politiques et diplomatiques du conflit, on l'étendait aux origines historiques, comme font les Allemands, et, notamment, un de leurs plus grands historiens, Sybel[1]. A remonter non seulement aux guerres de la Révolution et de l'Empire, qui sont l'avant-dernière bataille, mais, par delà encore, de siècle en siècle, aux entreprises de Frédéric II, à celles de la maison de Bourbon contre la maison de Habsbourg, au grand dessein du cardinal de Richelieu, à la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, au mariage de Bourgogne et finalement, mais logiquement, à la succession de Charlemagne et aux invasions barbares, sans doute on ne quitte pas le sujet; mais comment se pourrait-on flatter de dresser, pour un tel nombre d'années, un compte de *doit et avoir?* Les hommes, les peuples, les idées, les pays ne sont plus les mêmes. C'est proprement le péché scientifique allemand, celui que raille Henri Heine quand il avertit les Français que ses compatriotes ne leur ont point encore pardonné la mort de Conradin.

1. *Die Begründung des deutschen Reichs*, chap. I.

Digitized by Google

On resterait sur un terrain plus solide si, comme l'a fait Renan[1], on s'appliquait à mettre en regard les aspirations d'une démocratie d'essence pacifique, comme sont toutes les démocraties, peu propre aux grandes entreprises du dehors et tournée vers les œuvres intérieures, telle la France depuis 1815, et les ambitions d'une monarchie militaire et encore féodale, qui ne peut indéfiniment ajourner la liberté que par ce surcroît de prestige et de force qu'elle attend de guerres heureuses, telle la Prusse des Hohenzollern.

La preuve a été amplement faite pour notre démocratie du XIX^e^ siècle, « coulant à pleins bords » déjà sous la Restauration, débordant après la révolution de Février, et, républicaine ou césarienne, résolue à ne pas rentrer dans le lit où auraient voulu la ramener les anciennes classes privilégiées et la haute bourgeoisie, qui avaient gardé le souci des choses militaires et le goût de la « grande » politique extérieure; elle se prononça constamment pour le maintien de la paix. Sans doute, les bonapartistes et les libéraux firent un crime aux Bourbons des traités de 1815, qui n'étaient pas leur œuvre, et les partis avancés un grief à Louis-Philippe de la prudence et de la sagesse qui lui valurent de Victor Hugo le titre un peu gros de « Napoléon de la paix »; mais les tumultes belliqueux de 1830 et de 1840 s'éteignirent d'eux-mêmes; les assemblées de 1848 et de 1849 n'eurent pas d'autre politique extérieure que le manifeste de Lamartine; enfin, ce pays de tant de révolutions et d'épopées n'accepta Napoléon III que dans l'espoir de réaliser, par lui, l'ordre, même au prix de la liberté, et la paix plus profitable que la gloire.

Par malheur, cette démocratie avait renoncé, à peine fut-elle maîtresse de la souveraineté, à se gouverner elle-même; une fois encore elle s'était confiée à un homme et, si elle fut trompée par lui, elle n'en porte pas moins la responsabilité de s'être donnée à lui.

C'est dans ce sens que Renan, après avoir fortement opposé l'esprit de la démocratie à celui d'une aristocratie féodale, a pu dire avec raison que l'une des principales causes de la guerre de 1870 a été « la faiblesse de nos institutions constitutionnelles[2] ».

1. *Réforme intellectuelle et morale*, p. 24 et suiv.
2. Lettre à Strauss.

Digitized by Google

Il faut donc en revenir aux origines politiques et diplomatiques; mais, ici, une autre constatation s'impose et domine le procès. La diplomatie du second Empire a été beaucoup plus attentive, beaucoup plus avisée et beaucoup plus clairvoyante qu'on ne le suppose à l'ordinaire. Elle s'informait avec soin, observait avec intelligence les hommes et les choses. Plus d'une fois, elle a su pénétrer à temps les desseins, surprendre les arrière-pensées des hommes d'État étrangers. Elle ne se satisfaisait point de suivre dans leurs évolutions les chancelleries et les cours; les mouvements profonds des peuples, et particulièrement de la nation allemande, ne lui échappèrent pas; elle y vit l'obscur prologue du grand drame. Elle a fait souvent entendre des avertissements. Elle avait la tradition et le sens de la France. Seulement, elle fut étrangère, ou à peu près, à la politique extérieure du second Empire. Cette politique a été l'œuvre personnelle de l'empereur Napoléon III, tout comme la politique de la Prusse, dans les années qui ont précédé la guerre, a été l'œuvre personnelle de Bismarck.

Ce sont ces deux hommes qui sont les grands acteurs du drame; les autres, Rouher, Ollivier, Gramont, tout comme le roi Guillaume Ier, Moltke et Roon, sont des deuxièmes rôles.

II.

Le caractère de Napoléon III est un des plus complexes qui soient. D'une part, sa sensibilité, que la reine Victoria qualifiait assez singulièrement d' « allemande[1] », le rendait impropre au métier militaire; au premier champ de bataille, il fut pris d'horreur. C'est un Allemand, le plus « bismarckien » des historiens allemands, qui a dit de lui : « D'après les dispositions de sa nature, c'était un homme de paix, non de guerre... Il n'avait aucun esprit militaire; il ne poursuivait pas comme son puissant oncle la conquête du monde[2]. » D'autre part, les desseins qu'il s'était proposés ne pouvaient s'exécuter que par la guerre et, si pétri d'illusions qu'il fût, il n'eut à aucun moment celle qu'il effacerait les traités de 1815 dans des congrès. Ses propositions de congrès

1. « La reine Victoria lui trouvait l'esprit plus allemand que français » (Ollivier, *l'Empire libéral*, t. III, p. 98).

2. Sybel, t. I, p. 71; t. III, p. 231.

Digitized by Google

et ses discours sur « le désarmement et la fédération européenne » sont d'ailleurs tous postérieurs à la guerre d'Italie[1]. Mais il s'était si bien rendu compte du caractère pacifique de la démocratie qu'il s'appliqua avec toutes ses forces de dissimulation, qui étaient grandes, à ne rien laisser soupçonner de ses projets pendant tout le temps qu'il lui fallut pour s'emparer du pouvoir absolu, et il ne les découvrit que peu à peu, avec d'infinies précautions, après qu'il fut devenu le maître.

Plus embarrassé que fier des inquiétudes glorieuses que provoquait son nom, il s'efforça de les dissiper en identifiant avec la paix le régime nouveau ; la paix au prix de la liberté ne parut point avoir été achetée trop cher.

La façon même dont Napoléon III s'y prit pour sortir du pacte : « L'Empire, c'est la paix, » qu'il avait passé avec sept millions d'électeurs, suffirait à prouver combien le pays était délibérément hostile aux entreprises guerrières.

La diplomatie officielle fut jusqu'à la dernière heure opposée à la guerre de Crimée, provoquée pour une querelle de moines dont Walewski disait publiquement : « Le jeu n'en vaut pas la chandelle » ; une petite portion des catholiques fut seule à souhaiter la guerre comme une croisade contre les orthodoxes où s'affirmerait « la vocation de la France[2] ». L'Empereur ne parvint à rendre le conflit inévitable que par un jeu savant de concessions apparentes, qui provoquèrent de brusques exigences de la Russie. Même après la victoire, quelques-uns des meilleurs serviteurs de l'Empire (notamment le meilleur, Duruy) portèrent un jugement sévère sur la guerre de Crimée. Pour Napoléon III, il s'y était décidé surtout parce qu'il avait reconnu dans la rupture de la Sainte-Alliance le moyen le plus sûr d'ouvrir les voies à l'intervention en Italie, impossible tant que le faisceau des trois puissances du Nord n'aurait pas été brisé, l'Autriche isolée, l'Angleterre amenée à une neutralité bienveillante[3]. Il ira en Lombardie par la Crimée.

A l'apothéose du Congrès de Paris, après les angoisses de la

1. 1863, 1865, 1870.

2. Lacordaire.

3. C'est ce qu'Émile Ollivier, favorable d'ailleurs à la guerre de Crimée, a très bien montré dans les deux chapitres : « Seul moyen d'affranchir l'Italie » et « Pour rompre la Sainte-Alliance » (t. III, chap. VII et VIII). « La misérable querelle des lieux saints vint le servir fort à propos ; il en profita pour brouiller les anciens alliés. »

Digitized by Google

guerre de Crimée, la joie fut générale et il sembla que ce fut la paix perpétuelle.

III.

L'Empereur eut si bien le sentiment de cet état des esprits qu'il eut recours, pour préparer la guerre d'Italie, à ses vieilles habitudes de conspirateur. Cavour sut se taire, sauf avec des confidents intimes, de la promesse de Napoléon III que la paix ne durerait pas longtemps[1].

Napoléon III aurait découvert son projet qu'il eût soulevé de toutes parts de vives oppositions, non seulement dans le parti catholique, à cause de Rome, mais parmi toute cette bourgeoisie laborieuse et réfléchie qui eût redouté de voir la guerre générale sortir de l'aventure. L'Impératrice, dont le catholicisme était d'Espagne, et la plupart des ministres se seraient prononcés contre l'entreprise italienne; de même la grande majorité du Corps législatif, qui n'allait voter qu'avec une extrême répugnance, malgré que les troupes eussent déjà passé la frontière, les crédits de guerre[2].

Le reste de l'Europe n'aurait pas été moins hostile. Au premier soupçon qu'elle aura du dessein de Napoléon III, l'Angleterre l'avertira qu'il va au-devant d'une nouvelle coalition. Lui-même il dira, après coup, au Corps législatif : « Pour servir l'indépendance italienne, j'ai fait la guerre contre le gré de l'Europe; dès que les destinées de mon pays ont pu être en péril, j'ai fait la paix[3]. »

Il machina donc la convention de Plombières avec Cavour dans le plus profond secret, comme un mauvais coup, et, la chose faite, ne s'en ouvrit qu'au prince Jérôme-Napoléon, aussi italien que lui : « Garde le secret pour tout le monde; l'Impératrice ne se doute de rien; pas davantage Walewski (le ministre des Affaires étrangères) et moins encore Fould (le ministre des Finances)[4]. »

1. Lettre à Gastelli d'avril 1856.

2. « La majorité marqua son mécontentement en accueillant par un silence glacial les passages belliqueux du discours impérial... » (Ollivier, t. X, p. 94). Plichon, futur ministre de l'Empire libéral, dit à la tribune que, si le drapeau n'avait pas été engagé, il aurait voté *non*.

3. Discours au Corps législatif (juillet 1859).

4. Récit du prince Napoléon à Émile Ollivier.

Digitized by Google

Sans doute la guerre, une fois déclarée, fut populaire dans la démocratie des villes; il y avait tant d'années que toute cette France généreuse s'était émue des pitiés d'Italie! Comment n'eût-elle pas tressailli à la pensée d'ajouter une pierre de plus au monument qu'avait célébré Michelet : « Si l'on voulait entasser ce que chaque nation a dépensé de sang et d'or et d'efforts de toutes sortes pour les choses désintéressées qui ne devaient profiter qu'au monde, la pyramide de la France irait montant jusqu'au ciel »? Pourtant cet enthousiasme ne fut pas seulement guerrier; républicains et libéraux attendaient de la guerre contre le despotisme autrichien des contre-coups dans la politique intérieure; la liberté restaurée chez une nation amie hâterait « la restauration de la liberté française »[1].

Quand l'Empereur, après Solferino, tourna court devant la menace de l'Allemagne en armes, il fut approuvé, sauf par l'opposition irréconciliable, qui blâmait tout indistinctement, mais qui le mit aussitôt en demeure d'abdiquer sa dictature. La France avait droit au moins « à la liberté comme en Autriche[2]. »

La guerre du Mexique, impopulaire du premier jour, fut également engagée par surprise.

IV.

Mais où la volonté pacifique de la France se rencontra avec la politique personnelle de Napoléon III, ce fut à l'endroit de la Prusse et de l'Allemagne. La politique allemande de l'Empereur a été tout le temps néfaste; elle fut obstinément pacifique jusqu'à l'heure d'aberration où il tomba au piège de Bismarck. Des fanfaronnades de journalistes ont donné à croire que le Rhin fut une pensée secrète de Napoléon III et que la France, sous son règne, recommença à convoiter les pays de la rive gauche. Il n'en fut rien.

On a pu se demander si la guerre n'eût pas été légitime ou, pour le moins, politique, avant qu'eussent poussé les grandes ailes de l'aigle noir. De fait, on laissa passer le moment, d'ailleurs assez difficile à fixer, où la guerre préventive eût été possible.

1. Discours de Jules Favre au Corps législatif.
2. Selon le mot d'Eugène Pelletan.

Digitized by Google

Il y eut trois époques dans l'histoire des rapports entre la France et l'Allemagne sous le second Empire.

La pensée du Rhin fut parfaitement absente de la première (1852-1866) ; les regrets du Rhin s'en étaient allés avec les générations révolutionnaires et militaires qui l'avaient conquis et qui avaient à peu près disparu[1] ; on ne citerait pas un mot de Napoléon III donnant à croire qu'il en eût même l'arrière-pensée ; Morny, l'ayant un jour incité à reprendre la rive gauche, il lui dit qu'elle serait « sa Vénétie », à moins que les Allemands ne le jetassent dans le fleuve[2]. Plus encore : l'Empereur, pendant ces quatorze années, continua à rechercher l'alliance de la Prusse, gardienne du Rhin pour l'Europe depuis le traité de Vienne, et à lui souhaiter, sinon à lui offrir, des agrandissements afin de l'avoir mieux dans le jeu de ses desseins italiens. Les preuves en abondent dans la correspondance diplomatique et dans tout ce qui a été publié des actives correspondances secrètes.

Si l'alliance prussienne ne fut pas conclue, ce fut parce que le roi Guillaume s'y refusa constamment par piété envers le souvenir de la reine Louise, et avec sa morgue de Hohenzollern pour qui les Bonaparte n'étaient que des parvenus[3] ; roi de droit divin, aristocrate et féodal, il avait la haine et la crainte de la France révolutionnaire. A Ferrières, en septembre 1870, Bismarck dira crûment à Jules Favre que le roi souhaitait la restauration du comte de Chambord.

Le deuxième acte fut très court ; l'Empereur, pendant quelques journées de juillet 1866, au lendemain de Sadowa, céda beaucoup moins à une tentation personnelle qu'à la pression de ses ministres affolés, quand il demanda à Bismarck, mais sans insister, l'octroi gracieux de territoires bavarois et hessois sur le Rhin.

Enfin, de 1866 à 1870, il vit, dans des intervalles de lucidité, venir la guerre, mais sans s'y préparer efficacement et toujours avec l'espérance, qui était pour l'immense majorité de la nation une certitude, de l'éviter. Même, en 1867, il revint à son projet de l'alliance prussienne[4].

1. Renan, *Réforme intellectuelle et morale*, p. 22.
2. Ollivier, t. III, p. 101 : « Il ne pensa jamais au Rhin. »
3. C'est ce que dit expressément Filon, *Souvenirs sur l'impératrice Eugénie*, p. 208.
4. Voir plus loin, p. 184.

Digitized by Google

En résumé, il ne voulut la guerre ni pour le Rhin, ni contre l'unité allemande; bien plus, il favorisa constamment les desseins de la Prusse en Allemagne et lui offrit, sans se lasser, son alliance.

Ses sympathies persistantes pour l'Allemagne et pour les Allemands, toujours les bienvenus aux Tuileries, s'expliquent par des souvenirs de jeunesse et par certains traits de son caractère; son désir de l'alliance prussienne est déjà dans son premier manifeste, ces *Idées napoléoniennes* qui furent comme son bréviaire politique. Il y regrettait, en propres termes, que Napoléon eût été « obligé de dompter la Prusse », alors qu'il avait pensé d'abord à « l'étendre, la fortifier et l'agrandir pour assurer, par son concours, l'immobilité de l'Angleterre et de l'Autriche[1] ». Par conséquent, au lieu de s'inquiéter qu'elle fût devenue la Macédoine et le Piémont de l'Allemagne et qu'elle se fût donné, sur le tard, une mission allemande, il lui en faisait honneur et s'en félicitait. Son père, le roi Louis, avait dit : « La Prusse est l'alliée et l'amie indispensable de la France[2]. » Il va répéter avec Victor Hugo que l'Autriche représente le passé, la Prusse l'avenir, et il va confier à Cavour que la Prusse ne peut se contenter d'un rôle secondaire : « Appelée à une plus haute fortune, elle doit accomplir en Allemagne les grandes destinées qui l'attendent et qu'on attend d'elle[3]. »

On ne peut accuser que d'un manque de clairvoyance Louis XIV installant le premier la Prusse sur le Rhin et Louis XV l'aidant à s'emparer de la Silésie, l'un et l'autre parce qu'ils continuaient à voir l'ennemi principal à Vienne, où le Habsbourg n'était plus que l'ombre du Saint-Empire, alors qu'à Berlin le Hohenzollern grandissait, dru et fort.

On s'étonne que la République et Napoléon aient cherché, malgré l'expérience de la guerre de Sept ans et du partage de la Pologne, à s'appuyer sur Berlin, où les ambitions avaient grandi avec les conquêtes, contre Vienne, où l'Angleterre maintenait avec peine sa succursale continentale.

Mais qu'après 1813, 1814 et 1815, il se soit trouvé un gouvernement français, surtout sous un neveu de l'Empereur, pour favoriser les desseins de la Prusse et l'appuyer contre l'Au-

1. Page 133, avec une citation des *Mémoires* de Bignon.
2. *Réponse à Sir Walter Scott sur son « Histoire de Napoléon »*, p. 90.
3. Cavour à Villamarina, 7 décembre 1858.

Digitized by Google

triche, c'est ce qui déconcerterait le bon sens si la cause profonde de la faute n'était pas le prétendu principe qui fut l'idée fixe de Napoléon III. L'ambition de réformer le monde par la conquête, qui avait été celle de Napoléon Ier, coûta à la France les frontières de la République; l'ambition de réformer le monde par la politique des nationalités va coûter à la France, pendant près d'un demi-siècle, les limites de la monarchie.

V.

Si aveugle qu'ait été la politique prussienne de Napoléon III, elle avait pourtant, ou plus exactement, elle aurait dû comporter un avantage au regard non seulement de l'Allemagne, mais encore de l'Angleterre et de la Russie; elle impliquait la renonciation aux conquêtes rhénanes. Si Napoléon III avait voulu reprendre la marche classique vers le fleuve, il eût fait choix de l'alliance autrichienne. La violente hostilité de Napoléon III contre l'Autriche aurait dû suffire à rassurer l'Allemagne sur le Rhin.

Or, l'Allemagne ne se rassura point, incapable d'admettre soit le désintéressement territorial de la France, soit la sincérité de Napoléon III; — l'Empereur certainement « voulait quelque chose d'énorme, alors que, pour rien au monde, les Allemands ne voudraient voir un lambeau de leur pays aller à la France[1] »; — ou elle feignit de rester inquiète afin de justifier ses propres desseins sur l'Alsace. A chaque génération qui avait appris à lire dans la chanson d'Arndt : « Aussi loin que retentit la langue allemande... », le caractère ethnique des revendications s'était précisé. Les Universités, qui se targuaient d'être les succursales des casernes, fabriquaient avec la même pâte un droit germanique antérieur et supérieur à tous les autres, la religion des temps primitifs et un patriotisme méthodiquement étendu de la nation à la race. L'idée de l'unité évoquait la reprise de l'Alsace et de la Lorraine, en même temps que celle des duchés de l'Elbe et de tous les anciens pays teutoniques.

L'évolution de l'Allemagne et celle de la France se développèrent ainsi en sens contraire; longtemps rebelle, sauf dans le domaine de l'art, aux influences étrangères, le génie français

1. Dépêche de Méroux de Valois, agent à Kiel, du 26 mars 1866, à Drouyn de Lhuys (*Origines diplomatiques de la guerre de 1870*, t. VIII, p. 75).

Digitized by Google

tendait alors à une sorte de cosmopolitisme et subissait surtout l'influence de l'Allemagne. Il n'y avait rien eu de plus beau pour Hugo que le moyen âge allemand; pour le vieux Michelet et pour le jeune Renan, rien n'était plus noble que la Réforme de Luther et l'*Impératif* de Kant; ils appelaient, et presque tous les savants avec eux, l'Allemagne leur maîtresse. Au contraire, le génie allemand se concentrait sur lui-même et se durcissait. Bismarck n'eut plus qu'à paraître sur la grande scène que la philosophie et la science, Hegel et Niebuhr, lui avaient préparée.

Napoléon III eut si peu le sentiment de ce qu'était devenue l'Allemagne de sa jeunesse qu'il se flatta de son concours, pour le moins moral, dans sa campagne d'Italie. Il fut stupéfait quand, du premier jour de sa croisade, l'Allemagne se souleva et réclama une levée en masse pour partir en guerre au secours de l'Autriche. Il avait accueilli avec un sourire l'Angleterre l'avertissant que l'Autriche vaincue aurait droit aux secours de la Confédération germanique et qu'ainsi son entreprise italienne risquait de conduire à une crise européenne, « où la France, comme en 1814 et en 1815, aurait contre elle toutes les puissances »[1].

L'effervescence allemande en 1859 dépassa d'autant l'excitation française de 1840 qu'une tempête en haute mer un orage d'été. Toutes les haines cuites et recuites des hobereaux, des militaires, des universitaires, éclatèrent. Un bon observateur anglais écrivit : « Les événements ont réveillé l'esprit de 1813 et de 1815[2]. » Le duc de Saxe-Cobourg « brûlait du désir » de courir à la frontière[3]; Moltke déclarait que l'heure était venue d'écraser la France; le prince régent, le futur roi et empereur Guillaume, négociait à Vienne le paiement du concours prussien et mobilisait, pour commencer, six corps d'armées et toute la cavalerie[4]; Schleinitz, son ministre des Affaires étrangères, annonçait à ses agents l'imminence d'une guerre avec la France[5]; des centaines de brochures et d'articles, « élucubra-

1. Lettres du prince Albert (9 décembre 1858), de la reine Victoria (4 février 1859).

2. Rapport du consul général d'Angleterre à Leipzig, 3 mars 1859, dans Matter, *Bismarck et son temps*, t. I, p. 463.

3. Malmesbury, *Mémoires d'un ancien ministre*, p. 287.

4. Kluppfel, *Geschichte der deutschen Einheitsbestrebungen*, t. I, p. 199.

5. Circulaire du 25 juin 1859.

Digitized by Google

tion en prose et en vers » — ainsi les qualifiait Bismarck[1] — réclamèrent le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la patrie allemande; la guerre « inévitable » serait « une guerre à mort » jusqu'à la libération des vieilles terres impériales[2].

La poussée vers le Rhin ne fut pas moins violente dans les États du sud; en Saxe, une seule chose embarrassait le ministre Dalwigk : à qui donnerait-on l'Alsace[3]?

L'Empereur se trouva ainsi dans la nécessité ou « d'accepter la lutte sur le Rhin comme sur l'Adige[4] », ou de traiter tout de suite sur le Mincio, n'exigeant de l'Autriche que la Lombardie et lui laissant la Vénétie. Il décida de céder, et juste à temps, alors, dira plus tard Bismarck, « qu'il ne s'en fallait que de l'épaisseur d'un cheveu que la Prusse fût entraînée dans une grande guerre de coalition européenne »[5]. Le traité de Villafranca fut un acte de bon sens, mais qui fut suivi presque aussitôt par les pires fautes.

Les révolutions de Toscane et de Naples, bien qu'elles n'eussent été rendues possibles que par les victoires françaises, laissèrent l'Italie libre de se constituer à sa guise, dans un royaume uni et non pas sous la forme fédérale que Napoléon III, s'il était allé jusqu'au bout de sa promesse, aurait peut-être pu imposer. Surtout, la question italienne demeurait ouverte, puisque Venise restait aux Autrichiens et Rome au pape sous la protection des troupes françaises.

L'Empereur avait rendu un service assez signalé à l'Italie, comme aucune nation n'en avait reçu d'aucune nation, et il avait rencontré déjà assez d'ingratitude pour être en droit de se désintéresser de la Vénétie.

L'intervention de l'Allemagne, et surtout de la Prusse, en faveur de l'Autriche, l'obligation de s'arrêter devant elle en pleine victoire, eussent pu lui laisser quelque dépit, en tout cas l'éclairer. Il eut, semble-t-il, pendant une heure, le sentiment qu'il n'avait pas des devoirs seulement envers l'Italie. Puis il redevint prisonnier de sa mission, de sa vanité d'auteur : signer l'Italie, *Napoleo fecit*, et, plus que jamais, il crut à la Prusse.

1. *Correspondance diplomatique*, t. II, p. 427.
2. *Grenzboten*, de mai 1859.
3. Beust, *Mémoires*, t. I, p. 174.
4. Discours de l'Empereur aux grands corps d'État.
5. Discours au Reichstag, du 6 février 1888.

Digitized by Google

A la veille de la guerre de Crimée, il avait dit au Corps législatif : « J'ai à me féliciter de mes relations avec la Prusse qui n'ont cessé d'être animées d'une bienveillance naturelle[1]. » Au lendemain de la guerre d'Italie, après la victorieuse explosion prusso-allemande, il insista : « Le roi de Prusse, en venant en France, a pu juger par lui-même de notre désir de nous unir davantage à un gouvernement et à un peuple qui marchent d'un pas calme et sûr dans la voie du progrès[2]. »

Incorrigible, il ne voyait que ce qu'il souhaitait voir.

VI.

Il n'y avait eu en Allemagne que deux hommes pour se tenir à l'écart du mouvement contre la France et pour conseiller l'un au peuple, l'autre au roi de Prusse, de prendre parti contre l'Autriche. C'était, par fidélité à l'esprit de la révolution de 48, le socialiste Lassalle, et, parce qu'il savait voir plus loin que le soir de la journée, l'ancien ministre de la Prusse auprès de la diète, Bismarck.

Lassalle avait écrit[3] : « Si nous avions pour roi un autre Frédéric, il attaquerait l'Autriche à l'instant et ferait l'unité de l'Allemagne », en même temps que par son entente avec la France il l'aiderait à achever l'unité de l'Italie. Sur l'injonction de Karl Marx, Lassalle désavoua son idée; Bismarck la recueillit. Il n'avait pas cessé, de son poste d'observation de Pétersbourg, de dénoncer les « folies » du gouvernement prussien et des patriotes allemands pendant la guerre d'Italie. Il était resté le grand voyant du *Rapport magnifique*. Il avait écrit à son frère : « Si nous aidons l'Autriche à la victoire, nous lui assurerons une situation comme elle n'en a jamais eu en Italie et en Allemagne depuis l'édit de restitution, et il faudra un Gustave-Adolphe ou un Frédéric II pour nous émanciper à nouveau[4]. »

Dès lors, quatre années durant (1862-1866), Bismarck fut quelque chose comme le second Cavour de Napoléon III. Aussi

1. 7 février 1854.
2. 29 janvier 1862.
3. Dans sa brochure, *la Guerre d'Italie et le devoir de la Prusse*.
4. *Bismarcks' Briefe*, p. 256 (du 8 mai 1859).

Digitized by Google

bien, à l'en croire, les deux contemporains qu'il admirait le plus c'étaient l'Empereur et Cavour[1].

Bismarck a-t-il, dès 1862, dit à Disraëli, selon le récit fait par l'homme d'État anglais à un diplomate russe[2], que son dessein, s'il prenait le pouvoir, était d'attaquer le Danemark pour s'emparer du Slesvig et du Holstein, de chasser ensuite l'Autriche de la Confédération germanique et, alors, de faire la guerre à la France? L'anecdote n'a rien d'invraisemblable : Bismarck a fort bien pu se donner la joie orgueilleuse d'annoncer son formidable dessein à l'interlocuteur d'un jour, d'ailleurs avec la pensée méphistophélique qu'on le prendrait pour un fou. Il avait préconisé dans son célèbre rapport de 1856 la guerre « nécessaire » contre l'Autriche, « savant édifice bureaucratique centralisé, qui s'écroulera comme un château de cartes », afin de liquider le système dualiste au profit de la Prusse. Cette guerre, il la préparera sur l'Elbe; il cimentera sur la Seine l'unité allemande. S'il se dit que Disraëli le prendrait pour un rêveur sans conséquence, il se trompa; romancier et homme d'État, politique d'autant plus avisé qu'il connaissait mieux le cœur humain, l'Anglais prévint le Saxon Vitzthum : « Prenez garde à cet homme; il projette ce qu'il dit. » Mais le récit serait-il controuvé que la longue association de Napoléon III et de Bismarck n'en serait pas moins un des plus étonnants paradoxes de l'histoire.

VII.

A la regarder du côté français, c'est une suite ininterrompue de fautes.

Avec l'ère bismarckienne, où la Prusse, sous le continuateur du grand Frédéric, va monter au plus haut sommet de son histoire, le second Empire va recommencer les irréparables duperies et les tardifs repentirs de la monarchie de Louis XV. Les similitudes ne sont pas seulement apparentes; l'analogie est profonde. Mêmes causes et mêmes effets, plus graves encore.

1. Haussonville, *la France et la Prusse devant l'Europe*, p. 40.

2. Pierre Sabouroff, ambassadeur de Russie à Constantinople. Récit reproduit par Vitzthum, *Saint-Petersbourg und London*, t. II, p. 158; voir Lacour-Gayet (*Bismarck*, p. 112). Bismarck, à l'époque ambassadeur à Paris, était venu à Londres, où il s'était rencontré chez le baron Brunnow, ambassadeur de Russie, avec Gladstone et Disraëli.

Digitized by Google

Napoléon III, dès 1857, deux ans avant la guerre d'Italie, avait livré ses pensées de derrière la tête à Bismarck, « la plus forte cervelle politique de l'Allemagne », lui avait dit Stéphanie de Bade, un jour que le Prussien était de passage à Paris, et il avait parlé à cet inconnu formidable comme s'il se fût épanché devant un confident de théâtre, devant Persigny ou Fleury. Il souhaitait avant tout, lui dit-il, « une solide entente avec la Prusse » pour ses projets italiens, contre l'Autriche et contre l'Angleterre éventuellement, « si elle s'opposait à son dessein de faire de la Méditerranée un lac un peu plus français ». Peut-être réclamera-t-il « une petite rectification des frontières », mais rien que pour la satisfaction de l'orgueil national, car il n'a aucune vue sur le Rhin, et il paiera volontiers l'alliance prussienne par le Hanovre et les duchés de l'Elbe[1], ainsi qu'il en a déjà donné l'assurance au prince Antoine de Hohenzollern, le père des princes Charles et Léopold[2].

« La politique étrangère », disait Thiers[3], « c'est cette vieille prudence des États vigilants qui ont l'œil sans cesse ouvert sur ce qui les entoure pour empêcher les petits de devenir grands, les grands de devenir plus grands ». Exactement, il en prit le contre-pied.

Mêmes offres, plus pressantes encore, en 1862, quand Bismarck, à la veille de prendre le pouvoir, vint comme ambassadeur à Paris, tant l'Empereur s'obstinait à « trouver à la France et à la Prusse de conformités d'intérêts[4] » et à rechercher cette alliance qui, sans jamais se refuser, se dérobait toujours. Cependant, l'Empereur ne voyait pas ou ne voulait pas voir le jeu de Bismarck, cachant la répugnance du Hohenzollern à se faire l'allié public du Bonaparte. L'année d'après, l'ambassadeur Goltz, rendant compte à Bismarck de l'intimité croissante, écrivit : « Je suis avec César de cœur et d'âme[5]. » « Plaire » à cet homme et l'amuser, c'était sa consigne.

1. Bismarck, *Gedanken und Erinnerungen*, t. I, p. 251; conversation avec Keudell dans *Bismarck et sa famille*, p. 50.

2. Geffcken, *Geschichte des orientalischen Krieges*; Rothan, *la Prusse et son roi pendant la guerre de Crimée*, p. 273.

3. Discours du 15 avril 1865.

4. Bismarck, *loc. cit.*, t. I, p. 324; rapport du ministre des Affaires étrangères et lettre à Bernstorff, dans Horts Kohl, *Bismarck Jahrbuch*, t. VI, p. 150 et suiv.

5. 31 août 1863 (Matter, t. II, p. 176).

Digitized by Google

Quand s'ouvrit la succession des duchés de l'Elbe, au point précis où la politique française pouvait choisir librement et d'une manière décisive entre deux voies opposées, alors que Roon, le ministre de la Guerre, déclarait « qu'on ne pouvait prendre aucune décision sans l'homme des Tuileries », et que l'homme dont on retrouvera le nom au bas de la dépêche d'Ems, Abeken, écrivait : « Que fera Napoléon? c'est la question qui domine toutes les autres »[1], l'Empereur n'eut pas de scrupules à sacrifier le Danemark qui, depuis des siècles, avait été obstinément fidèle à la France. S'il en eut quelque honte, il eut vite fait de rassurer sa conscience, puisque l'entreprise se couvrait, comme il le dira par la suite, de la politique des nationalités[2]. Il fit savoir à Berlin, par Fleury, qu'il était d'accord « sur les projets prussiens d'agrandissement et de prépondérance au détriment de l'Autriche[3] » et, par Drouyn de Lhuys, que, si les populations y consentaient, il n'avait aucune objection à leur entrée dans la Prusse[4].

L'Autriche s'étant laissé péniblement entraîner dans la guerre des duchés et l'Angleterre ayant proposé à l'Empereur d'accorder au Danemark « un appui au besoin matériel », il répondit qu'une guerre entre l'Allemagne et la France serait la plus impie et la plus risquée[5] « et qu'il n'y fallait pas songer ».

Quand éclatèrent ensuite entre Berlin et Vienne le conflit pour le partage du butin danois et, bientôt, la querelle, autrement menaçante, pour la domination en Allemagne, car la question de la réforme fédérale proposée par Bismarck se posait bien ainsi : « Le territoire germanique est désormais trop étroit pour contenir un empereur d'Autriche et un roi de Prusse »[6], Napoléon III fut encore avec la Prusse[7].

Il eût pu, comme il en fut pressé, exiger un morceau de pays rhénan pour prix d'une neutralité qui laisserait à la Prusse le

1. Lettre à Bernhardi du 23 novembre 1863, et Abeken, *Ein schlichtes Leben*, p. 391.

2. Lettre à Drouyn de Lhuys du 11 juin 1867.

3. Fleury à Napoléon III, 24 décembre 1864, dans les *Souvenirs de Fleury*, t. II, p. 283.

4. Conversation de Drouyn de Lhuys avec Goltz (dépêche de Drouyn au ministre de France à Dresde, du 4 avril 1864).

5. Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, ambassadeur à Londres, 28 janvier 1864.

6. Cintrat, ministre à Hambourg, à Drouyn de Lhuys, 5 avril 1866.

7. « Visiblement », dit Ollivier, t. VIII, p. 185.

Digitized by Google

libre usage de toutes ses forces contre l'Autriche. Il se refusa à faire plier son principe devant l'avantage d'une conquête. Sur la plage de Biarritz, près des « châteaux en Espagne », ce fut Bismarck, quand il eut plaidé sa cause — « la mission piémontaise de la Prusse », comme il affectait de dire, sachant bien la puissance des mots, de la Prusse qui avait une configuration impossible, malheureuse, « l'épaule démise du côté du Hanovre », « manquant de ventre du côté de Cassel », mais dès qu'elle aurait ses membres au complet « elle aurait la liberté de ses alliances » — ce fut Bismarck qui parla de compensations, et, nécessairement, aux dépens d'autrui. Il répéta une fois de plus que le principe des nationalités ne s'opposerait pas à l'extension éventuelle de la France partout où l'on parle français dans le monde, c'est-à-dire au Luxembourg et en Belgique[1].

Si l'Empereur retint la suggestion empoisonnée, ce ne fut pas l'argument qui le décida pour la Prusse; mais, conséquent avec lui-même, avec les missions de Persigny et de Fleury, il donnait raison à la Prusse de vouloir se condenser et s'agrandir[2]. De plus, c'était maintenant la Prusse qui, après l'avoir arrêtée en 1859 au seuil de la Vénétie, la lui promettait pour l'Italie. Une si belle occasion de satisfaire à la fois ses sympathies allemandes et ses sympathies italiennes, comment la laisser échapper?

La Prusse ayant posé comme condition que l'Italie entrerait à ses côtés dans la guerre contre l'Autriche, ce fut l'Empereur lui-même qui négocia leur alliance « offensive et défensive »[3]. L'Italie hésitait; il la prit par la main, la conduisit (à la lettre) à Berlin avec l'injonction de pousser hardiment la Prusse à la guerre et de se mettre elle-même en état de la faire[4]. Le mot de Bismarck à Nigra : « Si l'Italie n'existait pas, il faudrait l'inventer »[5], est au lendemain de Biarritz.

L'intérêt français était sacrifié, mais la politique personnelle

1. C'est ce qu'il avait dit à Lefèvre de Béhaine à la veille du voyage de Biarritz (Lefèvre de Béhaine à Drouyn de Lhuys, 25 septembre 1865).

2. Lettre du 11 juin 1866 à Drouyn de Lhuys.

3. Traité d'avril 1866.

4. Dépêches de Nigra relatant les propos de l'Empereur (28 février 1866). Pareillement, dans les mêmes termes, dépêche d'Arèse sur d'autres entretiens (30 mars 1866) et de Govone : « M. Benedetti *pousse à la guerre* et nous pousse à la conclusion du traité » (28 mars 1866). La Marmora, *Un peu plus de lumière*, p. 121, 122, 139.

5. Nigra à La Marmora (3 novembre 1865).

Digitized by Google

de Napoléon III, sa grande idée italienne, allait triompher. Le traité dûment signé, l'Empereur se préoccupa encore de procurer à l'Italie une contre-assurance, qui constituait aussi un avantage de plus pour la Prusse. Se tournant vers Vienne, il mit pour condition à sa neutralité que l'Autriche, victorieuse ou vaincue, lui remettrait la Vénétie[1].

Comme l'Autriche y consentit, on se défend difficilement de croire que l'Empereur, avec un peu d'insistance, aurait obtenu de la cour de Vienne l'abandon immédiat de la Vénétie à l'Italie. L'Autriche aurait disposé alors de toutes ses forces contre la Prusse et, avec ce tiers de l'armée que la diversion italienne retint sur l'Adige, elle aurait gagné sans doute la bataille de Bohême. On sait assez qu'elle ne la perdit, même réduite en nombre, que par l'arrivée, à la dernière heure, du prince royal de Prusse. Déjà Bismarck s'apprêtait à se faire tuer, en chargeant avec le dernier escadron des cuirassiers, « plutôt que d'être assommé à coups de balai par les vieilles femmes de Berlin ».

En acceptant à la fois la lutte pour le point d'honneur en Italie et la lutte pour la vie en Bohême, l'Autriche exagérait son imprévoyance. Napoléon III souhaitait la victoire de la Prusse[2]; très consciemment, en obligeant l'Autriche à vaincre en Vénétie, il la fit battre en Bohême.

Aussi bien suffirait-il de lire, si sa politique secrète nous était encore inconnue, ses deux manifestations publiques de la veille de Sadowa. Dans le discours d'Auxerre[3], il annonça, avec une satisfaction extrême, la destruction imminente des traités de 1815, que la défaite de la Prusse aurait consolidés en Allemagne par le maintien de la Constitution fédérale; dans la lettre à Drouyn de Lhuys[4], il se prononça contre l'Autriche sur les trois causes du conflit : la situation géographique de la Prusse *mal délimitée;* les vœux de l'Allemagne demandant une reconstitution politique *plus conforme à ses besoins généraux;* la *nécessité* pour l'Italie d'assurer son indépendance nationale.

1. Traité du 12 juin 1866.

2. « Il est à ma connaissance personnelle qu'un mois à peu près avant le commencement des hostilités de 1866, l'empereur Napoléon III croyait au succès de la Prusse, et même qu'il le désirait. » (Renan, lettre à Strauss.) L'informateur de Renan, c'est le prince Napoléon.

3. 8 mai 1866.

4. 11 juin.

Digitized by Google

Si un congrès s'était réuni, il eût, « en ce qui le concernait, désiré pour la Prusse plus d'homogénéité et de force dans le monde de l'Allemagne ».

De l'aveu même de Bismarck, il eût suffi d'une simple démonstration française sur le Rhin pour que la Prusse fût obligée de diviser ses forces. L'Autriche ayant toutes les siennes en Bohême, c'eût été pour la Prusse la défaite certaine.

VIII.

Napoléon III a donc suivi, jusqu'en 1866, non seulement une politique résolument pacifique à l'égard de l'Allemagne, mais encore une politique résolument favorable à la Prusse. Dans les années suivantes, les dernières du règne, ni l'Empereur ni l'immense majorité de la nation ne voulurent davantage la guerre, mais sans que la politique devînt moins incohérente et plus clairvoyante.

Les contemporains furent très peu instruits des négociations de Napoléon III avec la Prusse. Cependant, il en avait assez transpiré et, après Sadowa, les faits parlèrent assez haut pour inquiéter quiconque ne se payait pas de formules.

La politique de croisade avait eu son heure de popularité, surtout dans les milieux démocratiques. Les affaires d'Italie avaient fort contribué à en montrer les inconvénients. Un peuple qui s'attribue la mission d'affranchir tous les peuples opprimés ne risque pas seulement la guerre avec tous les gouvernements oppresseurs, il s'expose à voir se retourner contre lui la liberté qu'il a apportée.

Ainsi l'Italie nous savait moins de gré de lui avoir conquis la Lombardie, de l'avoir encouragée à révolutionner la Toscane et les deux Siciles et de lui avoir donné la Vénétie, qu'elle ne nous en voulait de l'empêcher d'aller à Rome, où nous montions toujours la garde autour du pouvoir temporel. Bien plus, ayant échoué à conquérir la Vénétie de vive force, battue sur terre à Custozza et sur mer à Lissa, elle nous en voulait encore de lui en avoir fait le don, qu'elle qualifiait d'« humiliant » et, comme on disait alors, d' « avoir eu à notre doigt, avant de le passer au sien, l'anneau de saint Marc »[1]. La presse créa de toutes

1. Marc Dufraisse, *Histoire du droit de paix et de guerre*, p. 464.

Digitized by Google

pièces la légende qu'au moment où Napoléon III proposa, ou imposa, l'armistice après Sadowa, l'armée, tout à coup relevée de ses défaites, s'apprêtait à passer les Alpes et à opérer sa jonction avec les Prussiens devant les murs de Vienne. Alors ce n'eût pas été seulement Venise qui fût redevenue italienne, mais toute la montagne de Trente, l'Istrie avec Trieste, la Dalmatie[1].

Il flottait néanmoins autour de notre politique italienne comme une poésie qui faisait totalement défaut à la politique allemande. La politique du sentiment est périlleuse; elle a sa logique. Dans la guerre des Duchés, le sentiment s'était prononcé pour le petit et héroïque Danemark. Dans la guerre de 1866, beaucoup de sympathies étaient allées à l'Autriche, dépouillée par la Prusse des territoires qu'elles avaient conquis ensemble. Comme Bismarck était resté étroitement cuirassé dans sa diplomatie réaliste, il ne parlait pas aux imaginations. Il ne libérait pas, il prenait.

L'opinion avait commencé de bonne heure à voir clair. Alors que Napoléon III emmêlait encore sa mission italienne, qu'il proclamait, et sa mission allemande, qu'il se gardait d'avouer, les faits se dégageaient des illusions; ils apparaissaient comme menaçants pour la sûreté du pays. Si les traités de 1815 avaient méconnu les droits des peuples, au moins avaient-ils été dressés contre l'ambition des conquérants. Ils étaient détruits, mais au profit de conquérants italiens et allemands.

Si l'on regardait à la carte, on y voyait que la France avait tout juste retrouvé sa frontière des Alpes, pendant que le Piémont s'était étendu sur toute la Péninsule et que la défaite de l'Autriche avait livré l'Allemagne à la Prusse. Sans doute, la France pouvait se satisfaire de la place qu'elle occupait alors et qui est exactement celle qu'elle a retrouvée aujourd'hui; mais à la condition, toutefois, de ne pas se sentir menacée; or, comment des inquiétudes ne lui seraient-elles pas venues de deux grands États substitués sur ses flancs à des poussières d'États? Ainsi l'Empereur n'avait abaissé le Habsbourg que pour élever le Hohenzollern. Il n'avait supprimé le moindre danger que pour lui substituer un plus grand péril! Thiers avait eu raison[2] : Napoléon III « s'était prêté à réédifier l'ancien empire germa-

1. Dépêche de Malaret du 14 juillet 1866; Harcourt, *les Quatre ministères de Drouyn de Lhuys*, p. 263.

2. Discours du 3 mai 1866.

Digitized by Google

nique que la France avait peu à peu démoli pendant deux siècles de batailles, depuis Marignan jusqu'à Almanza »; le *Monstre* « qui résidait autrefois à Vienne résiderait à Berlin, plus près de la frontière », la pressant et la serrant et, « pour compléter l'analogie, au lieu de s'appuyer, comme dans les XV^e^ et XVI^e^ siècles, sur l'Espagne, s'appuyant sur l'Italie ».

IX.

Au lendemain de l'éclair qui laissa entrevoir un peu d'avenir, ce que l'opinion comprit surtout, ce fut que l'Empereur n'avait pas fait une politique française. Il avait fait d'abord de la politique italienne, et ensuite avait travaillé pour le roi de Prusse. L'un de ses meilleurs ambassadeurs, du haut poste d'observation qu'est le Vatican, allait l'écrire durement : « Ce que je reproche à ce qui se fait, c'est de n'être pas français. Faites de la politique française. L'Empereur n'a pas charge de peuples; il a charge du peuple français[1]. » Mérimée, observateur exact, compara l'inquiétude qui se manifestait de toutes parts à l'angoisse étrange qui saisit le spectateur du *Don Juan* de Mozart, lorsqu'il entend les mesures qui préludent à l'entrée du commandeur. Sauf quelques journaux de la presse démocratique, acharnés contre l'Autriche, toute la presse donna de la voix. La médiation de Napoléon III, bruyamment annoncée — il avait fait pavoiser Paris comme « pour une grande victoire[2] » — ne fit illusion à personne. Il fut sommé, ou peu s'en fallut, par le monde de la cour et par ses vieux partisans de donner satisfaction à l'opinion. Déjà ébranlé par le Mexique, l'Empire l'était bien davantage en Bohême. Randon, ministre de la Guerre, fut le premier à appeler Sadowa « une défaite française ».

Napoléon III, qui avait été à la fois complice et dupe, ne voulut ni reconnaître qu'il avait été complice ni convenir qu'il avait été dupe.

Bien qu'il fût l'homme du monde qui eût lu le plus avant dans l'Empereur, Bismarck lui avait prêté des arrière-pensées réalistes : « Napoléon III, » avait-il dit au général Govone, « désire une grande guerre allemande, parce qu'à la tête d'une armée

1. Lettre (particulière) de Sartiges, du 17 septembre 1866.
2. Darimon, *le Tiers Parti*, p. 401.

Digitized by Google

comme l'armée française, on peut *toujours* trouver sa part du profit. » Le pouvait-on encore?

L'Empereur, s'il ne se fût engagé ni à Berlin ni à Florence, et même s'il avait eu l'audace de se dégager, aurait paru certainement sur le Rhin avec de très grandes chances avant la bataille. Maintenant, après Sadowa, tout l'échiquier était bouleversé. Ce n'est pas à dire que le coup de l'intervention militaire n'aurait pu être tenté. Il faut convenir pourtant que l'Empereur, après avoir poussé à la guerre la Prusse et l'Italie — et il y en avait des preuves écrites[1] — se fût exposé à de terribles répliques; que Bismarck, à dévoiler les conversations de Benedetti et les négociations avec Govone, aurait eu beau jeu contre lui, et que l'intervention militaire de la France eût fort bien pu réunir contre elle tous les Allemands, Prussiens, Autrichiens, gens du Sud et gens du Nord.

C'est ce qu'écrivaient les agents attentifs : La Rochefoucauld, d'Astorg : « A la veille de Sadowa, une puissance qui aurait prêté aux États (de la Confédération) son assistance matérielle contre la Prusse aurait trouvé 300,000 hommes au plus bas mot pour lui servir d'avant-garde. Aujourd'hui, l'Allemagne tout entière se soulèverait en armes contre la puissance étrangère qui paraîtrait sur le Rhin[2]... » Dalwigk, premier ministre du Hesse-Darmstadt, le dit brutalement, non sans regret : « La France a perdu sa force en Allemagne. En juin, nous aurions été avec vous, si vous nous aviez secourus. Nous désirions franchement votre secours. Maintenant, l'Allemagne est conquise; elle est *une* vis-à-vis de vous. Nous sommes enrégimentés. Le jour où vous ferez un pas, nous aimerons encore mieux tirer sur vous que de périr chez nous par les soins de la Prusse[3]. » Bismarck, d'autre part, est convenu que l'intervention, même en juillet, l'eût mis dans une situation très difficile; « elle aurait obligé l'armée prussienne à couvrir Berlin et à abandonner ses succès en Autriche[4] ».

Quoi qu'il en soit, l'Empereur n'eut pas plus tôt décidé de mobiliser, à la demande pressante de quelques-uns de ses ministres, qu'il donna contre-ordre le soir même (5 juillet), tant il répugnait

1. Voir plus haut, p. 175.
2. La Rochefoucauld à Drouyn de Lhuys, de Darmstadt, 12 août 1866.
3. D'Astorg à La Valette, de Darmstadt, 25 septembre 1866.
4. Discours du 16 janvier 1874.

Digitized by Google

toujours à l'idée « impie » d'une guerre contre l'Allemagne, escomptait encore l'alliance prussienne, subissait les influences italiennes, nécessairement hostiles à toute démonstration française[1]. Aussi bien la non-intervention était-elle une politique qui se pouvait défendre, comme l'intervention eût été une politique qui se serait justifiée; le défi au bon sens, ce fut le troisième parti auquel s'arrêta l'Empereur.

Il n'y a pas, dans toute la diplomatie impériale, de plus désolant chapitre que celui des demandes de compensation de 1866. Tout ce que les avocats de Napoléon III ont pu dire ici à sa décharge, c'est que, malade, irrité — tel « un homme qui n'a pas sa bonne conscience[2] » — il ne fit que céder aux objurgations de l'entourage et qu'accepter de ses conseillers intimes l'idée, absurde entre toutes, que la Prusse victorieuse, devenant la tête et la maîtresse de l'Allemagne, consentirait à céder bénévolement un arpent de terre allemande à seule fin de donner satisfaction à l'amour-propre des Français et de remettre en selle leur chef désarçonné, et l'idée détestable de s'emparer de la Belgique avec le concours de Bismarck et de ses armées.

X.

Aux termes d'une dépêche de Drouyn de Lhuys à Benedetti, dont communication fut faite à Bismarck vingt jours après Sadowa, « l'équité et la convenance » voulaient que « l'Empire français reçût des compensations propres à accroître dans une certaine mesure sa force défensive »[3]. A Nikolsbourg, Benedetti, par ordre, était resté dans le vague; à Berlin, en août, il réclama la rive gauche du Rhin jusque et y compris Mayence. « Idée personnelle de Drouyn de Lhuys », selon l'Empereur[4]. Pourtant Napoléon III ne dit point que, si malade qu'il ait été au moment où s'ouvrit la négociation, il n'en ait pas été instruit. Drouyn de Lhuys précise que les instructions de Benedetti furent « revues, corrigées et agréées par Sa Majesté[5]. »

Le refus de Bismarck fut immédiat et catégorique[6]. Au dire

1. Harcourt, *loc. cit.*, p. 261.
2. Récit du prince de Reuss sur sa conversation du 6 juillet avec Napoléon.
3. 23 juillet 1866.
4. Lettre du 12 août 1866 à La Valette (voir plus loin, p. 191).
5. Lettre de Drouyn de Lhuys à l'Empereur, du 12 octobre 1867.
6. 5 et 7 août 1866.

Digitized by Google

de Benedetti, « la conversation ne cessa pas un seul instant d'être convenable et courtoise »[1]. Bismarck, selon son récit, mais il a toujours eu le goût de dramatiser, aurait répondu à l'ultimatum : « C'est bien, nous aurons la guerre », puis il aurait menacé de s'entendre avec l'Autriche : « Nous vous prendrons l'Alsace[2]... »

Dès qu'il eut la communication de Benedetti, Bismarck envoya le général de Manteuffel à Pétersbourg. Le tzar s'inquiétait de voir déposer si lestement des dynasties (Hanovre, Hesse, Nassau) « qui régnaient aussi bien que celle de la Prusse par la grâce de Dieu ». Le roi de Prusse avait beau se réclamer contre ces princes du dieu allemand : « D'après les décrets de la Providence, le sort a décidé contre eux »[3]; le procédé sentait la révolution. Mais le tzar n'eut pas plutôt connaissance des projets français qu'il retrouva le calme de sa conscience. Il avait songé à proposer un congrès; il n'en prononça plus le mot.

Benedetti étant retourné à Paris avec le refus de Bismarck, l'Empereur déclara à Goltz que toute l'affaire était un malentendu et que Drouyn de Lhuys avait abusé de son état de maladie pour l'y engager. Il restait l'ami de la Prusse et reconnaissant d'avance les annexions. Goltz télégraphia à Berlin que tout danger de guerre était écarté[4]. Drouyn de Lhuys se rabattit alors sur l'idée, que l'Empereur approuva, de constituer la rive gauche du Rhin en un État indépendant et neutre, « un établissement analogue à celui de la Suisse moderne ou de la Belgique », d'ailleurs sous un prince de la famille de Hohenzollern[5]. Cela rendrait à la Prusse le sacrifice moins pénible. On peut supposer que Napoléon avait pensé à l'un de ces Hohenzollern-Sigmaringen, alliés des Bonaparte, qu'il affectionnait beaucoup, Charles, qu'il allait prochainement faire prince de Roumanie, ou Léopold, le futur candidat au trône d'Espagne. Comme pour ajouter à l'incohérence de ces temps désemparés, Drouyn de Lhuys ne chargea pas de la négociation l'ambassadeur, mais un écrivain danois[6] que Bismarck ne voulut même pas recevoir, n'ayant pas de pouvoirs réguliers.

1. Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 181; dépêches des 6 et 8 août 1866.
2. Discours au Reichstag, du 16 janvier 1874.
3. Exposé des motifs des projets de loi sur l'annexion à la Prusse.
4. Sybel, *loc. cit.*, t. V, p. 283.
5. *Mémorandum.*
6. Hansen.

Digitized by Google

Ce fut le dernier acte de ce ministre d'ancien régime, honnête, instruit, élégant, qui fut constamment victime de la diplomatie secrète de l'Empereur. Il n'attendit pas que sa démission lui fût demandée; il la donna, au surlendemain de sa combinaison rhénane, à la grande joie des partisans de l'entente prussienne[1]; *l'intérim* des Affaires étrangères fut donné au ministre de l'Intérieur, La Vallette, et Rouher, le vice-empereur, prit en mains les négociations avec la Prusse pour une autre compensation que la rive gauche, et, cette fois, en plein accord avec l'Empereur.

Voici maintenant la grande tache : Napoléon III offre à Bismarck son alliance défensive et offensive; il reconnaîtra toutes les annexions de la Prusse; celle-ci, en retour, cédera la frontière de la Sarre, consentira à la réunion de Landau et du Luxembourg à la France et accordera son concours militaire pour la conquête éventuelle de la Belgique.

La France avait signé au traité qui garantissait l'indépendance et la neutralité de la Belgique; récemment, les ministres anglais, d'autant plus respectueux de la parole britannique qu'ils restaient plus fidèles à une tradition remontant pour le moins à la guerre de Cent ans, avaient répété à nos ambassadeurs à Londres : « Si vous attachez du prix au maintien de la paix, prenez vos compensations, faites ce que vous voudrez du côté de l'Allemagne, mais ne touchez pas à la Belgique[2]. » Mais l'entourage ne cessait de répéter, et Benedetti était allé jusqu'à dire candidement à Bismarck[3], que « la dynastie serait en danger si l'opinion publique n'était pas apaisée par des concessions territoriales ». Le tentateur prussien avait tant de fois montré la Belgique que l'Empereur se laissa glisser au piège.

Récemment encore, Bismarck a repris son vieux jeu de diable ironique. A Nikolsbourg, il dit à Benedetti que l'Empereur « devait chercher un équivalent en Belgique et s'offrait de s'entendre là-dessus avec lui »[4]; à Berlin, après avoir refusé la rive gauche, il s'offrit à prendre avec l'Empereur « d'autres engagements qui seraient de nature à satisfaire les intérêts res-

1. Rothan, *la Politique française en 1866*, p. 364.
2. Ollivier, t. VIII, p. 566.
3. Commentaires sur les papiers de Cerçay, dans le *Reichsanzeiger* du 21 octobre 1871.
4. Benedetti à Drouyn de Lhuys, 26 juillet 1866.

Digitized by Google

pectifs des deux pays »[1]; il expliqua, une autre fois, à Lefèvre de Béhaine que, « tout en respectant l'autonomie de la Belgique », la France pouvait l'unir à elle par des liens si étroits « qu'elle deviendrait au nord son véritable boulevard ». Ainsi excellait-il à entretenir ces illusions qui, dira-t-il le jour où il révélera l'affaire belge, sont « propres aux hommes d'État français[2] ». C'était aussi le refrain de Goltz, plus écouté que jamais, empressé auprès de l'Impératrice, avec qui l'Empereur s'épanchait plus volontiers qu'avec ses ministres « orléanistes », comme s'il avait été un agent italien. Goltz répétait à qui voulait l'entendre que la réunion de la Belgique à la France, même par la conquête, serait « légitime en principe »; l'opinion ainsi satisfaite, il n'y aurait plus d'obstacle à « l'alliance nécessaire et féconde entre la Prusse et la France »[3].

Napoléon III n'eut aucune suspicion du côté prussien : Bismarck, comme naguère Cavour, ne pouvait jouer que franc jeu avec qui lui avait rendu tant de services. Il paraît bien que, du côté de sa conscience, il éprouva quelques difficultés. Il parvint à se rassurer. Est-ce que l'Empereur, à Sainte-Hélène, n'avait pas annoncé qu'il n'y aurait en Europe « d'équilibre possible que par les agglomérations »? Agglomérations italiennes, allemandes, franco-belges, c'était bien la vision du grand homme. Il y a bien aussi le droit des peuples de se donner une patrie; mais les peuples sont une chose, les « nationalités » en sont une autre. Lui, l'homme de la politique des nationalités, ne se démentira pas, mais il interprète. On a trouvé dans les papiers des Tuileries cette note dictée à son secrétaire Conti : « Si la France se place hardiment sur le terrain des nationalités, il importe d'établir qu'il n'existe pas une nationalité belge et de fixer ce point essentiel avec la Prusse. » Pour détruire à Berlin « la conviction que nous n'avons pas renoncé à revendiquer la rive gauche », — il l'avait laissé revendiquer la veille — « il faut un acte, et celui qui consisterait à régler le sort ultérieur de la Belgique de concert avec la Prusse, en lui prouvant que l'Empereur cherche décidément ailleurs que sur le Rhin l'extension nécessaire à la France, nous vaudra du moins une certitude

1. Benedetti, *loc. cit.*
2. Circulaire de juillet 1870.
3. Rothan, *loc. cit.*, p. 379.

Digitized by Google

relative que le gouvernement prussien ne mettra pas d'obstacle à notre agrandissement dans le Nord[1]. »

Ces sophismes ayant paru bons à Rouher, l'empereur, à l'insu de Drouyn de Lhuys qui continuait à expédier les affaires, lui confia la détestable négociation. Le vice-empereur eut vite fait de se mettre d'accord avec Benedetti, à l'ordinaire plus clairvoyant, mais qui, pendant quelques heures, va se voir passer grand homme. Ils signeront leurs dépêches secrètes de noms convenus : « Jacques » et « Mariette ». Benedetti va rentrer à Berlin où un courrier spécial lui portera les instructions de l'Empereur.

Comme Rouher, entre autres papiers d'État, avait gardé dans son château de Cerçay les principales pièces de l'affaire belge, tous ces papiers tombèrent en 1870 aux mains de soldats mecklembourgeois. Bismarck les fit venir à Versailles. L'année d'après, il publia dans le *Moniteur de l'Empire allemand* des fragments importants de la correspondance échangée, en août 1866, entre Rouher et Benedetti. Le traité de Versailles a fait revenir à Paris les papiers de Cerçay (s'il y manque certaines pièces, c'est une autre question). On y a trouvé le dossier, manifestement au complet, de la négociation de 1866. Il n'apporte rien d'essentiel à ce que l'on savait déjà par Bismarck, mais il ne laisse plus de place à la contestation.

Les instructions pour Benedetti sont datées du 16 août : « J'ai eu », écrit Rouher, « une longue conférence avec l'Empereur et cet entretien a eu pour résultat de confirmer sur tous les points nos appréciations communes. » La négociation doit avoir « un caractère exclusivement amical »; « elle doit être essentiellement confidentielle »; « suivant les chances de succès, les demandes doivent parcourir trois phases successives » : Benedetti commencera par réclamer la frontière de la Sarre, Landau, Luxembourg et, « par un traité d'alliance, offensive et défensive, qui serait secret, la faculté d'annexer ultérieurement la Belgique »; l'Empereur renoncerait, s'il le fallait, à Sarrebruck, à Sarrelouis et « à cette vieille bicoque de Landau »; enfin, « pour apaiser les résistances de l'Angleterre, on pourrait constituer Anvers à l'état de ville libre ». Si Bismarck demande « quels avantages lui offre un pareil traité », la réponse sera simple : « Il assure à la Prusse une alliance puissante; il con-

1. *Papiers des Tuileries*, t. I, p. 16-17.

Digitized by Google

sacre toutes ses acquisitions; Bismarck ne consent à laisser prendre que ce qui ne lui appartient pas. »

Benedetti, tout de suite, « s'en tint au Luxembourg et à la Belgique (23 août) ». Bismarck, sans difficulté, accepta, mais fit ajouter, ce qui fut admis par Benedetti, que l'Empereur donnait d'avance son assentiment « à l'union fédérale de la Confédération du Nord avec les États du midi de l'Allemagne ». Il va s'employer, écrit Benedetti, à décider le roi, « souverain défiant et irrésolu ». Il est convenu que l'Empereur et le roi, Bismarck, Rouher et Benedetti resteront seuls dans le secret. Comme Benedetti a reçu de Rouher, non un projet de traité en forme, mais seulement « le résumé succinct et précis des instructions de Sa Majesté », il lui envoie, « à l'état d'ébauche », Bismarck en ayant conservé une copie, la rédaction qu'ils ont élaborée. « Ils remanieront, s'il le faut, ce premier projet, quand il aura passé sous les yeux de l'Empereur. »

Ce sont les cinq articles tels que Bismarck les a publiés en 1870, moins quelques lignes explicatives qui furent supprimées ensuite à la demande de l'Empereur.

Ainsi tombe, devant un texte signé de lui-même, l'équivoque puérile de Benedetti[1] — quand éclata le douloureux scandale — que c'était le ministre prussien qui avait « formulé » le projet d'alliance, et que c'était lui, ambassadeur de l'Empereur des Français, qui avait « consenti », dans un de leurs entretiens, « à transcrire ces combinaisons en quelque sorte sous sa dictée ».

Dans une autre lettre[2], sur des objections faites par Rouher au sujet des compensations qui seraient offertes à la Hollande pour le Luxembourg, Benedetti écrit : « Je dois vous avouer que la rédaction (de l'article 2) est mon œuvre. »

« L'Empereur », répondit Rouher, « attendait avec une certaine impatience vos communications. Aussi, une heure après que j'en ai été en possession, j'ai communiqué à Sa Majesté le projet de traité que vous avez préparé et vos deux lettres[3]. La première impression a été très favorable et pleine de reconnais-

1. *Ma mission en Prusse*, p. 182 et suiv.

2. 30 août.

3. Benedetti, le 23 août, avait adressé deux lettres à Rouher : la première sur son entretien avec Bismarck, le projet de traité en annexe; la seconde pour confirmer son refus de la succession de Drouyn de Lhuys. (Les papiers de Cerçay ont été insérés dans le tome XII, sous presse, des *Origines diplomatiques de la guerre*.)

Digitized by Google

sance pour l'habile direction que vous avez su donner à cette délicate affaire... Il est bien évident que l'extension de la suprématie de la Prusse au delà du Mein » — c'est l'addition de Bismarck au projet de l'Empereur — « nous sera une occasion toute naturelle, *presque obligatoire*, pour nous emparer de la Belgique, mais d'autres occasions peuvent se présenter; nous devons en être les juges exclusifs » (23 août).

Le triomphe, qui devenait insolent, fut court.

Entre temps, Bismarck a informé le roi. Benedetti rapporte à Rouher ce que le ministre lui a dit de leur entretien (29 août). Le roi ne s'est pas montré défavorable, préoccupé seulement — ce qui donne bien le caractère de la négociation — « d'obtenir un gage de notre fidélité et de notre discrétion ». « Ainsi, avec sa défiance instinctive, il est prêt à s'imaginer que nous pourrions, si notre intérêt ou les circonstances avaient à nous le conseiller, donner connaissance à l'Angleterre ou à d'autres puissances de la clause relative à la Belgique. » Exactement ce que fera Bismarck en 1870. « La garantie », aurait répondu le ministre, « est dans la compromission que la France partage avec la Prusse en signant le traité. » Au surplus, aurait encore dit Bismarck au roi, quelle alliance serait préférable à « celle de la France, qui n'aurait plus rien à convoiter sur le Rhin après l'acquisition de la Belgique »? Toutefois, pour s'éclairer davantage « sur les véritables dispositions de l'Empereur », le roi a mandé Goltz à Berlin.

Les premiers doutes viennent alors à Benedetti : « Je ne suis que le rapporteur de ce que M. de Bismarck a bien voulu m'apprendre de ses conférences avec le roi. A-t-il été exact? Je ne puis le garantir; il n'est pas moins prussien que son souverain et vous remarquerez que le roi nous croirait aisément capables de lui tendre un piège. Quel degré de confiance pouvons-nous, de notre côté, accorder à des interlocuteurs accessibles à de pareils calculs? » Ainsi se méfiaient-ils les uns des autres.

Bismarck et Benedetti revirent, une dernière fois, la rédaction du projet, « avec les observations dont elle avait été l'objet à Paris ». La conversation, encore cordiale, porta sur des questions de détail. Mais le roi n'avait pas encore vu Goltz. Rien n'était fait. D'autre part, une nouvelle idée était venue à l'Empereur : « Au lieu de livrer, pour entrée de jeu, Mayence à la Prusse, ne vaudrait-il pas mieux que la Prusse s'annexât la

Digitized by Google

Saxe, pays protestant, et placer le roi de Saxe sur la rive gauche du Rhin, pays catholique[1]? » C'était le vieux projet d'Alexandre à Vienne que l'Angleterre et l'Autriche, avec Talleyrand, avaient repoussé. « Je tenterai, avec une extrême prudence », répondit Benedetti, « une suggestion au sujet de la Saxe. On regrette ici, plus vivement que je ne pourrais le dire, d'avoir renoncé à l'annexer[2]. » Il s'inquiétait aussi de la mission du général de Manteuffel eu Russie : « La Prusse a besoin d'une grande alliance; si elle décline celle de la France, c'est qu'elle s'est pourvue ailleurs. »

Il semble bien que Benedetti eut à ce moment le sentiment que l'affaire était manquée et qu'il n'échangerait plus désormais avec Bismarck que d'inutiles paroles. En effet, Bismarck avait, depuis deux semaines, mis les fers au feu. Les chambres prussiennes avaient voté les projets d'annexion, les préliminaires de Nikolsbourg étaient devenus le traité de Prague, les traités de paix et les conventions militaires secrètes avaient été conclus avec les États du Sud que Bismarck avait informés des projets français. Ainsi était-il nanti et n'avait-il plus besoin de l'Empereur.

Il n'y a pas d'exemple d'une plus extraordinaire négociation qui ait plus singulièrement fini. De fait, elle ne fut qu'interrompue d'un commun accord, mais pour ne plus recommencer, bien que, selon Bismarck, Benedetti soit revenu en 1867, après l'échec de la tentative sur le Luxembourg, au projet « favori » de l'Empereur[3], et qu'au dire du prince Napoléon[4], ce fût Bismarck qui, en 1869, se déclara de nouveau disposé à traiter de la Belgique. Au mois de septembre 1866, Benedetti, après son dernier entretien avec Bismarck, eut de Rouher l'autorisation d'aller se soigner pendant quinze jours à Carlsbad, où il attendrait la dépêche le convoquant à Berlin pour l'entretien définitif. La dépêche ne vint pas. Bismarck, fatigué, malade, alla de son côté prendre du repos pour ne rentrer de Varzin qu'en décembre.

D'une part, le roi de Prusse, qui avait répugné à l'alliance avec l'Empereur avant ses grandes victoires, la repoussait d'au-

1. Lettre du 26 août à Rouher.
2. 30 août.
3. *Reichsanzeiger* du 21 octobre 1867, *in fine*.
4. Voir plus loin, p. 205.

Digitized by Google

tant plus qu'il avait remporté de plus éclatants triomphes; la seule demande d'une compensation française sur le Rhin lui avait paru, « comme à toute l'Allemagne, une mortelle offense[1] »; et Bismarck, qui savait son Europe et jusqu'où il était possible de la défier, n'aurait consenti à aucun moment à faire signer par le roi le traité belge. Napoléon III, de son côté, pendant le temps qu'il avait demandé pour réfléchir au traité, en avait découvert l'odieux et la sottise. « Sa première impression avait été favorable[2] » et il avait fait féliciter Benedetti par Rouher; la seconde fut moins bonne. Si l'idée de mettre la main sur la Belgique lui avait été suggérée par Bismarck, l'initiative de la négociation venait de lui; dès lors, la responsabilité lui en incomberait le jour qu'il passerait des paroles aux actes, quand l'extension de la Prusse au delà du Mein, d'avance acceptée par lui, serait, comme avait écrit Rouher, l'occasion « naturelle et presque obligatoire » de l'entrée simultanée en Belgique de soldats français et d'Allemands.

On pourrait presque à coup sûr fixer la date où il vit la chose dans toute sa laideur et recula devant elle. Si discrète, en effet, que la négociation eût été tenue, ainsi que l'Empereur et Bismarck n'avaient pas cessé de l'exiger l'un de l'autre, le bruit en avait couru à Bruxelles et à Londres. Sur quoi l'Empereur, aussitôt informé, démentit aussitôt, imputant le projet à Bismarck tout comme Bismarck l'en devait accuser. De Londres, le 5 septembre, Bernstorff, qui n'est instruit de rien, écrit qu'il a été « vivement » interpellé par Clarendon sur la rumeur répandue que Bismarck aurait offert la Belgique à Napoléon III qui aurait refusé avec indignation; de Bruxelles, le 16, le ministre russe écrit à Gortschakoff : « La Belgique s'inquiète, l'empereur Napoléon III a donné les assurances les plus formelles, mais qui le croit encore[3]? »

Ainsi s'évanouit le projet belge. Bismarck s'était servi de la Belgique avant Sadowa dans la seule pensée de gagner davantage l'Empereur à ses desseins sur l'Allemagne et, après, pour prendre le temps nécessaire à la conclusion des traités qui consacraient sa victoire. Mais cette savante perfidie avait été de luxe et il aurait pu s'en dispenser. L'apport de la Belgique ne

1. Lefèvre de Béhaigne à Drouyn de Lhuys, du 13 août 1866.
2. Voir plus haut, p. 186.
3. Sybel, *loc. cit.*, t. V, p. 311.

Digitized by Google

fut dans la politique personnelle de l'Empereur qu'une considération accessoire. Bismarck ne lui aurait point parlé de la Belgique à Biarritz qu'il ne l'en aurait pas moins appuyé contre l'Autriche et dans l'intérêt de l'Italie, et Goltz ne lui en aurait point parlé après Sadowa qu'il n'en aurait pas moins accueilli, avec satisfaction, les annexions prussiennes. Dans ses combinaisons de métaphysique mondiale, cet homme, qui était bien intentionné et chevaleresque, alternait entre la méconnaissance de l'honneur français et celle de l'intérêt français.

XI.

Si l'opinion ne s'était pas démontée au lendemain de Sadowa et si le monde de l'Empire n'avait pas imposé la politique des compensations, faut-il croire que Napoléon III se fût satisfait d'avoir puissamment aidé à l'unité allemande comme à l'unité italienne et de jouer pendant une heure le rôle de médiateur? Après le refus de Bismarck sur Mayence et l'échec du projet belge, l'acceptation du fait accompli, dans la circulaire du 16 septembre signée du ministre intérimaire (La Valette), parut le plaidoyer d'un vaincu qui ne veut pas l'avoir été et qui oppose bon visage à mauvaise fortune. Affranchi de l'entourage et maître de l'opinion, Napoléon III l'aurait-il dictée deux mois plus tôt? On peut le croire, si l'on rapproche de la circulaire du 16 septembre la lettre que, dès le 12 août, Drouyn de Lhuys étant encore nominalement ministre des Affaires étrangères, il avait écrite au ministre de l'Intérieur. L'Empereur rejetait sur Drouyn de Lhuys la responsabilité de la demande sur Mayence : « Les journaux vont jusqu'à dire que les provinces du Rhin nous ont été refusées. *Il résulte de ma conversation avec Benedetti que nous aurions toute l'Allemagne contre nous pour un très petit bénéfice*[1]!... Faites contredire très énergiquement ces rumeurs dans les journaux. » Ce fut désormais le mot d'ordre. « Le véritable intérêt de la France n'est pas d'obtenir un agrandissement de territoire indifférent, mais d'aider l'Allemagne à se constituer de la manière la plus favorable à nos intérêts et à celui de l'Europe. »

Quoi qu'il en soit, qu'il ait applaudi tout de suite, dans son for

1. Souligné dans le texte.

Digitized by Google

intérieur, à la victoire de la Prusse et à l'unité de l'Allemagne, ou que, repoussé avec perte, il se soit seulement incliné devant l'inévitable, la circulaire de septembre a bien été écrite de son style très personnel, dans une révolte de ses chimères contre la réalité.

Il y répondait à l'opinion « émue », il en convenait, des conséquences de Sadowa, « incertaine », disait-il, « entre la joie de voir les traités de 1815 détruits » — où cette joie s'était-elle manifestée? — « et la crainte que la Prusse ne prît des proportions excessives. » Or, il suffisait « pour dissiper les incertitudes » d' « envisager dans leur ensemble le passé tel qu'il était, l'avenir tel qu'il se présentait. » Le passé, c'était « la sécurité précaire » des traités de Vienne avec « l'Allemagne autrichienne, inexpugnable sur l'Adige », et « l'Allemagne prussienne dont l'avant-garde sur le Rhin était composée de ces États secondaires sans cesse agités par des désirs de transformation politique et disposés à considérer la France comme l'ennemie de leur existence et de leurs transformations ». Combien l'avenir s'annonçait meilleur! L'Empereur ne se félicitait pas seulement de l'unité, enfin réalisée, de l'Italie, « mise en possession de tous ses éléments de grandeur nationale », « rapprochée par ses idées, ses principes, ses mœurs, de la nation qui avait versé son sang pour l'aider à conquérir son indépendance », il ne se réjouissait pas moins « des garanties que l'unité allemande allait présenter à la France et à la paix du monde ». « La Prusse agrandie, libre désormais de toute solidarité, assure l'indépendance en Allemagne. La France n'en doit prendre aucun ombrage. Le sentiment national de l'Allemagne satisfait, ses inquiétudes se dissipent, ses inimitiés s'éteignent. En imitant la France, elle fait un pas qui la rapproche et non qui l'éloigne de la France. » L'Empereur y insistait. Fallait-il « regretter qu'une puissance irrésistible poussât les peuples à se réunir en grandes agglomérations, en faisant disparaître les États secondaires »? Ce n'était pas le sentiment du neveu de Napoléon Ier, qui, lui-même, avait déposé « les germes des nationalités nouvelles » en Italie et en Allemagne; « la politique doit s'élever au-dessus des préjugés étroits et mesquins d'un autre âge », c'est-à-dire le système de l'équilibre, la tradition capétienne, l'un et l'autre recueillis par la Convention; « l'Empereur ne croit pas que la grandeur d'un

Digitized by Google

pays dépende de l'affaiblissement des peuples qui l'entourent et il ne voit de véritable équilibre que dans les vœux satisfaits des nations de l'Europe. » Il n'a, lui, éprouvé aucun déboire. Ainsi, d'un aveu retentissant, Napoléon III avait bien eu le dessein de tout ce que Bismarck avait fait. Sa déclaration n'était pas seulement empreinte du désir de la paix; on y eût cherché en vain une arrière-pensée de guerre; toujours « il croyait ce qu'il disait ».

Nécessairement, la circulaire La Valette enchanta le roi de Prusse. « Il y retrouvait », fit-il dire par son ambassadeur[1], « cette sagesse et ces sentiments bienveillants pour la Prusse qu'il avait appris de longue date à apprécier chez l'Empereur. » L'officieuse *Gazette de Voss* écrivit après avoir marqué l'isolement de la France : « Les idées personnelles de l'Empereur sont plus saines que celles de l'orléanisme, auxquelles Drouyn de Lhuys avait fini par se convertir. La nation française nous est hostile et nous devons constamment nous tenir sur nos gardes. L'Empereur est peut-être le seul Français qui apprécie à leur juste valeur les avantages d'une entente avec la Prusse. Qu'adviendra-t-il quand il quittera la scène? » Benedetti, sachant qu'il faisait sa cour, transmit aussitôt l'article[2].

XI.

Si prodigieuse d'imprévoyance que paraisse aujourd'hui la circulaire du 16 septembre, où il n'était question qu'incidemment de « la nécessité, *pour la défense de notre territoire*, de perfectionner sans délai notre organisation militaire », et si étonnante la théorie, que le vice-empereur Rouher porta ensuite devant le Corps législatif, de l'Allemagne désormais divisée en trois tronçons (Confédération du Nord, Etat du Sud, Autriche), cette satisfaction du gouvernement, réelle ou feinte, correspondit bientôt à une résignation à peu près générale de l'opinion. « La France avait fait l'unité de l'Italie, la Prusse faisait celle de l'Allemagne. Nous avions fait école. Qu'avions-nous à dire[3]? »

L'horizon de la France de 1866 était assez borné. Laborieuse

1. Dépêche à Goltz, 28 septembre 1866.
2. Dépêche du 29 septembre 1866.
3. Haussonville, *loc. cit.*, p. 50.

Digitized by Google

et économe, elle n'avait pas encore joui d'une prospérité aussi étendue. Le paysan, qui vendait bien son blé et qui aimait Napoléon III, l'*Empereur rural*, et l'ouvrier, dont les salaires n'avaient pas encore été aussi élevés et qui tenait de l'Empereur le droit de grève, étaient parfaitement étrangers à ce souci des questions de prestige qui est le propre des oligarchies et des aristocraties. La bourgeoisie, avec un peu plus de liberté, dont le besoin lui était revenu, se fût déclarée satisfaite. « La France ne voulait plus de conquêtes[1]. »

Dans ces conditions, l'irritation du lendemain de Sadowa passa vite. Après tout, il était juste que Venise redevînt italienne ; hors le parti catholique, on n'aurait trouvé aucun scandale au mot de Victor-Emmanuel s'il avait été connu : « Maintenant que nous avons Venise, Rome est l'affaire d'un coup de pied[2]. » On ne s'apitoya pas longtemps sur le vieux roi aveugle du Hanovre, chassé de son royaume par les Prussiens, ni sur le bourgmestre de Francfort qui s'était suicidé plutôt que de survivre aux libertés de la vieille cité des diètes, faiseuse d'empereurs. Il parut assez indifférent que les Hessois et les Hanovriens fussent gouvernés par des dynasties locales ou par la famille de Hohenzollern. Pour toutes sortes d'absurdes raisons, la Prusse continuait à avoir la réputation d'un Etat démocratique.

A la réflexion, on accepta donc, sans trop de peine, l'avènement d'une Prusse agrandie, devenue d'un seul tenant et présidant à une confédération des États du Nord. Le matérialisme politique était, par ses qualités, comme par ses défauts, délibérément hostile à toute idée de guerre contre l'Allemagne.

Dans le calcul des responsabilités que nous cherchons à établir, cette persistance des dispositions pacifiques, c'est le fait qui, du côté français, domine tous les autres. Le public avait à peu près ignoré l'affaire des demandes de compensation, d'ailleurs fort impudemment démenties. L'affaire du Luxembourg, l'année d'après, passionna très peu. La vieille forteresse de Vauban fût redevenue française, à la suite du marché passé avec le roi de Hollande, que l'Empereur n'en aurait point tiré grand profit dans l'opinion. L'opposition de Bismarck irrita surtout pour la possibilité d'une guerre dans l'année de la grande foire de l'Exposition.

1. Fustel de Coulanges, *Questions contemporaines*, p. 56.
2. Sartiges à Drouyn de Lhuys, de Rome, 7 août 1866.

Digitized by Google

La France ne devait pas tarder à subir les dures conséquences de sa confiance dans la paix entre 1866 et 1870. Alors que Bismarck était déjà résolu à une troisième guerre pour assurer et, au besoin, étendre les résultats des deux premières, il eût mieux valu que la France fût moins dominée par la vue superficielle des intérêts immédiats et qu'elle se fût habituée à la pensée de la bataille prochaine. L'événement ne l'aurait pas surprise et, on peut le croire, n'aurait pas tourné à la catastrophe. La preuve de ses intentions pacifiques, qui dispenserait de toutes les autres, ce fut son étonnement en juillet 1870 devant le guet-apens et son impréparation à la guerre.

Dans les quatre dernières années de l'Empire, il se trouva assurément des hommes, en assez grand nombre, qui tenaient la guerre avec la Prusse, non pas seulement pour inévitable, mais pour nécessaire. C'étaient des officiers à qui pesait la paix aux lents avancements; fiers d'avoir triomphé des Russes et des Autrichiens, ils brûlaient d'en découdre avec les Prussiens; ils s'agaçaient de Sadowa; leurs victoires de Lombardie, qui auraient tourné aisément à la défaite, leur faisaient illusion sur un instrument militaire, à beaucoup d'égards archaïque. — C'était, autour de l'Impératrice, presque tout le monde de la cour, et au dehors, surtout dans la presse, les « purs » bonapartistes, hier encore « ambassadeurs des nationalités auprès de l'Empereur[1] », non moins favorables à l'agrandissement territorial de la France qu'à celui de l'Italie, mais à qui n'échappait point maintenant que le régime était sur son déclin, et qui eussent voulu le fortifier par une guerre victorieuse. — C'étaient aussi des patriotes, bien instruits des choses du dehors, qui connaissaient la Prusse et l'Allemagne. Ils avaient en vain annoncé que l'unité germanique était en formation depuis trente-cinq ans; ils annonçaient maintenant que l'Allemagne, « une fois déchaînée, ne s'arrêterait pas », « qu'elle aspirerait à remplacer la France au premier rang des nations[2] », et ils se refusaient à accepter que « la France permît cela[3] »; mais il ne fallait entrer qu'après une sérieuse préparation militaire et diplomatique, avec une armée au moins égale en nombre à l'armée ennemie et avec des alliances, dans

1. Marc Dufraisse, *loc. cit.*, p. 396.
2. Quinet, lettre du 21 juillet 1866.
3. Lamartine (voir Ollivier, t. VIII, p. 522).

Digitized by Google

cette lutte qui déciderait pour un siècle de la prépondérance entre l'Allemagne et la France[1].

Il n'est pas vrai de dire qu'il y eut désormais en France « un parti de la guerre »; il ne serait pas moins contraire à la vérité de dire qu'on ne parlait pas beaucoup trop de la guerre à la cour, dans les *mess* d'officiers et dans les bureaux des journaux. Un éloquent royaliste a écrit durement : « Le régime avait contribué à développer chez certaines classes de la société les côtés tapageurs et vaniteux du vieux caractère gaulois. La parole était aux bateleurs; ils étaient les favoris du règne[2]. » L'opinion se répandit au dehors que « la France guettait une revanche de Sadowa ». De fait, en dehors de ces minorités, les inquiétudes qu'on avait éues en 1866 et qui, l'année d'après, se renouvelèrent, affermirent, loin d'ébranler, la volonté générale pour la paix. Malgré les abus de la candidature officielle, le Corps législatif, élu en 1863, représentait assez exactement le pays. S'il écoutait sans déplaisir les critiques de l'opposition contre la politique impériale dans les affaires allemandes, il était, à l'exception « des effrontés[3] » de l'extrême droite, résolument hostile à toute tentative de réparer les fautes commises. L'Empereur, au contraire de la cour et des bonapartistes professionnels, ne l'était pas moins et le prouva par ses actes.

S'il avait cherché la guerre, l'affaire du Luxembourg lui en aurait fourni l'occasion. Ni l'Angleterre ni l'Autriche n'eussent vu d'inconvénient à la cession du Luxembourg et, bien plus, avaient offert leur concours diplomatique[4]; le duché n'était point « un territoire allemand », bien que Bismarck, dès juillet 1866, en eût réclamé l'entrée dans la nouvelle Confédération du Nord; ce dédommagement était bien dû à la France pour tout le concours que Napoléon III, depuis tant d'années, avait prêté à la Prusse. Bismarck, d'un ferme propos, poursuivit l'échec de la tractation entre Paris et La Haye, l'humiliation de l'Empereur. Bien Allemand pour ces longues rancunes, il ne pardonnait pas « la pacification entreprise par Napoléon III aussitôt la bataille de Sadowa ». Ce sont ses expressions textuelles. « Il est pos-

1. Gambetta, discours du 15 juillet 1870.
2. Haussonville, *loc. cit.*, p. 56.
3. *Ibid.*
4. Dépêche du marquis de Moustier, du 28 mars 1867, à Benedetti sur les démarches et communications de Lord Cowley et de Beust.

Digitized by Google

sible, » avait-il dit encore, « que le bâton fasse son effet pour l'instant; mais le cocher de la voiture se souvient ensuite de celui qui a mis le bâton en travers »[1].

Non seulement l'Empereur se résigna une fois de plus, renonça au pourboire du Luxembourg devant l'insolente menace allemande, feignit d'accepter « chaleureusement » la neutralité du duché, mais encore, tant il était exempt de haine et de ressentiment, il ne fut pas plus tôt sorti de l'incident qu'il poursuivit à nouveau l'idée de renouer avec la Prusse et de reprendre d'anciennes combinaisons avec les vainqueurs de Sadowa[2].

Sa santé, depuis longtemps perdue, et « sa vitalité chancelante » ne suffisent pas à expliquer une pareille défaillance. C'était « la politique des nationalités » qui le reprenait. Comme le prince Napoléon, comme Émile Ollivier et bien d'autres, comme Michelet lui-même, il gardait ses sympathies pour l'Allemagne, « cette grande sœur de la France »[3]. Vraiment, il eut toujours, dans un coin de son cœur, des *Vergiss mein nicht* d'Arenenberg.

XII.

Bien qu'il eût aimé « ignorer les choses graves », que lui mandaient alors ses agents en Allemagne[4], et qu'il appartînt à cette sorte de rêveurs et de théoriciens qui, démentis par la réalité, disent tranquillement : « Tant pis pour la réalité », tout de même il avait senti le froid du glaive. Il aurait beau vouloir garder la paix avec l'Allemagne, la guerre pourrait venir le chercher. Il convenait quelquefois que « des points noirs étaient venus assombrir son horizon »[5]. Il était, par conséquent, indispensable de remettre un peu d'ordre dans les institutions militaires et de renforcer l'armée. Alors que l'armée prussienne était plus que jamais demeurée fidèle au grand précepte de Frédéric

1. Discours du 5 décembre 1877 et du 19 février 1878.

2. Rothan, *Affaire du Luxembourg*, p. 416.

3. *La France devant l'Europe*, p. 14 : « Pour nous autres Parisiens, nous n'en gardâmes pas moins nos sympathies pour l'Allemagne. Les miennes n'ont jamais varié. Cette année même, en 1866, en terminant ma grande *Histoire de France*, j'énumérai avec plaisir les influences diverses que l'Allemagne eut sur moi à mes différents âges, les passions littéraires, vraiment fortes, que m'inspira cette grande sœur de la France... », etc.

4. Rothan, *loc. cit.*, p. 417.

5. Discours de Napoléon III à Lille, 27 août 1867.

Digitized by Google

d' « être toujours prête », la France était, exactement, ouverte. Ducrot, en avril 1867, a dit à un diplomate : « J'en suis réduit à fermer les portes de la citadelle de Strasbourg, sous prétexte de réparations aux ponts-levis; mais, en réalité, pour me mettre à l'abri d'un coup de main[1]? »

Ici encore, l'illusion pacifique empêcha l'effort nécessaire. Quand le roi de Prusse et Bismarck voulurent avoir l'armée de leur politique, ils n'étaient pas entrés dans la lutte « avec leur âme molle et des paroles mortes[2] », mais ils avaient passé outre aux résistances des députés prussiens et, malgré eux, forgé l'instrument. Au contraire, Napoléon III et le maréchal Niel s'arrêtèrent devant les premiers obstacles. Leur projet, qui était excellent, échoua devant la Commission, « composée en majorité de candidats officiels »[3]. L'Empereur pensa d'abord à relever le défi comme avait fait le roi Guillaume; Rouher s'y opposa, Niel fléchit et Napoléon céda, commençant la défaite[4] (juin 1867). Niel ne risqua même pas d'affronter le Corps législatif; il transigea devant la Commission, qui ne comprenait pas un seul membre de gauche, et dénatura, déforma complètement le projet.

La volonté, l'illusion pacifique de la France d'alors apparaissent ici tout entières. La funeste propagande contre la loi a été engagée par des royalistes, militaires et civils, et par un prince du sang. « Malheur à la France », s'écrie Changarnier, « si, brisant la chaîne de ses glorieuses traditions, elle se lasse d'avoir une armée plus puissante par l'organisation que par le nombre! N'essayons pas d'égaler le chiffre de nos soldats à celui de nos adversaires possibles. Même en nous épuisant, nous ne serions pas sûrs d'y parvenir. Mais ne nous inquiétons pas. S'il est très difficile à 3,000 hommes d'en combattre avec succès 5,000, il l'est infiniment moins à 60,000 hommes d'en défaire 100,000. Plus les proportions s'élèvent, moins l'infériorité est fâcheuse. » De même Trochu : « On commettrait une faute en exagérant les effectifs, en se laissant trop dominer par les préoccupations de quantités. » Le prince de Joinville insiste : « Exiger davantage

1. Rothan, p. 276.
2. Lamy, *Études sur le second Empire*, p. 168.
3. Ollivier, t. X, p. 346.
4. « C'est avec des ressources tout à fait insuffisantes que l'Empire engagea la lutte » (Bernhardi, *Notre avenir*, p. 118).

Digitized by Google

(que la loi de 1832), écraser outre mesure notre race, qui donne déjà, hélas! quelques symptômes d'épuisement, c'est donner raison à la triste théorie qui veut que les peuples, au lieu de tirer de leur sein des armées pour leur défense, ne sont que des machines destinées à fabriquer des milliers de soldats avec lesquels on joue comme avec des pions sur le vaste échiquier de la folie humaine. » Et Falloux : « Je suis l'adversaire de la nouvelle loi militaire dont l'application prolongée, désolant nos familles, dépeuplerait nos campagnes. » Les républicains se divisèrent : dans la presse, Nefftzer, Havin se prononcèrent pour la loi militaire; au Corps législatif, les députés divaguèrent : « Si vous voulez que l'Europe soit apaisée, repoussez le projet de loi. L'idée d'une armée nombreuse pendant la paix nous répugne » (Favre). « Je ne vois pas que la Prusse ait intérêt à faire la guerre à la France. Inutile pour la justice, le soldat n'est même pas nécessaire à la frontière. Un pays qui a des citoyens est invincible » (Jules Simon). « Pas d'armée prétorienne! » (Pelletan). « Le militarisme est la plaie de l'époque » (Garnier Pagès). — Encore ces sottises ont-elles une apparence vaguement humanitaire. Les députés officiels se sont décidés, surtout, pour de basses raisons électorales. Le thème en a été fourni par les familiers du prince Napoléon : Émile de Girardin, Émille Ollivier, Maurice Richard. « Il ne se trouvera pas de majorité législative qui immole à un péril imaginaire la liberté de six millions de Français de vingt à trente-neuf ans. Toucher à la loi française pour la prussifier, ce serait ameuter contre la loi nouvelle 600,000 familles, 4,200,000 personnes. La France n'a qu'un seul parti à prendre : c'est de renoncer systématiquement à la guerre et de devenir exclusivement la grande nation de la paix » (Girardin). « Le principe de la loi est celui-ci : les armées de France, que j'ai toujours, pour mon compte, trouvées trop nombreuses, sont insuffisantes. Mais pourquoi donc? Qui nous inquiète? Personne. C'est en armant, c'est en nous montrant par là belliqueux, que nous marchons infailliblement vers la guerre » (Ollivier). « On vient proposer d'augmenter les charges militaires et d'enlever encore des bras à l'agriculture. Non, il n'est pas possible d'accepter » (Maurice Richard[1]). La loi, si énervée qu'elle eût été

1. *Un mot sur le projet d'organisation militaire*, par le général Changarnier; *l'Armée française de 1867*, par le général Trochu; *Étude sur Sadowa*, par le prince de Joinville; article d'Émile de Girardin dans la *Liberté*, en

Digitized by Google

par la Commission, fut péniblement votée. C'est du texte de la Commission que Jules Favre dit qu'il allait faire de la France, au lieu d'un atelier « une caserne ». On inventa beaucoup plus tard la réplique prophétique de Niel : « Prenez garde d'en faire un cimetière[1] ! »

De Zurich, bon poste d'observation sur l'Allemagne, un proscrit de décembre s'indigna : « Quoi ! la France étale aux yeux des étrangers, qui nous observent, sa répugnance pour la guerre, son amour de la paix, l'envie grande de refuser au gouvernement de l'Empereur l'argent et le sang nécessaires... On marchande les moyens d'assurer la paix en préparant la guerre... J'ai le cruel pressentiment que ce pays, s'il s'endort dans l'ignorance de ces dangers, se trouvera un jour, *avant de l'avoir même soupçonné*, dans la situation où le premier Empire fut impuissant à défendre la France qu'il avait faite si grande, si forte, si une de l'Océan à la Méditerranée, des Alpes au Rhin, du Rhin aux Pyrénées, et qu'il allait laisser vaincue, envahie, humiliée et amoindrie[2]. »

La vérité, c'est qu'il n'y a peut-être pas une autre époque où l'esprit militaire de la nation ait été aussi affaibli qu'au lendemain de Sadowa. Dans beaucoup de campagnes, le souci légitime de garder la paix avait maintenant tourné au pacifisme[3]. Depuis la guerre de Crimée, « les députés, à chaque renouvellement de la Chambre, ne se faisaient élire qu'en promettant le maintien de la paix et la réduction de l'armée »[4]. Le rapporteur de la nouvelle loi (Gressier), bien qu'il eût été de ceux qui avaient contribué le plus à l'édulcorer, ne fut pas réélu au conseil général : « Vous avez fait mon fils soldat », lui dit un de ses vieux fermiers[5]. « Dans l'énorme enchérissement de la

réponse au *Siècle*. Corps législatif, séances des 19 mars, 21 juin, 16 décembre 1867, etc... Voir capitaine de Tarlé, *Journal des sciences militaires*, avril 1913.

1. La réplique ne figure pas au *Moniteur officiel;* Ollivier, présent à la séance, écrit qu'il n'a pas entendu le propos et qu'aucun de ceux qui l'ont cité n'a pu indiquer où il l'avait pris (t. X, p. 381).

2. Marc Dufraise, *loc. cit.*, p. 472.

3. « Je fis la campagne électorale de mai 1869 dans une circonscription toute rurale de Seine-et-Marne; je puis assurer que je ne trouvai pas sur mon chemin un seul élément de l'ancienne vie militaire du pays » (Renan, *loc. cit.*, p. 23).

4. Fustel de Coulanges, p. 56.

5. Ollivier, t. X, p. 381.

Digitized by Google

main-d'œuvre, le paysan ne pouvait se passer de son aide naturel pour louer un ouvrier; il voulait garder son fils. Le gouvernement, ayant décrété la garde mobile, n'osa l'effectuer[1]. » Les doctrines de l'Internationale pénétraient de toutes parts le monde ouvrier. Aux élections de 1869, sur 960 candidats 938 réclamèrent la diminution des contingents. Le roman populaire, national, dans le plein sens étymologique du mot, c'est celui qu'écrivent deux Alsaciens, Erckmann et Chatrian, qui ont entrepris de faire détester la guerre du premier Empire et toutes les guerres.

Si Napoléon III n'avait pas le sens de l'histoire de France, il connaissait bien le pays. Dans cette année même 1867, il reconnut très exactement que la France ne voulait pas la guerre contre l'Allemagne. Cela le fortifia dans ses dispositions personnelles. Il laissa aller les choses. On a mené grand bruit au sujet des conversations qu'il engagea un peu plus tard avec l'Autriche et avec l'Italie en vue d'une alliance, d'ailleurs en dehors de ses ministres et de ses ambassadeurs; elles ne furent, suivant le mot de l'archiduc Albert, que des « débats académiques »[2]. Pareillement d'autres entretiens, non moins secrets, avec des ministres des États du Sud, qui s'accommodaient mal de l'hégémonie prussienne. En effet, de temps à autre, il s'alarmait sur des avis plus pressants de Benedetti, ou de l'attaché militaire Stoffel, ou de Ducrot, ou sur quelque nouveau progrès de la Prusse vers l'unité allemande. Puis la fatigue physique l'emportait sur les clairvoyances intermittentes d'un cerveau usé, il revenait à la politique de l'effacement satisfait[3], celle de la circulaire La Valette, *sa* circulaire, et, de nouveau, il savait gré à ceux de ses familiers qui arrêtaient les informations inquiétantes[4]. Comme pendant ses éternelles « patiences » aux longues soirées des Tuileries ou de Saint-Cloud, il se trichait lui-même[5]. « Je n'ai pas osé montrer votre lettre à l'Empereur de peur de l'affliger », écrivit un jour le général Fleury au général Ducrot. Le soir de Sedan, Napoléon III dira à Ducrot : « Vos pressentiments sur les intentions de la Prusse, ce que vous

1. Michelet, *loc. cit.*, p. 23.
2. Rapport du général Lebrun, 30 mai 1870.
3. P. de La Gorce, *Histoire du second Empire*, t. VI, p. 125.
4. Correspondance du général Ducrot, t. II, p. 122.
5. « En faisant et en défaisant » ses patiences, « il se trichait lui-même » (A. Filon, *l'Impératrice Eugénie*, p. 77).

Digitized by Google

m'aviez dit de ses forces militaires et du peu de moyens que nous aurions à leur opposer, tout cela n'était que trop vrai; j'aurais dû tenir plus de compte de vos avertissements et de vos conseils[1]. »

XIII.

La guerre entre la France et l'Allemagne était-elle inévitable?

Parce que la guerre a eu lieu, la fameuse métaphore « des deux convois de chemin de fer qui, partant de points opposés et éloignés, seraient placés sur la même voie par une erreur funeste[2] », a été célébrée comme une vision d'une lucidité prodigieuse. Qu'on regarde aux faits et il apparaît que la guerre aurait pu et dû être évitée en 1870. Gœthe a dit que « tout ce qui arrive arrive nécessairement »; si on interprète ce mot dans l'esprit du fatalisme oriental, il n'y a plus de science politique; la vertu du droit s'effondre, il n'y a plus de « bien » ni de « mal ».

Du côté allemand, la préméditation est hors de doute, avouée par Bismarck, glorifiée par ses historiens. Après Sadowa, Bismarck a dû s'arrêter devant la ligne du Mein; il n'a réuni à la Prusse que les États de l'Allemagne du Nord, les uns qu'il a simplement annexés, les autres qu'il a fait entrer de gré ou de force dans la vassalité. Mais pas un instant il n'a considéré la ligne du Mein comme une frontière; pour tous les patriotes, « elle ne doit être rien d'autre qu'une station où charger de l'eau et du charbon, prendre souffle et continuer[3] »; les traités de paix qu'il a accordés, en 1866, aux États du Sud ont été tous pourvus de clauses secrètes qui obligent les princes vaincus à une alliance défensive et offensive avec le vainqueur et mettent leurs troupes, en cas de guerre, sous le commandement du roi de Prusse; dès le 12 août 1866, un diplomate (La Rochefoucauld) a écrit : « Les petits États ont le sentiment que leur existence politique a cessé de fait. » Bismarck a publié les conventions militaires, comme il s'en était réservé le droit, à son heure, en réponse au discours de Rouher sur les trois tronçons de l'Allemagne. Nul avertissement plus clair.

1. *Journée de Sedan*, par Ducrot, p. 43.
2. Prévost-Paradol, *la France nouvelle*, p. 388.
3. Discours de Miquel au Reichstag, mars 1867.

Digitized by Google

La Prusse, en 1866, avait passé de dix-neuf à trente et un millions d'habitants; les dix millions d'Allemands du Sud, aux termes de la paix de Prague, devaient constituer une confédération indépendante; cette confédération n'aura vécu que sur le papier : voici, tout de suite, les uns à titre de sujets, les autres à titre d'auxiliaires, quarante millions d'Allemands à la disposition de la Prusse. La France a laissé faire; souffrira-t-elle que la Prusse aille plus loin, qu'elle franchisse le Mein?

Rouher, comme Thiers, dans les grands débats de mars 1867 au Corps législatif, avait paraphrasé le roi Canut. Le tzar lui-même, tout Allemand de cœur qu'il était, s'inquiétait des « appétits » du roi de Prusse et de Bismarck : « Mon oncle ferait bien de digérer ce qu'il a absorbé avant de se faire de nouveau conquérant sur terre et sur mer[1]. » Toutefois, Bismarck lui promettait déjà l'abrogation des dispositions du traité de Paris sur la mer Noire; dès août 1866, Manteuffel était allé en donner l'assurance à Pétersbourg, où il fut l'hôte du tzar[2].

Comme, d'une part, l'esprit particulariste, bien que fort atténué, survivait dans les États du Sud, et que, d'autre part, les socialistes allemands protestaient contre les auteurs de la Confédération du Nord qui n'avaient « travaillé qu'à satisfaire l'ambition de la maison de Hohenzollern », et « à créer une grande Prusse servie par des princes vassaux, réduits au rôle de préfets »[3], Bismarck ne se cacha plus de son dessein, celui qu'il avait annoncé à Disraëli : « J'ai toujours considéré », a-t-il écrit dans ses *Mémoires*, « que l'abîme creusé au cours de l'histoire entre le sud et le nord de la patrie ne pouvait pas être plus *heureusement* comblé que par une guerre nationale contre le peuple voisin, notre agresseur séculaire. » Car n'était-ce pas la guerre de l'indépendance, de 1813 à 1815, qui, une première fois, « par la lutte livrée en commun et avec succès contre la France, avait fait disparaître l'antithèse et pétri une première conscience nationale »[4]? Tout de suite, ses intimes, Schleinitz, Bernhardi, Blumenthal, Moltke, annoncèrent la guerre prochaine[5]. Ostensiblement, la Prusse la prépara[6].

1. Dépêche de Fleury au prince de La Tour d'Auvergne, ministre des Affaires étrangères, du 13 novembre 1869.
2. Talleyrand à Drouyn de Lhuys, 14 août 1866.
3. Discours de Bebel (mars 1867).
4. *Pensées et souvenirs*, t. II, p. 106.
5. Bernhardi, *Aus meinem Leben*, t. VIII, p. 419, 427, etc...
6. Stoffel, *Rapports militaires*, p. 289 et suiv.

Digitized by Google

Cependant, Bismarck lui-même ne pouvait pas faire la guerre pour son véritable motif, si fort qu'il fût; il lui faudra un prétexte, sinon honorable et honnête, du moins plausible, et, de préférence, un incident où les torts seraient, du moins en apparence, à l'Empire. Il n'y avait donc pour l'Empire qu'une seule politique à suivre exactement, puisqu'il voulait la paix, après qu'il eut fait lui-même la grandeur de la Prusse et lui avait livré l'Allemagne, c'était de ne pas lui fournir le prétexte attendu, de déjouer son jeu, tout en se tenant prêt aux pires surprises. L'impardonnable faute du second Empire, ce fut de continuer à négliger les préparations nécessaires, du moins à ne point les pousser comme il eût fallu; il s'est efforcé, par contre, jusqu'à la dernière heure, où il tomba au panneau le plus grossier, à garder jalousement la paix.

Cette politique des dernières années de Napoléon III est mêlée d'éléments troubles : beaucoup de lassitude des choses du dehors, une indulgence persistante pour cette entreprise de l'unité allemande, qui se couvrait toujours à ses yeux de sa propre théorie des nationalités et des agglomérations. Il n'en reste pas moins que, pendant un peu plus de trois années, il repoussa pour lui la responsabilité que Bismarck, de l'autre côté du Rhin, avait prise d'avance. Il avait vu les épouvantes des champs de bataille et il souhaitait de ne pas les revoir. Il se heurta à d'autant plus de difficultés que, descendu par sa propre faute du prestige où il était parvenu, son entourage le tentait d'un appât d'une victoire qui l'y ferait remonter; la coterie de la guerre, recrutée surtout parmi ses amis les plus bruyants, sinon les meilleurs, et s'appuyant de l'Impératrice, faisait irruption à tout moment dans son cabinet. Il dut subir aussi l'assaut de ceux des partisans du régime qui ne contestaient pas à l'Allemagne du Nord le droit de s'étendre sur celle du Sud, mais qui ne renonçaient pas à se faire payer d'un pourboire leur consentement à l'œuvre de Bismarck.

L'expérience de 1866 et celle de 1867 n'avaient servi de rien à cette fraction de la démocratie bonapartiste qui continuait à s'attarder, comme avait fait la jeune noblesse sous Louis XV, dans la haine de l'Autriche et qui n'admirait pas moins Bismarck que Belle-Isle et ses amis n'avaient célébré Frédéric. Bismarck, qui ne joua jamais sur un seul tableau, montrait toujours du doigt la Belgique dans l'espoir de pousser l'Angleterre contre la

Digitized by Google

France. Il reprit (14 mars 1869) la scène de Méphistophélès, mais, cette fois, avec un docteur Faust plus averti : « Qu'est-ce que l'Angleterre? » dit-il au prince Napoléon, venu en touriste à Berlin. « Si j'étais la Turquie ou l'Egypte, ou quelque rajah des Indes, je m'en préoccuperais. » Il offrit de se rendre à Biarritz pour chercher avec l'Empereur le prétexte d'une intervention française, appuyée par la Prusse, en Belgique[1].

Mais l'Empereur, aussi dégoûté des vains marchandages que répugnant à la bataille, ne voulut rien entendre. Entre les deux grandes voies qui s'ouvraient devant lui, la guerre et la liberté, il choisit la liberté, qui impliquait la paix, et recommença à sa manière l'*acte additionnel*. Habitué qu'il était aux marches obliques, s'il n'alla pas droit à Émile Ollivier, il se rapprochait de lui, et d'autant plus volontiers que le séduisant orateur avait opposé à la fois aux bonapartistes d'extrême droite, qui parlaient du Rhin, et à Thiers, qui prétendait arrêter Bismarck devant le Mein, la politique des *idées napoléoniennes*. Cette même politique, qui avait naguère conduit à la guerre, ramenait à présent à la paix par de singuliers détours. Ollivier se l'appropria, non point par courtisanerie, mais parce qu'il était resté, tout grand lecteur de Machiavel qu'il fût, un romantique. Ainsi, il avait tour à tour dénié toute valeur à la politique de l'équilibre, applaudi à la destruction des traités de 1815, répudié « la revendication de prétendues frontières naturelles », annoncé que l'Allemagne du Nord et l'Allemagne du Sud, qui se cherchaient encore, ne tarderaient pas à se trouver, et conclu que « la seule conduite sage, habile, digne, c'était d'accepter sans pusillanimité et sans inquiétude une œuvre (l'unité allemande) qui n'était pas dirigée contre la France », et qu'il valait mieux aider, afin d'avoir « le bénéfice de l'assistance », que simplement « laisser faire[2] ». Ce discours retentissant d'Ollivier lui avait valu les railleries de Thiers, les invectives de Cassagnac et les félicitations du prince Napoléon, alors d'accord avec son cousin sur toutes les choses du dehors, sauf sur la question romaine. Si Napoléon avait eu des inquiétudes, peut-être des remords sur sa politique de 1866, la parole d'Ollivier les dissipait. Appeler au gouvernement l'auteur de ce discours, au mois de janvier 1870, c'était exactement déclarer la paix à l'Allemagne.

1. Récit du prince Napoléon (Ollivier, t. X, p. 448).
2. Discours du 15 mars 1867.

Digitized by Google

XIV.

Le premier ministre resta fidèle aux idées de l'orateur. Ses adversaires, les vieux bonapartistes, eurent beau jeu de dire qu'il bêlait à la paix. Bismarck, au traité de Prague[1], s'était engagé à consulter les habitants du Slesvig septentrional, incontestablement danois; les gouvernements précédents avaient insisté pour l'application de l'article; le ministère du 2 janvier décide de « rester en dehors de cette question »[2]. La nomination du général Fleury comme ambassadeur en Russie avait éveillé les soupçons de Bismarck; Fleury reçoit l'ordre de déclarer au chancelier russe que le gouvernement de l'Empereur ne demande que « le *statu quo* et le respect des traités »; « il accepte l'état de l'Europe tel qu'il est »[3]. Sur quoi Gortschakoff, non sans ironie, fait savoir « qu'il admire beaucoup la grandeur d'âme en même temps que la haute perspicacité de l'Empereur, qui a su se mettre à la tête d'une révolution pacifique dont le premier résultat sera un gage pour le maintien de la paix en même temps qu'une assurance pour l'avenir de la dynastie ». La Prusse s'arrêtera-t-elle au Mein? La France l'y arrêtera-t-elle? Daru (ministre des Affaires étrangères) ayant simplement écrit à Benedetti que « son ambition se réduisait à ne pas laisser modifier au détriment de l'Empereur et de la France la situation générale qu'il trouvait établie en Allemagne »[4], Ollivier jugea que c'était aller trop loin et que « Napoléon Ier n'eût point parlé autrement »[5]. En conséquence, selon son propre récit, il fit venir un journaliste prussien et lui dicta une conversation où il affirmait « ses sympathies pour l'Allemagne » et se déclarait prêt à trouver bon que les États du Sud accédassent à la Confédération, si telle était la volonté des populations[6]. Enfin, la grande pensée du ministère, approuvée par l'Empereur,

1. Article 5.

2. Dépêche de Daru, du 31 janvier 1870; dépêche du 6 janvier au général Fleury, qui avait demandé l'appui de la Russie, aussitôt accordé : « Ne pas insister davantage sur la question du Slesvig. » La femme du tzarévitch, le futur Alexandre III, était une princesse danoise.

3. Dépêches des 6 et 12 janvier.

4. Lettre confidentielle du 17 janvier.

5. Ollivier, t. XIII, p. 64.

6. *Ibid.*, p. 80 et suiv.

Digitized by Google

ce fut de faire conseiller par l'Angleterre au roi de Prusse « l'initiative d'un désarmement général »[1].

L'Empire libéral, à la suite du plébiscite qui approuvait la nouvelle constitution, se crut à ce point fortifié, assuré de longs lendemains pacifiques, qu'il diminua les crédits militaires, déjà trop maigres. Aussi bien n'avait-il obtenu le vote qu'en jurant que le plébiscite devait assurer la paix. Le projet de loi réduisant le contingent de 100 à 90,000 hommes fut déposé à la veille du plébiscite (21 mars 1870). On répandit par millions « des gravures où l'on voyait, sur deux colonnes, le *Non*, et, dessous, les pillages des rouges du *parti de la guerre*, qui brûle chaumières et moissons; sous le *Oui*, l'aimable image de la Paix que l'Empereur promettait, moissons, vendanges, les greniers pleins, les caves pleines »[2].

La réduction du contingent fut votée le 1er juin; le 30, Ollivier dit au Corps législatif : « A aucune époque le maintien de la paix en Europe n'a paru assuré. » Il le croyait comme il le disait.

Dans l'autre plateau de la balance, que pèsent les déclamations belliqueuses de quelques milliers d'officiers et d'écrivains? Que pèse même le propos de l'Impératrice à Prévost-Paradol[3], la veille de son départ pour sa légation de Washington, sur la guerre nécessaire à la consolidation de l'Empire?

XV.

Tout à coup éclate la candidature du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne.

L'intrigue a été préparée de longue date par Bismarck. Au premier bruit qui en a couru, en 1869, le gouvernement de l'Empereur a fait savoir à Berlin que « le pays ne supporterait pas l'avènement d'un prince prussien à Madrid[4] ». Avant même que l'Empereur soit intervenu, le père du prince a écrit à son autre

1. Janvier-février 1870.

2. Michelet, *loc. cit*, p. 25 : « J'ai sous les yeux les gravures... »

3. Le propos fut relaté aussitôt par Prévost-Paradol à Ludovic Halévy, son frère consanguin, qui l'avait, ce jour-là, accompagné à Saint-Cloud. Filon dit seulement que Paradol, « en sortant au bout d'un quart d'heure » du cabinet de l'Impératrice, ne jugea pas à propos de lui communiquer aucune impression » (p. 90).

4. Avril-mai 1869.

Digitized by Google

fils, Charles, celui que Napoléon III a poussé au trône de Roumanie : « La France, à cause de nos liens avec la Prusse, ne permettra jamais que les Hohenzollern s'établissent au delà des Pyrénées[1]. » D'autant plus, Bismarck a pressé son complot à Berlin et à Sigmaringen comme à Madrid, où il a envoyé le meilleur de ses agents secrets, son *famulus* Lothar Buscher; il a lié partie avec Prim, avec des députés espagnols; non sans peine, il a arraché le consentement du roi, du prince Antoine, du prince Léopold. On connaît par lui-même tout le détail de l'insolente embuscade.

La France, ici, est manifestement dans son droit, dans la tradition la plus exacte de la politique d'équilibre. La moitié de l'Europe s'est battue pendant plus d'un siècle contre l'autre moitié pour que des Habsbourg ne règnent pas à Vienne et à Madrid. Ce n'a pas été pour que l'Espagne devienne au XIX^e^ siècle un apanage de la Prusse. Bismarck a donc mal choisi son brandon. Le style « héroïque » du duc de Gramont déplaît à Mérimée; si vivement que la France proteste, elle aura, contre la manœuvre allemande, l'opinion à peu près unanime des autres pays.

Le roi de Prusse s'était laissé convaincre par Bismarck; il avait autorisé le prince Léopold à accepter les offres d'Espagne; pourtant, il ne voulait pas la guerre. D'Ems, où il faisait une cure, il conseilla, comme chef de famille, ce qui équivalait à prescrire, le retrait de la candidature. Bismarck ayant cru habile de se retirer à sa campagne de Varzin pendant qu'éclaterait « la bombe », l'ambassadeur de France s'était adressé directement au roi de Prusse, qui ne l'avait pas renvoyé à son ministre des Affaires étrangères comme celui-ci l'avait engagé par dépêche à faire. Cela ajoutait à la victoire diplomatique que la France remportait (12 juillet). Le soir même, Bismarck, en arrivant à Berlin, apprit la renonciation des Hohenzollern. C'était l'effondrement de toute la machination savante d'où il attendait la guerre. En quittant Varzin, il avait décidé de se rendre à Ems « pour demander au roi la convocation du Reichstag en vue de la mobilisation »[2]. Aussitôt, il renonça à son voyage et « sa première pensée fut sa démission ».

1. Lettre du 9 décembre 1868.
2. *Pensées et souvenirs*, t. II, p. 101.

Digitized by Google

XVI.

Si nous n'avions de Bismarck lui-même le récit des journées du 12 et du 13 juillet, il y aurait encore un problème des responsabilités de la guerre. C'est lui-même qui l'a résolu, ou bien il faut invoquer le vieil adage du droit romain que « nul ne doit être écouté, alléguant sa propre turpitude ».

On ne révisera pas le jugement qui a été porté sur l'empereur Napoléon III et sur ses ministres pour les fautes qu'ils ajoutèrent pendant ces deux funestes journées à toutes celles qui avaient été commises auparavant : la politique des nationalités devenue la politique des races, l'abandon du Danemark, la duperie de Biarritz, l'aide donnée à la Prusse, les demandes de compensation et, après tant d'avertissements, l'impréparation des armées. Mais, d'autant plus, on doit préciser et exactement qualifier les fautes suprêmes, comme on fait pour les délits et les crimes devant les tribunaux, et ne pas imputer aux uns, ainsi qu'on l'a fait trop longtemps, les actes et les intentions des autres. Il faut donc dire que Napoléon III laissa échapper la paix et que Bismarck voulut la guerre.

Il n'est pas contestable que la candidature du prince de Hohenzollern, où tous les torts étaient du côté de ses instigateurs, donna, du premier jour, un surcroît d'audace et de force à la coterie qui voulait la guerre contre la Prusse et qui en attendait, avec des conquêtes rhénanes, la consolidation de la dynastie et le retour au régime autoritaire. Ces échauffés étaient notoirement hostiles à l'expérience de l'Empire libéral. La responsabilité de ce « parti parlementaire de la guerre » dans les malheurs publics est d'autant plus considérable que les fautes du gouvernement impérial, en juillet 1870, ont été surtout commises pour échapper aux accusations de faiblesse qui grondaient contre lui au Corps législatif et dans la presse, parmi les ennemis du ministère, au lieu qu'il eût fallu aller bravement au-devant d'elles avec la conscience des devoirs heureusement accomplis et la satisfaction de la victoire diplomatique, où Bismarck croulait.

C'est ce dont est convenu Émile Ollivier, car, dans cette histoire qui restera toujours d'une lecture tragique, c'est Ollivier et Bismarck qui ont apporté devant la barre les preuves déci-

Digitized by Google

sives contre eux-mêmes. Ayant raconté le désistement du prince de Hohenzollern : « Si donc », a écrit Ollivier, « aucun incident nouveau ne surgissait, voici comment les choses se seraient passées. Le roi de Prusse, dans la journée du 13, aurait communiqué à Benedetti la renonciation qu'il attendait. Il eût ajouté qu'il l'approuvait et autorisé notre ambassadeur à transmettre cette double assurance à notre gouvernement. Ainsi eussent été obtenues les deux conditions posées par Gramont : l'abandon de la candidature et la participation saisissable du roi à cet abandon. Notre victoire du 12 au soir eût été complétée le 13 et Bismarck eût été définitivement vaincu. Il se serait retiré au moins quelque temps des affaires et le nuage gros de calamités que ce barbare de génie promenait sur l'Europe disparaissait de l'horizon européen. Notre ministère, après avoir assuré au pays la liberté, lui eût assuré le prestige d'une paix glorieuse[1]. » Or, les incidents surgirent par le fait même des vainqueurs.

Quand Émile Ollivier, le 15 juillet, vers deux heures, apprend la renonciation du prince Léopold, il court d'abord « donner la bonne nouvelle à sa femme » ; puis il se rend au Corps législatif, où « l'éclair de joie qui illumine son visage » suffit à faire connaître que la guerre est évitée. Mais, déjà, la politique intérieure, ambitions, jalousies, rancunes de partis, envahit les couloirs. C'est un mauvais brouillard qui empoisonne l'atmosphère. Beaucoup de députés s'agitent, les uns qui trouvent la satisfaction incomplète et poursuivent la chute du ministère, les autres qui n'ont pas le facile courage de tenir tête à cette sorte de gens qui monopolisent le patriotisme pour le mieux exploiter à leur profit. Cependant, Thiers a dit à Ollivier : « Maintenant il faut vous tenir tranquille », et Ollivier lui répond : « Soyez rassuré, nous tenons la paix, nous ne la laisserons pas échapper. » Il se rend alors chez l'Empereur qui, lui aussi, comme Thiers, est très satisfait, s'en va répétant à ses officiers : « Je suis bien heureux que tout se termine ainsi ; une guerre est toujours une grosse aventure... » Tout à l'heure, il va recevoir les félicitations de l'ambassadeur d'Italie. « C'est une grande victoire morale pour la France », dit Nigra, « et j'espère que l'Empereur s'en contente et qu'il m'a fait appeler pour m'annoncer la paix. » « Oui, c'est la paix », répond l'Empereur, « et je

1. T. XIV, p. 225 et suiv.

Digitized by Google

vous ai fait venir pour que vous le télégraphiiez à votre gouvernement. » Il ne fit aucune allusion à des garanties à demander au roi de Prusse. A la réception du télégramme de Nigra racontant la conversation, Victor-Emmanuel qui, l'avant-veille, était revenu précipitamment de la chasse à Turin, remonta à la montagne. Puis l'Empereur, avant de rentrer à Saint-Cloud, dit à l'aide de camp de service, Bourbaki, qu'il n'y avait plus lieu de faire seller les chevaux de guerre : « Supposez qu'une île surgisse tout à coup entre la France et l'Espagne; toutes deux se la disputent; elle disparaît; sur quoi continuerait-on à se quereller? »

Alors les fautes. Ollivier, après son entretien avec l'Empereur, s'en va chez le ministre des Affaires étrangères qu'il trouve en conversation avec l'ambassadeur de Prusse. Gramont, de lui-même, ou sur le conseil de quelque sous-ordre, a commis une première faute : il a demandé à Werther de suggérer au roi de Prusse de s'associer à la renonciation du prince « dans une lettre amicale à l'Empereur ». Même il en a préparé le texte : « En autorisant le prince Léopold à accepter la couronne d'Espagne, le roi ne croyait pas porter atteinte aux intérêts ni à la dignité de la nation française. Sa Majesté s'associe à la renonciation du prince et exprime le désir que toute cause de mésintelligence disparaisse désormais entre son gouvernement et celui de l'Empereur. » Ollivier, sans plus de réflexion, appuie le duc de Gramont, qui est un diplomate de profession, un grand seigneur et qui, évidemment, « n'avait pas entendu commettre la grossièreté de réclamer une lettre d'excuses ».

Il avait été convenu entre l'Empereur et Ollivier que toute décision serait ajournée jusqu'au conseil du lendemain matin. Ollivier ne songea pas à en faire la remarque à Gramont. Deux heures plus tard, Napoléon III, à Saint-Cloud, y recevant Gramont, ne songea pas davantage à lui faire part de cet engagement. Comme il avait été mal accueilli par l'Impératrice et par le monde de la cour, qui n'était guère moins excité que la droite du Corps législatif, il s'était laissé troubler par ce bruit. Un autre, moins malade, moins affaibli d'esprit et de corps, eût imposé silence à ces agités. Cependant, il désapprouva la proposition qui avait été faite par Gramont à Werther d'une lettre personnelle du roi de Prusse, mais pour lui substituer une autre procédure qui n'était pas meilleure. Après une délibération où

Digitized by Google

l'Impératrice assista, mais où ne fut appelé ni Ollivier ni aucun autre ministre, Gramont télégraphia à Benedetti de demander directement au roi de Prusse « qu'il s'associât à la renonciation du prince de Hohenzollern et donnât l'assurance qu'il n'autoriserait pas de nouvelle candidature ».

Si Gramont, ce jour-là, s'est incliné devant des propos belliqueux de l'Impératrice, comme il l'a dit pour sa défense et comme il est permis de l'en croire, il s'accuse lui-même de courtisanerie. L'Impératrice n'avait aucun rôle constitutionnel; depuis le 2 janvier, sur la demande formelle d'Ollivier, elle n'assitait plus au conseil des ministres; si vivement qu'elle ait pu l'exprimer, son opinion ne devait pas plus compter pour Gramont que celle de Marie-Antoinette pour Vergennes[1]. L'Empereur, selon le récit que je tiens de Benedetti, considérait la demande de garanties comme un recul sur la suggestion d'une lettre personnelle du roi de Prusse. Ollivier ne connut la « demande de garanties » que dans la soirée, où il se rendit par hasard chez Gramont. Ayant approuvé la demande faite à Werther, il n'était en droit de se plaindre que du procédé. Il a raconté que l'idée lui vint de donner sa démission; il ne la donna pas.

Ainsi, la plus belle victoire diplomatique (au dire de Thiers et de Guizot, qui n'étaient point des juges prévenus) avait été à peine remportée que ceux qui allaient en recueillir l'honneur et le profit la gâchaient.

Ils ne cherchaient pas la guerre et, dans leur for intérieur, se persuadaient même qu'ils continueraient à l'éviter, malgré leurs nouvelles exigences. Deux ministres déclarèrent à Thiers « qu'ils donneraient leur démission plutôt que de prendre la responsabilité de la guerre »[2]. Le lendemain, au conseil, on décida de ne pas convoquer les réserves. Entre les feux croisés de la cour et de l'opposition de droite, les ministres paraissaient surtout anxieux d'élargir leur succès du dehors afin d'en accabler plus sûrement les adversaires de l'intérieur[3]; ils mettront au

1. Pour le propos tant de fois répété : « C'est ma guerre », que l'Impératrice aurait tenu le 23 juillet à Lesourd, premier secrétaire de l'ambassade de France à Berlin, celui-ci a toujours affirmé sur l'honneur qu'il ne lui avait pas été tenu. L'Impératrice m'a dit et redit que le propos était faux, qu'elle avait pu dire de la guerre du Mexique que « c'était sa guerre », qu'elle ne l'avait jamais dit de la guerre de 1870. Je l'ai toujours trouvée très véridique.

2. Lettre de Thiers, du 17 juillet, à Duvergier de Hauranne.

3. Voir les invectives d'Ollivier contre les meneurs de la droite, Clément

Digitized by Google

défi les faiseurs de surenchères d'avoir obtenu plus qu'eux-mêmes.

La demande de garanties était proprement absurde. Quand la candidature du prince Léopold avait été retirée sous le cri du monde et sous la pression de ses instigateurs espagnols, il n'y avait pas une chance sur cent mille qu'elle pût être reprise.

Dès que l'ambassadeur d'Angleterre, Lord Lyons, fut informé par Gramont de la demande de garanties, il lui manifesta sa surprise : « Si la guerre survenait maintenant, toute l'Europe dirait que c'est le fait de la France, qu'elle s'est jetée dans une querelle sans cause sérieuse, par orgueil et par ressentiment. » Allant droit au défaut de la cuirasse, à la misérable fissure par où le sang de la France allait couler à flots : « *Le ministère est dans une meilleure situation* s'il se contente de son triomphe diplomatique que s'il plonge le pays dans une guerre pour laquelle n'existe aucun motif avouable[1]. » Langage de la raison même, dira Ollivier, mais trop tard[2].

XVII.

C'était le jour même où ces sottises et ces fautes se commettaient à Saint-Cloud et à Paris que Bismarck, à Berlin, avait décidé de donner sa démission. « Après toutes les provocations offensantes qui s'étaient déjà produites » — la déclaration de Gramont sur la candidature, la négociation directe à Ems avec le roi — « je voyais dans ce recul auquel on nous forçait une humiliation pour l'Allemagne; je ne voulais pas en garder la responsabilité officielle. L'impression de l'honneur national blessé par cette retraite imposée me diminuait tellement que j'étais résolu à envoyer ma démission à Ems. Je considérais cette humiliation devant la France et ses manifestations fanfaronnes comme pires que celle d'Olmütz »[3]. Et encore : « Le mal envahissant qu'une politique timide me faisait redouter pour notre position nationale, je ne voyais pas le moyen de le guérir sans nous engager

Duvernois et Jérôme David, qui avaient déposé une interpellation sur les garanties nécessaires. Il les traite de « malfaiteurs » et de « scélérats » après leur avoir cédé.

1. Lyons à Granville, 12 juillet.
2. T. XIV, p. 264 : « C'était le langage même de la raison et de l'amitié. »
3. *Souvenirs et pensées*, t. II, p. 101.

Digitized by Google

maladroitement dans la première querelle venue ou *sans en provoquer artificiellement*. Je regardais, en effet, la guerre comme une nécessité à laquelle nous ne pouvions pas nous dérober honorablement... Je ne voulais pas assumer la responsabilité de défendre *l'attitude par laquelle on aurait acheté la paix*... Nous avions reçu un soufflet de la France et, en cédant, nous nous étions mis dans la situation d'avoir l'air de chercheurs de noises lorsque nous en viendrions à la guerre, qui, seule, pouvait laver la tache. Ma situation était intenable. »

Voilà pour la journée du 12 juillet. Voici maintenant celle du 13, où la demande des garanties va donner à Bismarck sa revanche. Il s'était, au cours de la matinée et de l'après-midi, entretenu avec le prince royal et l'ambassadeur d'Angleterre et avait exhalé ses plaintes sur « la trop grande condescendance du roi[1] » et les conséquences d'une telle faiblesse. Dès qu'il eut le rapport de Werther sur sa conversation avec Gramont et Ollivier et leur suggestion d'une lettre du roi à Napoléon III, un peu d'espoir de remonter sa machine de guerre lui revint. Il télégraphia aussitôt à Werther de prendre congé et d'informer Gramont, avant son départ, que le chancelier ne pouvait soumettre au roi la demande française. Entre temps, à Ems, Benedetti, abordant le roi à la promenade, lui demandait, en conformité des ordres reçus, la permission « d'annoncer en son nom à Gramont que, si le prince de Hohenzollern revenait à son projet, Sa Majesté interposerait son autorité et y mettrait obstacle »[2]. Le roi, qui jugeait l'hypothèse invraisemblable, la prétention inadmissible, et peu convenable l'interpellation dans un lieu public, refusa, mais sans éclat d'aucune sorte, simplement et poliment, plus ennuyé qu'irrité. Puis, un peu plus tard, il envoya son aide de camp Radziwill à Benedetti, avec la communication dont l'ambassadeur rendit compte en ces termes : « Le Roi a reçu la réponse du prince de Hohenzollern, elle est du prince Antoine, et elle annonce à Sa Majesté que le prince Léopold, son fils, s'est désisté de sa candidature à la couronne d'Espagne. *Le roi m'autorise à faire savoir au gouvernement de l'Empereur qu'il approuve cette résolution*[3]. »

Ainsi le roi, à la réflexion, accordait la première partie de la demande de garanties qui était de « s'associer à la renonciation

1. *Diplomatic reminiscences*, 13 juillet 1870, Loftus à Granville.
2. Benedetti à Gramont, 13 juillet, 10 heures 30 minutes du matin.
3. Du même au même, 3 heures 45 du soir.

Digitized by Google

du prince », puisqu'il informait le gouvernement de l'Empereur qu'il « l'approuvait ». Mais Benedetti, qui avait reçu de Gramont une nouvelle dépêche pressante[1], crut devoir insister sur la seconde partie, celle qui était parfaitement déraisonnable et pouvait passer pour offensante (la promesse formelle d'interdire à l'avenir toute candidature du prince), et cela malgré qu'il eût télégraphié : « J'ai de fortes raisons de supposer que je n'obtiendrai aucune concession à cet égard. » Il demanda donc au roi une nouvelle audience, et, comme il s'y attendait, se heurta à un refus que lui transmit le prince Radziwill : « Le Roi a consenti, m'a dit son envoyé au nom de Sa Majesté, *à donner son approbation entière et sans réserve au désistement du prince de Hohenzollern;* il ne peut faire davantage[2]. »

Et, vraiment, l'affaire se réglait encore pour le mieux et, malgré son imprudence, son inexcusable complaisance aux exigences de l'Impératrice et de la droite extrême, le gouvernement français obtenait une nouvelle satisfaction. « L'approbation entière et sans réserve » du roi était d'autant plus appréciable qu'il avait reçu dans l'intervalle le rapport de Werther sur sa conférence de la veille avec Ollivier et Gramont et « qu'il en avait été impressionné de la façon la plus déplorable[3]. » Telle était la légèreté de Gramont qu'il n'avait même pas avisé Benedetti de la demande qu'il avait faite, dans son cabinet, à Werther[4]. L'ambassadeur la connut seulement plus tard. Il revit, d'ailleurs, le roi le lendemain, avant son départ pour Berlin, à la gare. Le roi « se borna à lui dire qu'il n'avait plus rien à lui communiquer »[5], mais, toujours, avec beaucoup de courtoisie.

Tout naturellement, le roi avait fait informer Bismarck de ses entretiens du 13 avec Benedetti. La dépêche fut rédigée par le conseiller Abeken. Expédiée d'Ems avant quatre heures[6], elle fut remise vers cinq heures à Bismarck qui la fit aussitôt déchiffrer. Il était, à ce moment, à table avec Roon et Moltke, les ayant invités pour « leur communiquer ses idées et ses intentions[7]. » Il persistait « à se retirer », malgré tout ce que Roon lui avait

1. Du 13 juillet, 1 heure 45 du matin? Voir Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 373.
2. Benedetti à Gramont, 13 juillet, 7 heures du soir.
3. Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 383.
4. *Ibid.*
5. Benedetti à Gramont, 14 juillet, 3 heures 45 minutes du soir.
6. 3 heures 50.
7. *Souvenirs et pensées*, t. II, p. 103 et suiv.

Digitized by Google

déjà objecté. « Tous deux étaient fort abattus et ils me firent indirectement des reproches parce que, pouvant me retirer plus facilement qu'eux, j'avais l'égoïsme d'en profiter. Je défendis mon opinion. Je ne pouvais sacrifier mon point d'honneur à la politique. » Les trois hommes continuaient à discuter quand on apporta à Bismarck la traduction de la dépêche du roi : « Je la lus à mes hôtes qui furent si atterrés qu'ils en oublièrent le boire et le manger. » Cependant la dépêche ne relatait pas que le roi eût fait dire à Benedetti qu'il approuvait le désistement.

Alors l'infernal coup de génie. Comme Moltke atteste que l'armée est prête à la guerre et qu'il a confiance dans la victoire, Bismarck reprend la dépêche, que le roi l'a autorisé à garder pour lui ou bien à communiquer aux ambassadeurs et aux journaux allemands, et quelques coups de son grand crayon bleu vont suffire à la transformer. Il lit aux deux généraux « la rédaction qui condensait la dépêche »[1]. Aussitôt leurs visages s'éclairent. « Voilà », dit Moltke, « qui sonne autrement maintenant. Auparavant, on eût cru entendre battre la chamade; à présent, c'est comme une fanfare en réponse à une provocation. » Et Roon, selon son propre récit[2] : « Le dieu des anciens jours vit encore, et il ne nous laissera pas succomber honteusement. »

Voici les deux textes, la dépêche d'Abeken, la « condensation » de Bismarck, *vulgo*, la « fausse dépêche d'Ems » :

Ems, 13 juillet 1870,
3 h. 50 m. après midi.

S. M. le roi m'écrit :

« *Le comte Benedetti vint me trouver aujourd'hui sur la promenade; il me demanda d'une façon fort pressante que je m'engage pour l'ave-*

La nouvelle du renoncement du prince héritier de Hohenzollern a été officiellement communiquée au gouvernement impérial français

1. *Ibid.*, p. 108. — On a contesté la véracité du récit de Bismarck dans ses *Souvenirs*, mais sans apporter de preuves. La version des *Souvenirs* ne fait que confirmer, avec plus de détails, les récits antérieurs de Bismarck et de ses gens (Moritz Busch, *Unser Reichskanzler*, Leipzig, 1884, t. II, p. 66; *Hamburger Nachrichten; Nouvelle Presse libre de Vienne* des 12 et 20 novembre 1892). Admettons que Bismarck ait magnifié les choses dans ses *Souvenirs*, le fait de la « condensation » subsiste et l'intention n'en est pas douteuse.

2. *Deutsche Revue* de mai 1891.

Digitized by Google

nir à ne jamais autoriser une nouvelle candidature des Hohenzollern. Je lui prouvai de la façon la plus péremptoire qu'on ne peut prendre ainsi des engagements à tout jamais. Naturellement j'ajoutai que je n'avais encore rien reçu et que, puisqu'il était averti plus tôt par Paris et par Madrid, c'était bien la preuve que mon gouvernement était hors de question. »

Sa Majesté a depuis reçu une lettre du prince. Comme Sa Majesté avait dit au comte Benedetti qu'elle attendait des nouvelles du prince, Elle a résolu, sur la proposition du comte Derlenbourg et la mienne, de ne plus recevoir le comte Benedetti à cause de sa prétention et de lui faire dire simplement par un aide de camp que Sa Majesté avait reçu du prince confirmation de la nouvelle déjà mandée de Paris et qu'Elle n'avait plus rien à dire à l'ambassadeur. Sa Majesté laisse à Votre Excellence le soin de décider si une nouvelle exigence de Benedetti et le refus qui lui a été opposé ne doivent pas être communiqués aussitôt tant à nos ambassadeurs qu'à nos journaux.

par le gouvernement royal espagnol. Depuis, l'ambassadeur français a encore adressé, à Ems, à Sa Majesté le roi, la demande de l'autoriser à télégraphier à Paris que Sa Majesté le roi, à tout jamais, s'engageait à ne plus donner son consentement si les Hohenzollern devaient revenir à leur candidature. Sa Majesté le roi, là-dessus, a refusé de recevoir encore l'ambassadeur français et lui a fait dire par l'aide de camp de service que Sa Majesté n'avait plus rien à communiquer à l'ambassadeur.

Voici maintenant, selon Bismarck, le commentaire de son texte « condensé », qu'il développa tout de suite devant Moltke et Roon. « Ce texte », dit-il, « n'apporte aucunes modifications ni aucunes additions à la dépêche. Si, exécutant le mandat de Sa Majesté, je le communique aussitôt aux journaux et si, en outre, je le télégraphie à toutes nos ambassades, il sera connu à Paris

Digitized by Google

avant minuit. *Non seulement par ce qu'il dit, mais aussi par la façon dont il aura été répandu, il produira là-bas sur le taureau gaulois l'effet du drapeau rouge.* Il faut nous battre, si nous ne voulons pas avoir l'air d'être battus sans qu'il y ait eu seulement de combat. Le succès dépend cependant avant tout des impressions que l'origine de la guerre provoquera chez nous et chez les autres. » Depuis longtemps, il a résolu ce qu'un autre Allemand[1] appelle « la question de Pilate en politique : qu'est-ce qu'une guerre offensive »? Mais il n'est pas de ces théoriciens du droit ou de la force qui ne se soucient pas de la galerie et il explique : « Il est essentiel que nous soyons les attaqués ; la présomption et la susceptibilité gauloises nous donneront ce rôle, si nous annonçons publiquement à l'Europe, autant que possible sans l'intermédiaire du Reichstag, que nous acceptons sans crainte les menaces publiques de la France. »

Bismarck connaissait la France, surtout son personnel gouvernemental. Point par point, ses prévisions s'accomplirent.

On chercherait en vain à disculper Gramont, Ollivier, le maréchal Le Bœuf, l'Impératrice, l'Empereur d'être tombés au piège. Les ministres ne doutaient pas de la prompte victoire; l'Empereur, « plus entraîné qu'entraîneur »[2], était beaucoup moins confiant. Le lourd discours de Napoléon III aux grands corps d'État, avant son départ pour Metz, annoncera une guerre longue et difficile. La plus grande faute, selon Napoléon : faire ce que souhaite l'ennemi; la faute moralement la plus inexcusable, selon le poète romain : voir le mieux et suivre le pire.

Quand le duc de Gramont se dit « soufflété[3] » par la note allemande, comment Ollivier aurait-il objecté à ce gentilhomme qu'il ne se sentait pas, lui aussi, soufflété? Et, pareillement, tous les autres : ceux qui, avec l'Empereur, redoutaient la guerre; ceux qui, avec l'Impératrice, l'appelaient. « De bons citoyens auraient atténué la chose, eu recours à l'Angleterre pour l'arranger, et auraient ainsi sauvé la paix »[4].

Dans la déclaration écrite qu'Ollivier porta au Corps législatif[5] il motiva ainsi la raison déterminante de la guerre : « Notre

1. Reventlow, *Deutschland's auswärtige Politik.*
2. Lettre de Thiers à Duvergier de Hauranne.
3. A peine la porte franchie, Gramont s'écrie : « Mon cher, vous voyez un homme qui vient de recevoir une gifle » (Ollivier, t. XIV, p. 355).
4. Thiers à Duvergier de Hauranne.
5. 15 juillet 1870.

Digitized by Google

surprise a été profonde lorsque, hier, nous avons appris que le roi de Prusse avait notifié par un aide de camp à notre ambassadeur qu'il ne le recevrait plus et que, pour donner à ce refus un caractère non équivoque, son gouvernement l'avait communiqué aux cabinets de l'Europe. » C'était la version mensongère de Bismarck; ce n'était pas celle d'Abeken et, moins encore, celle de Benedetti, dont on avait les dépêches, qui n'avait jamais soupçonné qu'il eût été insulté, qui arrivait à Paris prêt à en témoigner, qui n'eut pas le courage de crier la vérité coûte que coûte. Comme cela avait paru tout de même un peu faible, Ollivier ajouta que « le baron de Werther avait reçu l'ordre de prendre un congé », ce qui était exact, et ce qui, de son propre aveu, ne l'était pas, « que des armements s'opéraient en Prusse »[1].

On sait comment un vent de folie passa sur la majorité du Corps législatif; comment Thiers, Jules Favre, Gambetta luttèrent en vain pour enrayer la catastrophe; comment la France parut avoir cherché la guerre. Jamais assemblée, jamais pays ne furent plus complètement abusés. Il n'y avait eu à Ems ni insulteur ni insulté; il ne fut cependant pas permis de mettre en doute que l'ambassadeur de France eût été outragé par le roi de Prusse. Comme le gouvernement n'avait voulu communiquer les pièces du dossier diplomatique qu'à une commission de onze membres, on se persuada qu'il y avait quelque part une dépêche violemment injurieuse de Bismarck, alors que « la guerre n'était engagée, » selon Ollivier lui-même, « que sur la publication de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et sur les dépêches venues de Berlin, de Berne et de Munich »[2], où nos agents la commentaient. L'opinion de l'Europe fut hostile ; l'Autriche et l'Italie restèrent neutres; toute l'Allemagne du Sud marcha avec la Prusse. Bismarck eut *sa* guerre, et telle qu'il avait voulu l'avoir.

« Ce droit », avait dit Hegel — celui de commettre des actes violents injustes et perfides — « c'est le droit des *héros* à fonder des États[3]. » Mais la conscience humaine n'est pas hégélienne.

Joseph Reinach.

1. En note : « Cette assertion n'était pas exacte. Le Bœuf avait été mal renseigné; les armements n'ont commencé que le 16. »
2. Ollivier, t. XIV, p. 472.
3. *Philosophie des Rechts*, p. 350.

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

SERF DE LA GLÈBE

HISTOIRE D'UNE EXPRESSION TOUTE FAITE

I.

Dans un passage célèbre des *Coutumes de Beauvaisis*, Beaumanoir a dépeint la société laïque, telle qu'elle s'offrait à ses yeux, dans un ordre hiérarchique : « L'en doit savoir que .III. estat sont entre les gens du siecle. Li uns des estas si est de gentillece. Li secons si est de ceus qui sont franc naturelment... et li tiers estas si est des sers[1]. » Cette description vaut pour la France du XIII^e^ siècle. Elle ne saurait s'appliquer sans retouches à la société féodale dans l'ensemble de son évolution historique. Les premiers temps de la féodalité n'ont point connu de « gentillece », c'est-à-dire de noblesse, au sens où Beaumanoir prend ce mot, qui désigne pour lui une caste héréditaire, pourvue de privilèges juridiques précis. Le groupe noble ne s'est dégagé que peu à peu de la masse des hommes libres. Mais un trait du tableau qu'on vient de lire conserve une portée générale. En France, ou mieux dans l'Europe occidentale, pendant une longue période qui s'étend depuis la dissolution de l'Empire carolingien jusqu'à des dates variables selon les régions, mais souvent fort proches de l'époque moderne, il a existé au-dessous des hommes libres une catégorie spéciale composée de personnes que les coutumes et les lois considéraient comme privées de la pleine liberté. Ces « non-libres » (pour emprunter à la langue des juristes allemands une expression commode) se distinguaient des hommes « naturellement francs » en deux manières : d'une part, ils formaient une classe que le droit et l'opinion s'accordaient à juger inférieure, et, de l'autre, ils étaient attachés à leurs seigneurs particuliers par des liens d'une

1. Ed. Salmon (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*), t. II, ch. XLV, c. 1451 et 1452, p. 233-234.

Digitized by Google

force extrême, si solides que seule pouvait les rompre une opération juridique bien déterminée : l'affranchissement. Selon les moments, tantôt l'un, tantôt l'autre de ces deux caractères a pu paraître dominer; ils ont toujours été tous les deux présents. Beaumanoir appelait les membres de cette classe : les serfs; c'est le nom qu'aujourd'hui encore leur donnent communément les historiens français[1].

Or, à ce mot de serf on joint parfois un complément. On dit : *serf de la glèbe*. Cette expression, il est vrai, semble un peu passée de mode. Du moins, les médiévistes avertis l'évitent, sans d'ailleurs expliquer pourquoi. Mais elle a joui d'une grande fortune. Fustel de Coulanges, ce maître incontesté de la sémantique historique, l'a employée plusieurs fois. A l'antiquité, l'esclavage; au moyen âge, le servage de la glèbe : cette antithèse a nourri bien des dissertations. Elle fournit, jadis, le sujet d'un concours académique, dont Michelet fut juge[2]. Elle n'est pas tout à fait tombée en désuétude.

Quand a-t-on eu l'idée d'unir au mot serf le mot glèbe? Pourquoi a-t-on eu cette idée? Qu'entendait-on à l'origine par cette association verbale? Quelles en furent les vicissitudes? Voilà ce que je me propose de rechercher ici. Éclairer l'histoire des mots, c'est jeter une plus vive lumière sur les choses qu'ils désignent, ou qu'ils cachent.

Ai-je besoin de l'ajouter? Je ne prétends nullement donner les résultats auxquels j'ai abouti comme définitifs. Je sais mieux que personne tout ce qu'ils ont d'incomplet et, par là même, de conjectural. Le vocabulaire de l'ancien droit français est singulièrement difficile à étudier. Il faut travailler à tâtons. Les documents diplomatiques sont dispersés à l'extrême; beaucoup ont été publiés, mais toujours sans glossaires. Il en va de même pour les sources narratives. L'immense littérature du droit savant (romanistes, canonistes,

1. Les historiens allemands disent d'ordinaire « Leibeigene », les Anglais « villain ». Malgré des différences notables, qui sont allées s'accentuant, la ressemblance fondamentale des *Leibeigenen*, *villains* et serfs est évidente.

2. En 1837. Voici le texte des deux questions mises au concours : « 1° Par quelles causes l'esclavage ancien a-t-il été aboli? 2° A quelle époque, cet esclavage ayant entièrement cessé dans l'Europe occidentale, n'est-il resté que la servitude de la glèbe? » Le prix fut décerné à un mémoire composé en collaboration par H. Wallon et J. Yanoski; les deux auteurs en tirèrent par la suite le premier son *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, le second un ouvrage beaucoup moins connu (et qui ne mérite guère de l'être), intitulé : *De l'abolition de l'esclavage en Occident*, in-8°, Paris, 1842. On trouvera le rapport de Michelet sur ce concours au t. III (1842) des *Mémoires de l'Académie des sciences morales*.

Digitized by Google

plus tard feudistes) forme un fourré touffu où les guides font défaut. Nous n'avons pas de lexique des institutions françaises; c'est une grave lacune dont la linguistique et l'histoire souffrent pareillement. Il faudra bien qu'on la comble un jour. Je souhaite que ce jour-là la courte étude qu'on va lire soit rangée parmi celles qui auront servi à dégrossir les matériaux. A cela se borne toute mon ambition.

II.

Comment appelait-on, au temps du servage, ceux qu'aujourd'hui nous nommons *serfs* et parfois *serfs de la glèbe?* Il ne faut pas poser cette question sous une forme trop générale. La langue juridique du moyen âge n'était pas fixée par un code; elle manquait d'unité. Variable selon les régions et les moments, elle variait aussi selon les milieux qui la parlaient. Notaires, jurisconsultes, jongleurs ne désignaient pas toujours les mêmes choses par les mêmes mots. Il convient de les interroger à tour de rôle.

Feuilletons d'abord les textes littéraires français; ce sont, parmi les documents, les plus proches de l'usage courant.

Ici, point de doute. Le terme employé est celui-là même que nous avons rencontré chez Beaumanoir, et qui, à juste titre, est demeuré dans le vocabulaire historique courant : *sers*, cas régime *serf*[1]. Il est extrêmement fréquent. Si aristocratique que soit l'inspiration des chansons de geste ou des romans courtois, on y voit par moments s'agiter dans le lointain la « servaille ». D'ailleurs, le mépris même où l'on tenait les hommes des basses classes a fait que leur nom honni parait dans les vers épiques: car les héros avaient volontiers le verbe injurieux, et serf était, entre gens bien nés, une insulte cruelle[2].

1. Le féminin est tantôt *ancele*, tantôt — plus souvent semble-t-il — *serve*. *Ancele* (de *ancilla*) parait s'être plutôt spécialisé dans le sens de servante. Cf. ci-dessous, p. 233, n. 4.

2. *Serf* était d'ailleurs une insulte, si je puis dire, légalement reconnue: certaines coutumes punissaient d'une amende celui qui appelait ainsi un homme libre : Coutumes de Cluny (1161-1172), dans Bernard et Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* (*Documents inédits*), t. V, n° 4205, c. VII; — Charte d'Amiens (1185), dans Beauvillé, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, t. IV, in-8°, 1882, p. 19, c. 42. Dans la langue litteraire, on emploie peut-être plus souvent encore (outre *vilain*, qui veut dire paysan, sans signification juridique précise) *cuvert, cuicert, culvert*. Les *cuverts* — latin *colliberti* — formaient une classe d'hommes dont la condition se rapprochait beaucoup du servage; les historiens du droit les appellent d'ordinaire *colliberts*; mais ce mot (invente par les modernes) n'est qu'un calque maladroit du latin,

Digitized by Google

L'étymologie du mot est claire : le *sers*, c'était le *servus* latin que, pour éviter toute confusion, nous appelons aujourd'hui esclave. Non que le servage médiéval ait été simplement une épreuve atténuée et comme émoussée de l'esclavage romain, dans une société nouvelle survivance des âges passés. La formule de Fustel de Coulanges[1] : « Le servage... n'a rien de commun avec la féodalité et lui est antérieur », ne saurait être acceptée sans réserves. Un même esprit anima toutes les institutions nées dans l'écroulement de l'État antique : le servage fut proche parent de la vassalité. Pourtant, comme les institutions humaines ne se créent pas de rien, le serf, si profondément différent de l'esclave, n'était après tout qu'un esclave lentement transformé. Par une transition insensible, le mot « servus, » devenu « sers », en arriva à désigner une réalité juridique bien éloignée de son contenu primitif. Les hommes de l'ancienne France qui prononçaient ce nom familier ne s'apercevaient pas que sa signification se modifiait peu à peu, pas plus qu'ils ne sentaient sur leurs lèvres le latin se changer en français.

Cependant, un jour vint où des esprits réfléchis mesurèrent le chemin parcouru et furent choqués de constater que le même terme s'appliquait à deux choses dissemblables. Le langage populaire, médiocrement accessible aux considérations étymologiques de cette sorte, n'en fut point troublé ; le mot serf continua d'y être en honneur. Mais les notaires, gens savants, crurent bon de réformer leur vocabulaire. Voici comment.

Parcourons les documents diplomatiques, très nombreux, où les serfs apparaissent. Pendant longtemps, dans ces textes alors rédigés en latin, le serf fut appelé, comme il était naturel, *servus*, la serve *ancilla* ou, beaucoup plus rarement (car les clercs se piquaient de classicisme), *serva*. Vers le début du XIII[e] siècle, ces mots tombèrent hors d'usage ; ils ne disparurent pas complètement, mais ils devinrent rares ; et cela, semble-t-il, d'un mouvement uniforme dans les chartes de la France presque tout entière[2]. Non que la classe ser-

et, à vrai dire, un pur barbarisme ; il faut employer le vieux terme français. J'espère revenir un jour sur l'histoire des *cuverts*.

1. *L'alleu et le domaine rural*, p. 463. Cf. *les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 587, n. 1.

2. Cf. G. Jeanton, *le Servage en Bourgogne* (thèse de droit, Paris), in-8°, Paris, 1906, p. 80 ; L. Verriest, *le Servage dans le comté de Hainaut* (*Acad. royale de Belgique. Classe des lettres. Mém.*, 2[e] série, t VI, fasc. 3, 1900, p. 57). J'ai constaté moi-même le fait pour l'Ile-de-France (y compris le pays chartrain et l'Orléanais) ; il apparaît dans cette région avec une extrême netteté. Il me semble, d'ailleurs, très général. Mais, probablement, il y a eu des variations locales. J'ai peu étudié la langue des notaires vers la fin du moyen

Digitized by Google

vile se soit à ce moment brusquement évanouie. On la verra, dans certaines régions, durer pendant des siècles encore. Mais, désormais, les notaires cherchent pour désigner ses membres des expressions nouvelles. Une grande incertitude règne d'ailleurs sur ce vocabulaire presque improvisé. Parfois on veut rappeler certaines redevances spécifiques; on dit *homo* (ou *femina*) *de manumortua*, *de forismaritagio et de manumortua*. Ou bien on emploie des formules où se traduit la force du lien qui attache le « non-libre » à son seigneur : *homo ligius*, *homo de corpore*; dans les actes en langue française, nombreux depuis le milieu du XIII[e] siècle : *homme lige*, *homme de corps*.

Ce dernier terme surtout fit fortune. Il rendait avec une sorte de brutalité le caractère personnel et presque physique de l'emprise seigneuriale. Il n'était sans doute pas de facture savante; on doit voir en lui une trouvaille populaire : « les serfs et serves que chez nous on appelle hommes de corps », disait en 1180 un diplôme du roi Louis VII[1]. Mais les notaires l'adoptèrent et le répandirent largement. *Homme lige* leur plaisait moins. Cette expression, d'étymologie assez mystérieuse[2], était à double sens : en même temps qu'aux serfs, on l'appliquait aux vassaux, ou plus exactement à ceux des vassaux qui avaient prêté l'hommage le plus rigoureux, l'hommage sans réserves; ainsi le langage, interprète de la conscience collective, rapprochait deux formes de la dépendance que le droit théorique, élaboré aux derniers temps de la féodalité par des techniciens, nous a habitués à considérer comme radicalement distinctes. Des juristes n'auraient pas inventé cette amphibologie, née certainement dans l'usage vulgaire; ils ne lui firent pas bon accueil. Presque partout, dans la langue des chartes, *homme lige* fut accepté seulement pour désigner le vassal. Dans le sens de « non-libre », il ne se maintint guère qu'à titre d'idiotisme local, propre à certaines régions (Bugey, Bordelais[3]). *Homme de corps* resta maître du ter-

âge. Peut-être, dans les actes écrits en français, *serf* est-il alors revenu à la mode, au moins sous la forme « de serve condicion ».

1. « Omnes servos et ancillas quos homines de corpore appellamus. » Affranchissement des serfs habitant Orléans et les villages voisins. *Ordonnances*, t. XI, p. 214 (Luchaire, *Louis VII*, n° 774, et A. Cartellieri, *Philipp II August*, t. I, *Beilagen*, n° 75). Cf. la confirmation dans les *Actes de Philippe-Auguste*, publ. par H.-F. Delaborde, t. I, n° 3. Remarquer le parallélisme d'*homme de corps* et de *Leibeigene* (en latin *proprius de corpore*).

2. Voir, en dernier lieu, une note de J. Brüch, *Zeitsch. für roman. Philologie*, t. XXXVIII (1917), p. 701 (dont les conclusions me paraissent d'ailleurs contestables).

3. J'ai donné une courte bibliographie de l'emploi d'*homme lige* au sens de

Digitized by Google

rain. Les littérateurs, même dans les livres de droit, continuèrent à employer serf[1]; les notaires le bannirent : si bien que le peuple, habitué à la langue des tabellions, en arriva parfois à oublier le sens juridique de ce mot pour ne plus retenir que son acceptation injurieuse; sous Charles VI, des hommes du Vermandois se plaignaient comme d'un outrage d'avoir été traités de serfs[2].

D'où vient cet ostracisme frappant un mot? A n'en pas douter, de l'influence exercée par le droit romain. Le moment même où l'on vit *servus* et *serf* disparaître des chartes fut celui où les formules empruntées au *Corpus juris* pénétraient en foule dans l'usage diplomatique : le début du XIII[e] siècle. Cette sorte de renaissance fut surtout l'œuvre des officialités, chargées en ce temps de rédiger la plupart des actes authentiques. Pierre de Blois ne confondait-il pas dans le même anathème la loi de Justinien et les officiaux[3]? Or, les documents émanés des officialités furent précisément les premiers à rejeter *servus*; les autres chancelleries ne firent que suivre le mouvement, parfois avec retard[4]. Le serf médiéval ressemblait

serf dans une note de mon ouvrage intitulé : ***Rois et serfs***, p. 23, n. 2, et ***Additions et rectifications*** (où une faute s'est glissée : joindre les deux alinéas en un seul).

1. Par exemple Beaumanoir. Mais Beaumanoir connaît aussi *serf* dans le sens latin d'esclave. Quand il parle de ces « sers » qui « sont si sougiet a leur seigneur que leur sires puet prendre quanqu'il ont et a mort et a vie... », § 1452, cf. § 1457, — espèce humaine qu'il n'a jamais vue en Beauvaisis — il adapte tout simplement ce qu'il avait lu dans le droit romain sur les *servi*. D'ailleurs, *serf* a très longtemps traduit *servus;* le mot *esclave* a mis longtemps à paraître et plus encore à se faire accepter de tous. En 1694, le *Dictionnaire de l'Académie*, qui connaissait fort bien les *hommes de mainmorte* (voir l'article Glèbe), écrivait encore, à l'article *Serf*, cette phrase étonnante : « Il n'y a point de serfs en France. » C'est que l'usage académique voyait encore, derrière *serf*, *servus*.

2. Mandement de Charles VI au bailli de Vermandois, Paris, 22 septembre 1404, cité et partiellement publié par A.-A. Monteil, *Histoire des Français des divers états*, 4[e] éd., t. I, in-12, Paris, 1853, notes, p. 81, d'après l'original, en sa possession.

3. Paul Fournier, *les Officialités au moyen âge*, p. 8 et 9.

4. Dans l'Ile-de-France, les actes d'affranchissement passés sous le sceau de communautés ecclésiastiques ou de seigneurs laïques conservent encore les mots *servus* et *ancilla*, alors que les actes passés sous le sceau de l'officialité et rédigés par elle les avaient rigoureusement bannis. Exemples : les affr. de Rosny-sous-Bois (août 1246) et de Nanterre (mars 1248) par les chanoines de Sainte-Geneviève de Paris : Arch. nat., S 1574, n° 1, et 1567, n° 1 (où les mots *servi* et *homines de corpore* alternent comme deux synonymes); — l'affr. de trente-six personnes de condition servile par le chevalier Simon de Corbeil (1[er]-27 mars 1255) : Arch. nat., JJ 26, fol. 369 v°, et Bibl. nat., ms. lat. 9778, fol. 255 v° (on y trouve l'expression curieuse, où se marque nettement l'incer-

Digitized by Google

bien peu au *servus* romain. Des hommes nourris de la législation antique ne pouvaient manquer de s'en apercevoir; l'étude d'une belle langue technique leur avait donné le goût de l'exactitude; il leur parut insupportable de continuer à employer un terme impropre. En le remplaçant par des expressions nouvelles, ils obéirent à un scrupule de purisme juridique.

Ce scrupule trouva d'ailleurs son expression très nette dans certains textes, non pas, il est vrai (du moins à ma connaissance), dans les actes des officiaux, mais dans certains documents établis également par des juristes instruits : les notaires de la cour pontificale.

Les églises françaises possédaient des serfs en grand nombre; c'est pourquoi les papes, mêlés à tant d'affaires, eurent souvent l'occasion d'intervenir dans les questions serviles. Dans beaucoup de bulles, les non-libres apparaissent. Sous quel nom? C'est ce qu'il est curieux d'observer.

Visiblement, le servage français embarrassait beaucoup les stylistes de la chancellerie apostolique. Ils travaillaient presque toujours sur des requêtes ou des projets présentés par les églises intéressées; mais ils en modifiaient la rédaction; ce sont certainement leurs propres incertitudes dont leur vocabulaire flottant a conservé la trace. Tantôt on les voit emprunter au latin classique des mots qu'ils détournent de leur sens exact : *originarii*[1], *famuli*[2]; tantôt ils disent simplement : *homines*, *homines vestri*[3], termes vagues qui, au moyen âge, servaient à indiquer les liens de dépendance, quelle que fût leur nature. Quand il s'agissait de serfs, on précisait, nous le savons, par la formule : *homines de corpore*. Mais cette expression technique, étrangère aux bons auteurs, déplut longtemps aux clercs romains; quand ils se décidaient à l'employer, ils prenaient soin d'observer que c'était un gallicisme. « Originarii ecclesiarum quos homines de corpore patria censuit nuncupandos » est-il écrit dans un privilège accordé par Grégoire IX à Saint-Maur-des-

titude de la terminologie : *homines meos et ancillas de corpore*). Pour mettre en lumière la disparition de *servus* et la vogue nouvelle d'*homo de corpore*, il serait intéressant de réunir quelques renseignements statistiques; mais cela est impossible; presque tous les cartulaires ou recueils de chartes qui ont été publiés sont incomplets à partir du XIII[e] siècle; ils ne donnent, le plus souvent, les pièces les plus récentes qu'en analyse.

1. Texte cité ci-dessous, p. 234, n. 3.

2. Texte cité ci-dessous, p. 227, n. 3.

3. Exemples : bulles d'Innocent IV pour Notre-Dame de Paris (B. Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 393, n° XIII) et pour Saint-Denis (Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France*, in-4°, Paris, 1625, p. 579).

Digitized by Google

Fossés[1]; ils ne lui reconnurent droit de cité que peu à peu et tardivement. Restait *servus*, parfaitement cicéronien, et, à ce titre, souvent accepté. Mais là, si les amateurs de beau langage pouvaient se déclarer satisfaits, les juristes ne l'étaient pas, pour les raisons que nous connaissons déjà. Une bulle de Pascal II s'explique sur ce point avec clarté. Les chanoines de Paris avaient quelque temps auparavant obtenu de Louis VI un diplôme autorisant leurs serfs à témoigner en justice[2]; ils demandèrent au pape de leur confirmer cette faveur; leur requête fut accueillie. L'acte royal parlait simplement des serfs, *servi*. Rédigée par des notaires plus savants, la bulle dit : « les *famuli* de votre église, que chez vous le vulgaire appelle improprement des serfs[3] ».

Aussi bien ce sont deux documents pontificaux dont la comparaison, mieux que tout autre exemple, nous fera comprendre le changement qui s'accomplit au XIII^e^ siècle dans la terminologie du servage. En 1245, Innocent IV légifère pour les serfs de Saint-Germain-des-Prés; le notaire qui rédige sa bulle n'aime pas les expressions nouvelles; il écrit : « Vous avez des serfs que, vulgairement, on appelle hommes de corps[4]. » En 1289, les clercs de Nicolas IV expédient deux bulles en faveur du chapitre de Chartres; le pape revendique pour ses « chers fils » les chanoines toute juridiction temporelle « sur leurs hommes de corps que, vulgairement, on appelle serfs[5] ». Entre les deux actes, la contradiction est frappante. Elle traduit, un peu bizar-

1. 29 mai 1239 (4 kal. juin, an 13 du pontificat), Latran : Livre Noir de Saint-Maur-des-Fossés, Arch. nat., LL 46, fol. 5 v°.

2. R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, n° 150 (Luchaire, *Louis VI*, n° 63) : 1108, an 1^er^ du règne.

3. « Ipsius ecclesie famuli qui apud vos servi vulgo improprie nuncupantur. » 24 janv. 1113. B. Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 223, n° VIII; cf. Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, n° 162 (où la date se trouve rectifiée). Le mot *servus* est rejeté comme impropre à désigner les non-libres anglais de son temps par un coutumier anglais du XIII^e^ siècle, le *Mirror of justices*, éd. Whittaker (*Selden Society*), in-4°, Londres, 1895, p. 79.

4. « Cum habeatis plures servos qui homines de corpore vulgariter nuncupantur. » 3 février 1245 (3 nones fevr., an 2 du pontificat), Lyon : Arch. nat., L 244, n° 6; copie, sans indication de lieu, dans le *Livre des Privilèges*, Arch. nat., LL 1027, fol. 16.

5. « In homines ipsorum de corpore qui servi vulgariter appellantur. » 19 mars 1289 : bulle adressée à l'archevêque de Sens et à l'évêque d'Auxerre, dans E. Langlois, *Registres de Nicolas IV*, t. I, n° 736, p. 163; bulle adressée au roi de France, analysée *Ibid.*, n° 738, p. 167, texte complet dans le Livre Rouge du chapitre de Chartres, bibl. de la ville de Chartres, ms. 1162, fol. 34, et le cartulaire du même chapitre conservé à la bibl. de la ville de Toulouse, ms. 590, fol. 18. Ces bulles ont été rédigées par un notaire particulièrement puriste; cf. Langlois, p. 164, « ab omni consuetudine, vel costuma, ut utamur vocabulo regionis »; — p. 165, « aliqua placita, ut patrie verbis utamur ».

Digitized by Google

rement, l'évolution du langage. Au cours du XIIIe siècle, les notaires français, que suit lentement la chancellerie apostolique, ont remplacé le mot *serf* (ou *servus*), qui choquait leur érudition, par un nom emprunté au parler populaire, *homme de corps*; *serf*, autrefois commun au langage savant et au langage familier, n'est plus retenu que par ce dernier; le terme vulgaire est devenu juridique; le terme juridique est devenu vulgaire.

Homme de corps, *homme lige*, *homme de mainmorte*, que sais-je encore[1]? La terminologie du serf dans la langue diplomatique du XIIIe siècle, en France, est singulièrement variée. Pourtant une expression manque à cette richesse : c'est celle même que nous cherchons, c'est *serf de la glèbe*. Elle ne semble pas avoir jamais été signalée dans les chartes du moyen âge français[2]. Faut-il affirmer que, nulle part, en aucun temps, dans aucun acte authentique elle ne s'est glissée? Ce serait imprudent. Nous verrons tout à l'heure que les romanistes et les canonistes ne l'ont pas ignorée; il se peut qu'une fois, par hasard, un clerc, nourri de leurs œuvres, ait, en rédigeant quelque contrat, utilisé ses souvenirs littéraires. Aucun cas de cette sorte n'a encore été découvert; on en découvrira peut-être un jour. On aura alors exhumé une exception curieuse, et ce sera tout. *Serf de la glèbe* n'appartient pas, en France, au vocabulaire courant des notaires médiévaux. C'est un fait qu'on ne saurait mettre en doute. Ces deux mots joints ne se rencontrent pas davantage chez les juristes qui écrivirent en langue vulgaire les grands coutumiers français. Pas plus que les officiaux ou les fonctionnaires de la chancellerie royale, Beaumanoir, ni Pierre de Fontaines, ni les auteurs du *Livre de jostice et de plet* ou des *Éta-*

1. On trouve, dès le XIIIe siècle, *homme de condition*. Il est curieux que ce terme, qui devait, aux XVIIe et XVIIIe siècles, servir de synonyme à gentilhomme, ait, au moyen âge, désigné surtout les hommes de « serve condition ».

2. Je connais un exemple de *servus glebe* en Italie, dans une enquête de 1258 sur les droits de l'évêque de Trente, *Archiv für œsterreichische Geschichte*, 94 (1907), p. 403, n. 1 (cf. *Götting. Gelehrte Anzeigen*, 1909, II, p. 699). Est-il isolé? Je suis trop ignorant de l'histoire juridique italienne pour oser rien affirmer. Comme on le verra tout à l'heure, cette association de mots eut pour créateurs les professeurs bolonais; peut-être les notaires italiens la leur ont-ils quelquefois empruntée. Pour l'Allemagne, la 4e édition des *Rechtsaltertümer* de Grimm, I, Leipzig, 1899, p. 454, donne (sans date) un exemple, avec renvoi à Heider, *Gründliche Ausführung der Reichsstadt Lindau*, in-fol., Nuremberg, 1643, p. 293; mais, à la page indiquée, je n'ai rien trouvé de pareil, et je n'ai pu, dans le corps du volume, mettre la main sur l'acte cité. En tout cas, l'expression serait tout à fait anormale. Les historiens allemands du XIXe siècle emploient quelquefois « an der Scholle gebunden » : simple imitation, semble-t-il, du français « attaché à la glèbe » (ou du latin : *glebis inhaerere*).

Digitized by Google

blissements de saint Louis n'appelaient ainsi les non-libres de leur temps. Les historiens du XIXe siècle qui ont disserté sur le servage de la glèbe au moyen âge se servaient donc d'un terme que ne connaissaient pas ou que rejetaient les praticiens de l'époque même qu'ils étudiaient.

Ils ne l'inventaient pas cependant. De quelle tradition l'avaient-ils reçu? Pour l'apprendre, il va nous falloir quitter la pratique pour le droit savant et la France pour l'Italie.

III.

Vers la fin du XIe siècle, à Bologne, commença l'enseignement d'Irnerius, le flambeau du droit, « lucerna juris ». Il expliquait à ses auditeurs les compilations de Justinien. L'école qu'il fonda rayonna sur l'Europe occidentale tout entière : école d'annotateurs, de « glossateurs » (ce nom leur est resté) qui suivaient pas à pas les textes romains pour en éclairer les obscurités, enrichissant de gloses les interlignes ou les marges de leurs manuscrits.

Or, Irnerius, commentant le Digeste, rencontra le titre V du livre premier : *De statu hominum*. Les jurisconsultes dont les extraits sont rassemblés dans ce titre divisaient les hommes en deux catégories : les libres et les esclaves (*servi*). Cette classification devait paraître incomplète à un exégète qui connaissait à fond le Code Justinien; car dans ce code, témoin d'un état du droit postérieur à la doctrine des « prudents », telle qu'elle se trouve résumée dans le Digeste, apparaît un groupe social dont le statut juridique forme en quelque façon un intermédiaire entre la liberté et l'esclavage : les *coloni* ou *ascriptitii* (ces deux termes, souvent employés l'un pour l'autre dans l'usage ancien, paraissent avoir été acceptés par les glossateurs comme exactement synonymes). Irnerius, pour l'instruction de ses élèves, chercha à combler la lacune qu'offrait à ses yeux le texte antique; il s'y employa dans des gloses, qui furent recueillies. Voici l'une d'elles. Je traduis *servus* par *serf*, comme eût fait un écrivain du moyen âge.

« La condition de l'ascriptice n'est pas telle que par elle on soit soumis au *dominium* d'autrui. Par ascriptice, on doit entendre essentiellement, non pas le serf d'une personne, mais le serf d'une glèbe (*glebe servus*)[1]. »

1. « Ascripticia enim condicio non est ea qua quis alieno subicitur dominio, sed glebe servus intelligitur, non principaliter persone » (E. Besta, *l'Opera d'Irnerio*, II, in-8°, Turin, 1896, p. 9). Mon attention a été attirée sur cette glose par une note de R. W. et A. J. Carlyle, *A history of mediaeval political*

Digitized by Google

Telle est, à ma connaissance, le plus ancien exemple de cette expression vouée à un si grand avenir. D'Irnerius, elle passa à ses successeurs. Placentin, le premier des grands glossateurs qui aient enseigné en France, l'emploie à deux reprises dans sa *Somme des Institutes*, comme Irnerius, à titre de synonyme ou mieux de paraphrase du latin, « ascriptitius[1] ».

Puis elle se répandit chez les canonistes, disciples eux aussi, sur bien des points, des professeurs de droit romain. Vers le milieu du XII^e^ siècle, le moine Gratien avait composé un recueil de droit canon, le *Décret*, qui prit bientôt une valeur quasi officielle. Ouvrons cette illustre compilation, et cherchons-y la *Distinctio* LIV; toute la première partie en est consacrée à l'antique règle ecclésiastique, qui interdisait de conférer les ordres sacrés à des non-libres. En particulier, Gratien y reproduisait une lettre d'un pape du V^e^ siècle, Gélase I^er^, annulant l'ordination au diaconat de deux *originarii*[2]. Ce mot désignait, semble-t-il, des colons fixés depuis leur naissance sur le même domaine. Il pouvait paraître obscur aux lecteurs. Il exigeait une glose. Un des commentateurs les plus anciens du *Décret*, Paucapalea, imagina de l'expliquer par *ascriptitius*. Par là, il fut amené à donner de ce dernier terme une définition empruntée vraisemblablement à la littérature romaniste; *serf de la glèbe* y trouva sa place[3]. Sa glose fut acceptée par l'École; maître Rufin la copia[4]; Étienne de Tournai — un Français qui mourut en 1203 — s'en inspira : « Les ascriptices », écrit-il dans sa *Somme du Décret*, « sont ceux qui s'inscrivent comme attachés à un fonds de terre, selon des conditions déterminées; on les appelle serfs de la glèbe[5]. »

Ainsi, pour tous ces juristes, le *serf de la glèbe*, c'est un ascriptice, ou, comme disent plus volontiers les historiens d'aujourd'hui, un colon, au sens où la législation du Bas-Empire prenait ce terme.

theory in the West, II, in-8°, Londres, 1909, p. 39, n. 3. *Servus glebe* (dans le sens *d'ascriptitius*) se rencontre également au titre V, c. 7 des *Questiones de juris subtilitatibus* qui sont peut-être d'Irnerius, éd. H. Fitting, in-4°, Berlin, 1894, p. 60.

1. *Placentini jurisconsulti vetustissimi, in Summam Institutionum..., libri III*, in-fol., Mayence, 1535, p. 4 et 6.

2. Cf. Jaffé-Wattenbach, *Regesta pontificum romanorum*, I, n° 658.

3. *Die Summa des Paucapalea über das Decretum Gratiani*, éd. J. F. v. Schulte, in-8°, Giessen, 1890, p. 36, c. 11.

4. Éd. J. F. v. Schulte, in-8°, Giessen, 1892, p. 122, c. 11; éd. H. Singer, in-8°, Paderborn, 1902, p. 141, c. 11.

5. *Die Summa des Stephanus Tornacensis über das Decretum Gratiani*, éd. J. F. v. Schulte, in-8°, Giessen, 1891, p. 81, c. 20. « *Adscripticios*, qui se ascripserunt certa conditione fundo, hique servi glebe dicuntur. »

Digitized by Google

D'où leur est venue, ou mieux d'où est venue au premier d'entre eux, Irnerius, cette alliance de mots?

Si l'on en croyait le Dictionnaire de l'Académie, la réponse à cette question ne souffrirait pas de difficultés. Prenons, en effet, dans cette vénérable publication, l'article *glèbe*. On y lit ceci (depuis 1762) : « Les esclaves attachés à un domaine, à une métairie, chez les Romains s'appelaient *esclaves de la glèbe*. » Les glossateurs n'auraient donc fait que puiser dans la tradition classique. Malheureusement, il semble bien que l'Académie se trompe. Je ne connais pas chez les auteurs anciens de texte où se rencontre *servus glebae*. On ne peut guère douter, jusqu'à nouvel ordre, qu'Irnerius n'ait créé l'expression[1]. Mais il la créa sous l'influence de certains passages du Code et du Digeste. Cherchons à retrouver ses sources.

Vers la fin de l'Empire romain, les hommes politiques et les juristes firent le rêve d'une société où chacun devait être, par des liens héréditaires et indissolubles, attaché à sa fonction : le décurion à sa dignité municipale, le soldat à l'armée, l'artisan à son collège, le cultivateur (qu'il fût de naissance libre ou de naissance servile) à son champ[2]. Ce cultivateur, ainsi fixé au sol, ce fut le colon. L'esclave des temps antiques avait eu pour maître un homme; le colon eut pour maître une chose, le domaine. Une loi de Théodose, recueillie au livre XI du Code Justinien, s'explique là-dessus fort clairement. Je traduis toujours *servus* par *serf* : « Ils [les colons de la Thrace] sont serfs de la terre sur laquelle ils sont nés[3]. » *Servi ter-*

1. Irnerius n'a pas trouvé l'expression *servus glebe* dans le texte du *Corpus Juris*, tel que nous le connaissons aujourd'hui. On pourrait, il est vrai, supposer qu'il eut entre les mains un texte différent, où, par exemple, dans le Code Justinien, XI, 52, 1, on aurait lu *servi glebae* au lieu de *servi terrae*. Mais cette hypothèse serait en contradiction avec ce que l'on croit savoir, aujourd'hui, sur l'histoire des manuscrits de la compilation justinienne. Reste une dernière conjecture : Irnerius aurait rencontré *servus glebe* dans la littérature juridique des premiers siècles du moyen âge. On ne saurait l'écarter absolument; car nous ne possédons certainement pas dans son entier la production antérieure à Irnerius; ce que nous avons conservé est en partie resté manuscrit, et enfin je n'ai pas la prétention d'avoir lu tout ce qui est imprimé; je signalerai cependant que je n'ai pas trouvé *servus glebe* dans les *Exceptiones Petri*. Pour être tout à fait exact, il ne faut donc considérer Irnerius comme créateur de cette expression que sous réserves de découvertes futures.

2. Cf. O. Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, II, in-8°, Berlin, 1901, livre III, ch. VII : *Die Erblichkeit der Stände*.

3. « ... licet condicione videantur ingenui, servi tamen terrae ipsius cui nati sunt aestimentur. » Code Justinien, XI, 52, 1. M. A. Piganiol, *l'Impôt de capitation sous le Bas-Empire romain*, Chambéry, 1916 (thèse de Paris), p. 67, propose de corriger *nati* en *dati*; mais ce qui nous intéresse ici, c'est le texte

Digitized by Google

rae : en écrivant *servus glebe*, Irnerius ne fera que substituer au mot terre le mot glèbe.

Pourquoi cette substitution? Elle était en un sens parfaitement légitime. Dans la langue bizarre et emphatique des derniers juristes romains, glèbe (terme poétique) était exactement synonyme de terre ; au point que, dans un même texte reproduit à la fois par le Code Justinien et par le Code Théodosien, là où le premier donne : *terra*, on lit dans le second : *gleba*[1]. Le Code Justinien n'a pas dit *servus glebae*, mais il eût pu le dire. Continuons à feuilleter le livre XI ; dans une loi d'Arcadius et de Théodose II, nous trouvons, à propos des colons, cette phrase : « Ils adhèrent à la glèbe si fortement qu'ils ne peuvent en être arrachés même pour un instant[2]. » Cette loi, la loi de Théodose, peut-être d'autres lambeaux encore du *Corpus Juris* où figurait le mot glèbe[3] flottaient dans la mémoire d'Irnerius quand il rédigea sa glose sur le *Digestum Vetus*. De ces réminiscences mêlées — beaucoup plutôt, semble-t-il, que d'un effort de style conscient et réfléchi — naquit *servus glebe*[4].

Paraphrase d'un terme romain, *ascriptitius*, l'expression *serf de la glèbe* n'avait pas été créée par Irnerius pour s'appliquer aux réalités de son temps. C'était le colon antique, non le serf médiéval qu'il prétendait désigner ainsi. Ses imitateurs ne s'y trompèrent pas. Considérons, par exemple, Étienne de Tournai, que je citais tout à l'heure. Ce commentateur de Gratien ne fut pas un pur théoricien.

tel qu'Irnerius l'avait entre les mains. Cf. Code Justinien, XI, 53, 1, « Inserviant terris ».

1. Loi de Valentinien et Valens du 31 juillet 365 : Code Théodosien, XI, 1, 12; Code Justinien, XI, 48, 3.

2. « ... quos ita glebis inhaerere praecipimus, ut ne puncto quidem temporis debeant amoveri » (Code Justinien, XI, 48, 15).

3. Faut-il y comprendre le texte de Javolenus Dig., VIII, 3, 13, 1, « omnes glebae serviant », où *glebae* est le sujet de la phrase et où il s'agit d'ailleurs de servitude prédiale (et non personnelle), mais qui, lu un peu vite et surtout dans une mémoire un peu brouillée, a pu contribuer à suggérer l'association verbale *servi* et *glebae*?

4. Je suppose dans tout ce qui vient d'être dit qu'Irnerius connaissait les titres 48 et 52 du livre XI du Code Justinien. Je n'ignore pas que cela pourrait être contesté. On considère en général que les premiers glossateurs n'ont pas fait usage des trois derniers livres du Code. Il convient toutefois de remarquer : 1° que précisément le titre 48 n'a jamais cessé d'être en honneur dans la littérature juridique (Max Conrat, *Geschichte der Quellen und Literatur des Römischen Rechts im früheren Mittelalter*, I, in-8°, Leipzig, 1889, p. 55, n. 3); 2° que ces trois livres tout entiers étaient laissés de côté plutôt qu'ils n'étaient précisément ignorés (*Ibid.*, p. 355). En résumé, Irnerius a certainement pu lire le titre 48; il a vraisemblablement pu lire le titre 52. Et je ne vois pas où il aurait pris ailleurs l'idée de *servus glebe*.

Digitized by Google

Abbé de Saint-Euverte d'Orléans, puis de Sainte-Geneviève de Paris, évêque de Tournai, il connut de près le servage français. Outre ses œuvres juridiques, nous avons conservé de lui une abondante correspondance[1]; les archives de Sainte-Geneviève renferment des actes nombreux passés sous son abbatiat[2]. Lettres et chartes parlent souvent de serfs ou d'hommes de corps; de serfs de la glèbe jamais. Canoniste, Étienne parlait la langue de l'érudit; administrateur, celle de l'homme d'affaires; il ne les embrouillait pas entre elles.

D'autres, il est vrai, eurent l'esprit moins net. Les clercs du moyen âge se piquaient d'érudition; obligés d'employer constamment une langue morte — le latin — habitués par là même à travestir tant bien que mal sous une forme antique les choses du présent, ils cherchaient souvent moins le terme exact que le terme élégant ou rare; pour tout dire, ils étaient volontiers pédants. Trouvant chez de bons auteurs une belle alliance de mots, comment n'eussent-ils pas été tentés de s'en emparer, sans trop regarder au sens, pour en orner leur style?

Rendons toutefois justice aux notaires français. Comme nous l'avons vu, ils laissèrent dormir dans les manuels de droit romain ou de droit canon l'expression inventée par Irnerius. Ainsi, firent également les auteurs de coutumiers. En revanche, je connais dans la littérature latine du XIII^e^ siècle deux exemples du terme qui nous occupe et je ne doute pas qu'en cherchant bien on n'arrive à en découvrir d'autres. Mes deux auteurs sont, l'un un sermonnaire, Jacques de Vitry, l'autre un historien, Guillaume le Breton.

On possède de Jacques de Vitry une série de sermons qui s'adressent respectivement aux différentes classes de la société; parmi eux, deux *ad servos et ancillas*. Ceux-ci ne sont pas, comme on pourrait le croire, destinés aux serfs et serves, mais bien aux serviteurs et servantes[3]. Les anciens Romains ne demandaient guère les services domestiques qu'à leurs esclaves; c'est pourquoi la langue n'avait pas de terme usuel pour désigner le serviteur libre. Il ne pouvait en être de même en plein moyen âge, puisque dans presque toute l'Europe occidentale l'esclavage était alors inconnu; on avait des serviteurs; en français on les appelait d'ordinaire *serjants*[4]; mais les lit-

1. Éd. Desilve. Valenciennes et Paris, 1893.

2. Archives en grande partie inédites; j'ai eu l'occasion de les dépouiller.

3. Comme l'a bien vu A. Lecoy de la Marche, *la Chaire française au moyen âge*, in-8°, Paris, 1886, p. 57 et 421.

4. Quelquefois aussi semble-t-il, mais plus rarement, *garsons*. Pour les servantes, la terminologie paraît assez peu fixe; on trouve *ancele* (cf. ci-dessus,

Digitized by Google

térateurs qui écrivaient en latin, désireux avant tout de ne pas s'écarter des formes classiques, employaient souvent en ce sens le mot *servus*, dépouillé, pour les besoins de la cause, de tout contenu juridique précis[1]. Ainsi faisait Jacques de Vitry[2]. Mais, soit afin de prévenir toute équivoque, soit plus simplement dans le dessein d'étaler son érudition, il crut bon de placer en tête de son second sermon un développement sur les différentes significations du mot dont il usait. Il distingue quatre catégories de *servi* : ceux qui n'ont pas même la disposition de leur propre corps (les esclaves du droit antique), les *ascripticii*, les *originarii* « nés des ascriptices », les *conducticii famuli*, c'est-à-dire les serviteurs. De la deuxième, il donne la définition devenue classique dans l'École : « Ascriptices, ou serfs de la glèbe attachés au sol[3] ». Cet exposé, tiré peut-être de

p. 222, n. 1), *chamberiere, meschine*. Voir les textes — d'ailleurs insuffisants — rassemblés par H. Doercks, *Haus und Hof in den Epen des Crestien von Troies*, Greifswald, 1885, p. 42, et Fritz Meyer, *Die Stände, ihr Leben und Treiben dargestellt nach den altfr. Artus- und Abenteuerromanen* (*Ausg. u. Abh. aus dem Gebiete der romanischen Philologie*, 89), Marbourg, 1892, p. 98 et 104.

1. Exemples : chez des moralistes, Thomas de Cantimpré, *Bonum universale de apibus*, II, 1, c. 10 et c. 23; XXVIII, c. 11 (éd. de Douai, in-8°, 1627); chez des lexicographes, Jean de Garlande, éd. Scheler, *Jahrb. für romanische und englische Litteratur*, VI (1865), p. 149, c. 31, et 150, c. 33; dans des livres de comptes, *Livre de raison de Saint-Martin de Pontoise*, éd. J. Depoin (publ. Soc. histor. Pontoise), in-8°, Pontoise, 1900, p. 198, et arch. du département de Seine-et-Oise, série H, ms. non coté, fol. 13 (où *servi de cellario* traduit le français *les vendeurs dudit cellier*). Brunetto Latino, pour qui le français est une langue apprise, traite *serf* comme synonyme de *serjant : Livres dou Tresor*, éd. Chabaille (Doc. inéd.), II, 2, c. XCIX, p. 442 et suiv. Cet emploi de *servus* dans le sens de serviteur survivra dans la langue juridique, si bien qu'au XVI^e^ siècle Hippolyte Bonacossa pourra commencer un traité *De servis et famulis* par cette définition étonnante : « Et servus (de quo noster sit sermo) est homo liber... quem oportet alii famulari », *Tractatus illustrium jurisconsultorum*, V, 1, in-fol., Venise, 1584, fol. 121 v°. Le latin médiéval est un jargon parfois singulier!

2. Voir ses *Exempla*, éd. Crane (*Folk Lore Society*), in-8°, Londres, 1890, n^os^ XLII, LXXXII (p. 37), CXX et CXCV; éd. Frenken (*Quellen und Unters. zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, V, h. 1), in-8°, Münich, 1914, n^os^ XXIII, XXV (p. 112) et LIV. On a beaucoup écrit sur Jacques de Vitry; il suffira de renvoyer (comme au dernier travail paru) à l'introduction de l'édition Frenken.

3. Les sermons *ad servos et ancillas* sont encore inédits. Ils ne figurent pas parmi les extraits des *Sermones vulgares* qu'a donnés dom Pitra dans ses *Analecta Novissima*, II, in-4°, Tivoli, 1888, p. 344 et suiv. Je cite, d'après le ms. lat. 17509 de la Bibliothèque nationale, fol. 133 : « Homo servus dicitur qui servilis est conditionis; nec habet potestatem sui corporis . . . . . Servi etiam hominis sunt qui vocantur ascripticii, seu servi glebe qui astricti solo.

Digitized by Google

quelque livre de droit que je n'ai pu retrouver, était dépourvu de tout lien avec la réalité présente; Jacques de Vitry ne pensait pas aux serfs de son temps.

Tel n'est point tout à fait le cas de Guillaume le Breton. Nous devons à ce chanoine — instruit et soucieux de le paraître — deux ouvrages historiques écrits en latin et consacrés tous deux au règne de Philippe-Auguste : une chronique en prose et une sorte d'épopée en vers, la *Philippide*. En un passage de la chronique, on voit un noble homme du diocèse de Saint-Pol-de-Léon apparaître après sa mort à l'un de ses paysans; Guillaume le Breton écrit : à un de ses esclaves, je veux dire à un esclave de sa glèbe, « cuidam mancipio suo, scilicet sue glebe[1]. » Ce n'est pas tout à fait l'expression que nous cherchons, mais peu s'en faut. La *Philippide*, au contraire, nous la présente sous sa forme traditionnelle. Le 3 juillet 1194, à la surprise de Fréteval, Philippe-Auguste perdit ses archives. C'est pour notre historien une occasion de nous les dépeindre. Elles contenaient, si nous l'en croyons, entre autres documents précieux, « des écrits par où l'on pouvait connaître... qui était serf de la glèbe et qui serf de condition[2] ». Quelle différence Guillaume faisait-il entre ces deux aspects de servage? On ne sait. Je serais tenté, pour ma part, de ne pas prendre trop au sérieux ce qui n'était peut-être que redondance de style. En tout cas voilà, à ma connaissance, le plus ancien texte où l'on rencontre des serfs français appelés serfs de la glèbe.

Guillaume le Breton eut-il des imitateurs en son temps? Je n'oserais dire non. Mais certainement son exemple fut extrêmement peu suivi. Donner au servage médiéval le nom de servitude de la glèbe, inventé pour le colonat romain, le XIII^e^ siècle ne pouvait guère tomber dans une pareille erreur. Elle ne se produisit que plus tard. Comment? C'est ce qui nous reste à raconter.

IV.

Le servage ne resta pas toujours pareil à lui-même. Vers la fin du moyen âge il subit des modifications profondes. Il en fut de même, semble-t-il, pour toutes les institutions qui composaient le régime dit « féodal ». Malheureusement, nous connaissons très

Servi vero originarii dicuntur qui nati sunt ex ascripticiis in ipso solo. Sunt insuper servi qui dicuntur conducticii famuli, scilicet quos ad tempus conducimus, et post terminum possunt recedere liberi. » Cf. ms. lat. 3284, fol. 174 v°.

1. Éd. H.-F. Delaborde (*Société de l'histoire de France*), I, c. 97, p. 204.

2. Éd. H.-F. Delaborde, II, ch. IV, v. 561 et 566 : « Sed scripta quibus prenosse dabatur . . . . . qui sint vel glebe servi vel conditionis. »

Digitized by Google

mal cette décadence de la féodalité; l'histoire n'en a jamais été écrite. Voici, pour le servage, sans tenir compte des nuances locales, ce que l'on peut conjecturer.

Le serf des temps anciens était, au sens plein du mot, un *homme de corps*. Quoi qu'il fît, où qu'il allât, quelle que fût la terre qu'il cultivât, il restait attaché à son seigneur par un lien indissoluble (à moins d'affranchissement), héréditaire, presque corporel, un lien, comme dira Guy Coquille, adhérant « à la chair et aux os[1] ». Il demeurait toujours, pour certains délits, justiciable de son seigneur; il demeurait toujours soumis envers lui aux charges de son état. En revanche, l'homme libre qui acquérait un champ des mains d'un serf ne cessait pas pour cela d'être libre. Il y avait des personnes, ou mieux des familles serviles; il n'y avait pas de tenures serviles.

Le servage, ainsi compris, n'apparaissait pas alors comme une anomalie; la vie sociale presque tout entière était fondée sur des conceptions analogues; rien ne semblait aussi fort que les liens d'homme à homme. Mais ce système de relations personnelles s'effrita très vite; les idées collectives qui le soutenaient s'effacèrent. On hésite en pareille matière à donnner des dates; on peut dire néanmoins que, dès le début du XIII^e^ siècle, dans la France du Nord, la société avait commencé à changer de face. Or, le servage ne disparut pas avec l'ensemble des coutumes et des notions juridiques parmi lesquelles il était né. Il survécut dans beaucoup de provinces françaises jusqu'au XVI^e^ siècle; dans quelques-unes jusqu'en 1789. Mais il se transforma, peu à peu, très profondément. Désormais, la « macule » servile s'attacha moins à l'homme qu'à la terre. Qui habitait cette terre contaminée devenait serf; qui l'abandonnait devenait libre. Au servage « de corps » succéda lentement le servage réel.

Le serf dont la condition avait pris cette forme nouvelle restait bien différent du colon romain; il n'était pas, à proprement parler, fixé au sol. En droit rien ne l'empêchait, s'il le désirait, de quitter sa tenure. En fait, pourtant, cette liberté de mouvement avait quelque chose de fictif : il pouvait s'en aller, mais à condition de laisser au seigneur tous ses biens. Le départ, c'était pour lui la pauvreté; la redoutant, il se trouvait par une nécessité économique lié à ses champs héréditaires aussi fortement, ou peu s'en faut, que s'il y avait été maintenu par la plus implacable loi. Comment ne pas songer à le comparer au colon du Bas-Empire? Tentation d'autant plus naturelle que les juristes, nourris dans le culte de la législation

1. *Les Coustumes du pays et comté de Nivernois*, ch. VIII, art. VI (*Œuvres*, éd. de Bordeaux, in-fol. 1703, II, p. 130).

Digitized by Google

antique, ne demandaient qu'à y trouver des précédents à tout ce qu'ils voyaient autour d'eux.

En Languedoc, dès le XIII^e siècle, la situation juridique des serfs ressemblait par certains côtés à ce qu'elle devait être plus tard dans le Nord; il y avait des tenures serviles, qu'on appelait les terres de *casalage*[1]. Aussi fut-ce dans une ordonnance de Philippe le Bel pour le Toulousain, rédigée certainement par des fonctionnaires versés dans le droit méridional, que l'on vit, pour la première fois, le servage rapproché de l' « ascriptitiat[2] ».

L'exemple fut contagieux. Sous Philippe le Bel encore, en 1303, les notaires de la chancellerie royale, appelés à rédiger une ordonnance applicable à tout le royaume, employèrent *ascriptitius* comme synonyme de serf[3]. Cette association verbale se répandit dans la littérature juridique. Au XV^e siècle, Gui Pape l'adoptait résolument[4]. Elle devint un lieu commun.

Consultons Guy Coquille. Ce grand juriste était Nivernais. Il appartenait à un pays où le servage personnel, au moins dans quelques-uns de ses traits, se maintint jusqu'aux temps modernes. Autour de lui vivaient des serfs « de corps » et « de poursuite ». Dans sa belle langue, savoureuse et drue, il l'a dépeinte plus d'une fois lui-même, cette servitude « attachée aux os » « qui ne peut tomber pour secouer[5] ». Pourtant, soumis aux théories de l'École, voici ce

1. Le servage méridional n'a guère été étudié. J'ai cherché à donner quelques indications, forcément très vagues, dans *Rois et serfs*, p. 100. Dès le début du XIII^e siècle, dans le Languedoc, le serf, s'il abandonnait à son seigneur tous ses biens, cessait d'être serf. C'est ce que l'on appellera, mais plus tard, dans le Nord, lorsque cette règle juridique y apparaîtra, le *désaveu* : voir les coutumes promulguées par Simon de Montfort à Pamiers le 1^er décembre 1212, *Histoire de Languedoc*, nouv. éd., t. VIII, col. 631, art. XXVII.

2. Ordonnance abolissant (ou prétendant abolir) la servitude dans la sénéchaussée de Toulouse et Albi, avril 1290, n. st. *Histoire de Languedoc*, t. X, Preuves, col. 348 : « Nos... omnes universitates et singulas personas... in quibus aliquod jus habemus vel habere seu pretendere possumus ratione vel occasione servitutis, que de corpore tantum vel de casalagio tantum dicitur, aut etiam de utroque, vel rerum casalagii conjunctim vel separatim, aut *adscripticiatus* vel quasi, seu libertinitatis vel cujuslibet alterius generis servitutis, premissorum natalibus et plene libertati ac ingenuitati restituimus... » On remarquera l'effort pour assimiler le servage aux deux conditions qui, dans le droit romain, pouvaient passer pour intermédiaires entre l'esclavage et la pleine liberté : le colonat et le statut des affranchis.

3. Voir ci-dessous, p. 239, n. 1.

4. Voir ci-dessous, p. 239, n. 4.

5. *Institution au droit des François* (*Œuvres*, éd. de Bordeaux, II) au § intitulé : *Des servitudes personnelles et des mainmortes*, p. 46. Cf. ci-dessus, p. 236.

Digitized by Google

qu'il écrivait dans son *Institution au droit des Français* : « Les servitudes qui sont en France ne sont pas semblables à celles qui étoient en usage auprès des anciens Romains, qui faisoient trafic des personnes serves comme d'animaux brutes;... mais bien sont semblables aux servitudes ascriptices et colonaires, qui rendoient les personnes attachées et liées aux domaines des champs pour les faire valoir... L'origine des serfs, que nous avons en quelques provinces de France, procede de cette usance ancienne des Romains, au temps qu'ils seigneurioient les Gaules[1]. »

Le servage né du colonat et presque pareil à lui, cette doctrine devait faire fortune dans la littérature historique. Si tant d'érudits se sont refusés à reconnaître aux institutions serviles quoi que ce soit de « commun avec la féodalité », ne serait-ce pas tout d'abord parce que l'on enseigna longtemps, comme deux axiomes, l'origine romaine des serfs, l'origine germanique des vassaux?

Le serf paraissait semblable, ou peu s'en fallait, au colon romain, parce que, comme lui, il paraissait attaché au sol. Or, le Code ne disait-il pas du colon qu'il « adhérait à la glebe »? Belle expression. Pourquoi les juristes, traitant du servage, eussent-ils renoncé à en orner leur discours? Ils s'en emparerent de tres bonne heure.

Au parlement de la Pentecôte 1287, Philippe le Bel, donnant satisfaction aux plaintes des barons, avait réglé « la maniere de faire et tenir » les bourgeoisies royales. Lorsque, en 1303, il promulgua la grande et vaine ordonnance sur la réformation du royaume, il lui adjoignit, comme une sorte d'appendice, une réédition de ce règlement. En 1287, la cour du roi avait légiféré en français. Le solennel établissement de 1303 fut, au contraire, rédigé en latin. Pour maintenir l'unité de style, il fallut donc traduire dans cette langue savante les dix articles sur les bourgeoisies écrits jadis en langue vulgaire. Le notaire à qui l'on confia cet exercice de thème se permit une liberté. A l'article 9, il lisait cette phrase : « Ne n'est aussi sa ententions que si sobgiet ne puissent poursuire a retraire de bourgeoisie leur hommes de cors ou d'autre condition. » Il la rendit comme il suit : « Nec est intentionis nostre quin subjecti nostri possint requirere, aut de prefatis burgesiis extrahere homines suos de corpore, *ascripticios, seu glebe affixos*, aut alterius servilis conditionis. » En français, la chancellerie royale avait parlé le lan-

1. Au § cité à la note précédente, p. 45 du t. II de l'éd. de 1703. L'*Institution* a paru pour la première fois en 1607; Guy Coquille était mort en 1603. Parmi les auteurs postérieurs, où l'assimilation se rencontre, on peut citer Desiderius Heraldus, *De rerum judicatorum auctoritate*, l. II, ch. XVII, § X, dans le *Thesaurus* d'Otto, t. II, col. 1247.

Digitized by Google

gage des praticiens. Dans le latin au contraire, l'imitation du droit romain se glissait. Ainsi apparurent, pour la première fois, semble-t-il, dans un document officiel, les serfs « attachés à la glebe[1] ».

Peu à peu cette expression entra en usage[2]. Au début du XV^e siècle, Jean Jager, avocat du roi à Château-Thierry, écrivait : « Les serfs en Champaigne *sunt servy conditionati et quodam modo astricti glebe*[3]. » Vers la fin du même siècle, Gui Pape, jurisconsulte dauphinois, employait des termes analogues[4]. Du latin, cette habitude de langage finit par passer en français. Le Dictionnaire de l'Académie, en 1694, la consacra. « Les hommes de mainmorte, y lit-on, sont attachez à la glèbe. » On s'accoutumait à associer dans le discours ces deux mots : *serf* et *glèbe*.

Mais ce n'était pas encore « serf de la glebe ». L'alliance verbale, jadis inventée par Irnerius, pénétra-t-elle en français avant le milieu du XVIII^e siècle? Je ne sais; mais en tout cas elle ne conquit pas l'usage courant; ni les juristes comme Guy Coquille[5], ni les

1. On trouvera les deux textes, français et latin, de l'article 9 de l'ordonnance sur les bourgeoisies dans César Chabrun, *les Bourgeois du roi* (thèse droit de Paris), 1908, p. 142. Les deux rédactions de cette ordonnance (celle de 1287 et celle de 1303) ont d'ailleurs été publiées maintes fois, notamment dans le *Recueil des Ordonnances*, t. I, p. 314 et 367. La rédaction latine a été promulguée à nouveau en 1351 (cf. Chabrun, *loc. cit.*, p. 73), ce qui a pu contribuer à populariser l'expression « glebe affixos ».

2. On peut noter qu'en Angleterre Bracton, qui composa, entre 1250 et 1258, un coutumier célèbre, emploie déjà *glebae ascripticii* : Bracton, *De legibus et consuetudinibus Angliae*, l. I, c. XI, § 1, éd. Twiss (*Rolls Series*), t. I, p. 52; éd. F. W. Maitland, *Select passages from the works of Bracton and Azo* (*Selden Society*), in-4°, Londres, 1895, p. 81 et 83.

3. Olivier Martin, *Textes inédits de droit champenois* (extrait des *Travaux juridiques et économiques de la Faculté de droit de l'Université de Rennes*, 1913), in-8°, Rennes, 1914, p. 35.

4. *Decisiones Gratianopolitanae*, Qu. cccIIIj, éd. de Lyon, in-8°, 1550, fol. 183 : « Et tales homines talliabiles possunt aequiparari hominibus adscriptis glebae seu oneri talliarum solvendarum sicut ascriptitii se adstringunt. » Et plus haut on trouve cité le titre du Code Justinien relatif aux colons. Il est vrai que Gui Pape parle des taillables; mais ce mot semble bien, pour lui, synonyme de serf. M. Esmein a cité ce passage des *Decisiones* dans son *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, 11^e éd., p. 272, n. 4. — Au moment de corriger les épreuves, je relève encore l'expression *astrictos glebe* dans une plaidoirie du 14 juin 1434 publiée par A. Thomas, *le Comté de la Marche et le Parlement de Poitiers* (*Bibl. École Hautes-Études*, fasc. 174), p. 237, n° CCLXXIX, c. 3; cf. *Ibid.*, la réplique du même avocat, p. 239, c. 15.

5. Voir, dans les *Œuvres*, éd. de Bordeaux, *les Coustumes du pays et comté de Nivernois*, ch. VIII (p. 127) et IX (p. 142); *l'Institution au droit des François*, p. 45 et suiv.; *les Questions, réponses et méditations sur les articles des coustumes*, p. 310 et suiv.

Digitized by Google

érudits comme Étienne Pasquier[1], ni les feudistes comme Brussel, ou comme ce Dunod qui écrivit en 1733, « froidement et indifféremment[2] », un *Traité de la mainmorte* justement célèbre, ni Ragueau ou Laurière dans leurs Glossaires du droit français[3], ni le Dictionnaire de l'Académie ou celui de Furetière ne paraissent la connaître[4]. Il semble bien qu'elle ait végété obscurément dans les vieux livres des glossateurs ou des canonistes, jusqu'au jour où, par on ne sait quel hasard, un écrivain de génie, qui avait beaucoup pratiqué cette littérature, l'en tira et fit sa fortune. Ce fut Montesquieu.

On rencontre dans l'*Esprit des lois*, paru en 1748, deux fois servitude de la glèbe[5], une fois esclavage de la glèbe[6]; les trois fois il s'agit du colonat plutôt que du servage. Mais, placée dans un ouvrage si souvent lu, commenté, discuté, l'expression était, si je puis dire, lancée. Faisant image, propre en même temps, par l'emploi de ce mot glèbe, un peu rare et pompeux, à flatter le goût classique, elle ne pouvait manquer de plaire. Très vite des écrivains moins exacts que Montesquieu l'appliquèrent aux conditions juridiques de l'heure présente. Dès 1762, le Dictionnaire de l'Académie, refondant complètement l'article Glèbe des anciennes éditions, découvre « en quelques provinces du royaume » des « serfs de la glèbe[7] ». Sans doute, les techniciens n'aiment guère ce terme nouveau, plus poétique que juste; les jurisconsultes Claude Serres[8], Fréminville[9], Pothier[10], l'ignorent ou veulent l'ignorer. Mais les phi-

1. *Les Recherches de la France*, l. IV, ch. v, où il est longuement question des *serfs fonciers et ascriptices* (p. 437 de l'éd. de 1617, Paris, in-4°).

2. Voltaire, *Coutume de Franche-Comté : sur l'esclavage imposé à des citoyens par une vieille coutume*, éd. Garnier, t. XXVIII, p. 373.

3. François Ragueau, *Indice des droicts roiaux et seigneuriaux;* la première édition est de 1583; je n'ai pu voir que la troisième (in-4°, Paris, 1609). En 1704, E. de Laurière donna, sous le titre de *Glossaire du droit françois*, une réédition du vieil ouvrage de Ragueau; le *Glossaire* de Laurière a été réimprimé en 1882 par L. Favre, in-4°, Niort.

4. En revanche, l'oratorien Jérôme Vignier, qui avait lu les canonistes, la connaissait bien et crut faire merveille en introduisant dans le faux testament de l'évêque saint Perpétue une *servitus glebatica* qui, de là, a passé dans Du Cange. Cf. Julien Havet, *les Découvertes de Jérôme Vignier* (*Œuvres*, I), p. 31.

5. XXX, 5 et 10.

6. XIII, 3.

7. 4e édition, de 1762.

8. *Les Institutions du droit françois suivant l'ordre de celles de Justinien*, in-4°, Paris, 1753, p. 12 (sur le servage).

9. *Les Vrais principes des fiefs*, t. II, in-4°, Paris, 1769, p. 20 (au mot *Mainmorte*).

10. Voir son *Traité des personnes et des choses*, t. I, 1, sect. IV, où l'omis-

Digitized by Google

losophes l'accueillent volontiers; il parle à l'esprit; il semble qu'en le prononçant on voit le paysan esclave du sol; il porte en lui je ne sais quelle force d'indignation. Voltaire[1] et l'*Encyclopédie*[2] en font usage. En 1789, plusieurs cahiers réclament, comme dit le Tiers à Belfort, « que la servitude de la glèbe... soit abolie dans tout le royaume[3] ». La Révolution donna satisfaction à ce vœu. La *servitude de la glèbe* ne survécut plus que dans le langage des historiens, où elle s'ancra solidement.

V.

Résumons rapidement les résultats de notre recherche.

Vers la fin du XI^e^ siècle, à Bologne, un professeur de droit, Irnerius, mêlant dans sa tête divers passages du Code Justinien, écrit dans une glose *glebe servus;* il désigne ainsi le colon, l'*ascriptice* des textes romains. Son autorité est grande; après lui romanistes et canonistes recueillent l'expression qu'il avait créée; ils l'emploient dans le même sens que lui. A l'exception d'un littérateur sans prétentions juridiques, personne au moyen âge, semble-t-il, presque personne en tout cas ne songe à l'appliquer aux conditions sociales du présent.

Mais, peu à peu, dès le XIV^e^ siècle, le servage change de caractère. On aime à le rapprocher du colonat romain; et, désormais, il se prête à ce rapprochement. Or, le Code Justinien appelle le colon : « esclave (ou « serf ») de la terre ». Va-t-on nommer ainsi le serf français? Non; car le mot terre est commun; il ne frappe pas l'imagination. Núl ne pense à exhumer des vieux textes cette association verbale sans éclat. Mais, s'emparant d'un autre passage du Code, on dit volontiers, pendant les derniers siècles du moyen âge et plus tard encore, que le serf est « attaché à la glèbe »; car glèbe est un beau mot qui appartient au style noble et flatte les délicats.

sion de l'expression serf de la glèbe est d'autant plus frappante que Pothier disserte des « serfs d'héritage ».

1. *Dictionnaire philosophique*, au mot *Esclaves*, éd. Garnier, t. XVIII, p. 603, 604; *Commentaire sur l'Esprit des lois*, t. XXX, p. 445; *Au Roi en son Conseil pour les sujets du roi qui réclament la liberté en France*, t. XXVIII, p. 354, n. 1.

2. Article *Serf* (au t. XV, paru en 1765).

3. *Archives parlementaires*, t. II, p. 316, art. 29; cf. *Ibid.*, t. III, p. 540, art. 16; p. 543, art. 17; p. 662, ch. I, art. 7; t. V, p. 357, Sec. Section, art. 18; et le Cahier du Tiers de Paris hors les murs, dans Ch.-L. Chassin, *les Élections et les cahiers de Paris en 1789* (*Collection de doc. relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française*), t. IV, section II, art. XV, p. 434.

Digitized by Google

En 1748, probablement sans y faire beaucoup attention, au hasard d'un souvenir de lecture. Montesquieu écrit : « Servitude de la glèbe. » On le lit. La vieille alliance de mots, inventée jadis par Irnerius, conquiert les esprits. Elle a quelque chose à la fois de concret et de rare, de pittoresque et de distingué. Elle émeut; les ennemis du servage l'adoptent. Elle prend vite droit de cité. *Serf de la glèbe* devient dans l'usage courant — et sans que l'on distingue les époques — le synonyme éloquent de ce mot trop court : *serf*.

Ainsi les historiens du XIX^e^ siècle ont désigné souvent les serfs médiévaux par un terme qui, au moyen âge, dans ce sens, était inconnu. Inoffensive négligence, dira-t-on peut-être. Que non pas! Les mots ont une force singulière. Chacun d'eux traîne après soi un cortège d'idées ou d'images qu'il impose à l'esprit. Appliquer au servage une expression forgée pour le colonat, c'était se condamner à l'erreur. Colonat et servage — j'entends le servage pendant l'époque classique de la féodalité — on imaginerait difficilement deux institutions plus profondément différentes : l'une créée par un empire absolu, afin de satisfaire la plus impitoyable fiscalité, et morte avec l'État qui s'était cru assez fort pour fixer l'homme au sol; l'autre, née dans la dissolution même de tout État, au sein d'une société où presque plus rien ne comptait que les liens de dépendance les plus strictement personnels. N'appelons pas *serfs de la glèbe* ceux que le peuple, au moyen âge, avait admirablement nommés *hommes de corps*.

Marc BLOCH.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE FRANCE

DE 1800 A NOS JOURS ET QUESTIONS GÉNÉRALES CONTEMPORAINES.

I. 1800-1848. — Il y a beaucoup de choses dans l'intéressant volume de M. Frédéric Masson sur *Madame Bonaparte*[1]. D'abord la collection, jusqu'ici dispersée en divers recueils, et demeurée tres incomplète malgré ses recherches, des lettres de Bonaparte à Joséphine pendant la campagne d'Italie. Puis des chapitres anecdotiques écrits surtout d'après des mémorialistes, que M. Masson cite parfois, même longuement, sans toujours donner leurs noms, et à la suite desquels, trop souvent, il procède par simples allusions à des faits, supposés connus, de la biographie de Joséphine ou de Bonaparte. Des chapitres descriptifs aussi, souvent curieux, rédigés sur des documents de justice ou de comptabilité (il y a même l'inventaire complet des bijoux, dentelles, étoffes précieuses, etc., contenus dans les armoires de l'Impératrice au début de l'Empire). Des récits de la vie à la Malmaison (sans doute faut-il lire à Malmaison, comme M. Masson, qui fait même ce nom masculin), et à Saint-Cloud, et aux Tuileries. Ce sont les chapitres les plus complets, les plus neufs, ceux qui se suivent, se tiennent le mieux. Ils sont agréables à lire, ils seront utiles. Enfin, on trouve dispersés un peu par tout le livre, pour lier les documents tres divers dont il est fait, et remplir parfois les vides, des développements plus généraux, touchant à l'ensemble de l'histoire du Consulat ou de la Révolution, non sans allusions précises, directes, au temps présent. On rencontre là, parfois, des affirmations tranchantes qui arrêtent l'esprit, inquietent un peu sur la méthode, sur le soin pris dans le reste du livre de vérifier les témoignages. Peut-on dire vraiment (p. 285) : « Pendant la Révolution la femme n'avait eu que le droit de mourir, et c'était le seul qu'on lui reconnût », ajouter même que « la Révolution a été faite par des hommes au profit des hommes et contre les

1. Frédéric Masson, *Madame Bonaparte (1796-1804)*. Paris, Ollendorff, 1920, in-8°, 399 p.; prix : 9 fr.

Digitized by Google

femmes »? Si l'on pense, non à telle ou telle anecdote, mais aux lois, aux institutions et aux mœurs qui s'ensuivirent; si l'on compare, d'après les études de Douarche ou de M. Sagnac, par exemple, la condition faite aux femmes, dans la vie de tous les jours, par les lois de la Constituante ou de la Convention et par celles de l'Ancien régime ou même du Code civil, l'affirmation si générale de M. Masson reste-t-elle vraie? Quand on le voit ailleurs, pour illustrer le caractère (selon lui) populaire et national de la Constitution de l'an VIII, affirmer vigoureusement que depuis 1789 *aucune autre*, sauf celle de 1793, ne fut soumise à la ratification des citoyens, ni celle de 1791, *ni celle de l'an III* (p. 205), n'a-t-on pas le droit d'être en défiance contre d'autres affirmations aussi nettes, mais moins vérifiables? Car enfin les résumés des procès-verbaux des assemblées primaires de l'an III et le rapport d'ensemble à la Convention sur l'acceptation de la Constitution sont tout entiers dans le *Moniteur*. M. Masson a toujours affecté de mépriser la règle de donner ses preuves. Elle a du bon cependant : si elle met parfois des lisières à l'auteur, elle l'empêche aussi de s'égarer.

On sait depuis longtemps, d'après Louis de Loménie et Mérimée, que le témoignage de Charles Nodier ne vaut pas grand'chose pour l'historien. Sainte-Beuve a écrit qu'il avait « le don de l'inexactitude ». M. Léonce Pingaud[1], qui connait à merveille le pays et le milieu comtois où Nodier passa toute sa jeunesse, a éclairci, par un ouvrage agréable à lire et solidement documenté, ce qui restait d'obscur dans la biographie du personnage. Nodier n'en sort pas glorifié : nous le voyons, jacobin et clubiste en 1793, prononcer des discours révolutionnaires à l'âge où d'autres jouent aux billes, puis élève de l'École centrale du Doubs et se découvrant une vocation d'entomologiste, ensuite bibliothécaire (assez négligent), versificateur, romancier, journaliste officieux à Besançon sous le Consulat, emprisonné un moment pour son poème *la Napoléone*, et libéré sur le vu d'une palinodie écrite aussitôt sans scrupule. Il devient alors secrétaire d'un baronnet anglais, rédacteur d'un journal français à Laybach en Illyrie sous la direction de Fouché, puis collaborateur au *Journal de l'Empire*, où il reste après 1814 quand la feuille a repris son nom de *Journal des Débats*. Il mériterait une bonne place au *Dictionnaire des Girouettes*. On admettrait à la rigueur que, rallié à la Restauration, il eût, comme tant d'autres, coloré son passé et transformé des imprudences ou des fantaisies de jeune

1. Léonce Pingaud, *la Jeunesse de Charles Nodier. Les Philadelphes*. Paris, Champion, 1919, in-8°, 280 p.; prix : 8 fr. 25.

Digitized by Google

homme en témoignages de fidélité persistante aux Bourbons. Mais il invente vraiment à l'excès, et il sollicite outre mesure. M. Pingaud publie de lui des lettres pour demander des décorations, un titre nobiliaire ou même de l'argent, qui ne font pas plaisir à lire. Et, naturellement, ce royalisme fervent n'a pas résisté à la Révolution de 1830. M. Pingaud, qui est fort indulgent, nous fait voir que Nodier n'a jamais eu la notion de l'exactitude historique, qu'il a même déclaré parfois : « la vérité est inutile » ; soit, mais il savait aussi que la contre-vérité est profitable. La plus curieuse, historiquement parlant, des inventions de Nodier est celle des *Philadelphes*, cette société secrète militaire qui aurait, sous l'Empire, pénétré toute l'armée française et préparé la chute de Napoléon. M. Pingaud la ramène à ses vraies proportions : Nodier, jeune homme, s'est amusé au jeu romantique des conspirations; sa Philadelphie de l'an VI ne fut qu'une société de bons vivants qui aimaient le vin et les filles. Plus tard, il a voulu se servir pour son avancement du groupement qu'il avait fondé : en l'an VIII, il veut pousser les Philadelphes au bonapartisme; après 1815, il fera d'eux, en paroles, comme une société d'émigrés à l'intérieur. M. Pingaud, qu'il faut remercier de nous avoir donné cet excellent travail, applique à Nodier le mot de Fisher sur l'historien Froude : *constitutionally inacurrate*, mais il traduit « *impressionniste* de naissance » ; c'est peut-être bénin à l'excès.

Les *Aventures de guerre civile* de M. l'abbé Le Falher[1] forment le second tome d'une série de « monographies chouannes » entreprise en 1911. Elles n'intéressent que l'histoire locale, et même la chronique anecdotique le plus souvent. L'auteur sait découvrir les documents et les utiliser; ses commentaires ne manquent ni de sens, ni de verve, mais on y voudrait plus de correction grammaticale parfois, de simplicité souvent, de brièveté toujours. La meilleure étude est intitulée : *le Clergé vannetais sous l'Empire*. M. Le Falher pourrait sans doute nous donner un ouvrage utile sur l'histoire religieuse du Morbihan de 1802 à 1815 et même au delà. Il semble qualifié pour l'écrire.

On sait avec quel empressement, après la paix d'Amiens, les touristes anglais reprirent le chemin de la France et de l'Italie. L'un d'eux, le comte Mount-Cassel, pair d'Irlande, avait amené avec sa famille une jeune fille, Catherine Wilmot, qui écrivit de nombreuses lettres pendant le voyage, poussé jusqu'à Naples et Vienne, avec

1. J. Le Falher, *Monographies chouannes*, 2e série. — *Aventures de guerre civile*. Paris, Champion, 1919, in-12, 205 p.; prix : 4 fr. 95.

Digitized by Google

retour par Berlin. M. Sadleir a publié avec beaucoup de soin cette correspondance, d'un intérêt limité en elle-même, mais assez caractéristique de l'ignorance à peu près complète où la société anglaise, même instruite, se trouvait à cette époque des hommes et des choses du continent[1].

Les études d'histoire économique prennent, à la lumière des événements actuels, un intérêt tout particulier. Un historien américain, M. Fr. Edg. Melvin[2], avait commencé avant 1914 un travail sur le régime des licences et la contrebande au temps du système continental. Il a été conduit par le développement de ses recherches, mais aussi par le spectacle du présent, à rechercher quelle était la valeur d'un pareil système comme instrument de guerre, et aussi quelle influence le système pouvait avoir eu sur la chute du premier Empire. Son enquête a été poursuivie à Londres, à Paris et à Washington avec beaucoup d'activité, de soin et de méthode, et on peut considérer sa thèse sur *le Système de navigation de Napoléon* comme l'ouvrage le plus complet et le mieux documenté que nous possédions actuellement sur ce sujet. Ce n'est peut-être pas, autant que M. Melvin l'imagine, une révélation pour le lecteur français d'apprendre que le système de navigation de Napoléon était, non seulement une arme de guerre, mais « un programme vraiment intégral pour la reconstruction économique de la France et du continent ». Mais on n'avait pas encore eu sous les yeux l'évolution complète du système; on n'avait pas connu surtout avec précision les pourparlers engagés avec l'Amérique, même (en 1810) avec l'Angleterre, pour un *modus vivendi* commercial. L'auteur estime n'avoir pas les moyens de conclure avec netteté sur les possibilités stratégiques d'un blocus continental, ni sur le rôle du blocus dans la chute de Napoléon (il ne croit pas ce rôle primordial); il pense, sans l'affirmer pleinement, que si le système a finalement échoué ce n'est pas par la faute de son principe même, ni des dérogations qu'il subit (l'emploi des licences fut un essai prémédité, non un expédient de circonstance), mais plutôt parce que Napoléon n'a pas su — ou pas pu — attendre davantage, au moment où il semblait le plus près de réussir. Sur ce dernier point, M. Melvin est d'accord avec M. J. H. Rose; on ne sait (et le lecteur français le regrette) s'il

1. *An Irish peer on the Continent (1801-1803)... as related by Catherine Wilmot*, edited by Thomas V. Sadleir. London, Williams et Norgate, 1920, in-8°, 227 p. (portraits); prix : 10 sh. 6 d.

2. Frank Edgar Melvin, *Napoleon's Navigation System; a study of trade control during the continental blockade*. University of Pennsylvania, 1919, in-8°, 449 p.

Digitized by Google

partage aussi son opinion sur la mauvaise foi dont Napoléon aurait fait preuve, dans le préambule du décret de Milan, à l'égard des ordres en conseil britannique de 1807 et de la politique navale de l'Angleterre envers les neutres.

Les publications sur l'histoire militaire du début du XIXe siècle se font plus rares. Nous n'avons à signaler cette fois qu'une étude minutieuse, agréablement écrite, un peu disproportionnée avec l'importance du sujet, de M. HENNET DE GOUTEL sur *le Général Cassan et la défense de Pampelune en 1813*[1]. Nous avons reçu également le tirage à part d'un intéressant article de M. A. DESPRÉAUX sur le siège de Constantine en 1837[2].

L'attention semble se porter davantage sur l'histoire de l'opinion et sur les questions sociales. M. P. VIARD, continuant ses études sur l'esprit public dans le département de la Côte-d'Or, a publié sur la première Restauration dans ce département un agréable article dont il nous a adressé le tirage à part[3]. M. CUVILLIER[4] a consacré un petit volume, soigneusement étudié et solidement construit, au journal *l'Atelier*, publié de 1840 à 1850 par des ouvriers de Paris, adeptes des doctrines de Buchez, c'est-à-dire à la fois saint-simoniens, démocrates, catholiques et patriotes. Malgré son faible tirage (1,500 exemplaires au maximum), l'*Atelier* parait avoir eu une influence très sensible sur les ouvriers, notamment les typographes, et il est permis de penser que les effets de sa propagande se font peut-être encore sentir, notamment dans les groupements coopératifs et parmi les démocrates catholiques français et belges.

M. Alexandre ZÉVAÈS, après avoir joué un rôle au Parlement et au Palais comme « militant » du socialisme, semble vouloir consacrer son activité, qui est grande, à des travaux historiques. Il a dirigé la publication d'une *Histoire des partis socialistes en France*, et il vient de faire paraître un volume sur *Auguste Blanqui, patriote et socialiste français*[5]. C'est un ouvrage assez hâtivement composé, semble-t-il, à la fois biographie de « l'En-

1. Baron Hennet de Goutel, *le Général Cassan et la défense de Pampelune (25 juin-31 octobre 1813)*. Paris, Perrin, 1920, in-16, 300 p.; prix : 5 fr. Cf. *Revue historique*, t. CXXXV, p. 301.

2. A. Despréaux, *Siège de Constantine et mort du colonel Combe*. Paris, Plon, 1920, in-8°, 23 p.

3. Paul Viard, *la Côte-d'Or pendant la Restauration*. II : *l'Esprit public pendant la première Restauration*. Dijon, impr. Darantière, 1919, in-8°, 20 p.

4. A. Cuvillier, *Un journal d'ouvriers, « l'Atelier » (1840-1850)*. Paris, Félix Alcan, 1914, [paru en 1919,] in-16, 302 p.; prix : 3 fr. 50 (plus majoration).

5. Alexandre Zévaès, *Auguste Blanqui, patriote et socialiste français*. Paris, Marcel Rivière, 1920, in-16, 252 p.; prix : 5 fr.

Digitized by Google

fermé », exposé de ses doctrines et histoire de son parti, où l'auteur fait preuve, à l'occasion, de qualités critiques (au sujet notamment du document Taschereau et de la polémique Blanqui-Barbès), mais qui n'est pas exempt d'une certaine tendance à l'apologie. On y trouvera beaucoup de textes utiles, encadrés dans un récit vivant et qui se lit sans peine.

M. Ernest SEILLIÈRE, continuant la série de ses études sur le rousseauisme et ses conséquences, étudie dans un nouvel ouvrage les *Origines romanesques de la morale et de la politique romantiques*[1]. Tenant pour démontrée, par ses précédentes études, l'influence prépondérante de Rousseau sur cette morale et cette politique, il cherche à qui Rousseau lui-même a pris son mysticisme démocratique. Par une suite d'analyses et de rapprochements très frappants et toujours pleins d'intérêt, sinon d'une rigueur démonstrative que ce genre d'études ne peut guère atteindre, il retrouve une filiation spirituelle directe entre la conception platonicienne de l'amour et l'érotisme romanesque de l'*Astrée*, par l'intermédiaire des romans courtois comme *Lancelot* et *Jehan de Saintré*. Dans la pastorale, forme « démocratisée » du romanesque platonicien, Rousseau, grand liseur de romans, aurait puisé, notamment la doctrine de la bonté naturelle : s'il a légiféré en morale et en politique, c'est pour une société non pas réelle, mais « romanesque d'origine et mystique de constitution ». Sans être toujours, avouons-le, pleinement convaincu par les raisonnements de l'auteur, on ne peut que rendre un hommage mérité à son érudition très étendue et à l'ingéniosité de sa dialectique.

MM. A. MATHIEZ et Léon CAHEN[2] ont fait paraître une seconde édition de leur excellent petit recueil des *Lois françaises de 1815 à nos jours*. Revue, corrigée et mise au point, elle sera fort utile et très bien accueillie.

On relira avec intérêt, sous la forme commode où elle a été réimprimée, l'intéressante et précise introduction que M. J. A. R. MARRIOTT[3] a écrite pour son édition, déjà signalée à cette place, de *l'Or-*

1. Ernest Seillière, *les Origines romanesques de la morale et de la politique romantiques*. Paris, la « Renaissance du livre », [1920,] in-16, 176 p.; prix : 3 fr. 75.

2. A. Mathiez et L. Cahen, *les Lois françaises de 1815 à nos jours. Recueil de documents avec notices explicatives*. Paris, Félix Alcan, 1919, in-16, 375 p.; prix : 6 fr.

3. J. A. R. Marriott, *The Right to Work, an essay introductory to the Economic history of the french Revolution of 1848*. Oxford, Clarendon Press, 1919, in-16, XCVII p.; prix : 1 sh. 6 d.

Digitized by Google

ganisation du travail de Louis Blanc et de *l'Histoire des ateliers nationaux* d'Émile Thomas.

La Correspondance de Thiers, conservée à la Bibliothèque nationale, et depuis quelque temps accessible au public, comprend vingt-quatre volumes in-folio. Ceux qui les ont feuilletés savent que tout y est intéressant et que beaucoup de pièces sont capitales pour l'histoire. Ce recueil doit être publié : il le sera sans doute, dès que l'édition des ouvrages sérieux redeviendra possible à des prix non prohibitifs. M. Daniel Halévy[1] en a extrait ce qui lui a paru curieux ou piquant, mais il a mêlé cela avec un commentaire continu qui ressemble à une biographie et avec d'autres textes, de Thiers ou de différents auteurs, même non inédits, imprimés dans le même caractère. Le tout, intitulé *le Courrier de M. Thiers*, fait un ouvrage hybride, naturellement intéressant, à cause des pièces reproduites et aussi des recherches de l'auteur, qui sont étendues et sérieuses, mais infiniment moins utile et moins commode qu'une édition des lettres. D'autant que le principe du choix et des coupures reste inconnu, que nombre de pièces ne sont pas datées (il y a du reste des erreurs de classement dans les volumes de la Bibliothèque nationale), et que la table alphabétique, indispensable dans un recueil semblable, manque. L'auteur semble avoir aperçu qu'il s'était trompé. Et il a fait, comme au théâtre, une « annonce » en tête du volume. Souhaitons qu'il nous donne bientôt une vraie édition des lettres de Thiers. C'est une œuvre longue et modeste, mais durable.

M. Pierre Quentin-Bauchart, tué glorieusement à la bataille de la Somme, avait préludé, par la publication de deux volumes sur Lamartine, homme politique, à la série de travaux qu'il comptait donner sur la seconde République française. Il a laissé, complètement achevé, un livre sur *la Crise sociale de 1848*[2], qui étudie les origines de la Révolution et son histoire jusqu'à la journée du 16 avril, et que sa famille a eu grande raison de publier. La documentation en est étendue et solide, et l'esprit remarquablement objectif. On notera spécialement, à ce point de vue, le chapitre III (réaction contre les excès du régime individualiste) et le chapitre XI (la commission du Luxembourg), où la personne et l'œuvre de Louis Blanc sont présentées et appréciées dans des termes auxquels il paraît difficile à tout esprit impartial de ne pas souscrire. Rien ne saurait, autant

1. Daniel Halévy, *le Courrier de M. Thiers, d'après les documents conservés au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.* Paris, Payot, 1921, in-8°, 512 p.; prix : 20 fr.

2. Pierre Quentin-Bauchart, *la Crise sociale de 1848. Les origines et la révolution de février.* Paris, Hachette, s. d., [1920,] in-8°, XIII-327 p.

Digitized by Google

que cette œuvre interrompue, faire regretter la fin prématurée de l'auteur à qui elle est due[1].

II. 1848-1914. — On lira avec un vif intérêt le récit des années de jeunesse d'*Émile Ollivier*, écrit par sa fille d'après son journal et sa correspondance[2]. Il met parfaitement en lumière cette nature essentiellement romantique, cette âme sentimentale et religieuse, portée à l'exaltation et au découragement et usant sa force contre elle-même. Peu d'épreuves ont été épargnées à Émile Ollivier dans ses jeunes années. Il a connu la pauvreté, la maladie, de cruels drames de famille et une peine d'amour inguérissable, et n'en a été ni révolté, ni aigri. Il n'y a peut-être là qu'une explication partielle, sinon une justification, des erreurs du politique. On y trouve, à coup sûr, des motifs d'estime pour le caractere de l'homme, jugé parfois avec quelque excès de sévérité.

La biographie de *Gambetta*, par M. Paul Deschanel[3], fait moins de place à l'étude psychologique. C'est surtout le patriote et le fondateur de la République que l'ancien Président a voulu nous présenter, sans négliger toutefois les détails personnels propres à expliquer la formation et l'évolution de son esprit. L'étude est faite avec beaucoup de clairvoyance et de justesse, parfois avec une légère tendance au plaidoyer, fort explicable du reste de la part de l'auteur. Gambetta n'est pas exempt de contradictions : on l'a parfois soupçonné de calcul politique ou de versatilité ; est-ce toujours tout à fait à tort? Chez un homme de cette origine et de ce tempérament — sans rien dire du milieu — il y a, patriotisme à part, bien des degrés entre la sincérité rigoureuse et le machiavélisme conscient... Mais M. Deschanel a eu raison de défendre l'œuvre de Gambetta au gouvernement de la Défense nationale et les mérites de son esprit de conciliation, de *combinazione*, comme il dit fort bien, dans des circonstances comme la discussion de la constitution de 1875 ou le vote de l'amnistie. Il marque aussi, mais avec bien de la discrétion, l'insuffisance de son programme social, et ses illusions singulières sur la possibilité d'apprivoiser, de séduire peut-être le « monstre de Varzin ». Mais quoi? Gambetta est mort à quarante-trois ans, et quel est, dans les pays parlementaires, depuis la disparition des

1. Signalons également un tirage à part de la *Révolution de 1848* contenant des extraits, publiés par M. Gossey, des *Souvenirs d'un médecin-major*, le Dr Ladoire, sur Saintes en 1848 et sur les guerres du second Empire.

2. Marie-Thérese Ollivier, *Émile Ollivier, sa jeunesse, d'après son journal et sa correspondance*. Paris, Garnier, 1919, in-16, 311 p.

3. Paul Deschanel, *Gambetta*. Paris, Hachette, 1919, in-8°, 302 p. (illustré. Collection des *Figures du passé*).

Digitized by Google

bourgs pourris, l'homme d'État qui n'a plus rien à apprendre à cet âge?

Continuant la série de ses études sur la France et l'Allemagne après le Congrès de Berlin, M. Ernest DAUDET[1] consacre à l'ambassade du baron de Courcel, successeur au Pariser Platz du comte de Saint-Vallier, un nouveau volume, composé suivant la même méthode, sans aucune indication de sources ni critique des témoignages, et qui appelle, par conséquent, les mêmes réserves.

M. Bertrand BAREILLES[2] publie d'après l'original, qu'un « simple hasard », dit-il, lui a permis de transcrire, un rapport secret adressé en 1879 à la Sublime-Porte par Carathéodory Pacha, premier plénipotentiaire ottoman au Congrès de Berlin. Ce document ne contient pas de révélations sur un sujet déjà connu dans son ensemble, mais il a l'avantage de nous renseigner sur l'état d'esprit du gouvernement turc et aussi sur celui — sensiblement différent — des diplomates qui le représentaient au Congrès. M. Bareilles accompagne cette publication d'une copieuse introduction sur la diplomatie turco-phanariote et sur le Congrès lui-même, où il y a beaucoup de détails et d'aperçus intéressants et des traces d'une connaissance personnelle et directe de la Turquie. L'intérêt actuel de ce travail résulte de ce que, comme le dit l'auteur, « c'est à Berlin qu'a été forgé le premier anneau de la chaîne des ambitions germaniques qui, de proche en proche, allait enserrer (*sic*) l'Orient à la fortune de l'Allemagne ». Le défaut de prévoyance et de perspicacité des diplomates de l'Europe occidentale, français et anglais, spécialement dans l'affaire de Bosnie-Herzégovine, paraît évident aujourd'hui. A vrai dire, l'Angleterre, depuis 1840, n'a longtemps eu en Turquie qu'une politique négative, et quant à la France, après 1870, on est tenté de se demander si elle en a jamais eu une à proprement parler.

C'est un peu la question que pose, sous une forme plus générale, M. Christian SCHEFER[3], en nous donnant, sur l'histoire extérieure de la troisième République, un résumé des faits connus, complété par des hypothèses prudentes sur les points où des lacunes existent dans notre information (il ne paraît pas avoir connu en temps utile

1. Ernest Daudet, *la Mission du baron de Courcel.* Paris, Plon, s. d., [1919,] in-16, 285 p.; prix : 5 fr.

2. Bertrand Bareilles, *le Rapport secret sur le Congrès de Berlin adressé à la Sublime-Porte par Carathéodory Pacha.* Paris, Bossard, 1919, in-16, 196 p.; prix : 3 fr. 90.

3. Christian Schefer, *D'une guerre à l'autre; essai sur la politique extérieure de la troisième République (1871-1914).* Paris, Félix Alcan, 1920, in-8°, XI-361 p.; prix : 12 fr.

Digitized by Google

les publications entreprises depuis la guerre en Russie, en Autriche et en Allemagne). Son exposé, attentif, méthodique, suffisamment complet, rendra service aux étudiants ; on le souhaiterait par moments plus vivant, et les figures des principaux acteurs de notre politique (M. Delcassé par exemple) gagneraient à être placées dans une plus vive lumière. Mais la conclusion, favorable en somme à la politique suivie par les gouvernements républicains, est bien présentée et paraîtra juste aux lecteurs dépourvus de préjugés de doctrine ou de parti.

Il y a plus d'animation et moins de sérénité dans l'étude sur les événements diplomatiques de 1912-1914 écrite par M. Jacques Bardoux sous le titre : *la Marche à la guerre*[1]. L'auteur avait, dès longtemps, insisté sur le danger d'une grande conflagration où l'impérialisme économique et politique de l'Allemagne conduisait sûrement le monde. Il avait reproché, assez vivement, aux radicaux anglais et aux socialistes français leur aveuglement et leurs imprudences. Dénoncé pour cela comme alarmiste et belliciste, il dénonce à son tour, après l'événement, ceux qui ne l'ont pas vu venir, et son récit, bien qu'écrit en grande partie avant les hostilités, est tout pénétré de polémique, au sens propre du mot. On y trouve souvent le ton, la disposition, les titres et sous-titres, le langage de l'article de journal « sensationnel ». L'émotion de la lutte s'y ajoute : l'ouvrage est dédié par l'auteur à la mémoire de ses parents, amis et camarades tués en combattant. Il se termine par une péroraison touchante (malgré une pointe de rhétorique) où M. Bardoux remercie l'Allemagne impérialiste de lui avoir fait connaître l'Épopée. Bien qu'on retrouve ici la même information étendue et précise, la même pénétration, le même talent d'exposition que dans les précédents volumes, on est tenté de les préférer au dernier venu, qui, à vouloir être plus oratoire, paraît quelquefois moins persuasif.

M. Gérard[2] fut ambassadeur de France au Japon de 1907 à fin 1913. Il expose dans un copieux volume, non seulement l'historique de sa mission, mais l'évolution de la politique japonaise et les alliances conclues par l'empire du Soleil levant pendant cette période, ainsi que les principaux événements provoqués en Extrême-Orient par la guerre de 1914-1918. L'intérêt de cet ouvrage est peut-être moins dans le détail des faits diplomatiques, qui pourraient

1. Jacques Bardoux, *la Marche à la guerre. Deux devoirs, deux tranchées.* Paris, Félix Alcan, 1920, in-8°, 347 p.; prix : 15 fr.

2. A. Gérard, *Ma mission au Japon (1907-1914).* Paris, Plon, 1919, in-8°, 412 p.; prix : 12 fr.

Digitized by Google

parfois être abrégés, que dans les indications fournies par l'auteur, témoin exceptionnel sur l'histoire politique intérieure du Japon, sur la personne et le caractère de ses hommes d'État, sur l'esprit public dans le pays, et enfin sur le sens général de la politique japonaise envers l'Europe. A la suite de Lefcadio Hearn et de Kakuzo Okakura, M. Gérard croit possible (et souhaite presque) une fusion entre l'éthique morale et sociale de l'Orient japonais et celle de l'Europe occidentale. Il n'est peut-être pas sans intérêt de noter qu'une indication analogue se trouve au début du livre de M. Seillière dont nous avons parlé plus haut. Ceux que préoccupe le déclin visible de l'idéalisme dans les démocraties européennes se rencontrent ainsi, pour y chercher remède, sur les chemins qui mènent en Orient ou en Amérique.

Philibert Lombard de Buffières, comte de Rambuteau, petit-fils par sa mère du célèbre préfet de la Seine, n'a guère de titres à une mention dans l'histoire, même anecdotique. On ne le connaîtra guère que pour avoir publié les Mémoires de son grand-père et rassemblé une belle collection de reliures anciennes, dont il a fait don au musée des Arts décoratifs. C'est en souvenir d'amitié que M. G. Lequin[1] lui a consacré une copieuse et luxueuse biographie. On y trouvera de nombreux extraits des écrits de toute sorte laissés par le comte. Ils n'ont pas de valeur originale le plus souvent, mais leur style fait regretter que cet homme d'esprit, qui ne manquait pas de cœur, soit demeuré à peu près inutile et sûrement malheureux, sans doute pour avoir eu de trop bonne heure à sa disposition tous les agréments de la vie, sans la peine de les conquérir.

A l'occasion de la consécration récente de la basilique du Sacré-Cœur, M. François Veuillot[2] a réimprimé la plus grande partie d'un volume publié en 1890 par le R. P. Jonquet sur *Montmartre autrefois et aujourd'hui*, en y ajoutant une seconde partie qui conduit le lecteur jusqu'en 1919. Cet ouvrage d'édification n'a aucun caractère critique, mais il contient des renseignements utiles pour l'histoire des croyances et de la propagande catholiques avant et pendant la guerre de 1914.

M. Farault a publié une étude détaillée, d'intérêt exclusivement local, sur *le Conseil des prud'hommes de Niort*[3].

1. G. Lequin, *Philibert Lombard de Buffières, comte de Rambuteau (1838-1912)*. Lyon, Lardanchet, 1919, in-4°, 298 p. (illustré); prix : 10 fr.

2. R. P. Jonquet et François Veuillot, *Montmartre autrefois et aujourd'hui*. Paris, Bloud, 1920, 346 p.

3. Alph. Farault, *le Conseil des prud'hommes de Niort*. Niort, 1920, in-8°, 172 p.

Digitized by Google

M. Philippe Bunau-Varilla[1] avait déjà raconté en 1913 l'histoire du canal de Panama et son rôle personnel dans la révolution de Colombie de 1903, qui prépara l'achèvement du canal par les États-Unis. Il reprend aujourd'hui ce récit en y faisant intervenir l'Allemagne, dont la conduite dans cette affaire ne lui était pas apparue avant les hostilités. Selon lui, le succès de l'entreprise de Panama, combattu par l'Allemagne (qui ruina la compagnie française en 1892 et, en 1903, voulait le canal pour elle-même), a conservé à la France les sympathies américaines et rendu possible ainsi l'intervention des États-Unis en 1917. D'autre part, sans le canal de Panama, nous n'aurions pu disposer des nitrates chiliens pour la fabrication de nos poudres de guerre dès 1914. En sorte que M. Philippe Bunau-Varilla a préparé, moralement et matériellement, la bataille de la Marne et la victoire de 1918. Son intervention a même un « rôle essentiel dans la défaite de l'Allemagne ». Rien de moins. Le plus singulier est peut-être que l'auteur semble persuadé d'avoir donné la preuve de ses affirmations et emporté la conviction du lecteur.

III. La guerre et la paix. — Les publications sur l'histoire militaire de la dernière guerre se multiplient. Comme il est naturel et d'usage après toutes les grandes crises analogues, on assiste principalement à des polémiques, et nous entendons successivement des réquisitoires et des plaidoiries, les uns et les autres prématurés, puisque tous les témoins importants n'ont pas encore déposé. Parmi ceux-ci, un des premiers entendus aura été M. le maréchal French[2], dont le livre, écrit sans doute assez vite, est surtout un récit d'opérations spécialement développé pour la bataille d'Ypres. On y trouvera peu de considérations stratégiques, mais un certain nombre de faits intéressants, en particulier sur les rapports du commandant en chef britannique de 1914 avec le G. Q. G. français et avec le gouvernement de son propre pays au moment de la bataille de la Marne, et plus tard lorsque fut discuté le plan d'opérations pour 1915. L'ouvrage de M. Engerand sur *Charleroi*[3], qui a eu beaucoup de retentissement, a passé aussi pour contenir l'expression des vues personnelles d'un des principaux chefs militaires du début de

1. Ph. Bunau-Varilla, *la Grande aventure de Panama. Son rôle essentiel dans la défaite de l'Allemagne.* Paris, Plon, s. d., [1920,] in-16, 272 p.; prix : 6 fr.

2. Maréchal Lord French, *1914*, traduction de Robert Burnand. Paris, Berger-Levrault, s. d., [1919,] in-8°, 330 p. (cartes); prix : 12 fr.

3. Fernand Engerand, *le Secret de la frontière (1815-1871-1914), Charleroi.* Paris, Bossard, 1918 (paru en 1919), in-8°, 600 p. (portr. et cartes); prix : 15 fr. Cf. *Revue historique*, t. CXXXI, p. 334.

Digitized by Google

la guerre, M. le général Lanrezac. Dans un second ouvrage, qui complète et rectifie le premier, bien qu'il se rapporte à *Briey*[1], c'est-à-dire à un sujet différent, M. Engerand s'est expliqué sur ce point d'une manière qui ne laisse rien à désirer. Au reste, le général Lanrezac a fait connaître lui-même, sous sa signature, ce qu'il a vu et ce qu'il pense. L'intérêt du livre de M. Engerand sur Charleroi a été de mettre en évidence, dès avant la fin des opérations, ce qu'on a appelé la « surprise stratégique » de 1914 et les conséquences du système d'offensive à outrance adopté en 1913 par le haut commandement français. Aux indications déjà fournies sur ce point par M. Hanotaux, l'auteur a joint les résultats d'une étude attentive et passionnée — au bon sens du mot — de toute notre histoire récente concernant la défense des frontières. La thèse (dont un résumé, forcément très court, ne peut donner qu'une faible idée) est que l'adoption du programme offensif procède d'une erreur capitale sur les ressources et les intentions éventuelles de l'ennemi. L'État-major français croyait l'Allemagne résolue à n'employer contre nous que l'armée de première ligne et à combattre seulement sur la frontière franco-allemande. Il ne croyait pas à une attaque par la Belgique, qui, pensait-il, exigerait trop de temps, trop d'effectifs et entraînerait fatalement l'intervention anglaise. Imbu de ces préjugés et de la doctrine du « bourrage » exprimée par le règlement de 1913, il ne cessa, du 14 au 24 août, de lancer sur les différentes parties du front des attaques violentes, parfois sans objectifs précis, presque toujours sans lien, et qui auraient abouti à Charleroi à une véritable catastrophe sans la clairvoyance et le courage du chef de la V^e^ armée. Dès la période de concentration, et plus encore une fois connu le mouvement débordant de l'ennemi, le général Lanrezac sut résister aux ordres d'offensive quand même et amorcer à temps le mouvement de retraite qui devait conduire à la Marne.

Ces affirmations, forcément un peu hypothétiques, M. Engerand a été conduit à les modifier en partie — mais en partie seulement — dans son second ouvrage, plus directement documenté. Devenu, en tant que député, rapporteur d'une commission d'enquête sur les motifs de l'abandon du bassin minier de Briey par nos troupes en 1914, il a reçu les dépositions du général Joffre et de ses subordonnés et obtenu communication d'une partie importante des dossiers du G. Q. G., ainsi que des documents du plan XVII qui subsistent (la majorité fut détruite le 1^er^ septembre 1914 par ordre du général

1. Le même, *la Bataille de la frontière (août 1914), Briey*. Paris, Bossard, 1920, in-8°, XXIV-243 p. (cartes); prix : 7 fr. 50. Sur l'ouvrage du même, *le Fer sur la frontière*, cf. *Revue historique*, t. CXXXII, p. 269.

Digitized by Google

en chef). Il publie les pièces principales. Sa conclusion porte sur deux points : 1° le plan d'opérations et la surprise stratégique : il est acquis que le commandement français avait admis l'hypothèse d'une attaque par la Belgique, non seulement à l'est, mais même à l'ouest de la Meuse. Seulement, il n'avait pas cru devoir, pour ce motif, transformer tout le plan d'opérations et passer du programme offensif au programme défensif ; 2° la question de Briey : il est prouvé que dans le plan XVII cette région était laissée sans couverture, uniquement parce qu'elle était sous le canon de Metz. Ce n'est donc pas la décision fameuse du recul de dix kilomètres qui l'a découverte. Elle n'est pas non plus restée, après le 15 août, en dehors des projets offensifs du commandement. Lorsque, par suite de la manœuvre allemande en Belgique, la IV^e^ et la V^e^ armée appuyèrent vers le nord-ouest, une armée spéciale de Lorraine, confiée au général Maunoury, fut organisée entre la III^e^ et la II^e^, en face de Briey et de la Woevre. Longtemps inactive, à cause d'une liaison de commandement mal établie, elle remporta le 25 août, à Étain, un brillant succès, dont l'exploitation pouvait ouvrir de belles perspectives. Mais à ce moment même elle dut être disloquée. L'échec de Charleroi découvrait Paris; il fallut trouver des troupes pour la défense du camp retranché; on les prit à l'armée de Lorraine. « Briey était la rançon de Paris. » M. Engerand estime, avec le général Ruffey, que, si l'offensive d'Étain avait été engagée plus tôt, elle pouvait changer les destinées du bassin de Briey et peut-être toute la suite de la guerre.

Il est curieux que cette question soit complètement négligée dans un livre anonyme, dont l'auteur paraît avoir eu des rapports assez directs avec le 3^e^ bureau du G. Q. G. et prend, avec une certaine adresse, la défense des inspirateurs et du *plan XVII*[1]. Ce petit volume évite, probablement avec intention, de citer les textes et d'entrer dans le détail. On le lira avec intérêt, moins comme plaidoyer — d'ailleurs très modéré et d'un aspect habilement impartial — que comme témoignage d'un état d'esprit. Selon lui, si le commandement a ignoré le mouvement allemand par la Belgique, c'est qu'*on* l'a mal renseigné, et par *on* il faut entendre les éléments inférieurs et surtout les agents diplomatiques. Au reste, l'auteur pense, comme le rédacteur (demeuré inconnu, paraît-il) du fameux règlement du 28 octobre 1913 sur la conduite des grandes unités, que les décisions offensives doivent être exécutées, « même si les données recueillies jusque-là sur les forces et les dispositions de l'ennemi sont

1. ***, *le Plan XVII, étude stratégique*. Paris, Payot, 1920, in-12, 197 p. (carte); prix : 6 fr.

Digitized by Google

obscures et incomplètes ». Il insiste en effet sur l'incertitude où le G. Q. G. s'est trouvé jusqu'au 23 août, et pourtant il fait grief aux exécutants, spécialement au général Lanrezac, d'avoir manqué de volonté offensive. Si la V^e^ armée avait attaqué à fond à Charleroi, voire plus tôt, son succès aurait arrêté la marche allemande en Belgique et « galvanisé » l'armée belge. Même arrêtée, elle aurait limité l'invasion, usé l'armée ennemie, etc. Sans mettre en cause la valeur des hypothèses rétrospectives en général, on peut juger que c'est aller un peu loin dans la fidélité aux principes de l'École. Les apôtres du plan XVII citaient volontiers Napoléon. Mais n'a-t-il pas dit lui-même : « J'avais envie d'écrire, mais ensuite, des généraux sont battus en disant qu'ils ont suivi les principes qu'on leur a inculqués. Il y a tant d'éléments divers à la guerre! »

Les historiens de la guerre ne devront pas négliger les documents de première main réunis sur l'occupation allemande et mis en œuvre par M^me^ Saint-René Taillandier, M^lle^ Chaptal et M. Maurice Barrès dans trois excellents petits volumes de la collection *la France dévastée*[1], publiés sous le patronage du Touring-Club de France et du Comité France-Amérique.

MM. Marius et Ary Leblond[2], chargés par le général Galliéni d'écrire « l'histoire de son ministère », ont eu avec lui de fréquents entretiens à mesure des événements. Ils les ont notés et les reproduisent : « Notre effort », disent-ils, « n'a été que de mémoire, passionnément fidèle; — de choix : il était indispensable de laisser tomber les répétitions...; — et de composition : quelquefois, pour éviter la monotonie, nous avons fondu en une conversation deux ou trois phrases dites à divers moments sur le même thème... » On trouvera donc bien des éléments utiles à l'histoire du gouvernement pendant la guerre dans ces deux volumes intitulés : *Galliéni parle...* C'est sans doute la faute des circonstances si, par moments, on trouve que cet homme d'action, ce « réalisateur » *parle* en effet beaucoup. Peut-être, à vrai dire, n'a-t-il pas eu la latitude ni la santé nécessaires pour agir. Aurait-il réalisé tous les espoirs que beaucoup mettaient en lui? On ne peut faire là-dessus que des hypothèses.

1. M^me^ Saint-René Taillandier, *En France et Belgique envahies; les soirées de la C. R. B.*, 175 p., 7 pl. — M^lle^ Chaptal, *Rapatriés, 1915-1918*, 128 p., 7 pl. — Maurice Barrès, *la Lorraine dévastée*, 177 p., 8 pl., 1 carte. Paris, Félix Alcan, 1919, 3 vol. in-16; prix : 2 fr. 75 chaque vol.

2. *Galliéni parle*, entretiens du « Sauveur de Paris », ministre de la Guerre, avec ses secrétaires, Marius-Ary Leblond. Paris, Albin Michel, 1920, 2 vol. in-16, 316 et 286 p.; prix : 12 fr.

Digitized by Google

C'est une impression analogue qu'on éprouve en lisant le compte-rendu du *Procès de l'assassin de Jaurès*, publié par le journal *l'Humanité*[1]. Les débats ont porté principalement sur le rôle que la victime aurait joué pendant la guerre si elle n'eût succombé. Et il semble que les jurés se soient posé la même question pour y répondre selon leur opinion personnelle. Le compte-rendu est abrégé, par suppression, dit la préface, du fatras seulement. Il est piquant de voir que ce critérium n'a laissé entière qu'une seule des quatre plaidoiries (celle de Me Paul-Boncour, l'un des avocats de la famille Jaurès). Ce qui, dans ce volume, a le plus d'intérêt pour l'historien, ce sont les dépositions et discussions sur la question d'Alsace-Lorraine.

Le livre du capitaine Seignobosc, *Turcs et Turquie*[2], ressemble à un recueil d'articles, souvent intéressants, mais dont l'auteur n'a pas assez d'expérience du métier d'écrire. Il n'a pas nettement défini son sujet et nous donne à la fois ses souvenirs sur une mission en Turquie (qui, d'après certains passages, semble avoir été de courte durée) et un essai historique sur les événements de la guerre en Orient. Son témoignage est, du reste, à retenir, sur le premier point tout au moins.

Recueil d'articles aussi *l'Allemagne vaincue*, de M. Ernest Lémonon[3], mais d'articles mensuels, et d'ailleurs remaniés pour former un récit assez suivi. L'auteur est rompu au travail historique proprement dit, en sorte que son livre ne servira pas seulement comme témoignage de l'opinion d'un moment, mais sera utile pour montrer, comme il dit lui-même, l'enchaînement des faits. Recueil d'articles encore (du moins en grande partie), le volume du comte de Fels[4], *Au seuil de la paix*, où l'on trouvera, formulées dès 1918, des vues qui ne manquaient ni de hardiesse ni de clairvoyance sur le vague et les dangers de tel des principes wilsoniens ou d'une certaine conception de la ligue des nations, qui est justement celle du *Covenant*. M. Léon Bourgeois[5] a fait réimprimer en volume son rapport au Sénat sur le traité de Versailles, critique parfois

1. *Le Procès de l'assassin de Jaurès (24-29 mars 1919)*. Paris, éditions de l'*Humanité*, 1920, in-16, 450 p. (illustré); prix : 12 fr.

2. Capitaine H. Seignobosc, *Turcs et Turquie*. Paris, Payot, 1920, in-16, 247 p. (4 cartes); prix : 7 fr. 50.

3. E. Lémonon, *l'Allemagne vaincue*. Paris, Bossard, 1920, in-8°, 227 p.; prix : 7 fr. 50.

4. Comte de Fels, *Au seuil de la paix*. Paris, Plon, 1916, in-16, 300 p.

5. Léon Bourgeois, *le Traité de paix de Versailles*. Paris, Félix Alcan, 1919, in-16, 328 p.; prix : 5 fr.

Digitized by Google

très vive et pénétrée d'inquiétude d'un texte dont l'auteur demande néanmoins la ratification par un vote unanime. M. HANOTAUX[1], de son côté, rapproche dans un recueil sur *le Traité de Versailles*, plusieurs articles de revue et différents mémoires remis par lui, avant l'armistice, au commandant en chef et au ministre des Affaires étrangères. Les mémoires surtout seront lus avec un très vif intérêt. Il y a là des exemples, frappants entre tous, de ce que la connaissance de l'histoire peut, à certaines heures, fournir de précieux enseignements. Mais c'est un fait que ceux qui ont négocié la paix ne savaient guère l'histoire, et que certains d'entre eux la méprisaient même. Sur cette façon, vraiment stupéfiante parfois, dont la conférence a travaillé, on trouvera des précisions, d'autant plus frappantes que le ton est plus discret et plus modéré, dans le livre de deux des « experts » américains, MM. Ch. H. HASKINS et R. H. LORD[2]; ce beau volume, bien ordonné et muni de cartes, réunit une série de conférences faites à l'Institut Lowell, de l'Université Harvard, sur les règlements territoriaux du traité du 28 juin. C'est une analyse des problèmes de la paix et des solutions adoptées, remarquablement claire et commode. Certains jugements paraîtront peut-être aujourd'hui trop indulgents pour l'œuvre de la conférence, mais la position personnelle des auteurs suffit à expliquer cet optimisme. On sait qu'un autre expert, anglais celui-là, M. John Maynard KEYNES, a cessé ses fonctions au cours de la négociation, parce qu'il trouvait trop rigoureuses les conditions économiques imposées à l'Allemagne. Il a publié à ce sujet un livre dont le retentissement a été immense, grâce à une propagande savante et au talent incontestable de l'auteur. M. Paul Franck en donne une très bonne traduction française[3]. Sans discuter ici des raisonnements qui ont déjà été réfutés, et où le sophisme n'est pas rare, non plus que les inexactitudes ni les violences, signalons aux historiens le chapitre III où il est fait de la Conférence et de ses membres une peinture assurément tendancieuse, mais pleine de vie et d'intérêt.

C'est, au contraire, la plus parfaite objectivité qui caractérise le volume d'un professeur d'histoire de l'Université de Chicago,

1. G. Hanotaux, *le Traité de Versailles du 28 juin 1919*. Paris, Plon, 1919, in-8°, 366 p.; prix : 12 fr.

2. Charles Homer Haskins et Robert Howard Lord, *Some problems of the Peace Conference*. Cambridge (Mass.), Harvard University press, 1920, in-8°, 307 p.; prix : 3 dollars.

3. John Maynard Keynes, *les Conséquences économiques de la paix*, traduit de l'anglais par Paul Franck. Paris, Nouvelle Revue française, 1920, in-16, 237 p.; prix : 7 fr. 50. Une réfutation de la thèse présentée par M. Keynes a été entreprise par M. Raphaël-Georges Lévy (*Rev. histor.*, t. CXXXV, p. 140).

Digitized by Google

M. A. P. Scott[1]. Causes de la guerre, buts des belligérants, tentatives de pacification, traité de paix sont analysés et expliqués dans le meilleur esprit scientifique. C'était une entreprise difficile; elle est réussie, et il n'est que juste d'en savoir gré à l'auteur.

Les partisans déclarés de l'œuvre de la Conférence trouveront des arguments dans les *Réflexions d'un diplomate optimiste*, en deux volumes, de M. Jean Francœur[2]. C'est un recueil de lettres, dont quelques-unes fort longues (pendant la guerre, les diplomates avaient du temps de reste). Il y en a certaines — par exemple sur la poursuite judiciaire des chefs allemands ou sur la Société des Nations — que l'auteur pourrait relire à présent avec un peu d'ironie, si l'ironie et l'optimisme allaient ensemble. Ce sont, au contraire, des critiques du traité qu'on trouvera le plus souvent dans le volume de M. René Moulin[3], réunion de ces articles de la *Revue hebdomadaire* où il reprochait à la Conférence son obstination à « vivre en concubinage avec l'erreur ». Le ton est parfois très vif, mais l'auteur revendique le droit de parler sans détour et de ne pas faire faire « l'école buissonnière à la vérité ». Prétention justifiée : dans l'opinion comme au pouvoir, il faut avoir une politique; le *wait and see* nous a coûté assez cher pour qu'on en finisse avec lui. M. Paul Louis[4], dans son étude sur le *Bouleversement mondial*, est encore moins tendre pour l'œuvre de la Conférence. Selon lui, la guerre de 1914 est le produit fatal du régime capitaliste et la paix de 1919 est « un mensonge ». Elle n'a fait qu'ajouter au chaos et multiplier les possibilités de collisions sanglantes. L'effet principal de la grande crise aura été de précipiter, dans tous les pays, le mouvement de concentration capitaliste décrit par Marx et Engels dès 1848, de rendre la lutte de classes plus aiguë et par suite la révolution sociale plus prochaine et plus nécessaire. Cet exposé, habilement et rapidement conduit, peut faire impression, mais comme toutes les œuvres de ce genre il repose souvent sur des généralisations très hasardeuses; pour démontrer, par exemple, que dans tous les pays la propriété foncière s'est concentrée pendant et depuis la

1. Arthur Pearson Scott, *An introduction to the peace treaties*. Chicago, University press, 1920, in-8°, 292 p.; prix : 2 dollars.

2. Jean Francœur, *Réflexions d'un diplomate optimiste*. T. I : *Je fais la guerre*. T. II : *la Paix sera une création continue*. Paris, Bossard, 1920, 2 vol. in-16, 374 et 283 p.; prix : 4 fr. 50 et 3 fr.

3. René Moulin, *l'Année des diplomates, 1919*. Paris, Félix Alcan, 1920, in-16, 243 p.; prix : 5 fr.

4. Paul Louis, *le Bouleversement mondial*. Paris, Félix Alcan, 1920, in-16, 204 p.; prix : 4 fr. 90.

Digitized by Google

guerre, il faudrait une enquête étendue et attentive, qui n'est pas même commencée.

S'il arrivait qu'après avoir fermé ce livre d'un écrivain socialiste, on ouvrit celui où M. Raymond POINCARÉ[1] a réuni ses chroniques de quinzaine de la *Revue des Deux Mondes*, on serait, par l'effet du contraste, tenté de penser que la crise sociale de l'heure présente tient assez peu de place dans les préoccupations de l'ancien Président de la République. Comme cela est tout à fait invraisemblable de la part d'un homme d'État dont l'intelligence embrasse avec une facilité et une rapidité exceptionnelles les problèmes les plus divers, on en vient à se demander si une longue pratique de la vie parlementaire n'entraîne pas, chez ceux-là mêmes qui sont le plus capables de s'élever au-dessus d'elle, une certaine difficulté à admettre que le redoutable procès des riches et des pauvres échappe en tout pays à la compétence des assemblées politiques et ne se résout pas par des comptes de suffrages et des ordres du jour « impliquant la confiance » et « repoussant toute addition ». Mais il y a plutôt lieu de supposer que M. Poincaré, tout spécialement expert à mesurer ce que peut entendre — aux deux sens du mot — l'auditoire qui l'écoute, n'a jamais oublié pour quels lecteurs, français et étrangers, sont écrites ses chroniques. Consacrées surtout aux questions extérieures, elles doivent à la science de l'auteur, à l'expérience qu'il a acquise dans ses hautes fonctions, à son talent d'écrivain, à sa clairvoyance de patriote, une valeur historique qui n'a pas besoin d'être soulignée.

IV. QUESTIONS GÉNÉRALES CONTEMPORAINES. — En écrivant son gros volume sur *l'Afrique à travers les âges*, M. Alfred MOULIN[2] a voulu, dit-il, faire œuvre de compilation et de coordination. C'est une compilation en effet, mais assez hâtive et sans critique suffisante. Pour ce qui est de l'ordre, il n'y en a guère : le plan est à la fois géographique et historique, l'importance des développements n'y est pas proportionnée à celle des événements racontés, la bibliographie est désordonnée et sans critique, l'index absent. Quant aux idées générales, elles sont parfois surprenantes. Dès la première page, l'auteur, ayant constaté que l'Afrique offre de nombreux contrastes, que « les forêts inextricables y coudoient (*sic*) les déserts sablonneux » et que « la gazelle craintive y sert d'appât au lion cruel », cherche l'explication et la trouve; c'est que « l'Afrique est

1. Raymond Poincaré, *Histoire politique, chroniques de quinzaine*. T. I: *15 mars-1er septembre 1920*. Paris, Plon, 1920, in-16, 291 p.; prix : 7 fr. 50.

2. Alfred Moulin, *l'Afrique à travers les âges*. Paris, Ollendorff, 1920, in-8°, 529 p.; prix : 10 fr.

Digitized by Google

la contrée *la plus équatoriale du monde* » ! Un bon manuel d'histoire d'Afrique reste à écrire.

« Le socialisme est-il un système d'idées vigoureusement liées les unes aux autres, système partout et toujours identique à lui-même... ou bien représente-t-il un ensemble assez mal délimité de tendances... variables essentiellement selon les temps, selon les milieux sociaux et avant tout selon le caractère des peuples? » Tel est le problème qu'examine M. Edmond Laskine[1] en faisant porter son étude sur la France, la Belgique, l'Irlande et les peuples anglo-saxons, un second volume devant être consacré au socialisme allemand et à ses applications en Russie, Hongrie, Italie et Espagne. La conclusion est que le socialisme revêt, suivant les pays, les formes les plus contraires, « selon le déterminisme des milieux, des races et des traditions nationales ». L'identité des formules employées masque la diversité des idées. L'internationalisme est « une maladie du langage » et la cité socialiste universelle une Babel démesurée. L'auteur en arrive là par une analyse historique et descriptive rapide, mais brillante, et fondée sur une connaissance des textes et des doctrines qui paraît sérieuse. Les deux chapitres sur le socialisme en Angleterre sont, à cet égard, particulièrement réussis. Il semble toutefois que M. Laskine se laisse entraîner un peu loin par la thèse qu'il soutient, quand il admet que les nations « s'individualisent de plus en plus » et par suite que les transformations sociales ne pourront jamais être réussies que par les « individualités nationales ». Les nationalistes les plus intransigeants ne demandent-ils pas qu'une entente internationale *précède* les principales réformes concernant, par exemple, le travail industriel ou la propriété rurale?

On sera peut-être surpris de trouver, dans les anciens articles que M. Georges Sorel[2] a réimprimés sur le titre de *Matériaux d'une théorie du prolétariat*, certains passages (p. 211-12, par exemple) où sont exprimées des idées analogues à celles de M. Laskine. Mais l'auteur nous avertit lui-même qu'il a souvent énoncé, dans un délai assez court, « des opinions peu conciliables ». Il lui faut savoir gré de cette franchise qui va jusqu'à l'aveu de s'être formé sur l'avènement prochain du socialisme « des idées chimériques ». La principale étude concerne l'avenir socialiste des syndicats. Elle sera surtout utile comme critique et complément des doctrines de Marx et d'Engels. M. Sorel, comme on sait, se défend d'être un « militant »

1. Edm. Laskine, *le Socialisme suivant les peuples*. Paris, E. Flammarion, 1920, in-16, 264 p.; prix : 6 fr. 75.

2. Georges Sorel, *Matériaux d'une théorie du prolétariat*. Paris, Marcel Rivière, 1919, in-16, 413 p.; prix : 7 fr.

Digitized by Google

et son livre s'adresse à ceux qui s'intéressent « aux efforts de la pensée spéculative » plutôt qu'aux historiens en général.

Les *Fermiers généraux du rail* de M. Edgar Milhaud[1] sont une critique très serrée, bourrée de faits et de chiffres, de la gestion des chemins de fer français par les compagnies concessionnaires. L'auteur, partisan de l'exploitation par l'État, met en comparaison les deux régimes aux points de vue des développements des réseaux, de l'organisation matérielle, des tarifs, de la condition du personnel, etc. C'est un vrai réquisitoire contre le système actuel. Quant à celui proposé par le gouvernement et récemment adopté par le Parlement, c'est « la course à l'abîme, effroyable, dans la nuit ». Ce volume, qui ne manque ni d'information, ni d'habileté d'exposition, est à verser au dossier de la question du régime des chemins de fer, où la discussion, comme le constatait jadis Émile Levasseur, repose souvent sur des coefficients mal établis et non comparables entre eux.

A en juger par les publications nouvelles et par la fondation de certains groupes d'études et de propagande, un assez bon nombre de théoriciens français de la réformation sociale — sinon de socialistes proprement dits — paraissent s'éloigner ou se détacher du marxisme pour aller — ou revenir — au fouriérisme et plus encore au saint-simonisme. Il faut signaler notamment l'apparition d'une revue nouvelle, appelée *le Producteur*[2] comme l'ancien journal d'Enfantin et de ses adeptes. Elle paraît compter parmi ses inspirateurs et ses amis un certain nombre de chefs d'industrie soucieux de revendiquer leur droit au titre de « producteur » et leur place dans les organes du gouvernement économique futur. Ce mouvement mérite d'être suivi, bien qu'il ait encore, semble-t-il, une action assez limitée. On peut rattacher aussi à la tradition de Saint-Simon, en même temps que de Robert Owen, le plan de *République coopérative* tracé par M. Ernest Poisson[3], secrétaire général de la fédération des coopératives de consommation. C'est un exposé systématique, très bien ordonné et très clair, de la doctrine coopérative. L'auteur s'est attaché à définir le système coopératif, qu'il considère comme une hypothèse scientifique pouvant fournir au problème social une solution positive, progressive et non révolutionnaire. Il marque avec netteté ce qui rapproche la coopération du socialisme

1. Edgar Milhaud, *les Fermiers généraux du rail.* Paris, B. Grasset, 1920, in-16, 381 p.; prix : 10 fr.

2. « *Le Producteur* », *revue* (mensuelle) *de culture générale appliquée.* Paris, 16, rue Geoffroy-Marie; 5 fr. le n°.

3. Ernest Poisson, *la République coopérative.* Paris, B. Grasset, 1920, in-16, 256 p.; prix : 6 fr. 75.

Digitized by Google

et ce qui l'en sépare et signale sans réticence en quoi la forme coopérative de la société, qui se suffit à elle-même, ne suffit pas à tout (notamment elle ne supprime pas le salariat, tout en recherchant de nouvelles formes de rémunération du travail). Livre bien fait, instructif, qui rendra service.

L'ouvrage de M. PERRON, juge à Besançon, sur *la Séparation nécessaire*[1] est une brochure de polémique adressée aux catholiques, et où l'auteur, après avoir décrit et déploré longuement la politique anticléricale et les progrès de l'irréligion, préconise comme remède une épuration de la communauté catholique, et notamment le rétablissement de l'excommunication. Quelques passages semblent indiquer que cette proposition a paru excessive, même à certaines personnes revêtues dans l'Église catholique d'une autorité qui n'appartient pas à un simple fidèle, fût-il magistrat. M. DE LAMARZELLE[2], constatant, avec M. Lavisse, que la guerre a trouvé le monde dans un état anarchique, et admettant, d'après Auguste Comte, que cette anarchie existe depuis la fin du moyen âge, a entrepris d'étudier comment elle s'est introduite et quels sont ses effets. Il incrimine la Réforme et la Renaissance, signale tout ce qui lui paraît marquer la résurrection progressive du paganisme et conclut que cette évolution conduisait à la résurrection de l'esclavage (prolétariat) et à l'asservissement des peuples (conquête pangermaniste). La victoire des Alliés a écarté le second danger, non le premier. Dans un autre volume, M. de Lamarzelle démontrera que la restauration de l'ordre (à tous les points de vue) ne peut se faire qu'en restaurant l'idéal chrétien du moyen âge. Il s'agit, on le voit, d'un ouvrage d'apologétique indirecte, fondé du reste sur des considérations historiques très générales et non sur l'étude des faits et des textes.

L'auteur qui signe CELTIS[3] est aussi préoccupé, avec raison, de *la Reconstruction morale, suprême nécessité de l'après-guerre*. Mais il estime qu'on peut y arriver par une sorte de dressage de la conscience individuelle, par un développement pragmatique de la « contrainte spontanée » acceptée par chacun et par la pratique, en toutes choses, de l'*efficiency* américaine. Cet exposé est généreux et parfois éloquent. On aimerait à le voir mis, comme disait Jaurès, « en projets de loi » ou en programmes d'enseignement. Celtis décrit bien un des « centres de rayonnement moral »

1. Ch. Perron, *Aux catholiques! La séparation nécessaire*. Paris, Téqui, 1920, in-16, 165 p.; prix : 2 fr. 60.

2. G. de Lamarzelle, *l'Anarchie dans le monde moderne*. Paris, Beauchesne, 1919, in-8°, 470 p.; prix : 8 fr. 30.

3. Celtis, *la Reconstruction morale, suprême nécessité de l'après-guerre*. Paris, Félix Alcan, 1919, in-8°, 371 p.; prix : 10 fr.

Digitized by Google

dont il préconise la fondation et qui ressemblent à ce qu'auraient voulu être les universités populaires d'il y a vingt ans, mais les moyens pratiques de recommencer cette tentative ne sont indiqués nulle part. L'auteur manquerait-il, lui-même, d'*efficiency*?

M. Francesco Cosentini[1], professeur de philosophie du droit à l'Université de Turin, a examiné les précédents historiques, les conditions juridiques et les possibilités pratiques d'une Société des Nations. Esprit réaliste, il juge nécessaire de commencer par un groupement franco-italien, qui s'étendrait aux autres puissances latines, puis aux peuples anglo-saxons. Sa conclusion est optimiste : « L'analyse des grands conflits humains nous a porté à constater que chacun d'eux aboutit à une formule juridique qui, par une synthèse harmonisatrice, rétablit l'équilibre entre les forces opposées : ce qui peut faire espérer cette cohésion d'un ordre plus élevé : la Société des Nations. » *Espérer* est le mot juste. M. Harold J. Laski[2] examine, d'un point de vue à la fois historique et juridique, la notion de souveraineté et les bases de l'autorité publique dans l'État moderne. « Un État », dit-il, « n'est pas, après tout, une entité mystérieuse. C'est seulement une société territoriale dans laquelle, pour des raisons historiques variées, une distinction a été introduite entre gouvernants et gouvernés. Rien ne justifie les prétentions du gouvernement à être obéi, sinon la preuve évidente qu'il satisfait aux besoins matériels et moraux des gouvernés. » Ces formules ne sont pas nouvelles. L'originalité du travail de M. Laski est qu'il s'en sert d'abord pour une critique attentive et ingénieuse des doctrines d'autorité (Bonald, Brunetière, M. Paul Bourget) et de liberté politique (Lamennais, Royer-Collard), ensuite pour élucider le problème du syndicalisme des fonctionnaires, tel qu'il se pose en France. L'auteur connaît bien notre histoire récente et le fonctionnement de nos institutions politiques, quoiqu'il s'exagère un peu la puissance de l'administration, et notamment des préfets. Son étude sur ce sujet délicat sera donc lue avec intérêt, encore qu'elle paraisse un peu traînante parfois. La conclusion est nettement favorable à une « démocratisation » de l'État dans le domaine économique et administratif. Le tome III du cours de M. Zeballos[3], professeur à l'Université de Buenos-Aires, sur *la Nationalité* se rapporte à la

1. Francesco Cosentini, *Préliminaires de la Société des Nations*. Paris, Félix Alcan, 1919, in-16, 236 p.; prix : 3 fr. 50 (plus majorations).

2. Harold J. Laski, *Authority in the modern State*. New Haven (Conn.), Yale University press, 1920, in-8°, 398 p.; prix : 3 dollars.

3. E. S. Zeballos, *la Nationalité au point de vue de la législation comparée et du droit privé humain* (trad. par A. Bosq). T. III : *Dénationalisation* (1re partie). Paris, librairie du Sirey, 1919, in-8°, 866 p.; prix : 25 fr.

Digitized by Google

question de la dénationalisation. C'est un ouvrage purement juridique, mais qui pourra fournir aux historiens des précisions fort utiles, les phénomènes d'émigration étant influencés directement par les lois sur l'acquisition et la perte de la nationalité. On ne peut que louer l'érudition incroyablement étendue de l'auteur et la clarté toute latine de son exposé. Et si, sur le vu du titre, on ouvre avec curiosité et intérêt le livre de M. Joseph-Barthélemy[1] sur *le Vote des femmes*, on ne sera pas déçu. C'est un cours professé à l'École des hautes études sociales et qui a gardé la vivacité et l'accent de la parole. Il comprend une étude théorique du droit des femmes au suffrage, une histoire du mouvement suffragiste, une analyse de la législation dans les divers pays et un examen critique des résultats. Le tout animé par une conviction, non dissimulée, que seul le « suffragisme intégral » est équitable, qu'il est sans danger sérieux et sera profitable sans doute. La conclusion est optimiste et modérée : « Rayez d'abord tous les noirs pronostics des adversaires du suffrage des femmes. Prenez ensuite les prophéties optimistes de ses partisans; opérez une réduction de 95 %, et vous serez tout proche de la vérité. Voilà le résultat de cette longue enquête. » Il semble bien que les expériences les plus récentes, anglaise et allemande, confirment ce jugement.

Raymond Guyot.

1. Joseph-Barthélemy, *le Vote des femmes*. Paris, Félix Alcan, 1920, in-8°, 619 p.; prix : 10 fr.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

E. Espérandieu. **Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine**. Tome VII : *Gaule germanique*. I. *Germanie supérieure*. Paris, Impr. nationale, et E. Leroux, éditeur, 1918. In-4°, 397 pages, fig. 5270-5890. (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France[1].)

« Le présent volume était entièrement en pages dès les premiers mois de 1916. La rareté du papier et d'autres causes en ont retardé l'impression pendant trois ans. Par suite de la guerre, je me suis trouvé dans l'impossibilité de tirer parti de toutes mes notes et de suivre l'ordre logique des cités rhénanes. Il m'eût fallu, pour l'illustration des notices, des photographies ou d'autres images qui m'ont manqué. Ainsi, indépendamment des sculptures des Némètes et des Vangions réservées pour le tome VIII, quelques pierres des musées de Strasbourg et de Mayence sont omises. Je m'efforcerai de les publier dans un supplément général dont le texte est déjà presque entièrement composé. »

Ces lignes, extraites de l'introduction, sont datées du 1er octobre 1918. Le volume porte le millésime de 1918; c'est dire dans quelles circonstances il a été tiré. Tandis que les troupes françaises achevaient de s'ouvrir le chemin des pays rhénans et atteignaient le fleuve, le commandant Espérandieu, de son côté, publiait les monuments gallo-romains des cités rhénanes. Empressons-nous d'ajouter que, sauf les quelques omissions signalées par l'auteur, rien, ni dans l'exécution matérielle du volume, ni dans la rédaction, ne trahit les derniers mois de guerre. M. Espérandieu rend hommage aux savants allemands qui l'ont aidé dans la préparation de son travail aussi bien qu'aux savants français ou suisses. « On comprendra », ajoute-t-il simplement, « que ma gratitude ne soit pas sans amertume à la pensée de ce qu'ont osé contre mon pays les dirigeants et les armées de leur nation. »

Il n'y a plus, à propos du septième volume, à faire l'éloge de l'admirable *Recueil* du commandant Espérandieu, ni même à signaler tous les services qu'il rend déjà. Que l'on parcoure n'importe quel volume traitant d'un point quelconque de nos antiquités nationales, on y trouvera le *Recueil* cité et utilisé presque à chaque page. Par exemple, le chapitre du dernier volume de M. Toutain traitant des cultes indigènes de la Gaule romaine lui doit la meilleure partie de sa documen-

1. Pour le t. VI, cf. *Rev. histor.*, t. CXXV, p. 149.

Digitized by Google

tation archéologique. Quel que soit le sujet que l'on se propose d'étudier, il faut commencer, désormais, par dépouiller Espérandieu.

Quel beau voyage archéologique nous fait faire ce tome VII, de Besançon, avec sa Porte-Noire aux reliefs malheureusement si mutilés, à Mandeure, à Luxeuil et, de là, chez les Helvètes à Martigny, Nyon, Avenches et Windisch! Nous passons ensuite en Alsace, avec de longues stations à Strasbourg, Brumath, la région de Niederbronn et Saverne, pour aboutir enfin à Mayence. Cent soixante-cinq numéros sont consacrés aux monuments lapidaires du musée de cette ville.

Du premier coup d'œil, à parcourir simplement le *Recueil*, on est frappé de la différence entre la civilisation spécifiquement civile et indigène de l'Alsace et la civilisation militaire et bien plus exclusivement romaine de la cité du Limes. Ici, des stèles de militaires et des dieux presque tous romains; là, surtout des civils, sauf à Strasbourg où apparaissent quelques tombes de soldats, et des divinités en majeure partie indigènes, à condition, bien entendu, de compter Mercure parmi elles. Chez les Helvètes se rencontrent, semble-t-il, plus d'influences du bel art gréco-romain du Ier siècle que partout ailleurs. Chaque cité conserve d'ailleurs, pour la forme de ses stèles et ses représentations funéraires, ses types préférés.

Ce précieux *Recueil*, aux figures si soignées, aux descriptions si sobres et si précises, constitue, pour ainsi dire, l'illustration anticipée de toutes les études à venir sur la civilisation et l'art gallo-romains.

A. GRENIER.

Jean BRUNHES, professeur au Collège de France. **Géographie humaine de la France.** (T. I de l'*Histoire de la Nation française*, sous la direction de Gabriel Hanotaux, de l'Académie française.) Société de l'Histoire nationale. Librairie Plon-Nourrit. In-4°, s. d. [1920], 486 pages, 186 cartes et fig., 12 pl. hors texte en couleurs. Illustrations d'Auguste Lepère.

Le monument que M. Gabriel Hanotaux édifie à la « Nation française » reposera sur un support géographique digne de l'ampleur de la construction[1]. En annonçant les deux tomes de la *Géographie humaine*, M. Hanotaux écrit : « Voici donc, pour l'histoire d'une nation, un chapitre nouveau et fortement original (p. 11) ». M. Jean Brunhes récuse ce brevet de novateur; il sait que Michelet s'est hasardé dans un essai dont il ne faut retenir que l'inspiration : « L'histoire est d'abord toute géographie; » et il se défend de rivaliser avec

1. Cette *Histoire de la nation française* comprendra 15 vol. in-4°. En une introduction de 80 p., M. G. Hanotaux en présente les collaborateurs, le dispositif et les conceptions directrices; ouverture singulièrement riche en thèmes originaux et qui méritera un examen particulier.

Digitized by Google

Vidal de La Blache, en s'affranchissant davantage de la description régionale. M. Brunhes embrasse le cadre dans son ensemble; mais il en discerne et en décrit les provinces naturelles sous d'autres rubriques et en des linéaments plus flous : le bassin d'Aquitaine; du Massif central au Massif armoricain ; au cœur du bassin parisien ; le sillon rhodanien et le bassin de la Saône. Les cours d'eau lui servent d'axes ; et cette méthode offre quelque inconvénient ; elle fait un sort ou l'honneur d'une mention à des rivières sans importance : les « gouttes, mouilles et serves » de la Loire (p. 184), les affluents de la Seine (p. 211), etc. Cela sent un peu trop le manuel ou le précis scolaire ; et, pour en finir avec cette menue chicane, à quoi bon la classification géologique des terrains (p. 38) ou la répartition des surfaces « très imperméables, à peu près imperméables, médiocrement perméables », etc., dans l'aire de la Garonne (p. 153), ou encore, pour définir les « types de temps », l'analyse de la tempête du 7 janvier 1917 et de la situation atmosphérique des deux premiers mois de ladite année (p. 78)? Ces détails dévient l'attention des aperçus si topiques où se déploie l'esprit de finesse des auteurs[1] ; nous disons *des* auteurs, car M. Brunhes a eu la bonne fortune d'une collaboration aussi érudite qu'élégante, celle de son ancien collègue de l'Université de Fribourg, M. Paul Girardin.

La vraie didactique, dans un ouvrage de cette portée, est celle des idées qui se dégagent d'une enquête si volumineuse et si variée.

La France est une personne, a dit Michelet; personne qui se dédouble ici en « France-terre et en France-hommes », vocables un peu bizarres (p. 18). France-terre se laisserait caractériser ainsi : c'est un « bocage », un « pays de petits versants », dont une esquisse d'Auguste Lepère a essayé une synthèse coloriée. Et voilà ce qui donne un air de famille à ce « tout »[2]. Mais ce « tout » est l'œuvre moins de la nature que des hommes, à mesure qu'ils se sont constitués en nation

1. C'est ainsi qu'ils réhabilitent le Massif central, discrédité par Élie de Beaumont comme « centre de répulsion ». Ce n'est plus un parent pauvre et déshérité dans la famille française; ses charbonnages, ses terroirs à froment où le seigle a été supplanté ont attiré le peuplement (p. 69). Il y aurait lieu d'ajouter que bien des régions fertiles du bassin parisien, « centre d'attraction », sont aujourd'hui désertées.

(P. 63.) La France est riche en côtes articulées ou « utiles ». La valeur des côtes ne se mesure plus à leur articulation seulement. Peut-être eût-il fallu mettre le lecteur en garde contre une idée encore trop répandue.

(P. 244.) Le Rhin éloigne-t-il les établissements humains uniquement en raison de l'instabilité de son courant? Et ne faut-il pas attribuer aussi la désertion de ses rives à la bande d'alluvions infertiles et ingrates qui les borde?

(P. 247.) Lire Binger-Loch et non Bingen-Loch.

2. Outre cette caractéristique du paysage français, on en découvre d'autres; par exemple la vallée de la Gartempe est un « pays français par excellence », c'est celui de Descartes, né à la Haye-Descartes, et de Richelieu; les Plessis « étaient originaires » d'Angles-sur-Anglin (p. 197). Voilà de la géographie « à la manière de » Michelet.

Digitized by Google

et ont consommé leur unité. Communion lente et dont M. Brunhes attribue le mérite « à l'histoire » (p. 17). Mais l'histoire n'est pas un bloc; et peut-être serait-il équitable que l'on distinguât le rôle de la monarchie, assembleuse de terres, et de la Révolution, organisatrice de la vie nationale.

Pour être une, la France n'est pas uniforme, et les diversités subsistent, dont M. Brunhes célèbre comme symboles « les pâtés d'Amiens, rillettes de Tours, foies gras de Toulouse ou de Strasbourg, pruneaux d'Agen, pâtes de fruits de Clermont, nougats de Montélimar, pain d'épices de Dijon » (p. 20). La géographie culinaire apparaît comme une des disciplines de la géographie humaine.

En abordant, après la description du « cadre permanent », le facteur humain, M. Brunhes fait justice d'une notion fausse, mais qui a prévalu pour les fins de la haute et plus souvent de la basse politique, celle de la race. « La race n'existe pas » déclare-t-il (p. 105). Il ne veut voir en France-hommes que la nation dont il recherche jusqu'aux plus obscurs et lointains éléments dans les dolichocéphales de l'ère néolithique, *initiateurs de l'art*, et les brachycéphales, *inventeurs de la science* (c'est M. Brunhes qui souligne p. 115); il s'attendrit à saluer ces ancêtres. De ceux-là, nous pouvons être fiers plus que de la filiation ligure dont les indices seraient plus matériels et moins nobles : « la chevelure noire ou la voix criarde de certains méridionaux... traits moraux comme l'entêtement des Bretons », ou certaines survivances chez les carriers du Limousin et les bûcherons du Morvan (p. 22). Quant aux Germains, M. Brunhes ne veut pas que le groupe dont est issu l'Allemand ait fourni à la France du matériel humain; le germanisme qui s'est infiltré en Gaule provient de la race nordique, scandinave et batave, dont les représentants furent les Wisigoths, les Normands, les Francs, les Saxons, qui essaimèrent de l'Escaut à l'estuaire de la Loire. Les Burgondes, eux, « ont été à l'origine des Slaves » (p. 143). Voilà de quoi rasséréner nos Bourguignons.

Les colonisations ont laissé des vestiges dans la toponymie, sur quoi M. Brunhes a écrit un de ses plus instructifs et amusants chapitres. Les noms de lieux sont des créations du peuple, dit-il avec raison; les déformations dont notre carte d'état-major porte trop d'échantillons sont le fait des savants : M. Brunhes n'en a pas épuisé la liste. Est-il exact que la génération des noms de saints — on compte 4,450 localités sous ces vocables — soit contemporaine de la diffusion du christianisme (p. 297), et ces baptêmes ne sont-ils pas souvent postérieurs, puisqu'on peut dater la naissance de maintes agglomérations? Autre doute à propos des suffixes en *heim* et *weiler* (p. 301). M. Brunhes adopte avec une confiance flatteuse pour M. Tourneur-Aumont,

Digitized by Google

Traitant des divisions territoriales, M. Brunhes se félicite que les *pays*, ces favoris des géographes, aient été en quelque sorte authentiqués par les communiqués du G. Q. G. (p. 338); mais il s'attache de préférence aux « ensembles principaux », dont il propose un groupement en « familles géographiques » (p. 344). Nous n'examinerons pas dans le détail ce dispositif; remarquons seulement, par exemple, que l'Alsace figure parmi les « noyaux attractifs » et non parmi les provinces frontières où sont inscrits Barrois, Trois-Évêchés et Lorraine; que la Provence, avec Aix, Marseille, avec le Comtat-Venaissin et le comté de Nice, est désignée comme province frontière de nom, alors que le commentaire en montre la puissance attractive (p. 363); dans ce classement assez arbitraire et subtil, l'histoire et la géographie ne s'ajustent pas. On ne leur en fera pas grief. Mais il ne semble pas que M. Brunhes ait dressé les châssis des « régions » vers lesquelles s'oriente la géographie politique savante et officielle. Il salue « l'heureuse propagande régionaliste »; il ne s'y rallie pas explicitement. Sans doute, ce problème est réservé pour le second volume. M. Brunhes ne saurait se dérober.

Les derniers chapitres sont consacrés à ce que les Allemands ont appelé, comme s'ils l'avaient inventé, la *siedelungskunde*. M. Brunhes a puisé dans les substantielles études de ses devanciers[1]. Son apport plus personnel se manifeste dans « la géographie des toits » (p. 438), et il renverse un dogme, que le type du toit soit en relation avec la distribution des pluies.

Nord et Midi contrastent par ce motif d'architecture; mais, constatation curieuse révélée par la carte, une île de toits méridionaux, aigus, à tuiles courbes ou romaines, s'étend entre Marne et Moselle. Quelle est la raison de cette anomalie? Les maisons, « semis fondamental » — l'expression étonne de prime abord — du peuplement, sont passées en revue et décrites à travers la France. Ce que le lecteur souhaiterait, c'est un signalement caractéristique de ce qui, dans la structure, l'aménagement, le style, procède des conceptions proprement françaises, nationales ou régionales. La littérature du sujet est assez copieuse déjà pour permettre des comparaisons qui fassent droit aux originalités locales.

La conclusion, ou, selon un terme plus relevé, « l'épilogue », confirme des arguments aujourd'hui classiques auxquels M. Brunhes ajoute l'autorité de son nom. « Il nous semble qu'au-dessus de la multitude des faits secondaires se détachent deux types de régions... *régions géographiques* et *régions historiques*, ces dernières « soubassement logique des groupes ou sous-groupes politiques ». Mais voici la profession de foi : « De la géographie naturelle et mécanique sort une géographie humaine de plus en plus compliquée et métho-

1. Il n'a pu faire état de l'article de Demangeon, *l'Habitation rurale en France*, qui a paru dans les *Annales de géographie* (15 septembre 1920).

Digitized by Google

dique et, si l'on peut dire ainsi, de plus en plus volontaire... La géographie physique est partout suivie et enveloppée, dominée et même contredite par la géographie humaine. »

« Dominée et contredite ». Retenons cette revendication de l'éminente dignité de la science dont M. Brunhes est un des maîtres; il place, s'il est permis de dire, le spirituel au-dessus du temporel; et cette doctrine doit inspirer l'enseignement pour produire toute sa vertu éducative dans l'école et dans la cité.

On éprouve quelque peine à juger l'illustration, parce qu'elle est l'œuvre d'un artiste prématurément disparu, Auguste Lepère, dont M. Hanotaux a dit la scrupuleuse et enthousiaste randonnée à travers le pays de France pour en traduire les aspects. A feuilleter ces images, on se demandera toujours si Auguste Lepère a exprimé tout ce que son œil a saisi, tout ce que son cœur a senti. C'est à une géographie qu'il a collaboré. De parti pris, le procédé photographique a été proscrit (p. 9). Certes, la photographie, encore qu'elle ait son esthétique, peut pécher par sécheresse, par impersonnalité; elle ne rend pas « un état d'âme »; mais elle est plus documentaire que le croquis ou le tableau. Ayons le courage d'avouer que dans ce volume les dessins ou compositions dont nous n'avons pas à apprécier la technique ne contentent pas toujours et, par endroits, étonnent notre vision; nous cherchons ici des démonstrations plutôt que des sensations même stylisées.

B. AUERBACH.

A. F. WHYTE. **The practice of diplomacy, being an English rendering of François de Callières** « *De la manière de négocier avec les souverains* », **presented with an introduction.** Londres, Constable et Cie. 1919. In-8°, XXIV-146 pages.

François de Caillières (et non Callières) est aujourd'hui bien oublié. Cependant ce petit noble de Thorigny a été chargé de nombreuses missions en Pologne (1670, 1674, 1682), en Hollande, en Savoie, en Bavière. Dès 1694, il a préparé les négociations de paix, et il a été l'un des trois plénipotentiaires français à Ryswick. M. Delavaud, dans un excellent article de la *Grande Encyclopédie*[1], signalait que ses lettres à la marquise d'Huxelles sur ces négociations sont à la Bibliothèque nationale, et que des parties de sa correspondance diplomatique se trouvent aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale, aux Archives des Affaires étrangères.

Membre de l'Académie française dès 1689, son principal ouvrage est *De la manière de négocier avec les souverains, de l'utilité des*

1. Voy. aussi E. de Barthélemy, *la Marquise d'Huxelles et ses amis*, les notes de Boislisle au t. III de Saint-Simon (p. 253-301) et l'article d'Oursel dans *Nouvelle Bibliothèque normande.*

Digitized by Google

négociations, du choix des ambassadeurs et des envoyez, et des qualitez nécessaires pour réussir dans ces employs..., qui parut à Paris, chez Brunet, en 1716, en un in-12 de VIII-400 pages. On en connaît des rééditions à Amsterdam et à Bruxelles dès 1716, puis des éditions amplifiées en deux volumes (le second n'est pas de Caillières) à Londres et à Ryswick en 1750. Dès lors, on n'en entend plus parler, quoique l'ouvrage ait été traduit en anglais, en allemand, en italien, au dire des bibliographes.

M. Whyte a pensé que, par ce temps de « crise » de la diplomatie, une traduction anglaise de ce vieil ouvrage français serait la bienvenue. Donnera-t-elle à un éditeur français l'idée de rééditer le texte de 1716, dont M. Whyte s'est servi ?

Sa préface, qui n'est pas dépourvue d'humour, insiste sur un sujet très actuel, la différence entre la « diplomatie secrète » et le « secret de la diplomatie ». C'est un point sur lequel je me suis expliqué ailleurs[1]. Les expériences que nous avons faites récemment de la diplomatie à ciel ouvert ne sont pas pour nous faire changer d'avis, ni M. Whyte ni moi. Ni la paix du monde ni les bons rapports entre les peuples n'ont rien à gagner à cette façon naïve et brutale de mener les négociations. Le monde sera peut-être heureux quand les philosophes seront rois, mais il ne l'est pas quand ils sont diplomates. Et, ce qui est assez déconcertant, la soi-disant diplomatie ouverte, si elle tire les négociations du secret des bureaux et des cabinets, s'accommode fort bien de l'hypersecret d'un salon où siègent, sans contrôle, trois ou quatre dictateurs du monde.

Il y aura donc encore à faire pour les diplomates professionnels, et ils feront bien de relire Caillières. De le relire en l'adaptant aux nécessités de la vie moderne. C'est un fait qu'en tout pays, en Angleterre comme en France, et jusqu'en Suisse, on se plaint à l'heure actuelle de l'infériorité du personnel diplomatique. « Les ambassades britanniques sont toujours les citadelles de la tradition. » La cause profonde de ce mal, c'est que l'opinion publique n'est pas instruite des questions de politique étrangère et y demeure indifférente. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des réformes que M. Whyte préconise, notamment pour établir un lien entre le « Foreign Office » et le « Diplomatic Service ».

Henri HAUSER.

N. IORGA. **Histoire des Roumains et de leur civilisation.** Paris, Henry Paulin, 1920. In-8°, 289 et XVIII pages. Prix : 12 fr.

L'auteur, qui a rendu de grands services à la cause française et dont l'œuvre historique est déjà considérable, mérite quelques notes bio-

1. A propos de *Démocratie et politique étrangère* de M. Joseph-Barthélemy (dans le *Parlement et l'opinion*, mai 1919).

Digitized by Google

graphiques dans cette Revue où, depuis longtemps, il apporte sa collaboration.

Nicolas Iorga (Jorga est une forme employée fautivement en France, mais jamais en Roumanie) est né en 1871 à Botosani (Moldavie). Après avoir pris sa licence ès lettres à l'Université de Iassy, en décembre 1889, il professa quelque temps au lycée de Ploïesti. Il obtint alors une bourse du ministère de l'Instruction publique pour suivre les cours de la Sorbonne et de l'École des Hautes-Études; il conquit le titre d'élève diplômé de cette École par une thèse remarquée sur *Philippe de Mézières (1327-1406)*[1]. Comme les étudiants boursiers devaient en outre s'initier aux méthodes allemandes, il suivit ensuite les cours des Universités de Berlin et de Leipzig, où il présenta, en français, une thèse de doctorat intitulée *Thomas III, marquis de Saluces.*

Lorsque M. Iorga fut nommé professeur à l'Université de Bucarest, il avait pu glaner, dans les principales bibliothèques d'Europe, des documents qui intéressaient l'histoire de son pays et aussi celle des croisades postérieures au XIII^e^ siècle[2]; la publication critique de ces documents occupe plusieurs volumes[3]. En même temps, il publiait de nombreux et importants ouvrages d'histoire, des impressions de voyage, des traductions, des poésies; il faisait même jouer au théâtre un drame en vers roumains. Il collaborait assidûment au *Bulletin historique de l'Académie roumaine* et au *Bulletin de l'Institut pour l'étude de l'Europe sud orientale.* Il dirigeait, en outre, un journal quotidien, le *Neamul Românesc*, où il assume, régulièrement, la charge de l'article de fond[4].

M. Iorga qui, dès ses débuts, avait montré un alerte esprit de combativité dans des articles de critique[5] donnés, en langue française, à un journal quotidien de Bucarest, était préparé à la carrière politique où il joue un rôle éminent comme député de Iassy. Durant la guerre mondiale, il soutint la cause de l'Entente avec une conviction ardente et persuasive; plus tard, alors que les armées allemandes poursuivaient les troupes roumaines en retraite, M. Iorga, notamment le 27 décembre

1. *Phillippe de Mézières (1327-1406) et la croisade au XIV^e^ siècle.* Fascicule 110 de la Bibliothèque de l'École, 1896.

2. *Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades au XV^e^ siècle;* cf. *Rev. histor.*, t. CXXVIII, p. 304.

3. *Studii si documente cu privire la Istoria Rominilor* (33 vol.). — *Acte si fragmente cu privire la Istoria Rominilor. — Acte din secolul al XVII^lea^. — Extracte din corespondenta ambasadorilor Prusieni. — Acte relative la razboaele si cuceririle lui Mihai Voda Viteazul. — Documente privitoare la familia Cantacuzino. — Documente privitoare la familia Callimachi. — Documente rominesti din archivele Bistritei*, etc.

4. Quelques-uns de ces articles ont été traduits en français : *Pages roumaines* (Paris 1918).

5. Réunis en un volume : *Opinions sincères. La vie intellectuelle des Roumains en 1899* (Bucarest).

Digitized by Google

1916, dans un mémorable discours tout drapé de souvenirs glorieux et frissonnant d'idéal, fut l'éloquent interprète de la patrie blessée. Après notre victoire, il fut élu président de la Chambre des députés du premier parlement de la grande Roumanie et le gouvernement de la République française a reconnu les éminents services qu'il avait rendus à notre cause en l'élevant au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

En publiant une *Histoire des Roumains et de leur civilisation*, M. N. Iorga a voulu mettre à la portée du public français un ouvrage de vulgarisation. Nous avions déjà, en langue française, deux ouvrages sur l'histoire de la Roumanie : l'*Histoire des Roumains de la Dacie Trajane*[1], où feu Xénopol a condensé la substance des six volumes de son *Istoria Romînilor*, malheureusement sans utiliser suffisamment les riches archives de son pays, et un ouvrage honorable et superficiel de F. Damé : *Histoire de la Roumanie contemporaine*[2]. M. Iorga était préparé à renouveler les ouvrages antérieurs, non seulement par une longue pratique des documents originaux, mais encore par les nombreuses publications où il avait traité l'histoire de l'Orient[3], de la Roumanie[4], des Roumains en dehors du royaume[5], des rapports de la Roumanie avec les autres pays[6].

Dans l'*Histoire des Roumains et de leur civilisation*, l'auteur brosse à larges traits un tableau des pays qui ont servi de base territoriale à la nation roumaine. Entre des régions aussi variées que la Transylvanie, la Valachie, la Moldavie, la Bessarabie, les deux principes d'unité sont, d'une part, la montagne qui a abrité les meilleurs éléments de la nationalité roumaine et, d'autre part, le fleuve qui, réunissant toutes les eaux descendues des Alpes transylvaines, protège et féconde le pays.

La romanisation des Daces, pasteurs et guerriers, avait toujours été présentée comme une conséquence de la conquête de la Dacie par Trajan, au IIe siècle de notre ère. Cette explication était appuyée sur un texte d'Eutrope : « Ex toto orbe romano infinitas copias hominum eo transtulerat ad agros et urbes colendos ». Mais, d'après M. Iorga,

1. *Histoire des Roumains de la Dacie Trajane depuis les origines jusqu'à l'union des principautés en 1859*, par A.-D. Xénopol (2 vol., 1896).

2. *Histoire de la Roumanie contemporaine, 1822-1900*, par F. Damé (1900).

3. *Geschichte des Osmanichen Reiches* (5 vol. in-8°, Gotha, 1909-1913). — *Histoire des États balcaniques à l'époque moderne* (Bucarest, 1914).

4. *Geschichte des Rumänischen Volkes* (2 vol. in-8°, Gotha, 1905).

5. *Histoire des Roumains de Transylvanie et de Hongrie* (2 vol., 1917). — *Histoire des Roumains de Bucovine, 1775-1914* (1917).

6. *Histoire des relations entre la France et les Roumains* (Paris, 1918). — *Histoire des relations anglo-roumaines* (Iassy, 1917). — *Histoire des relations russo-roumaines* (Iassy, 1917). Cf. *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 115; t. CXXVI, p. 166; t. CXXVII, p. 159; t. CXXX, p. 365, 366; t. CXXXI, p. 372; t. CXXXIII, p. 305; t. CXXXIV, p. 156.

Digitized by Google

ce n'est qu'un texte « de rhéteur et de maître d'école, complètement étranger aux raisons politiques et au sens de la réalité ». L'existence d'une ville romaine, Drubetis, antérieure à la conquête officielle, le passage de marchands latins, témoigné par la découverte de monnaies, et, surtout, la comparaison avec les phénomènes de dénationalisation dans tous les temps et dans tous les pays, l'amènent à conclure que la romanisation de la Dacie se rattache au grand mouvement d'émigration rurale qui se produisit en Italie vers les derniers temps de la République. Les légionnaires qui furent établis, plus tard, dans les camps du Danube et des Carpathes ne firent que renforcer cette colonisation première. Cette dualité d'origine a laissé des traces dans le langage : « Il y eut, en effet, un caractère militaire, de même qu'un caractère rural dans le latin vulgaire qui devint, après nombre de mélanges ultérieurs, la langue roumaine. »

En l'an 270, « après de longs combats malheureux contre les Goths », un décret d'Aurélien ordonna l'abandon des régions colonisées de la rive gauche du Danube. La thèse, exposée en 1871 par Rœsler dans ses *Romanische Studien* et reprise par l'historien hongrois de Bertha, présente cet abandon comme une émigration totale des colons romains ou romanisés; aussi leur retour au moyen âge devient-il une véritable énigme historique; mais cette énigme est factice. Sans doute, « sans la protection des soldats les villes furent abandonnées » et « avec l'administration disparut tout ce qui servait à l'exploitation économique du territoire et qui en formait le décor »; mais la population rurale, habituée au voisinage des Barbares, ne suivit pas les légions dans leur déplacement vers le territoire de la rive droite du Danube « qui, pour sauver les apparences, devint une nouvelle Dacie ».

Pendant la domination des peuples de la steppe jusqu'à la fondation des principautés, on pourrait supposer que l'influence slave devient prépondérante, mais elle est médiocre en réalité, comme on peut le constater « par l'examen des sources historiques ou bien par l'étude des mœurs et de la langue ».

Malgré les vicissitudes, l'idée d'empire persiste; aussi des États paysans avec un *domn* (dominus) réussissent-ils à se constituer. En 1330, Bessarab est vraiment suzerain de la principauté de Valachie après la défaite de Charles-Robert, roi de Hongrie, à Posada, au nord de Câmpulung; dans une miniature contemporaine de la Chronique officielle, « on voit la brillante chevalerie du roi défilant hâtivement au-dessous des pics que garnissent des paysans roumains; ceux-ci portent de longues jaquettes de peau, de longs manteaux de laine, des braies étroites, collant sur le pied; ils ont de hauts bonnets pointus de fourrure par-dessus les longues boucles de leur chevelure; les uns travaillent à jeter l'effroi au milieu des ennemis, qui seront écrasés bientôt par le poids des pierres détachées du rocher protecteur ou tués en détail à coups de massue ».

Digitized by Google

Vers le milieu du XIVe siècle, une seconde principauté roumaine est fondée en Moldavie; elle ne demeure pas confinée dans les vallées des Carpathes, mais s'étend vers le Dniester : la Bessarabie, ainsi appelée parce qu'elle avait appartenu à la dynastie de Bessarab, devient une terre moldave.

L'Empire turc est le nouvel ennemi qui menace les Roumains. La lutte contre lui est vaillamment conduite par des princes énergiques : au XVe siècle, par Étienne le Grand, prince de Moldavie; à la fin du XVIe, par Michel le Brave, prince de Valachie, qui soumet également à son pouvoir la Moldavie et la Transylvanie, roumaine de race et de religion, réalisant ainsi, pendant un temps, le rêve d'unité de toute la nation roumaine.

Au XVe et au XVIe siècle, l'art roumain se développe dans les édifices religieux : « C'est l'église byzantine que l'on trouve en pays orthodoxe, mais les architectes moldaves ont apporté des modifications pour l'adapter à un climat de neiges hivernales... Au milieu, comme une fleur qui s'élève entre les feuilles qui la protègent, la tour repose sur un double appui de polygones inscrits l'un dans l'autre, qui est une invention technique ». C'est à cette époque aussi que la littérature, qui sera représentée au siècle suivant par des chroniqueurs, débute par des publications d'ouvrages religieux en langue roumaine.

Au XVIIIe siècle, les princes indigènes sont remplacés par des princes grecs, les Phanariotes (du Phanar de Constantinople), fonctionnaires du sultan; mais, malgré cette complète décadence politique, le caractère national se maintient dans les chroniques et la langue d'église. En même temps, la culture française trouve des adeptes fervents dans la classe des boïars.

Les principautés danubiennes, au XIXe siècle, échappent au joug du sultan et à la menace moscovite. Les étapes de l'émancipation sont marquées par la tentative de Tudor Vladimiresco en 1821, le mouvement révolutionnaire de 1848, la concession de l'indépendance au Congrès de Paris, enfin par l'union des principautés : « En janvier 1862, il n'y avait plus qu'une seule Roumanie. » Le prince de Roumanie, Charles de Sigmaringen, allié à la famille Napoléon comme descendant à la fois des Beauharnais et des Murat, prend le titre de roi en 1881.

Cette évolution politique favorise le renouveau national des lettres roumaines. Dès le premier tiers du XIXe siècle, Jean Héliade en Valachie, Georges Asaki en Moldavie attirent l'attention sur la création d'une littérature nationale. A cet appel répondent des prosateurs comme Constantin Negruzzi, Jean Ghica, Nicolas Balcesco, Alexandre Odobesco, Mihaïl Kogalniceano; des poètes comme Alexandresco, Bolintineano et surtout Basile Alexandri qui interprète avec un talent enchanteur et facile les côtés aimables de la civilisation roumaine. Après eux vient une nouvelle génération d'écrivains : les poètes comme Eminesco, qui peut prendre rang parmi les grands lyriques

Digitized by Google

européens, Cosbuc, Iosif, Cerna; les historiens et les critiques comme Xenopol, Maïoresco[1]; les hommes de théâtre et les conteurs comme Caragiale, Creanga, Delavrancea, etc. Les arts sont principalement représentés par un peintre éminent, Grigoresco, et par un grand musicien Georges Enesco.

Au dernier chapitre, écrit avant la fin des hostilités, l'historien conclut « qu'il y a dans cet Orient carpatho-danubien un peuple de quatorze millions d'âmes, d'une ancienne civilisation originale, qui ne demande, en échange de ses souffrances millénaires, dont la civilisation du monde chrétien a profité, que le respect dû à ses droits incontestables ».

Dans son ensemble, l'ouvrage montre bien l'évolution de la nation roumaine; mais l'auteur, pressé par le temps, à côté d'intéressants aperçus, trop souvent a juxtaposé les faits historiques comme dans un précis; aussi — et c'est là une critique sérieuse à l'égard d'un ouvrage de vulgarisation — faut-il être déjà un peu familiarisé avec l'histoire du pays pour comprendre la valeur de cette érudition abondante et ramassée. Maintenant que la grande Roumanie n'est plus un rêve millénaire, mais une vivante réalité, il serait à souhaiter que son historien national voulût, dans une nouvelle édition refondue de son ouvrage, lui élever le monument dont elle est digne et dont il est capable d'être l'architecte.

Septime GORCEIX.

Dr Wlad. W. KAPLUN-KOGAN. **Die jüdischen Wanderbewegungen in der neuesten Zeit (1880-1914)**. Bonn, A. Marcus et E. Weber, 1919. 1 vol. in-8°, 80 pages. Prix : 4 m. 80.

C'est une importante contribution à l'histoire de la question juive. L'auteur a étudié avec grand soin les statistiques, qui lui ont permis de dresser de nombreux tableaux très instructifs. Il a tiré bon parti aussi des ouvrages qui touchent à son sujet, et dont il nous donne une utile bibliographie.

L'émigration des Juifs de Roumanie, de Galicie et de Russie est un phénomène tout récent, qui ne remonte qu'à une trentaine d'années. M. Kaplun-Kogan en étudie les causes; ce n'est pas leurs croyances religieuses qui incitent les Juifs à quitter le pays qu'ils habitent, mais des raisons, soit juridiques, soit économiques. — En Roumanie, les Juifs (environ 300,000) ne sont pas trop nombreux et ils pourraient trouver aisément un emploi à leur activité économique, si des lois et des mesures d'exception de tout genre ne leur rendaient la vie très difficile, pour ne pas dire, en bien des cas, impossible. Aussi, en qua-

1. Voir l'*Anthologie de la littérature roumaine, des origines au XX^e siècle*, par N. Jorga et Septime Gorceix (Paris, Delagrave, 1920).

Digitized by Google

torze ans, 120,000 Juifs ont-ils émigré, environ un tiers de l'effectif. En Galicie, le régime juridique est satisfaisant, mais les Juifs, qui, au nombre de 871,000, constituent le dixième de la population totale, et qui sont concentrés presque uniquement dans les villes, ont bien de la peine à vivre : presque tous sont artisans ou petits commerçants, et ils sont beaucoup trop nombreux pour les métiers qu'ils exercent. — En Russie, les Juifs sont victimes de mauvaises conditions, d'ordre tout à la fois juridique et économique. Ils sont soumis à tout un ensemble de mesures vexatoires; on les a concentrés dans les provinces de l'ouest (principalement en Pologne); ils sont tenus d'habiter les villes; leurs biens et leurs vies ont été, à tout instant, menacés par des pogroms. En Russie, comme en Galicie, les Juifs sont presque uniquement artisans et petits marchands, et ils se font une concurrence désastreuse, pouvant d'autant plus difficilement vivre que les progrès de la grande industrie ruinent beaucoup de petites exploitations. D'autre part, les Juifs répugnent au métier d'ouvriers de fabriques; ils sont très peu nombreux dans les usines : 47,000 pour une population totale de six millions d'âmes. Même dans les fabriques qui appartiennent à des Juifs (et il y en a 1,200 sur un total de 4,200), le nombre des ouvriers de cette même religion est en nombre infime.

Voilà les raisons qui expliquent l'intensité de l'émigration juive. De 1880 à 1914, les émigrants juifs comptent pour plus de trois millions, dont près de deux millions de Russes (voy. le tableau général de l'émigration, p. 19), et leur nombre s'est accru d'année en année; 81 °/₀ sont partis aux États-Unis, et la moitié de ces derniers s'est établie à New-York. Le plus grand nombre d'entre eux sont venus avec femme et enfants; c'est dire qu'ils se sont expatriés sans esprit de retour. Leurs ressources personnelles étaient faibles, puisque, parmi les émigrants, 4 à 7 °/₀ seulement possédaient cinquante dollars et au-dessus, 25 à 30 °/₀ étaient dénués de tout argent. Par contre, le nombre des illettrés (28 °/₀) est moins considérable chez les Juifs que dans les autres catégories d'émigrants. Parmi les Juifs qui se sont réfugiés aux États-Unis, les artisans et les petits marchands sont les plus nombreux (35 et 38 °/₀), car ce sont eux qui avaient le plus de peine à vivre dans leur pays d'origine; les commerçants aisés, les banquiers, les commis n'émigrent, au contraire, qu'en petit nombre; quant aux personnes appartenant aux professions libérales, elles ne représentent même pas 1 °/₀ du total des émigrants. — Dans les autres pays, l'émigration juive est bien moins importante : au Canada, 48,000; dans la République argentine, 36,000; en Angleterre, 240,000; en Allemagne, 50,000; en France, 60,000; dans l'Afrique australe, 25,000; en Égypte, 22,000; en Palestine et en Asie Mineure, 70,000. Et encore, parmi les Juifs qui ont émigré en Angleterre, beaucoup se proposaient de repartir pour les États-Unis.

Dans un dernier chapitre, M. Kaplun-Kogan examine les conséquences de l'émigration. Il ne semble pas qu'elle ait modifié sensible-

Digitized by Google

ment la condition des Juifs qui sont restés en Galicie et en Russie, et que la vie leur soit devenue plus facile. Mais les émigrants, au contraire, ont pu souvent se féliciter d'avoir changé de patrie. Sans doute, beaucoup d'entre eux continuent à végéter dans les petits métiers, notamment dans les diverses industries du vêtement où fleurit le *sweating-system;* mais il en est aussi qui se sont élevés à une condition supérieure, qui sont devenus patrons, surtout dans la « confection », presque tout entière aux mains des Juifs à New-York. A mesure qu'ils s'américanisent, les Juifs se trouvent de plus en plus en état de participer, d'une façon brillante, à la vie économique de leur patrie d'adoption. — Tandis qu'en Amérique les émigrants vivent groupés, dans l'Europe occidentale ils ont tendance à se disperser, car ils sont trop peu nombreux pour former des centres compacts. L'auteur remarque que l'émigration peut d'ailleurs indirectement agir d'une façon heureuse sur la condition de ceux qui n'ont pas quitté l'Europe orientale. En effet, en Angleterre, et surtout aux États-Unis, les Juifs sont assez nombreux et influents pour agir sur l'opinion publique; c'est ainsi que nulle part les protestations contre les pogroms n'ont été aussi vigoureuses qu'en Amérique. Quant à l'émigration en Palestine, qui se rattache au mouvement sioniste, et sur laquelle l'auteur ne donne que peu de détails, elle peut faire miroiter aux yeux des Juifs une espérance salutaire.

Henri SÉE.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales révolutionnaires.** 1921, mars-avril. — Albert MATHIEZ. L'intrigue de La Fayette et des généraux au début de la guerre de 1792 (au lieu de s'entendre pour une offensive rapide qui eût été sans doute victorieuse, ces généraux s'attardèrent à des intrigues qui, pendant deux mois, permirent à l'ennemi de terminer ses préparatifs. Ainsi fut perdue l'avance qu'avait au début l'armée française). — M. DOMMANGET. Santerre dans l'Oise. — R. HARMAND. Poullain-Grandprey et ses correspondants; lettres inédites; suite. — Albert MATHIEZ. Un mémoire inédit de Réal pour sa défense (écrit en prison en l'an II; important pour l'histoire de la Commune de Paris). — M. DOMMANGET. La Société populaire de Coutances et le problème de l'éducation (d'après le registre de ses publications). = C.-rendus : *G. Dodu.* Trois mois à Paris sous la Terreur : pluviôse, ventôse, germinal an II (compilation hâtive « où rien n'est approfondi, contrôlé, expliqué »). — *P. Renouvin.* L'assemblée des notables de 1787 (publie un procès-verbal très complet, très précis, de la grande conférence qui eut lieu le 2 mars sous la présidence du comte de Provence). — *H. Sée.* Les idées politiques en France au XVIII^e^ siècle (instructif, mais pas tout à fait au courant). — *G. Lacour-Gayet.* Napoléon; son œuvre, sa vie et son temps (remarquable synthèse). — Comte *Boulay de la Meurthe.* Histoire de la négociation du Concordat (ouvrage très érudit; mais le Concordat n'a-t-il pas été la grande erreur de Napoléon?).

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** T. LXXXI, année 1920. — Paul FOURNIER. L'œuvre canonique de Réginon de Prüm (1° étude sur les « libri de synodalibus causis »; M. Fournier prouve que Réginon n'a pas hésité à insérer dans cette compilation des canons apocryphes ou même composés par lui; 2° étude sur les canons du concile de Tribur en 895; au lieu de reproduire le texte même de ces canons, Réginon en a donné des recensions abrégées, avec lesquelles il a d'ailleurs pris de grandes libertés, faute d'esprit critique très fréquemment commise au moyen âge). — A. DIEUDONNÉ. Les conditions du denier parisis et du denier tournois sous les premiers Capétiens. — Ch. SAMARAN. La « fausse Jeanne d'Arc » du musée de Versailles (ce musée possède un tableau du XV^e^ siècle représentant la Vierge entourée de deux personnages, où l'on a voulu voir saint

Digitized by Google

Michel et Jeanne d'Arc. Une inscription peinte au bas contenait, dit-on, le nom de Jeanne. En réalité, cette inscription, rédigée en langue provençale, s'adresse à la Vierge, mère d'humilité et de miséricorde. C'est donc un petit tableau de piété exécuté en l'honneur de la Vierge, de saint Michel et de saint Georges et placé dans un sanctuaire dédié à Notre-Dame d'Humilité. Le nom de Jeanne ne s'y trouve pas). — Ch. MORTET. Le cours de bibliographie et le service des bibliothèques de l'École des chartes, 1847-1920. — L. AUVRAY. La collection Baluze à la Bibliothèque nationale (histoire de cette belle collection et des inventaires qui en ont été publiés). — Ph. LAUER. Diplôme inédit de Charles le Simple en faveur de l'abbaye de San-Juan de las abadesas, Catalogne, 4 juin 899 (avec un fac-similé partiel et réduit). — Léon MIROT. Paiements et quittances de travaux exécutés sous le règne de Charles VI, 1380-1422 (analyse de 860 pièces tirées des manuscrits de la Bibliothèque nationale). — G. HUET. Les rédactions de la « Scala celi » (la « Scala celi » est un recueil d' « Exempla » composé par le dominicain Jean Gobi entre 1322 et 1330, imprimé pour la première fois en 1476. Il est représenté à la Bibliothèque nationale par le ms. lat. 3506. La comparaison des deux textes montre que celui de l'incunable est bien l'œuvre de Jean Gobi, qui était un méridional, et qui insère volontiers des mots et des phrases en langue de son pays; c'en est la rédaction finale, tandis que le ms. 3506 n'en est qu'une première rédaction). = C.-rendus : *Br. Krusch.* Der Umsturz der kritischen Grundlagen der Lex Salica; *Id.* Der neu entdeckte Urtext der Lex Salica (deux articles ayant pour objet de renverser les arguments présentés par M. Krammer pour justifier un nouveau classement des manuscrits de la loi salique et de défendre les positions occupées par Pardessus et par Waitz. Il faut donc s'en tenir à l'opinion de ces grands érudits : la rédaction de soixante-cinq titres est la première en date; elle doit être attribuée au règne de Clovis, après la conquête de la Neustrie et avant le baptême de Clovis). — Analecta franciscana, t. VI. — *Émile Magne.* Le grand Condé et le duc d'Enghien. Lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la cour de Louis XIV, 1660-1667 (précieux pour l'histoire des mœurs). — *A. de Curzon.* L'enseignement du droit français dans les universités de France aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles (depuis l'édit de 1679, qui institua une chaire royale de droit français). — *É. Houvet.* Cathédrale de Chartres. Portail nord (excellente étude iconographique). — *Eugène Jarry.* Notes et documents sur la maladrerie d'Orléans (bon). — Vicomte *du Motey.* Origines de la Normandie et du duché d'Alençon (premier tome d'une histoire des comtes d'Alençon; il y est surtout question des sires de Talvas et de Bellême). — Abbé *J. Roux.* La basilique de Saint-Front de Périgueux; ses origines et son histoire jusqu'en 1583 (ouvrage consciencieux, mais dont les conclusions sont inadmissibles, parce que la méthode suivie par l'auteur est vicieuse. Très bon exemple de la

Digitized by Google

manière dont on ne doit pas mener une étude archéologique. Long examen critique par A. Brutails). — *M. Boudet.* Collection inédite de chartes de franchises de Basse-Auvergne, XIII^e^-XV^e^ siècles (recueil très utile, mais déparé par de nombreuses erreurs de détail). — *Mortier.* Flavigny, l'abbaye et la ville, 720-1920 (agréable). — *A. Sorbelli.* La « notitia status Hetruriae » e il tempo della sua composizione (bonne édition d'un document écrit en 1400). — *H. Hauvette.* Io dico seguitando (par ces trois mots s'ouvre le chant VIII de l'Enfer de Dante; l'auteur veut prouver que Dante a commencé son poème dès 1300-1301, avant l'exil, et qu'il le reprit quelques années plus tard dans un état d'esprit très différent. L'opinion consacrée était au contraire que le poème avait été écrit tout d'une traite entre 1311 et 1321). — *R. Livi.* Guido da Bagnolo, medico del re di Cipro (beaucoup de documents nouveaux sur ce médecin, mort en 1370). — *A. Valente.* Margherita di Durazzo, vicaria di Carlo III e tutrice di re Ladislao (intéressant). — *Giuseppe La Mantia.* L'archivio della segretaria dei vicere de Sicilia e le « istruzioni » date dal re Filippo III nel 1642. — *F. Valls-Taberner.* Figures de l'epoca comtal catalana; *Id.* La data de l'acte de consagració de la catedral d'Urgell, 839, i els diplomes de Lluís el Piadós; *Id.* Els origens dels comtats de Pallars i Ribagorça (trois brochures importantes pour l'histoire de la Catalogne et des fonctionnaires royaux pendant les temps carolingiens). — *G. Millet.* Recherches sur l'iconographie de l'Évangile aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, d'après les monuments de Mistra, de la Macédoine et du mont Athos (important).

3. — Pro Alesia (Revue gallo-romaine), nouvelle série, t. I (1914-1915). — J. TOUTAIN. Où en est l'œuvre entreprise par la Société des sciences de Semur sur le mont Aussois? — ID. Une réplique du Satyre au repos trouvée à Alesia. — ID. Étude sur le rôle des Germains dans la campagne de César contre Vercingétorix. — ID. J. Déchelette, un ami d'Alesia. — C. JULLIAN. La Gaule et le passé national de la France. — J. TOUTAIN. Héros et bandit : Vercingétorix et Arminius. — Chronique des fouilles. — Variétés. — Bibliographie. = T. II (1915-1916). F. CUMONT. La romanisation de la Belgique dans l'antiquité. — V. PERNET. Les richesses archéologiques du mont Aussois. — J. TOUTAIN. Les origines de l'œuvre d'Alesia et la Société des sciences de Semur. — ID. Tête de panthère en bronze trouvée à Alesia. — V. PERNET. La fontaine Sainte-Reine d'Alesia. — J. TOUTAIN. Deux nouvelles sculptures gallo-romaines d'Alesia. — ID. Une nouvelle théorie sur l'emplacement du combat de cavalerie qui précéda le siège d'Alesia. — L'archéologie gallo-romaine en 1915. — Alesia, tragédie. — Variétés. — Bibliographie. = T. III (1916-1917). Maurice VERNES. Pourquoi chercher en Allemagne l'origine des institutions françaises? — Camille JULLIAN. Notre Alsace. — ID. L'éternelle histoire. — H. DE GÉRIN-RICARD. Étude sur le rôle des ossements de cheval dans les rites funéraires. — J. TOUTAIN. Les clefs votives dans

Digitized by Google

le culte païen et le rituel chrétien du pays des Éduens. — V. PERNET et J. TOUTAIN. Les aqueducs antiques découverts en 1898-1899 à l'extrémité orientale du mont Aussois. — J. TOUTAIN. Figurines en terre cuite découvertes à Alesia. — G CHENET. A propos de la panthère d'Alesia. — J. TOUTAIN. Notes d'épigraphie et d'archéologie religieuse gallo-romaine. — ID. Notre belle France. — L'archéologie gallo-romaine en 1916. — Variétés. — Bibliographie. = T. IV (1918). J. TOUTAIN. Notes d'épigraphie et d'archéologie religieuse gallo-romaine (suite) : L'autel de Mavilly (Côte-d'Or); Le caractère sacré des mégalithes dans la Gaule romaine et le sanctuaire dolménique d'Alesia. — Le caractère sacré de certains dépôts d'objets préhistoriques. — Le caractère sacré de certains trésors de monnaies celtiques et de monnaies romaines. — W. DEONNA. L'autel de Mavilly. — L'archéologie gallo-romaine en 1917. — Variétés. — Bibliographie. = T. V (1919). J. POISSON. Un dieu de l'unité italo-celtique. — J. TOUTAIN. Notes d'épigraphie et d'archéologie religieuse gallo-romaine : La cueillette du gui chez les Gaulois et les Gallo-Romains. — Le sanctuaire et le culte d'Ucuetis et Bergusia à Alesia. — ID. A. Héron de Villefosse. — G. CHENET. Gobelets ovoïdes moulés d'Autry-Lavoye (Meuse). — H. DE GERIN-RICARD. Premier congrès de la Société Rhodania. — L'archéologie gallo-romaine en 1918. — L'Alsace gauloise et gallo-romaine. — Variétés. — Bibliographie.

4. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1921, 1er janvier. — *E. Ludendorff.* Urkunden der obersten Heeresleitung über ihre Tætigkeit 1916-1918 (très important pour l'histoire de la guerre et même de l'avant-guerre. Le général fait retomber sur les socialistes toute la responsabilité de la défaite). — *J. Lorédan.* Lille et l'invasion allemande, 1914-1918. Abandon, martyre et délivrance (témoignage précieux, mais unilatéral et qu'il conviendrait de confronter d'avec d'autres, allemands surtout). — *P. de Labriolle.* Histoire de la littérature latine chrétienne (excellent). — *Pierre Batiffol.* Études de liturgie et d'archéologie chrétienne (remarquable). — *Albert Lavignac* et *Lionel de La Laurencie.* Encyclopédie de la musique (t. IV d'une publication très incomplète, mais qui est tout de même une mine de renseignements précieux). — *Adrien Legros.* Mme d'Épinay, valenciennoise (intéressante plaquette). = 15 janvier. *C. H. Lockitt.* The relations of french and english society, 1763-1793 (thèse insuffisante et qui n'est pas au point). — Livres sur la guerre : *J. Reinach.* L'année de la paix; *É. Lémonon.* L'Allemagne vaincue; *René Moulin.* L'année des diplomates, 1919; *F. Jean-Desthieux.* La leçon de Pyrrhus ou la paix n'est pas faite; *J. Francœur.* Réflexions d'un diplomate optimiste, 1915-1919, et La paix sera une « création continue »; *Paul Louis.* Le bouleversement mondial; *G. Davan-Guffy.* La République d'Irlande et la presse française. = 1er février. *Réginald Kann.* Le protectorat marocain (très instructif). — *S.-G. Zervos.* Rhodes, capitale du Dodécanèse (bon ouvrage de propagande,

Digitized by Google

bien illustré). — *J. Carcopino.* La loi de Hiéron et les Romains (remarquable; il y aurait des précisions plus grandes à donner sur la procédure en ce qui concerne Verrès). — *Ad. Crémieux.* Marseille et la royauté pendant la minorité de Louis XIV (important). — *P. Sagnac.* La Révolution, 1789-1792 (beau et bon volume). — *G. Pariset.* La Révolution, 1792-1799 (remarquable). — *Fr. Vial.* La doctrine d'éducation de J.-J. Rousseau (bon exposé critique). = 15 février. *Marcellin Boule.* Les hommes fossiles; éléments de paléontologie humaine (très remarquable comme méthode et comme résultats). — *F. Lachèvre.* Le libertinage au XVII^e siècle; mélanges (fort intéressant recueil de quinze morceaux, inédits pour la plupart). — *Woodrow Wilson.* Histoire du peuple américain, trad. par *D. Roustan;* t. I (histoire comprise surtout au point de vue politique par un juriste qui professe une vive admiration pour le peuple américain et son développement ininterrompu vers des formes toujours plus parfaites. L'auteur attribue ces progrès en très grande partie à l'action personnelle des grands hommes d'État américains). — *H.* et *G. Bourgin.* L'industrie sidérurgique en France au début de la Révolution (répertoire considérable, dressé département par département, de cette industrie, avec de bonnes cartes régionales et un précieux lexique des termes techniques). — *A. Houtin.* Le P. Hyacinthe dans l'Église romaine (sorte d'autobiographie où figure un dossier de lettres importantes. M. Loyson, qui avait communiqué ces lettres à l'auteur, a pu, avant sa mort, en 1912, lire la première rédaction du manuscrit. Très intéressant pour tout ce qui est de la vie spirituelle et intellectuelle de l'ex-carme : il n'avait rien qui pût faire de lui un réformateur de l'Église. Pour sa rupture avec Rome, il a subi des influences émanant de schismatiques, de M. de Pressensé, de M^e Émilie Meriman). — *C.-G. Picavet.* Une démocratie historique : la Suisse (utile, surtout pour l'histoire des variations de la politique fédérale pendant la guerre). — *R. Poincaré.* Histoire politique; chroniques de quinzaine, mars-septembre 1920 (fort intéressant, surtout en ce qui touche nos rapports avec l'Allemagne, qui cherche à se soustraire aux conditions du traité signé par elle). — *G. Goyau.* Sainte Jeanne d'Arc (intéressant). — *Élie Poirée.* Sainte Cécile (excellent). = 1^er mars. *Ch. W. David.* Robert Curthose, duke of Normandy (bon). — *L. Mirot.* L'hôtel et les collections du connétable de Montmorency (plein d'érudition). — M^me *Saint-René Taillandier.* Madame de Maintenon (étude judicieuse et délicate). — *A. Pougin.* Une cantatrice amie de Napoléon : Giuseppina Grassini (excellent). — Général *Sarrail.* Mon commandement en Orient (fort instructif). — *Paul Bléry.* En mission en Roumanie (amusant récit des missions dont cet aviateur fut chargé auprès de nos alliés roumains). — *C.-G. Picavet.* Une démocratie historique : la Suisse (bon résumé). — *E. Gossart.* Émile Banning et Léopold II, 1881-1892 (instructive plaquette où sont utilisées des notes laissées par Banning lui-même). = 15 mars. *Tacite.* Histoires; édit.

Digitized by Google

Gœlzer (remarquable). — *R. Delachenal.* Les Grandes Chroniques de France; t. III et IV (important). — *Alf. Rufer.* Vier Bündnerische Schulrepubliken aus der zweiten Hælfte des 18 Jahrhunderts (bonne étude sur les réformes pédagogiques proposées en Suisse au XVIII[e] s.). — *J. Estienne.* Lettres de la municipalité de Mayence aux commissaires du gouvernement dans les nouveaux départements de la rive gauche du Rhin; germinal an VI-thermidor an VIII (très instructif, même pour le moment présent). — *Louis Schneider.* Un précurseur de la musique italienne aux XVI[e] et XVII[e] siècles : Claudio Monteverdi (excellent et neuf). = 1[er] avril. *R. H. Charles.* The Revelation of saint John (bonne édition critique avec traduction anglaise et commentaire de l'Apocalypse. Remarquable; important compte-rendu d'A. Loisy). — *H. Brémond.* Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours; t. I-V (« incomparable monument de science et de psychologie religieuses », dit A. Loisy). — *L. Wolf.* The forged protocols of the learned Elders of Zion (bonne histoire d'un des faux les plus célèbres de l'histoire, où l'on prétend nous révéler comment les Juifs ont conspiré pour détruire les États chrétiens et leur substituer un Empire juif universel. Les prétendus mémoires des « savants anciens de Sion » ne sont qu'un roman composé en 1868 par un Prussien, Hermann Gœdsche, espion policier qui avait été chassé de la police en 1849 pour avoir commis des faux maladroits). — *E. Lenient.* La faute capitale du haut commandement (critique justifiée par endroits, mais partiale, violente, injurieuse même et qui met le lecteur en défiance).

5. — Revue d'histoire de l'Église de France. 1921, janvier-mars. — P. PISANI. La négociation du Concordat de 1801 (d'après l'ouvrage du comte Boulay de la Meurthe, « œuvre synthétique de la plus haute valeur historique »). — Charles DU BUS. L'avenir des Sociétés savantes; I (parle des nombreuses sociétés de ce genre qui ont été créées en France depuis le XVIII[e] siècle jusqu'en 1880, où fut fondé le Comité chargé de rédiger la bibliographie à laquelle Robert de Lasteyrie a attaché son nom). = C.-rendus : *L. Duchesne.* Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule; t. III (remarquable; mais pourquoi l'auteur ne donne-t-il pas les raisons qui ont décidé ses choix?). — *Touzery.* Histoire de saint Martial, apôtre d'Aquitaine, fondateur de l'église de Rodez, et histoire de saint Amans, premier évêque de Rodez (sans valeur critique). — Cardinal *Perraud.* Mes relations personnelles avec les deux derniers papes, Pie IX et Léon XIII. Souvenirs et lettres, 1856-1903, publiés par Mgr Gauthey (intéressant). — *Alfred Vanderpol.* La doctrine scolastique du droit de guerre (remarquable). — Dom *Cabrol* et Dom *Leclercq.* Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, fasc. 35-37 (contient les lettres de D à Dimanche). — *Albert Houtin.* Les séances des députés du clergé aux États généraux de 1789. Journaux du curé Thibault et du chanoine Coster (très utile publication).

Digitized by Google

6. — **Le Correspondant**. 1921, 25 février. — Henri JOLY. Les syndicats féminins. I. — Georges LECHARTIER. Société des Nations ou Association des Nations? Les États-Unis participeront-ils aux affaires d'Europe? (peut-être, si l'Europe veut accepter les conditions nouvelles posées par l'Amérique). — Christian MARÉCHAL. Auguste Comte, Andrieux, La Mennais et l'École polytechnique (analyse une brochure écrite par La Mennais en 1816 sur les conseils de l'abbé Teysseyre, répétiteur adjoint à l'École et désireux de combattre l'incrédulité qui y était alors de mode; brochure qui était restée inconnue jusqu'ici. La Mennais y malmène fortement Andrieux, membre de l'Académie française et professeur de belles-lettres à l'École, parce qu'il était « philosophe » et adversaire du clergé; il y fait appel à la force pour contraindre les élèves à rentrer dans le devoir. Andrieux y répondit, non sans esprit, dans sa « Parabole du Samaritain », en opposant au fougueux pamphlétaire une profession publique de tolérance. Andrieux fut d'ailleurs destitué). — Henry BORDEAUX. Le maréchal Fayolle dans la bataille de France. = 10 mars. STARY. La Pologne et la Lithuanie. Wilna ou Vilnius? Souvenirs et recherches (Wilna est un nom polonais; Vilnius un mot lithuanien. Les Lithuaniens ont besoin d'une capitale; ils prétendent l'établir dans Wilna, qui n'est pas lithuanien, qui est, dès l'origine, une ville « slave et chrétienne, d'abord blanc-ruthène et plutôt orthodoxe, très vite et complètement polonaise et catholique ». Le gouvernement de Kowno n'a sur cette ville et son territoire « aucun droit ethnographique dans le présent, historique dans le passé, qui mérite d'être pris en considération »). — Henri JOLY. Les syndicats féminins. II. Conclusions. — LIBER. Lord Robert Cecil. — L. DE LANZAC DE LABORIE. Une nouvelle histoire de la Révolution (les trois volumes de Sagnac et de Pariset dans l'histoire de France contemporaine). — Pierre DE QUIRIELLE. Une figure alsacienne : le docteur Bucher. — ***. L'état d'esprit et la situation en Italie (« la vieille Italie est une nation jeune; elle fait des enfants et elle croit; elle a foi en Dieu, elle croit en elle-même; deux gages d'avenir »). = 25 mars. René PINON. L'Europe nouvelle et le catholicisme (les peuples catholiques, anciens et nouveaux, sont devenus plus que jamais les porte-flambeaux de l'humanité). — LIBER. Hommes du jour : M. Hughes (le nouveau secrétaire d'État aux États-Unis). — Ernest DAUDET. Souvenirs de mon temps; suite : les dernières années de l'Empire (beaucoup d'anecdotes, notamment sur Émile Ollivier; extraits de la correspondance échangée entre Ollivier et Daudet de 1864 à 1866). — Pierre DE LA GORCE. Les derniers jours de Pie VI. — ***. L'Irlande et l'Angleterre; calcul de probabilités. = 10 avril. Pierre DE NOLHAC. Ronsard humaniste. I. — Général MAITROT. Les Mannesmann au Maroc (article très instructif; il faut bien se garder de laisser les Allemands reprendre au Maroc la situation formidable qu'ils s'y étaient faite avant la guerre). — Paul RENAUDIN. Le poverello de Port-Royal (Jean Hamon, qui

Digitized by Google

Gœlzer (remarquab ... après une vie de travail, de dures France; t. III et I ... — ... Georges GOYAU. La belle vie de sainte Schulrepubliken a ... — ... DE LANZAC DE LABORIE. Le centeétude sur les réfor ... DE NOLHAC. Ronsard humaniste. II. — — *J. Estienne.* I ... mon temps. II. Les dernières années saires du gouver ... Bey et de son beau-père, Ismail Pacha, gauche du Rhin ... Bart et de la comtesse de Loynes, de même pour le m ... etc.). — Pierre DE QUIRIELLE. Édouard de la musique i ... 1913. — René AIGRAIN. Une histoire (excellent et n ... ienne (celle de Pierre de Labriolle).

saint John (bo ... dée par des Pères de la Compagnie de mentaire de ... — Joseph BOUBÉE. Les Juifs en Hongrie. Béla d'A. Loisy). ... (souhaite en Hongrie la conversion des gieux en Fr ... ent des œuvres catholiques et aussi l'établisjours; t. I-V ... ectuelles entre la Hongrie et la France). — religieuses ... ronique du mouvement religieux (la discuslearned El ... eputés sur la reprise des relations diplomade l'histoir ... = C.-rendus : Les Jésuites morts pour la piré pour ... noms, des dates, des faits). — *Paul Nourris*juif univ ... liberté d'association en France depuis 1789 Sion » n ... envergure). — *A. Lahure.* Notre-Dame de la mann G ... yale de Cisterciens au diocèse de Reims (bon). 1849 po ... capitale ... **Revue.** 1920, décembre. — André PIERRE. Le partial ... aire de la paix de Brest-Litovsk, décembre 1917.

5. — ... ce témoin est le socialiste Mstislavski, membre de mars. ... chargée de négocier la paix). = 1921, janvier. Élie l'ouvr ... suite en février, mars et avril. — Jacques VAUNOIS. plus ... messages de Gabriel d'Annunzio. — Ernest TISSESoci ... mauvais génies de la France : Gabriel-Lucien Ouvrard, ont ... style esquisse). — J. SIMON-TERQUEM. La France est-elle fon ... ent? = Février. Paul APPELL. L'esprit scientifique et de l ... ment. — Henri MUGEL. Si l'on veut avoir raison du bolcheép ... en France, constituer un parti paysan qui, d'ailleurs, l'a ... nécessairement à aucun autre, si ce n'est au bolche7i ... Marie HOLLEBECQUE. La peinture hindoue. — S. DE CALl' ... DE VALVILLE. Un Allemand qui justifie le traité de R ... Willi Dünnwald, journaliste, qui, en 1919, écrivit à une s ... des lettres où il exprimait son dégoût de la politique alle... pendant la guerre et depuis l'armistice). — Léon ABENSOUR. ... reviser le traité de Sèvres? = Mars. James G. FRAZER. ... Renan et la méthode de l'histoire des religions (remarquable ... faite à la Société Ernest Renan le 11 décembre 1920). — ... BERTON. Le président Harding, l'Europe et le Pacifique. — ... GILLOUIN. Le mysticisme social : Fourier et Proudhon. = Avril. ... PUECH. Les Saint-Simoniens précurseurs de la Société des ...

Digitized by Google

9. — Mercure de France. 1921, 1er mars. — Georges DE POURTALÈS. Éthique et esthétique de Senancour. — Raymond DE RIGNÉ. Souvenirs sur Massenet. — Léon LAFFITTE. Une définition du progrès. = 15 mars. Georges BATAULT. Le problème juif : le judaïsme et l'esprit de révolte (toute l'histoire juive, tous les prophètes montrent l'étroite parenté qui unit le judaïsme et l'esprit de révolte. « Sous des formules diverses, c'est toujours le vieux rêve messianique des prophètes et des psalmistes qui hante les cerveaux »). — Dr G. CONTENAU. L'avenir archéologique de la Syrie. = 1er avril. Ambroise GOT. La révolution allemande et la paix (la révolution allemande est un trompe-l'œil; les Allemands méritent les sévérités de la paix qu'on leur a infligée par leur mauvaise foi; « la politique de sûreté que nous maudissons est une conséquence naturelle de notre méfiance »). — David BERMAN. La question juive (réponse aux articles de M. G. Batault, qui représente les Juifs comme des agents de dénationalisation, comme les représentants du capitalisme internationaliste). = 15 avril. Georges BATAULT. Les solutions du problème juif; nationalisme ou assimilation. — Louis REYNAUD. Les débuts du germanisme en France (au XVIIIe siècle).

10. — La Revue de France. T. I, no 1, 15 mars 1921. — R. RECOULY. Foch explique la défaite allemande. — J. BÉDIER. L'esprit de nos plus anciens romans de chevalerie (montre comment ces romans, après avoir été la pure expression de la féodalité chrétienne et de la croisade, ont fini par devenir une poésie de cour soutenue par de riches patrons et enfin une entreprise commerciale exploitée des « impressarii »). — Paul OLIVIER. La canonisation de don Juan (d'après les dossiers pour la canonisation de Miguel Mañara Vicentelo de Leca, chevalier profès de l'ordre de Calatrava, Sévillan originaire de Corse, qui mourut en odeur de sainteté le 9 mai 1679). = 1er avril. Philippe CROZIER. L'Autriche et l'avant-guerre (l'auteur, ambassadeur de France à Copenhague, puis à Vienne, a suivi de près les intrigues de l'Allemagne dans l'affaire marocaine, puis les manœuvres du baron d'Ærenthal pour relever le prestige de l'Autriche-Hongrie et développer son activité économique dans les Balkans. Témoignage instructif et que retiendra l'histoire). — Gabriel FAURE. Sainte-Beuve en Italie (publie, avec commentaire, quelques notes de Sainte-Beuve sur Naples, en mai 1839). — MEMOR. La clef du drame russe; lettres de la tsarine au tsar, 1914-1916 (publie ces lettres qui, saisies par les agents de Lénine, furent vendues à un journaliste américain et publiées dans le *Globe* des États-Unis; elles montrent l'influence dominatrice exercée par la femme sur le mari et l'influence néfaste exercée par Raspoutine sur la tsarine. C'est elle notamment qui décida le tsar à relever de son commandement le grand-duc Nicolas. D'autre part, il est faux que la tsarine ait trahi, au profit de l'Allemagne, les intérêts de la Russie; elle était devenue foncièrement russe). — Raymond RECOULY. La conférence de Londres (vue de

Digitized by Google

entra au Désert en 1650 et y mourut après une vie de travail, de dures épreuves et de charité). — Georges GOYAU. La belle vie de sainte Colette de Corbie. = 25 avril. L. DE LANZAC DE LABORIE. Le centenaire de Napoléon. — Pierre DE NOLHAC. Ronsard humaniste. II. — Ernest DAUDET. Souvenirs de mon temps. II. Les dernières années de l'Empire (parle de Khalil Bey et de son beau-père, Ismail Pacha, du prince Orloff, de Lucien Biart et de la comtesse de Loynes, de Walewski et d'Émile Ollivier, etc.). — Pierre DE QUIRIELLE. Édouard Aynard à la Chambre, de 1893 à 1913. — René AIGRAIN. Une histoire de la littérature latine chrétienne (celle de Pierre de Labriolle).

7. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1921, 5 janvier. — Joseph BOUBÉE. Les Juifs en Hongrie. Béla Kun ou Jean Hunyade; fin (souhaite en Hongrie la conversion des Israélites et le développement des œuvres catholiques et aussi l'établissement de relations intellectuelles entre la Hongrie et la France). — Yves DE LA BRIÈRE. Chronique du mouvement religieux (la discussion à la Chambre des députés sur la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican). = C.-rendus : Les Jésuites morts pour la France, 1914-1919 (des noms, des dates, des faits). — *Paul Nourrisson.* Histoire de la liberté d'association en France depuis 1789 (ouvrage de grande envergure). — *A. Lahure.* Notre-Dame de la Val-Roy, abbaye royale de Cisterciens au diocèse de Reims (bon).

8. — La Grande Revue. 1920, décembre. — André PIERRE. Le troisième anniversaire de la paix de Brest-Litovsk, décembre 1917. Récit d'un témoin (ce témoin est le socialiste Mstislavski, membre de la délégation russe chargée de négocier la paix). = 1921, janvier. Élie FAURE. Napoléon; suite en février, mars et avril. — Jacques VAUNOIS. Les discours et messages de Gabriel d'Annunzio. — Ernest TISSERAND. Les mauvais génies de la France : Gabriel-Lucien Ouvrard, 1770-1846 (simple esquisse). — J. SIMON-TERQUEM. La France est-elle morte en Orient? = Février. Paul APPELL. L'esprit scientifique et l'enseignement. — Henri MUGEL. Si l'on veut avoir raison du bolchevisme (il faut, en France, constituer un parti paysan qui, d'ailleurs, ne s'opposerait nécessairement à aucun autre, si ce n'est au bolchevisme). — Marie HOLLEBECQUE. La peinture hindoue. — S. DE CALLIAS et J.-Ch. DE VALVILLE. Un Allemand qui justifie le traité de Versailles (Willi Dünnwald, journaliste, qui, en 1919, écrivit à une Française des lettres où il exprimait son dégoût de la politique allemande pendant la guerre et depuis l'armistice). — Léon ABENSOUR. Faut-il reviser le traité de Sèvres? = Mars. James G. FRAZER. Ernest Renan et la méthode de l'histoire des religions (remarquable conférence faite à la Société Ernest Renan le 11 décembre 1920). — Claude BERTON. Le président Harding, l'Europe et le Pacifique. — René GILLOUIN. Le mysticisme social : Fourier et Proudhon. = Avril. P.-L. PUECH. Les Saint-Simoniens précurseurs de la Société des nations.

Digitized by Google

9. — Mercure de France. 1921, 1er mars. — Georges DE POURTALÈS. Éthique et esthétique de Senancour. — Raymond DE RIGNÉ. Souvenirs sur Massenet. — Léon LAFFITTE. Une définition du progrès. = 15 mars. Georges BATAULT. Le problème juif : le judaïsme et l'esprit de révolte (toute l'histoire juive, tous les prophètes montrent l'étroite parenté qui unit le judaïsme et l'esprit de révolte. « Sous des formules diverses, c'est toujours le vieux rêve messianique des prophètes et des psalmistes qui hante les cerveaux »). — Dr G. CONTENAU. L'avenir archéologique de la Syrie. = 1er avril. Ambroise GOT. La révolution allemande et la paix (la révolution allemande est un trompe-l'œil; les Allemands méritent les sévérités de la paix qu'on leur a infligée par leur mauvaise foi; « la politique de sûreté que nous maudissons est une conséquence naturelle de notre méfiance »). — David BERMAN. La question juive (réponse aux articles de M. G. Batault, qui représente les Juifs comme des agents de dénationalisation, comme les représentants du capitalisme internationaliste). = 15 avril. Georges BATAULT. Les solutions du problème juif; nationalisme ou assimilation. — Louis REYNAUD. Les débuts du germanisme en France (au XVIIIe siècle).

10. — La Revue de France. T. I, no 1, 15 mars 1921. — R. RECOULY. Foch explique la défaite allemande. — J. BÉDIER. L'esprit de nos plus anciens romans de chevalerie (montre comment ces romans, après avoir été la pure expression de la féodalité chrétienne et de la croisade, ont fini par devenir une poésie de cour soutenue par de riches patrons et enfin une entreprise commerciale exploitée des « impressarii »). — Paul OLIVIER. La canonisation de don Juan (d'après les dossiers pour la canonisation de Miguel Mañara Vicentelo de Leca, chevalier profès de l'ordre de Calatrava, Sévillan originaire de Corse, qui mourut en odeur de sainteté le 9 mai 1679). = 1er avril. Philippe CROZIER. L'Autriche et l'avant-guerre (l'auteur, ambassadeur de France à Copenhague, puis à Vienne, a suivi de près les intrigues de l'Allemagne dans l'affaire marocaine, puis les manœuvres du baron d'Ærenthal pour relever le prestige de l'Autriche-Hongrie et développer son activité économique dans les Balkans. Témoignage instructif et que retiendra l'histoire). — Gabriel FAURE. Sainte-Beuve en Italie (publie, avec commentaire, quelques notes de Sainte-Beuve sur Naples, en mai 1839). — MEMOR. La clef du drame russe; lettres de la tsarine au tsar, 1914-1916 (publie ces lettres qui, saisies par les agents de Lénine, furent vendues à un journaliste américain et publiées dans le *Globe* des États-Unis; elles montrent l'influence dominatrice exercée par la femme sur le mari et l'influence néfaste exercée par Raspoutine sur la tsarine. C'est elle notamment qui décida le tsar à relever de son commandement le grand-duc Nicolas. D'autre part, il est faux que la tsarine ait trahi, au profit de l'Allemagne, les intérêts de la Russie; elle était devenue foncièrement russe). — Raymond RECOULY. La conférence de Londres (vue de

Digitized by Google

dehors par un journaliste curieux et informé de première main). = 15 avril. Général BUAT. Les erreurs de la stratégie allemande en 1918. — Paul CROZIER. L'Autriche et l'avant-guerre. II (annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, mécontentement de la Russie. Affaire des déserteurs de Casablanca, où l'Autriche ne soutient pas l'Allemagne, son alliée. Ærenthal voulait, en effet, sans renoncer à la Triplice, recouvrer son indépendance d'action et ne plus être considéré seulement comme le « brillant second »).

11. — La Revue de Paris. 1921, 15 février. — Frédéric MASSON. Marie-Louise et ses carnets de voyage. II (voyage à Saint-Quentin, Valenciennes, Bruxelles, Malines, Anvers, « qui sera dans un an une des plus fortes places de l'Europe », l'île de Walcheren; avril-juin 1810; la fête donnée par le prince de Schwarzenberg et l'incendie qui la termina si lugubrement. Fêtes à Rambouillet, à Trianon, Fontainebleau, en octobre et novembre; baptême du second fils d'Hortense et des vingt-six autres enfants que l'empereur a promis de nommer pour la circonstance, le 4 novembre, et déclaration de la grossesse de l'impératrice; fêtes pour les relevailles de Marie-Louise en 1811; « vie étrange et de mouvement perpétuel où Napoléon, maître de l'heure, n'admet point qu'il en soit l'esclave »). — Maurice MURET. Guillaume II dans le rôle d'Hamlet (d'après le livre d'un chauvinisme tout prussien, de Karl Rosner : « der Kœnig »; pour ce confident et admirateur du dernier roi de Prusse, Guillaume II fut, comme Hamlet, un caractère faible, timoré, indécis. « La puissance de l'empire allemand a donné le change sur l'impuissance de l'empereur ». Rosner retrace quelques journées de la vie de celui-ci pendant le fatidique mois de juillet 1918). — M. BAUMONT. L'Église évangélique et l'Allemagne républicaine (l'Église évangélique reste depuis la révolution de 1918 fidèle à son passé monarchiste; la nouvelle Allemagne commence à lui tourner le dos; au profit de qui?). — Gonzague TRUC. Madame de Maintenon (étude écrite avant l'apparition du livre de Mme Saint-René Taillandier, mais qui aboutit souvent aux mêmes conclusions). — L. HERSCH. La situation sociale et l'état stationnaire de la population française d'après les statistiques de la ville de Paris. = 1er mars. Frédéric MASSON. Marie-Louise et ses carnets de voyage. III (voyage à Dresde et à Prague, où l'impératrice des Français retrouve sa famille, très hostile à la France). — Pierre CONARD. Hindenburg d'après lui-même. — Louis-F. AUBERT. Genève et Washington (objections soulevées par les États-Unis contre la décision prise de placer à Genève le siège de la Société des Nations). — Jean BONNEROT. Les routes de France. = 15 mars. Ernest RENAN. Lettres d'Italie. I (lettres écrites par Renan à sa mère, à sa sœur Henriette, à son frère Alain, pendant le voyage qu'il fit en 1849-1850 dans le midi de la France et en Italie, chargé d'une mission par l'Institut de France). — Pierre CONARD. Hindenburg d'après lui-même; suite et fin. — MONTCHRESTIEN. Le mouvement syndicaliste (en 1920). — J. R. Idées d'hier

Digitized by Google

et d'aujourd'hui sur les lois militaires (article à méditer, œuvre d'un officier supérieur à qui l'on doit déjà une remarquable étude sur le maréchal Foch). — Henri MYLÈS. La fin de Stamboul (transformation de la ville depuis la révolution jeune-turque de 1908). — Comte DE FELS. Essai de politique expérimentale; l'école dirigeante française (surtout depuis 1914). = 1er avril. Ernest RENAN. Lettres d'Italie. II (fort intéressantes lettres envoyées du Mont-Cassin et d'Assise). — Frédéric MASSON. Marie-Louise et ses carnets de voyage; IV (voyages sur le Rhin, à Cherbourg. L'impératrice aima sans doute Napoléon d'un amour d'ailleurs tout physique; mais l'amour n'a pas développé son intelligence, ni même sa sensibilité maternelle). — Félicien CHALLAYE. Les nouveaux riches au Japon. — Auguste DUPOUY. Les vicissitudes du port de Lorient. — Émile HAUMANT. Ernest Denis et son œuvre slave. — Comte DE FELS. L'histoire des négociations avec l'Autriche en 1917 (bref résumé du livre récemment publié par le prince Sixte de Bourbon). = 15 avril. ***. Au 3e bureau du 3e G. Q. G., 1917-1918 (beaucoup de faits d'un caractère technique exposés avec une grande précision). — UN AVEYRONNAIS. L'occupation des ports de la Ruhr (mars et avril 1921). — Georges HARDY. L'éducation française du Maroc. — J.-Émile CHANTRIOT. Les Allemands en Lorraine, 2 mars 1871-16 septembre 1873 (montre les procédés employés alors par le vainqueur pour administrer la portion de territoire détenue provisoirement par lui comme gage d'une indemnité de guerre). — ALTIAR. Notes sur l'Amérique en guerre (du 21 mars au 1er juin 1918; suit les fluctuations de l'opinion publique à Philadelphie dans les milieux très francophiles que troublaient profondément les mauvaises nouvelles du front français).

12. — Revue des Deux Mondes. 1921, 15 février. — LYAUTEY. Lettres de Grèce et d'Italie, 1893. I. — Maurice PALÉOLOGUE. La Russie des tsars. III (pendant la marche des Allemands sur Paris; la bataille de Soldau; notes sur le caractère du tsar, fataliste, persuadé qu'il a toujours le sort contre lui et qu'il est voué aux catastrophes; « les lignes de sa main sont terrifiantes »; histoire de Raspoutine, « charlatan et vaurien de la pire espèce », que les souverains défendent contre toutes les accusations : « les saints sont toujours calomniés »; notes sur la grande-duchesse Élisabeth Féodorowna, sœur de l'impératrice et veuve du grand-duc Serge, ultra-réactionnaire farouche qui avait été victime d'un attentat en 1905; les deux sœurs étaient en désaccord au sujet de Raspoutine). — Maurice BARRÈS. Le génie du Rhin. V (la tâche qui s'impose maintenant à la France est de ramener les Rhénans à l'union française, ce qui est possible si l'on sait leur donner des guides éclairés et bienveillants). — Gabriel HANOTAUX. Le centenaire de l'École des chartes (intéressants souvenirs personnels sur J. Quicherat, Léon Gautier et An. de Montaiglon). — TESTIS. L'œuvre de la France en Syrie. I : Le général Gouraud pacificateur. — Guglielmo FERRERO. La ruine de la civilisation antique. IV : Cons-

Digitized by Google

tantin et le triomphe du christianisme. — Louis GILLET. Le dernier roman de M. Wells : « The outline of history. » = 1er mars. LYAUTEY. Lettres de Grèce et d'Italie, 1893. II (intéressant). — Marie-Louise PAILLERON. François Buloz et ses amis au temps du second Empire. II : George Sand, de 1859 à 1863. — TESTIS. L'œuvre de la France en Syrie. II : Le général Gouraud organisateur (avec une carte). — Georges GOYAU. La pensée religieuse de Joseph de Maistre, d'après des documents inédits. I : 1774-1792 (très intéressante étude sur Maistre franc-maçon). — ***. Fiume, l'Adriatique et les rapports franco-italiens. II : Depuis l'arrivée de G. d'Annunzio. = 15 mars. Maurice PALÉOLOGUE. La Russie des tsars pendant la Grande Guerre. IV (suite des souvenirs de l'ex-ambassadeur, du 29 octobre 1914 au 12 janvier 1915. La Russie décidée à faire payer cher à la Turquie ses attaques contre les villes russes du littoral de la mer Noire sans déclaration de guerre : « Il nous faudra prendre sur le Bosphore de solides garanties », dit Sazonov le 2 novembre; mais d'autre part il est décidé à ne pas retirer un homme du front allemand : « avant tout, il nous faut vaincre l'Allemagne ». Le tsar dit à son tour le 21 novembre : « Les Turcs doivent être expulsés d'Europe; Constantinople doit être une ville neutre avec un régime international. » Quant à l'Allemagne, il faut lui reprendre tous les pays non allemands qu'elle s'était annexés, afin « d'assurer pour un très long temps la paix du monde ». En ce qui concerne Guillaume II, le tsar déclare : « pas un instant il n'a été sincère », et il explique le télégramme que l'empereur lui envoya, « six heures après m'avoir fait remettre sa déclaration de guerre », le 2 août, une heure et demie du matin. Comparaison entre le soldat russe, très brave sans avoir le tempérament belliqueux, mais avec le cœur très charitable, et le soldat allemand, qui est tout autre. Notes sur le caractère du peuple russe « si enclin à se laisser abattre, à changer de désirs, à se dégoûter de ses rêves ». Quant à l'impératrice, M. Paléologue affirme qu'on la calomnia en la traitant d'Allemande; elle était plutôt Anglaise d'allure et de maintien; mais « le fond de sa nature était devenu entièrement russe »; elle a pris en aversion l'empereur allemand sur qui elle fit peser toute la responsabilité de la guerre; cette naturalisation morale explique l'influence prise sur elle par Raspoutine. Détails sur l'Okrana et en général sur le département de la police au ministère de l'Intérieur. Du sentiment religieux chez les Russes). — LYAUTEY. Lettres de Grèce et d'Italie, 1893; suite : Rome et Florence. — Princesse BIBESCO. Une fille de Napoléon : Émilie de Pellapra, comtesse de Brigode, princesse de Chimay. — André HALLAYS. Pierre Bucher; notes et souvenirs (très intéressante peinture du patriote alsacien qui a tant fait pour maintenir, exalter le sentiment français en Alsace). — André BEAUNIER. Madame de La Fayette et ses bons amis les savants (Ménage, Huet et Segrais). — Léon GRÉGOIRE. Les mémoires d'un nonce : le cardinal Ferrata (qui mourut secrétaire d'État du pape Benoît XV; ses

Digitized by Google

mémoires, qui se rapportent aux années 1847-1896, viennent de paraître à Rome; ses nonciatures en France de 1879 à 1883 et de 1891 à 1895. Influence exercée par l'attitude conciliante de Léon XIII à l'égard de la République française sur l'éclosion de l'alliance franco-russe). — René PINON. L'avenir de l'entente franco-britannique. II : Le système continental. = 1er avril. Duc DE LA FORCE. Le grand Conti (il s'agit de François-Louis de Bourbon, neveu du grand Condé. Son éducation toute janséniste; Fleury son précepteur. La vie du prince et ses dépenses à La Roche-sur-Yon, 1680-1684). — Maurice PALÉOLOGUE. La Russie des tsars pendant la Grande Guerre. V (l'antagonisme entre le pouvoir impérial, le gouvernement et l'esprit public; les sectes religieuses en Russie, janvier-mars 1915). — Georges GOYAU. La pensée religieuse de Joseph de Maistre. II : 1792-1821. — ***. Fiume, l'Adriatique et les rapports franco-italiens. III (épilogue de la dictature d'Annunzio). = 15 avril. Jérôme et Jean THARAUD. Bolchevistes de Hongrie. II : Michel Karolyi et Béla Kun. — René BAZIN. Charles de Foucauld, explorateur du Maroc, ermite au Sahara (Foucauld, ancien lieutenant de hussards, donne sa démission pour aller étudier les Arabes chez eux. Son exploration du Maroc commença en 1883. Amusante histoire du juif Mardochée qui devait lui servir de guide). — Marie-Louise PAILLERON. François Buloz et ses amis au temps du second Empire. III : Les opinions du fondateur de la Revue (Buloz était libre penseur et démocrate). — L. BATIFFOL. Les faux mémoires du cardinal de Richelieu (personne n'a entendu parler des Mémoires de Richelieu avant Foncemagne, qui avait cru les trouver en 1764 dans les archives du ministère des Affaires étrangères; or, ces prétendus mémoires sont en réalité l'œuvre d'Achille de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo. M. de Saint-Malo, qui n'a jamais été le secrétaire du cardinal, écrivit des mémoires après la mort de Richelieu à l'aide de documents déjà réunis par deux anciens secrétaires : Charpentier et Cherré). — ***. La Pologne sauvée et toujours menacée.

GRANDE-BRETAGNE.

13. — The english historical Review. 1921, avril. — G. H. WHEELER. La chronologie des plus anciens rois de Wessex (parmi les sources de la chronique anglo-saxonne, l'auteur distingue des fragments généalogiques pour les années 648-728, qui sont contemporains des événements; en les étudiant de près, il dresse un tableau des rois de Wessex où beaucoup de noms et de dates sont corrigés). — Richard A. NEWHALL. Les finances de guerre de Henri V et le duc de Bedford (étudie en particulier les impôts levés en Normandie). — Hosea Ballou MORSE. Le subrécargue dans le commerce avec la Chine vers l'an 1700 (intéressant pour l'histoire du commerce avec l'Extrême-Orient). — J. H. ROUND. « Maison du comté » et château (exemples de châteaux féodaux soustraits à la juridiction municipale de

Digitized by Google

certains bourgs et où se réunissait, dans une « maison » également exempte de cette juridiction, la cour du comté). — J. A. TWEMLOW. L'étymologie de « Bay salt » (c'est la baie de Bourgneuf, Loire-Inférieure ; mentions fréquentes de cette localité dans les rôles des XIII^e-XV^e siècles). — S. T. GIBSON. L'office d'échoiteur de 1317 à 1341 (il y avait depuis le milieu du XIV^e siècle des agents chargés de lever les « échoites », les uns au delà de la Trent, les autres en deçà ; remaniés en 1323, rétablis en 1327, ces deux offices furent réunis à celui du shériff en 1341. Liste des « échoiteurs » qui furent nommés dans cet intervalle). — Miss Winifred JAY. La Chambre des Communes et la chapelle de saint Étienne (d'un acte du 22 juillet 1550, il ressort que le roi donna la maison et l'emplacement du collège ou libre chapelle de saint Étienne, qui venaient d'être sécularisés, à Sir Ralph Fane, en se réservant la partie supérieure de la chapelle « pro domo parliamenti et pro parliamentis nostris ibidem tenendis »). — Goddard H. ORPEN. Une lettre inédite de Charles I^er au marquis d'Ormonde (cette lettre fut écrite dans les derniers jours de juillet 1646, avant la paix qui fut signée à Dublin le 30. C'est une transcription, faite sans doute par un secrétaire d'Ormonde, de l'original expédié en chiffres). — J. Holland ROSE. Rapport de Lord Elgin sur les affaires du Levant et de Malte, en date du 28 février 1803. = C.-rendus : Sir *Paul Vinogradoff*. Outlines of historical jurisprudence. T. I (importante étude historique et juridique sur la famille et la propriété, la tribu et le clan). — *H. R. Hall*. The ancient history of the Near East (4^e édit. d'un livre plein de faits). — *Th. O. Wedel*. The mediæval attitude towards astrology, particularly in England (bon). — *C. Cipolla* et *Giulio Buzzi*. Codice diplomatico del monastero di San Columbano di Bobbio fino all' anno 1208 (recueil d'un intérêt surtout local). — *L. Wahrmund*. Die « ars notariae » des Rainerius Perusinus (importante compilation ; maitre Renier de Pérouse, « preclarus et famosus doctor atque judex », vécut environ de 1185 à 1245). — *A. F. Pollard*. The evolution of Parliament (très important ; mais la lumière n'est pas faite d'une façon définitive sur les points essentiels). — *John R. Elder*. Spanish influences in scottish history (beaucoup de faits sur les rapports de l'Espagne avec l'Écosse de 1488 à 1603 ; mais beaucoup d'incertitude dans les grandes lignes). — *W. Smith*. The history of the Post office in the British North Ameriba, 1639-1870 (savant livre, un peu dur à lire). — Journal of the Commissioners for trade and plantations from april 1704 to february 1708-1709 (important pour l'histoire des colonies anglaises en Amérique). — *W. Michael*. Englische Geschichte im achtzehnten Jahrhundert. II : Das Zeitalter Walpole's ; 1^re partie (cette partie ne traite encore que de trois années : 1717-1720. Travail considérable et de grande importance). — *H. Fisher*. Studies in history and politics (intéressant recueil d'articles dont plusieurs sur l'époque napoléonienne). — *H. W. Temperley*. A history of the peace conference of

Digitized by Google

Paris (utile et par endroits très remarquable). — *A. Mawer.* The place-names of Northumberland and Durham (œuvre de solide érudition ; nombreuses observations de détail par Henry Bradley). — *E. Michael.* Geschichte des deutschen Volkes vom dreizehnten Jahrhundert bis zum Ausgang des Mittelalters. Bd. VI (le savant jésuite est un guide très bien informé à travers les broussailles de l'histoire politique de l'Allemagne depuis la mort de Henri VI jusqu'à celle d'Honorius III). — *H. Kretschmayr.* Geschichte von Venedig. T. II (de la 4e croisade à 1516; important).

14. — History. 1921, avril. — Arthur GRAY. Les débuts des collèges (il s'agit de ceux de Cambridge). — G. P. GOOCH. L'Europe avant la guerre (d'après les publications de documents entreprises dans les divers pays d'Europe sur les origines de la Grande Guerre). — A. F. POLLARD. Un essai de méthode historique : les journaux de Barbellion (on a récemment publié sous le nom de W. N. P. Barbellion un « Journal of a disappointed man » et « A last diary »; ces ouvrages sont en grande partie une mystification littéraire, œuvre de deux ou trois mains différentes. Les invraisemblances et les erreurs de fait sont si nombreuses qu'on ne saurait leur accorder aucune créance. Wells, l'éminent romancier, y aurait-il mis la main?). — R. W. SETON-WATSON. La Serbie et le mouvement yougoslave (avec une abondante bibliographie). = C.-rendus : *W. M. Flinders Petrie.* Some sources of human history (beaucoup d'intéressantes observations). — *W. C. Abbott.* The expansion of Europe, 1415-1789 (compilation à l'usage des étudiants pressés d'entasser dans leur mémoire beaucoup de faits sans critique). — *H. E. Bolton* et *T. M. Marshall.* The colonization of North America, 1492-1783 (excellent). — *R. Cohen.* Knights of Malta, 1523-1798 (très bref résumé). — *W. E. D. Allen.* The Turks in Europe (bon résumé). — *J. L. Morison.* British supremacy and Canadian self-government, 1839-1854 (très instructif).

15. — The Quarterly Review. 1921, avril. — Contre-amiral Ronald A. HOPWOOD. La foi qui sauve (à l'occasion des deux ouvrages de C. Taylor : « The life of admiral Mahan », et du contre-amiral W. S. Sims : « The victory at Sea » montre que, si les Allemands ont déployé toute l'industrie dont ils sont capables pour mettre en pratique les idées de Mahan sur la maîtrise de la mer, ils n'ont pas su s'inspirer de l'esprit du vrai marin qui donne la victoire). — W. R. INGE, doyen de Saint-Paul. L'homme blanc et ses rivaux (ceux de la race jaune). — Lord ERNLE. L'Angleterre et les ouvriers agricoles (à propos de trois ouvrages : Hasbach : « A history of the english agricultural labourers », trad. par Ruth Kenyon; Hammond : « The village labourer, 1760-1832 », et F. E. Green : « A history of the english agricultural labourer, 1870-1920 »). — Geoffrey L. BICKERSTETH. Benedetto Croce considéré comme critique littéraire. — F. W. EGGLESTON. L'unité impériale et le traité de paix (l'indépendance des

Digitized by Google

Dominions n'a aucunement ébranlé l'unité de l'Empire britannique, fondé sur le principe de la liberté). — A. D. C. RUSSELL. Le chemin de fer de Bagdad (comment il a été construit; avec une carte). — G. P. GOOCH. Une nouvelle biographie de Gœthe (celle de feu P. Hume Brown, complétée par Lord Haldane). — Mary Maxwell MOFFAT. Eleonora Fonseca et la révolution napolitaine de 1799. — C. W. EMMET. Le livre de l'Apocalypse (à propos de l'ouvrage de R. H. Charles : « A critical and exegetical commentary on the Revelation of St. John » : important ouvrage, dont une des conclusions est qu'il est impossible d'attribuer à la même personne le 4e évangile, les trois épîtres johanniques et l'Apocalypse. Ce dernier ouvrage a été composé par un Jean inconnu, un prophète qui a émigré sur le tard de la Galilée, où naquit l'Apocalypse, à Éphèse. L'auteur s'est en outre efforcé de montrer la puissance dramatique et l'unité de l'Apocalypse). — Charles WOODS. La vérité sur les Balkans (d'après les traités de Saint-Germain, de Trianon, de Neuilly et de Sèvres; avec une carte). — W. H. MORELAND. La science de l'administration publique.

16. — The Scottish historical Review. 1921, avril. — R. K. HANNAY. Le Parlement et le Conseil général (étude sur le sens des mots « parliamentum » et « generale consilium » en Écosse, du XIVe au XVIe siècle. Le Parlement et le Conseil général sont deux institutions distinctes; au XVIe siècle, le terme Conseil général est d'ordinaire remplacé par celui de Convention). — Walter SETON. Les papiers des Stuarts au château de Windsor (publie un catalogue sommaire des papiers qui furent acquis en 1810 par l'intermédiaire de l'abbé Waters, procureur général des Bénédictins anglais à Rome. Ce catalogue est une note autographe de Sir William Hamilton, le mari de Lady Hamilton, qui fut la maîtresse de Nelson). — W. A. CRAIGIE. Inscriptions bibliques en écossais trouvées en France. — D. MURRAY. Ninian Campbell de Kilmacolm, professeur d'éloquence à Saumur, ministre à Kilmacolm et à Rosneath (biographie de ce ministre, qui mourut à Rosneath le 11 mars 1657, âgé de cinquante-huit ans). — S. N. MILLER. Poterie samienne et chronologie de l'occupation romaine (montre comment on peut marquer l'extension de la domination romaine en Écosse en étudiant les poteries dites « samiennes » ou en « terra sigillata » trouvées dans le sol et récemment étudiées en Allemagne par Knorr, en Angleterre par F. Oswald et T. D. Pryce). = C.-rendus : Extracts from Newcastle-upon-Tyne Council minute-book, 1639-1656. — *Marjorie* et *Quennell*. A history of everyday things in England, 1066-1799 (extraits joliment illustrés). — *Th. May* et *L. E. Hope*. Catalogue of the roman pottery in the Museum, Tullie House, Carlisle. — *A. Mawer*. The place-names of Northumberland and Durham (remarquable. Les conclusions de l'auteur sont que, dans les comtés du nord-est, l'élément celtique n'est pas plus considérable que dans ceux du reste de l'Angleterre; la plupart des noms de lieu sont d'origine anglaise; l'élément scandinave est très

Digitized by Google

faible et l'élément français presque nul). — *H. G. Rawlinson.* British beginnings in Western India, 1579-1657 (bonne histoire de la factorerie anglaise de Surat). — The city of Glasgow; its origin, growth and development (bon recueil d'articles rédigés par des érudits locaux).

17. — Transactions of the royal historical Society. 4e série, t. III, 1920. — Sir C. W. OMAN. Allocution présidentielle (sorte de résumé de la question d'Orient depuis les croisades). — Les archives de la Grande-Bretagne et les Puissances alliées pendant la guerre. 2e série (France, Belgique, Canada, Australie, Union du Sud-Afrique). — G. EDMUNDSON. Le voyage de Pedro Teixeira sur l'Amazone, de Pará à Quito et retour, 1637-1639 (utilise des documents inédits). — Miss Mildred WRETTS-SMITH. Les Anglais en Russie pendant la seconde moitié du XVIe siècle (signale de nouveaux fonds d'archives qui permettent de compléter l'histoire de la Compagnie anglaise de commerce avec la Russie au temps d'Élisabeth et d'Ivan le Terrible). — Miss H. Dormer HARRIS. Documents inédits sur la vie municipale à Coventry (d'après deux volumes de correspondances du XVIe siècle et le journal de Robert Beake, maire de Coventry en 1655). — W. REES. La peste noire en Galles (et son influence sur l'économie agricole). — J. E. NEALE. Les journaux de la Chambre des Communes au temps des Tudors (importante étude critique. Au début, c'est-à-dire vers le milieu du XVIe siècle, les Communes paraissent ne s'être pas préoccupées de tenir un procès-verbal de leurs délibérations; en 1571, on commence par admettre que le « clerk » de la Chambre est tenu de le rédiger; en 1604, la Chambre considère qu'elle doit en prendre le plus grand soin).

ITALIE.

18. — Archivio storico italiano. 1920, anno LXXVIII, vol. I, fasc. 2. — Luigi CHIAPPELLI. Maîtres et écoles à Pistoia jusqu'à la fin du XIVe siècle (publie en appendice huit documents du XIIe siècle à 1326). — Romolo QUAZZA. La lutte diplomatique entre Gênes et l'Espagne après qu'Albéroni eut quitté la Ligurie en fugitif, 1720-1722. — Amy A. BERNARDY. La mission de Benjamin Franklin à Paris, d'après les dépêches des ambassadeurs vénitiens en France, 1776-1786 (publie en appendice trois de ces dépêches, plus un projet de traité d'amitié et de commerce entre les États-Unis et la République de Venise en décembre 1784). = C.-rendus : *Vincenzo Epifanio.* L'idea italiana e i re d'Italia nei secoli (bon écrit de propagande nationaliste). — *P. Torelli.* Studi e ricerche di diplomatica comunale (bon instrument de travail). — *N. Zucchelli* et *Eug. Lazzareschi.* S. Caterina da Siena e i Pisani (mettent en bonne lumière l'œuvre politique et religieuse de la sainte; son séjour à Pise a marqué le début de la mission qu'elle s'était donnée et qui avait pour objet de ramener le pape à Rome). — *Fernanda Sorbelli-Bonfà.* Camilla Gonzaga Faà (bonne

Digitized by Google

étude sur le mariage fictif du duc Ferdinand de Gonzague avec Camille Faà, qui finit par entrer au couvent le 22 mai 1622). — *A. Dallolio.* La difesa di Venezia nel 1848 (d'après la correspondance de Carlo Berti-Pichat et d'Auguste Aglebert). = Article nécrologique sur Pietro Vigo (historien livournais mort le 4 octobre 1918).

19. — Archivio storico lombardo. Anno XLVII, fasc. 1-2 (30 juin 1920). — Ugo MONNERET DE VILLARD. Le « Memoratorium de mercedibus Commacinorum » (essaie de déterminer le caractère de ce document, fort important pour la technique et l'organisation de l'industrie du bâtiment dans l'Italie lombarde; explication des termes de métier; réédition du texte). — Carlo M. ROTA. Pays du Milanais disparus ou détruits; suite. — Carmine DI PIERRO. Un poème latin de l'humaniste Jean de Crémone à l'honneur de Carmagnola (texte de ce poème qui a pour titre : « Victoria domini ducis Mediolani in dominum Pandulphum de Malatestis, per magistrum Johannem de Cremona gramaticæ doctorem »). — Leopoldo PAGANI. L'ambassade de Francesco Sforza au pape Nicolas V pour traiter de la paix avec Venise, 1453-1454. — G. AGNELLI et A. MAZZI. Notes de topographie historique. — Rinaldo BARETTA. Vente par les seigneurs de Mandello à Napoleone della Torre de leurs droits sur la seigneurie de Grantola Valtravaglia, 1263 (texte de ce document en latin, très long et très minutieux). — Pio PECCHIAI. Questions de préséance au XVIII^e siècle. — Alessandro GIULINI. Le collège impérial des chanoinesses de saint Charles à Crémone (fin XVIII^e siècle). = C.-rendus : *Elia Lattes.* L'enigma etrusco (deux brochures où l'auteur, tout en s'efforçant de prouver la parenté de l'étrusque avec les dialectes italiques, reconnait que l'énigme reste sans solution). — *Ugo Monneret de Villard.* La moneta in Italia durante l'alto medio evo; fasc. 1 (important). — *Giovanni Antona Traversi.* Per le nozze Ponzani-Antona Traversi (on fait ici l'histoire de l'abbaye de dames bénédictines de Saint-Victor, près de Meda, dans la Brianza occidentale; les terres de cette abbaye ont été achetées en 1836 avec les archives, encore aujourd'hui considérables; on publie quatorze des plus anciens documents, du X^e au XII^e siècle). — *Pietro Torelli.* L'archivio Gonzaga di Mantova; t. I : Monumenta (inventaire complet de ces belles archives, avec une très abondante bibliographie). = Fasc. 3 (15 novembre 1920). Arrigo SOLMI. Le texte des « Honorantie civitatis Papie » (d'après un manuscrit du XV^e siècle non utilisé par les précédents éditeurs. Le texte comprend deux parties : d'abord un document de 1024 intitulé « Instituta regalia et ministeria camere regum Longobardorum », puis un tableau, tracé au XIV^e siècle, des gloires de Pavie. Nouvelle édition des « Instituta »). — Giannina BISCARO. Rapports des Visconti de Milan avec l'Église (au temps de Benoît XII, 1335-1342; en appendice, une note sur la conspiration de Francescolo Pusterla). — Alessandro VISCONTI. La politique ecclesiastique du gouvernement autrichien en Lombardie pendant la seconde moitié du

Digitized by Google

XVIIIe siècle. — Piero PARODI. Nicodemo Tranchedini de Pontremoli, généalogiste des Sforza. — Pio PECCHIAI. Les deux tombeaux des Biraghi à l'Ospedale maggiore de Milan (Bernardo Biraghi, moine à l'hôpital du Brolo et recteur de cet hôpital, mort en 1491; Daniele Biraghi, sénateur du duché de Milan au temps de Galéas Marie Sforza, mort en 1495). — C.-rendus : *Cesare Manaresi*. Gli atti del comune di Milano fino all' anno 1216 (bonne édition critique). — *G. Gallavresi* et *V. Sallier de La Tour de Cordon*. Le maréchal Sallier de La Tour. Mémoires et lettres (ces documents intéressent l'histoire des guerres contre Napoléon Ier dans l'Italie méridionale et en Espagne). — *Raffaello Barbiera*. Voci e volti del passato 1800-1900 (d'après les archives d'État de Milan). = Notices historiques : A. GIULINI. Documents nouveaux concernant Maria Marina d'Este Colonna (publie une lettre du 20 septembre 1758). — G. GALLAVRESI. Quelques lettres de Tommaso Grossi à Mgr Tosi, 1827-1830. — Notice nécrologique et bibliographique sur Giacinto Romano.

20. — Archivio storico per le provincie Napoletane. T. XXXIX, fasc. 2, 1914, avril-juin. — F. TORRACA. Jean Boccace à Naples, 1326-1339; suite. — F. FORCELLINI. Étranges aventures d'un bâtard de la maison d'Aragon; suite (Alphonse d'Aragon; son rôle dans la guerre avec Venise, 1482-1489). — A. SIMIONI. Le complot jacobin à Naples en 1794, d'après des documents nouveaux; suite. — G. CASO. La charbonnerie dans la Capitanate, 1816-1820, et l'histoire du « Risorgimento italiano »; suite (chap. III : les « ventes » des « Carbonari » en 1820 à Foggia, Cerignola, Lucera, Manfredonia, Mantesantangelo). = C.-rendu : *E. Jamison*. The norman administration of Apulia and Capua, more especially under Roger II and William II (analyse détaillée de cette remarquable étude, avec l'indication d'un certain nombre de corrections). = Juillet-septembre. F. TORRACA. Jean Boccace à Naples, 1326-1339; suite. — F. FORCELLINI. Étranges aventures d'un bâtard de la maison d'Aragon; suite (1489-1497). — A. SIMIONI. Le complot jacobin à Naples en 1794; suite. — G. CASO. La charbonnerie dans la Capitanate, 1816-1820; suite (les « ventes » de S. Bartolomeo in Galdo, Vieste, Volturara, Sansevero, S. Giovanni Rotondo, Rodi, S. Marco in Lamis). — G. D'ADDOSIO. Documents inédits concernant des artistes napolitains du XVIe et du XVIIe siècle, d'après les polices de la banque des Banchi; suite et à suivre dans toutes les livraisons de 1915 à 1919. = C.-rendus : *R.-T. Günther*. Pausilippon (décrit tous les monuments antiques de la région du Pausilippe; mais l'auteur, géologue distingué, aurait bien fait de s'assurer la collaboration d'un archéologue). — *R. Cessi*. Un vescovo Pugliese del sec. VI (étude sur une des vies de S. Sabino de Canosa). — *Karl Harstedt* et *Fritz Kern*. Zum Kampf um Sizilien, 1256-1258 (deux documents sur la candidature d'Edmond d'Angleterre au trône de Sicile). — *Fr. Nitti*. Le pergamene di Barletta; archivio capitolare, 897-1285 (334 documents bien publiés). — *V. Roppo*. Le fonti del diritto di

Digitized by Google

Terra di Bari (étude d'un caractère surtout bibliographique et d'un mince intérêt). — *F. Savini*. Bullarium capituli Aprutani saec. XIII et XIV (bonne édition de textes dont l'intérêt est surtout local). — *L. Volpicella* et *E. Lazzareschi*. La signoria di Lucca alle nozze di Ferdinando I di Napoli con Giovanna d'Aragona (1476 ; joli « per le nozze »). — *G. Paladino*. La fine del conte di Policastro, secondo nuovi documenti (nie, sur la foi de documents nouveaux, qu'au moment de mourir sur l'échafaud le comte ait imploré la grâce du roi, 13 novembre 1486). — *A. Bianconi*. L'opera delle compagnie del « Divino amore » nella Riforma cattolica (instructif). — *C. Contessa*. I regni di Napoli e di Sicilia nelle aspirazioni italiane di Vittorio Amedeo II di Savoia, 1700-1713 (bon). — *R. Baldi*. La contrarivoluzione Cavese del 1799 e il capitano Don Vincenzo Baldi (brochure de vingt et une pages). — *B. Zumbini*. Gladstone nelle sue relazioni con l'Italia (bon). = Octobre-décembre. F. TORRACA. Jean Boccace à Naples, 1326-1339 ; suite et fin (c'est pendant son séjour de quatorze années à Naples que s'acheva la formation intellectuelle du Florentin Boccace. Appendice de trente-deux documents d'un caractère commercial et financier). — P. EGIDI. La colonie sarrasine de Lucera et sa dispersion ; suite et fin. = Nouvelle série, t. I, 1915, fasc. 1-2. Bibliographie des œuvres de Giuseppe De Blasiis (De Blasiis, qui est mort le 29 avril 1914, âgé de quatre-vingt-deux ans, avait inauguré en 1861 le cours d'histoire nationale à l'Université de Naples et fut, pendant une quarantaine d'années, directeur de l'*Archivio*, première série. Suivent le texte de trois discours prononcés devant son cercueil le 30 avril 1914 et toute une série d'articles sur la vie, les œuvres, l'enseignement du défunt). — G. DE BLASIIS. Leçon d'ouverture du cours d'histoire nationale, 1861. — ID. Un château souabe et angevin à Naples (c'est le château du Belvédère ou de Monteleone, qui s'élevait près de Pouzzoles ; construit par Frédéric II au milieu d'une forêt ou « gualdo », vers 1227, comme lieu de repos et centre de chasse, il fut occupé ensuite par Charles Ier d'Anjou et, depuis, on peut suivre son histoire jusqu'au XVIe siècle, où il n'était plus qu'une ruine. Nombreux documents en appendice). — Giuseppe PALADINO. Nouveaux détails sur Fabrizio Marramaldo (fameux condottiere napolitain mort en 1542. D'après des notes et des documents réunis par G. De Blasiis). = Fasc. 3. Angela VALENTE. Marguerite de Durazzo, lieutenant de Charles III et tutrice du roi Ladislas. Introduction (publie le texte des sentences d'excommunication lancées par l'antipape Clement VII contre Charles de Durazzo et ses partisans le 25 décembre anno 4° et contre sa femme, Marguerite, le 11 juillet de la même année). — Enrico PERITO. La guerre d'Otrante et les cédules de la trésorerie aragonaise de cette époque (analyse de documents pour les années 1480 et 1481). — M. MARTINI. L'acqua Tufania à Naples et les démêlés du cardinal Francesco Pignatelli (il s'agit d'affaires de poison qui atteignirent un haut degré de gravité au milieu du XVIIe siècle et dans les premières

Digitized by Google

années du XVIIIe. Publie la confession d'une empoisonneuse, Caterina de Martino, en 1707). — B. C. Une ambassade du roi de Castille à Tamerlan et son passage sur les côtes du royaume de Naples, juin et juillet 1403 (publie la relation, en langue vulgaire, de ce voyage par un des ambassadeurs, Ruy Gonzalez de Clavijo; elle a déjà été éditée à Séville en 1582. Elle est brève et d'un intérêt restreint). — Giuseppe SALVIOLI. L'œuvre de Biagio da Morcone (c'était un juriste qui, en 1335, composa un traité « De differentiis inter ius Longobardorum et ius Romanorum »). — Francesco CERONE. Correspondance des Rois Catholiques avec le Grand Capitaine pendant la campagne d'Italie (analyse cette correspondance publiée dans la « Revista de archivos, bibliotecas y museos » en 1912 et 1913). — Giuseppe CECI et Attilio SIMIONI. Bibliographie de l'histoire méridionale, 1910-1914. = Fasc. 4. Angela VALENTE. Marguerite de Durazzo, lieutenant de Charles III et tutrice du roi Ladislas; suite (lutte contre Urbain VI, 1384-1385). — Giovanni PANSA. Le rite judaïque de la profanation de l'hostie et le cycle de la Passion dans les Abruzzes (dans ce cycle figure saint Longin, nom de chose devenu nom de personne. Ce nom a en outre contribué à l'altération du nom de lieu Anxanum devenu Lanciano). — Luigi GENUARDI. La « lex et consuetudo Romanorum » dans le principat lombard de Salerne. — Alfonso GALLO. Aversa et la « charta » pendant la période normande (étude diplomatique sur la rédaction des actes appelés « chartae », XIe et XIIe siècles). — Martino MARTINI. L'acqua Tufania à Naples et les démêlés du cardinal Francesco Pignatelli; suite (1703-1713). — Mario VINCIGUERRA. La régence bourbonienne pendant la minorité de Ferdinand IV (Tanucci après 1759; légende de sa dictature). — B. C. Une poésie espagnole à la louange de Lucrezia d'Alagna, femme d'Alfonse, roi d'Aragon (par Pierre Torroella). — G. CECI et A. SIMIONI. Bulletin bibliographique sur l'histoire méridionale, 1910-1914. = Nouvelle série, anno II, fasc. 1 (30 mai 1916). F. CERONE. La souveraineté napolitaine sur la Morée et sur les îles voisines. — M. SCHIPA. Le soulèvement de Masaniello, d'après des mémoires contemporains inédits (1° le héros populaire du 7 au 16 juillet 1647; 2° les deux premières journées d'émeute contre la gabelle, 7 et 8 juillet). — Mario VINCIGUERRA. La régence bourbonienne pendant la minorité de Ferdinand IV; suite (situation économique du pays napolitain en 1760-1761). — Albina PALANZA. Un comte normand d'Avellino (Goffredo, comte de Catanzaro, qui, en 1144, prit le titre de « comes Catacensis Abellini »). — B. C. Un pot-pourri inédit du XVe siècle (publie un « gliommero » ou « frottola », sorte de pot-pourri en dialecte napolitain). = Fasc. 2-3 (25 octobre 1916). F. CERONE. La souveraineté napolitaine sur la Morée et sur les îles voisines; suite (1270-1278). — Angela VALENTE. Marguerite de Durazzo, lieutenant de Charles III et tutrice du roi Ladislas; chap. II (continuation de la lutte entre Charles III et Urbain VI; seconde lieutenance de Marguerite, de septembre 1385 à mars 1387).

Digitized by Google

— M. SCHIPA. Le soulèvement de Masaniello ; suite (négociations avec l'autorité royale, 8-10 juillet). — Mario VINCIGUERRA. La régence bourbonienne pendant la minorité de Ferdinand IV (les partis clérical et anticlérical en 1762). — A. GALLO. Aversa et la « charta » pendant la période normande ; fin. — Martino MARTINI. L'acqua Tufania à Naples et les démêlés du cardinal Francesco Pignatelli (fin de l'affaire des poisons vers 1730 ; des traces qu'elle a laissées dans la littérature). = Fasc. 4 (30 mars 1917). M. SCHIPA. Le soulèvement de Masaniello ; suite (Masaniello, capitaine général du peuple, 10-12 juillet 1648). — Mario VINCIGUERRA. La régence bourbonienne pendant la minorité de Ferdinand IV ; suite (la marquise Tanucci ; Winckelmann à Naples ; état où se trouvaient en 1763 les fouilles de Pompéi et d'Herculanum ; la question des grains en 1764). — Albina PALANZA. Un comte normand d'Avellino ; suite. — B. C. Lettres et documents tirés des papiers de Giuseppe Poerio (1799-1818 ; quelques lettres de la comtesse d'Albany en 1814-1819). = C.-rendus : *Ed. Sthamer.* Die Reste des Archivs Karls I von Sizilien im Staatsarchiv zu Neapel (beaucoup de documents pour l'histoire et l'administration des châteaux possédés par les Hohenstaufen dans l'Italie méridionale). — *R. Davidsohn.* Beiträge zur Geschichte Manfreds (trois courts articles où sont signalés quelques documents inédits sur Manfred et sa famille). — *A. Bellucci.* Memorie storiche ed artistiche del tesoro nella cattedrale dal secolo XVII al XVIII (beaucoup d'utiles documents). = Anno III, fasc. 1-2 (20 septembre 1917). Francesco CERONE. La souveraineté napolitaine sur la Morée et les îles voisines ; suite (publie beaucoup documents se rapportant au règne de Charles Ier d'Anjou, 1278). — Albina PALANZA. Un comte normand d'Avellino ; suite et fin (distingue deux seigneurs appelés Richard d'Aquila qui vivaient dans le même temps. L'un d'eux, qui fut seigneur de Riardo, eut pour successeur, en 1167, son fils Roger II). — M. SCHIPA. Le soulèvement de Masaniello ; 2e partie (suites du mouvement après la mort de Masaniello, 17 juillet-6 août 1647). — B. C. Lettres et documents tirés des papiers de Giuseppe Poerio ; suite (1820). = Fasc. 3-4 (20 mai 1918). Mario SCHIPA. Le soulèvement de Masaniello ; suite et fin (août-décembre 1647). — M. VINCIGUERRA. La régence des Bourbons pendant la minorité de Ferdinand II ; suite et fin (la dictature de Tanucci fut en somme bienfaisante autant qu'opportune). — B. C. Lettres et documents tirés des papiers de Giuseppe Poerio ; suite et fin (1820-1848). = Anno IV, 1918, fasc. 1-2. A. VALENTE. Marguerite de Durazzo, lieutenant de Charles III et tutrice du roi Ladislas ; suite (1387-1390). — G. PALADINO. Un épisode de la conspiration des barons. Le traité de Miglionico, 1485. — F. TORRACA. Boffile de Juge (ajoute peu à l'ouvrage de Pasquier). — G. BRESCIANO et M. FAVA. La librairie et la papeterie à Naples au temps de la Renaissance. 1re partie : le commerce des livres. — F. NICOLINI. L'enfance et l'adolescence de l'abbé Galiani, 1735-1745 ; notes, lettres, vers et documents. = Fasc. 3-4.

Digitized by Google

Angela VALENTE. Marguerite de Durazzo, lieutenant de Charles III et tutrice du roi Ladislas; suite et fin (minorité de Ladislas après qu'il eut été reconnu par le pape, mai 1390-juillet 1393. Quatorze documents inédits en appendice). — Giuseppe PALADINO. Un épisode de la conspiration des barons. La paix de Miglionico, 1485; suite et fin. — M. FAVA et F. BRESCIANO. La librairie et la papeterie à Naples au XV^e siècle; suite (biographie des libraires). — Michelangelo SCHIPA. La conspiration du prince de Montesarchio en 1648. — Nicola FERORELLI. Les patriotes de l'Italie méridionale réfugiés en Lombardie de 1796 à 1806 (le journaliste Giuseppe Abamonti). — Leone MATTEI-CERASOLI. De quelques évêques peu connus (XII^e et XIII^e siècles). = Anno V, 1919, fasc. 1-4 (31 mai 1920). A. GALLO. Les notaires napolitains pendant le moyen âge (organisation de cette corporation depuis le VI^e jusqu'au XIV^e siècle). — C. RIVERA. Pour servir à l'histoire des Borrelli, comtes de Sangro (X-XII^e siècles; avec un tableau généalogique). — A. MANCARELLA. Florence, l'Église et l'avènement de Ladislas de Durazzo au trône de Naples; 1^er article. — R. PESCIONE. Le métier de la soie à Naples et le privilège de juridiction, d'après des documents inédits. — M. SCHIPA. La conspiration du prince de Montesarchio, 1648. 2^e partie : les conspirateurs (le prince de Montesarchio et le duc de Guise). — N. CORTESE. Les « Enseignements » de Francesco d'Andrea à ses neveux (publie le texte des « Avvertimenti ai suoi nepoti », qui est une véritable autobiographie du personnage. Dans l'introduction, l'auteur étudie la renaissance de la philosophie à Naples au XVII^e siècle). — G. CECI. Les mémoires du général Vincenzo Pignatelli di Strongoli (extraits relatifs aux années 1831-1837). — Leone MATTEI-CERASOLI. De quelques évêques napolitains peu connus; suite et fin (XI-XIV^e siècles). — G. PALADINO. Pour servir à l'histoire de la conspiration des barons; documents inédits tirés des archives d'Este, 1485-1487. — B. C. L'Académie des « Sereni » (publie l'acte de fondation de cette Académie, 14 mars 1546).

21. — Rivista storica italiana. Anno XXXVII, 4^e série, t. XII, fasc. 1, janvier-mars 1920. — *J. Strzygowski.* Die Baukunst der Armenier und Europa (montre l'influence exercée par l'Arménie sur l'architecture européenne. L'art roman devrait être appelé plutôt l'art oriental de l'Occident). — *P. Baldi.* La questione dei luoghi santi in generale. La custodia francescana di Terra Santa (deux brochures de propagande pour venir au secours des missionnaires italiens). — *L. Fausti.* Le pergamene dell' archivio del duomo di Spalato (inventaire de ces chartes, au nombre de 938). — *G. Sironi.* La stirpe e la nazionalità nel Tirolo. La Rezia (sérieuse tentative pour débrouiller un problème ethnique très compliqué). — *E. Ciaceri.* Processi politici e relazioni internazionali (recueil de mémoires sur les deux derniers siècles de la République et le premier siècle de l'Empire). — *Amedeo Crivellucci.* Landolfi Sagacis Historia romana (très bonne édition

Digitized by Google

d'une chronique écrite sans doute à Bénévent au XIe siècle, avant la mort de Basile II en 1023). — *V. Facchinetti.* Siate amici. Siate apostoli (deux intéressantes études sur la vie et l'œuvre de saint François d'Assise). — *L. Frati.* Chartularium studii Bononiensis; t. IV (documents tirés d'archives notariales de 1319 à 1370). — *Alessandro Gherardi.* La storia d'Italia di Francesco Guicciardini (très belle édition). — *Ines d'Onofrio.* Il carteggio intimo di Margherita d'Austria, duchessa di Parma e Piacenza (étude critique sur les papiers des Farnèse). — *N. Giudici.* I dispacci di Germania dell' ambasciatore veneto Daniele Dolfin (ces dépêches vont de février 1703 à juillet 1708). — *P. Molmenti.* Carteggi Casanoviani; lettere di Giac. Casanova e di altri a lui (belle édition des lettres écrites par Casanova au comte de Collalto et à l'abbé Della Lena, 1771-1792). — *Eug. Lazzareschi.* Un ambasciatore Lucchese a Vienna : G.-B. Domenico Sardini, 1751-1759. — Publications relatives à la Révolution française et au Risorgimento italiano. = Fasc. 2, avril-juin 1920. *A. Solmi.* Storia del diritto italiano (seconde édition d'un ouvrage désormais classique). — *R. di Tucci.* Manuale di storia della Sardegna (bon). — *E. Callegari.* Alessandro Severo e gli « Acta martyrum » (montre qu'Alexandre Sévère n'a pas été le féroce persécuteur des chrétiens que nous montrent les Actes des martyrs). — *F. Lanzoni.* La prima introduzione del Cristianesimo e dell' episcopato nella Sabina e nel Piceno (bon). — *A. Gaudenzi.* Il costituto di Costantino (excellente étude sur la donation de Constantin et sur l'emploi qui en fut fait par la papauté à partir de Léon IX). — *Roberto Cessi.* Regnum ed Imperium in Italia (bonne étude sur l'organisation politique de l'Italie au Ve siècle). — *Natalie Schoepp.* Papst Hadrian V, Kardinal Ottobuono Fieschi (très consciencieuse biographie). — *Angela Valente.* Margherita di Durazzo, vicaria di Carlo III e tutrice di re Ladislao (bon). — *G. B. Picotti.* La neutralità Bolognese nella discesa di Carlo VIII (important). — Livres sur la Révolution française et le Risorgimento. = Fasc. 3. *Vittorio Adami.* I confini d'Italia nelle concezioni storiche, letterarie et scientifiche (sans valeur). — *P. Molmenti.* Curiosità di storia veneziana (intéressant recueil d'articles, dont quelques-uns inédits). — *E. Bruni.* L'arte della lana in Prato (bon pour l'époque moderne). — *Francesco Tarducci.* I Polesi secondo gli studi di un autore dimenticato (mélanges sur don Giuliano Bertu, mort depuis longtemps, qui publia en 1877 un ouvrage sur Ravenne pendant les trois premiers siècles de sa fondation). — *Gerda Bessler.* Die Kaiserkrönungen in Rom und die Romer 800-1530 (bon). — *R. Filangieri di Candida.* La « charta » Amalfitana (bonne étude diplomatique sur les chartes provenant des monastères di S. Maria di Fontanella et de S. Lorenzo de Aversa). — *P. Vacca Galeota.* O. F. San Bernardo da Feltre, fondatore della prima casa di Monte (très bonne dissertation). — *Guido Zucchini.* I Barnabiti (histoire à Bologne à partir du XVIIe siècle, importante pour l'histoire générale du monument). — *Id.* Gli Scolopi a

Digitized by Google

Bocardiera, dettatore e rimatore, e altri grammatici e dottori in arti dello studio Bolognese; publie plusieurs documents importants. — *Giovanni Incisa*. Intorno al pontificato di Pio IV ed al concilio di Trento. La corrispondenza dal card. Ercole Gonzaga, presidente del segretario Camillo Olivo; très utiles brochures sur le concile de Trente. — *Fr. Nonati, Em. Greppi* et *Al. Giulini*. Carteggio di Pietro e di Alessandro Verri, 1750-1797, importante. — Livres sur la Révolution française et sur le Risorgimento.

SUISSE.

22. — Bibliothèque universelle et Revue suisse. 1920, décembre. — Virgile ROSSEL. De la paix de Versailles à la paix à propos des ouvrages de G. Hanotaux, de Raphël-Georges Lévy et de Ch. Benoist. — André LANGIE. Les origines de la noblesse russe (noblesse militaire et noblesse de fonctionnaires, qui s'est recrutée surtout parmi les étrangers; il en est de même pour la noblesse intellectuelle. En somme, peu d'individualités marquantes sont nées du vrai peuple russe; ceci explique qu'après avoir subi le joug des Scandinaves, des Mongols, des Polonais et des Allemands, ce peuple en soit arrivé à supporter avec une si incroyable résignation la tyrannie actuelle des Sémites bolchevistes). — Julien GRUAZ. Les Helvètes et la question gallo-romaine; fin. = 1921, janvier. Jean HUBNY. La nationalisation chez les anciens Romains (l'intervention de plus en plus étendue et variée de l'État romain, d'abord sous la République, puis et surtout sous l'Empire, dans la vie sociale, économique et administrative, explique la décadence du IVe siècle et le succès des invasions barbares). — Joseph PILLER. La souveraineté cantonale; fin en février. — A. GUILLAND. Alfred Escher (biographie d'un éminent politique suisse qui est mort en 1882 à l'âge de soixante-trois ans). = Février. Filippo CARLI. L'état présent du socialisme italien. — Virgile ROSSEL. Un patricien libéral : Charles-Victor de Bonstetten (1775-1832, d'après un ouvrage très intéressant que vient de lui consacrer Mlle Marie-L. Herking). = Mars. Filippo CARLI. L'évolution des révolutions. — Hector NICOLE. La vie en Russie. L'école et l'enfant dans la Russie des Soviets. — Maurice BONNARD. Centenaire d'une controverse. Le doyen Curtat et le réveil religieux vaudois (expose le mouvement religieux que suscita la brochure publiée en 1821 par le pasteur Curtat : « De l'établissement des conventicules dans le canton de Vaud ». — Jacqueline DE LA HARPE. Saint Benoît, Subiaco et le Mont-Cassin (simples impressions de voyage).

Digitized by Google

CHRONIQUE.

France. — Joseph REINACH, journaliste, diplomate, homme d'État d'une haute culture, moraliste et philanthrope, qui a beaucoup lu, beaucoup voyagé, non par plaisir, mais par le désir passionné de s'instruire, qui a traversé les mondes les plus divers, qui a sollicité et souvent reçu les confidences des plus notables personnages de l'histoire contemporaine depuis Thiers jusqu'à l'impératrice Eugénie, qui a été le collaborateur, le confident, l'exécuteur littéraire de Gambetta, qui, dans l'affaire Dreyfus, a joué le rôle retentissant que l'on sait et qui s'est fait l'historiographe, le Polybe, de la Grande Guerre, fut aussi un historien de grand mérite, et c'est ce titre surtout que nous devons rappeler ici. A la mémoire de Gambetta qui lui était particulièrement chère et qu'il défendait avec une inlassable ardeur, il consacra toute une série d'ouvrages, parmi lesquels nous mentionnerons *Le ministère Gambetta, histoire et doctrine* (1882), et *La vie politique de Léon Gambetta* (1918); il a réuni et publié les *Discours et plaidoyers* de l'éminent homme d'État (11 vol., 1881-1885). C'est lui aussi qui fut chargé d'éditer les *Œuvres oratoires* de Challemel-Lacour (1897). Dans ce même ordre d'idées et de publications, rappelons qu'il a pris soin lui-même de réunir tout ce qu'il avait dit et écrit comme député pendant ses deux législatures (1889-1897) : *Mes comptes-rendus, discours, propositions et rapports* (4 vol., 1914-1918). Son *Histoire de l'affaire Dreyfus*, qui ne comprend pas moins de six forts volumes (1901-1908), plus un index général (1911), est un tableau très varié, très fouillé, vivant et émouvant d'un des épisodes les plus tragiques de l'histoire intérieure de la France entre les scandales du Panama et la Grande Guerre. Quand celle-ci eut éclaté, il s'imposa la tâche périlleuse d'en noter dans le *Figaro* les tragiques péripéties, et le recueil de ces articles, qui ne remplit pas moins de dix-neuf volumes (*les Commentaires de Polybe*, 1915-1919; un tome XX, comprenant une table générale, est à la veille d'être imprimé), est une mine féconde de renseignements et d'enseignements. En même temps, il travaillait à fixer le souvenir des événements qui ont précédé immédiatement ce monstrueux conflit dans son *Histoire de douze jours, 23 juillet-3 août 1914* (1917), où l'un des premiers il montra, d'après les documents diplomatiques alors publiés, l'enchaînement chronologique des faits et prouva, aussi solidement qu'il était alors possible de le faire, la préméditation de l'Allemagne et la lourde part de responsabilité qui lui incombe. Il aimait à pénétrer dans les arcanes de la diplomatie;

Digitized by Google

le jeu des intrigues internationales le captivait; aussi a-t-il beaucoup travaillé aux archives de notre ministère des Affaires étrangères. En 1892, il donnait pour le recueil des Instructions aux ambassadeurs un volume sur *Naples et Parme*, dont l'introduction, reprise et développée, parut ensuite sous le titre : *la France et l'Italie devant l'histoire* (1893). Quand le gouvernement français eut décidé de publier les documents relatifs aux origines de la guerre de 1870-1871, il fut un de ceux qui dirigèrent le travail, et, lui-même, il y mit la main. C'est du tome XII de cette publication qu'il tira les éléments de son étude sur *Napoléon III et la paix* qu'il désirait vivement voir paraître dans la *Revue historique* et qui a peut-être été le dernier de ses écrits. Il en avait relu les premiers placards quand il fut arrêté par la maladie; l'article n'a donc pu recevoir ses corrections suprêmes. Il est mort le 18 avril 1921, à l'âge de soixante-cinq ans. Ch. B.

— A l'occasion du centenaire de l'École des chartes, une promotion extraordinaire dans l'ordre de la Légion d'honneur a conféré le grade de commandeur à M. Gustave SERVOIS, ancien directeur général des Archives nationales; celui d'officier à MM. le comte DURRIEU, président de la Société des anciens élèves pour l'année 1920-1921, Maurice PROU, directeur actuel de l'École, Alfred MOREL-FATIO et Ch. BÉMONT, anciens secrétaires, le comte H.-Fr. DELABORDE, professeur, BABELON et BRUTAILS, membres de l'Institut, etc.; le grade de chevalier à MM. POUPARDIN, secrétaire de l'École, DUPONT-FERRIER, professeur, Léon MIROT, secrétaire depuis bien des années de la Société des anciens élèves, sans compter un choix de bibliothécaires, d'archivistes aux Archives nationales et d'archivistes départementaux qui a été fort bien accueilli dans le monde des érudits.

— Nous lisons dans la *Bibliographie de la France* du 15 avril 1921 cet avis important : « Par suite d'un accord intervenu avec la Bibliothèque nationale, les fiches qui nous sont fournies par le ministère de l'Intérieur, conformément aux dispositions du décret du 14 octobre 1811, comporteront, à partir de ce jour, une addition fournie par l'Administration de la Bibliothèque nationale, celle de la cote donnée par elle à chaque volume au fur et à mesure des entrées. »

Autriche. — L'administration des Archives de l'État à Vienne a projeté d'éditer sous le titre *Historische Blætter* une revue générale d'histoire où une attention particulière sera donnée aux publications relatives à tous les États de l'ancienne monarchie austro-hongroise. La direction de ce recueil a été confiée au Dr Otto H. STOWASSER, et il paraîtra dès le milieu de la présente année à la librairie Rikola (1, Minoriten-platz).

Belgique. — La Belgique a perdu il y a quelques mois l'un des représentants les plus distingués de la science et en même temps de l'histoire du droit international. Ernest NYS est mort à Bruxelles le 4 septembre 1920, en pleine activité, au moment où il s'occupait de la

Digitized by Google

publication d'études composées au cours de la guerre et relatives aux problèmes suscités par l'occupation. Modeste autant que laborieux, il fut, dans toute la force du terme, le fils de ses œuvres, et la réputation qu'il acquit comme juriste et comme historien il ne la doit qu'à la haute valeur de ses travaux. L'orientation nettement réaliste de son esprit lui fit scruter les fondements historiques du droit des gens et dégager les divers facteurs qui ont contribué à son évolution. La plupart de ses publications intéressent autant l'historien que le juriste.

Né à Courtrai le 27 mars 1851, il fit ses études à l'Université de Gand, où il fut l'un des élèves favoris de Laurent. Il visita ensuite les Universités de Heidelberg, Leipzig et Berlin, mais la fréquentation de celles-ci ne semble guère avoir influé sur la direction de sa pensée. C'est l'Angleterre, bien plus que l'Allemagne, qui fixa sa destinée scientifique. Un séjour qu'il fit à Oxford et à Londres en 1877 lui apprit, en même temps que certains aspects du monde britannique, les énormes ressources que les bibliothèques anglaises, telles que la Bodléienne et la bibliothèque du British Museum, offrent aux travailleurs. Il revint souvent à cette dernière; il y passa la plupart des vacances que lui laissèrent ses fonctions de magistrat et de professeur. Il entra dans la magistrature, en 1882, comme juge au tribunal de première instance à Anvers, puis passa en la même qualité à Bruxelles, où il devint successivement vice-président au tribunal de première instance, puis conseiller et président à la Cour d'appel. Dès 1885, il fut chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Bruxelles et, en 1898, il y succéda à Rivier à la chaire de droit des gens.

Sur l'évolution du droit des gens, il écrivit une série de monographies publiées d'abord à part, puis groupées pour la plupart dans le volume intitulé : *les Origines du droit international* (1894). Signalons notamment les études consacrées à Honoré Bonet, l'auteur de l'*Arbre des batailles*, et au rôle de la papauté (une des plus pénétrantes, qui a pour objet de déterminer la valeur et la portée de la bulle de démarcation du pape Alexandre VI). Ses *Études de droit international et de droit politique* (2 vol., 1896-1901) et son grand ouvrage de synthèse, *le Droit international. Les principes, les théories, les faits* (3 vol., 1904-1906), contiennent également une grande quantité de chapitres concernant des problèmes historiques et dénotant une vaste érudition et un sens critique très aiguisé. C'est avec une prédilection particulière que Nys s'attachait à découvrir les origines les plus lointaines du droit international et à dégager les principes essentiels qui ont présidé à son élaboration au cours du moyen âge. L'une de ses dernières études parues avant la guerre (dans les *Bulletins de l'Académie de Belgique*, 1914) expose l'influence exercée par Christine de Pisan sur le mouvement intellectuel du XIVe siècle.

Il ne nous appartient pas d'apprécier le rôle de Nys comme juriste et comme membre de la cour permanente de La Haye; on sait que ce

Digitized by Google

rôle fut considérable, particulièrement dans l'attitude prise par la Belgique dans la question de la neutralité permanente et dans celle du régime de l'Escaut. Nous nous sommes borné à souligner l'importance de son œuvre au point de vue de la science historique. Il a servi celle-ci avec une probité et une ardeur égales à son amour de la justice et de l'humanité. H. V. L.

États-Unis. — La « Columbia University Press » de New-York prépare une édition complète des œuvres de Milton, projetée déjà en 1910 à l'occasion du troisième centenaire de la naissance du grand poète, mais interrompue par les événements. L'idée a été reprise et sera exécutée sous la direction des membres composant le Département de littérature anglaise et comparée à l'Université. L'édition comprendra huit volumes.

Grande-Bretagne. — Le 25 février 1921 a été inauguré à Londres l'*Institut français du Royaume-Uni*. Fondé par l'Université de Lille en 1913 et réorganisé une fois la paix rétablie, cet Institut a pour but la diffusion de la langue et de la culture françaises en Angleterre; elle se manifeste par la création de lycées ouverts aux enfants des Français résidant à Londres, par l'enseignement d'une Faculté des lettres, par des conférences portant sur l'histoire, la littérature, l'art, la musique, les sciences, les coutumes de la France, etc.

Roumanie. — Notre ancien collaborateur et fidèle ami M. Alexandre D. Xénopol est mort au mois de mars 1920. Il était né à Iassy le 23 mars 1847. Il fit ses premières études au lycée de cette ville. Une société littéraire : la « Junimea » (la Jeunesse), lui donna une bourse qui lui permit d'aller achever ses études à l'étranger : il alla prendre le grade de docteur en philosophie à Berlin. Revenu dans son pays en 1871, il entra d'abord dans la magistrature, fut ensuite avocat (1878), enfin fut, en 1883, nommé professeur d'histoire roumaine à l'Université de Iassy et, par son enseignement, par ses travaux, s'acquit une notoriété qui dépassa rapidement les frontières de son pays. Grand ami de la France, il donnait une part de son affection à la *Revue historique* et à ses directeurs successifs. C'est grâce à lui et à ceux de ses élèves qu'il désigna lui-même pour continuer son œuvre que nous avons pu tenir nos lecteurs au courant des progrès accomplis par la Roumanie dans le domaine des études historiques. Quand eut éclaté la Grande Guerre, il ne cessa d'insister dans la presse sur l'obligation morale qui s'imposait à son pays d'entrer dans la lutte à côté des Alliés. La maladie seule put interrompre cette campagne. Paralysé, il peut néanmoins continuer de mettre au point une nouvelle édition de son *Histoire des Roumains;* la guerre en arrêta la publication au tome V. Son bagage historique est considérable : *Une énigme historique : les Roumains au moyen âge* (Paris, 1885); son *Histoire des Roumains de la Dacie trajane*, parue d'abord en roumain (en 6 vol., 1888-1893, puis en 12 vol., 1896), traduite ensuite en

Digitized by Google

français (2 vol., Paris, 1896), est le plus connu de ses ouvrages ; œuvre un peu prématurée et que l'abondance des documents publiés depuis un quart de siècle a déjà fait vieillir. Quant aux origines historiques du peuple roumain, il a défendu avec ardeur, mais avec des arguments parfois insuffisants ou incomplets, la thèse de la continuité romaine soit contre l'Allemand Rœsler, soit contre le Hongrois Bertha. Dans les dernières années, il inclinait plutôt vers l'étude de la méthode historique : *les Principes fondamentaux de l'histoire* (Paris, 1899 ; réédité en roumain, 1900) ; *la Notion de valeur en histoire* (Revue de synthèse historique, 1906 ; article qui a paru aussi en allemand, 1906, et en russe, 1912) ; *la Théorie de l'histoire*, cours professé à la Sorbonne en 1907-1908 (Paris, 1908) ; *De la méthode dans les sciences et dans l'histoire* (Revue internationale de l'enseignement, 1910) ; *l'Histoire et la géologie* (dans la revue roumaine *Viata romănesca*, n° 9). Nous omettons un grand nombre d'articles d'un caractère plutôt politique et économique, de récits de voyage, etc. L'autorité scientifique que Xénopol s'était ainsi acquise l'avait désigné aux suffrages de l'Académie des sciences morales et politiques qui l'élut correspondant en 1900, puis associé étranger.

ERRATUM.

Tome CXXXV, p. 248. Le titre de l'article de M. Ledeuil d'Enquin : *Captivité en France de Georges d'Autriche*, grand-oncle de *Charles-Quint*, doit être rectifié ; puisque Georges d'Autriche était un fils naturel de l'empereur Maximilien, il fut non pas le grand-oncle, mais l'oncle de Charles-Quint.

Digitized by Google

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Berr (*Henri*). L'évolution de l'humanité, 121.
Casotti (*Mario*). Introduzione alla pedagogia, 119.
— Saggio di una concezione idealistica della storia, 119.
Celtis. La reconstruction morale, suprême nécessité de l'après-guerre, 264.
Cosentini (*Francesco*). Préliminaires de la Société des Nations, 265.
Hearnshaw (*F. J. C.*). Macmillan's historical atlas of modern Europe, 121.
Kaplun-Kogan (*Wlad.*). Die jüdischen Wanderbewegungen in der neuesten Zeit, 1880-1914, 278.
Lamarzelle (*G. de*). L'anarchie dans le monde moderne, 264.
Laski (*Harold J.*). Authority in the modern States, 265.
Laskine (*Edm.*). Le socialisme suivant les peuples, 262.
Lehmann (*Paul*). Vom Mittelalter und von der lateinischen Philologie des Mittelalters, 66.
Louis (*Paul*). Le bouleversement mondial, 260.
Moulin (*René*). L'année des diplomates, 1919, 260.
O'Brien (*George*). An essay on mediæval economic teaching, 120.
Perrier (*Edmond*). La terre avant l'histoire, 121.
Poisson (*Ernest*). La république coopérative, 263.
Sadleir (*Thomas V.*). An Irish peer on the Continent, 1801-1803, as related by Catherine Wilmot, 245.
Serrano (*D. Luciano*). La liga de Lepanto entre España, Venecia y la Santa Sede, 1570-1573, 99.
Sorel (*Georges*). Matériaux d'une théorie du prolétariat, 262.
Whyte (*A. F.*). The practice of diplomacy, 272.
Zeballos (*E. S.*). La nationalité au point de vue de la législation comparée et du droit privé humain, 265.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Bierbaum (*Max*). Bettelorden und Weltgeistlichkeit an der Universitæt Paris, 84.
Brœckx (*Edmond*). Le catharisme, 77.
Butler (*Cuthbert*). Benedictine monachism, 68.
Emerton (*Ephraim*). The « Defensor pacis » of Marsiglio of Padua, 90.
Fliche (*Augustin*). Saint Grégoire VII, 75.
Gauthiez (*Pierre*). Sainte Catherine de Sienne, 1347-1380, 92.
Le Bras (*Gabriel*). L'immunité réelle : participation de l'Église aux charges de l'État, 73.
Meyer (*Erich W.*). Staatstheorien Papst Innocenz III, 82.
Moresco (*Mattia*). Il patrimonio di S. Pietro, 71.
Peitz (*Wilhelm*). Das Register Gregors I, 70.
Pelster (*Franz*). Kritische Studien zum Leben und zu den Schriften Alberts des Grossen, 89.
Schairer. Das religiöse Volksleben am Ausgang des Mittelalters, 95.
Spearing (*Edward*). The patrimony of the Roman church in the time of Gregory the Great, 69.
Ubald d'Alençon (le Père). Leçons d'histoire franciscaine, 88.
Van den Borne (*Fidentius*). Die Franziskus-Forschung, 84.
Vansteenberghe (*Edmond*). Le cardinal Nicolas de Cues, 1401-1466, 94.
Whitham (*A. R.*). The history of the Christian church, to the separation of East and West, 66.

HISTOIRE DE LA GUERRE.

Bardoux (*Jacques*). La marche à la guerre, 252.
Bourgeois (*Léon*). Le traité de paix de Versailles, 258.
Bunau-Varilla (*Ph.*). La grande aventure de Panama. Son rôle essentiel dans la défaite de l'Allemagne, 254.
Célarié (*Henriette*). Quand « Ils » étaient à Saint-Quentin, 122.
Chaptal (M^lle^). Rapatriés, 1915-1918, 257.
Cornet (*Lucien*). Histoire de la guerre, 121.
Crokaert (*Paul*). L'immortelle mêlée. Essai sur l'épopée militaire belge, 1914, 122.
Droulers (*Albert*). Sous le poing de fer. Quatre ans dans un faubourg de Lille, 122.
Engerand (*Fernand*). Le secret de la frontière, 1815-1871-1914. Charleroi, 254.
— La bataille de la frontière, août 1914. Briey, 255.
Fels (comte *de*). Au seuil de la paix, 258.
Ferrari-Doria (capitaine *J.-Jeanber-*

Digitized by Google

nat-B. de). Lettres de guerre, 1914-1918, 125.
Feyler (colonel *F.*). La campagne de Macédoine, 1916-1917, 124.
Frank (*Paul*). Voir *Keynes* (*John Maynard*).
French (maréchal Lord), 1914, 254.
Hanotaux (*G.*). Le traité de Versailles du 28 juin 1919, 259.
Haskins (*Charles H.*) et *Lord* (*Robert Howard*). Some problems of the Peace conference, 259.
Henning (*René*). Les déportations de civils belges en Allemagne et dans le nord de la France, 122.
Henry (*Albert*). L'œuvre du Comité national de secours et d'alimentation pendant la guerre, 125.
Keynes (*John Maynard*). Les conséquences économiques de la paix; trad. par *Paul Frank*, 259.
Leblond (*Marius* et *Ary*). Galliéni parle, 257.
Malo (*Henri*). Villes de Picardie dévastées, 123.
Maricourt (baron *A. de*). L'Oise dévastée, 123.
Pierre (sergent). Un parc à prisonniers : Haus-Spital près Münster en Westphalie, 123.
Saint-René Taillandier (M^me^). La France et la Belgique envahies, 257.
Schmitz (*André*). Sous la rafale, 122.
Scott (*Arthur Pearson*). An introduction to the Peace treaties, 260.
Thomas (*Shipley*). The history of the A. E. F., 126.
Vandervelde (*E.*). Dans la mêlée, 122.
***. Le plan XVII; étude stratégique, 256.

HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ.

Beloch (*J.*). Der römische Kalender von 218 bis 168, 97.
Cloché (*P.*). Le Conseil athénien des Cinq-Cents et la peine de mort, 126.
— La Grèce et l'Égypte de 405-4 à 342-1 av. J.-C., 126.
Espérandieu (*E.*). Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. VII : Gaule germanique : 1° Germanie supérieure, 267.
Gerosa (*Pietro*). Sant' Agostino e la decadenza dell' Impero romano, 67.
Mackean (*W. H.*). Christian monasticism in Egypt to the close of the fourth century, 67.

HISTOIRE D'AFRIQUE.

Moulin (*Alfred*). L'Afrique à travers les âges, 261.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

Andler (*Charles*). Le socialisme impérialiste dans l'Allemagne contemporaine, 127.
Gœller (*Emil*). Repertorium germanicum, 93.
Kœhler (*Hermann*). Die Ketzerpolitik der deutschen Kaiser und Könige, 1152-1254, 80.
Krusch (*Bruno*). Die Hannovrische Klosterkammer in ihrer geschichtlichen Entwickelung, 126.
Lémonon (*E.*). L'Allemagne vaincue, 258.
Rist (*Charles*). Les finances de guerre de l'Allemagne, 110.

HISTOIRE DE BELGIQUE ET DES PAYS-BAS.

Archives (les) de l'État en Belgique, 1914-1918, 128.
Hubert (*Eugène*). Les gouverneurs généraux et ministres plénipotentiaires aux Pays-Bas pendant les dernières années du régime autrichien, 128.
Knuttel (*W. P. C.*). Catalogus van de Pamfletten-Verzameling. Alfabetisch register, 1486-1795, 120.

HISTOIRE DE DANEMARK.

Jœrgensen (*Ellen*). Annales danici medii ævi, I, 2, 128.

HISTOIRE DE FRANCE.

Arbelet (*Paul*). La jeunesse de Stendhal, I, 106.
Barrès (*Maurice*). La Lorraine dévastée, 257.
Bonnecase (*Julien*). La notion de droit en France au XIX^e^ siècle, 115.
Botha (*Colin Graham*). The french refugees at the Cape, 101.
Brunhes (*Jean*). Géographie humaine de la France, 268.
Cahen (*E.*). Voir *Mathiez* (*A.*).
Carrière (*Victor*). Histoire et cartulaire des Templiers de Provins, 84.
Crue (*Francis de*). Quelques notes sur la confession du sieur de Sancy, 130.
Cuvillier (*A.*). Un journal d'ouvriers, « l'Atelier », 1840-1850, 247.
Daudet (*Ernest*). La mission du baron de Courcel, 251.
Deschanel (*Paul*). Gambetta, 250.
Despréaux (*A.*). Siège de Constantine et mort du colonel Combe, 247.
Farault (*Alph.*). Le Conseil des prud'hommes de Niort, 253.
Francœur (*Jean*). Réflexions d'un diplomate optimiste, 260.
Frenken. Die Exempla des Jakob von Vitry, 83.
Gossey. Souvenirs d'un médecin-major : le D^r^ Ladoire, 250.
Grappe (*Georges*). Villes de l'Est, 123.
Halévy (*Daniel*). Le courrier de M. Thiers, 249.
Hauser (*Henri*). Travailleurs et marchands dans l'ancienne France, 103.
Hennet de Goutel (baron). Le général

Digitized by Google

Cassan et la défense de Pampelune, 25 juin-31 octobre 1813, 247.
Jonquet (le R. P.) et *Veuillot* (*François*). Montmartre autrefois et aujourd'hui, 253.
Joseph-Barthélemy. Le vote des femmes, 266.
Justin. Monsieur Lebureau et Monsieur Leparlement, 132.
« Le Producteur », revue de culture générale appliquée, 263.
Le Falher (*J.*). Monographies chouannes. 2e série : Aventures de guerre civile, 245.
Lequin (*G.*). Philibert Lombard de Buffières, comte de Rambuteau, 1838-1912, 253.
Marriott (*J. A. R.*). The right to work; an essay introductory to the economic history of the french Revolution of 1848, 248.
Masson (*Frédéric*). Madame Bonaparte, 1796-1804, 243.
Mathiez (*A.*) et *Cahen* (*L.*). Les lois françaises de 1815 à nos jours, 248.
Melvin (*Frank E.*). Napoleon's navigation system; a study of trade control during the continental blockade, 246.
Milhaud (*Edgar*). Les fermiers généraux du rail, 263.
Ollivier (*Marie-Thérèse*). Émile Ollivier; sa jeunesse, d'après son journal et sa correspondance, 251.
Perron (*Ch.*). Aux catholiques! La séparation nécessaire, 264.
Pingaud (*Léonce*). La jeunesse de Charles Nodier. Les Philadelphes, 244.
Pocquet du Haut-Jussé. La compagnie de Saint-Yves-des-Bretons à Rome, 95.
Poincaré (*Raymond*). Histoire politique. T. I : 15 mars-1er septembre 1920, 261.
Poncheville (*André-M. de*). Arras et l'Artois dévastés, 123.
Porée (*Charles*). Études historiques sur le Gévaudan, 130.
Positions des thèses de l'École des chartes, promotion de 1921, 129.
Procès (le) de l'assassin de Jaurès, 24-29 mars 1919, 258.
Quentin-Bauchart (*Pierre*). La crise sociale de 1848, 249.
Rambaud (*Pierre*). Notes et documents sur les artistes en Poitou jusqu'au XIXe siècle, 130.
Schefer (*Christian*). D'une guerre à l'autre, essai sur la politique extérieure de la troisième République, 1871-1914, 251.
Seillière (*Ernest*). Les origines romanesques de la morale et de la politique romantiques, 248.
Soyer (*Jacques*). Les actes des souverains antérieurs au XIVe siècle conservés dans les archives départementales du Loiret, I, 129.
Veuillot (*François*). Voir *Jonquet* (le R. P.).
Viard (*Paul*). La Côte-d'Or pendant la Restauration. II : L'esprit public pendant la première Restauration, 247.
Witkowski (Dr *G. J.*). Comment moururent les rois de France, 128.
Zévaès (*Alexandre*). Auguste Blanqui, patriote et socialiste français, 247.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

Adamnani Vita s. Columbae, éd. par *J. T. Fowler*, 132.
Catholic (the) directory 1921, 133.
Fowler (*J. T.*). Adamnani vita sancti Columbae, 132.
Guilford (*E. L.*). Select extracts illustrating sports and pastimes in the middle ages, 133.
Horrocks (*J. W.*). The assembly books of Southampton. II : 1609-1610, 132.
Mathesius (*Vilém*). English literature and the Czeko-Slovaks, 135.
Prentout (*Henri*). Histoire d'Angleterre depuis les origines jusqu'en 1919, 108.

HISTOIRE D'ORIENT ET DE L'EXTRÊME-ORIENT.

Bareilles (*Bertrand*). Le rapport secret sur le Congrès de Berlin, adressé à la Sublime-Porte par Carathéodory pacha, 251.
Gérard (*A.*). Ma mission au Japon, 1907-1914, 252.
Hubbard (*G. E.*). The day of the crescent; glimpses of old Turkey, 136.
La Chesnais (*P.-G.*). Les peuples de la Transcaucasie pendant la guerre et devant la paix, 113.
Lepsius (*Johannès*). Rapport secret sur les massacres d'Arménie, 124.
Loris-Mélicof (Dr *Jean*). La révolution russe et les nouvelles républiques transcaucasiennes, 134.
Martna. L'Esthonie, les Esthoniens et la question esthonienne, 134.
Seignobosc (capitaine *H.*). Turcs et Turquie, 258.
Slonim (*Marc*). Le bolchévisme vu par un Russe, 135.

HISTOIRE DE ROUMANIE.

Iorga (*N.*). Histoire des Roumains et de leur civilisation, 273.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

Rougnon (*Paul*). La musique et son histoire, 136.
Van den Borren (*Ch.*). Orlande de Lassus, 136.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

BOST (Charles). Les « Prophètes » du Languedoc en 1701 et 1702. Le prédicant-prophète Jean Astruc, dit Mandagout; *1er article* 1

REINACH (Joseph). Napoléon III et la paix 161

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

BLOCH (Marc). Serf de la glèbe. Histoire d'une expression toute faite 220

DÉPREZ (Eugène). La bataille de Najera, 3 avril 1367. Le « communiqué » du Prince Noir 37

GORCEIX (Septime). Les sources de Voltaire et la Chronique moldave pour le récit de la capture de Charles XII à Bender. 60

BULLETIN HISTORIQUE.

Histoire ecclésiastique du moyen âge, par E. JORDAN. 66

Histoire de France : De 1800 à nos jours et questions générales contemporaines, par Raymond GUYOT. 243

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

ARBELET (Paul). La jeunesse de Stendhal; t. I (**R. Lévy-Guenot**) 106

BELOCH (J.). Der römische Kalender von 218 bis 168 (**E. Cavaignac**) 97

BONNECASE (Julien). La notion de droit en France au XIXe siècle (**Fr. Joüon des Longrais**) 115

BOTHA (Colin Graham). The french refugees at the Cape (**Émile Laloy**). 101

BRUNHES (Jean). Géographie humaine de la France (**B. Auerbach**) 268

ESPÉRANDIEU (E.). Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine; t. VII, 1 (**A. Grenier**) 267

[SUPPLÉMENT AU NUMÉRO DE MARS-AVRIL 1921.]

Digitized by Google

Pages

HAUSER (Henri). Travailleurs et marchands dans l'ancienne France (**Henri Sée**) 103

IORGA (Nicolas). Histoire des Roumains et de leur civilisation (**S. Gorceix**) 273

KAPLUN-KOGAN (Wlad.). Die jüdischen Wanderbewegungen in der neuesten Zeit, 1880-1914 (**Henri Sée**) . 278

LA CHESNAIS (P.-G.). Les peuples de la Transcaucasie pendant la guerre et devant la paix (**Id.**) 113

PRENTOUT (Henri). Histoire d'Angleterre depuis les origines jusqu'en 1919 (**Louis Villat**) 108

RIST (Ch.). Les finances de guerre de l'Allemagne (**Henri Hauser**) 110

SERRANO (Luciano). La liga de Lepanto entre España, Venecia y la Santa Sede, 1570-1573 (**Id.**) 99

WHYTE (A. F.). The practice of the diplomacy, being an English rendering of François de Callières, « De la manière de négocier avec les souverains » . . 272

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES : Allemagne (p. 126), Antiquité (p. 126), Belgique (p. 127), Danemark (p. 128), Europe orientale (p. 134), France (p. 128), Grande-Bretagne (p. 132), Pays-Bas (p. 134), Tchéco-Slovaquie (p. 135), Turquie (p. 136). Histoire de la guerre (p. 121), de la musique (p. 136). Histoire générale (p. 119).

Ouvrages reçus par la *Revue historique*. 137

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

ÉTATS-UNIS.

1. American historical review (the) 150

FRANCE.

1. Annales du Midi 150
2. Annales révolutionnaires 140, 281
3. Bibliothèque de l'École des chartes. 281
4. Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme français. 141
5. Correspondant (le) 146, 287
6. Études. Revue fondée par des PP. de la Cie de Jésus . 288
7. Grande Revue (la) 288
8. Mercure de France 147, 289
9. Moyen âge (le) 141
10. Polybiblion 142
11. Pro Alesia 283
12. Révolution française (la) 142

Digitized by Google

Pages

13. Revue critique d'histoire et de littérature 284
14. Revue de France. 289
15. Revue de l'histoire des religions 143
16. Revue de Paris (la) 147, 290
17. Revue des Deux Mondes 148, 291
18. Revue d'histoire de l'Église de France 144, 286
19. Revue historique de Bordeaux 150

GRANDE-BRETAGNE.

1. English (the) historical Review. 152, 293
2. History 154, 295
3. Quarterly (the) Review 155, 295
4. Scottish (the) historical Review 155, 296
5. Transactions of the royal historical society 297

ITALIE.

1. Archivio storico italiano 297
2. Archivio storico lombardo 298
3. Archivio storico per le provincie napoletane 299
4. Rivista storica italiana. 303

SUISSE.

1. Bibliothèque universelle et Revue suisse 305

CHRONIQUE : Autriche (p. 307), Belgique (p. 159, 307), États-Unis (p. 309), France (p. 156, 306), Grande-Bretagne (p. 309), Roumanie (p. 309), Russie (p. 159).

ERRATUM 310

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 311

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 200 millions de francs entièrement versés.

Siège social : **14, rue BERGÈRE. — Succursale : 2, place de l'OPÉRA, Paris.**

OPÉRATIONS DU COMPTOIR : Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Étranger, Souscriptions, Garde de Titres, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

AGENCES : 44 Bureaux de quartiers dans Paris. — 17 Bureaux de Banlieue. — 223 Agences en Province. — 11 Agences dans les Colonies et Pays de protectorat. — 13 Agences à l'Étranger.

LOCATION DE COFFRES-FORTS : Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public : *14, rue Bergère; 2, place de l'Opéra; 147, boulevard Saint-Germain; 49, avenue des Champs-Elysées; 35, avenue Mac-Mahon; 12, boulevard Raspail*, et dans les principales Agences de France. — Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS A ÉCHÉANCES FIXES. Intérêts payés sur les sommes déposées : De 6 à 11 m. 1/2, 1 1/2 0/0; De 1 à 2 ans, 2 0/0. — Au delà de 2 ans et jusqu'à 4 ans, 3 0/0. Les Bons, délivrés par le COMPTOIR NATIONAL aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

VILLES D'EAUX, STATIONS ESTIVALES ET HIVERNALES. Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales *Villes d'Eaux;* Aix-en-Provence, Aix-les-Bains, Antibes, Bagnères-de-Luchon, Bagnoles-de-l'Orne, Bayonne, Biarritz, Boulogne-sur-Mer, Bourboule (La), Brest, Calais, Cannes, Châtel-Guyon, Cherbourg, Compiègne, Dax, Deauville, Dieppe, Dunkerque, Enghien, Fontainebleau, Havre (Le), Hyères, Menton, Mont-Dore (Le), Nice, Pau, Rochelle (La), Saint-Germain-en-Laye, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Toulon, Trouville, Vichy, Tunis, Monte-Carlo, Saint-Sébastien, Alexandrie, Le Caire (Égypte), etc. Ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Étrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES. Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Lettres de Crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités en même temps qu'une sécurité incontestable.

SALONS DES ACCRÉDITÉS, Succursale, 2, place de l'Opéra.

Installation spéciale pour voyageurs. Émission et paiement de lettres de crédit. Bureau de change. Bureau de poste. Réception et réexpédition des lettres.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

OUVERTURE D'UNE AGENCE P.-L.-M. A GENÈVE

L'Agence que la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a décidé de créer à Genève, 3, rue du Mont-Blanc, et dont il a été annoncé l'ouverture prochaine, fonctionnera à partir du 1er avril.

Cette Agence fournira tous renseignements utiles sur les voyages, délivrera les billets de toutes catégories pour les chemins de fer français et louera les places de luxe et ordinaires pour les trains P.-L.-M.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

NOUVEAUX EXPRESS A PARTIR DU 1er JUIN 1921

Nouvel express de nuit entre Paris et les stations thermales d'Auvergne.

Départ de Paris à 22 h. — Arrivée à la Bourboule à 7 h. 19 et au Mont-Dore à 7 h. 39.

Départ du Mont-Dore à 20 h. 35 et de la Bourboule à 20 h. 59. — Arrivée à Paris à 6 h. 22.

Correspondance à Montluçon de ou pour Néris-les-Bains; au Mont-Dore (service automobile) de ou pour Saint-Nectaire.

Nouveau train express de matinée de Saint-Nazaire et Nantes sur Paris.

Saint-Nazaire, départ à 4 h. 42 (lundis et lendemains de fêtes en été); Nantes, départ à 6 h. 02; Angers, départ à 7 h. 20. — Paris, arrivée à 12 h. 42.

Prolongement de Quimper à Brest et vice-versa des trains express 101 (Paris, départ 7 h. 51) et 102 (Paris, arrivée 19 h. 58).

Train 101 : Quimper, départ à 20 h. 45. — Landerneau, arrivée à 22 h. 29. — Brest, arrivée à 22 h. 54.

Train 102 : Brest, départ à 5 h. — Landerneau, départ à 5 h. 22. — Quimper, arrivée à 7 h. 05.

Nouveau train express (toutes classes, entre Nantes et Quimper).

Nantes, départ à 7 h.; Quimper, arrivée à 11 h. 57.

Quimper, départ à 15 h. 10; Nantes, arrivée à 21 h. 50, avec arrêts aux principales gares du parcours et correspondances avec les embranchements de Quiberon, Pontivy, Concarneau, Pont-L'Abbé et Douarnenez.

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

REVUE BLEUE

FONDÉE EN 1863

Paraît les 1er et 3e Samedis du mois

DIRECTEUR : **PAUL GAULTIER**

Rédigée par l'élite du monde politique et littéraire, également soucieuse d'information objective et critique, et d'exposition claire, à la portée de tous, la **REVUE BLEUE** suit toutes les grandes questions contemporaines dans un esprit de haute indépendance.

Les meilleures nouvelles françaises et étrangères.

Revue de l'intellectuel et de la famille; l'organe le plus commode pour se tenir au courant de la vie politique, sociale, littéraire, artistique.

TARIF DES ABONNEMENTS :

à la *REVUE BLEUE* (SEULE)	Six mois.	Un an.	à la *REVUE SCIENTIFIQUE* et à la *REVUE BLEUE* (RÉUNIES)	Six mois.	Un an.
Paris et Seine-et-Oise . . .	20 fr.	35 fr.	Paris et Seine-et-Oise . . .	35 fr.	66 fr.
Départ. et Alsace-Lorraine .	23 fr.	40 fr.	Départ. et Alsace-Lorraine .	40 fr.	74 fr.
Étranger	26 fr.	45 fr.	Étranger	45 fr.	84 fr.

PARIS, 286, boulevard Saint-Germain, VIIe. — (*Tél.* Fleurus 02-39)

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

Viennent de paraître :

La Géographie de l'histoire, par **J. BRUNHES,** professeur au Collège de France, et **C. VALLAUX,** agrégé d'histoire, docteur ès lettres. 1 fort vol. gr. in-8°, avec gravures . . . . . 40 fr.

De Paris à Spa. **La bataille diplomatique (1919-1920),** par **J. BARDOUX.** 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine.* 21 fr.

Études critiques sur l'Histoire de Charlemagne, par **Louis HALPHEN,** professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. 1 vol. gr. in-8° . . . . . 14 fr.

La Démocratie géorgienne, par **Wladimir WOYTINSKI.** 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* . 16 fr. 80

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

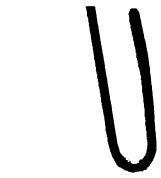

Digitized by Google

U

Digitized by Google

BOUND
SEP 8 1922
UNIV. OF MICH.
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google